This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Arc 39611

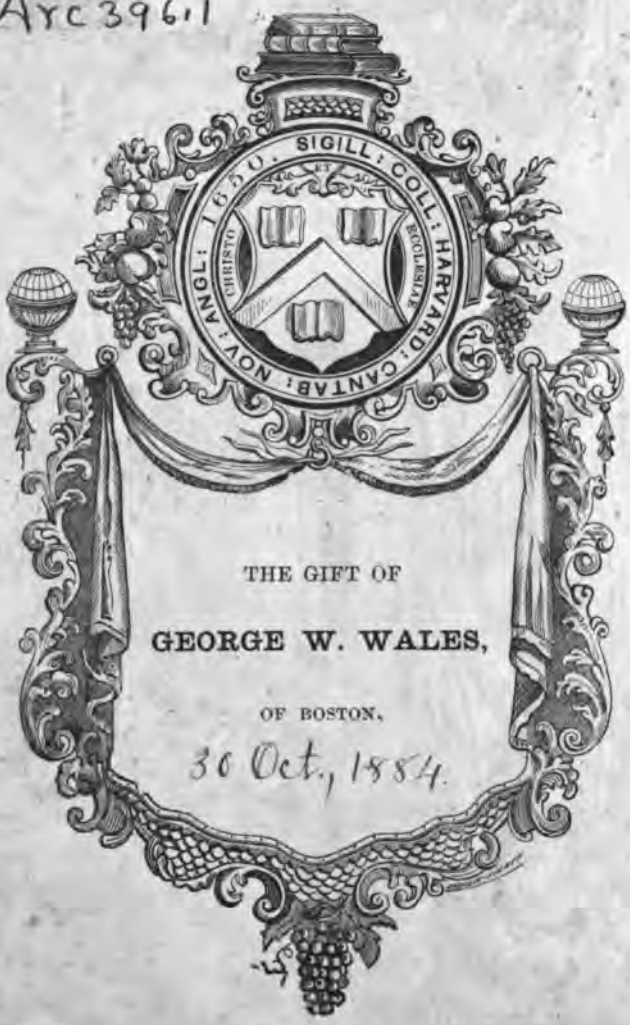

THE GIFT OF

GEORGE W. WALES,

OF BOSTON,

30 Oct., 1884.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ŒUVRES

DE

A. DE LONGPÉRIER

TOME QUATRIÈME

Digitized by Google

ANGERS, IMP. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.

Digitized by Google

ŒUVRES

DE

A. DE LONGPÉRIER

MEMBRE DE L'INSTITUT

RÉUNIES ET MISES EN ORDRE

PAR

G. SCHLUMBERGER

MEMBRE RÉSIDANT DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

TOME QUATRIÈME

MOYEN AGE ET RENAISSANCE

PREMIÈRE PARTIE

(1837-1858)

C.

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

1883

Digitized by Google

Arc 396.1

OCT 39[illegible]

Hatch fund.

Digitized by Google

MOYEN AGE ET RENAISSANCE

PREMIÈRE PARTIE

Digitized by Google

Digitized by Google

ŒUVRES

DE

ADRIEN DE LONGPÉRIER

MEMBRE DE L'INSTITUT

MONNAIES INÉDITES

DE QUELQUES PRÉLATS FRANÇAIS.

(Extrait du tome II de la *Revue numismatique*, 1837, pp. 360-369.)

En permettant de faire connaître les monnaies inédites éparses dans les collections, la Revue offre certainement le meilleur moyen de préparer la publication de bonnes et complètes monographies numismatiques de nos ancienne provinces.

Pour hâter un résultat si désirable, il faut que chacun apporte ce que le hasard lui fait découvrir, en se persuadant bien que la monnaie qui semble avoir le moins d'importance, prise isolément, peut acquérir un grand intérêt comme complément d'une suite déjà formée, ou comme jalon dans une nouvelle série ; et surtout qu'il n'est pas nécessaire pour publier une pièce qu'elle soit singulière, mais que l'on doit mettre au jour tout ce qui est inédit ou reproduire ce qui a été mal interprété.

Profitant donc de la facilité qui m'est accordée de publier ce que je connais de monuments intéressants, j'ai rassemblé ici

Digitized by Google

quelques monnaies de prélats, qui, je pense, étaient restées inconnues aux numismatistes.

Quoique frappées dans différentes villes, elles appartiennent cependant à la même région, le midi de la France, et ainsi rapprochées, elles permettent d'observer le plus ou moins d'analogie qu'elles présentent entre elles, sous le double rapport de la fabrique et du type.

I

On ne connaissait point encore de monnaie épiscopale de Lyon portant un nom d'archevêque ou un signe quelconque qui pût la faire attribuer à une époque certaine. Duby, qui donne douze variétés de la monnaie de cette ville, variétés qui ne consistent, pour la plupart, que dans la forme des lettres ou dans la différence du poids, se borne à dire qu'elles ont été frappées au XIVe siècle, encore n'exprime-t-il cette opinion que sous la forme d'un doute.

Je ne tiens pas compte ici du tiers de sol d'or attribué par le baron Marchant à Pierre Godwin, parce que l'explication qu'il donne de cette pièce, toute ingénieuse qu'elle soit, n'est pas appuyée sur des témoignages suffisants, et que je ne puis croire qu'au VIIe siècle aucun personnage ait placé son nom sur la monnaie autrement qu'en qualité d'officier monétaire (1).

Le fait est qu'il est extraordinaire que l'archevêque de Lyon n'inscrivît pas son nom sur la monnaie de son église, tandis que c'était une coutume établie dans de forts petits évêchés et même dans certaines abbayes. Serait-ce que la grandeur même de cette église, *le premier siège des Gaules*, l'eût emporté sur la puissance d'un évêque sujette à varier suivant le plus ou moins de crédit du titulaire? ou bien les prélats cher-

(1) On peut objecter que M. de Saulcy a publié un tiers de sol avec le nom du duc Gondoald; mais une telle exception faite en faveur d'un personnage aussi éminent que Gondoald, à qui Childebert devait la couronne et la vie, n'est pas applicable à un évêque obscur. D'ailleurs, Gondoald, malgré sa qualité de duc, peut avoir été maître de la monnaie, fonction séculière, incompatible avec le titre d'évêque.

Digitized by Google

chèrent-ils, en conservant à leur monnaie un type fixe, à empêcher le peuple de s'apercevoir de l'altération qu'ils pouvaient apporter dans le titre de l'argent, et de distinguer la valeur des monnaies par l'époque de leur émission.

Quel que soit le système qui ait présidé à la fabrication de la monnaie lyonnaise, toujours est-il qu'il fut constamment suivi pendant une période que nous pouvons faire durer de la fin du XIIe siècle au XVe environ.

La pièce que je donne ici sous le n° 1 n'est, je crois, qu'une exception dont je vais essayer d'expliquer la cause, mais qui, à ce qu'il semble, n'influa en rien sur les habitudes monétaires de l'archevêché de Lyon, puisque les nos 2, 3 et 4, qui sont évidemment d'une époque plus récente, sont anonymes comme auparavant.

1 2

N° 1. K majuscule, surmonté d'une mitre, entre un soleil et un croissant; dans le champ, de chaque côté, une fleur de lis; autour, la légende : PRIMA·SEDES. Le tout renfermé dans un cordon de fleurs de lis.

℟. Croix. Légende intérieure : GALLIARVM; seconde légende : + ARCHIEPISCOPVS·ET·COMES LVGDVNENSIS. — Billon. — 36 grains et demi. — Cabinet du roi.

Il est évident que cette monnaie est une imitation du gros de Charles V, avec lequel elle présente les plus grands rapports. On peut donc la regarder comme contemporaine.

D'un autre côté, la lettre initiale K ne peut s'appliquer qu'à un prélat du nom de Charles. Je crois donc pouvoir donner cette monnaie à Charles d'Alençon, premier archevêque de ce nom et cousin du roi Charles V.

Digitized by Google

Il avait pour père Charles de Valois, comte d'Alençon, petit-fils de Philippe le Hardi et frère de Philippe VI de Valois.

Jeune encore, et fatigué des troubles qui suivirent la mort de son père, il avait embrassé l'état monastique en abdiquant son titre de comte. S'étant rendu recommandable par ses vertus, il fut nommé par le roi au siège de Lyon le 13 juillet 1365.

L'histoire ne nous dit rien du commencement de son épiscopat, si ce n'est qu'il fut parrain de Jean sans Peur, duc de Bourgogne. Mais vers la fin, il s'éleva une querelle entre lui et les officiers du roi, établis dans la ville de Lyon en vertu du traité passé entre Philippe le Bel et Louis de Villars, traité dans lequel cet archevêque avait abandonné au roi la juridiction temporelle de la ville, se réservant seulement l'une des forteresses, le château de Pierre-Encise, avec le droit de battre monnaie.

Charles d'Alençon, à ce qu'il paraît, ne tenant pas compte de ce traité, voulut rentrer dans plusieurs des droits auxquels ses prédécesseurs avaient renoncé : de là des dissensions dont les circonstances ne nous sont pas bien connues, mais qui ne laissèrent pas que d'amener de graves désordres. A la fin cependant il y eut accommodement et, peu de temps après, l'archevêque mourut dans son château, le 5 juillet 1375.

En considérant l'analogie parfaite qui existe entre la pièce de Charles V et celle qui nous occupe, tant pour le type et le titre que pour le poids, ne pourrait-on pas supposer avec quelque raison que Charles d'Alençon, enhardi par sa grande naissance, fit fabriquer cette monnaie dans l'intention de la faire circuler là où celle du roi devait seule avoir cours, et que Charles V irrité rangea cette usurpation au nombre des griefs qui amenèrent une rupture entre lui et son parent. Dans une occasion semblable, nous savons que Charles V écrivit au prince d'Orange, pour se plaindre de ce qu'il faisait contrefaire sa monnaie, et pour faire cesser cette fabrication.

Ainsi, d'un côté, la haute naissance, le grand crédit de Charles d'Alençon, expliqueraient pourquoi il fut le premier à déroger à la coutume établie, en plaçant sur sa monnaie la

Digitized by Google

lettre initiale de son nom et ses titres ; tandis que les suites malheureuses de cette innovation justifieraient son peu de durée. Bien entendu que je ne prétends pas donner ceci pour autre chose que pour une conjecture ; mais, réduit par le silence de l'histoire à faire des suppositions, j'ai du moins cherché les plus naturelles et les plus conformes aux usages du temps.

Les trois pièces qui suivent sont aussi, je crois, tout à fait inédites.

N° 2. + PRIMA·SEDES· L majuscule, dont le haut forme une croix, entre un soleil et un croissant.

℟. + GALLIARVM· Croix cantonnée d'un soleil et d'un croissant. — Billon. — 38 grains $\frac{1}{2}$ — Cabinet du Roi.

N° 3. + PRIMA·SEDES·GALLIARVM· L majuscule semblable au précédent, dans un entourage formé d'arcs.

℟. MONETA·LVGDVNENSIS· Croix fleuronnée. — Billon. 42 grains. — Cabinet du Roi.

En comparant les caractères, le métal et la fabrique de ces pièces à ceux des monnaies dont les dates nous sont connues, je les crois de la fin du XIVe siècle (1). J'en dirai autant de la pièce suivante, qui pourrait cependant bien être du XVe siècle.

3 4

N° 4. PRIMA·SEDES· Même type qu'au n° 3. Le cintre seulement n'est composé que de trois arcs séparés par des angles.

℟. GA·LL·IAR·VM· Légende divisée par les quatre branches

(1) J. Appel a fait graver dans son ouvrage une monnaie de Jean de Portugal (1384-1433), sur laquelle le monogramme du roi est placé dans un entourage tout semblable à celui de la pièce n° 3.

Digitized by Google

d'une croix formée par un double trait, et cantonnée de deux soleils et de deux croissants. — Billon. — 28 grains $\frac{1}{2}$.

Je dois la communication de cette dernière médaille à l'obligeance de M. Camille Rollin. Sur trois des médailles que je décris ici, le soleil et le croissant paraissent constamment comme accompagnement du L cruciforme. Ceci n'aurait rien d'étonnant si l'on voulait voir dans ce L ainsi barré une croix, et non pas simplement une abréviation du mot *Lugdunum* (1), puisque ces deux attributs de la Passion figurent ainsi dans les calvaires chrétiens du moyen âge ; mais sur le n° 1, le soleil et le croissant n'accompagnent pas de croix, et sont placés de chaque côté de la mitre épiscopale ; ils avaient donc alors une autre signification. Je dois aussi remarquer qu'ils ne se trouvent que sur ceux des deniers publiés par Duby, qui semblent les plus modernes.

II

Quoique les archevêques d'Embrun aient joui pendant fort longtemps du droit de battre monnaie, puisqu'il leur fut concédé, en 1147, par l'empereur Conrad III, cependant jusqu'ici une seule de leurs monnaies nous était parvenue, car j'ai tout lieu de croire que le n° 2 de la pl. II de Duby, copié dans l'ouvrage de M. de Boze, n'est qu'un dessin infidèle de cette même pièce (gravée sous le n° 1). Peut-être ces prélats ne commencèrent-ils à battre monnaie qu'après la confirmation de leur droit, en 1276, par l'empereur Rodolphe. Je crois la pièce de Duby, de Raymond IV, archevêque en 1308, à cause de la croix du revers, qui est du même style que celle de la pièce que je vais décrire.

N° 5. PASTOR · ARChIEP*iscopu*S. Figure mitrée debout, tenant la crosse d'une main, l'autre levée pour bénir.

(1) Il existe une petite pièce des princes d'Orange (PRINCIPES AVRASICENSIS) qui porte ce même type du L cruciforme. On ne peut expliquer la présence de ce type sur la monnaie d'Orange, qu'en se reportant au système d'imitation qui fait la base de l'art monétaire dans les siècles moyens, et qui a été la cause de tant de singularités.

Digitized by Google

℟. EBREDVNENSIS· Croix fleuronnée. — Billon. — 44 grains $\frac{1}{2}$. — Cabinet du Roi.

5 6

On peut remarquer que sur cette belle monnaie, la figure épiscopale de Pastor offre beaucoup de ressemblance avec celle du gros de Thierry V, de Metz, qui vivait presque à la même époque (1369-1383). Quant à la croix du revers, elle est tout à fait méridionale de style.

Cette pièce pèse précisément le double de l'exemplaire de Raymond, qui existe au Cabinet du Roi.

Pastor d'Aubenas, cinquante-sixième archevêque d'Embrun, cardinal d'Albignac, né à Sarrats, dans le Vivarais, d'abord moine et docteur en l'Université de Paris, fut nommé évêque d'Assise, par le pape Benoît XII, puis succéda, sur le siège d'Embrun, à Bertrand d'Eux, le 4 février 1338. En qualité de légat, il reçut le dauphin Humbert à hommage pour les fiefs que celui-ci tenait de l'Église.

Possédant une grande érudition, Pastor composa plusieurs ouvrages sur les auteurs sacrés et profanes, et une histoire eclésiastique de son temps. Il mourut à Avignon, en 1354.

III

M. le marquis de Pina pense que l'on pourrait regarder comme municipaux ceux des deniers de Valence, qui ne portent que la légende VRBS VALENTIA, sans nom d'évêque.

L'observation faite par ce savant est aussi applicable aux monnaies de Vienne, car parmi celles-ci, il s'en trouve sur lesquelles on lit VRBS·VIENNA·, et qui peuvent par consé-

Digitized by Google

quent appartenir à la ville plutôt qu'à l'évêché. Quant à celle où l'on voit la légende PRIMA ou MAXIMA·GALLIARVM·, qui peut se compléter par le mot *sedes*, aussi bien que par le mot *urbs*, leur attribution demeure tout à fait incertaine (1). Et cependant on ne peut pas supposer qu'il ne nous reste aucune monnaie des archevêques de Vienne, qui jouissaient du droit d'en fabriquer dès les premières années du XIe siècle, et qui l'exercèrent à n'en pas douter. La pièce suivante, fort précieuse à cause de son module, n'est malheureusement pas plus explicite que les deniers connus.

N° 6. + SANCTVS·MAVRICIVS. Tête du saint, tournée à gauche, dans un entourage formé d'arcs et d'angles.

℟. + MAXIMA·GALLIARVM· Croix dans un entourage et cantonnée des lettres V·I·E·N· — Argent. — 48 grains.

Cette curieuse pièce fait partie de la collection de mon ami, M. Louis Deschamps, qui a bien voulu me permettre de la décrire.

Mader, dans ses *Kritische Beitræge zur Münzkunde*, en a donné une qui se rapproche de celle-ci pour le module ; mais la tête du saint n'est pas placée comme ici dans un entourage ; le revers aussi est différent.

IV

Duby n'a décrit aucune monnaie de Gap. M. de Pina, le premier, en fit graver une dans la planche qu'il publia pour faire suite au recueil de Duby. Comme la planche parut sans texte, je vais donner la description de ce dernier :

+S·M·EPISCOPVS· Tête à gauche.

℟. + VAPINCENSIS. Croix cantonnée de quatre points. — Denier de billon. — 14 grains.

Je n'ai trouvé dans le catalogue des évêques de Gap aucun

(1) La jolie petite obole publiée par M. de Pina, et que le cabinet du roi possède, porte au droit la légende NOBILIS dont le sens m'échappe, à moins qu'on n'en fasse l'épithète de VIENNA qui est au revers. Il faudrait dire alors *Nobilis Vienna*, la noble Vienne.

Digitized by Google

nom qui commençât par un M ou un N. Aucun des saints révérés dans cette ville n'a ces initiales. D'ailleurs la tête qui paraît au droit de ce denier n'est pas celle d'un évêque. Il est donc probable que le but du graveur a été d'imiter les deniers de Vienne, qui avaient un cours établi dans tout le pays.

La ville de Gap, en latin *Vapincum*, devint épiscopale au IVe siècle. En 1058, Grégorius, un de ses évêques, obtint de l'empereur Frédéric le titre de prince avec divers autres privilèges, parmi lesquels était probablement le droit de monnaie. En 1184, l'évêque Guillaume prit le titre de seigneur et de comte de Gap ; mais il fut obligé de partager les privilèges de la suzeraineté avec le dauphin.

Voici encore une monnaie de Gap ; mais d'un type tout différent.

7

No 7. + BEATE·MARIE, rétrograde. Croix.

℟. + .VAPIENSIS· Rosace à six branches. — Argent. — 32 grains $\frac{1}{2}$. — Cabinet du Roi.

L'église de Gap est sous l'invocation de la Vierge. La rosace du revers pourrait bien n'être qu'une altération du monogramme du Christ, que l'on trouve sur un denier de Vienne (Duby, n° 1) et qui, par conséquent, était un type usité en Dauphiné. Duby donne une pièce du même genre que celle-ci, qu'il attribue à Marie, princesse d'Orange (n° 11), d'après Fauris de Saint-Vincens. Je ne sais comment ces deux savants ont compris les légendes de ce denier; car, en supposant que PRINSEPS·AR· signifiât *Princeps aurasicensis*, ce qui est au moins douteux, il faudrait donc croire que le mot *princeps* se rapportât à Jean de Chalon, époux de Marie. D'ailleurs, dans aucun cas, BEATE·MARIE ne peut être Marie de Baux, il eût fallu *Mariæ de Bautio*. Je ne crois pas non plus que cette prin-

Digitized by Google

cesse ait frappé de monnaie en son nom, car elle était mariée depuis cinq ans à Jean de Chalon dont on a des monnaies, lorsqu'elle hérita de son père Raymond IV.

Au reste, je n'ai jamais vu cette monnaie en nature; ainsi je n'entreprendrai point de lui donner d'attribution. J'ajouterai seulement que Duby a donné à la même princesse d'Orange un denier (n° 12) dont les légendes sont coupées, et qui du reste est absolument semblable à la pièce de Gap que je viens de décrire.

Cette conformité de type ne serait pas cependant une raison suffisante pour en faire une monnaie de Gap; car ce denier, ainsi rogné, qui est assez commun, porte souvent des restes de légendes qui ne peuvent former le nom de cette ville. Il faut donc attendre que l'on trouve un exemplaire assez entier pour que l'on y puisse distinguer un nom de ville, qui, je le présume, devra appartenir au Dauphiné.

Digitized by Google

GOLD TRIENS WITH « DOROVERNIS »

(Extrait du tome II du *Numismatic Journal*, 1837-1838, Londres, pp. 232-233.)

Sir,

Herewith I send you an accurate drawing of an English gold *triens* (the first I believe hitherto known), in the hope that some of your readers may throw light on a subject so well deserving their attention. The genuineness of this piece is beyond suspicion; and the fact of its having formed a part of the king's collection, at a time when modern forgers of ancient money had not attempted to imitate this description of coin, is sufficient to stamp its authenticity. It belongs to the *ancien fonds*, a term given to that part of the *cabinet du roi*, prior to the revolution of 1789, and it is well known, that at the sale of M. d'Ennery's collection, in the year 1788, fifty gold and silver coins of the Merovingian princes were purchased in one lot for six pounds. This shews, that at that time these coins were considered too insignificant to attract the attention of the forger. This is not the case now : the same collection could not be purchased for less than sixty pounds.

I will now give a description of this triens.

Digitized by Google

Obv. **EVSEBII MONITA.** Male head to the right with diadem of pearls, the bust galeated and ornamented with gems.

Rev. ✠ **DOROVERNIS · CIVITAS.** In the centre a cross *ancrée*. Weight, 29 grains.

The cross on the reverse indicates that the coin is the work of a Christian period. There are, however, two periods of Christianity in England : the first ends with the arrival of the Saxons, and the second commences with the visit of saint Augustin. From the close ressemblance which this piece bears to those which were minted in French cities, in the sixth and seventh centuries, I am inclined to believe that it was struck at the same period.

May we conjecture that the piece in question was struck by some British chief who still aknowledged the Roman power, since the coin seems to bear the head of an emperor? Or, if it must be looked upon as an early specimen of the Saxon coinage, how shall we account for the kings of Kent having neglected to place their names on their money? It is true, we have Parisian *trientes* with the names of moneyers only, but we have no instance of such a practice having been adopted in Britain. From this circumstance, I should be led to pronounce this puzzling coin of French origin, if I could find any French city the Latin name of which resembled *Dorovernum*.

I am, Sir,

Your obedient Servant

Adr. de Longpérier,
Du Cabinet des Médailles de Paris.

Paris, 18th January, 1838.

Digitized by Google

NUMISMATIQUE

(Extrait du journal *l'Art en province*, tome III, 1837-1838. Moulins, pp. 205-206.)

LETTRE AU DIRECTEUR DE *L'ART EN PROVINCE*.

Monsieur,

Vous m'avez fait l'honneur de me demander mon sentiment sur les monnaies de Montluçon, publiées par M. Bouillet dans le dernier numéro de la *Revue Numismatique*. Je m'empresse de vous satisfaire et je m'estimerais fort heureux, si vous vouliez bien accorder votre approbation aux observations que je vais vous soumettre.

M. Bouillet, dans son intéressant article, nous fait connaître cinq spécimens inédits de la monnaie de Montluçon frappée au nom de Guy et d'Eudes, outre une variété de deniers du premier de ces deux seigneurs, qui avait été précédemment publiée par M. Lecointre Dupont, dans son *Essai historique sur les monnaies du Poitou*, puis reproduite, comme vous le savez, dans *l'Ancien Bourbonnais* par votre savant ami Ach. Allier.

Je partage tout à fait l'opinion de M. Bouillet relativement à l'attribution de ces curieuses monnaies à Guy de Dampierre et à Eudes de Nevers, et je félicite ce zélé numismatiste du soin avec lequel il a éclairci ce point de notre histoire monétaire. Mais si je demeure d'accord avec lui sur la partie historique de sa dissertation, je ne puis également accepter la manière dont il interprète les types des monnaies de Montluçon; et voici pourquoi.

Digitized by Google

M. Bouillet voit un Lambel sur la monnaie de Guy de Dampierre, et il rapproche ce type de celui des monnaies d'Anjou, de Provence, de Gien, de Nevers, de Vierzon et même de Gaston d'Orléans, confondant ainsi dans une même catégorie toutes ces monnaies de types et d'âge si différents. Mais ces citations dont on pourrait au reste facilement accroître le nombre sont de nulle valeur; car il eût fallu prouver d'abord que toutes ces monnaies portent bien réellement un Lambel, et, de plus, que celui qui se voit incontestablement sur quelques-unes d'entre elles, est, comme sur la monnaie qui nous occupe, isolé de toute espèce de pièces héraldiques. Or c'est ce que n'a pas fait et ce que ne pourra jamais faire M. Bouillet. Il est, en effet, bien connu que le Lambel est une pièce de blason, qui, prise séparément, n'a aucune valeur; c'est ce qu'on nomme une *brisure;* sa fonction dans les armoiries était de faire distinguer les cadets des aînés, les différentes branches d'une même famille. Nous voyons à la vérité un Lambel sur la monnaie de Nevers, de Vierzon, de Provence, mais comme brisure d'un écu armorié. Quant à la monnaie de Gaston d'Orléans, outre que le Lambel n'y figure que comme brisure de l'écu de France, quel argument, je vous le demande, monsieur, peut-on espérer tirer de cette pièce du XVIIe siècle pour l'explication d'un type du XIIIe siècle? On sait encore que le nombre de *lambaux* ou *pendants* du Lambel variait de trois à cinq, suivant le rang qu'occupait un cadet parmi ses frères. Si donc on veut voir un Lambel sur la monnaie des comtes d'Anjou, de Gien, des seigneurs de Montluçon, faudra-t-il croire que tous ces *gentilshommes* étaient des cadets, et cadets au même degré? Plutôt que d'admettre des choses si étranges, je préférerais m'en tenir à l'explication de M. Lecointre Dupont, qui voit dans le type de la monnaie de Montluçon un M ou un E renversé (lequel E, soit dit en passant, n'est renversé qu'autant qu'on voudra placer la monnaie, la croix en haut, comme l'ont fait ces messieurs).

Mais je crois qu'il ne faut chercher dans le type de la monnaie de Montluçon qu'une imitation du monogramme de Foul-

Digitized by Google

ques d'Anjou, copie dénaturée d'un nom qui n'avait pas d'application à Montluçon; en sorte qu'il semble que le graveur n'ait cherché qu'à produire une ressemblance générale, capable de tromper au premier aspect, et voici dans quel but. Le bénéfice qui résultait de la fabrication des monnaies, était une des *ressources principales* des souverains au moyen âge. Ce bénéfice croissait en raison du nombre des monnaies émises; il fallait donc donner à ces monnaies le cours le plus étendu possible. Or le roi, dont la monnaie avait cours partout, et qui avait intérêt à conserver ce privilège, à l'exclusion de tout autre seigneur, restreignait le cours des monnaies baronales aux terres de celui qui les avait fabriquées. C'est ce que l'on voit dans *l'ordenance que li bon roys Loys, cui diex face mercy, fist sur le fait des monnoies, qui portait que es terres des barons ne courussent que leur propre monoie en la terre de chascuns baron tant seulement.* Tout le soin des seigneurs se portait dès lors à donner, par ruse, cours à leurs monnaies chez leurs voisins. Pour cela ils copiaient ou plutôt ils imitaient le type des monnaies royales ou celui de monnaies que leur bon aloi avait mises en renom. L'important était de bien imiter le type; quant aux légendes, on ne pouvait les copier en entier sans devenir *faux monnayeur;* encore cette considération n'a pas arrêté certains barons. D'ailleurs, la monnaie était destinée à circuler parmi des gens qui ne savaient guère lire, et pour qui les légendes ne créaient qu'un bien faible moyen de distinction, diminué encore par l'addition de certaines lettres parasites à la fin et au commencement des légendes, au moyen desquelles l'illusion était complétée. On comprend facilement les singularités qu'amena cette manie d'imitation. Des archevêques et des comtesses se faisaient représenter sur leurs monnaies, à cheval et revêtus d'armures complètes; les deniers portaient des monogrammes qui n'offraient aucun rapport avec le nom de celui qui les faisait frapper. Telle est, selon moi, l'origine du type de la monnaie de Guy de Dampierre, où je ne puis voir autre chose qu'une *dégénérescence* du monogramme de Foulques d'Anjou, copié d'abord par le

Digitized by Google

comte du Mans, puis par le comte de Gien, et enfin par le seigneur de Montluçon. L'examen des monnaies de tous ces barons ne me laisse aucun doute à cet égard.

Le prétendu Lambel n'est autre chose que le C du mot FVLCO, attaché par le milieu aux autres lettres qui forment le monogramme, ainsi que cela se voit sur les monnaies carlovingiennes.

Je ne m'arrêterai qu'à la première des monnaies frappées au nom d'Eudes, à cause de la bizarrerie de ses légendes. Elle me paraît une imitation des monnaies de Mahaut II, comtesse de Nevers. La première lettre du droit, que M. Bouillet prend pour un H et qu'il rapproche de l'aspiration germanique qui précède les noms de quelques empereurs, me semble être un M que je crois avoir été mis là pour compléter la ressemblance du denier d'Eudes avec celui de Mahaut. J'en dirai autant de l'interversion des lettres du revers, qui ferait croire à la première vue que la monnaie porte la légende NIVERNIS, etc.

Une circonstance qui n'a pas échappé à M. Bouillet, c'est que cette monnaie d'Eudes a été à son tour imitée à Souvigny. Nous en avons la preuve dans ce denier assez bien gravé dans Duby (pl. 17 n° 2), et que le Cabinet du roi possède, où l'on voit une fasce et deux hermines ou feuilles, placées au-dessus de la tête de Saint-Mayeul.

Je vous ferai remarquer, à ce propos, monsieur, qu'aucune des monnaies de Souvigny que j'ai pu voir, ne présente un Lambel sur la poitrine de Saint-Mayeul, mais une étole ou broderie de chape, qui a pu induire en erreur le graveur de M. de Boze, dont les dessins sont au reste tous remplis d'inexactitudes. En voilà bien long sans doute sur quelques monnaies d'une fort petite seigneurie; mais vous voudrez bien me pardonner, Monsieur, en faveur de notre communauté de zèle pour nos antiquités nationales.

Adrien DE LONGPÉRIER.

Au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale, 4 juin 1838.

Digitized by Google

MONNAIES INÉDITES

DE QUELQUES PRÉLATS DAUPHINOIS.

(Extrait du tome III de la *Revue du Dauphiné*, 1838.)

I. Quoique les archevêques d'Embrun aient joui pendant fort longtemps du droit de battre monnaie, puisqu'il leur fut concédé, en 1147, par l'empereur Conrad III, cependant jusqu'ici une seule de leurs monnaies nous était parvenue, car j'ai tout lieu de croire que le n° 2 de la pl. II de Duby, copié dans l'ouvrage de de Boze, n'est qu'un dessin infidèle de cette même pièce (gravée sous le n° 1). Peut-être ces prélats ne commencèrent-ils à battre monnaie qu'après la confirmation de leur droit, en 1276, par l'empereur Rodolphe. Je crois la pièce de Duby, de Raymond IV, archevêque en 1308, à cause de la croix du revers, qui est du même style que celle de la pièce que je vais décrire.

N° 1. PASTOR·ARChIEP*iscopu*S· Figure mitrée debout, tenant la crosse d'une main, l'autre levée pour bénir.

Revers : EBREDVnEnSIS· Croix fleuronnée. — Billon. — 44 grains 1/2. — Cabinet du Roi.

On peut remarquer que sur cette belle monnaie la figure épiscopale de Pastor offre beaucoup de ressemblance avec celle du gros de Thierry V, de Metz, qui vivait presque à la même époque (1369-1383). Quant à la croix du revers, elle est tout à fait méridionale de style.

Digitized by Google

Cette pièce pèse précisément le double de l'exemplaire de Raymond, qui existe au cabinet du roi.

Pastor d'Aubenas, cinquante-sixième archevêque d'Embrun, cardinal d'Albignac, né à Sarrats, dans le Vivarais, d'abord moine et docteur de l'université de Paris, fut nommé évêque d'Assise par le pape Benoît XII, puis succéda, sur le siège d'Embrun, à Bertrand d'Eux, le 4 février 1338. En qualité de légat, il reçut le dauphin Humbert à hommage pour les fiefs que celui-ci tenait de l'Église.

Pastor composa plusieurs ouvrages sur les auteurs sacrés et profanes, et une histoire ecclésiastique de son temps. Il mourut à Avignon, en 1354.

II. M. le marquis de Pina pense que l'on pourrait regarder comme municipaux ceux des deniers de Valence qui ne portent que la légende VRBS VALENTIA, sans nom d'évêque.

L'observation faite par ce savant est aussi applicable aux monnaies de Vienne, car parmi celles-ci il s'en trouve sur lesquelles on lit VRBS·VIENNA, et qui peuvent par conséquent appartenir à la ville plutôt qu'à l'évêché. Quant à celles où l'on voit la légende PRIMA ou MAXIMA·GALLIARUM, qui peut se compléter par le mot *sedes*, aussi bien que par le mot *urbs*, leur attribution demeure plus incertaine encore (1). Et cependant on ne peut pas supposer qu'il ne nous reste aucune des monnaies des archevêques de Vienne, qui jouissaient du droit d'en fabriquer dès les premières années du XIe siècle, et qui l'exercèrent, à n'en pas douter. La pièce suivante, fort précieuse à cause de son module, n'est malheureusement pas plus explicite que les deniers connus.

N° 2. † SANCTVS·MAVRICIVS· Tête du saint, tournée à gauche, dans un entourage formé d'arcs et d'angles.

Revers: †MAXIMA·GALLIARUM· Croix dans un entourage et cantonnée des lettres : V·I·E·N· — Argent. — 48 grains.

(1) La jolie petite obole publiée par M. de Pina, et que le cabinet du roi possède, porte au droit la légende NOBILIS dont le sens m'échappe, à moins qu'on n'en fasse l'épithète de VIENNA qui est au revers. Il faudrait dire alors *Nobilis Vienna*, la noble Vienne.

Digitized by Google

1

2

3

4

5

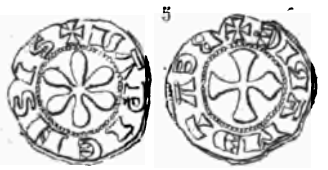

Digitized by Google

Cette curieuse pièce fait partie de la collection de mon ami, M. Louis Deschamps, qui a bien voulu me permettre de la décrire.

Mader, dans ses *Kristiche Beitræge zur Münzkunde*, en a donné une qui se rapproche de celle-ci pour le module ; mais la tête du saint n'est pas placée comme ici dans un entourage ; le revers aussi est différent.

III. Duby n'a décrit aucune monnaie de Gap. M. de Pina, le premier, en fit graver une dans la planche qu'il publia pour faire suite au recueil de Duby. Comme la planche parut sans texte, je vais donner la description de ce denier :

† S·M·EPISCOPVS· Tête à gauche.

Revers : † VAPINCENSIS· Croix cantonnée de quatre points. — Denier de billon. — 14 grains.

Je n'ai trouvé dans le catalogue des évêques de Gap aucun nom qui commençât par un M ou un N. Aucun des saints révérés dans cette ville n'a ces initiales. D'ailleurs, la tête qui paraît au droit de ce denier n'est pas celle d'un évêque. Il est donc probable que le but du graveur a été d'imiter les deniers de Vienne, qui avaient un cours établi dans tout le pays.

M. Champollion-Figeac, avec une obligeance dont je m'empresse de lui témoigner ici ma gratitude, a bien voulu me communiquer deux pièces d'un type analogue, mais avec des légendes différentes. Les voici :

N° 3. † S·N·EPISCOPVS· Tête à gauche.

Revers : † VAPINCENSIS· Croix cantonnée de quatre points. — Billon. — 11 grains.

N° 4. † ESPIQOPVS· Tête à gauche.

Revers : † VAPITENSIS· Croix cantonnée de quatre points. — Billon. — 17 grains 1/2.

Je ne puis encore interpréter les lettres S·N (H ou N) de la première de ces pièces. Quant à la seconde, je me bornerai à faire remarquer la singulière incorrection de ses légendes, qui pourrait faire prendre ce denier pour l'œuvre d'un faussaire, si son poids très fort et la bonne qualité du métal ne venaient détruire cette supposition.

Digitized by Google

La ville de Gap, en latin *Vapincum*, devint épiscopale au IVe siècle. En 1058, Grégoire, un de ses évêques, obtint de l'empereur Frédéric le titre de prince avec divers autres privilèges, parmi lesquels était probablement le droit de battre monnaie. En 1184, l'évêque Guillame prit le titre de seigneur et de comte de Gap; mais il fut obligé de partager les privilèges de la suzeraineté avec le dauphin.

Voici encore une monnaie de Gap, mais d'un type tout différent.

N° 5. † BEATE·MARIE· rétrograde. Croix.

Revers : † VAPIENSIS · Rosace à six branches. — Argent. — 32 grains 1/2. — Cabinet du Roi.

L'église de Gap est sous l'invocation de la Vierge. La rosace du revers pourrait bien n'être qu'une altération du monogramme du Christ, que l'on trouve sur un denier de Vienne (Duby, n° 1), et qui, par conséquent, était un type usité en Dauphiné. Duby donne une pièce du même genre que celle-ci, qu'il attribue à Marie, princesse d'Orange (n° 11), d'après Fauris de Saint-Vincens. Je ne sais comment ces deux savants ont compris les légendes de ce denier; car, en supposant que PRINSEPS · AR · signifiât *Princeps aurasicensis*, ce qui est au moins douteux (1), il faudrait donc croire que le mot *princeps* se rapporte à Jean de Chalon, époux de Marie. D'ailleurs, dans aucun cas, BEATE·MARIE ne peut être Marie de Baux, il eût fallu *Mariæ de Bautio*. Je ne crois pas non plus que cette princesse ait frappé de monnaie en son nom, car elle était mariée depuis cinq ans à Jean de Chalon dont on a des monnaies, lorsqu'elle hérita de son père Raymond IV.

Au reste, je n'ai jamais vu cette monnaie en nature; ainsi

(1) A la vérité, l'ancien nom d'Orange est *Arausio Cavarum;* mais il faut croire que cette forme avait été abandonnée au moyen âge, puisque sur la totalité des monnaies que j'ai consultées le nom d'Orange est toujours écrit *Aurasica.* Je comptais sur le secours des chartes pour étayer mon opinion: je n'ai pu m'en procurer qu'une seule; elle est de 1185, et le nom d'Orange y est orthographié aussi *Aurasica.* Je regrette vivement de ne pouvoir en ce moment m'appuyer sur des témoignages plus nombreux de la même nature; mais, au reste, je reviendrai sur cette question en publiant un denier d'Orange frappé au nom de l'empereur Frédéric Ier.

Digitized by Google

je n'entreprendrai point de lui donner d'attribution. J'ajouterai seulement que Duby a donnée à la même princesse d'Orange un denier (nº 12) dont les légendes sont coupées, et qui, du reste, est absolument semblable à la pièce de Gap que je viens de décrire.

Cette conformité de type ne serait pas cependant une raison suffisante pour en faire une monnaie de Gap; car ce denier, ainsi rogné, qui est assez commun, porte souvent des restes de légendes qui ne peuvent former le nom de cette ville, pas plus que celui d'Orange. Il faut donc attendre que l'on trouve un exemplaire assez entier pour que l'on y puisse distinguer un nom de ville, qui, je le présume, devra appartenir au Dauphiné.

Digitized by Google

JEAN GOUJON

NÉ AU COMMENCEMENT DU XVIe SIÈCLE ; MORT EN 1572.

(Extrait du *Plutarque français*, t. III, Paris, 1839.)

De tous les hommes éminents qui ont illustré la France du XVIe siècle, les plus remarquables, ceux qui se présentent avec le plus de titres à notre admiration, ce sont les grands artistes du règne de François Ier. A cette époque, pour les arts heureuse entre toutes, on voit apparaître, presque sans transition, une famille de peintres et de sculpteurs qui atteignent tout d'un coup aux plus grandes hauteurs de l'art, et qui laissent après eux cette série de trésors inimités, qui semble être comme la dernière trace de l'antiquité. Mais qui a déterminé ce grand mouvement de l'esprit et du goût, que l'on a si bien nommé *la Renaissance?* c'est ce qu'il est difficile d'établir, soit qu'on lui donne pour principe un concours de circonstances toutes fortuites, soit qu'on lui cherche un créateur, homme illustre, aux idées neuves, dont l'exemple aurait amené ce qu'on pourrait appeler la contagion du génie. L'achèvement d'une œuvre d'art dépend d'une certaine volonté qui conduit l'auteur dans l'exécution de son travail. Cette aspiration à la création, qui n'est le plus souvent qu'un besoin d'imitation, qu'un souvenir d'une œuvre antérieure, peut être commune à un nombre indéfini d'individus frappés de la même idée. Puis, quand cette idée mère, quand ce type a subi toutes les transformations dont il est susceptible, l'école meurt, l'é-

Digitized by Google

poque est finie, et comme il ne se présente pas toujours un homme supérieur qui vienne donner un élément nouveau aux travailleurs, les arts tombent dans une décadence analogue à celle qui a marqué le XVIIIe siècle du sceau de l'impuissance.

Sans attribuer à Jean Goujon le mérite d'avoir donné à son pays cette impulsion première à laquelle nous devrions l'origine du style des arts français au XVIe siècle, au moins devons-nous reconnaître qu'il est de tous les artistes nationaux celui qui a le plus complètement adopté la nouvelle manière, comme aussi celui pour qui l'on peut réclamer la priorité. Jean Cousin, son contemporain, conserve dans son faire quelque chose de gothique; Jean Bullant, Germain Pilon, Philibert Delorme, viennent ensuite; mais la date de leurs ouvrages ne peut les classer que parmi les imitateurs. Le seul Bernard Palissy, « philosophe naturel et homme d'un esprit merveilleusement prompt et aigu, » comme dit Lacroix du Maine, peut le disputer à Jean Goujon pour la vivacité et l'originalité des conceptions; mais on sait que ce laborieux artiste, parti l'un des premiers, rencontra dans sa carrière tant d'obstacles, qu'il ne put que bien tard, et lorsque son siècle allait finir, prendre place parmi les artistes célèbres qui jouissaient de la protection royale et d'une juste renommée. Son influence est donc nulle; on sait d'ailleurs qu'il n'a pas fait d'élèves, et que ses livres, qui contiennent pourtant des notions si savantes, ont pendant longtemps été méconnus.

Aujourd'hui que l'extension donnée aux études historiques fait attacher tant de prix aux monuments d'art de toutes les époques, et que l'on a compris combien l'examen de ces monuments, quelle que fût d'ailleurs la valeur comparative de chacun d'eux, offrait de véritable intérêt et d'utile enseignement, on s'étonne de l'oubli singulier où semblent être tombés pendant de longues années certains artistes dont les œuvres sont dans ce temps l'objet de notre admiration.

C'est ainsi que l'existence de J. Goujon, dont le nom est devenu populaire, s'enveloppe d'un voile obscur que l'on ne peut désormais espérer de pénétrer.

Digitized by Google

Ce célèbre sculpteur naquit, à ce qu'il paraît, à Paris, au commencement du XVIe siècle. Quelle était sa famille, à quelle condition appartenait-il, quels furent ses premiers penchants, ses premières études? on l'ignore. On prétend qu'il eut pour maître l'artiste qui a exécuté les bas-reliefs qui ornent à Saint-Denis le tombeau de François Ier; mais encore le temps n'a pas respecté le nom de cet homme dont la patrie n'est pas connue. Ainsi nous ne pouvons savoir à quelles sources J. Goujon a puisé la théorie de l'art dans lequel il s'est placé à un degré si élevé.

Le style des ouvrages de J. Goujon décèle une connaissance assez grande des monuments de l'antiquité dont la France ne possédait de son temps que de bien rares débris. Cependant, appartenant à la religion réformée, il n'est pas probable qu'il ait été sur le sol même de l'Italie chercher des modèles là où l'eût attendu l'inimitié. On est donc conduit à supposer, et avec quelque raison, que, formé à l'école des maîtres italiens qui habitaient la France, J. Goujon a grandi dans son génie les notions qu'il reçut d'eux, et qu'il sut appliquer d'une manière qui lui appartient tout en propre.

Pour le biographe, la vie de J. Goujon est tout entière dans ses œuvres, derrière lesquelles disparaissent et s'effacent les détails de sa vie privée. Si l'esprit est frustré du charme qui s'attache à la connaissance des diverses fortunes qu'ont éprouvées les hommes supérieurs, il trouve une certaine compensation à garder la mémoire d'une intelligence qui ne se manifeste que par de puissantes créations, ainsi que l'Auteur de toutes choses que nous n'entrevoyons que dans ses ouvrages.

Nous allons donc donner un aperçu des travaux de J. Goujon, en regrettant toutefois de ne pouvoir suivre un ordre chronologique que de minutieuses recherches ne nous ont pas permis d'établir.

Le plus connu des ouvrages de notre artiste est la fontaine qui orne la place des Innocents. Les bas-reliefs de ce monument, qui représentent des Nymphes, le triomphe de Vénus, d'Amphitrite, sont justement admirés, entre les plus belles

Digitized by Google

productions de la Renaissance, pour leur grâce et la finesse de contour de toutes ces figures, qui paraissent en quelque sorte détachées du fond.

Cette apparence de relief entier, de ronde bosse, qui distingue les bas-reliefs de Goujon, doit être attribuée à quelque procédé particulier à cet artiste, qui avait étudié, comme nous le dirons plus tard, les lois de la perspective avec un grand soin.

Nous devons dire que la fontaine des Innocents, telle qu'elle est aujourd'hui, n'appartient pas tout entière à Goujon. Commencée sous François Ier et achevée en 1551, elle avait été construite à l'angle des rues au Fer et Saint-Denis, et adossée aux maisons de ces rues. Lorsqu'on fit une place du cimetière des Innocents, en 1788, on transporta la fontaine au lieu qu'elle occupe aujourd'hui ; puis, pour compléter les quatre faces, on fit ajouter deux bas-reliefs et des figures par un sculpteur du nom de Pajou. Des huit Naïades qui ornent la fontaine, cinq seulement sont dues au ciseau de J. Goujon, On y remarque un grand caractère et une expression souple qui appartient essentiellement au XVIe siècle.

Goujon fut appelé par Henri II au château d'Anet, que ce prince se plaisait à embellir. Philibert Delorme avait dirigé les constructions ; Goujon exécuta les bronzes qui décoraient la porte d'entrée, les plafonds en bois et les lambris sculptés qui ornaient la chambre de Diane de Poitiers. Le vandalisme qui a fait disparaître le château d'Anet n'a pas respecté ces précieux morceaux d'art; mais le groupe en marbre blanc qui représente Diane appuyée sur un cerf a survécu à ces destructions brutales. Il est actuellement placé au Louvre dans une des salles du rez-de-chaussée. Henri II avait eu la bizarre fantaisie de faire représenter la belle duchesse de Valentinois avec les attributs de Diane. Jean Goujon s'acquitta de cette tâche avec une habileté sans exemple alors en France.

Diane est représentée à demi couchée, le bras droit enlacé autour du cou d'un cerf : la main gauche appuyée sur un arc, elle semble se reposer des fatigues de la chasse. On dirait que

Digitized by Google

son beau corps frémit encore après une course rapide. Près d'elle sont ses deux chiens, Procyon et Syrius. Le tout est posé sur une sorte de vasque, aussi de marbre blanc, et orné d'écrevisses, de crabes, entremêlés des chiffres de Diane et de Henri. Quelque rempli de beautés que soit ce morceau de sculpture, lorsqu'on le compare aux Dianes des statuaires antiques, on ne peut se défendre d'un certain regret de voir l'effet moral si fort négligé pour l'effet matériel. Il semble qu'à la Renaissance l'arrangement ait été la considération principale qui dirigeait les artistes dans leurs travaux. Ici nous en avons un exemple sensible. La déesse, doucement couchée, artistement coiffée de nattes, parée de riches bracelets de pierreries, respire une certaine mollesse humaine qui caractérise bien cette figure comme portrait, mais qui n'a rien de commun avec les allures de la forte et chaste sœur d'Apollon. Puis, le cerf, qui domine de son bois, qui cache à moitié de son corps la figure de Diane, partage trop l'attention. Les anciens avaient toujours soin de réduire à de petites proportions les personnages ou les animaux qui accompagnent un dieu ou un héros; c'était une image sensible de leur supériorité; et cet artifice influe fortement sur l'esprit du spectateur.

Après ce groupe remarquable, nous citerons les travaux que Goujon exécuta au Louvre. C'est d'abord la tribune de la salle des cent suisses, soutenue par quatre cariatides colossales, et qui constitue, à notre sens, une des plus belles productions qu'ait offertes la sculpture moderne.

Les chevaux, les draperies, sont traités avec une force et un fini admirables; on peut seulement regretter que les accessoires, tels que caissons et moulures, qui décorent la muraille contre laquelle se dressent ces magnifiques figures de femmes, soient un peu chargés; mais ce défaut bien léger doit être attribué au goût de l'époque à laquelle travaillait Goujon. Ensuite, dans la cour du Louvre, il imita dans les frises les bas-reliefs de l'arc de Titus et de la place de Nerva. Il y représenta des enfants entrelacés avec des festons. Les frontons circulaires qui couronnent les corps avancés de l'ordre com-

Digitized by Google

posite sont remplis par des figures de demi-relief, Mercure, l'Abondance, et, au milieu, deux Génies, supports des armes de France. Dans les entre-pilastres de l'attique paraissent des trophées, des esclaves enchaînés, et des figures allégoriques relatives à la prudence et aux vertus du Roi. Toutes ces sculptures sont du plus grand effet, et font de cette partie du Louvre le monument le plus riche et le plus imposant que renferme la demeure de nos rois.

On attribue encore à Jean Goujon le superbe tombeau de Louis de Brezé, comte de Maulevrier, grand sénéchal de Normandie, mort le 23 juillet 1531. Ce sénéchal était le mari de Diane de Poitiers et le petit-fils d'Agnès Sorel. Il fut inhumé dans la cathédrale de Rouen. Il est représenté nu, couché sur un cénotaphe de marbre noir. Au-dessus est une autre statue de Louis de Brezé, couvert de son armure et monté sur un cheval richement caparaçonné. Des deux côtés du cénotaphe sont des figures de femme d'une grande beauté d'exécution; elles sont placées entre des colonnes corinthiennes qui supportent un attique dont la corniche est soutenue par quatre cariatides rappelant celles du Louvre, et qui suffiraient à elles seules pour faire regarder comme de Jean Goujon ce tombeau, où se trouvent réunies les qualités propres aux ouvrages de cet artiste, — une grande richesse de détail jointe à beaucoup de noblesse dans l'ensemble.

L'auteur d'une publication récente a attribué à Jean Goujon les sculptures en bas-reliefs qui ornent la façade, la chapelle et la salle des gardes du château d'Anne de Montmorency, à Écouen. Il se fonde sur un passage de la dédicace à Henri II que Jean Martin a mise en tête de sa traduction de Vitruve, passage ainsi conçu : « Cette œuvre est enrichie de figures nouvelles concernant la maçonnerie, par maistre Jean Goujon, naguères architecte de monseigneur le connétable, et maintenant l'un des vôtres. »

Or, c'est en 1547 que parut la traduction de Jean Martin, au moment où venaient d'être terminés les plus grands travaux du château d'Écouen, et c'était aussi cette même année que le

Digitized by Google

connétable de Montmorency, rentré en grâce auprès du Roi, venait de voir cesser son exil. Ne trouve-t-on pas là une preuve de la coopération de Goujon aux embellissements d'Écouen? Le connétable aurait voulu récompenser l'artiste en lui assurant la bienveillance royale, ou l'aurait cédé au Roi pour lui faire sa cour. Ce raisonnement est fort spécieux, nous en convenons; mais on pourrait désirer quelque chose de plus, et l'examen comparatif des bas-reliefs d'Écouen et des autres œuvres de Goujon doit amener un résultat pour le moins aussi convaincant. Quoi qu'il en puisse être, nous citerons, entre tous les bas-reliefs d'Écouen, la Diane couchée qui orne la grande cheminée, comme le plus excellent et à coup sûr le plus remarquable morceau de tout l'édifice.

Voici encore d'autres travaux de J. Goujon, qui, pour n'être pas aussi considérables que les premiers, n'en doivent pas moins être mentionnés, puisqu'ils servent à faire connaître et l'activité de notre artiste et la variété de ses aspirations. C'est la façade de l'hôtel Carnavalet, qu'illustra le séjour de Mme de Sévigné; elle est décorée de refends vermiculés et de deux bas-reliefs représentant un lion et un léopard; au-dessus de la porte deux enfants dans un cartouche soutiennent des armoiries; les figures de la Force et de la Vigilance se voient dans les trumeaux : — puis les bas-reliefs de la Seine et de la Marne, qui avaient été faits pour la porte Saint-Antoine, et qui sont actuellement encastrés dans la *maison Beaumarchais :* — puis un Fleuve et une Naïade, qui décoraient l'entrée de la pompe Notre-Dame : — quatorze masques, sculptés sur l'arcade qui conduisait à l'hôtel du premier président : — deux Nymphes coiffées de roseaux, qui versent l'eau de leurs urnes, sont sculptées en pierre au château de Sainte-Geneviève-des-Bois, près de Corbeil. — M. Alex. Lenoir, fondateur du Musée des monuments français, avait fait placer dans le piédestal de la colonne funéraire de Henri III un bas-relief allégorique, qu'il attribue à notre sculpteur, et qu'il croit être une expression symbolique de *la mort et de la résurrection.* Nous ne discuterons pas ici le mérite de cette explication; mais nous dirons

Digitized by Google

qu'elle ne nous satisfait pas entièrement, et que nous doutons qu'une Bacchante entourée de Faunes et de Satyres puisse avoir la signification chrétienne qui lui est donnée.

Le seul sujet chrétien qu'ait traité J. Goujon, ou du moins le seul qui nous soit resté, est un Christ au tombeau exécuté en bas-relief avec la plus admirable correction. Ce beau morceau, qui est en pierre de liais, est à présent à Saint-Denis.

Outre ses œuvres de sculpture, Goujon a encore laissé des médailles précieuses qu'il fabriqua pour Catherine de Médicis.

Il nous reste aussi un document intéressant pour l'appréciation de l'esprit de cet homme remarquable à tant d'égards; c'est l'opuscule qui commence ainsi : *Sur Vitruve Jean Gouion studieux d'architecture, aux lecteurs, salut*, et qui est imprimé à la suite de la traduction de Vitruve de Jean Martin. Ce livre, imprimé en 1547, est enrichi de gravures sur bois, dont quelques-unes sont extrêmement belles. Jean Goujon les avait dessinées, comme il le déclare lui-même, pour son ami J. Martin, secrétaire du cardinal de Lenoncourt.

Il est curieux de voir un artiste développer théoriquement les idées à l'application desquelles il a consacré sa vie.

Sous ce rapport, les quelques pages dont nous parlons sont utiles à méditer. Dans cet écrit, Jean Goujon se montre à nous comme un homme simple, froid, positif et grandement religieux. Il semble fortement préoccupé de l'importance des sciences mathématiques, dont il regarde, avec raison, la possession comme une condition indispensable de succès pour tout architecte.

Voici comment il s'exprime à ce sujet :

« Vitruve dit, messeigneurs, et plusieurs autheurs anticques et modernes le confirment, qu'entre les autres sciences requises à décorer l'architecture ou l'art de bien bastir, géométrie et perspective sont les deux principales, et n'est aucun digne d'estre estimé architecte, s'il n'est préallablement bien instruit en ces deux..... » Et plus loin encore : « Voulant retourner à la déduction d'icelles géométrie et perspective qui me faict dire de rechef que l'homme privé de leur intelligence

Digitized by Google

ne sauroit, fors à grand peine, entendre le texte de Vitruve : et à la vérité la cognoissance que Dieu m'en a donnée, me faict enhardir de dire que tous hommes qui ne les ont point estudiées, ne peuvent faire œuvres dont ilz puissent acquérir guères grande louange, si ce n'est par quelque ignorant ou personnage trop facile à contenter. » Puis Goujon blâme les grands artistes ses contemporains du peu de zèle qu'ils ont montré pour les deux sciences auxquelles il attache tant d'importance, et dont l'étude, dit-il, a été introduite dans le royaume de France, par un Italien, Sébastien Serlio.

On dit que Jean Goujon mourut le 24 août 1572, tué d'un coup d'arquebuse, pendant qu'il était monté sur un échafaud, occupé à retoucher quelques parties de la fontaine des Innocents, achevée, comme on sait, depuis longtemps. Moins heureux que ses co-religionnaires Ambroise Paré et Bernard Palissy, J. Goujon tomba victime du fanatisme ou peut-être d'une basse jalousie; son génie, son beau talent, ne purent le protéger, peut-être même hâtèrent-ils sa perte.

Un romancier moderne a osé accuser de ce meurtre le roi Charles IX; nous ne rappelons ce fait que pour faire remarquer ce qu'il y a d'odieux dans une imputation qui n'est justifiée par aucun témoignage historique. Les annales de ces temps contiennent bien assez d'actes déplorables, sans qu'il faille en créer d'imaginaires. Dans le cas actuel, l'histoire ne laisse même pas, par son silence, le champ libre aux conjectures; nous trouvons, dans un ancien historien, que la reine Catherine de Médicis avait fait avertir Goujon de ne point sortir de chez lui.

Il serait même possible de supposer que J. Goujon, contrairement à l'opinion reçue, n'est pas mort assassiné dans la triste journée de la Saint-Barthélemy; *les Martyrologes protestants*, plusieurs fois réimprimés, et qui contiennent la liste fort exacte et fort détaillée des réformés qui périrent dans les troubles du XVIe siècle, ne font aucune mention de J. Goujon. C'est là une preuve toute négative à la vérité; mais si l'on n'en doit pas conclure directement que les historiens se sont trom-

Digitized by Google

pés, au moins restera-t-on persuadé que la mort de l'illustre sculpteur n'a pas eu le scandaleux éclat que l'on a voulu lui prêter et que la haine des partis n'eût pas manqué d'exploiter avec empressement.

On a surnommé Jean Goujon le Phidias français; certes si l'on a voulu exprimer par là l'identité de venue de ces deux grands artistes, qui tous deux ont changé si extraordinairement le style des arts dans leur patrie, on a eu pleinement raison. Mais si l'on entendait par ce surnom établir une parité absolue entre le scuplteur grec et le *maistre imagier* du roi de France, on manquerait de justice envers tous deux. A coup sûr Goujon, délaissant l'art gothique pour se livrer à l'imitation de la nature, offre un rapport frappant avec son illustre devancier rejetant le style éginétique pour celui dont il est le créateur. Il y a là, de part et d'autre, passage du naïf au vrai, de l'art de convention à l'art inspiré par la recherche de la beauté; mais aussi il y a une différence de mérite que la différence de temps, de position, suffirait pour expliquer..

L'un, vivant au milieu d'un peuple intelligent qui l'admire, invente, crée, inspiré d'idées religieuses qu'il traduit dans le marbre et dans l'ivoire; chaque figure qu'il produit n'est pour lui que l'enveloppe d'une idée. Pour Goujon, ne devant ses travaux qu'aux lumières d'une cour hors de laquelle personne peut-être ne peut le comprendre dignement, il imite, il copie l'art grec qu'il n'entrevoit qu'à travers les œuvres romaines. Chrétien, il voue néanmoins son ciseau à la reproduction de figures mythologiques; calviniste, il modèle des images saintes auxquelles sa foi lui défend d'attribuer cette pieuse vénération du souvenir qui appartient à ses frères les catholiques. On comprend dès lors que J. Goujon n'a pu avoir d'autre mobile que l'amour matériel de son art, et que tout son soin a dû se porter vers l'imitation des formes extérieures, guidé qu'il était par un profond sentiment du beau plutôt que par la conscience des passions.

Digitized by Google

SCEAUX DES MONNAYEURS

(Extrait du tome IV de la *Revue numismatique*, 1839, pp. 215-216.)

A M. DE LA SAUSSAYE,

DIRECTEUR DE LA *REVUE NUMISMATIQUE*.

Mon cher Directeur,

Mon collègue, M. Muret, en voyant dans la Revue le sceau des monnayeurs de Vierzon, s'est aussitôt rappelé une empreinte à peu près analogue qu'il conserve dans sa collection, et pensant qu'elle pourrait offrir quelque intérêt, rapprochée de celle que vous venez de publier, il me charge de vous en faire parvenir une gravure.

Ce scel paraît appartenir à la seconde moitié du xve siècle. Il représente un bras tenant un instrument à frapper la monnaie, dont la forme est semblable à celle d'un coin antique, portant l'effigie de Constant, et que l'on conserve au cabinet des médailles. On distingue ici facilement les tenailles, leur

Digitized by Google

axe, les deux coins qui pressent un flaon de monnaie. Le champ est rempli de fleurons, et le tout est encadré par un entourage formé de cintres; autour d'eux on lit : + S. G: hOVDAVT · MONNOIER DAVALON.

Voici donc un monument authentique qui nous fait connaître qu'au moyen âge on se servait encore pour fabriquer la monnaie d'un appareil semblable à celui des anciens.

Je profite de cette occasion qui se présente à moi pour signaler à votre attention les médailles d'argent qui servaient de *laissez-passer* aux monnayeurs dans le midi de la France. Elles portent pour légende : BARRIES · PEAGEIS · PONTONIES · LESES · PASSER · LES · MONOIES · (Monnoiers.) Le Cabinet des médailles en possède de frappées à Grenoble, à Crémieu, à Lyon, à Avignon et à Trévoux. L'ouvrage de Fauris de Saint-Vincent en donne une autre qui porte le nom de Louis XII, avec le titre de comte de Provence, et au revers un A initial du nom d'Aix.

Celle d'Avignon, qui est la plus récente de toutes, porte le nom et les années du cardinal de Bourbon (Charles X), qui était alors légat du Saint-Siège pour le Comtat Venaissin.

Agréez, etc.

ADR. DE LONGPÉRIER.

Digitized by Google

RESTITUTION A LA VILLE DE SAINTES

D'UNE

MONNAIE ATTRIBUÉE A AUTUN

(Extrait du tome IV de la *Revue numismatique*, 1839, pp. 252-256.)

Parmi les médailles publiées par Duby, il en est une dont l'attribution, pour n'avoir jamais été contestée, ne m'en semble pas moins attaquable. C'est un denier d'argent fin, que Petau et de Boze avaient fait les premiers connaître, et qu'après eux, l'auteur du *Traité des monnaies des barons* a classé à la ville d'Autun; tous y lisant le nom du patron de cette ville, saint Nazaire, ainsi exprimée : SCTI·NAS. Mais avant de discuter la valeur de cette lecture, remarquons que le nom de la ville ne se trouve pas sur cette monnaie, comme sur l'autre monnaie connue d'Autun, qui a pour légende HEDVA·XPI·CIVITAS· et où l'on voit d'ailleurs le nom de saint Nazaire écrit avec un Z; il est important d'ajouter que ces deux pièces n'ont entre elles aucun rapport de fabrication.

La gravure de Duby est inexacte en plusieurs points; ainsi la pièce dont je place la figure en tête de cette notice, a pour légendes, d'un côté STCI+NAS, et de l'autre, LODO+IICVS, au lieu de ∞CTI+NA∞ et LODOICV∞.

Digitized by Google

Ceci posé, il me semble que l'on n'a pas d'exemple sur aucune monnaie des barons, d'un nom de saint ainsi tronqué. De plus, l'emploi de la lettre T dans l'abréviation du mot *sanctus* est tout à fait inusité. J'ai recherché avec soin toutes les monnaies qui portent un nom de saint, et toujours j'y ai trouvé l'abréviation SCS ou SCI au génitif. Duby, il est vrai, donne deux deniers de Limoges, avec STS *Marcial.;* mais c'est une erreur manifeste que l'inspection des monnaies qui existent dans les cartons du cabinet des médailles m'autorise à relever. La croix qui, placée entre l'I et l'N, semble faire deux mots de la légende, et qui a été certainement cause de l'erreur des numismastistes que j'ai cités, ne peut être prise en considération, puisqu'il s'en trouve une précisément semblable entre l'O et l'I du nom *Lodoicus*, dont la valeur nous est bien connue, et qui ne peut absolument former qu'un seul mot. Par une singularité inexplicable, la croix qui sépare en deux LODO+ICVS a été omise dans la gravure de de Boze, et l'on a d'autant plus sujet de s'en étonner que le dessin de Petau, publié antérieurement, est conforme en ce point au denier du Cabinet des médailles. Si l'on compare cette pièce à celle des variétés de la monnaie d'Angoulême, qui paraît la plus ancienne, et dont la reproduction imparfaite se trouve au n° 5 de la pl. LXXI de Duby, on verra que le mot LODOICVS est absolument identique, à la croix près, au point que les deux monnaies semblent avoir été gravées par la même main. Si, passant ensuite à l'examen du revers, on cherche l'analogie qu'il peut avoir avec des monnaies déjà connues, on reconnaîtra que les trois croisettes qui en occupent le champ, appartiennent à la monnaie de Mauléon (1). Notre pièce a donc évidemment été frappée en Guienne; dès lors on ne sera pas surpris, je l'espère, de me voir chercher le nom de Saintes dans la légende STCINAS, malgré la transformation étrange qu'a subie le nom de *Santones* ou *Sanctones*. La contraction de la première syllabe, la transposition du C, la substitution d'un I

(1) *Revue numismatique*, 1838, p. 96.

Digitized by Google

à l'O, défigurent à la vérité ce nom; mais de semblables accidents ne sont pas rares sur les monnaies du moyen âge, et je n'en tiens pas compte pour repousser une attribution à laquelle l'examen du type et de la fabrique me conduit nécessairement.

Puisque j'ai invoqué la présence du type composé de croisettes, comme preuve à l'appui de ma nouvelle classification, il ne paraîtra pas déplacé peut-être de voir tracer ici l'historique de ce type que je regarde comme essentiellement propre à la Guienne.

Les deniers frappés à Limoges, sous le règne du roi Eudes, portaient dans le champ les mots ✠D✠RX arrangés en croix. Sur les monnaies que, suivant mon opinion, l'on continua à frapper bien longtemps après la mort d'Eudes, le monogramme, qui n'avait plus alors de signification, fut graduellement altéré, et les lettres qui le formaient ne furent plus bientôt que des croisettes, dont l'X et les O cruciformes avaient fourni les éléments. Les quatre croisettes furent adoptées à Bordeaux, par Guillaume X; à Turenne, par le vicomte Raimond, sur les deniers de qui l'on distingue encore deux ✠; à Cahors, par l'évêque, qui ajouta une crosse à l'une des croix. Sur la monnaie de la reine Éléonore, deux des croisettes furent remplacées par un A et un ω. L'évêque de Cahors fit imiter en partie ce changement; sur quelques-uns des deniers de cette ville, une des croisettes est remplacée par un A. Au contraire, à Poitiers, ce fut l'ω qui fut conservé sur la monnaie de Richard. C'est pour n'avoir pas comparé entre elles toutes les monnaies de la province, que M. Ainslie (1) s'est trouvé dans l'impossibilité d'expliquer la présence des deux lettres grecques que je viens de citer, et qui, prises isolément, n'ont à la vérité aucune valeur.

A Saintes, à Mauléon, le nombre des croisettes fut réduit à trois. Sur la monnaie de Louis et d'Éléonore de Guienne, sur celle d'Angoulême, de Lectoure (2) et des comtes de la Mar-

(1) *Illustrations of the anglo-french coinage*. London, in-4°.
(2) Duby, Sup., pl. III, n° 5.

Digitized by Google

che, les croisettes, ou plutôt les O du nom d'Eudes furent remplacés par des annelets et des croissants. Le nom de *Lodoicus*, que porte le denier de Saintes, et qui est tout semblable à celui qui se lit sur la monnaie d'Angoulême, ne saurait être celui de Louis le Hutin; la pièce étant certainement antérieure de plusieurs siècles au règne de ce prince. Si M. Lelewel a cru pouvoir attribuer à Louis X quelques monnaies d'Angoulême, c'est qu'il ne connaissait pas les variétés de deniers que j'ai citées au commencement de cet article; il n'aurait pu autrement admettre, en les comparant aux deniers de la même ville, dont la fabrication est évidemment plus récente, que des pièces de style si différents eussent pu appartenir à un même règne. Le savant Directeur de la Revue, M. Cartier, qui d'abord avait partagé cette manière de voir (1), regarde comme « beaucoup plus probable que ces monnaies aient été frappées pendant un long espace de temps et avec les mêmes légendes imposées par une concession qui n'est pas venue jusqu'à nous (2). » Je renvoie le lecteur au travail de M. Cartier où il trouvera cette question parfaitement développée. Il est donc probable que le nom de Louis est celui de Louis VI, ou même d'un Louis de la seconde race, qui sera resté sur la monnaie des villes de Guienne, comme à Gênes le nom de Conrad, comme à Lucques le nom de Charlemagne, comme à Besançon le nom de Charles V, que la reconnaissance des villes stéréotypa sur leurs monnaies.

Mader a publié (3) un gros tournois avec la légende PhETRVS EPVS X., qu'il regarde comme frappé par un évêque de Saintes. Je ne saurais adopter cette attribution, non pas par la raison que donne M. Lelewel, qu'il serait incroyable de trouver un gros tournois d'un évêque de Saintes dont on n'a point de monnaies (4); un tel argument, en tout état de choses, serait peu concluant; mais parce que le gros tournois

(1) Lelewel, t. I, p. 211.
(2) *Monnaies de la Marche et d'Angoulême*, p. 16 et 17.
(3) *Kritische Beitræge*, t. V, pl. I, n° 11.
(4) Lelewel, t. I, p. 20, note supplémentaire.

Digitized by Google

en question me paraît postérieur au gros de Philippe le Bel, dont il était une imitation, et que Pierre II, évêque de Saintes, est antérieur de quelques années même à Philippe le Hardi. Mader s'est trompé quand il le fait siéger de 1285 à 1287 ; c'est à l'année 1267 qu'il est porté dans le *Gallia Christiana*. Je crois que l'X que l'on a cru être l'initiale du nom de Saintes n'a pour fonction, comme l'h introduit dans le nom de *Petrus*, que de rendre le gros épiscopal plus semblable à la monnaie royale, dont la légende commence par Ph et finit par REX. C'est une de ces supercheries que j'ai déjà signalées ailleurs (1), et dont je me propose de faire connaître encore plusieurs exemples restés inobservés jusqu'ici, et qui sont cependant de nature à jeter une vive lumière sur la question de l'imitation des monnaies.

(1) *L'Art en Province*, année 1838, p. 206. — P. 15 du présent volume.

Digitized by Google

MONNAIE DE GUILLAUME

COMTE DE BOURGES.

(Extrait du tome IV de la *Revue numismatique*, 1839, pp. 366-370.)

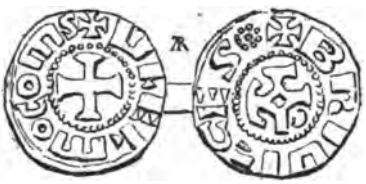

A la fin du *Traité des monnaies des Barons*, Tobiesen Duby a consacré une centaine de pages à l'énumération des différentes seigneuries ecclésiastiques ou laïques qui apportaient à leurs titulaires le droit de battre monnaie ; mais dont cependant aucun monument numismatique n'était parvenu à sa connaissance. En examinant attentivement cette liste, on peut reconnaître que plusieurs villes y ont été admises un peu légèrement, d'après quelques passages de chartes dont les termes ne sont pas suffisamment explicites.

Lorsque, par exemple, un acte énonce une certaine somme en monnaie, portant le nom d'une ville, sous la forme d'un adjectif, comme *moneta Trecensis*, *Burdegalensis*, *Divionensis*, etc., etc., sans spécifier de quelle autorité émanait cette monnaie, il est maintes fois presque impossible de déterminer si le rédacteur de l'acte a voulu désigner la monnaie royale, la monnaie des grands feudataires, frappée avec le même type dans plusieurs villes de leurs domaines, ou bien enfin la

Digitized by Google

monnaie épiscopale ou baronale, portant le type particulier de le ville où elle a été fabriquée.

Ceux des numismatistes à qui leur goût ou leurs occupations ont rendu familière l'étude des chartes pourraient seuls résoudre cette question, dont l'importance commence à être justement appréciée. Les doutes que l'on avait pu concevoir s'accroissent en effet chaque jour, lorsque l'on compare dans les découvertes des médailles qui ont lieu si souvent, la quantité considérable de variétés qui viennent se rattacher à des monnayages déjà reconnus, au nombre si restreint des pièces sorties d'ateliers monétaires, dont les chartes et les chroniques nous avaient seules conservé le souvenir.

Si je ne me trompe, depuis quatre ans qu'existe la Revue, les deniers des seigneurs de Montluçon, de Mauléon, de Valentinois, d'Issoudun et de Penthièvre, sont les seules pièces dont la publication ait enlevé à la table de Duby quelques-uns des astériques qui marquent les noms de villes ou seigneuries dont la monnaie est à chercher.

Aujourd'hui je viens faire disparaître encore une de ces désespérantes étoiles, en produisant la pièce la plus intéressante peut-être de la série baronale, à coup sûr la plus ancienne que l'on ait encore publiée.

C'est un denier sur lequel on lit d'un côté : VLELMO COMS (*Vilelmus comes*) autour d'une croix, et au revers : BRIVI—GES (*Bituriges*) autour d'un monogramme carlovingien. La partie supérieure de la troisième lettre est coupée ; cette lettre peut être un T.

Je connais deux exemplaires de cette précieuse monnaie ; un dans la collection de M. Dassy, à Meaux ; l'autre dans celle de M. le Dr Rigollot, à Amiens. Toutes deux sont d'argent assez bon.

Le premier des comtes de Bourges, dont l'histoire ait conservé le nom, est Ollon ou Bollon qui gouvernait la ville sous le règne de Gontran (1). A cette époque, les comtes n'étaient que des officiers préposés à l'administration des villes,

(1) *Greg. Turon.*, lib. VII, cap. 38 et 41. — *Aymoin.*, lib. III, cap. 7.

Digitized by Google

et révocables suivant la volonté du souverain. Cet état de choses existait encore au commencement de la seconde race. Charlemagne ôta le comté de Bourges à Humbert, pour le donner à Sturmin ; Charles le Chauve remplaça Girard par Bozon. Mais à la fin de la seconde race, les comtes profitant des troubles que suscitaient les prétentions de princes rivaux à la couronne, aussi bien que les invasions des hommes du Nord, Danois et Hongrois, inféodèrent dans leurs familles une dignité qui n'avait été jusque-là que personnelle.

Guillaume, deuxième comte d'Auvergne, et qui reçut de Carloman ou de Charles le Gros, le comté de Bourges et le marquisat de Nevers, peut être considéré comme ayant mis la dernière main à cette usurpation. On va voir en effet qu'il résista au roi Eudes, lorsque celui-ci voulut le déposséder de son comté. Le neveu de ce seigneur, qui porte aussi le nom de Guillaume, succéda à son oncle dans tous ses États ; ce fut le dernier comte de Bourges. Il est assez difficile de décider auquel de ces deux barons appartient la monnaie que je publie.

La présence d'un monogramme qui n'est pas celui de Guillaume, mais qui paraît être une copie altérée du nom de Charles, doit faire supposer que cette pièce est une imitation des deniers royaux carlovingiens. Si on la rapproche de ces deniers, on trouvera que sa fabrique présente quelque ressemblance avec les plus récents de tous. Je pencherais donc pour l'attribution à Guillaume II.

Je vais donner le tableau chronologique des événements qui se sont accomplis pendant la vie des deux Guillaume. Le lecteur jugera auquel d'entre eux les circonstances ont pu permettre l'usage des droits régaliens.

886 — Guillaume Ier succède à son père Bernard.

EUDES .....
- 887 — Règne d'Eudes. Guillaume se déclare contre lui.
- 888 — Eudes dépouille Guillaume de son comté, et nomme Hugues à sa place.
- 892 — Guerre entre Eudes et Guillaume.
- 893 — Guillaume fait la paix avec Eudes, qui lui restitue Bourges, et le crée duc d'Aquitaine.
- 898 — Mort d'Eudes.

Digitized by Google

CHARLES LE SIMPLE...	918 — Mort de Guillaume. Guillaume II entre en possession de la ville de Bourges. Bientôt après il est chassé par les habitants. Il reprend cette ville. 922 — Elle lui est enlevée de nouveau. Règne de Robert.
RAOUL.....	923 — Règne de Raoul. 924 — Raoul rend Bourges à Guillaume. 926 — Guillaume fait la guerre au roi Raoul. Il est chassé de ses possessions. Bientôt après, il rentre dans Bourges, le roi ayant été obligé de s'éloigner pour aller combattre les Hongrois. 927 — Guillaume meurt (suivant la chronique de Flodoard).

Après la mort de ce prince, la ville de Bourges fut gouvernée par des vicomtes héréditaires, dont le dernier, Eudes Arpin, céda sa vicomté au roi Philippe Ier, vers l'an 1100.

En supposant que notre pièce appartînt au second des Guillaume, et qu'elle eût été frappée pendant la dernière année de sa vie, on a là encore un denier antérieur d'au moins quinze années à la monnaie de Richard Ier, duc de Normandie (942-96), jusqu'ici placée en tête de la collection de nos monnaies baronales. Il me semble que ce fait est de nature à intéresser vivement tous ceux qui s'occupent de l'histoire et des *usages* de nos anciennes provinces.

Digitized by Google

TRIENS DE DOROVERNIS

(Extrait du tome V de la *Revue numismatique*, 1840, pp. 435-438.)

Le n° 2 du 3e volume de la *Chronique Numismatique* de Londres contient la lettre suivante que je traduis et que je ferai suivre de quelques réflexions.

« *Sur un triens d'or portant* : **DOROVERNIS CIVITAS.**

« L'opinion de M. de Longpérier, exprimée dans le *Numismatic Journal*, vol. II, p. 232 (1), que le beau triens d'or avec la légende *Dorovernis civitas* au revers, est un spécimen de l'ancien monnayage saxon, frappé à Canterbury est, j'en suis persuadé, juste ; et je ne doute pas que les objections que vous avez faites contre son attribution, à cause de la désinence quelque peu inusitée IS, ne soient annulées par les preuves que j'ai rassemblées touchant la forme de l'ancien nom de la cité de Canterbury.

« Nous avons des chartes d'Osuuini, A. D. 675 (voy. n° VIII dans le *Codex diplomaticus* de la Soc. historique) de Illothari, 675 (n° IX), de Suabhard, 676 (n° XIV), d'Eadric, 686 (n° XXVII), de Wihtraed, 696 (n° XLI), de Eadberht, 761 (n° CVII), d'Æthilberht, 762 (n° CVIII), et d'Ecgbehrt, 778 (n° CXXXII), tous rois de Kent ; de Dumweald, ministre d'Æthilberht, 762, et d'Offa, roi de Mercie, 764 ; dans toutes lesquelles nous trouvons la

(1) P. 11 du présent volume.

Digitized by Google

forme *Dorovernis ;* et quant à cela nous ajoutons que partout où la cité de Canterbury est mentionnée dans l'histoire ecclésiastique de Bede, son nom est orthographié comme dans les chartes (excepté que nous avons un U à la place du second O). On ne peut pas douter que pendant toute la durée du VIIe siècle, et la plus grande partie du VIIIe, la cité métropolitaine ne fût connue sous le nom de *Dorovernis*. Vers la fin du VIIIe siècle le nom subit une altération. Dans une charte de 790, je trouve le premier exemple de *Dorobernia*, attendu que je ne prends pas en considération les deux copies corrompues d'une charte d'Æthilberht, en 605, où nous trouvons à la fois *Dorovernis* et *Dorobernia*, ni la pièce fausse qui serait une charte de l'archevêque Augustin.

« Dès lors qu'il est certain que durant le VIIe siècle le nom de la cité de Canterbury était écrit exactement comme sur la monnaie qui nous occupe, les arguments de M. de Longpérier, produits dans la *Revue Numismatique* (1838, p. 471), acquièrent une nouvelle force. La remarque que vous avez faite que, si les Anglo-Saxons eurent une monnaie d'or, c'était là l'espèce de denier qu'il fallait chercher, était parfaitement juste (1).

« Cette question longtemps débattue doit donc maintenant être considérée comme résolue. Et le triens de Canterbury, comme le sol d'or d'Édouard le Confesseur, du cabinet de M. Spurrier, doivent être admis comme des preuves que sous

(1) M. Cartier traduit ainsi le dernier passage de l'article de M. Akerman : « En répudiant cette curieuse monnaie, nous dirons simplement que si les Saxons avaient réellement frappé des monnaies d'or, cette empreinte pourrait être prise en considération ; mais ce monnayage, selon nous, n'a pas la moindre probabilité. »

Voici le texte : *In dismissing this curious coin, we have merely to observe that, if the Saxons really struck gold, this is the description of piece which might be looked for ; but of such a coinage we appear to have no evidence whatever.*

Mot à mot : « En congédiant cette curieuse médaille, nous avons seulement à observer que, si les Saxons frappèrent réellement de l'or, celle-ci est l'espèce de pièce à laquelle on s'attendrait ; mais d'un tel monnayage il semble que nous n'avons aucun exemple (témoignage). »

To look for a toujours signifié : *chercher, s'attendre à ;* après tout, je ne fais cette remarque que dans l'intérêt des études grammaticales.

Digitized by Google

l'Heptarchie aussi bien que sous la Monarchie, les monnayeries saxonnes ont émis des espèces d'or. En considérant que le nom du monétaire est grec, nous ne pouvons pas hésiter à faire remonter la date du triens au commencement du VIIe siècle, et à le regarder comme l'ouvrage de quelque artiste amené dans le pays par Augustin et ses frères de mission.

« Je ne veux pas terminer sans appeler votre attention sur une des plus intéressantes monnaies de la série anglo-saxonne. C'est un denier d'Ecgberht, publié sous le numéro 158 dans l'ouvrage de M. Hawkins, et qui, d'après la légende qu'il porte au revers : ZEZ ANDREAZ est, sans aucun doute, un reste de la monnaie ecclésiastique de Rochester, et, comme tel, unique. Saint-André est le saint patron de la cathédrale de cette ville.

« Tout à vous.

« Daniel H. Haigh.

« Leeds, 10 juin 1841. »

Lorsqu'en 1838 l'éditeur du *Numismatic Journal* refusait d'admettre comme anglais le tiers de sol que je lui avais fait connaître (refus qui tenait à ce que cette pièce était d'or, ce qui dérangeait l'ancien système dans lequel on repousse toute monnaie de ce métal de la série saxonne), ce savant se fondait principalement sur la forme du nom de Canterbury, qui, suivant lui, ne paraissait dans aucun document avec la terminaison IS. Maintenant que, grâce aux recherches de M. Daniel Haigh je me trouve avoir dix fois raison quant à la forme orthographique, je crois devoir ajouter une remarque, c'est que le mot *civitas* (qui n'a pas paru d'une grande importance à M. Cartier, puisqu'il l'a supprimé dans sa traduction) rend impossible toute attribution du triens à une ville de la *Gaule*. Les lieux qui s'intitulaient *civitas* n'ont pu, par cela même qu'ils étaient des résidences épiscopales, être complètement oubliés. Les annales ecclésiastiques nous en conservent toujours quelque trace. Il est encore bon d'observer que le triens de *Dorovernis* est d'une fabrique complètement différente de celle

Digitized by Google

des monnaies mérovingiennes. Il n'est pas jusqu'à sa croix ancrée, qu'on ne retrouve sur aucun tiers de sol franc, qui ne vienne lui donner un caractère étranger à notre pays.

Voici ce que j'ai à présenter en faveur de mon opinion qui, je dois le dire, est partagée par des numismatistes dont les lumières m'inspirent la plus grande confiance. Quant à la prétendue défense que j'aurais adressée, il y a deux ans, à M. Cartier, je puis affirmer qu'il n'en est absolument rien. Une note informe, tracée à la hâte sur un fragment de papier, communiquée confidentiellement à M. de la Saussaye, qui m'avait demandé mon avis sur l'article de M. Akermann, voilà ce que l'on a donné comme ma réponse (1). Du reste, j'étais aussi loin de supposer que l'on pût imprimer ma note, que de l'idée même que M. Cartier s'occupât le moins du monde de cette question.

(1) V. *Revue numismatique*, 1838, p. 171.

Digitized by Google

FIGURINES DE FER

(Extrait du tome XV des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1840, pp. 388-397.)

On conserve dans plusieurs collections d'antiquités des figures de fer, en général d'assez petites dimensions, et se rapportant toutes, avec quelques légères variétés, à un type commun.

Ces figures, dont l'exécution est assez grossière, représentent un personnage barbu, aux cheveux longs, et dont tout le corps est velu. Les plus complètes sont armées d'une massue et quelquefois d'un bouclier : d'autres, auxquelles ces appendices ont été enlevés, nous laissent voir les trous ou les attaches qui avaient servi à les fixer. Leur attitude d'ailleurs ne permet aucun doute sur la nature des objets que le fabricant, je n'ose dire l'artiste, leur avait placés dans les mains.

Quelques amateurs ont pensé que ces statuettes appartenaient à l'époque celtique, et depuis qu'un des compilateurs anonymes qui rédigent le *Magasin pittoresque* en a publié deux (1) qu'il qualifie sans hésitation d'*Hercules gaulois*, cette attribution a joui d'un certain crédit.

D'abord, et sans entrer plus avant dans la question, on aurait pu trouver surprenant que des monuments de fer d'une si haute antiquité nous fussent parvenus dans un état aussi parfait de conservation, car c'est à peine si les figures dont je parle

(1) *Magasin pitt.*, année 1836, p. 332.

Digitized by Google

sont teintées d'une légère couche de rouille, tandis que les haches et les ceinturons que l'on rencontre dans les sépultures des Francs sont presque toujours dans un état d'oxydation extrême. Ces derniers objets seraient cependant de cinq cents ans environ plus modernes.

Une autre objection, moins matérielle, mais plus importante peut-être, devait se présenter encore assez naturellement à l'esprit ; les Celtes ont-ils jamais fabriqué de petites idoles du genre des lares romains ou étrusques ?

Or, rien n'est moins certain. Si j'osais même dire mon opinion tout entière, alors que le temps me manque pour faire valoir les raisons sur lesquelles elle est fondée, je nierais l'existence de toute espèce d'images de ce genre chez ce peuple.

Ce que nous savons de l'esprit des Celtes, des principes religieux entretenus par les druides, nous porte à croire que la représentation de la divinité sous la forme humaine n'eût été ni comprise par le peuple, ni tolérée par la caste sacerdotale : cela, à une époque où l'on n'employait même pas le ciseau dans la construction des autels ou des sanctuaires. Car si les figures de fer qui nous occupent étaient gauloises, il faudrait assurément les considérer comme antérieures aux statuettes de bronze qui représentent Mercure et dont notre pays semble avoir été inondé après la conquête romaine. Jusqu'à présent on n'a jamais rencontré aucun Mercure de fer.

On a publié à la vérité comme gauloises quelques figures d'un travail barbare et qui portent parfois des inscriptions ; mais il est facile d'y reconnaître des monuments propres aux Gnostiques, aux Ophites ou même des créations Baphométiques.

Je reviendrai au reste plus au long sur cette classe de figures, dont je ferai connaître plusieurs variétés inédites.

Enfin, voulût-on, malgré toutes les raisons que je viens d'exposer, voir dans nos figurines de fer des divinités gauloises, le nom d'Hercule qui leur est appliqué serait bien malheureusement choisi puisque parmi les dieux de la Grèce,

Digitized by Google

dont, suivant César, le culte se serait introduit chez nos premiers ancêtres, il n'est nullement question du fils d'Alcmène.

La solution du problème dont je viens de faire connaître les données nous est fournie par un monument de la collection de M. Alfred Lorne, à Sens, amateur dont le zèle sauve chaque jour de la destruction de précieux débris d'antiquités.

C'est une figure de fer tout à fait semblable à celles que l'on connaissait jusqu'à présent ; mais qui est fixée par le dos sur une plate-bande de fer ; les pieds sont supportés par un cul-de-lampe gothique, et elle est surmontée par un clocheton dont le style rappelle les sculptures en bois ou en pierre qui ornent nos vieux monuments. J'ai reconnu que toutes les autres figures conservent des traces du tenon qui les rivait à la plate-bande ; il est donc impossible de douter qu'elles n'aient eu la même destination que celle dont je viens de donner la description.

Un examen attentif m'a convaincu que celle-ci n'était autre chose qu'un montant de serrure du XIVe ou du XVe siècle. Il suffirait au reste, pour s'assurer de la réalité de cette date, de jeter les yeux sur des méreaux du XIVe siècle qui nous montrent un écu de France *tenu* par un personnage velu entièrement semblable à nos figurines (1).

a *b*

Ces objets une fois rendus à leur époque véritable et à leur destination réelle, on s'explique alors facilement et le métal dont ils sont faits et leur excellente conservation.

Il est encore une circonstance dont on ne peut se rendre compte qu'en se reportant aux usages des artistes du moyen

(1) On voit en même temps ici que l'écu de France est gardé par ce personnage.

Digitized by Google

âge : c'est l'absence de sexe chez plusieurs des figurines de fer. Cette particularité prouve surabondamment, selon moi, que leur origine ne peut être bien ancienne ; car j'y vois un signe certain de l'influence des idées chrétiennes.

On peut juger de ce que je viens de développer par les dessins que je dois au talent de mon collègue et ami Muret, dont le crayon sait si bien exprimer le style particulier aux œuvres d'art de chaque siècle.

Fig. 1.

Maintenant, que représentent ces figures, et quelle peut être leur signification comme ornement d'une serrure?

Digitized by Google

A mon avis, c'est un géant ou sauvage, et sa fonction est de veiller à la sûreté des personnes ou des richesses, suivant que la serrure fermait une porte de maison ou un coffre.

Cette explication, qui peut paraître forcée au premier aspect, a besoin d'être un peu étendue pour être mieux saisie (1).

Premièrement, la villosité est un signe de vigueur corporelle qui a toujours été attribué aux géants, comme aussi un indice de l'état de nature qui servait à caractériser les sauvages. Dans l'antiquité nous voyons la dépouille des géants confondue avec celle des bêtes velues.

Hercule, suivant Ptolémée Héphæstion, n'était pas revêtu de la peau du lion de Némée, mais bien de celle d'un certain Léon, un des géants qu'il avait tués (2). Minerve se couvre de la peau du géant Pallas (3); Hermès écorche le géant Ascus et se sert de sa peau pour en faire une outre.

Ces vers de Claudien :

> ..... *Hic prodigiosa gigantum*
> *Tergora dependent, et adhuc crudele minantur*
> *Affixæ truncis facies* (4)....

emploient pour désigner la dépouille des géants les mêmes expressions dont se sert Virgile en parlant des peaux de bœufs dont on composait les cestes :

> .... *Tantorum ingentia septem*
> *Terga boum* (5)....

Tout le monde connaît encore l'histoire de la mascarade du

(1) On pourrait me répondre avec Sancho : « Mire vuestra merced que aquellos que allí se parecen no son gigantes sino molinos de viento. » J'en profiterais pour faire remarquer que si Cervantes a introduit dans son admirable livre l'épisode ridicule des géants, c'est que les romans de son temps en remplissaient leur pages en leur donnant le rôle de geôliers des princesses enchantées.

(2) Ὡς ὁ Ἡρακλῆς οὐχὶ τὸ τοῦ Νεμεαίου λέοντος δέρας ἠμπίσχετο, ἀλλὰ Λεοντός τινος ἑνὸς τῶν γιγάντων, ἐπὶ μονομαχίας προσκλήσεις, ὑφ' Ἡρακλέους ἀνῃρημένου. Phot., *Biblioth.*, cod. CXC, p. 484.

(3) *Apollod.*, I, 6, 2.

(4) *De Rapt. Proserp.*, III, 339, 41. — Cf., pour les recherches sur les géants, J. de Witte, *Annales de l'Inst. archéol.*, t. VI, p. 347.

(5) *Æneid.*, V, 404-5.

Digitized by Google

malheureux Charles VI et de ses courtisans, qui pour se transformer en sauvages, s'étaient revêtus d'un costume enduit de poix et couvert d'étoupes.

Dans les *Mille et une Nuits*, ce recueil d'un prix inestimable dans lequel se retrouvent toutes les croyances populaires des Orientaux, nous voyons figurer des sauvages couverts de poil rouge :

ونحن فى هذا الكلام والا قد احاطوا بنا اناس شنيعين الخلقه عرايا ذغب حمر (1)

Quant à la qualité de gardiens, de portiers, que j'ai donnée aux géants, elle se trouve suffisamment justifiée par un grand nombre de passages de poètes de l'antiquité et du moyen âge.

Nous savons que Jupiter enfant avait des géants pour gardiens (2), que les Titans enfermés dans le Tartare étaient sous la surveillance des géants (3), que le géant Talos faisait trois fois par jour le tour de l'île de Crète pour en défendre l'abord aux étrangers (4). Si les versets 26 et 27 de la Ve sourate du Coran ne prouvent pas que la terre de Chanaan était gardée par des géants, ils font voir du moins que telle était la croyance des Orientaux au VIIIe siècle :

قالوا يا موسى انّ فيها قوما جبّارين ۞ وانّا لن ندخلها حتّى يخرجوا منها فان يخرجوا منها فانّا داخلون ۞ (5)

Au reste, les contes arabes sont remplis de géants qui gardent les trésors, les châteaux, les princesses.

Les romans occidentaux nous en présentent tout autant. Dans les vignettes des plus anciennes copies du roman de *la Rose*, *le dangier* qui éloigne l'amant du jardin est représenté comme un géant entièrement velu et armé d'une massue.

(1) *Histoire de Sindebad-el-bahri*, IIIe voyage.
(2) *Iliad.*, A, 401.
(3) Hésiod., *Theog.*, 735.
(4) Apollod., I, 9, 26. *Cf.* J. de Witte, *Revue numismatique*, t. V, p. 188.
(5) *Cor.*, p. 93, ed. Redslod. Leipsig, 1837.

Digitized by Google

Dans la *Bible des poètes* (1) nous voyons Cerbère défendre l'entrée des Enfers sous la forme d'un géant velu à trois têtes.

Une tradition allemande place les mines d'argent du Hartz sous la protection d'un géant.

On le voit figuré sur les thalers des électeurs de Brunswick et de Hanovre, qui étaient les propriétaires de ces mines, avec les traits d'un colosse velu, ayant quelquefois les reins ceints d'une couronne de feuillages et tenant à la main un tronc d'arbre déraciné.

Enfin les portes de nos églises sont ornées de la figure d'un géant. Il se plaçait au premier pilier et semblait constitué en gardien du temple.

Par suite des changements tout extérieurs introduits dans l'art par le christianisme moderne, ce géant est devenu un saint Christophe; mais à Notre-Dame de Paris il avait conservé son caractère primitif; aussi Dom Martin l'avait-il pris pour un Jupiter gaulois.

On sait que dans les mascarades et dans les fêtes des villes du Nord, genre de spectacle dans lequel reparaissent dans toute leur naïveté les traditions les plus anciennes, ce sont toujours des sauvages qui gardent et escortent l'objet principal de la cérémonie.

Enfin la barbe des sapeurs de nos régiments n'est peut-être que la dernière expression infiniment abrégée de la villosité qui doit être inhérente à l'idée de force et de défense dans sa double acception de résistance et de cause d'effroi.

Quand même on n'accepterait pas la valeur symbolique que je donne avec une conviction entière aux figures de fer que je viens de faire connaître, on ne pourra du moins contester, je le pense, la nouvelle date que je leur assigne, et cela seul peut mériter l'attention des archéologues.

(1) Par Antoine Vérard. 1493, f° LXXV, recto.

Digitized by Google

Fig. 2.

Fig. 3.

EXPLICATION DES FIGURES.

N° 1. Figure velue tenant des deux mains une massue terminée en profil humain.

N° 2. Autre semblable, dans la même attitude, et fixée sur une plate-bande avec cul-de-lampe et clocheton gothique.

N° 3. Autre, armée d'une massue et d'un bouclier, portant un chef contourné et un losange en abîme.

Ces trois statuettes appartiennent à M. Alfred Lorne.

Digitized by Google

MÉDAILLES.

a. Méreau. Sauvage tenant l'écu de France et une épée. Au revers, une croix fleuronnée et la légende AVE. M. Collection de M. Desains, à Saint-Quentin.

b. Méreau. Sauvage tenant un écu de France et une épée. Revers, croix fleurdelisée ; autour, † RAPINE BIENT MORAS.

Digitized by Google

LISTE

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS DES LIEUX OU L'ON A BATTU MONNAIE

DEPUIS L'INVASION DES FRANCS

JUSQU'A LA MORT DE CHARLES LE CHAUVE.

(Extrait de l'*Annuaire historique* pour l'année 1841, publié par la Société de l'Histoire de France (5e année), pp. 211-230.)

En nous chargeant de rédiger une liste des villes françaises qui ont battu monnaie à leur nom depuis l'invasion des Francs jusqu'aux premiers temps de la race carlovingienne, la Société de l'Histoire de France nous fournissait l'occasion de faire un travail très instructif pour nous-même, et qui pouvait en même temps ne pas manquer d'intérêt pour ceux des érudits qui s'occupent de l'histoire de notre pays sans, toutefois, que leurs études aient embrassé les recherches numismatiques. En effet, ce droit que s'étaient arrogé les villes et les bourgs de la Gaule, de placer leur nom sur les monnaies, nous fournit des indications géographiques précieuses à plus d'un titre. Outre qu'il est curieux de connaître les différentes formes données successivement aux noms de lieux, la présence assez fréquente d'une qualification telle que *civitas*, *castrum*, *castellum*, *vicus*, *mallum*, sur les monnaies qui font l'objet de ce travail, nous fait connaître l'importance relative de ces lieux, et nous aide à établir la distinction entre les homonymes. Toutefois, le nombre de noms qui peuvent être attribués à des localités diverses, est encore considérable, et dans ce cas on ne doit se décider qu'en comparant la fabrique de la médaille dont la classification est douteuse avec celles de la province à laquelle on croit pouvoir la rapporter. On conçoit que pour

Digitized by Google

mettre à exécution ce travail délicat, il faut voir toutes les monnaies en nature; et malheureusement, dispersées comme elles le sont dans les nombreuses collections, elles ne peuvent la plupart du temps nous être connues que par des descriptions, et nous avons été forcé de nous en tenir à des documents écrits. On comprendra donc l'espèce de regret qui s'empare de nous au moment de publier un travail que nous savons d'avance n'être pas amené au point où il pourrait être utile absolument. Nous espérons que l'on voudra bien considérer notre liste comme une base qui doit servir à établir un catalogue vraiment irréprochable et à laquelle les corrections ne sauraient être épargnées.

Nous nous sommes servi fort utilement des divers articles insérés dans la *Revue numismatique*, par MM. de Saulcy et Cartier, et du *Catalogue des Monnaies de France* de M. Conbrouse.

Outre les trois cent trente villes ou villages dont on trouvera ci-après les noms sous les formes diverses que nous donnent les monnaies, et que nous avons transcrites telles qu'elles s'y présentent, sans chercher à les ramener au nominatif, nous connaissons encore un nombre au moins égal de légendes de monnaies mérovingiennes et carlovingiennes dont jusqu'ici l'attribution géographique reste tout à fait incertaine.

Il existe aussi des monnaies des deux premières races sur lesquelles on lit : *In palacio fit*, *Palatina moneta*, *Moneta palati* et *Racio Domini*, *Racio Fisci*. Les premières doivent leur origine à ces ateliers volants qui suivaient les rois dans leurs voyages, leurs expéditions, et fabriquaient des espèces dans les palais (voy. dans notre liste *Compendio palacio*, *Raucio palacio*, *etc.*); les secondes émanaient du domaine royal; mais ni les unes ni les autres ne sauraient être attribuées à un lieu certain.

Les monnaies mérovingiennes sont pour la plupart d'or; cependant les pièces d'argent, quoique rares, sont en nombre suffisant pour établir d'une manière irrécusable l'existence d'une émission régulière de deniers de ce métal. Sous les

Digitized by Google

carlovingiens, au contraire, les espèces d'argent ont presque entièrement prévalu, et quelques sous d'une extrême rareté viennent seuls constater la fabrication de l'or pendant la seconde race.

Les Francs avaient pour monnaies réelles : 1° le sou et le tiers de sou d'or ou *triens*, valant le premier 40 deniers, et le second 13 $\frac{1}{3}$ deniers d'argent. Il ne paraît pas qu'il y ait jamais eu de demi-sous ou *semis* de frappés, en sorte que lorsqu'il en est question dans les textes il faut toujours entendre 20 deniers d'argent; 2° le denier d'argent qui équivaut à peu près au *saiga* des peuples qui habitaient les pays au delà du Rhin et au *skeatta* des Anglo-Saxons.

Leurs monnaies de compte étaient la livre et le sou d'argent.

Au reste, on trouvera de plus amples détails sur la valeur de ces monnaies dans l'excellent travail que M. Guérard a inséré dans la *Revue numismatique* de 1837. Ce mémoire fait maintenant la base de toutes les recherches qui ont pour but d'évaluer les sommes indiquées dans les textes de nos premières lois, et les découvertes successives de monuments numismatiques n'ont fait qu'apporter de nouvelles preuves en faveur des résultats désormais incontestables obtenus par son savant auteur.

Les noms précédés d'un * sont tirés des monnaies carlovingiennes.

Abrenktas	Avranches.
Abracatas	Avranches.
Abrinktas	Avranches.
* Abrincas	Avranches.
Acav	Acau.
Adeduno vico	Ahun.
Agigino	Agen.
Aginno	Agen.
Agiuniis	Agen.
* Agino	Agen.
Agnetisico	Agnets.
* Aira ci	Aire.
Alaona	Aleaune, près Valognes.
Albiviinse	Alby.
Alesto	Alost?
Alingavias	Langeais?
Alleco	Saint-Malo.
Alna vic	Aunou?
Ambacia	Amboise.
Ambaciaco	Amboise.
Ambacia vico	Amboise.
Ambacea	Amboise.
Anbacia	Amboise.
Ambianes civi	Amiens.
Ambeanis	Amiens.
Ambeanes	Amiens.
Ambianos	Amiens.
*Ambiamis civtas	Amiens.
* Ambianis civi	Amiens.
Ambrovvic	Embrau?
Ampliaco	Ampilly?

Digitized by Google

Andegavis.....	Angers.
Anedgavis.....	
Andecnis civi...	
Andicavi.....	
* Andegavis civitas.....	
Andernoings....	Andernach.
Anicio vacetos...	Le Puy.
Apraricia.....	Aprey ?
Aqivis..... ..	Aix.
* Aguis urbs....	
* Aquis urbi ...	
* Aquisgran.....	Aix-la-Chapelle.
* Aquitania.....	Aquitaine.
* Aquitaniorum..	
* Aquitana.... .	
Araliaco ci.. ...	Aurillac.
Are.....	Arles.
* Arelato..... .	
* Arelatum.....	
Arrovernis.....	Clermont.
Arverno cive....	
Arvirno civitas..	
* Arv..... ..	
Arcapone.... ..	Arpajon (Gévaud.) ?
Arciacas.....	Arcis-sur-Aube ?
* Ardis.....	Ardres ?
Aredino.....	Saint-Irier ?
Areduno vico...	
Argentat.....	Argenton, Argentan ?
Argentorata.....	Strasbourg.
* Argentina cvtas.	
* Argentina civis.	
* Atiniaco pa....	Attigny (Palais).
* Atrebatis civitas	Arras.
Aturre.....	Aire.
Augusteduno....	Autun.
Augustiduno...	
Augustodunu ...	
Austeunis.....	
* Augtudno.....	
* Osteunis civitas.	
Aurilianis.....	Orléans.
Aurelianis civit..	
*Aurelianis civitas	

Auscius.	Auch.
Auscis.....	
Ausius.....	
Auxia ci.....	
Austa civitas....	Aost.
Autisodro ci.....	Auxerre.
Autiziodero ci...	
* Autisiodero civitas.....	
Avenno ciet.....	Avignon.
Aveinio	
* Avinio	
Avicio.....	Laigle ?
Axsona.....	Essonne.
Exsona.....	
Bacaciaco.....	Bavay ?
* Bavaca civitas..	
Baiocas civi.....	Bayeux
* Hbaiocas civitas	
Balavo	Baillou, près Dun ?
Balciaco.....	Baugy ou Baugé
Balgenti castro..	Beaugency
Bannacaco.... .	Bannassac (Gévaud.).
Bannaciaco	
Banniaciaco.....	
Banis	Bannes (près Langres).
Barrisii ca.....	Bar (s.-Seine ou s.-Aube) ?
Basilia	Bâle.
Basci.....	
Bellocas.....	Beauvais.
* Belgevacus ci..	
* Bellevacus civi.	
Bellomonte.....	Beaumont. (?)
Benaiasco v.....	Benayes.
Besoncione.....	Besançon.
* Besencione civitas.....	
Betoregas civ....	Bourges.
Beturgas	
* Bituriges civit..	
Beterra	Béziers.
* Bisterris	
Bevenetus	Bénévent (Marche) ?
* Benebentumi...	

Digitized by Google

Biaenate pago...	Bénat (Limousin)?
* Bingiac.....	Bingen (près Trèves.)
Blatomago....	Saint-Priest-le-Bléteux (Limousin)?
Blatomo-Sci-Mar.	
Bleso castro.....	Blois.
Bleso castru.....	
* Blesianis castro	
Bodoso vico.....	Bodonville?
Bona.....	Bonn.
* Bona.....	
Bonelulias.....	Bonneuil?
Bononia civi....	Boulogne-s.-Mer.
Breciaco.....	Broyes (Champagne).
Brionno.....	Brionne.
Brisa.....	Brissach. ?
Brilliaco.....	Brillac.
Briate.....	Brioude.
Brivat.....	
Brix.....	
Briosso vico.....	Brioux.
Briuviri.....	Saint-Lô.
* Bruccia mo....	Brosses.
* Brudunst.....	Porrentruy.
* Bruggas.... ..	Bruges.
Bubiullo.....	Bulles (Beauvoisis)?
Burdegala.....	Bordeaux.
Burdegale.....	
Burdegali... ...	
Cabanisio.....	Chabanais.
Cabilonno.....	Chalon-s.-Saône.
Cablonno.....	
Cabilono... .. .	
Cavelono.....	
* Cavilonis.....	
Cabrianeco.....	Chevry-en-Laonnais?
Cadorea.....	Cahors.
Cadurca.....	
Caturca..... .	
Cambonno.....	Chambon (Limousin)?
Camaraco.....	Cambray.
Camarco civi....	Cambray.
* Camaracus....	
* Camericus civi.	
Cambidonno....	Kembs (Alsace)?
Camiliaco.....	Chemillé ou Chambly?
Cannacas.....	Cyney (près Liége).
Cannaco.....	
Canniico...	
Canogaco vic....	Canigou?
Carisiaco.....	Quierzy.
Curisiaco... ...	
Carnotas.....	Chartres.
* Carnoas.....	
* Carnotis civitas.	
* Carnotas.....	
Carovicus.....	Cherbourg (Compiègne?).
* Cassello av....	Cassel.
* Castello Miled.	Château-Miled.
* Castel Barsi...	Bar (sur-Seine ou sur-Aube).
* Castis Avalons.	Avallon.
* Castis Nandons.	Château-Landon.
* Castis Landonis	
Castro Fusi.....	Foix?
Castrolucipu....	Mons.
Castriloe.....	
Castro vico.....	Castres (ou Vici).
* Castra.....	
Catala cive.....	Châlons-s-Marne.
* Catalaunis civ.	
Cathirgi.....	Chorges (près Embrun)?
Catiliaco.....	Cadillac?
Catolaco.....	Saint-Denis (près Paris).
Catullaco.....	
Catonaco..	Chatenai.
Celo.....	Chelles?
Cenomannis.....	Le Mans.
Cennomanis.....	
Cinomannis.....	
* Cinomanis civitas.....	
Cerilia.....	Cerilly (en Bourbonnais)?
Cirilia.....	
* Cervia.....	Chievres.

Digitized by Google

Chaballo	Cavaillon?
* Cavi	
Chae	Eu.
Choe	
Choae	
Cirimond	Chirimond (Picardie).
Cisomo vi	Chisseaux (Touraine).
Claio	Claye?
* Claromunt	Clermont-Lodève?
* Claromont	
Clarucco cas	Cléry (Orléanais)?
Coilma	Chaulnes?
Collacio	Chailly (Brie).
Colliaco vico	Couilly (Brie).
Colunia civet,	Cologne.
* Colonia	
Combellis	Combeau (Brie).
Condate vico	Condé (Rennes?)
* Condato	Candes?
* Conpendio palacio	Compiègne.
Corboronno	Corberon (près Beaune).
Costanca	Coutances.
* Heustancien	
Cristoialo porto	Creteil près Paris?
Crietoialo	
Cucciaco	Coucy (Choisy-au-Bac)?
* Curia	Coire (Suisse).
Curbonno	Cherbonne (près Attigny)? Corbon (près Mortagne).
Curciaco vi	Courçay (Touraine)?
* P Curtisasonien	Courtisson.
* Curtriaco civis.	Courtray.
Deac. Vico	Duysans?
Deonant	Dinant.
* In vico Deontnit	
Divione	Dijon.
* Divioni castre.	
* Divionis civis	
Dorocas	Dreux.
Dorestati	Duerstedt.
Dorestat	
* Dortt	
* Dorestado	
* Dorestatus	
Dosovico	Dieuse (Lorraine)
Driono vico (pour Briono)	Brionne?
Drociacus	Droissy (Soissonnais)?
Dunis	Châteaudun.
Duno	
* Duno castro	
* Dunis castelloi.	
* Casteldun	
Eberduno	Embrun.
Ebroceca	Evreux.
Ebrovico	
Ebrorivico	
Eovorico	
*Ebroicas civitas	
Ferruciaco	Ferrussac?
Fr	Fretta (Provence)
Ganat	Gannat.
Ganto finiaco	Gand?
* Gandavum	
Gaudiaco	Jouy?
Gavalorum	Le Gévaudan.
Gavarciaco	Javarçay (Poitou)
Gavaronno	Jauron (Maine).
Gemeliaco	Jumièges.
Genava	Genève.
Gevs	Guise?
Gracianopolis	Grenoble.
Gredonense castrum	Mende.
Hicciodero vi	Issoire (Auvergne)?
Iarto vico	Lejart (Poitou).
Icona vico	Château-Chinon.

Digitized by Google

Insgola.....	Angoulême?
* Egolisna.....	
* Iotrensis m.. .	Jouarre (monastère).
Isarnobero.. ...	Isernore (Bugey).
Isarno..... ...	
* Kala monasteri.	Chelles (monastère).
Lambrowic.....	Lambres (près Cambray).
* Latissio... ..	*Lieu détruit*, ancienne capitale du Lassois.
Lauduno	Laon
Leudino.....	
Monte Claveti...	
* Lugduni Clavati	
* Mont Lugduni Clavat.....	
Lausonna.....	Lausanne.
Ledeso vico.. ..	Ledoux (Limagne)?
Lennacas.....	Lestines?
Lennis fisco	
Lennaca.....	
* Lennis fisco....	
* Leptinas fisco..	
Limariaco	Limeray (Touraine).
Limmusium.....	Limoux (Poitiers)?
Lemovecas.....	Limoges.
Limovecas.....	
Limovicas	
* Lemx.....	
* Lingonis civis.	Langres.
* Lixiovius civitas	Lisieux.
Loco santo.....	Lieusaint (Brie).
Loco sancto... .	
Lodino.....	Loudun?
Lorovio vico....	Loroux (Anjou).
Luciduno castro.	Mons.
Ludedis vico....	Leudeville (Brie).
Ludreis vico....	Ludres? (Leudeville?)
Lugdunus	Lyon.
Lugiduno.....	
* Lugdunum....	Lyon.
* Lugduni civis..	
Madronas	Madres (Normandie)?
Mallo Matiriaco..	Metz?
Marciaco	Marcillac (Poitou)
Marsallo vico...	Marsal.
Masiciaco.... ..	Masy? (Moissac?)
Massilia.... ...	Marseille.
* Massilia.....	
Matacone.....	Màcon.
Mauriena.....	Maurienne (Savoie).
Maurienna	
Murenna	
* Maurivaievai...	Morienval.
* Maurinianevai..	
Meclidone.....	Melun.
* Mediano vico..	Moyen-Vic.
Mediolano castro.	Château-Meillant
Medocus	Médoc.
* Medocus... ..	
Medolovic	Melle.
* Metallo..... ..	
* Metulo..... .	
* Metullo..... .	
* Metallum.....	
* Melbodio.....	Maubeuge.
Meldus civem...	Meaux.
* Meldis civitas..	
Mettis civ.....	Metz.
Mittis civitate...	
Mette..... .	
* Met.....	
* Mettis civitas..	
Missiaco.....	Saint-Mesmin de Micy.
Mogunciacus...	Mayence.
* Mogontia	
* Mogontiacus...	
Mosomo castrum.	Mousson-s.-Meuse.
* Mosomo mota..	
Naciocim	Naiac (Aquitaine)?
Namnetis.....	Nantes.
* Namnetum	
* Namnetis civitas.	

Digitized by Google

Nammuco	Namur (Ham ?) ?
* In vico Namuco	
* Nrbo	Narbonne.
* Narbona. ...	
Nasio vico.....	Naix.
Neberno civi....	Nevers.
* Nevernis civitas	
Nectes	Nuits.
Nimis civis.....	Nîmes.
Nivialcha.....	Nivelles.
* Niviella?... ..	
Novovico.... ..	Neufvic ou Neuvy.
Novico...	
Novicento vico...	Nogent (ancien nom de Saint-Cloud).
Nioncento vicum.	
Noviomo	
Noviumu	
Noviomont.....	Noyon.
* Novio-im.....	
* Hnovionuiia...	
Oraciaco vico...	Ory (près Senlis) ? Orçay ?
Palaciolo	Palaiseau.
Palaciot.....	
Parducio	Pardiac.
Parisius civis....	Paris.
Paris.....	
* Prisus.....	
Parisii civitas...	
Pectavo	Poitiers.
Pectavis civi....	
* Pectavo.....	
Petracastro . . .	Pierrechatel (près Bellay) ?
Petraficta.....	Pierrefitte ?
Petrocorius	Périgueux.
* Porco Caatello.	Château Porcien.
Porto Vidrari....	Portvendres ?
Porto Vediri....	
* Quanwisi.....	Quentovic? (voy. Wicus).
* Quentowicus .	
Raciate.....	Retz (Poitou) ?
Racio Basilici Sc. Martini.....	Saint-Martin de Tours.
Racio S. Martini.	
Sci Martini.....	
* Raucio palacio.	Roussy.
* Rautucio palatio	
Redonis.....	Rennes.
Redonas..... .	
* Redonis.....	
* Hredonis civitas	
Remei rodo. ...	Rame-Rosans.
Remus..... .	Reims.
Rimus.....	
* Remis civis....	
* Remi civitas...	
Rieodunin.....	Riéodun.
Rodomo civ	Rouen.
Rotomo civitati..	
Retomo	
* Rotumagus....	
* Rotuncus civi..	
* Rotanis.....	Redon.
Ruelo civitas...	Riez ?
Rullo civitas....	
Rutene.....	Rhodès.
Sagomo	Sonne (près Mamers) ?
Saius civita.....	Séez.
Salviniaco	Sauvigny.
Sefiniaco	
Salus.....	Saluces ?
Santi Remivico..	Saint-Remi, Provence.
Sanctonis.	Saintes.
Santonis.....	
Sciontis cas.. ..	
Sarrebuco	Sarrebourg.
Sauriciaco.....	Sorcy ?
Sce Eclesie.....	Mère-Église.
Sancta Flura....	Saint-Flour.
Sco Aredio.....	Saint-Irieyx ?
Sancti Dionysi..	S.-Denis d'Arles.
Sancti Dionysi .	Saint-Denis (près Paris.)
* Sci Dionysii...	
* Sci Firmini.. .	Saint-Firmin (Amiens).

Digitized by Google

* Sci Gaugerici mon. Kamaracus..... ...	Saint-Gaucher de Cambray.
Sci Marici....	Saint-Maurice (Valais)?
*Sci Medardi mont.	Saint-Médard (monastère).
*Sci Sebastiani m.	
* Sci Quintini...	Saint-Quentin.
Scarpona.... ..	Charpogne (Lorraine).
Scarponna.....	
Sidunis civitate..	Sion (Valais).
Sedunis.....	
Siduninsium civitai.....	
Sello vico... ...	Selle.
Senone.....	Sens.
Senonas...	
* Senones civitas.	
Sesemo vici.....	Sézanne.
Silanace.....	Seignelay? Senlis?
Silvanectis.....	Senlis.
* Sinemuro	Semur.
Solemnis.....	Solèmes.
Spira.....	Spire.
Stampas.....	Étampes.
Stradisburgo. ..	Strasbourg (voir Argentorata).
Stratoiborc	
Stradiburc.....	
* Stratburg	
Stratburgus c...	
Suessionis.....	Soissons (voy. Saint-Médard).
* Suessio civitas.	
Taraas civ.....	Tarascon?
Tarvenna.....	Térouanne.
Tauriliaco.. ...	Tourly?
Telemete.. ...	Tallande (Auvergne).
Tellao..... . ..	Tilly Saint-Yere?
Teodobercia.....	Dietz-Villers (Alsace)?
Theudeberciaco..	
Ternodero	Tonnerre.
* Tornan porti...	
* Tornodor castel.	
* Triodoro castel.	
Tidirici.....	Château-Thierry.
Tiridiciaco.....	
Tirruciac.....	Troucey (Lorraine).
Tholosa	Toulouse.
Tolosa	
* Tolosa civitas..	
* Tolusa civi....	
Toareca.....	Thouars?
Tulbiaco.....	Zulpich.
Turnaco..... .	Tournay.
* Torna	
Tremeollo	La Trimouille?
Trecas civ.	Troyes.
Tricas.....	
Tricis civitate ...	
* Trecas civitas..	
Triecto.....	Utrecht.
* Triiect.....	
* In porto Triecto.	
* In vico Triecto.	Maestricht.
Treveris civitate.	Trèves.
* Treveris.....	
Tullo civita	Toul.
* Tuniares civitas.	Tongres.
Turiaco	Zurich?
Turonus civi....	Tours.
Turturono	
* Sci Martini....	
* Turonis.....	
* Turones.....	
* Turonus civitas.	
* Ucecia.....	Uzès.
* Ucecius civis ..	
Userca.....	Uzerche?
* Valencianis portus	Valenciennes.
Valentia vico. ..	Valence?
Vapponaco vi...	Gap.
Vasatis ciut.....	Bazas.
Vellaco..... .	Veulles en Caux?
Vellavos.....	Le Puy en Vélay.
* Vendenis castro.	Vendôme.
* Vendis.....	
Venetus.....	Vannes.
* In fisco Vendrnt.	Vendieres-sur-Marne.
Venta	Vence?

Digitized by Google

Veremum.....	Vermand (ou St-Quentin) ?
Vesoncione.....	Besançon.
Vesonno vico....	(Bezons ?) Vesonne ?
Briva vico.....	Brives.
Vico.....	Vic ou Quentovic? *lieu détruit*, près Etaples.
Wicus.....	
Wiicco.....	
Vicco....	
Vienna.	Vienne.
* Vienna civis...	
Vilelarit.....	Vileron (près Paris).
Vindopera.. ..	Vendœuvres (Champagne) ?
Vindovera.....	
Verduno..	Verdun.
Virduno..... .	
Vereduno.....	
Veriduno.....	
* Virduni.....	
* Viridunum ...	
* Virdunum civi.	
Viriliaco vico....	Vrély ? Verly ? (Virelay) ?
Virriaco vico....	Viry ?
Vivati..... ..	Vevey ?
Vorolio vico.. ..	Vourles.
Wultaconno.. ..	Voutegon (près Bressuire) ?

LIEUX SITUÉS HORS DES GAULES

OU LES CARLOVINGIENS ONT FRAPPÉ MONNAIE.

Aquis Uason....	Fontarabie ?
Barcinona.....	Barcelonne.
Beneventum.....	Bénévent.
Imporias...	Ampurias.
Luca.....	Lucques.
Mediolanum... .	Milan.
Papia..	Pavie.
Parma.....	Parme.
Pisa..... ..	Pise.
Roma..... ..	Rome.
Tarvisium.	Trévise.
Tarviso..... ...	
Venecia.....	Venise.
Scs Marcus	

Digitized by Google

RECHERCHES

SUR

LES MONNAIES DE MEAUX

(Extrait du tome VI de la *Revue de numismatique*, 1841, pp. 128-153.)

Autrefois la première ville de l'ancienne province de Brie, Meaux, se nomma d'abord en latin : *Jatinum Meldorum*, puis, comme la plupart des villes de la Gaule, Meaux quitta son nom pour celui du peuple qui l'habitait, et de là vint le nom de *Meldis* ou *Meldus* qu'on lui donne dans la basse latinité. Dans les *Commentaires* de César, il n'est fait aucune mention des *Meldes ;* mais on les trouve nommés dans Strabon (1) et dans Ptolémée (2) ; enfin Pline, en les citant, ajoute à leur nom l'épithète de *Liberi* (3), ce qui a donné lieu de penser que ces peuples n'avaient pas toujours été indépendants, ou du moins que leur existence, comme peuples distincts des Parisii, ne remontait pas à une époque bien ancienne.

On n'a point jusqu'à présent, à ma connaissance, rencontré de médailles gauloises qui portassent le nom de Meaux. On découvre, il est vrai, assez fréquemment, dans la ville et dans les environs, des médailles celtiques parmi lesquelles il s'en trouve quelques-unes dont le type, plus souvent répété, peut les faire considérer comme locales ; mais aucune légende ne

(1) Strab., *Géog.*, liv. IV.
(2) Ptol., *Géog.*, liv. II, ch. VIII.
(3) Plin., *Hist. nat.*, liv. IV, c. 18.

Digitized by Google

peut donner la certitude qu'elles aient été frappées dans la ville de Meaux même (1). D'après un acte du XVIe ou du XVIIe siècle, cité par l'auteur des *Essais historiques du département de Seine-et-Marne,* on aurait découvert à Meaux, en creusant une cave, des ossements humains d'une grandeur gigantesque, qu'accompagnaient divers débris d'antiquités, tels que des vases, des chevaux de bronze et dix médailles d'or sur lesquelles on lisait d'un côté : *Meldorum comiti*, et l'autre deux mots grecs que l'on n'avait pu expliquer d'une manière satisfaisante (2).

J'avoue que je ne puis ajouter aucune foi à la réalité de la légende **MELDORVM COMITI** ; cependant, en raison même des circonstances de leur découverte, on pourrait croire que ces dix pièces d'or, à légendes bilingues, étaient des monnaies gauloises que l'on n'aura pas su lire. Dans tous les cas, leur destruction s'oppose à ce qu'on en puisse jamais déterminer la nature véritable.

Dans les bas temps de la domination romaine, il est probable qu'il a existé à Meaux, comme dans beaucoup d'autres villes de la Gaule, un atelier monétaire. La grande quantité de petites monnaies de bronze des Tétricus, que l'on y découvre par masses dans la plupart des fouilles, le donnerait à penser. Ces tyrans, qui n'ont pas quitté la Gaule pendant leur règne de cinq ans (268-73), ont dû faire battre de la monnaie dans la plupart des villes fortes où séjournaient leurs troupes. Ensuite, lorsqu'au VIe siècle les Francs eurent achevé l'envahissement de la Gaule, alors que chaque cité, chaque chef de

(1) Cette considération m'a paru assez puissante pour me dispenser de reproduire les médailles dont je parle. Il me semble que, dans l'intérêt de la numismatique, comme de notre histoire nationale, on ne saurait être trop sobre de ces attributions qui ne reposent que sur la découverte d'un nombre quelquefois très restreint de médailles, dans un lieu où elles ont pu être apportées par mille circonstances diverses, faciles à imaginer. MM. de Lagoy et de la Saussaye, dans leurs recherches sur la numismatique celtique, ne fondent leurs attributions que sur une suite d'observations régulières; s'écarter de la sage critique qui préside à leurs travaux, ce serait s'exposer à donner cours à des erreurs, d'autant plus à déplorer qu'elles sont moins saisissables pour le plus grand nombre des lecteurs.

(2) *Essais historiques du département de Seine-et-Marne*, 3e livraison, p. 1027.

Digitized by Google

tribu victorieuse, usurpait les prérogatives de l'empire démembré, Meaux vit fabriquer des monnaies à son nom.

La monnaie mérovingienne que je donne ici existait dans la célèbre collection de M. d'Ennery. Elle passa ensuite entre les mains de M. Heaumont, à qui elle fut adjugée, en vente publique, avec cinquante-trois autres monnaies mérovingiennes d'or et d'argent, pour la modique somme de 153 livres 3 sols (1). On ne sait ce qu'est devenue cette pièce, dont heureusement la figure nous a été conservée dans une des planches de l'ouvrage sur les monnaies de France que préparait Duby lorsque la mort vint le frapper (2). J'ai reproduit avec exactitude cette figure qui paraît fidèle ; elle porte le n° 1 de la pl. XVI, dans le livre de Duby. (V. la page 70.)

1. MELDVS CIVEM. Tête tournée à droite.

℟. + GVDVMVNDVS. Croix potencée posée sur un globe. Tiers de sol d'or.

J'arrive aux monnaies frappées sous les Carlovingiens. En général elles sont assez rares. Les plus anciennes que je connaisse sont de Louis le Débonnaire. La page 70 contient trois variétés de deniers frappés au nom de cet empereur.

2. + HLVDOVVICVS·IMP· Croix dans un grenetis.

℟. MᴱLᴰIˢ. En une seule ligne dans le champ. Arg. poids, 28 ½ gr. Cabinet du Roi.

Dans le mot *Meldis*, les trois lettres M·L·I· sont sur une ligne, tandis que les trois autres E·D·S· ont été sorties de leur rang. Ce dérangement semble avoir été fait avec intention et constitue, je crois, une marque distinctive du même ordre que les points secrets.

3. Mêmes légendes des deux côtés. Arg. 31 gr.

Cette pièce fait partie de la riche collection de M. Dassy de Meaux, à qui appartiennent aussi la plupart des monnaies que je vais décrire. J'aurai soin d'indiquer celles dont je dois la communication à l'amitié de ce zélé numismatiste.

(1) Le 30 avril 1788. Tel était, il y a cinquante années, le prix que l'on attachait aux monnaies françaises.

(2) Vingt-quatre pl. in-4°, dont plusieurs ne sont que des épreuves. Je dois

Digitized by Google

N.

1

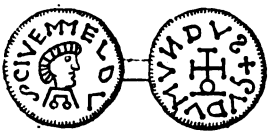

AR.

2 3

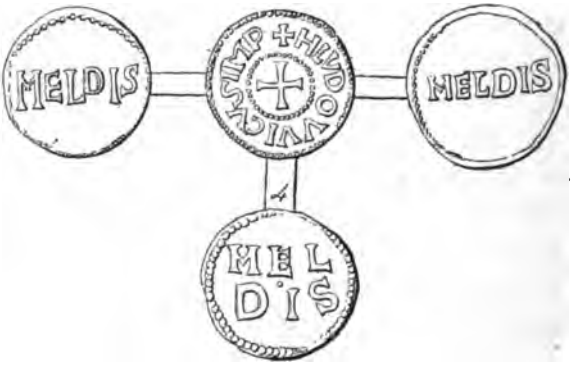

5 6 7

7 8

Digitized by Google

4. Mêmes légendes ; le mot *Meldis* écrit en deux lignes. Arg. 32 gr. Cette pièce inédite, et jusqu'à présent unique, appartient à M. Dassy.

Vient ensuite un denier de Charles le Chauve.

5. Monogramme de *Karolus;* autour, +·GRA·TIA·D⁻I·RE·X.

℟. +· MEL·DIS·CI·VI·TAS· Croix. Arg. 32 ½ gr. Cabinet du Roi. Cette pièce existe aussi chez M. Dassy.

Meaux n'est pas du nombre des villes auxquelles les rois de la seconde race reconnaissaient le droit de battre monnaie.

Ce droit, par différents capitulaires de Charlemagne en 805 et 808, de Louis en 823, de Charles le Chauve en 864, était réservé aux villes de Quentovic, Rouen, Reims, Sens, Paris, Orléans, Châlons, Melle et Narbonne, ainsi qu'au palais du roi.

On sait cependant que Meaux n'est pas la seule ville *non autorisée* qui ait battu monnaie pendant le règne de ses princes. Il est vrai qu'ils dérogèrent quelquefois à leurs propres ordonnances en faveur de quelques évêchés ou abbayes ; mais il est à remarquer qu'ils n'accordèrent ces droits exceptionnels de monnayage à aucun seigneur laïc. Il est impossible de supposer que la quantité considérable de deniers qui portent des noms de villes que ne contiennent pas les capitulaires précités, ait été fabriquée et mise en circulation malgré la volonté formelle du souverain. Ne doit-on pas plutôt penser que ces édits n'avaient d'autre but que de restreindre le nombre des lieux où l'on devait *fabriquer* la monnaie, et non d'ôter aux villes le droit d'en faire frapper à leur nom, pourvu qu'elles la fissent faire dans les *chefs-lieux monétaires* désignés par les ordonnances (1).

Les points qui divisent les légendes du denier de Charles le Chauve paraissent être ce que l'on nomme en terme de

la communication de ce reste unique d'un livre qui n'a jamais paru à M. Norblin, son possesseur.

(1) Les empereurs français essayaient de ramener, autant que possible, l'empire à l'unité de législation et d'administration; les capitulaires contiennent des preuves multipliées de ces efforts. Je n'en citerai qu'une, elle se rattache tout à fait à mon sujet : Charles le Chauve ordonne à tous les comtes d'envoyer leurs vicomtes dans une même ville, à Senlis, pour y recevoir les matières d'argent destinées à la fabrication des monnaies.

Digitized by Google

monnayeur, des *points secrets*. Ici, le nom de la ville étant sur la monnaie, ils ont dû servir à faire reconnaître à quelle émission elle appartenait.

6. Monogramme de *Karolus* ; autour, + MELDIS CIVITAO·

℟. + TRECASI CIVI· Croix. Arg. 24 gr. forts. Cabinet de M. Dassy.

Cette monnaie, tout à fait inédite, peut, en raison de sa fabrique, être attribuée à Charles le Simple, si toutefois on la considère comme étant royale, car elle ne porte que le monogramme sans la légende complémentaire *Gracia Dei rex* (1).

L'histoire ne fournit aucun moyen d'expliquer la présence, sur une même monnaie, des noms de Troyes et de Meaux, à une époque où la Champagne n'était pas encore gouvernée par un comte particulier, possédant en même temps la Brie. Si l'on admet que les monnaies de plusieurs villes étaient fabriquées dans le même atelier, on pourra attribuer à la confusion des coins la rencontre de ces deux noms de villes ; mais on devrait encore s'étonner de ce que l'un de ces deux noms accompagne le monogramme et l'autre la croix, de sorte qu'il n'y ait pas double emploi de l'un de ces deux types. Cette supposition qui m'avait paru d'abord peu satisfaisante, devient pour moi tout à fait inadmissible, depuis que j'ai vu entre les les mains de M. Pfister un denier absolument pareil à celui que je viens de décrire. Cette pièce n'est donc pas un *lapsus* monétaire; elle appartient à une émission dont plusieurs monuments existent encore.

Voici l'explication que j'en propose. J'avoue toutefois que je ne la regarde pas comme bien solide et que je ne lui donne place ici qu'afin de profiter des observations qu'elle pourra m'attirer de la part des numismatistes.

Dans la première année du règne de Hugues-Capet, Charles de Lorraine, dernier héritier de la race carlovingienne, reven-

(1) Le monogramme seul n'est pas toujours un indice suffisant de l'autorité royale. On le trouve reproduit sur la monnaie des barons, bien postérieurement à la race de Charlemagne. Tout le monde connaît le denier de Henry, évêque de Beauvais (1148-62), qui porte le monogramme de Charles.

Digitized by Google

diquant ses droits au trône, prit les armes, appuyé qu'il était par plusieurs des hauts barons. Bientôt il s'empara de la ville de Laon, puis en 989 de Reims; enfin ce n'est qu'après deux ans, en 991, qu'il est livré à Hugues et emprisonné à Orléans.

Charles avait épousé la fille d'Herbert, comte de Troyes et premier comte de Meaux, qui bien probablement était de son parti. On pourrait donc penser que ce seigneur a fait frapper des monnaies portant les noms de ses deux principales villes, en y joignant le monogramme de son gendre, pour indiquer qu'il le reconnaissait comme le roi légitime.

Ces deniers seraient alors, après la pièce de Guillaume de Bourges et celle de Hugues, duc de France, les plus anciennes monnaies seigneuriales que l'on connaisse.

Voici une obole qui appartient incontestablement à Charles le Simple.

7. Monogramme de *Karolus*; GRATIA DI R.

℟. MELDI....IAIS (*sic*) en deux lignes; au-dessus et au-dessous, une croix. Arg. (fig. 8).

Cette charmante petite pièce, dont on regrette la mutilation malheureuse, fait partie de la riche collection de M. le docteur Voillemier, qui a bien voulu me la dessiner lui-même.

La pièce qui suit, quoique légèrement surfrappée du côté du monogramme, peut être sûrement attribuée à Raoul.

8. Monogramme de Radulfus ; autour + GRATIA·DI·REX.

℟. MALDI·CIVITA· en deux lignes ; au-dessus et au-dessous, une croix. Arg. 21 gr. ½. Cabinet de M. Dassy (fig. 7).

Telles sont les monnaies royales frappées avec le nom de Meaux. Cette ville fut ensuite un siècle sans avoir de monnaies, pendant que s'accomplissaient les derniers actes qui devaient porter à son comble la puissance temporelle des prélats, désormais seigneurs souverains et presque indépendants. Au XIe siècle, les évêques peuvent être considérés comme les personnages les plus influents dans l'État; au caractère de chefs des chrétiens, qu'ils possédaient encore avec toute sa force primitive, ils joignaient les prérogatives de la puissance féodale. C'est ainsi qu'ils acquirent successivement les droits

Digitized by Google

de juridiction, de monnayage, etc., qu'ils s'attribuaient d'eux-mêmes ou qui leur étaient octroyés par les rois jaloux de se concilier leur bienveillance et de s'assurer leur appui. C'est donc aux mains de l'évêque que nous retrouvons, au XIe siècle, la monnaie meldoise.

Les plus anciens deniers épiscopaux portent le nom de Gautier (1). M. Lelewel a cru devoir les classer à Gautier II (1085-1105) (2); malgré cette autorité, je les crois frappés sous l'épiscopat de Gautier I (1045-82). Ce qui me détermine à adopter cette classification, c'est non seulement la considération du long gouvernement de cet évêque, du grand crédit dont il jouissait auprès du roi, mais encore l'examen attentif des monnaies que je lui attribue et dont la fabrique a tant de rapports avec celle des deniers des premiers Capétiens; enfin la découverte d'un denier au nom d'un Gautier, tout différent de type, d'une apparence plus moderne, et que je pense en conséquence appartenir à Gautier II, dernier prélat de ce nom.

Avant de décrire les monnaies épiscopales, je dois dire que c'était au carrefour Saint-Remy, nommé autrefois, à cause de cela, *carrefour des Forges*, que l'on fabriquait la monnaie meldoise (3) : il ne reste pas maintenant trace de cet ancien hôtel des monnaies.

Gautier I.

Ce prélat succéda à Dagobert vers le milieu du XIe siècle, car on a des chartes de lui à la date de 1045. Ce fut lui que le roi Henri Ier envoya chez le tzar des Moscovites, Jaroslaf, pour lui

(1) Le manuscrit de Pierre Janvier, conservé dans la bibliothèque communale de Meaux, contient les dessins grossiers des monnaies de plusieurs évêques antérieurs à Gautier; tels que Sanctinus (vers 375), Faron (626-72), Hubert (823-53), Ségémond (887), Gilbert (995-1015). Mais, outre que dans les dessins de Janvier ces monnaies ont un pouce de diamètre, elles portent des figures et des légendes si insolites que l'on doit les regarder comme controuvées. Au reste, les cinq volumes in-fo de Janvier sont remplis de *créations* en tout genre, et ne méritent aucune confiance.

(2) *Numismatique du moyen âge*, t. I, p. 199.

(3) Manuscrit de Rochard, t. I, p. 23, bibliothèque de la ville de Meaux.

Digitized by Google

demander sa fille Anne en mariage. Il réussit dans cette mission et ramena la princesse en France, en 1049. Gautier mourut le 20 octobre 1082. Il fut inhumé dans la cathédrale de Meaux, dont il avait entrepris la reconstruction. (V. la page 77, fig. 9 à 18.)

9. GALTERIVS PESV (*praesul*). Main dont le pouce et les deux premiers doigts sont ouverts pour donner la bénédiction.

℟. + MELDIS·CIVITA. Croix. Arg. 19 grammes. Cabinet du Roi.

Ce denier est à un titre assez bon; les lettres de ses légendes sont bien formées et rappellent celles des deniers d'Henry Ier et de Philippe Ier.

10. GALTERIVS PRISV. Main épiscopale.

+ MELDIS·CIVIA· Croix. Billon. 22 grammes. Cabinet du Roi.

Il y en a un aussi dans le cabinet de M. Dassy.

11. GALTERIVS·PRISV. Même type.

℟. + MELDIS·CIVIOTA· Croix. 19 grammes. Cabinet du Roi.

12. GALTERIVS PRESV· Même type.

℟. + MELDIS CIVIA· Croix. Arg. 15 ½ grammes. Cabinet de M. Dassy.

Toutes ces monnaies sont fort rares. Le revers des trois dernières est tout à fait barbare. M. Lelewel n'a connu qu'un seul de ces deniers, le n° 10. Tobiesen Duby a donné aussi un denier de Gautier, mais il est facile de voir que son dessin n'a pas été fait exactement, puisqu'on y lit *Cauterius episc.*

Après la mort de Gautier I, le légat Hugues de Die fit élire Robert, abbé de Rebais; mais sa nomination ne fut pas reconnue par les prélats de la province, il fut excommunié par eux, et, le 2 novembre 1085, on nomma à sa place Gautier de Chambly. Je n'ai pas trouvé de monnaies de Robert. En réfléchissant à l'opposition que rencontra son élection, on comprend qu'il n'ait pu faire usage des droits régaliens nouvellement acquis à son évêché.

Digitized by Google

Gautier II.

Cet évêque autorisa, dit-on, de son suffrage Philippe Ier, qui répudia Berthe pour épouser Bertrade de Montfort. Plus tard il changea de sentiment et refusa d'assister au concile de Reims que le roi assembla pour faire ratifier son mariage. Gautier mourut le 26 juillet 1105.

J'ai dit à l'article de Gautier Ier qu'une des raisons qui me faisait lui attribuer les deniers que j'ai décrits, c'était la découverte d'une monnaie très différente et que je crois être de Gautier II. Voici cette rare monnaie. Je l'ai trouvée parmi quelques médailles appartenant à M. le marquis de Mornay, et que M. Ferdinand Denis, bibliothécaire du ministère de l'instruction publique, avait eu l'obligeance de me confier. Je saisis l'occasion qui se présente ici de l'en remercier.

13. + GALTERVS PRESVL rétrograde. Crosse entre un A et un ω.

℟. + MELDIS·CIVITAS· Croix. Arg. 19 grammes.

La crosse entre A et ω se retrouve tout à fait semblable sur la monnaie des abbés de Corbie (1048-1193).

Après Gautier, le siège de Meaux fut occupé par Manassès Ier qui fut sacré vers la fin de 1105, et mourut le 9 janvier 1120. Je n'ai pas vu de médaille frappée à son nom. Pierre Janvier (1), donne le dessin d'une monnaie dont voici la description :

MANASSES·EPISCOPVS· Tête mitrée, et au revers une croix haussée, accotée de deux fleurs de lis, sans légende. J'ai dit plus haut ce que l'on devait penser des dessins de Janvier; je crois que celui-ci n'est pas plus authentique que les autres. Les fleurs de lis n'avaient pas encore paru sur la monnaie royale même, et ce ne fut que plus tard que les évêques placèrent sur leurs deniers une tête mitrée (2). Il reste néanmoins

(1) Voyez plus haut, p. 74, note 1.

(2) La plus ancienne monnaie épiscopale, avec ce type, est celle de Gautier de Laon (1151-55). Voir l'intéressante publication de M. Desains, intitulée *Rech. sur les monnaies de Laon*, in-4°, 1838.

Digitized by Google

BILLON

9

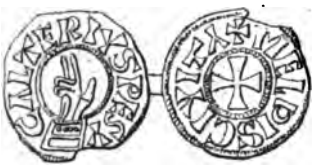

10

11

12

13

14

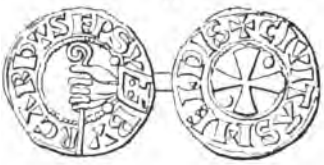

15

16

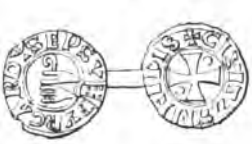

17

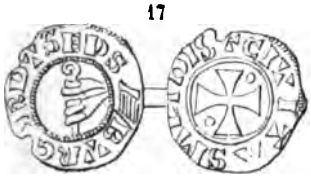

18

Digitized by Google

fort étonnant que l'on n'ait pas de monnaies de Manassès qui eut quinze années pour en faire frapper.

Burcard.

Cinquante-deuxième évêque de Meaux, fut promu au siège de cette ville en 1120. Ce prélat était d'un caractère sévère; il rétablit les règles de plusieurs monastères et y fit revivre l'esprit de la primitive Église; il eut quelques contestations avec les abbayes de Jouarre et de Rebais; sa querelle avec ses officiers monétaires, dont les détails nous ont été transmis par une charte, mérite d'être rapportée avec quelques développements. La charte dont je parle a été donnée vers 1130, suivant Dom Martenne qui nous l'a conservée (1). Cet acte, le plus ancien qui nous soit resté des monuments écrits relatifs à la monnaie de Meaux, constate que les évêques prédécesseurs de Burcard étaient dans l'usage de concéder à des particuliers l'exercice de leur droit de monnayage; mais que cette cession, dont les conditions ne nous sont malheureusement pas connues, était personnelle et temporaire, et que le choix des concessionnaires appartenait entièrement à l'évêque.

Mais Eudes et Hugues, fils de Grimold ou Brimod (2), prétendaient hériter du droit concédé à leur père, et l'évêque les ayant cités à comparaître devant lui, ils récusèrent sa juridiction et conservèrent sacrilègement la chose ecclésiastique. Burcard les excommunia, puis, à la prière de Thibaut, comte de Blois, seigneur lige des deux coupables, il consentit à leur laisser, leur vie durant, la jouissance du droit en litige, mais à la condition expresse, qu'après leur mort il reviendrait, sans réclamation possible, à l'évêque qui en conséquence leva son excommunication.

Les monnaies de Burcard sont nombreuses; voici les principales variétés que j'ai reconnues :

(1) Dom. Edm. Martenne, *Amplissima collectio*, t. V, col. 696.

(2) Il y a certainement une faute du copiste dans la charte; le nom de Brimod et celui de Grimold désignent un même individu; le mot *ejusdem* ne laisse aucun doute à cet égard.

Digitized by Google

On remarquera d'abord que cet évêque réunissant les deux types de ses prédécesseurs en un seul, a placé sur sa monnaie une main épiscopale tenant une crosse, ensuite que le type de *praesul* a fait place à celui d'*episcopus*.

14. BVRCARDVS EPSV· Main tenant une crosse, tournée à gauche, le bâton de la crosse coupant la légende.

℟. + CIVITAS MELDIS. Croix cantonnée de deux besants. Denier de billon. 21 grammes. Cabinet du Roi.

15. Même légende, même type. La crosse se termine au grenetis. Billon. 22 grammes. Cabinet du Roi.

16. Mêmes légendes, mêmes types. Obole de billon. 8 gr. $\frac{1}{2}$. Cabinet du Roi.

Cette pièce est bien conservée, cependant elle peut avoir perdu quelques grains de son poids primitif.

17. BVRCARDVS EPS· Main tenant une crosse courte.

℟. + CIVITAS MELDIS· Croix cantonnée de deux besants. Billon. 22 grammes.

Ce denier appartient à mon frère.

18. Légende effacée. Main tenant une crosse tournée à droite.

℟. ..... Croix cantonnée de deux besants. Billon. 11 gr. $\frac{1}{2}$.

J'ai rangé ce denier entièrement inédit, et qui appartient à mon frère, parmi ceux de Burcard, à cause de la similitude du type, qui semble être une contre-épreuve de celui des deniers qui précèdent. Cependant il se pourrait qu'il appartînt à l'un des Manassès, mais les traces de légende qu'il porte ne pouvant nous être d'aucun secours, nous sommes forcés de suspendre tout jugement jusqu'à la découverte d'un exemplaire mieux conservé.

A Burcard succéda Manassès II, neveu de Manassès Ier. Rien de bien marquant ne distingue son gouvernement, si ce n'est un voyage que le pape Eugène III fit à Meaux. Ce prélat mourut le 26 avril 1157, après avoir occupé le siége pendant vingt-trois années.

Les remarques que j'ai faites plus haut sur l'absence des monnaies de Manassès Ier sont applicables à Manassès II.

Digitized by Google

Reinaud.

Après la mort de Manassès, le trône épiscopal resta vacant pendant près d'une année. Enfin il fut donné en 1158 à Reinaud, abbé de Jouy près Sens.

C'était depuis Hildeger (853-69) le premier moine qui eût gouverné l'église de Meaux. On ne sait rien de la vie de cet évêque, si ce n'est qu'il conserva toujours ses habitudes monastiques et qu'il s'entoura de dignitaires tirés du cloître. Il mourut le 1er mai 1161. (V. la p. 83, fig. 19 à 25.)

19. + REINALDVS EPSV. Deux crosses adossées (1); dans le champ, trois étoiles posées *une et deux*.

℟. + CIVITAS MELDIS. Croix cantonnée de deux étoiles.

Billon très bas. 23 gr. Cabinet de M. Dassy. L'exemplaire du Cabinet du Roi, de meilleur aloi, mais très rogné, ne pèse que 14 grains ½. Cette pièce est de la plus grande rareté.

Hugues, doyen de la cathédrale, succéda à Reinaud, mais il mourut au bout de quelques mois, le 6 ou le 7 septembre 1161. Cette circonstance explique suffisamment le manque de monnaies frappées à son nom.

Étienne.

Cet évêque fut sacré vers la fin de 1161; il était frère de Gautier de la Chapelle, chambellan des rois Louis VII et Philippe-Auguste. On va voir la contestation qu'il eut au sujet de sa monnaie avec Henry Ier, comte de Champagne. Étienne passa en 1171 à l'archevêché de Bourges; il se retira en 1174 à l'abbaye de Saint-Victor de Paris, où il mourut le 14 janvier 1177.

Le comte de Champagne, ayant eu avec l'évêque de Meaux une querelle dont nous ignorons les causes, avait fait contrefaire la monnaie meldoise. L'évêque, justement blessé de ce

(1) Il semble que l'addition d'une seconde crosse au type déjà connu, ait eu pour but de rappeler que Reinaud, avant d'être évêque, possédait déjà la crosse abbatiale.

Digitized by Google

singulier procédé, fit des représentations au comte qui se repentit et donna en 1165 une charte qui a été bien des fois citée (1), et qui en effet est un monument des plus curieux des mœurs du moyen âge. Henry, comte palatin de Troyes, déclare qu'il a fait faire, dans ses domaines, de la monnaie semblable à celle de Meaux; mais que reconnaissant son tort, il jure sur les saints Évangiles que désormais il ne fera faire ni ne permettra de faire de la monnaie meldoise, soit bonne, soit fausse, *nec bonam, nec falsam.* De plus il ordonne à tous les gens de ses comtés de Provins et de Troyes de recevoir les monnaies de Meaux, sans aucun change, et sans établir de distinction entre elles et ses propres monnaies.

D'après son ordre, trois de ses barons, Anselle, bouteiller, Hugues de Plancy et le connétable Eudes jurèrent qu'ils n'agiraient contrairement à ce qui venait d'être convenu, ni de leur consentement, ni par leur conseil. *Immo*, ajoute la charte, *si me aliter velle facere presentirent, dehortationibus et quibuscumque possent precibus ne fecerem impedirent.*

On pourra s'étonner de voir un comte palatin de Champagne et de Brie, après avoir engagé solennellement sa parole en jurant sur de saints reliquaires, après avoir consigné ce serment dans une charte, obliger son bouteiller et son connétable à se rendre garants de sa bonne foi, à jurer de tout mettre en usage, exhortations et prières, pour l'empêcher de faire encore une fois de la fausse monnaie. Mais au XIIe siècle, un fait semblable n'avait rien de choquant et cette transaction n'est pas l'unique de son espèce.

Voici une charte par laquelle Étienne, comte de Sancerre, frère de Henry de Champagne, reconnaît et confirme la précédente; j'en donne le texte en entier, parce qu'elle a été omise, sans doute à dessein, par M. Hiver, dans ses *Considérations* (2).

(1) Dom Martenne, *Ampl. collect.*, supp., t. I, col. 873. — Brassel, *Usage des fiefs.* — Du Cange, *verbo Moneta.* — Duby, *Traité des monnaies des prélats et barons.* — Hiver, *Revue numismatique*, 1839, p. 33.

(2) *Revue numismatique*, 1839, p. 29 et suiv.

Digitized by Google

Ego Stephanus, Sacrocæsariensis Dominus, universis et præsentibus et futuris notum facio, quod sicut Dominus et frater meus Comes Henricus in litteris suis jus ecclesiæ suæ meldensis recognovit, hoc scilicet quod meldensem monetam nec mutare, nec alleviare, nec aliquo modo deteriorare debet, sed cum monetis suis pruvinensi et trecensi per comitatum pruvinensem et trecensem et in toto posse suo ut currat et accipiatur, facere debet, sic et Ego recognosco, et litteris meis sigilli mei auctoritate roboratis confirmo. Hujus rei testes sunt, etc.

Datum per manum Odonis, clerici mei (1).

Ainsi la fraude du comte de Troyes tourna en définitive au profit de la ville de Meaux, puisqu'elle eut pour résultat de donner cours à la monnaie épiscopale dans les villes si commerçantes de Provins et de Troyes et dans toute l'étendue de la comté de Champagne (2).

Il est probable que l'évêque Etienne en profita pour émettre une quantité considérable de deniers; aussi en reste-t-il un fort grand nombre à son nom parmi lesquels quelques-uns peut-être proviennent de la fabrication du comte de Champagne. Je crois que l'on doit aussi attribuer à cette circonstance le changement qu'Étienne introduisit dans le type de la monnaie. Il est naturel, en effet, de supposer qu'il ait voulu créer une nouvelle monnaie bien distincte des contrefaçons, sauf à décrier l'ancien type. Ce serait donc dans cette vue qu'il fit mettre sa tête sur ses deniers, ce que n'avait encore fait aucun de ses prédécesseurs; et celles de ces monnaies qui ne représentent qu'une crosse appartiendraient aux quatre premières années de son épiscopat. Des deux deniers de cette espèce que j'ai pu examiner, l'un, qui est rogné, pèse 21 g. ½; l'autre, beaucoup mieux conservé, n'en pèse que 18. Ce dernier me paraît être une des pièces fabriquées en Champagne.

(1) Martenne, *Amp. coll.*, suppl., t. I, col. 373.

(2) Cette admission, sur les terres d'un seigneur, d'une monnaie frappée par un autre, fut plus tard interdite par l'*ordenance que li bon roys Loys, cui diex face mercy, fist sus le fait des monnoies* où il est commandé que *es terres des barrons ne courussent que leur propre monoie en la terre de chascuns baron tant seulement.*

Digitized by Google

19

20

21

22

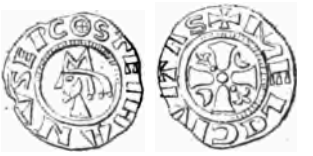

23

24

25

Digitized by Google

20. † STЄPHANVS· EPC. Crosse entre deux fleurs de lis.

℟. MELD. ЄIVITAS (*sic*). Croix cantonnée de deux doubles cercles.

Billon. Cabinet du Roi, 21 gr. ½. Cabinet de M. Dassy.

21. OSTЄPHANVS ЄPC. Tête mitrée à gauche.

℟. + MELD CIVITAS. Croix cantonnée de deux fleurs de lis et de deux croissants.

Billon. 25 gr. Cette pièce appartient à mon frère.

22. OSTEPHANVS EPC.. Tête mitrée.

℟. MELC. CIVITAS. Croix cantonnée de deux fleurs de lis et de croissants.

Billon. 21 gr. Cabinet de M. Dassy.

23. ...ЄPHANVS EPC. Tête mitrée.

℟. MELC. CIVITAS. Croix cantonnée de fleurs de lis et de croissants.

Argent. 22 grains. Cabinet de M. Dassy.

Les monnaies d'Étienne avec sa tête sont, comme je l'ai déjà dit, fort nombreuses ; j'ai choisi les trois variétés les plus tranchées et auxquelles toutes les autres peuvent se rapporter, à très peu de chose près. Je me suis abstenu de reproduire la figure que donne Duby (pl. XI, n° 5) d'un denier avec la tête d'Étienne posée de face, par la raison que je regarde ce dessin comme le résultat d'une méprise.

On a pu remarquer que les monnaies d'Étienne portent des fleurs de lis ; il m'a été impossible de découvrir à quel titre. M. Lelewel croit que l'évêque de Meaux voulut *profiter de l'impulsion* donnée par l'archevêque de Reims, Samson de Mauvoisin (1140-61) qui, le premier de tous les barons, plaça sur sa monnaie l'emblème royal de la fleur de lis (1). Je n'ai rien trouvé qui puisse détruire ou justifier cette assertion, d'ailleurs bien vague en elle-même.

Pierre.

Cet évêque succéda à Étienne de la Chapelle en 1172. Sorti

(1) Lelewel, *Numismatique du moyen âge*, prem. part., p. 205.

Digitized by Google

de l'université de Paris, il obtint successivement toutes les dignités de l'Église ; docteur, abbé, puis évêque de Meaux, il fut fait enfin évêque de Tusculum et cardinal du titre de saint Chrysogone. Le pape Alexandre III l'envoya trois fois en France en qualité de légat. Pierre, nommé cardinal, conserva quelque temps encore l'évêché de Meaux. L'archevêque de Sens s'en plaignit au pape qui ordonna à l'évêque de se démettre de son siège (1), ce qu'il fit. On élut à sa place, vers la fin de 1173, un autre Pierre, aussi docteur en l'université, sur lequel il ne nous a été conservé aucun renseignement. On ne sait pas même s'il prit jamais possession, et l'évêché était encore vacant en 1175.

C'est au premier de ces deux Pierre qu'il faut attribuer, je crois, la monnaie que voici.

24. **PETRVS EPISCOP.** Tête mitrée, à gauche ; devant, une crosse.

℟. ✠ **MELC CIVITAS.** Croix cantonnée de deux fleurs de lis et de deux besants.

Billon. Cabinet du Roi, 17 gr. Cabinet de M. Dassy, 18 gr.

Le denier gravé dans l'ouvrage de Duby diffère de celui-ci en ce que le nombre des besants qui cantonnent la croix du revers est de quatre, deux dans chaque canton. Je ne reproduis pas ce dessin qui ne me paraît pas exact. J'avais, au premier abord, cru voir sur le denier du cabinet du roi quatre besants ; mais, en examinant avec plus d'attention cette pièce qui est je crois précisément celle d'après laquelle a été fait le dessin qu'a publié Duby, j'ai acquis la certitude que l'effet produit par le peu d'épaisseur du flaon, qui laisse apercevoir sur le revers des traces du coin de la tête, m'avait induit en erreur.

Simon.

Il fut élu en 1176. Le comte Henry de Champagne, ayant en 1179 institué la commune de Meaux, l'évêque Simon, mal-

(1) Dans une lettre fort curieuse, *Conc. Labb.*, t. X, p. 1296.

Digitized by Google

gré l'excommunication lancée au nom du pape par l'évêque de Chartres, toléra cette innovation qui devait avoir un si immense résultat pour la liberté des peuples. Grâce à ce haut esprit de tolérance, les Juifs, chassés de Meaux par l'édit royal de 1182, ne furent pas bien rigoureusement traités dans le diocèse ; ils obtinrent même bientôt un quartier dans la ville et un cimetière. Quelques années plus tard, en 1228, Enguerrand de Coucy les établit dans sa terre de Condé, près Meaux. Simon mourut le 7 mai 1195.

Je donne ici le dessin d'un denier de Simon, tel que je l'ai trouvé dans le précieux livre de Haultin, et qui, abstraction faite du style trop moderne donné à la tête, paraît bien copié. Du Cange, de Boze, Duby ont depuis reproduit cette figure, mais en l'altérant considérablement.

25. + SIMON ЄPISCOPVS. Tête mitrée ; devant, une crosse.

+ MELD·CIVITAS· Croix cantonnée de deux fleurs de lis et de quatre besants, deux à deux.

Telle est la dernière monnaie épiscopale meldoise dont l'empreinte soit venue jusqu'à nous. Cependant il paraît certain que les évêques en frappèrent jusqu'au commencement du XIVe siècle.

En 1208, Blanche, comtesse de Champagne et de Brie, conclut avec Geoffroy de Tressy, évêque de Meaux, un traité par lequel ils convinrent de fabriquer en commun, pendant trois années, leur monnaie, dans les villes de Troyes, de Provins et de Meaux. D'après les conditions de ce traité, les deux tiers des bénéfices provenant de cette fabrication devaient revenir à la comtesse, le dernier tiers restant à l'évêque. (Voir la charte citée ; Revue 1839, p. 35.)

Il est probable que la durée de cette société fut prolongée au delà des trois années fixées par la convention, car nous voyons qu'en 1214, Guillaume de Nemours, successeur de Geoffroy, écrivit à la comtesse pour lui offrir de maintenir ce qui avait été consenti *jusqu'à l'époque convenue* avec son prédécesseur.

En 1225, Pierre, évêque de Meaux, ayant fait frapper une

Digitized by Google

nouvelle monnaie, et défendu le cours de l'ancienne, le roi Louis VIII se plaignit de ce que les habitants de quelques terres de sa mouvance où l'ancienne monnaie de Meaux avait cours, n'ayant pas été avertis à temps, ne pouvaient se défaire de cette monnaie décriée, et étaient ainsi gravement lésés dans leurs intérêts. L'évêque promit par une charte (1), qu'à l'avenir lui ou ses successeurs avertiraient le roi quatre mois à l'avance des changements qu'ils voudraient introduire dans la monnaie.

Quatre-vingts ans plus tard, l'évêque de Meaux battait encore monnaie, et le roi Philippe le Bel reçut l'évêque Nicolas à hommage, pour ce droit, ainsi que l'atteste une charte que voici :

Philippus, d. g. Franc. rex, universis presentes litteras inspecturis salutem. Notum facimus quod super monetagio et cursu monetæ, quos dilectus noster Nicolaus Meldensis episcopus, per se et ejus predecessores nomine ecclesiæ suæ Meldensis, se habere dicebat, plenius informati; eumdem de dicta moneta et cursu ipsius recepimus in nostrum homagium : presentes sibi in hujus rei testimonium concedentes, dantesque omnibus nostris subditis et justitiariis eisdem presentibus in mandatis, quatenus prefatum episcopum ad modum predecessorum suorum moneta sua et ejus cursu gaudere pacifici, prout ad eorum quemlibet pertinuerit permittentes, ipsum a modo in prædictis aliquatenus non impediant aut perturbent. Actum ad Pontisaram prima die septemb., A. D. M CCCV II (2).

Sept mois après, le roi retira à l'évêque le droit de battre monnaie. C'est encore à une charte que nous devons la connaissance de ce fait. Voici cette pièce :

Philippus, d. g. Franc. rex, dilecto ac fideli nostro Nicolao episcopo Meldensi, salutem et dilectionem. Cum nos nuper, diligenti deliberatione, præhabita et reipublicæ utilitati pensata, cusionem seu operationem monetarum Prælatorum et Baronum quorumlibet regni nostri ad manum nostra ex causâ

(1) Brussel, *Usage des fiefs*, t. I, p. 200.
(2) Martenne, *Ampl. coll.*, t. I, col. 1115.

Digitized by Google

posuerimus, donec super hoc aliud duxerimus ordinandum; mandamus vobis, sub fidelitatis vinculo quo nobis astricti tenemini firmiter injungentes, quatenus ab hujusmodi monetarum cusione, visis præsentibus, penitus desistatis. Actum Meleduni die xxij *martii, ann. Dni* M° CCC° VII° (1).

L'année alors commençait à Pâques, et en 1307 cette fête tombait le 26 mars. Cette pièce a donc été écrite quatre jours avant la fin de l'année.

En 1315, l'ordonnance de Louis X, rendue à Lagny-sur-Marne, fixe le poids et la loi de la monnaie meldoise ainsi qu'il suit :

« Deniers à trois deniers dix grains de loi, argent le roy, de vingt-deux grains de poids, au feur de cent trente-cinq pièces au marc.

« Maille de ladite monnaie III d. vingt-et-un grains de loy, argent le roy, de vingt-deux grains de poids au poids au feur de II C VIII pièces de taille au marc. »

La livre de ces monnaies valait 3 sols 4 deniers de moins que celle de la monnaie royale, en sorte que treize deniers ne valaient que douze deniers tournois, argent le roi.

Le recueil de Duchesne (2) contient la copie d'une pièce extraite du registre des ouvriers monnayers du serment de France, c'est à savoir les lettres-patentes d'Henry, roi de France et d'Angleterre, du 22 janvier 1425, le quart an de son règne, données à Paris. Nous y trouvons après la liste des ouvriers de Paris, celle des *ouvriers demeurant en la sénéchaussée de Maulx*, au nombre de quarante environ. Presque tous sont des *laboureurs* domiciliés dans les villages qui entourent Meaux, comme Vareddes, Yverny, Monthyon, Neufmontier; deux de ces ouvriers sont des habitants de Meaux, Thomas Droynel, tanneur, et Lorin Roquette, huissier. Je ne sais comment ces professions pouvaient être compatibles avec l'emploi d'ouvrier monnayer, à moins que cette dernière qualité ne fût purement honorifique. Au reste, cette question ne

(1) Brussel, *Usage des fiefs*, t. I, p. 208.
(2) Duchesne, t. XVIII, p. 185. mss. de la Bib. Royale.

Digitized by Google

saurait être traitée ici; il ne paraît pas qu'il ait jamais été frappé de monnaie royale à Meaux, sous les rois de la troisième race.

Je ne connais point de monnaie obsidionale frappée à Meaux, pendant les sièges célèbres qu'a soutenus cette ville.

Sous Charles VI, en 1420, lorsque l'abbé de Saint-Faron, Philippe de Gamaches, se défendit sept mois contre les Anglais, les monnaies obsidionales n'étaient certainement pas encore en usage.

Au mois de mai 1589, le sieur de Villarceaux soutint à la tête des ligueurs, le siège mis devant la ville par les troupes royales; mais celles-ci furent bientôt repoussées; d'ailleurs la ville se défendait elle-même, par le secours de ses bourgeois, et sans avoir recours à des troupes étrangères, dont les exigences paraissent avoir donné naissance aux monnaies obsidionales.

Il me reste à décrire quelques méreaux qui ont été frappés pour l'usage de l'église et du chapitre de Meaux. Mon intention n'est pas de discuter ici l'usage des méreaux. Leur valeur et les limites chronologiques que l'on doit leur assigner seront l'objet d'un travail particulier que j'espère publier, s'il plaît à Dieu. En attendant, je renvoie à l'excellente dissertation que M. Hermand a donnée sur ces monuments numismatiques, dans les *Mémoires de la société des Antiquaires de la Morinie* (1), et que bien des lecteurs de la Revue connaissent sans aucun doute. (V. la page 90.)

26. AVE MARIA GRATIA. Buste de la Vierge voilée, couronnée et nimbée, et tenant l'enfant dans ses bras.

℟. S·STEPHANVS. MELDENSIS. AVE dans le champ, entre deux barres. Cuivre. Cabinet de M. Dassy et collection de mon frère.

L'église de Meaux est sous le vocable de Saint-Étienne; mais elle a toujours eu pour la Vierge une vénération particulière.

Dans des lettres du pape Paschal II, en 1103, et d'Étienne,

(1) T. II, p. 253. V. aussi la *Revue Numismatique*, 1836, p. 132.

Digitized by Google

26

27

28

29

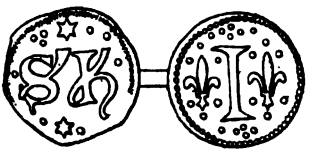

30

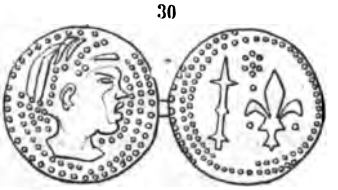

31

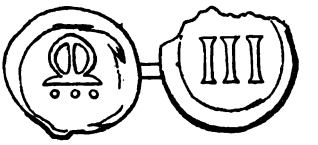

32

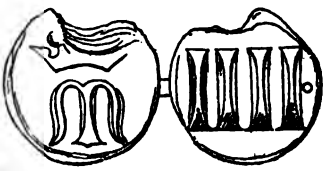

33

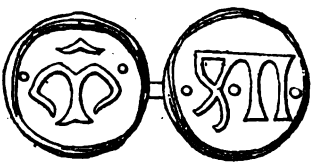

34

Digitized by Google

évêque de Meaux, en 1180, les chanoines de cette ville sont appelés : *Canonici B. Mariæ beatique protomartyris Stephani;* Henry, comte de Champagne, les nomme, en 1152 : *Canonici sanctæ Mariæ sanctique Stephani Meldensis ecclesiæ* (1).

On trouve dans les mémoires manuscrits de Janvier, que j'ai déjà eu occasion de citer (2), le passage suivant : « Décembre. Le jour de la conception de la Vierge, se doit distribuer avec les méreaux de l'*ave regina*, à chacun chapelain, un sol. Le 8, il y a distribution aux petits et grands chapelains seulement, et le jour de la conception; et pour ce un sol et six deniers, cela se rapporte à l'article cy-dessus, car le peu d'assiduité que font les chanoynes à l'église contre leur serment et foy, leur ont fait oster les méreaux (3). »

Janvier donne les dessins très grossiers de deux méreaux, dont le type est semblable à celui que je viens de décrire, l'un avec la date de 1487, l'autre celle de 1552 (4).

27. S·STEPHANVS MELDEN. Globe surmonté d'une croix.

℞. Même légende. Même type. Plomb. Cabinet de M. Dassy.

Ce méreau a été trouvé dans un terrain dépendant de l'abbaye de Chaage, près Meaux.

28. STE Ph'I (Stephani), en deux lignes dans le champ.

℞. MS (*Meldensis*). Croix surmontée d'un appendice en forme d'Y. Cuivre. Cabinet de M. Dassy.

29. STh entre deux étoiles.

℞. I entre deux fleurs de lis. Cuivre. Cabinet de M. Dassy.

Trouvé à Meaux.

30. Tête de saint Étienne, grossièrement figurée.

℞. Un flambeau et une fleur de lis. Cuivre. Cabinet du roi.

Les armoiries du chapitre de Meaux étaient, au premier et quatrième quartier, d'azur à une fleur de lis d'or, et au deuxième et troisième, de gueules à un chandelier d'or. Il subsiste un écusson conforme à cette description, sur un vitrail

(1) Adr. Valesius, *Not. Gall.*, p. 331.
(2) Voyez la note, p. 74.
(3) T. II, p. 141.
(4) T. II, p. 487.

Digitized by Google

de la seconde chapelle, au nord de la nef de la cathédrale de Meaux (1).

31. M majuscule: au-dessous trois points.

℟. III. Plomb. Cabinet de M. Dassy.

32. M majuscule couronné.

℟. IIIIO. Plomb. Même cabinet.

Trouvé à Meaux.

33. M couronné entre deux points.

℟. XII entre deux points. Plomb. Cabinet du Roi.

34. M couronné entre deux fleurs de lis.

℟. C · B. Fleur de lis couronnée. Cuivre. Cabinet de M. Dassy.

Les deux lettres C · B. sont sans doute les initiales de *Capitulum Brigense*, chapitre de Brie. La ville de Meaux porte un grand M dans ses armes.

Pierre Janvier nous a laissé les dessins de trois méreaux, portant la figure de saint Étienne debout avec la légende : *S. Stephanus meldensis*, et au revers les indices de la valeur comparative, II. III. IV.

Au moment où j'écris, M. Dassy vient de m'en communiquer un semblable, portant au revers l'indice V. Les dessins de Janvier sont accompagnés de cette note : « Méreaux que l'on distribuait aux heures à Saint-Étienne de Meaux.

Outre les monnaies et les méreaux dont on trouvera ici la description, il existe plusieurs jetons et médailles frappés à Meaux, ou destinés à rappeler quelques faits importants, relatifs à cette ville ou quelques personnages célèbres dont elle s'honore ; mais j'avoue que toute mon ardeur de numismatiste s'évanouit à l'aspect de monuments si modernes, et je craindrais de ne pas les commenter avec le soin qu'ils méritent. L'obscurité qui enveloppe l'origine de certaines médailles, la difficulté que l'on éprouve à expliquer leurs types, excitent l'esprit d'investigation et font naître le courage nécessaire aux recherches historiques; mais quel intérêt trouverions-nous à décrire les tristes médailles de l'âge contemporain, dans l'exé-

(1) *Notice historique et descriptive sur la cathédrale de Meaux*, par M. l'évêque de Meaux, in-8°, 1839.

Digitized by Google

cution desquelles il semble que l'art soit entré pour si peu de chose? — La vétusté leur apportera sans doute quelque valeur. D'ailleurs ne devons-nous pas laisser quelque chose à faire aux antiquaires à venir?

Digitized by Google

NOTICE

SUR QUELQUES MONNAIES INÉDITES

DE REIMS

(Extrait du tome VI de la *Revue numismatique*, 1841, pp. 332-343.)

Entre toutes les villes de la France proprement dite, Reims se fait remarquer par la variété de ses monnaies qui fournissent à toutes les époques de la numismatique quelques monuments intéressants.

C'est que, capitale d'un peuple important de la Gaule, cité puissante sous les Romains, choisie dès l'origine de la monarchie franque pour le lieu du sacre des rois, signalée par un miracle politique, possédée par le plus puissant baron de son temps, puis gouvernée par des archevêques du sang royal, cette ville a continuellement joué un rôle dans notre histoire; mais il n'en est pas moins assez remarquable que chacune des autorités entre les mains desquelles Reims a successivement passé, ait constaté sa possession en y frappant monnaie, et je crois que l'on me pardonnera de donner un aperçu rapide de toute cette numismatique. Les monnaies nouvelles que j'ai à faire connaître prendront leur place naturelle dans cette collection.

On a depuis longtemps attribué à Reims la médaille qui porte les mots **REMOC** et **ATICIOC** (1); cette pièce est d'un bon style, et ressemble, pour la fabrique, aux statères d'or des Arvernes. Le lion du revers paraît une réminiscence du

(1) Mionnet, I, p. 82, n° 216, et suppl., I, p. 148, n° 153.

Digitized by Google

type de Marseille. Maintenant faut-il voir un nom de ville dans le mot *Remos*, ou bien n'est-ce là qu'un nom d'homme, comme *Atisios* qu'il serait difficile d'attribuer à quelque localité? Cette question demeure fort incertaine à mes yeux, et je la livre aux méditations de mon excellent ami M. de la Saussaye. Quant au petit bronze qui présente trois têtes accolées et un bige au revers, avec le mot **REMO** ou **RIMO** sur chacune de ses faces (1), je ne pense pas qu'il puisse faire le sujet d'un doute. Les trois profils ont beaucoup d'analogie avec la tête des quinaires sur lesquels on lit **CALEDV·** et **SENODON.** Cette similitude de dessin peut encore appuyer l'attribution de ces quinaires à deux localités de la Champagne, Chaumont et Sens (2). Ce que le petit bronze de Reims présente de plus frappant c'est que son type le range parmi les très rares médailles gauloises qui ne sont pas des imitations des monnaies grecques ou romaines; aussi me paraît-il comparativement très récent.

Les monnaies mérovingiennes de Reims ne sont pas nombreuses. Cinq variétés de tiers de sol d'or seulement nous sont parvenues. Le lecteur les trouvera décrites dans l'excellent catalogue de M. Cartier, au nom des monétaires Betto, Filumarius, Filaharius, Garibertus (3).

La série carlovingienne est bien autrement riche; cependant je ne la ferai pas commencer au règne de Charlemagne, avec l'auteur du *Catalogue des monnaies nationales de France*. M. Conbrouse décrit, sous le n° 538 de son ouvrage, la pièce suivante qu'il attribue à Reims :

REMEI-R◆DO, en deux lignes.—**CARO-LVS**, en deux lignes (20 grains).

Quoique la division en deux lignes n'indique pas toujours deux mots, et qu'au contraire il serait peut-être difficile d'en trouver d'autre exemple dans ce sens qu'**AQVIS VASON** (4),

(1) Mionnet, I, p. 82, n° 218.
(2) *Revue numism.*, 1840, p. 178.
(3) *Ibid.*, 1840, p. 228 et suiv., n°s 160, 384, 385, 423.
(4) *Ibid.*, 1837, p. 352, et 1839, p. 144.

Digitized by Google

cependant ici il est impossible de faire un seul nom de *Remeirodo*. On aurait donc *Remei* qui serait le nom de Reims et la seconde partie *Rodo*, dont la présence paraîtrait singulièrement embarrassante.

Si nous jetons les yeux sur la carte des Gaules, nous trouvons entre Embrun et Briançon, dans la Narbonnaise, *Rame* ou *Roame*, *oppidum* cité dans l'itinéraire d'Antonin, et dont le nom moderne est *Rosans*.

Pour peu que l'on ait quelque habitude de l'étymologie, on comprendra bien vite que *Rosans* ne saurait venir de *Rame* ou *Roame;* tandis que si nous supposons que *Rame* était une de ces colonies fondées par les Rhodiens, dans la Provence, suivant Pline, et que nous lisions la légende du denier de Charlemagne, RAMEI ROD*i*O*rum*, ce nom de Rosans, dont le S final indique un nom de peuple (1), se trouve très bien expliqué, puisque son origine est la même que celle de Rosas, de Catalogne qui, comme on sait, est le *Rhoda Tarraconensis*.

J'ai cru nécessaire de consigner ici cette interprétation nouvelle de la légende *Remeirodo*, parce qu'à mes yeux les monographies numismatiques cesseraient d'être utiles, si l'on n'en écartait pas avec le plus grand soin les éléments étrangers. Faire entrer des monuments douteux dans un travail de cette espèce, c'est véritablement appauvrir son sujet.

Je reprends la série des monnaies carlovingiennes de Reims; elles ont toutes été publiées, et je ne fais qu'en rappeler les légendes.

Louis le Débonnaire. +HLVDOVVICVS IMP. Croix. ℞. { REMIS CIVIS / et REMIS CIVITAS } dans le champ.

Charles le Chauve. Monogramme. GRATIA D.I REX et RE.- ℞. { REMIS CIVITAS / REMIS CIAITAS / RHEMIS CIVITAS } Croix.

Obole au même type :

Louis III? — LUDO-WIC, en deux lignes. — ℞. + REMIS CIVIS. Croix.

(1) Cf. Éloy Johanneau, *Lettre à M. Armand Cassan*, p. 6.

Digitized by Google

Eudes. — ✠DO REX, en monogramme, GRATIA DEI REX. — ℞. + REMIS CIVITAS. Croix.

J'écarte encore un denier qui porte d'un côté RADHDVLFO, autour d'un monogramme incertain, qui n'est peut-être que le mot REX altéré, et au revers : PINCIYD, autour d'une croix. Je ne comprends pas ce qui a pu faire ranger cette monnaie parmi celles de Reims.

Charles le Simple. { CARLVS REX FR. Croix. ℞. REMIS CIVITAS. / CAPLVS DEX. Croix. ℞. + RHEOOMIS. } Temple.

Lothaire. — + LHOTARII. Dans le champ, REX. — ℞. + REMI CIVI. Croix.

Louis IV. — LVDOIS. Autour, +GRATIA DEI RIX, — ℞. +REMIS CIVITAS. Croix cantonnée d'une croisette et d'un point.

Une charmante *obole* inédite, de la collection de M. Simonet, lit, d'un côté, CR◇LS, en monogramme, + GRACIA D-I R·.· De l'autre + REMI CI..... A, autour d'une croix cantonnée de deux points et de deux croissants. (Voy. p. 102, n° 1.)

Il est assez difficile de fixer auxquels des rois, Charles le Chauve ou Charles le Simple, elle doit être attribuée; mais dans tous les cas, on ne manquera pas de remarquer la présence de deux croissants dans les cantons de la croix, ornements qui reparaissent sur les deniers de l'archevêque Henri Ier et de ses successeurs (1), et qui n'avaient point encore été observés sur des monnaies carlovingiennes.

En 987, Hugues, ayant été proclamé roi par les seigneurs, vint se faire couronner à Reims. Il n'avait jusqu'alors battu monnaie que comme duc de France. A Paris et à Senlis, où l'on frappait depuis plusieurs règnes des deniers à légende biligne, le duc de France adopta ce type : à Reims, au contraire, où la légende circulaire avait été conservée par les derniers carlovingiens, Hugues se conforma à cet usage, ainsi que le prouve le denier du cabinet de M. Dassy, que j'ai déjà publié (2).

(1) Duby, pl. VIII, nos 5 et suiv.
(2) *Monnaies françaises inédites du cabinet de M. Dassy*, p. 8, n° 3.

Digitized by Google

IIYCO dans le champ; autour, + CRATIV EI RCX.

℟. REMIS CIVITAS. Croix.

Le titre de *Dux* a entièrement disparu, et comme les monnaies de Hugues, frappées à Paris, avec le mot REX, que cite Le Blanc, n'ont jamais été retrouvées, le denier de M. Dassy est donc la seule pièce *existante* purement royale, que nous connaissions du premier capétien.

La ville de Reims ayant été enlevée au domaine royal par les comtes de Champagne, nous voyons Eudes II y faire fabriquer des deniers entre 1019 et 1037.

+ ODO COMES. Tête couronnée, de face.

℟. + REMIS CIVITA. Croix, autre variété barbare du précédent (1).

Ces deux pièces, publiées par M. de Saulcy, ont été accompagnées d'une biographie si pleine d'intérêt de l'ambitieux comte de Blois et de Champagne, que je suis dispensé de revenir sur ce sujet. Je me bornerai à remarquer que la tête d'un baron sur la monnaie, est une chose unique au XIe siècle, et que, près de deux siècles encore après, les comtes de Provence étaient les seuls qui se fissent représenter sur les espèces qu'ils faisaient fabriquer.

Avant même la mort d'Eudes de Blois, Ebles, archevêque de Reims (1021-33), avait réuni à la monnaie de cette ville, celle de Mouzon, qu'il avait enlevée au monastère de Saint-Vannes (2). Ce fait est attesté par une charte rapportée dans le *Gallia Christiana*.

Seize ans après Ebles, Guy occupa le siège de Reims.

Deux variétés de sa monnaie nous sont connues. La première, qui doit être la plus ancienne, à en juger par la simplicité du titre de *præsul* qu'y prend l'archevêque, a été publiée dans la *Numismatique du moyen âge* (3). J'ai moi-même décrit la seconde (4), qui appartient à M. Dassy. Voici leurs légendes.

(1) *Revue numism.*, 1838, p. 199.
(2) *Gall. christ.*, t. I.
(3) T. I, p. 199 et pl. VIII, n° 11.
(4) *Monn. franç. inéd. du cabinet de M. Dassy*, p. 38, n° 63.

Digitized by Google

WIdO, en deux lignes, dans le champ ; autour + REMOR' PRESVL.

℟. + VITA XPISTIANA. Croix cantonnée d'un A et d'un Ω.

WIdO; autour REMOR' ARCHIP'SVL.

℟. + VITA XPISTIANA. Croix.

Le savant M. Lelewel considérait le denier de Guy comme la plus ancienne pièce épiscopale marquée d'un nom déterminé. Mais à l'époque où il faisait cette observation, M. Desains n'avait pas encose publié sa belle série de monnaies des évêques de Laon, dont quelques-unes, comme on le sait, sont contemporaines de Hugues-Capet et de Robert (1).

Le successeur de Guy, Gervais (1055-70), chancelier de France et homme fort distingué pour son temps, introduisit sur la monnaie de Reims, un monogramme du genre de ceux de Foulques d'Anjou, et de Herbert du Maine, type qui était, si l'on peut s'exprimer ainsi, devenu contagieux.

Le denier et l'obole que j'ai publiés, portent les légendes suivantes.

GERVASI, en monogramme; autour + ARCHIPRAEZVLIS.

℟. REMENSIS NMMVSS · (*sic*) · Croix cantonnée d'un trèfle et d'un besant (2).

Un denier à peu près semblable, que M. Desains a eu l'obligeance de me communiquer, présente un monogramme dont les lettres sont disposées d'une façon qui diffère légèrement ; les légendes circulaires ne sont pas non plus identiques :

+ ARCHIPRAESVLIS.

℟. + REMENSIS NMMVS. Croix. (Voyez p. 102, n° 2.)

Une pièce entièrement inédite, que renferme le beau cabinet de M. Bourgeois, à Suippes, porte le nom de Manassès au revers du monogramme de Gervais, devenu ainsi une espèce de type. Je crois pouvoir l'attribuer à Manassès Ier (1067-69.)

+ M··ASSES ARCHIEPC. Croix cantonnée d'une quatrefeuille et d'un annelet.

℟. SCE MARIE REMENSIS. Monogramme. (P. 102, n° 3).

(1) *Recherches sur les monn. de Laon*, 1838, pl. I, nos 1 à 9.

(2) *Monn. franç. inéd. du cabinet de M. Dassy*, p. 35, nos 69, 70.

Digitized by Google

Le titre d'*Archipræsul* a disparu de la monnaie de Reims; cependant il n'était pas entièrement tombé en désuétude, car on le voit figurer dans une lettre de Brunon, archevêque de Trèves, adressée à Raoul, archevêque de Reims (1116-24) (1).

J'avais rangé à l'épiscopat de Gervais, un denier d'argent dont voici la description : REMIS METROPOLIS. Monogramme formé des lettres CRAI. ℟. SANCTA MARIA. Croix cantonnée de deux trèfles presque semblables à de grossières fleurs de lis (2). J'avais fait observer cependant que cette pièce me semblait moins ancienne que les précédentes. Aujourd'hui que le denier de Manassès est venu me prouver que le grand G carré du monogramme de Gervais jouait sur la monnaie de Reims le même rôle que le C du nom de Foulques d'Anjou sur les deniers de tant de barons, je crois que l'on peut considérer cette lettre comme superflue, et voir dans les trois autres RAI, la première partie du nom de Rainaud Ier (1080-96), ce qui s'accorde bien mieux avec la fabrique de la pièce.

Un autre denier, que M. Rousseau m'a autorisé à étudier, est venu modifier aussi l'attribution que j'avais faite d'une monnaie du cabinet de M. Dassy, à Rainaud II (1124-37) (3). C'est à Raoul, son prédécesseur immédiat (1106-24), qu'il faut la reporter. La croix du revers, qui paraissait en creux du côté du monogramme, défaut qui n'est pas rare au moyen âge, m'avait, je dois le dire, fait déchiffrer les lettres RND., tandis que le second denier, dont les légendes circulaires sont cependant fort maltraitées par le temps, m'a permis de retrouver la véritable leçon.

RODLF en monogramme; autour, + ARCNIEPI.

℟. +NVM' REMSIS. Croix cantonnée de deux fleurs de lis et de deux besants. (P. 102, n° 4.)

Je considère l'espèce de cadre qui lie entre elles toutes les lettres du monogramme de Rodulfus, comme la dernière trace du G carré de Gervais.

(1) Dom Martenne, *Ampl. collect.*, t. II, p. 624.
(2) *Monn. franç. inéd. du cabinet de M. Dassy*, p. 35, n° 71.
(3) *Ibid.*, p. 36, n° 72.

Digitized by Google

Samson de Mauvoisin (1140-1161) rétablit, sur la monnaie, le nom épiscopal complet et divisé en deux lignes comme à l'époque de Guy. Duby a publié cette monnaie qu'il répète deux fois, ayant pris la copie inexacte de M. de Boze pour une variété réelle des deniers qu'il avait sous les yeux.

SAN-SON en deux lignes; autour, × ARCHIEPISCOP.

℟. × REOMIS CIVITAS. Croix cantonnée de deux fleurs de lis.

Henri Ier, frère de Louis le Jeune (1162-75), en succédant à Samson, adopta le type de sa monnaie. M. de Boze, en attribuant à ce prélat le denier que l'on trouvera dans Duby (pl. VIII, n° 3), était tout à fait dans l'erreur. Il avait cru voir AINRICVS, là où il n'y a pas autre chose que ALBRICVS; en sorte que Duby, qui reproduit toujours de confiance les dessins de M. de Boze, se trouve avoir donné, dans sa planche VIII, quatre figures différentes d'une seule et même pièce, qui existe au cabinet de la Bibliothèque Royale, où il est facile de contrôler la vérité de ce que j'avance ici.

Mais si j'enlève à Henri Ier les monnaies qui lui avaient été attribuées pendant si longtemps, j'y substituerai un denier incontestable dont notre collaborateur, M. Duchalais, a bien voulu enrichir mon travail.

HEN-RIC' en deux lignes ; autour, XARCHIEPISCOP.

℟. XREOMIS CIVITAS. Croix cantonnée de deux fleurs de lis et de deux croissants. (Voy. p. 102, n° 5.)

Viennent ensuite les monnaies de Guillaume Ier, *aux blanches mains*, quatrième fils de Thibault IV, comte de Champagne (1176-1202.)

GVLE-RMVS, en deux lignes ; autour + ARCHIEPISCOPVS.

℟. + REOMIS CIVITAS. Croix cantonnée de deux fleurs de lis et de deux croissants.

Une variété de ce denier et une obole, sans doute un peu plus récents que la pièce qui précède, nous montre le mot ARCHIEPISCOPVS, avec un H romain.

Je n'ai pu trouver de monnaies de l'archevêque Guy II (1202-1206); mais celles d'Aubry, son successeur (1207-18), sont assez nombreuses.

Digitized by Google

1

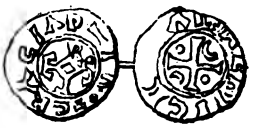

2

3

4

5

6

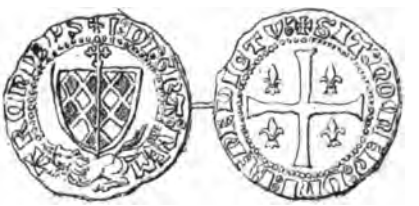

Digitized by Google

ALBR-ICVS, en deux lignes; autour, + ARCHIEPISCOPVS.

℟. + ORREIS CIVITAS. Croix cantonnée de deux fleurs de lis et deux croissants.

L'obole, au même type, existe dans le cabinet de M. Dassy.

En transcrivant la légende nominale de cette pièce, Duby introduit un *e* dans le nom du prélat, ce qui est tout à fait inutile; puis il traduit *Albericus* par Albert, nom qui n'est pas l'équivalent du latin, en même temps qu'il n'est pas français, car au XIIIe siècle on aurait à coup sûr écrit *Aubert*. La chronique de Lowe dit : anno 1206 Vido obiit, *Albricus* eligitur (1).

L'attribution du denier qui suit, à Guillaume II *de Joinville* (1219-26), ne repose que sur la différence d'orthographe du nom. Il est vrai que la forme *Gulermus* fut abandonnée à peu près vers la fin du XIIe siècle; mais alors même qu'elle était en usage, son emploi n'était pas exclusif, puisque des chartes nous donnent le nom de Guillaume *aux blanches mains*, orthographié *Guillelmus et Willelmus* (2).

GVLE-LMVS, en deux lignes; autour + ARCHIEPISCOPVS· et XREOIS CIVITAS. Croix cantonnée de deux fleurs de lis et de deux croissants.

Le fils du comte Robert de Dreux, Henri, évêque de Catalogne, fut promu, en 1226, au siège de Reims. Ses monnaies, denier et obole, sont décrites par Duby.

HENR-ICVS en deux lignes; autour + ARCHIEPISCOPVS.

℟. XREOIS CIVITAS. Croix cantonnée de deux fleurs de lis et de deux croissants. L'obole porte EROIS au lieu de *Remis*.

A Henri II succédèrent quatre prélats, Johelle, Thomas, Jean et Pierre, dont les monnaies nous sont inconnues; mais le denier de Robert (1299-1324), unique, à ce que je crois, et qui existe à la Bibliothèque Royale, fait voir qu'au commencement du XIVe siècle le type des monnaies de Reims s'était conservé dans ses traits principaux.

ROBE-RTVS en deux lignes; autour, ARCHIEPISCOPVS.

(1) *Breve chronicon Labiense.*
(2) Dom Martenne, t. III, p. 1409 et t. V, p. 657.

Digitized by Google

℟. REMIS CIVITAS. Croix cantonnée de deux fleurs de lis et de deux étoiles, non pas de deux croissants comme le montre la planche de Duby.

Cet auteur donne encore un denier de Guillaume III (1324-34) avec le nom de l'archevêque écrit WILLE-LMVS; mais nous sommes en droit de nous défier des emprunts que Duby a faits à M. de Boze, et pour ma part je regarderai comme très douteuse l'existence de cette pièce que je n'ai jamais vue dans aucune collection.

Quoique nous soyons arrivés au milieu du XIVe siècle, la liste des monnaies épiscopales de Reims n'est pas encore épuisée; il me reste à faire connaître un monument du plus haut intérêt : c'est un gros d'argent magnifique qui appartient à M. Desains. Les lecteurs de la Revue auraient sans doute préféré devoir à cet amateur si zélé l'explication d'une des plus rares médailles de son cabinet. Il a bien voulu renoncer à ce travail en ma faveur; si cela peut exciter quelques regrets parmi les antiquaires, moi, du moins, je ne puis que lui en témoigner ma reconnaissance.

+ I : DI : GRA : REM ARChIEPS. Ecu losangé devant lequel passe une longue croix tréflée, et soutenu par un lion couché.

℟. + SIT : NOMEn : DnI : BENEDICTV. Croix cantonnée de quatre fleurs de lis. (P. 102, n° 6.)

Jean III, fils d'Amaury III, seigneur de Craon, et de Marguerite de Flandres, d'abord chanoine de Paris, puis évêque du Mans, devint archevêque de Reims en 1355. Il fut envoyé par le dauphin Charles, avec le maréchal de Boucicaut, pour rétablir la paix entre Jeanne, duchesse de Bretagne, et le comte de Montfort, le 3 avril 1358.

Le 19 mai 1364, il sacra Charles V et sa femme Jeanne de Bourbon. Dans la suite il baptisa leur second fils, Louis d'Orléans. Il mourut à Paris, le 26 mars 1373, dans l'hôtel des archevêques de Reims, et fut inhumé aux Franciscains.

Les armoiries de Jean de Craon étaient : losangé d'or et de gueules, qui est de craon, écartelé d'or au lion de sable, qui est de Flandres. Le gros d'argent nous montre l'écu de Craon

Digitized by Google

pur, mais soutenu par le lion de Flandres, qui prouve bien que le prélat n'était pas fils de Béatrice de Roucy, comme quelques-uns l'ont avancé.

La médaille de Jean III donne lieu de penser que l'on pourra en retrouver de frappées par les quatre archevêques qui l'ont précédé sur le siège de Reims. En attendant que d'heureuses découvertes nous permettent de compléter cette collection, je livre aux numismatistes ce travail dont le résultat est une liste de prélats double de celle que Duby nous avait laissée.

Digitized by Google

REMARKABLE GOLD COIN OF OFFA

(Extrait du tome IV du *Numismatic Chronicle*, avril 1841-janvier 1842, pp. 232-234.)

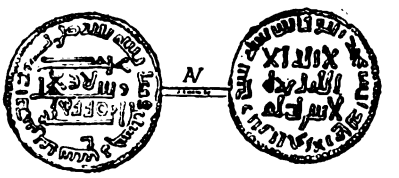

(Read before the Numismatic Society, Nov. 25th, 1841.)

The Numismatic Society will, I doubt not, think worthy of its attention the following description of a gold coin, one of the rarest and most remarkable that has ever passed through my hands. It was procured by the late Duke de Blacas, during a sojourn at Rome, and, though a little bent, is in very perfect preservation. On one side of this singular piece we find the Arabic inscription, « *In the name of God was coined this dinar in the year one hundred and fifty seven.* » In the centre is, « *Mahommed is the Apostle of God*, » in three lines, between which are the words, OFFA REX.

The reverse bears, « *Mahomet is the Apostle of God, who sent him with the doctrine and true faith to prevail over every religion.* » In the centre, « *There is no other God but the one God : he has no equal.* »

However strange this piece may appear, it is yet susceptible of explanation. The faults of orthography to be traced in

Digitized by Google

the legend, which is reversed in its position with the words OFFA REX, shows that it is a copy of a Mussulman *dinar*, by a workman unacquainted with the Arabic language, and indeed ignorant of the fact of these characters belonging to any language whatever. Examples of a similar description of coin were put in circulation by the French bishops of Agde and Montpellier, in the 13th century. In the present case, we cannot see an *intentional* adoption of a foreign language, as on the coins of Russia, Spain, Sicily, Georgia, and even Germany. On the money of Vassili Dmitrivitch, of Dmitri Ivanovitch, on that of the Norman princes William and Roger, and the Mozarabic dinar of Alfonsus, we find Arabic legends appropriated to the very princes by whose commands they were struck. One silver piece of Henry IV, emperor of Germany, bears on the reverse the name of the Khalif Moktader Billah ben Motadhed; but this is merely the result of an association between those princes.

This coin, inscribed with the name of Offa, bears the date 157 (A.D. 774), and Offa began to reign in 755; it is therefore probable that it was copied from some coin brought into Europe by trade, or by some of the Arabs who, in the year 169 (785), fled from the religious persecutions of the Khalif Hadi.

We learn from the English Chronicle, that on associating his son with him in the kingdom, Offa promised tho the Pope's legate a gift of 396 gold *mancuses* every year; and as we have no gold coins of this period remaining, it may be conjectured that this *dinar*, found at Rome, and bearing the name of the Mercian monarch, is a specimen of the very gold *mancus*, as well as another kind of imitated gold coin recently discovered in England and Scotland, of which some varieties have been purchased in Paris. I allude to the rude *solidus* of Louis le Debonnaire, with the legend MVNVS DIVINVM, in very barbarous characters. I need not refer to the imitations of the type of Charles le Chauve on the coins of Ethelred, nor to the commercial and political relations which existed between the two countries at this period.

Digitized by Google

As to the singular fact of an Arabic legend selected to be sent to a Pope, we are authorised by the ignorance of the times to suppose that king Offa mistook for mere ornaments, characters which the Pope, on the other hand, would consider Saxon letters.

Digitized by Google

NOTE

ON

SOME COINS OF THE CUERDALE FIND

(Extrait du tome V du *Numismatic Chronicle*, avril 1842-janvier 1843, pp. 117-120.)

(Read before the Numismatic Society, May 26, 1842.)

« Eboracum ubi sedem olim habuisse feruntur Lodbrokii filii. Northumbria autem maximam partem erat a Nordmannis habitata. » — *Saga Hakonar*, c. III, p. 128.

Having read with much pleasure and instruction the first part of Mr. Hawkin's paper on the Cuerdale discovery, I find that that gentleman has been led to conclude that some of these coins inscribed EBRAICE, are of French origin, and that they must be attributed to Evreux in Normandy. I shall submit to that learned antiquary my doubts on his identification. These doubts have arisen in my mind upon a careful examination of the coins, which the liberality of the Duchy of Lancaster towards our *Bibliothèque* has enabled me to study. My mode of reasoning shall be plain, and somewhat mathematical, and will be grounded upon the plates of Ruding and Hawkins.

On examining the very interesting coin of Ethelred (Pl. I, n° 1, of the *Numismatic Chronicle*), it cannot be denied that it is an imitation of the denier of Louis le Debonnaire. The manner in which the letter X, at the end of REX, has been placed, is in imitation of the Carlovingian type XPISTIANA-RELIGIO. The coin communicated by Mr. Assheton, with the name of Ciolwlf, is also an imitation of a foreign coin,

Digitized by Google

namely a Roman aureus, a fact of which Mr. Hawkins has felt the importance.

By these examples, and many others which I need not recount, it is evident that governments, as well as the artists themselves (in character with the spirit of the times), sometimes borrowed the designs of the coins of other states then in currency. Now, it was a well-known propensity in invading nations, to imitate the coins of the people they invaded. The Gauls on the banks of the Danube copied the coins of Macedon, and other parts of Greece; the Franks, Goths, and other barbarians, copied the coins of the Romans, and the Arabs, the Persian and Byzantine coins. Why, therefore, should the Northmen be exempt from this practice of imitation? Those who established themselves in France have left some specimens of imitation of the Carlovingian type, for the penny with the temple erroneously ascribed to Richard Lionheart, was struck by Richard I (A.-D. 942-996). I trace a corresponding fact in the rude penny (*Numismatic Chronicle*, pl. I, nº 10) which M. Hawkins says he « can scarcely consider a genuine coin of Alfred, struck by his authority. » And adds: « It can scarcely be admitted that coins so barbarous in execution, and so blundered in the inscriptions, could have issued from the established royal mints. » These words are my best argument; and if Mr. Hawkins agrees with me in the reading of the reverse, upon which I see the monogram of one Canute, V C/N T disposed according to the Catholic sign of the cross, with the intercalations of the letters REX, it will be admitted that an unknown sea-king, CNVT. REX, has imitated the coins of his contemporary king, Alfred.

Another variety shows the same monogram on the reverse of another monogram, K R/L S, with the legend around it EBRAICE CIVITA. This last coin is an imitation of the St Peter's pennies given by Ruding. (Pl. XII, nºs 3, 4, 8, 14). If we know nothing of the Canute whose name appears on some of

Digitized by Google

these coins, we have some intelligence of Northmen Chiefs who may be the SIEFREDVS REX and SIEVERT REX, who also struck coins with the name of York, written like that of the pennies of St Peter in Ruding, EBRAICE. Ethelwerd mentions (A. D. 894) that Sigefert came to Hastings with a powerful fleet from Northumbria (p. 847). *The Annals of Ulster* (p. 65) mention Sigfred, the son of Ingwar, as roaming about the British Isles at this period. Ethelwerd notices the death of Guthfred, king of Northumbria, at this time, and his burial at York (p. 847). Turner is disposed to think that Sigfred had killed his brother Guthfred, and that Sigefert and he are one and the same person. But, without debating this, I am inclined to believe that in Sigfred and Sigefert (written Sifferth in the *Saxon Chronicle*) we find the SIFREDUS and SIEVERT of these coins. As the *Annals of Ulster* notice some dissensions of the Northmen, in which was killed a son of Olaf, *one of the sea-kings* who accompanied Ingwar (p. 65), I would appropriate to this king Olaf the pennies with DNS DS. ◇REX, *Dominus Deus; Olaf Rex.* The coin with ŪVENTOIVICI was probably struck when the Vikingr came for a whole year to Condé so near Quentovic, Þeр ꝼoр ꝼe here upon Scalꝺ to Conꝺoꝺ ⁊ þæр ꝼæꝺ an ȝeaр (*Saxon Chronicle*, *anno* 883). This coin must be posterior to those with CNVT REX and EBRAICE, for its reverse shews a mixture of these two legends in a very blundered character. These propositions seem to me to be linked together by logical deductions. I claim indulgence for a dissertation presented with so much aridity, a fault in some measure inherent to the subject.

Digitized by Google

THE GOLD MANCUS

(Extrait du tome V du *Numismatic Chronicle*, avril 1842-janvier 1843, pp. 122-124.)

(Read before the Numismatic Society, March 24, 1842.)

In a letter with which we have been favoured by M. A. de Longpérier, that gentleman communicates some further observations on the remarkable gold coin of Offa, described by him at p. 232, vol. IV (1), the substance of which is as follows :

« It was on the faith of M. Lelewel that I quoted the silver denier of Henry IV, emperor of Germany, with the name of the Khalif Moktader Billah. This piece had been but imperfectly understood by a Polish gentleman whom M. Lelewel consulted ; but M. Frœhn, who saw the coin in M. Reichel's collection at St. Petersburgh, distinctly read the legend : *El Imam Hesham al Mouyad Billah amir almoumakin, amer,* which legend relates to a khalif of Spain ; an as the christian name is merely HENRICVS, whitout any title, it may indicate one of those petty chiefs who ruled in the mountains, and sometimes fought in the Mussulman ranks against their fellow countrymen. Notwithstanding this change of appropriation, the fact of a coin inscribed with two languages remains the same. »

M. de Longpérier further observes, in reference to the opinion he has expressed as to the remarkable gold coin of Offa :

(1) P. 106 du présent volume.

Digitized by Google

— « I have hazarded the supposition that this coin of Offa represents the long sought-for *Mancus*, but I neglected to set forth my principal argument in support of the opinion. It appears to me, that the name, as well as the coin itself, is derived from the Arabic, since the word *Mancush* signifies generally a coin, whether of gold, silver or copper. The verb نقش (*nakasha*) is rendered in Freytag's Dictionary *cudit nummos*, an the passive participle منقوش (*mankoush*). *Mancush* is very often used by Arabic writers, as in this passage of Makrisi : (1) وكانت الدراهم قبل ذلك منقوشه بالفارسية, and by others which it is not necessary to cite. »

Ruding, after observing that the word *Mancus* is variously written, Mancoſ, Mancſ, and Mancuſe, supposes the term to be derived from Italy, and noticing the conjectures of other writers, who suppose it to be formed from *manu cusam*, concludes that the term *cusus* would not have reference to simple weight. It is singular, that he goes on to remark on the probability of the coin, as well as the name, being imported (2), without suspecting their Arabic origin. The *Mancus*, according to Archbishop Aelfric (3), was equal in value to thirty pennies, and in the laws of Henry I we find it thus estimated (4). Now the weight of the gold penny of Henry III (the first gold coin struck in England), is a little more than forty-five grains, and it was current for twenty pence, its value being subsequently raised to twenty-four pence, or two shillings. The weight of the gold Arabic dinar of this period is about sixty-six grains, or one third more than that of the gold penny, a fact which seems to set at rest all doubt as to the correctness of M. de Longpérier's conjecture, that the Arabic coin, with the name of Offa, communicated by him to the Numismatic society, is

(1) And thus were at first the *dirhams* coined in Persia.

(2) *Annals of the Coinage*, 3rd edition, vol. I, p. 111.

(3) Libra on Leyden ir Pund on Englire fif penegar gemacigad ænne ſcillinge and þritti penega ænne mancſ. *Sax. Grammar, by Aelfric.*

(4) Overseunesse regis est, in causis communibus, xx. manc' que faciant 4 sol". — Leg. Henr. I, xxxv, § 1. *Ancient Laws and Inst. of Eng.*, vol. I, p. 538.

Digitized by Google

really a specimen of the long sought-for *Mancus*. That Arabic coins were occasionally current in England during the Anglo-Saxon period, we may believe, from the circumstance of their forming a part of the treasure discovered recently at Cuerdale. It is true that these coins are silver, but it may be safely conjectured that they represent the *Mancus* of silver, *Mancuses* of gold and silver being mentioned in the writings of this period.

Digitized by Google

DESCRIPTION

DE

QUELQUES MONUMENTS ÉMAILLÉS

DU MOYEN AGE

(Extrait du tome I du *Cabinet de l'Amateur et de l'Antiquaire*, 1842, pp. 145-160.)

Bien que la peinture en émail ne soit, par sa nature même, ni d'un emploi facile ni d'une application générale, et qu'il soit pour ainsi dire aisé de déterminer d'avance les limites assez bornées où peut atteindre sa plus grande perfection, elle n'en a pas moins, pendant plusieurs siècles, occupé dans les arts une place assez importante pour mériter l'attention des antiquaires de notre temps.

Déjà les émaux ont été le sujet de recherches précieuses que nous devons à des archéologues pleins de zèle. Outre l'intéressant travail que M. Maurice Ardent a publié à Limoges (1), cette ville dont le nom seul rappelle les ouvrages émaillés (2), comme celui d'Arras représente les tapisseries de haute-lice, travail qui a été d'un puissant secours à l'auteur d'un mémoire sur le même sujet, récemment imprimé à Paris (3), d'excel-

(1) V. l'*Historique monumental du Limousin*, par Tripon, page 182. Ce chapitre est destiné à faire connaître les artistes du pays et leurs œuvres les plus remarquables.

(2) En effet, pendant tout le moyen âge, les émaux étaient désignés, aussi bien en Angleterre, en Italie, qu'en France sous le nom d'ouvrages de Limoges, *opus Lemovicenum*, *opus Lemovicense*, *opus Lemoviticum*, *labor Limogiæ*, *opus de Limogia*. C'était une appellation reçue, comme celle de *Damas*, pour les ouvrages d'acier.

(3) *Recherches sur l'histoire de la peinture sur émail dans les temps anciens et modernes, et spécialement en France;* par L. Dussieux. Paris, Leleux, libraire-éditeur, 1841, in-8° de 170 pages.

Digitized by Google

lents commentaires sur les monuments émaillés qu'avait dessinés feu M. Willemin, sont dus à M. André Pottier, le savant bibliothécaire de Rouen. Enfin, M. du Sommerard, qui nous fait espérer un véritable *Traité* sur la matière, a, dans son curieux livre sur *les Arts au Moyen Age*, abordé plusieurs fois déjà la question difficile de l'origine des émaux.

L'art de l'émailleur doit, ce me semble, comme les autres branches de la peinture, être étudié dans ses produits plus encore que dans les textes qui ont, à diverses époques, conservé le souvenir de son existence. Si l'on se contentait de l'histoire écrite pour tracer les annales de la peinture à l'huile ou de la sculpture, quel critique voudrait accepter les appréciations qui résulteraient d'une semblable méthode?

Pour peu que l'on ait quelque lecture, on regardera comme évident que les émaux ont une antiquité qui se perd dans la nuit des temps; que chaque partie du monde ancien et du monde moderne les a vu employer dans la décoration de ses monuments, de ses ustensiles. Ce n'est pas là un fait qui doive étonner, et s'il est bon de le connaître, il serait déplorable de s'y arrêter, puisqu'en définitive il ne résulte de sa constatation qu'une notion vague et bien insuffisante en présence de tant de monuments qui attendent encore une classification.

En voulant prouver l'existence des émaux dans tout l'univers, on a ramené pour ainsi dire la question à son point de départ, puisqu'il s'agit toujours de déterminer *quels* étaient les émaux que chaque pays en particulier a produits; c'est du moins, selon moi, ce qu'il faudrait s'attacher à éclaircir.

Il en est de ceci comme de la plupart des acquisitions de l'industrie humaine, qui, pour être communes à tant de siècles et à tant de contrées, n'en ont pas moins affecté, suivant les temps et les lieux, des caractères qui constituent un état distinct.

Commençons donc par examiner avec la plus scrupuleuse attention chacun des monuments émaillés qui nous restent; faisons bien vite la séparation de ceux d'entre eux auxquels une inscription, une date ou quelque autre signe facilement

Digitized by Google

appréciable, assigne un âge ou une patrie. Analysons ensuite les caractères extérieurs qui leur sont propres, puis recherchons ces mêmes caractères chez ces autres monuments, abandonnés par nous d'abord, et qui vont, par ce rapprochement, prendre à leur tour leur rang et leur valeur.

C'est à l'application de principes analogues que l'étude d'une autre classe d'antiquités, que la numismatique, doit les immenses progrès qu'elle a faits depuis quelques années.

Il est vrai que les médailles présentent cet immense avantage pour l'esthétique, qu'elles ont été, de toutes les productions des arts, les plus régulièrement émises et les mieux conservées, grâce à la facilité même avec laquelle elles se sont perdues, ce qui les a sauvées de l'action destructive du temps et des hommes.

A force d'étudier une série nombreuse et presque sans lacune de monuments du même ordre, le numismatiste acquiert le sentiment exact de la fabrique; il arrive à un point où chaque coup de burin équivaut pour lui à une date.

Les collections d'émaux ne sont pas encore assez nombreuses, ni faites avec assez de méthode, pour que la classification que je viens d'indiquer puisse être réalisée dès à présent; mais si les archéologues goûtaient cette manière de procéder dans leurs recherches, je ne doute pas qu'en très peu de temps on ne parvînt à obtenir des données fort satisfaisantes. Quant à moi, ce que je me propose dans cette notice, c'est de faire pour ma part ce que je demande à chacun, la description des monuments remarquables que j'ai sous les yeux.

Je n'ai pas le dessein de m'occuper en ce moment des pâtes de verre ni des terres enduites d'une couverte tenant plus ou moins de l'émail; mais seulement de ces objets de métal dont la surface, creusée à une certaine profondeur, a reçu, à l'aide du feu, une couche de matière vitreuse opaque.

Les plus anciens monuments de cette nature que j'ai examinés sont des fibules et des boutons ayant servi à fixer les vêtements. Ces ornements de bronze chargés d'émail rouge, blanc

Digitized by Google

et bleu, nous montrant parfois ces deux dernières couleurs disposées en échiquier, ont été trouvés dans le nord de la France, depuis Évreux jusqu'à Bavay, au milieu d'antiquités d'origine évidemment gallo-romaine (1). Rien ne répond mieux à la description que nous a conservée le passage si souvent cité de Philostrate, qui, dans son *Traité des Images*, en parlant de meubles enrichis d'or et de couleurs variées, ajoute ces mots : « On dit que les Barbares, voisins de l'Océan, étendent ces couleurs sur de l'airain ardent; elles s'y unissent, se pétrifient, et le dessin se conserve. » Philostrate écrivait à l'époque de Septime Sévère. Il parle de la fabrication de l'émail, par ouï-dire, comme d'un art inconnu à la Grèce, sa patrie, et à Rome, où il composait des livres pour l'impératrice Julie. D'un autre côté, nous trouvons dans les sépultures et dans les ruines de notre Gaule septentrionale, ces bijoux d'airain ornés de couleurs fixées par l'action du feu. Il y a là un rapport frappant, un accord remarquable entre le dire de l'écrivain et les témoignages matériels.

Au ve siècle, les mêmes ornements se fabriquaient encore dans les mêmes lieux. Le tombeau de Childéric, découvert à Tournay en 1653, contenait des abeilles, une plaque de manteau, la monture d'une épée, le tout d'or émaillé de rouge; le travail en est barbare, et parfaitement convenable pour l'état de civilisation des Gallo-Francs (2).

Rien dans tout ceci ne trahit une origine byzantine, et du moment que les premiers monuments émaillés avec figures ne nous auront offert aucun trait caractéristique d'un art

(1) Ces objets émaillés ont été dessinés et coloriés avec la plus grande exactitude par M. Muret, du Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Royale.

(2) Cette découverte fut faite par des ouvriers qui travaillaient à la réparation de l'église de Saint-Brice. Les objets qui composaient le trésor furent gravés et décrits d'abord par le Père Chiflet, et par Mabillon dans le tome II des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, puis par Montfaucon dans les *Monuments de la monarchie*. Ce dernier a commis une erreur singulière qui, je le pense, n'a jamais été relevée. Le P. Chiflet avait fait graver dans le même volume les bijoux du tombeau de Childéric, et une collection de scarabées étrusques en cornaline; Montfaucon s'est imaginé que le tout provenait des fouilles de Tournai, et de plus, que les scarabées étaient des monnaies d'argent; et c'est ainsi qu'il les a décrits.

Digitized by Google

étranger, je ne vois pas quelle raison on pourrait avoir d'attribuer à l'empire d'Orient la production d'œuvres d'art dont tout concourt à démontrer l'autochtonie. C'est ainsi que notre riche architecture des xe et xie siècles a été enfin délivrée de l'appellation de byzantine, qui n'avait d'autre fondement qu'une tradition confuse.

Une magnifique crosse émaillée, attribuée à l'évêque de Chartres, Ragenfroi, qui mourut en 960, et qui peut à la rigueur appartenir à cette époque, est chargée des rinceaux du meilleur goût, entre lesquels sont disposées diverses scènes de la vie du roi-prophète David. Chaque petite composition est accompagnée d'une légende en vers léonins ; l'une d'elles : † SCRIBE FABER LIMA : DAVID HEC FVIT VNCCIO PRIMA, nous fait connaître que cette poésie, et très probablement aussi les sujets qu'elle explique, ont été composés exprès pour cette pièce d'orfèvrerie, et ne sont pas copiés de quelque autre monument (1). Les costumes de guerriers et leur attitude sont entièrement semblables à ce que l'on remarque dans la tapisserie de Bayeux. Il n'y a pas jusqu'à l'inscription † GOLIAS CECIDIT qui n'offre de l'analogie avec ces mots brodés par la reine Mathilde : *Hic ceciderunt Lewine et Gurd fratres Haroldi.* Ces différents traits peuvent donner lieu de penser que la crosse découverte à Chartres est plutôt du milieu du xie siècle que de la fin du xe siècle. Dans tous les cas, elle est bien certainement antérieure à la première croisade, et son style est absolument étranger à l'influence byzantine. A l'extrémité inférieure de la douille se lit cette inscription :

† FRATER WILLELMVS ME FECIT.

Le nom de cet artiste est tout français, et il est bien à regretter que nous ne sachions pas dans quelle ville il travaillait.

Une charte de 1197, citée par Du Cange, nous apprend qu'une église de la Pouille avait reçu deux plaques de bronze travaillées à Limoges, *de labore lemovitico*, c'est-à-dire émail-

(1) Voyez *Monuments français inédits*, gravés par Willemin, tome I, planche 30.

Digitized by Google

lées ; il est assez probable que les fabriques de cette ville envoyaient dans les différentes parties de l'Europe des ornements émaillés que les orfèvres employaient ensuite dans la décoration de leurs œuvres. Je serais porté à supposer que les petites rosaces et les bordures émaillées rapportées après coup sur le reliquaire de Frédéric Barberousse, ne sont pas de travail allemand et doivent avoir l'origine que je viens d'indiquer.

Le beau monument dont je parle est conservé au Musée du Louvre ; c'est un coffre oblong entièrement recouvert de bas-reliefs repoussés, d'argent doré, dont la composition et l'exécution offrent une frappante ressemblance avec celles du retable de Bâle (1). Chacune des grandes faces représente cinq figures accompagnées d'une inscription, et ainsi disposées :

CONRAD' II. ROMANOR REX. Buste de Conrad.	SCS PETRVS. S. Pierre.	IHC XPC. Protome du Christ.	SCS PAVL'. S. Paul.	FREDERICVS DVX SVAVORV̄. Frédéric de Souabe.
FREDERIC' ROMANOR ĪPATOR AVG. Barberousse.	SCS MICHAEL. L'ange Michel.	SC̄A MARIA. La Vierge.	SCS GABRIEL. L'ange Gabriel.	BEATRIX ROMANOR ĪPATRIX AVG'Ā. Béatrix de Bourgogne.

Aux deux extrémités, les bustes de Louis le Débonnaire et d'Othon III, surnommé, de son vivant, *la merveille du monde*. avec les inscriptions :

OTTO MIRABILIA MV̄DI et **LVDOVIC' ĪPERATOR PIV'.**

A l'intérieur du couvercle on lit ces mots gravés sur une plaque d'argent :

BRACHIVM. SC̄I. Ƀ. GLORIOSISIMI. INPERATORIS. KAROLI (2).

(1) Ce retable d'or repoussé fut donné à la cathédrale de Bâle par l'empereur Henri II, mort en 1024. Une excellente lithographie de ce monument a été publiée, lors de sa découverte dans les cryptes de l'église, chez Hasler, à Bâle.

(2) C'est faute d'avoir soulevé le couvercle de cette châsse, que M. André

Digitized by Google

Nul doute par conséquent que ce meuble n'ait renfermé le bras du grand empereur, et qu'il n'ait été fait en 1165, alors que Frédéric Barberousse ouvrit le tombeau d'Aix-la-Chapelle pour en tirer les restes de Charlemagne.

Dans cette hypothèse, la présence de tous ces personnages impériaux s'explique très facilement par leur connexion avec l'empereur français et le prince qui voulait honorer sa très glorieuse mémoire.

Ainsi Louis le Débonnaire figure ici comme fils de Charlemagne, et comme celui qui a présidé à sa sépulture.

Othon III, parce qu'en l'an 1000 il avait pénétré dans le tombeau que deux siècles avaient respecté, pour s'emparer ensuite de la croix d'or de l'illustre chef des Carlovingiens.

Frédéric de Souabe, mort en 1147, comme père de Barberousse (1). Conrad II, roi des Romains, comme son oncle et son prédécesseur (2). Enfin Béatrix, fille de Renaud, comte de Bourgogne, qu'il avait épousée en 1156.

Frédéric avait voué une espèce de culte à Charlemagne; il avait obtenu en 1161 du pape Pascal III qu'il le canonisât. C'est qu'alors cette sanction ecclésiastique n'était en quelque sorte que l'expression la plus haute de l'estime politique, tout comme l'excommunication n'était qu'une pénalité bien souvent étrangère aux choses de la foi.

Si je suppose que les émaux de la châsse de saint Charlemagne ont pu n'être pas exécutés en Allemagne, ce n'est pas

Pottier s'étonne, dans le texte des monuments de Willemin, de ce qu'elle figure dans les anciens catalogues du Trésor de Saint-Denis, comme renfermant le bras de Charlemagne.

(1) Frédéric de Souabe est représenté ici avec une cotte de mailles et un casque conique, et absolument dans l'attitude donnée à Mathieu, duc de Lorraine, son gendre, sur les monnaies frappées à Nancy. Voir *Recherches sur les monnaies des ducs de Lorraine*, par F. de Saulcy, Metz, 1841, pl. I, nos 7 et 8.

(2) Conrad, qui n'avait point reçu le sacre impérial, se faisait scrupule de prendre le titre d'empereur, même dans ses chartes. Il ne dérogeait à cette coutume modeste que dans ses relations avec les empereurs d'Orient. Si la châsse eût été de travail byzantin, il est à croire que Conrad y eût reçu le titre d'empereur, sous lequel il était connu à Constantinople. L'inscription le qualifie de *second*, parce qu'alors on ne tenait pas compte de Conrad Ier, roi de Germanie.

Digitized by Google

que je croie que ce genre d'ornements fût exclusivement fabriqué en France au XIIe siècle. Ce serait une erreur tout aussi ridicule que celle qui a consacré le surnom de byzantins pour tous les émaux indistinctement. Voici, par exemple, un petit tableau qu'il serait difficile de ne pas considérer comme flamand et du XIe siècle. Sous trois arcades en plein-cintre soutenues par des colonnes au chapiteau fleuronné, sont trois saints de face, que déterminent parfaitement les inscriptions tracées en demi-cercle au-dessus de chacun d'eux. Au milieu est un évêque, saint Livin, à sa droite saint Sébastien, à sa gauche saint Tranquillin. Saint Livin étant l'apôtre et le patron de Gand (1), et rentrant tout à fait dans les conditions de ce que l'on peut appeler un saint local, il paraît assez naturel qu'un monument dans lequel il occupe la première place ait été composé dans la ville qui l'avait pris pour son protecteur. La translation des reliques de saint Livin ayant eu lieu en 1006, il dut s'ensuivre un redoublement de ferveur pour son culte que l'imagination des artistes traduisit sur le bronze et sur la pierre. Les costumes donnés aux trois saints répondent assez bien à l'époque que j'assigne à cet émail du musée du Louvre. La mitre basse et conique de saint Livin, sa crosse, son pallium, tout est semblable à ce que nous montrent les plus anciennes monnaies épiscopales des Pays-Bas. La chaussure militaire de saint Sébastien (2), l'arrangement de sa toge verte, ont quelque chose de carlovingien. Les inscriptions sont en caractères semblables à ceux du retable de saint Henri, que j'ai cité plus haut.

Les couleurs de cet émail sont le vert, le bleu et le blanc

Avant de nous occuper des émaux français du XIIIe siècle, portons un instant nos regards vers l'Orient, et cherchons

(1) Livinus était un savant et pieux Écossais qui vint en Flandres pour prêcher l'Évangile aux païens. Il se consacra par une prière de trente jours sur le tombeau de saint Bavon, ancien évêque de Gand, en l'honneur de qui il composa un poème. Livinus opéra grand nombre de conversions, puis fut mis à mort, en 659, par les idolâtres alarmés de ses progrès.

(2) Sébastien était né à Narbonne, et servait dans les armées de Dioclétien. Il convertit à Milan Tranquillinus, que le pape fit prêtre.

Digitized by Google

quels étaient, à la même époque, les émaux véritablement grecs. Ils doivent nécessairement avoir un caractère spécial et se rapprocher du faire des vignettes des manuscrits byzantins. Sous ce rapport, deux petits médaillons émaillés sur argent que possède le Musée du Louvre, me paraissent devoir être attribués, avec toute vraisemblance, à une main grecque. Ces deux médaillons représentent, je crois, deux évangélistes. L'un, à l'épaisse chevelure, à la barbe de forme orientale,

relève le pan de son pallium rouge; il tient un évangéliaire de la main gauche; l'autre, jeune et complètement imberbe, a la main droite ouverte qu'il semble présenter en avant; de la

main gauche il tient un *volumen;* dans le champ, près de lui,

Digitized by Google

une grappe de raisin avec son feuillage se détache sur le fond bleu. Tous deux ont la tête entourée d'un nimbe vert dont le contour est déterminé par un mince filet d'or. Toutes les lumières des étoffes et les carnations sont exprimées par le fond du métal.

Il existe au Louvre un autre médaillon, placé à côté des précédents, qui nous montre le protome du Christ, de face, nimbé, bénissant de la main droite, et accosté des deux lettres A et Ω, le *principium et finis* de l'Évangile. Malgré la présence de ces deux lettres ou plutôt à cause d'elles, car leur forme accuse une origine étrangère à la Grèce, et en tenant compte du style général du dessin, je rangerai encore cet émail parmi les œuvres de notre Occident. L'émailleur qui avait vu l'A et l'Ω attachés aux branches d'une croix, et qui ne connaissait pas leur véritable forme hellénique, n'a pas su les dégager de cet appendice en forme de queue qui servait à les suspendre. Un Grec n'eût pas commis cette erreur.

J'admets donc, comme on voit, qu'à certaines époques les émaux ont subi une influence étrangère, mais quant aux sujets représentés, et non pas sous le rapport de la fabrication. Aussi bien après les croisades qu'après les guerres d'Italie du XVIe siècle, les arts se sont emparés de quelques types, guidés qu'ils étaient par la mode, cette affection de l'esprit qui a pour principe le besoin de renouvellement, et dont l'effet est presque toujours une imitation peu réfléchie.

En l'an 1200, Louis VIII épousa Blanche, fille d'Alphonse VIII de Castille. On sait que ce roi, par suite de ses relations avec les Maures d'Espagne, avait fini par faire usage de la langue arabe pour les légendes de ses monnaies (1). Une telle concession, faite au voisinage des conquérants de la Péninsule, dut s'étendre à mille petits détails dans le domaine des arts. Probablement la jeune reine apporta avec elle des vases, des bijoux, des étoffes, des manuscrits chargés de quelques-unes de ces riches broderies dont l'alphabet arabe fait tous les frais,

(1) Ces monnaies frappées à Tolède portent des légendes chrétiennes écrites en arabe; on y voit même le nom du pape *Baba Roumi*, qui est intitulé l'*Imam*

Digitized by Google

et qui devaient fournir de gracieux modèles aux artistes français.

Cette idée m'est suggérée par l'examen d'un ciboire de la plus grande beauté qui fait partie des collections du Louvre. Ce vase, haut de dix pouces, et sur lequel des anges et des saints en relief et dorés alternent dans des médaillons à fond bleu, délicatement réchampis de rouge, est ceint, à l'endroit où joint le couvercle, d'une zone sur laquelle est gravé cet ornement :

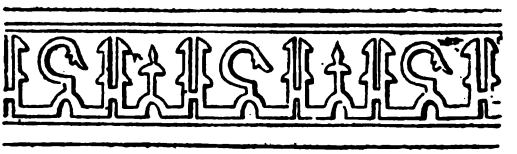

dans lequel je ne puis voir que l'imitation d'une inscription arabe tronquée et continuellement répétée. Pour convaincre le lecteur de ce que j'avance, je place ici la devise des rois de Grenade :

Oua la rhalleb illa Allah ; c'est-à-dire : *Il n'y a de vainqueur que Dieu.* L'on ne pourra manquer d'être frappé, comme moi, de l'étroite ressemblance de l'ornement chrétien avec la phrase musulmane dont il a conservé tous les éléments.

A l'intérieur du vase se lit cette inscription en beaux caractères du XIIIe siècle :

† MAGITER (*sic*) : G : ALPAIS : ME : FECIT : LEMOVICARVM.

Je ne sais pour quelle raison tous les antiquaires qui ont parlé

de l'Église du Messie. Le frontispice d'un manuscrit du XIe siècle, publié par M. le comte de Bastard, dans la 10e livraison de son splendide recueil de *fac-similés*, nous montre des encadrements que je regarde comme de complètes *imitations* d'inscriptions arabes d'Espagne. Ce livre fut écrit dans l'abbaye de Saint-Sever, en Gascogne.

Digitized by Google

de cette merveille de l'art limousin, ont donné à son auteur le nom de *Claudius* Alpais. Quoi qu'il en soit, ce maître habile a dû produire une quantité considérable d'ouvrages émaillés, car il subsiste encore dans les cabinets d'antiquités bon nombre de pièces dont le style et la couleur sont évidemment ceux qui distinguent le vase du Louvre, c'est-à-dire, un champ bleu foncé sur lequel se détachent de larges rinceaux dorés parsemés de points d'un rouge un peu terne. La Bibliothèque Royale possède une crosse épiscopale ainsi décorée, et dont toutes les parties sont traitées avec le plus grand soin.

Une fort belle coupe, dont Willemin a figuré une partie dans sa planche 109, nous montre une bordure dans laquelle on reconnaît encore une légende arabe extrêmement altérée par l'imitateur. Cette circonstance semble avoir échappé à M. André Pottier.

L'influence de l'union de Blanche, fille d'Alphonse, avec le roi de France, eut encore un autre effet pour les arts d'ornementation. On vit paraître alors de tous côtés, dans les sculptures, dans les vitraux, dans les enluminures de manuscrits, de petites tourelles, *castillos,* armes parlantes du royaume de Castille.

Ces petits châteaux étaient le plus souvent répandus dans les bordures, et beaucoup plus rarement placés dans des écus-

Digitized by Google

sons. Les vitrages des églises de Chartres, de Beauvais, d'Amiens, de Soissons, de Tours, de Limoges, sont parsemés de *castillos;* j'en trouve également sur un custode et une coupe émaillés qui sont d'ailleurs évidemment des ouvrages du commencement du XIIIe siècle.

On remarquera la forme très archaïque de la fleur de lis placée sur le flanc du custode qui se trouve ici reproduit. Elle est semblable à celle du contre-sceau de Louis VIII.

Outre le *castillo*, la coupe dont je reproduis ici un quart, représente en deux endroits un sujet assez bizarre. Un person-

nage marche sur les mains, tandis qu'un autre l'accompagne en jouant d'un instrument à cordes. L'exercice auquel se livre ce cubistétère fut, dès la plus haute antiquité, le partage de certains baladins que l'on appelait aux jours de fête afin de distraire les convives. Ils sont nommés plusieurs fois par Homère.

« Ainsi les amis et les voisins du glorieux Ménélas s'abandonnaient à la joie du repas dans sa vaste demeure; au milieu d'eux chantait un artiste divin, qui jouait de la cithare, et deux cubistétères, réglant leurs pas sur la musique, sautaient devant l'assemblée. »

Digitized by Google

Les deux autres compartiments de cette coupe sont remplis par des figures de musiciens qui tiennent des lyres et d'autres instruments difficiles à reconnaître ; ce vase ayant été fort usé, les parties de cuivre en relief ont perdu les traits de burin qui les mettaient en valeur, et les figures sont réduites à l'état de véritables silhouettes. D'autres coupes émaillées, du même style, existent au Louvre, à la Bibliothèque Royale, chez M. le comte de Pourtalès et chez M. de Bastard. La Ravallière, Grivaud de la Vincelle et Willemin en ont fait graver plusieurs. Quelques-unes portent des armoiries, d'autres des sujets de chasse, de danse et de musique. L'usage de ces coupes, souvent discuté, n'a pas encore été décidément établi. Quelques antiquaires pensent que l'on se servait de ces vases dans les cérémonies de l'Église, soit pour présenter la communion sous les deux espèces, soit pour administrer le baptême. Il est certain que dans l'inventaire des ornements épiscopaux de Foulques, évêque de Toulouse, qui mourut en janvier 1231, on trouve l'article suivant : *Item, in alio confinio, sunt duo baccini, qui sunt de opere lemovitico* (1), et qu'il semble assez positif que c'étaient là des bassins émaillés tels que ceux que je décris. D'un autre côté, il est difficile de rendre compte du choix malséant, pour des vases sacrés, que l'émailleur aurait fait de représentations si peu graves. Il paraîtrait plus probable que ces *hanaps* de peu de profondeur ont été imités, pour la forme du moins, des vases orientaux ou mauresques. La célèbre coupe sassanide, qui se voit à la Bibliothèque Royale, et qui, apportée en France fort anciennement, puisque, suivant la tradition, Charles le Chauve en fit don à l'abbaye de Saint-Denis, peut avoir servi de modèle aux orfèvres de notre pays, était un meuble de table, un vase à boire (2).

(1) Catel, *Histoire du Languedoc*, p. 901.

(2) Cette coupe composée de petits disques de verre coloré sertis d'or, passait à Saint-Denis pour avoir servi au roi Salomon. Dom Germain Millet la croyait, en 1638, « enrichie de hyacinthes par le bord, et au dedans de grenats et d'esmeraudes très fines, au fond d'un très beau saphir blanc, sur lequel est entaillée, à demy relief, la figure du dit roy, séant en son throsne, tel que l'Escriture saincte le représente au troisième livre des Roys, chap. 10. » Cette

Digitized by Google

Le hanap publié par Grivaud de la Vincelle est tout couvert d'écussons armoriés. L'écu du roi de France, aux fleurs de lis sans nombre, est au centre; autour sont rangées les armes de Dreux, de Bar, de France-Castille, de Navarre-Champagne, de Nevers (?) et de Bretagne (?).

Le Musée du Louvre possède deux petits écussons détachés, qui portent précisément les mêmes émaux de Dreux et de Navarre-Champagne.

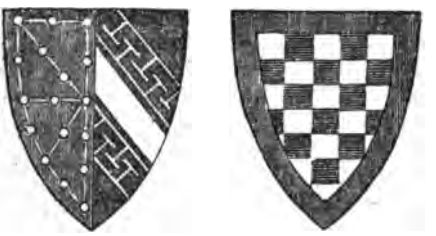

Ils sont absolument de la même taille que l'écu aux armes de France que Charles V appendit en 1367 au beau camée dont il fit présent à l'église de Chartres; et ils paraissent avoir été employés à un usage analogue; mais ils sont d'un émail bien plus ancien. Ce fut en 1234 que Thibaut, comte de Champagne, hérita du royaume de Navarre; en 1236 il maria sa fille Blanche à Jean de Bretagne, dont le père, Pierre de Dreux, se croisa et partit pour l'Orient. Ce fait historique fixe assez bien l'âge de ces monuments et par contre-coup celui des autres bassins qui semblent sortir de la même fabrique. On a vu plus haut qu'en 1231 l'évêque de Toulouse en laissait deux à son église. Du reste, si l'on conservait le moindre doute sur l'attribution de ces vases émaillés à la première moitié du XIIIe siècle, on n'a qu'à les comparer à la tombe de cuivre émaillée que saint Louis fit placer sur la sépulture de Jean de France, son fils, mort en 1247. Les couleurs, les ornements, les armoiries, tout est identique.

prétendue figure de Salomon n'est autre que celle de Cosroès Ier, ce dont il est impossible de douter en présence de la médaille d'or de ce roi, qui existe dans le cabinet de M. le duc de Blacas, et que j'ai publiée. — V. p. 73 du tome I des *Œuvres de A. de Longpérier*.

Digitized by Google

C'est à la seconde moitié du XIIIe siècle que je rangerai le coffre de mariage tout émaillé à l'extérieur, que l'on peut admirer dans une des armoires du Louvre.

Sur le grand côté antérieur, on voit un écu d'Angleterre entre deux écus de France anciens qui se détachent sur des médaillons formés de quatre cintres et de quatre angles, avec un champ vert autour de l'écu de gueules et un champ rouge autour des deux écus d'azur. L'écu du milieu est gardé par des figures fantastiques qui ont des têtes d'homme coiffées de capes et des corps velus de bêtes féroces; l'une est armée d'une petite targe ronde et brandit une lance; l'autre lève sa massue d'une façon menaçante; sous ces deux monstres et aux quatre angles du panneau sont des oiseaux bizarres à têtes humaines et à griffes de lion. La face opposée présente à peu près la même disposition d'ornements, si ce n'est que c'est un écu de France qui est placé entre deux écus d'Angleterre. Sur chacun des petits côtés, les mêmes animaux gardent un écu de France et un écu d'Angleterre.

Le dessus montre quatre grandes figures en pied de huit pouces de proportion, deux femmes et deux hommes en costume du XIIIe siècle. Un des hommes, qui tient un oiseau de vol sur le poing, soulève le voile de la femme qui est près de lui. Le reste du champ est occupé par des écussons de France et d'Angleterre et d'une famille dont le nom m'est inconnu. Voici cet écusson, qui se blasonne d'or à la croix vairée.

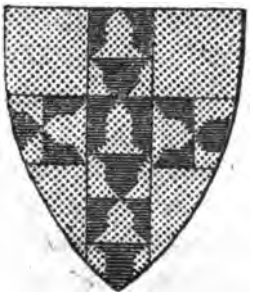

Au bord du couvercle règne une inscription sur fond bleu. J'en rétablis les vers de cette façon :

DOSSE DAME IE VOS AYM LEAUMANT;
POR DIU VOS PRI QUE NE MOUBBLIE MIA.
VETSI MON CORS A VOS COMANDEMANT
SANS MAUVESETE E SANS NULHE FOLIA.

On sent que ces vers composés en langue d'oil, et si analo-

Digitized by Google

gues à ceux de Thibaut de Champagne et du châtelain de Coucy, ont été transcrits dans une province où l'idiome avait une tendance méridionale. Ce serait un motif de croire ce coffret fabriqué à Limoges.

Il paraîtrait que vers le commencement du XIVe siècle la fabrication des émaux subit quelque modification. Le reliquaire donné à l'abbaye de Saint-Denis par Jeanne d'Évreux, veuve de Charles le Bel, est un des plus beaux échantillons de l'art de ce temps. L'émail est transparent. Le bleu et le rouge sont les seules couleurs dont on ait fait usage pour ce précieux meuble, dont l'âge est certain, puisqu'il porte l'inscription suivante :

Cette ymage donna ceans madame la Royne Jehe Deureux Royne de France et de Nauarre Compagne du Roy Charles le xxuiiie jour Dauril lan m ccc xxx ix.

Jeanne était en 1339 veuve depuis onze ans ; aussi ses armoiries, placées aux coins du socle que surmonte une belle figure de la Vierge, sont-elles d'Évreux seul, et l'écusson a-t-il la forme de losange.

J'ai cité ce reliquaire pour constater qu'avec le XIIIe siècle cessa l'emploi de cet émail opaque dont l'origine remonte aux temps gallo-romains. Il serait intéressant de retrouver la cause de ce changement de manière, et surtout de fixer l'époque bien précise à laquelle il eut lieu. Peut-être ne serait-il pas difficile d'y parvenir si l'on dirigeait vers ce point les efforts si souvent heureux de la critique comparative. J'appelle toute l'attention des antiquaires sur ce sujet, qui mérite assurément d'être approfondi.

Digitized by Google

VISION DE SAINTE BATHILDE

(Extrait du tome I du *Cabinet de l'Amateur et de l'Antiquaire*, 1842, pp. 367-368.)

La planche que nous reproduisons ici est un curieux et peut-être unique spécimen de l'art des anciens graveurs. C'est un cuivre de deux lignes d'épaisseur, taillé comme un bois, c'est-à-dire que les traits qui composent le dessin sont laissés en relief, tandis que les lumières et les blancs sont profondément enlevés dans la masse du métal. Le cuivre est fixé à l'aide de quatre fiches rivées des deux côtés, sur un bois dont la partie inférieure porte une inscription de trois lignes. Cette inscription rappelle, par son travail, les blocs des livres xylographiques; nous nous hâtons de dire, toutefois, que par ce rapprochement, nous n'entendons nullement prétendre que notre planche soit antérieure à l'usage des caractères mobiles; son style la rapporte, selon nous du moins, aux dernières années du xve siècle, ou peut-être même aux premières années du xvie. Il est évident que les traits et les hachures ont quelque chose de plus souple et de plus délié que ce que nous montrent les gravures sur bois de cette époque; mais il faut tenir compte de la différence de matière. Le métal permettait de tracer avec infiniment de liberté certaines lignes courbes que les artistes d'alors ne pouvaient pas produire sur le bois dont le fil était un obstacle perpétuel pour des mains inexpérimentées. La meilleure preuve que la raideur et les angles

Digitized by Google

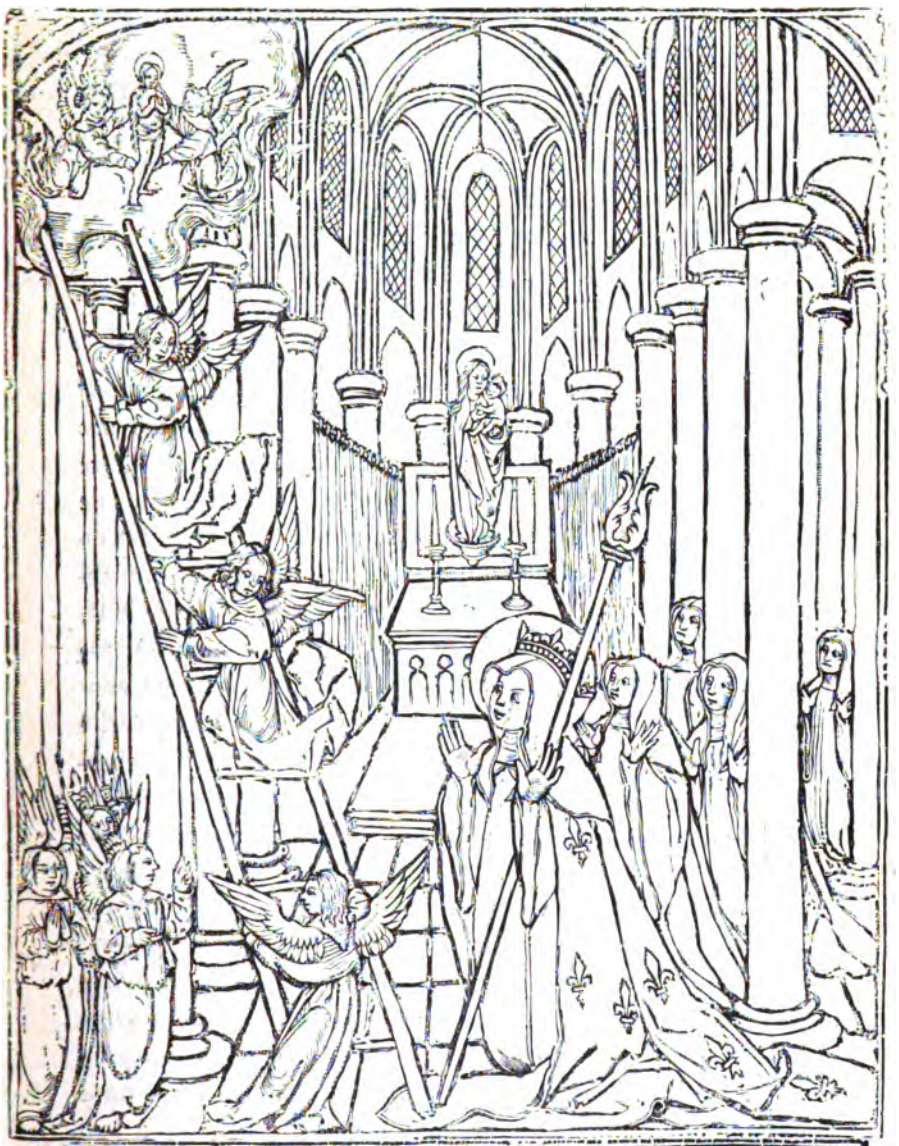

Cregina nobilis monialis huius nobilis ppitia
Hec ēpiclara scala ā ēgelica visio q̄ beatitie batilde regi
ate obitu suū ostēsa fuit p̄ quā ad celestē spōsū eruenit

pour les draperies n'étaient pas la conséquence d'un parti pris, mais, pour ainsi dire, une obligation matérielle imposée par l'imperfection des outils, c'est que, lorsque les gravures sur bois ont été enluminées, le peintre a corrigé ce qu'il regardait comme un défaut du graveur. Je parle ici des vignettes peintes avec soin, et non pas seulement de ces images primitives rehaussées de teintes plates, et qui laissent voir le trait noir sous la couleur.

L'inscription sur bois placée au bas de la gravure en explique parfaitement le sujet. La première ligne, séparée des autres par un trait, et qui est une invocation, *O Regina nobilis, monialis humilis nobis sis propitia*, nous fait supposer que cette gravure n'a pas fait partie d'un livre, mais qu'elle était destinée a être donnée ou vendue comme image à ceux que des sentiments de piété amenaient au tombeau de la sainte, à Chelles. C'est en effet dans l'abbaye de Chelles que Bathilde, ou, comme on l'appelait au moyen âge, la reine Baudour, femme de Clovis II, mourut en 685, après y avoir vécu quelque temps comme simple religieuse. Un auteur anonyme, mais très certainement contemporain de la reine Bathilde, nous a laissé sa légende écrite en latin barbare. Il raconte, dans son quatrième chapitre, comment la reine eut, quelques jours avant sa mort, une vision qui lui fit comprendre que ses derniers moments approchaient. Le Christ lui-même, au milieu des anges du ciel, l'appelait à lui en lui montrant une échelle qui, comme celle de Jacob, s'élevait de la terre jusqu'au céleste séjour. *At vero propinquante ejus obitu, visio præclara ei fuit ostensa; scala enim erecta stans ante altarium Sanctæ Mariæ, cujus culmen cœlum contingeret, et quasi angelos Dei comitantes, ut ipsa domna Batildis ascenderet per eam* (1). On voit, en comparant ce fragment que nous citons avec les deux lignes :

Hæc est præclara scala et angelica visio quæ beatissime Batildi reginæ ante obitum suum ostensa fuit per quam ad cœlestem sponsum pervenit.

qui servent d'explication à notre image, que l'artiste avait

(1) *Bolland.*, tom. Ier, XXVI jan.

Digitized by Google

certainement consulté le chroniqueur dont il a résumé le récit en quelques mots. Dubreuil, dans ses *Antiquités de Paris*, émet l'opinion que le nom de Chelles, en latin *Cala* ou *Kala*, vient de *scala*, échelle, et ceci en raison de la vision de sainte Bathilde. Il n'avait pas pensé que, dès le temps de la sainte, le monastère portait ce nom; nous, au contraire, nous serions très disposé à croire que le miracle lui-même n'a été inventé que pour donner une étymologie au nom de la célèbre abbaye, et que Dubreuil a pris la cause pour l'effet.

Digitized by Google

LETTRE

A M. LE DIRECTEUR DU *CABINET DE L'AMATEUR ET DE L'ANTIQUAIRE*,

SUR UN

DENIER FRAPPÉ EN AQUITAINE

(Extrait du tome I du *Cabinet de l'Amateur et de l'Antiquaire*, 1842, pp. 560-561.)

Monsieur,

Un numismatiste, en vous communiquant dernièrement la description d'un précieux denier, frappé en Aquitaine par un comte Geofroi, faisait un appel à la sagacité des rédacteurs de la *Revue Numismatique*, et semblait attendre de leur part la solution du problème qu'il avait étudié vainement (1). S'il ne fallait que du savoir et du zèle pour expliquer les monuments des temps anciens, personne assurément n'eût été plus en état que votre correspondant de donner une attribution satisfaisante à la monnaie qu'il possède; mais il est de ces heureux hasards qui servent mieux dans une recherche que la science la plus profonde, et c'est de cette façon que je me crois autorisé à émettre une opinion dans la circonstance. Il y a quelques mois, je reçus de M. Faure, amateur qui forme à Villefranche un riche cabinet de médailles, la communication d'un denier qui porte d'un côté la légende GODFRIDUS COMES autour d'une croix, et de l'autre BURDEGALE avec un type composé de deux croix et de deux annelets, précisément comme sur la monnaie de Louis VI frappée à Mantes. Cette monnaie se comprend facilement, puisqu'on sait que

(1) Voir le numéro de juillet du *Cabinet de l'Amateur*, t. Ier, p. 288.

Digitized by Google

Bordeaux était le siège d'un comte qui gouvernait la ville d'une manière à peu près indépendante, quoiqu'il relevât des ducs de Gascogne. Les historiens de Bordeaux avouent qu'ils n'ont pu rétablir la liste des comtes de Bordeaux, et que les noms mêmes de ces seigneurs, à l'exception d'un Ama, qui fit une donation au monastère de Soulac, leur sont inconnus. En 1070, Gui Geofroi, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, dépouilla Bernard d'Armagnac du duché de Gascogne et de la comté de Bordeaux. En 1044, ce prince, soutenu par Geofroi, comte d'Anjou, et par sa mère Agnès, s'était fait concéder des terres en Gascogne. Je pense que Gui Geofroi a voulu constater l'autorité qu'il exerçait sur la comté de Bordeaux, en frappant monnaie dans cette ville avec le seul titre de comte. Quant à la monnaie publiée dans votre Revue, je crois, Monsieur, qu'elle est un peu postérieure à celle que je viens d'indiquer. Le titre de comte y subsiste; mais au lieu du nom de Bordeaux, on y voit figurer celui du duché de Guienne que possédait aussi le fils d'Agnès. C'est qu'alors, par la réunion de toutes les provinces que j'ai énumérées plus haut, Bordeaux se trouvait la capitale d'un immense domaine que représente le mot AQUITANIA. Le mot *rex*, écrit dans le champ ne fait pas partie de la légende; la raison en est qu'il n'est pas tracé en ligne comme sur les deniers des rois Henri Ier, Philippe Ier et Louis VI, mais que les trois lettres qui le composent sont semées irrégulièrement (1), et ont même perdu un peu de leur forme primitive. L'allongement de l'R, la nature de l'X qui occupe une place considérable, et qui n'est plus en quelque sorte qu'une grande croix, font bien vite apercevoir qu'il n'y a là qu'un de ces types locaux, comme ceux que Lelewel a reconnus sur les deniers de Toulouse, de Bourbon, de Nevers, etc. Ce mot REX était copié des monnaies des rois d'Aquitaine; on le conservait traditionnellement, sans y voir autre chose qu'une combinaison de lignes à laquelle l'œil était accoutumé.

(1) Je parle du type de cette monnaie, non par supposition, mais d'après une empreinte qui m'a été adressée.

Digitized by Google

En disant que le denier de Geofroi d'Aquitaine était inédit, aussi bien que la pièce frappée à Bordeaux, et que tous deux sont jusqu'à présent uniques à ma connaissance, je crois avoir répondu, sinon satisfait, à toutes les questions que vous avait adressées votre correspondant, que je félicite vivement sur l'heureuse découverte d'un monument aussi neuf qu'intéressant sous le rapport historique.

Veuillez agréer, etc.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

Digitized by Google

DENIER D'HERVÉ

ÉVÊQUE DE BEAUVAIS,

FRAPPÉ

AVEC LE NOM DE HUGUES CAPET.

(Extrait du tome VII de la *Revue numismatique*, 1842, pp. 103-107.)

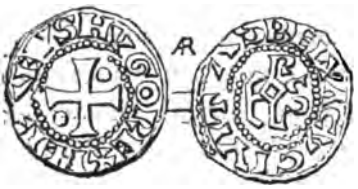

La découverte d'une monnaie frappée à Senlis avec le nom de **HVGO DVX**, et la seconde légende **GRATIA D-I REX**., a soulevé, on doit se le rappeler, une intéressante discussion sur la valeur que l'on pouvait attacher au double titre que semblait porter sur ce monument le chef de la troisième race (1).

On avait été jusqu'à croire que ce denier ne pouvait appartenir à Hugues, et que le mot **DVX** n'existait pas dans la légende intérieure (2). Heureusement, M. Du Chalais, qui avait, aussi bien que moi, vu la médaille en nature, est venu rétablir les faits dans leur véritable sens. Il s'est même prévalu de cette occasion pour développer avec la plus ingénieuse cri-

(1) Lettre de M. Grépinet, *Revue numismatique*, 1840, p. 324.

(2) Il est évident que la description donnée par M. Conbrouse justifiait jusqu'à un certain point ce scepticisme, puisque la légende figurée ainsi HVL. réduisait à un point typographique la lettre O, et donnait au G l'apparence d'un L. Un excellent dessin, qui a été communiqué à plusieurs numismatistes et qui rétablit l'O à la place du point, serait important à publier.

Digitized by Google

tique une opinion, qui nous paraît incontestable, sur la signification des légendes de transition des xe et xie siècles (1).

Comme c'est le propre des lois générales, basées sur l'observation délicate d'un ensemble de faits, de recevoir bientôt une sanction de faits nouveaux que le hasard apporte en tribut à la vérité, l'apparition de la médaille que cette notice a pour but de faire connaître ne doit, il me semble, causer aucune surprise ; mais elle n'en est, pour cela même, que plus digne de toute notre attention.

D'un côté, autour d'une croix, on y lit : **HVGO REX HERVEVS** ; au revers **BELVACVS CIVITAS** ; au centre, le monogramme de *Karolus*.

Or le *Gallia Christiana* nous apprend qu'en 987, Hervé, évêque de Beauvais, souscrivit des lettres de Hugues Capet, adressées au monastère de Corbie ; dans les années 989 à 995, il assista à deux conciles tenus à Reims, et souscrivit diverses chartes ; on assure, qu'en 997, il jeta les fondements du chœur de la cathédrale, tandis que s'élevaient déjà les églises de Saint-Étienne, de Saint-Gilles, de Saint-Laurent et de Saint-Nicolas.

Il est certain que le nécrologe de Beauvais s'accorde avec une charte de l'évêque Drogon (1035-58), pour attribuer à Hervé la construction d'une église dédiée à saint Pierre, et à laquelle il laissa douze maisons et deux moulins. Il mourut au mois d'avril 998 (2). Sur la monnaie, comme dans la charte de 987, le nom du fidèle prélat accompagne celui de son suzerain ; mais il me paraît probable, et c'est en quoi je puis me tromper, qu'ici la présence des deux noms indique un simple hommage de la part de l'évêque, plutôt qu'un partage du droit monétaire et des revenus qui en étaient la conséquence.

Mais je me hâte d'arriver aux conclusions que je veux déduire de la présence du monogramme de *Karolus* sur un denier de Hugues Capet.

On pouvait prétendre avec quelque apparence de vérité que

(1) *Revue numismat.*, 1840, p. 431 et suiv.
(2) *Gall. Christ.*, t. IX, p. 704.

Digitized by Google

Eudes, en adoptant ce monogramme, avait eu pour but de constater ses prétentions à la tutelle de Charles le Simple; système que M. Du Chalais a déjà parfaitement réfuté (1). Mais comment serait-il possible d'admettre que Hugues, devenu roi, eût inscrit sur son numéraire le symbole de la famille qu'il venait de renverser? N'est-ce pas là une preuve aussi évidente que possible de la complète indifférence des princes de ce temps pour le type de leurs monnaies, du moins quant à l'interprétation politique que l'on pourrait en faire; et n'en résulte-t-il pas non moins positivement que toute considération devait céder devant la nécessité de conserver un type auquel le peuple était accoutumé, surtout alors que l'élévation de la nouvelle dynastie nécessitait tant de changements dans un autre ordre de choses.

Il résulte aussi du type de ce denier une explication toute naturelle pour le monogramme carlovingien qui se trouve vers la fin du XIIe siècle sur les monnaies des évêques de Beauvais, Henri (2) et Barthélemi (3). Selon toute apparence, il fut frappé un fort grand nombre de deniers au nom d'Hugues et d'Hervé. Outre celui que je publie (acheté à Gournay par M. Hoart, qui a bien voulu me le confier après que j'eus distingué cette précieuse pièce entre plusieurs médailles incertaines que me présentait cet amateur), il en existe deux, fort maltraités par le temps il est vrai, au Cabinet de la Bibliothèque Royale et un dans celui de M. de Saulcy; ces derniers offrent des différences notables de fabrique; ainsi donc les émissions successives eurent lieu à des époques assez éloignées. On peut donc conjecturer qu'à l'époque de Henri (1148-62), à supposer qu'aucun évêque entre lui et Hervé n'ait battu monnaie, il restait dans la circulation une quantité assez considérable de deniers au monogramme carlovingien, et que ce type fut reproduit dans le dessein de continuer la vieille monnaie épiscopale. Le monogramme était entièrement dé-

(1) *Loc. laud. sup.*
(2) Duby, pl. x; — *Rev. Num.*, 1841, pl. XXII, n° 4.
(3) *Rev. Num.*, 1841, pl. XXII, n° 5.

Digitized by Google

pouillé de sa signification, et dès le temps d'Hugues Capet ne jouait plus d'autre rôle que celui que l'on assigne depuis quelques années, grâce aux découvertes de M. Lelewel, à toutes ces représentations dégénérées que porte la monnaie des barons. Tel était le nom du roi Eudes sur les deniers des villes de l'Aquitaine ; telle était cette tête de saint que nous voyons si délabrée sur les monnaies du Pays Chartrain.

Il est très probable qu'à Laon, les deux têtes de face de la monnaie d'Adalbéron et de Robert (monnaie que l'on a peut-être continué à émettre pendant tout le XIe siècle), étaient devenues un type consacré ; en sorte que Louis VI, frappant des monnaies à Laon, aura conservé au revers de ses deniers une tête de face qui, en effet, a perdu son caractère épiscopal, comme l'a fort bien fait observer M. Desains (1).

C'est de cette façon que je m'explique l'existence du denier trouvé à Laon, et de l'obole toute semblable conservée à la Bibliothèque Royale, et sur lesquels on lit LVDOVICVS REX, et au revers LAVDVNENSIS. Ces monnaies ne peuvent pas appartenir au règne de Louis V, et ma conviction à cet égard se fonde non seulement sur un examen attentif de celui de ces monuments que j'ai entre les mains ; mais encore sur l'autorité de M. de Saulcy, à qui je l'ai communiqué récemment, et qui partage mon opinion. Ensuite, lorsque les évêques Gauthier, Roger et Gazon reprirent la fabrication des *maailles lovisiennes* (2), ils rajeunirent le vieux type local, en le perfectionnant ; ce qui est un fait digne de remarque, puisqu'il semblerait être en opposition avec la loi de détérioration qui s'applique à tant de types de cette époque.

Il est vrai que bien souvent la détérioration ne résultait que d'une tentative de correction ou d'embellissement de types

(1) *Recherches sur les monnaies de Laon.* Saint-Quentin, 1838, in-4°, p. 9.

(2) *Laudunensium monetæ, quas* maailles lovisiennes *apellatas docet registrum* 123. (Du Cange, *Gloss.*, verb. *Moneta.*) Ne serait-il pas possible d'expliquer ce mot *Lovisienne* par le nom de *Louis* que portaient tant de monnaies de Laon? On appelait *Estevenant* les deniers de Besançon avec le nom d'Étienne, et *Anfours* les monnaies espagnoles du roi *Anfons* (Alphonsus). On dit actuellement des *Louis*, des *Napoléons*.

Digitized by Google

que l'on ne comprenait pas, et que la tête de face du denier de Louis VI, dont je viens de parler était trop nette pour être méconnue comme l'eût très certainement été celle des grossiers deniers d'Adalbéron.

On voudra bien me pardonner, j'ose l'espérer, d'être entré dans ces considérations, à propos de la monnaie demi-épiscopale de Hugues Capet ; mais il me semble que l'état actuel de la numismatique du moyen âge permet de traiter les questions de principe qui, en définitive, constituent la véritable archéologie, et à la solution desquelles on se prépare en publiant les monuments.

Digitized by Google

MONNAIES NORMANDES

(Extrait du tome VIII de la *Revue numismatique*, 1843, pp. 52-62.)

Après avoir lu l'excellent travail de M. Lecointre-Dupont sur l'histoire monétaire de la Normandie (1), on serait en droit de s'étonner de me voir reprendre ce sujet. Les numismatistes auront en effet apprécié la critique érudite qui a présidé à la rédaction de ce mémoire; aussi, dois-je tout d'abord prévenir les reproches qui pourraient m'être adressés, en disant que je ne viens nullement combattre des opinions si bien appuyées et si mûrement conçues. La découverte de quelques monuments nouveaux m'a seule engagé à étudier les monnaies de Normandie; et, bien que je sois convaincu que M. Lecointre-Dupont n'a rien laissé à dire sur l'histoire de ces monnaies, j'ai pensé que la critique des pièces mêmes pouvait avoir quelque utilité, et c'est le résultat de mes observations que je vais soumettre aux lecteurs de la Revue.

On ne saurait, en général, apporter trop de circonspection dans l'examen des figures de monnaies publiées par T. Duby. J'ai déjà fait voir, en traitant de la numismatique de Reims, que quatre deniers des archevêques de cette ville, gravés dans le *Traité des monnaies des barons*, se réduisaient en réalité à un seul (2). Je crois qu'il est facile, au moyen d'un système d'élimination très prudemment appliqué, d'extraire de la pl. LXIX

(1) *Revue*, 1842, p. 108.
(2) *Revue*, 1840, p. 340. — P. 101 du présent volume.

Digitized by Google

ceux d'entre les deniers normands qui ont dû véritablement exister, car il est évident que Duby, dans l'entière confiance qu'il accordait aux planches de M. de Boze, a bien souvent agréé des dessins défectueux pour des variétés de pièces qu'il connaissait en nature.

Le cabinet de la Bibliothèque Royale possède trois deniers normands dont l'authenticité est incontestable. Il est facile de les reconnaître dans les nos 4, 8 et 11 de la pl. LXIX de Duby. On apercevra au premier coup d'œil que ces figures, bien qu'elles n'aient pas tout le style que l'art moderne sait donner aux représentations de ce genre, ont un caractère d'ingénuité, d'existence, si je puis m'exprimer ainsi, que l'on chercherait en vain dans les dessins des sept autres médailles que contient la même planche. C'est là un trait qui rentre dans l'histoire éternelle des originaux et des copies, et je sais combien il est difficile, en cette matière, d'établir sa conviction sur des preuves positives, que chacun puisse adopter. Je n'ai donc nulle prétention d'imposer mon avis aux numismatistes, et c'est tout simplement mon opinion que je risque avec la hardiesse que donne une foi entière. Il me paraît certain que M. de Boze a rassemblé sans critique des dessins différemment altérés de la même médaille, et que Duby a reproduit ces figures sans plus ample examen; dès à présent, je les classerai ainsi :

N° 4 de Duby (existant au Cabinet du Roi). — N° 2, copie.
— Nos 1, 3, 5, copies plus altérées.
N° 6 (tirée de Ducarel).
№ 8 (Cabinet du Roi). — Nos 7 et 9, copies.
N° 11 (*idem*). — N° 10, copie.

Le dessin n° 4 de Duby a été fait d'après la médaille même

qui existait alors dans le cabinet de M. de Boullongne; les

Digitized by Google

quatre frontons de temple, type que nous comprenons, depuis que M. Du Chalais a publié ce denier mansois (1), sont séparés l'un de l'autre par un petit intervalle, qu'il est facile d'omettre, si l'on n'y regarde pas avec soin, car le champ de la pièce présente une surface très irrégulière. Le dessinateur de M. de Boze a joint les quatre frontons, et Duby a vu là une variété de type.

La croix de la monnaie de Guillaume, que possède le Cabinet, est cantonnée de quatre croissants; l'un d'eux a reçu un coup qui l'a déformé, et le dessinateur de M. de Boze l'a pris pour une fleur de lis. — Duby a reproduit, sous le n° 7, cette pièce qu'il avait fait dessiner exactement, c'est-à-dire avec quatre croissants, sous le n° 8.

Ces exemples suffisent, je l'espère, pour établir l'identité des monnaies dont il nous reste deux portraits différents. J'en viens maintenant au denier de Guillaume le Conquérant, gravé sous le n° 6. Ce denier serait frappé à Lillebonne; mais M. Lecointre a mis en évidence un fragment des actes d'une assemblée tenue dans ce lieu, en 1080. Ce passage est très significatif : « Que personne en Normandie, y est-il dit, ne puisse faire monnoie hors des ateliers monétaires de *Rouen* et de *Bayeux*... Si quelqu'un a monnoyé *autre part*, ou a fabriqué de la fausse monnoie en ces lieux, son corps a été à la merci du duc de Normandie. Et quiconque a fait monnoyer *hors de ces ateliers*, ou y a fait frapper de fausse monnoie, a forfait sa terre et son argent. »

Voici donc que vers la fin du règne de Guillaume le Conquérant, et lorsque depuis quatorze ans il gouvernait l'Angleterre, ce fait de fabriquer de la monnaie ailleurs qu'à Rouen et à Bayeux est assimilé au crime de fausse monnaie et entraîne les mêmes peines. Comment expliquer cette jurisprudence si le duc-roi eût frappé de la monnaie à Lillebonne, ville dans laquelle il tenait précisément les États dont nous citons les actes.

(1) *Revue*, 1840, p. 437. M. Du Chalais attribue avec toute raison cette précieuse monnaie aux premières années du xe siècle.

Digitized by Google

Examinons ensuite la monnaie telle que nous la connaissons par la gravure. Duby l'avait fait copier d'après le n° 72 de Ducarel, qui lui-même ne l'avait pas vue, et ne l'avait publiée que d'après un dessin communiqué par John White. J'ai cherché en vain cette pièce en Angleterre, elle y est inconnue. Elle porte pour légende, autour de la tête, **PILEM REX AN**, et au revers : + **N IVLIOBINA**.

Le **P** est, comme on sait, la forme anglo-saxonne du **W**. Comment aurait-on en Normandie fait usage d'un caractère anglo-saxon, à moins qu'il n'ait été copié avec tous les autres traits d'un type déjà existant en Angleterre? Or, on n'a jamais publié de monnaie anglaise de Guillaume le Conquérant ou de Rufus, son fils, au type de la monnaie attribuée à Lillebonne. Aucune monnaie de ces princes ne nous montre leur nom orthographié avec un seul **L**. Enfin le type du prétendu denier normand est impossible à l'époque de Guillaume le Conquérant, et n'est guère plus acceptable pour son fils, car sa fabrique est moins ancienne que celle des deniers de Henri Ier, et le rattache aux premières monnaies d'Henri II (1). Enfin, dût cette déclaration soulever de vifs dissentiments, je dirai que je considère cette monnaie comme un denier anglais, mal lu, frappé par Étienne, et qu'il en résulte pour moi que le prétendu denier de Lillebonne n'a jamais existé que dans l'imagination de John White. Si l'on jette les yeux sur la pl. I, arg. (nos 17, 19) de Ruding, on verra que les deniers d'Étienne, d'une fabrication très irrégulière, qui rend la lecture des légendes extrêmement difficile, sont absolument semblables, quant au type de la tête, au denier n° 6 de Duby. On conçoit très bien que l'on ait pris **STIFEN** pour **PILEM**, et ainsi s'explique l'absence d'un second **L** dans ce dernier nom (2). Le

(1) Ruding., pl. suppl., II. n° 5.

(2) Les monnaies de cette époque sont très souvent si difficiles à lire, qu'elles donnent lieu à de fausses attributions; c'est ainsi qu'un denier, vendu à Londres en 1834, et revendu avec la collection de M. Hollis, fut indiqué dans les deux catalogues et acheté deux fois comme une monnaie d'Étienne. Un article de la *Chronique numismatique* (1841, p. 146), a fait voir que cette pièce portait en réalité le nom de Henri Ier.

Digitized by Google

revers, dans mon système, présenterait un nom de monétaire, qu'il est difficile de rétablir lorsqu'on n'a pas la médaille sous les yeux, mais qu'on devine, rien qu'à considérer la forme générale de la légende, disposée comme celle des deniers de Cnut et d'Harold.

Après avoir exposé ma façon de penser sur le denier de Lillebonne, j'enlèverai encore à Guillaume le Conquérant le denier du Cabinet de la Bibliothèque, que Duby a classé sous le nº 8. Cette pièce est d'un travail encore tout carlovingien. Les caractères sont nets et les grenetis bien formés; c'est sans contredit la plus ancienne des monnaies normandes qui nous restent. Elle doit donc être restituée à Guillaume Ier, *Longue-Épée*, qui succéda à Rollon, son père, en 927, et mourut en 942. Ces dates peuvent paraître trop anciennes pour une monnaie baronale; mais que l'on veuille bien se rappeler que j'ai fait connaître un denier de Guillaume, comte de Bourges, nécessairement antérieur à 927 (1), et l'on n'aura plus d'arguments à m'opposer.

Le denier au temple de Richard, qui, de la collection de M. Pagnon d'Yjonval, a passé dans le médailler de la Bibliothèque Royale, gravé dans la planche de Duby, sous le nº 11, et attribué par cet auteur à Richard IV, Cœur-de-Lion, a été rendu avec toute raison à Richard Ier par M. Lelewel. Quant à la monnaie nº 10 de la pl. III des médailles anglo-françaises, publiées par le général Ainsworth, elle n'est pas plus attribuable à Richard Ier qu'à Richard Cœur-de-Lion. J'ai adressé, à ce sujet, à la Société de numismatique de Londres quelques observations qui ont été agréées par nos confrères d'Angleterre. J'avais pensé, à l'inspection de la gravure d'Ainsworth, que cette monnaie portait pour légendes : + RICARD COMES et + RODES DVCO au lieu de + RICARDVS RE et RODVM-DVCO qu'y avait vu le général. Dès lors ce n'était plus qu'un denier de Richard Ier, comte de Rouergue (1096-1135), avec le même type que les monnaies de ses successeurs Hugues,

(1) *Revue*, 1839, p. 366. — P. 40 du présent volume.

Digitized by Google

Henri et Jean (1). Vérification faite dans les cartons du British Museum, il s'est trouvé que j'avais deviné juste, et, en enrichissant d'un nom la suite numismatique des barons de France, je fais disparaître toutes les difficultés que soulevait le denier neustrien de Richard Cœur-de-Lion.

Après avoir réduit ainsi le catalogue des monnaies normandes, il est temps de faire connaître celles qui m'ont été communiquées récemment.

La plus belle, comme la plus intéressante, est sans contredit un denier de Richard, de la collection de M. le conseiller de Reichel, à Saint-Pétersbourg. On y lit au droit : + RCARD: MARCHIS autour d'une croix cantonnée de quatre points, et au revers : + ROTOMA : ROMANS ; dans le champ, EPS, monogramme d'*episcopus*, dont la lettre médiale pouvait encore exprimer le nom du Christ. C'est, je pense, ce qui lui a fait donner une grandeur supérieure à celle de l'E et de l'S. Saint Romain, évêque de Rouen dans le VIIe siècle, en a été l'apôtre et le patron (2); et il est singulier de voir son nom sans l'épithète *sanctus* (3). V. page 151, n° 3.

Jusqu'à présent, ces monnaies de Normandie ne donnaient aucun titre aux princes dont elles portent le nom. Ici nous voyons Richard qualifié *marquis*. Ce titre convient parfaitement aux seigneurs de la Neustrie, car les marquis étaient, suivant la définition de Charles le Simple, ceux *qui fines regni tuentes, omnes, si fortè ingruerent, hostium arcerent incursus*. Or, quoique les Normands eussent joué le rôle d'envahisseurs, ils avaient acquis par la concession royale le droit de se pré-

(1) Voyez les monnaies de Hugues et de Jean, Duby, pl. CV, nos 1 et 2, et le denier de Henri. *Notice sur les monnaies françaises inédites du cabinet de M. Dassy*, p. 37, n° 75.

(2) Saint Romain, qui descendait des rois sicambres, commença à gouverner l'église de Rouen vers 632, et mourut en 645. Rollon était enterré dans la chapelle de Saint-Romain.

(3) Une monnaie de Lodève ne donne également que le titre d'*episcopus* à saint Fulchran. (Duby, pl. XIV.) Voyez aussi *Rev. numism.*, 1839, p. 40, le mémoire de M. Hiver sur les monnaies de Champagne. Cet antiquaire a émis l'opinion que la légende PETRVS EPISCOPVS des deniers de Troyes se rapportait à saint Pierre, patron de la cathédrale.

Digitized by Google

senter comme défenseurs des frontières maritimes contre de nouvelles incursions. Au reste, la médaille de M. de Reichel n'est pas le premier monument qui donne ce titre à un prince normand; Guillaume de Jumiège appelle Guillaume Ier *marquis*. Dans une charte de Lothaire, datée de 965, nous trouvons le passage suivant: *Richardus Northmannorum* MARQUISUS, *cum auctoritate D. Johannis, S. R. sedis papæ, restauravit in melius locum S. Michaelis situm in maris pelago*. C'est de Richard Ier qu'il est question. Cependant les écrivains ne font pas tous usage de ce titre de marquis; Frodoard nomme Rollon, Guillaume et Richard, *principes* Northmannorum; Raoul Glaber appelle Richard *dux* Rotomagorum, dans le VIIIe chapitre de son deuxième livre, et *comes* Rotomagorum dans le chapitre suivant; Sigebert intitule *comes* Richard II, en l'an 1006, et Guillaume le Conquérant, en l'an 1066. Dans la suite, le titre de *duc* a prévalu; mais il ne figure sur aucune des monnaies qui nous sont parvenues.

M. de Saulcy a enrichi sa belle collection des trois monnaies suivantes, dont la première est d'argent fin; les deux autres sont de métal d'un fort bas titre.

+ RIHARDV(S). Croix cantonnée de quatre points.

℞. +.....ADOMCORI. Croix haussée sur deux degrés; dans le champ OS, qui est probablement la fin de la légende; à moins que l'on n'y veuille chercher les initiales d'une invocation O *crux* S*ancta*. On pourrait voir dans cette légende le nom de Caen, *Cadomus;* mais outre que dans la partie cassée, il devait se trouver plus d'une lettre, l'A qui précède le D est fort douteux. D'ailleurs, nous avons vu que les ducs ne toléraient d'ateliers monétaires qu'à Rouen et à Bayeux et les contrevenants n'auraient pas mis sur les espèces qu'ils avaient à fabriquer un nom de localité autre que celui des deux villes autorisées. V. p. 151, n° 4.

+ RADVS I. Croix cantonnée de deux annelets, d'une croisette et d'un point.

℞. ...M...AC OI +. Quatre frontons, au centre desquels est une croix cantonnée de quatre points. Il semble que dans la

Digitized by Google

1

2

3

4

5

6

7

8

MONNAIES NORMANDES.

Digitized by Google

légende si barbare du revers on voit la trace du *Gratia Di rex* du denier mansois au type des quatre portails. Comment cette formule s'est-elle conservée à la place du nom de lieu qu'elle usurpe, c'est ce qui n'étonnera pas les antiquaires qui savent de quelle façon se transmettent les types monétaires. V. page 151, n° 6.

Le troisième denier de M. de Saulcy est extrêmement barbare; on y distingue cependant .I.. ADV....V, lettres qui ont pu appartenir au nom de Richard; le portail ressemble à celui qui se voit sur les deniers des comtes de Soissons (1). Au revers il est impossible de déchiffrer les caractères usés qui entourent une croix cantonnée de deux points. V. page 151, n° 7.

L'aspect général de cette pièce, son rapport de fabrique avec les deniers dont j'ai parlé précédemment, rendent certaine son origine normande, malgré l'incertitude où laisse sa légende sur le prince qui l'a fait frapper.

Il est très difficile de décider si ces différentes monnaies ont été frappées par les trois princes du même nom qui se sont succédé de 942 à 1021. Sans rien affirmer, je proposerais de classer à Richard Ier les deniers de la Bibliothèque Royale et de M. de Reichel (page 151, nos 2 et 3), à Richard II la pièce avec une croix haussée (page 151, n° 4), et les deux deniers avec des frontons (page 151, nos 5 et 6), enfin à Richard III la grossière monnaie au portail que j'ai décrite en dernier lieu (page 151, n° 7); son style et son titre conviennent parfaitement au XIe siècle. Maintenant que l'on a vu à quel degré de dégradation en était arrivée la monnaie normande avec le der-

(1) Je pense que c'est une pièce normande du genre de celle-ci que Millin avait trouvée à Meulan, chez le citoyen Lévrier, et qu'il a publiée dans ses *Antiquités nationales*, accompagnée d'un incroyable commentaire dans lequel il s'efforce de faire lire autour du portail la légende *Moneta Mullentium*. (V. t. IV, pl. XLIX, n° 26.) Comme la monnaie ne porte que sept caractères, il a fallu bien des suppositions pour arriver à y trouver deux longs mots. M. Lelewel (*Num. du moy.-âge*, t. I, p. 166), a cru pouvoir lire *Mulinum* sur cette médaille, qu'en conséquence il attribue à Melun. Mais le nom de cette ville était *Meclidunum* ou *Melodunum*; d'ailleurs une simple comparaison avec la pièce que nous connaissons maintenant, prouve mieux ce que je suppose que la plus longue dissertation.

Digitized by Google

nier Richard, quelle possibilité reste-t-il d'attribuer à Guillaume le Conquérant le beau denier n° 8 de Duby (V. page 151, n° 1), que j'ai, comme on l'a vu plus haut, restitué pour tant de motifs à Guillaume Ier? à moins toutefois de renverser dans ce cas particulier la loi si bien établie et si féconde en heureuses applications, de la *dégénérescence* du type.

Je serais fort tenté de croire que Robert et Guillaume continuèrent à frapper des monnaies avec les anciens types; c'est aussi peut-être au règne de l'un d'eux qu'appartient le denier du musée de Rouen, qui porte d'un côté : +ROTOMAGI avec un portail entre deux croissants, et au revers SC : (*Sanctus*), ROMAN autour d'une croix archiépiscopale entre deux croissants (V. page 151, n° 8). La monnaie anonyme était une invention fort utile lorsqu'on voulait conserver un type indéfiniment. On sait combien de temps durèrent à Lyon, à Vienne, à Valence, les types et les légendes qui n'ont pas d'époque.

M. Lecointre-Dupont a, selon moi, parfaitement expliqué la raison de la cessation du monnayage en Normandie. Ce droit devait, en effet, être aboli du jour où les ducs reçurent de leurs hommes un impôt dont le produit surpassait les bénéfices du monnayage. Les frais de fabrication devant être considérables alors que le titre élevé des monnaies normandes les faisait mettre au creuset par les seigneurs voisins, les ducs étaient forcés d'en émettre continuellement de nouvelles.

En publiant des monnaies de Normandie, il est presque indispensable de garantir leur authenticité. La fraude qui parvint à répandre, il y a quelques années, de maladroites copies des planches de T. Duby, a laissé dans les esprits des doutes bien légitimes qui doivent naturellement retomber sur tout denier neustrien qui vient à se présenter. Il est important pour moi de combattre à l'avance ces soupçons, et je dois dire pour défendre mon jugement que, dès 1835, j'ai déclaré fausse la première monnaie normande qui me fut montrée, et que je n'ai cessé de protester contre l'admission dans les meilleurs cabinets de médailles de la plus misérable contrefaçon qui ait exercé l'industrie des faussaires de notre temps.

Digitized by Google

Si l'on reconnaît avec moi que ce que j'ai essayé d'établir au commencement de cet article, touchant les erreurs de Duby, est juste, on plaindra les inventeurs du trésor de Paci-sur-Eure (1) d'avoir si fort manqué de critique ou d'avoir tellement peu étudié leur sujet qu'ils aient pu consacrer leur temps et leur talent à reproduire en métal, et à perpétuer par ce moyen, les moindres traces d'inhabileté des dessinateurs du XVIIIe siècle, et la preuve de l'excessive honhomie de l'auteur du *Traité de la monnaie des prélats et barons*.

RÉCAPITULATION DES FIGURES. — Page 151, nos 1, 2 et 5, Cabinet des antiques de la Bibliothèque Royale. — N° 3, Collection de M. de Reichel. — Nos 4, 6 et 7, Collection de M. de Saulcy. — N° 8, Musée de Rouen.

(1) On se souvient que la base du roman que les faussaires avaient forgé comme passeport pour leurs monnaies, était une étiquette (que personne n'a jamais vue), écrite de la main de l'évêque de Blois, Grégoire, et ainsi conçue : *Monnaies trouvées à Paci-sur-Eure*. L'obole de Richard Ier, frappée à Lillebonne, pièce vendue comme *unique* à plusieurs personnes (MM. de Saulcy et de Montigny en possèdent chacun une), n'est pas copiée, il est vrai dans Duby; mais le type en a été emprunté à une obole anglaise de Guillaume le Roux, dont j'ai pu voir de très belles variétés à Londres, dans la collection de M. Dodsley Cuff, trésorier de la Société Numismatique.

Digitized by Google

OBSERVATIONS

SUR LE

TYPE DE QUELQUES DENIERS DE PÉPIN

ROI DE FRANCE.

(Extrait du tome IX de la *Revue numismatique*, 1844, pp. 93-96.)

Le plus souvent, lorsqu'on rassemble toutes les variétés de types des monnaies d'un prince ou d'une ville, dans le but d'écrire un chapitre *complet*, on emprunte à d'anciens ouvrages des dessins incorrects, qui viennent, il est vrai, grossir la collection, mais qui, en réalité, l'appauvrissent, puisqu'ils conduisent inévitablement à des erreurs.

Nous ne saurions trop répéter qu'il est indispensable de se rendre bien compte de l'origine des figures de monnaies publiées dans le siècle dernier. Souvent les monuments existent encore dans les collections publiques, et des numismatistes trop confiants, les prenant pour des pièces différentes de celles qu'ils trouvent dans les ouvrages de Le Blanc ou de Duby, reproduisent côte à côte deux empreintes dont une est imaginaire, et se donnent le trouble d'expliquer et de faire entrer de vive force dans la science un type qui n'a jamais existé.

Le Blanc a publié (Traité, p. 71, n° 4) un denier qu'il commente ainsi : « Il me semble qu'on peut lire sur la dernière de ces monnoyes le nom de *Pipinus*, y ayant un P. et un V. entre

Digitized by Google

deux I, un N. et un S. à côté, ce qui fait *Pipinus*, le P. servant pour deux, ce qui est fort ordinaire sur les Monnoyes et sur les Médailles anciennes. Je ne scays ce que signifient les deux lettres R. P. qui sont de l'autre côté; j'ignore pareillement à quelle fin on a mis tous ces points dispersés entre les lettres de ces quatre monnoyes. »

Les auteurs de la *Description complète et raisonnée des monnaies de la deuxième race*, qui ont donné, sous les nos 4, 6, 279, 280 et 379 de leurs planches, cinq dessins de ce même denier, ont imprimé dans leur texte un nombre presque égal d'interprétations de la légende du revers. Il est vrai de dire que dans ces planches le denier a été tantôt copié sur les originaux, tantôt sur d'anciens dessins, et disposé de façon que les lettres qui en occupent le champ sont tantôt placées dans leur sens naturel, et tantôt mises sur le côté. Ainsi, dans l'explication du n° 4, calqué sur la gravure de Le Blanc, les auteurs lisent d'un côté PIPINVS, et de l'autre R P, qui indique, selon eux, REX PATRICIVS, *bien plus que Rex Pipinus*. Sur le n° 6, emprunté à Eckhard, ils voient avec cet antiquaire, METALLO *sans difficulté*. Le n° 279 (copie du denier conservé au Cabinet de la Bibliothèque Royale, et dont le dessinateur de Le Blanc s'était servi) leur permet, après un *examen plus attentif*, de lire AVGTDVNO pour AUGUSTODUNO, c'est-à-dire Autun; et, se fondant sur le denier 280 (qui est une pièce fausse), ils n'hésitent pas à affirmer que le denier 279 et inédit est différent de celui qu'ils avaient publié sous le n° 4, d'après Le Blanc. Enfin, sous le n° 379, nous retrouvons la même monnaie avec cette explication : « Pourrait-on y déchiffrer AVTRDVNO? Serait-ce MONETA TREVERIS? »

Cette dernière version, de beaucoup la meilleure, aurait pu décider les deux auteurs à revenir sur leurs premières idées; mais ils n'ont en aucune manière exprimé un changement d'opinion que l'on était en droit d'attendre d'eux, après la production de monnaies si faciles à comparer entre elles.

Nous donnons ici la figure d'un nouvel exemplaire du denier de Pépin, que nous a communiqué M. Lagrenée. Il est

Digitized by Google

impossible de n'y pas voir MON. TRAI, légende dont les lettres sont disposées en trois lignes séparées par des barres, particularité tout à fait propre aux deniers de Pépin et de Charlemagne. Ce sont ces deux barres que Le Blanc avait prises pour les tiges d'un P et de deux I. Au lieu donc du mot PiPinVS en monogramme, il n'y a en réalité sur ce denier que le nom d'Utrecht, et nous devons dire que sa fabrique, qui se rapproche tout à fait de celle des deniers de Mayence et de Duertedt, cadre parfaitement avec la nouvelle attribution que nous proposons ici.

Mais, et ceci est un des avantages qui doivent résulter d'une interprétation raisonnable, nous sommes immédiatement débarrassés de la difficulté qui résultait de la lettre P du revers ou plutôt du droit. Il était impossible de voir d'un côté PIPINVS et de l'autre *Rex Pipinus*. De là la nécessité d'introduire dans le protocole numismatique les expressions de *Rex Patricius* ou de *Romanorum Patricius*, qui ne sont guère justifiables. Si l'on admet que les deniers en question portent le nom d'Utrecht, les lettres R.P. sont les initiales de *Rex Pipinus*, et cela est d'autant plus certain que ces lettres ne se retrouvent pas sur ceux des deniers qui portent le nom entier de Pépin, PIPINVS en deux lignes ; elles sont, sur ces monnaies, remplacées par R. F., *Rex Francorum*. Becker, ou le faussaire qui a produit le denier sur lequel un A est attaché au P (voy. *Descript. complète et raisonnée*, n°s 6 et 280) a fait comme tous les faussaires ; il a donné tête baissée dans une grosse erreur fondée sur un examen beaucoup trop superficiel des monuments, et son PA*tricius* est le stigmate qui servira à signaler aux yeux des antiquaires une niaise contrefaçon. En numismatique tout s'enchaîne et se lie, et la plus légère erreur en entraîne d'autres à sa suite, qui tombent du reste avec leur cause première, lorsqu'on les soumet toutes ensemble à un jugement impartial.

Digitized by Google

MONNAIES

FRAPPÉES POUR LA COMTÉ DE ROUSSILLON,

PAR LES ROIS D'ARAGON, COMTES DE BARCELONE.

(Extrait du tome IX de la *Revue numismatique*, 1844, pp. 278-294.)

Au pied des Pyrénées, sur la côte la plus méridionale de la Gaule, s'étend une petite province qui sépare le Languedoc de la Catalogne ; c'est le Roussillon, qui, dans l'organisation actuelle de la France, constitue le département des Pyrénées-Orientales. Sa ville principale est Perpignan.

La capitale de l'heureux pays qui, suivant l'expression d'un auteur catalan : gosa de si tot lo que nêcessita una terra sens tenir de valerse de altri (1), était connue des Romains sous le nom de Ruscino. Pomponius Mela dit : *colonia Ruscino*, et Vaillant, ayant lu sur le revers d'un moyen-bronze d'Auguste la légende COL·RVS·LEG·VI, attribua cette monnaie à la colonie mentionnée par le géographe. Eckhel, Mionnet et en dernier lieu M. de la Saussaye, ont admis cette attribution ; ce dernier cependant nous a fait connaître les différentes raisons que M. Tochon d'Annecy et M. le marquis de Lagoy alléguaient pour ou contre (2).

Tous ces numismatistes n'ont fait que discuter l'interprétation de la légende COL·RVS, sans soupçonner que sa réalité pût être contestée.

(1) *Summari index o epitome dels admirables y nobilissims titols de Honor de Catalunya, Rossello, y Cerdanya*, per lo Dr Andrev Bosch. Perpinya, any 1628, in-fo. — V. p. 84.

(2) *Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, p. 193 et suiv.

Digitized by Google

D'un autre côté, un antiquaire allemand, M. de Rauch, publiait à Berlin (1) une monnaie coloniale d'Auguste, frappée à Bérytus de Phénicie, avec le nom de *P. Quinctilius Varus*, sans paraître se douter que cette monnaie est précisément la même qu'avant lui on classait à Ruscino, préoccupé qu'il était probablement par le souvenir de la lutte du général romain et du patriote Hermann (2).

Que ce moyen-bronze dont M. de Rauch nous donne une excellente figure, soit bien réellement fabriqué à Bérytus, c'est ce dont on ne saurait douter, lorsqu'on le compare aux autres monnaies de cette même ville ; tant à cause du type des deux aigles légionnaires et des deux enseignes, qu'en raison du style de la gravure dont l'origine syrienne se révèle surtout dans le grenetis, formé de petits traits allongés ; particularités dont on chercherait vainement un exemple dans la Gaule (3).

Quant à l'identité du type des monnaies de Bérytus et de celles qu'en France on range à Ruscino, c'est encore un fait qui ressort immédiatement du rapprochement des dessins de toutes ces pièces. On voit en effet que la légende **IMP CAESAR AVGVSTVS** plus ou moins tronquée, la tête d'Auguste et le grenetis qui l'entoure, sont entièrement les mêmes.

Si nous passons au revers, nous trouvons avec un type exactement semblable, des légendes qui au premier abord paraissent très différentes. Mais en regardant de plus près on reconnaîtra que dans la médaille de M. Tochon (n° 1 de la pl. XXIII de M. de la Saussaye) la lettre **L** n'est que le haut de l'enseigne militaire ; **EG·VI** c'est **P·QVI** ; le **N** est confondu avec les ailes de l'aigle ; le **C** se trouve suivi de deux lettres, **OL**, qui me semblent empruntées aux anneaux de l'enseigne ;

(1) *Zeitschrift für Münz-Siegel-und Wappenkunde;* Berlin, 1841, t. I, p. 260, et pl. IX, n° 4.

(2) Bekannt uns ist diese derselbe P. Quinctilius Varus, der in der Schlacht im Teutoburger Walde mit 3 Legionen durch die Deutschen unter Arminius eine grosse Niederlage erlitt und selbst seinen Tod fand.

(3) Cette tête d'Auguste et ce grenetis se voient complètement semblables sur un moyen-bronze de Bérytus, ayant au revers le colon qui trace un sillon avec une charrue attelée de deux bœufs, et la légende COL. IVL.

Digitized by Google

la syllabe **LVS**, qui se voit très clairement sur les exemplaires de Paris et d'Avignon, est tout à fait supprimée ; enfin **VARVS** est réduit à **RVS**.

Je sais que le nom du général romain, en admettant ces transformations, très explicables du reste, se trouve écrit **P.QVINCTILVS VARVS**, mais le nom d'un étranger a pu facilement être altéré par le graveur de Bérytus, et cette supposition me semblera toujours moins extraordinaire que celle qui tendrait à donner à la Gaule une monnaie de style asiatique.

J'ai pensé qu'il était convenable de faire connaître le nouvel état de la question en ce qui concerne les monnaies de Ruscino, avant de décrire les monnaies du moyen âge, qui furent frappées dans ce même pays. Maintenant j'arrive au but principal de mes recherches.

Il était évident que le Roussillon avait eu sa monnaie particulière dès une époque assez reculée. Nous n'avons pas encore, il est vrai, retrouvé de monnaies au nom de Louis le Débonnaire, fabriquées dans le lieu que ce prince nomme dans ses lettres Rosciliona ; et cependant nous connaissons de lui des deniers avec les noms d'Impurias et de Barcinona.

Une charte de 1130, donné par l'évêque d'Elne, contient ce passage : « Ego Udalgarius, dei gratia, Helenensis episcopus, precipio huic Ecclesiæ ut sit obediens suæ sanctæ matri Helenensi ecclesiæ et persolvat ei per unumquemque annum suum censum, id est, denarium unum *monetæ Rossellæ, in die cœnæ Domini* (1). »

Il reste à savoir ce qu'était cette *moneta Rossella ;* c'est-à-dire si elle était frappée au nom de l'évêque ou des comtes. Je croirais qu'elle provenait de ces derniers, si je m'en rapporte à cette phrase des *Titols de Honor :* « Batrer y fer moneda, lo que podian de sa potestat los comtes de Rosello » (2), d'autant plus que dans le midi de la France, qui ne faisait pas partie du *serment* de l'Empire, les monnaies épiscopales sont très rares.

(1) *Marca Hispanica*, p. 1269.

(2) *Summari index dels admirables y nobilissimus titols de Honor*, etc., p. 173.

Digitized by Google

En 1178, Guirart III, comte de Cerdagne et de Roussillon, malade, et se trouvant sans héritiers, consulta ses peuples pour savoir à quel souverain ils voulaient appartenir après sa mort (1) ; et il convint de léguer ses possessions au roi d'Aragon, qui en effet hérita de ces comtés, et les donna, en 1185, à son frère don Sanche, en échange de la Provence.

En 1241, Nuñez-Sanche laissa par testament le comté de Roussillon à son cousin don Jayme, roi d'Aragon et seigneur de Montpellier, qui à son tour en dota un fils du même nom que lui, qu'il fit en outre roi de Mayorque.

C'est à ce prince que me paraît appartenir le sceau dont voici la description (2) :

IACOBVS DEI GRA REX MAIORICARVM. Jacques assis de face, tenant son sceptre de la main droite et soutenant de la gauche un globe crucigère.

℟. COMES ROSSILL CERITANIE ET DNS MONTPL'I. Jacques à cheval, armé de son bouclier et de son épée.

Le petit-fils de ce souverain, nommé don Jayme, comme lui, reconnaissait tenir en fief du roi de France la seigneurie de Montpellier et le Roussillon ; il était aussi vassal du roi d'Aragon, pour Mayorque. En 1341, ayant donné des joutes à Montpellier sans l'autorisation de Philippe de Valois, il fut mandé à la cour de France, et obtint par sa soumission que son puissant suzerain retirât les troupes qu'il avait envoyées en Roussillon. Le malheureux don Jayme eut à lutter toute sa vie contre le roi d'Aragon, don Pedro, qui s'empara successivement de toutes ses possessions. Le Roussillon fut désormais considéré comme une annexe de la Catalogne, et le droit de battre monnaie dans ces provinces dévolu au

(1) On trouve dans les *Titols de Honor* le récit naïf de la proposition que le vieux comte fit à ses peuples : « Despres de ayer governat, gravat de una dolencia, trobantse sens fills, convoca a molts vassals è los syndichs de les viles è lochs de Rossello, als quals exposà lo que veyan que per sos dolencies, y anys, no podia viver molt, y com a vertaders, lleals, y bons vassalls li eran estats, volià gratificar lo amor, y llealtat ab que lo avian servit, y que deliberassen de quin Rey y senior volien esser despres de sos dies. »

(2) Buchon, *Recherches et matériaux pour servir à une histoire des provinces démembrées de l'empire grec, après la IVe croisade*, pl. V, no 3.

Digitized by Google

roi. Nous trouvons dans le livre de Bosch, que j'ai déjà cité :

« Lo poder de fer batre moneda de or, argent, y qualsevol altres metalls, y materies en estos comtats son regalies del Rey, que ningu sino ell te poder de trencar, fer, corrompe ni falsar, y qui contrari fa encara sia Prelat, Duch, Marques, Comta, ciutat, vila, noble, Baro, ecclesiastich, o secular, o qualsevol altre, pot esse punit ab gravissimes pænes tant segons nostres lleys, com del Dret comu (1). »

Nous connaissons des monnaies de Barcelone frappées au nom des rois don Jacques II (1291-1327), don Alphonse IV (1327-36), don Pedro IV (1336-87), don Juan Ier (1387-95), don Fernand (1412-16). Mais il n'est, sur ces espèces, encore aucunement question du Roussillon. Ce n'est que dans la première moitié du xve siècle que nous voyons apparaître le nom de cette province, associé à celui de Barcelone, sur les gros d'argent et seul sur les deniers. Voici les pièces que j'ai retrouvées et qui paraissent être restées inconnues à Duby.

N° 1. ✠ : ALFONS9 : DI. GRA. RX. ARAG. Tête d'Alphonse V, tournée à gauche.

℟. COMS BARKNONA ROCIL. Légende divisée par les bras d'une croix cantonnée de deux anneaux et de deux groupes de trois points. Gros d'argent, page 163, n° 1.

N° 2. ✠ ALFONS9 DI : GRA : REX. ARA. Tête couronnée d'Alphonse à gauche.

℟. COMS BARKNONA ROCIL. Même croix. Gros d'argent, page 163, n° 2.

N° 3. ✠ ALFONS..... Tête couronnée d'Alphonse à gauche.

℟. ✠ COMES ROCIL. Rameau. Obole de billon, page 163, n° 3.

Le type du rameau est connu sur les deniers et les oboles de Valence.

(1) P. 189. Voici comment le roi don Pedro s'exprime au sujet de sa monnaie de Catalogne, suivant les auteurs espagnols : « Como no sea permitido à alguno batir moneda en Cataluña, sino à Nos, y que esta sea moneda Barcelonesa, y que se fabrique en la ciudad de Barcelona; la qual se llama moneda de terno, y es ferma concession, y privilegio de los Reyes antecessores nuestros. » V. *Anales de Cataluña y epilogo breve de los progressos, y famosos Hechos de la nacion catatana*, por don Narciso de la Peña y Farell. Barcelona, 1709, in-fo, t. II, p. 210, col. 2.

Digitized by Google

1

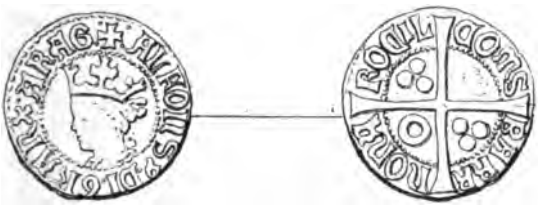

2

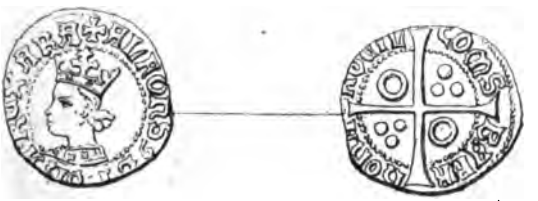

3

4

5

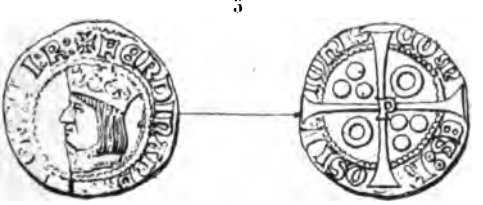

Digitized by Google

Don Alphonse V, qui commença à régner en 1416, ayant été adopté par Jeanne, reine de Naples, voulut se mettre en possession des États de cette princesse ; et presque tout son règne s'est écoulé en Italie. Jusqu'ici même je ne connaissais de monnaies à son nom que des carlins d'argent imités de ceux de la maison d'Anjou. En 1423, il vint débarquer en Catalogne, après avoir attaqué Marseille et enlevé à cette ville le corps de saint Louis, évêque ; c'est probablement à cette époque qu'il fabriqua les gros que je viens de décrire, et sur lesquels son visage offre une apparence de grande jeunesse.

D'un autre côté nous trouvons, dans l'énumération des espèces qui avaient cours en Roussillon, la phrase suivante :

« Croats d'argent com se avian de prendre, y aquin preu fonch taxtat en dita pragmatica del any 1283 y en la provisio del Rey don Alphonso dada en la castell a 8 de novembre 1453 (1), » qui fait voir que sur la fin de son règne don Alphonse s'occupait de sa monnaie catalane.

Les *croats* sont en effet précisément les *gros* d'argent que je viens de faire connaître, et leur nom, comme le type du revers, ferait supposer avec quelque raison qu'ils étaient le prototype des *groats* anglais, plutôt que les gros tournois de France, qui ne portent jamais de tête et présentent le type si connu du *châtel*, qui se trouve toujours sur les imitations de la Flandre et de l'Allemagne.

Le réal à Barcelone et dans le Roussillon s'échangeait contre un nombre différent de deniers, de sorte que ces deniers qui n'étaient pas au même titre, n'avaient pas cours d'une province dans l'autre, ainsi que nous le voyons par le passage suivant :

« Aixibe en tota Cathalunya, y comtat de Barcelona lo real val y se parteix, y cambia sols ab vint y quatre diners de moneda de billo, y en los comtats de Rossello, y Cerdanya en quaranta diners, y tres sous y quatre, dels sous de la moneda de billo se fabrica en Perpinya, demanera en les monedes, y

(1) Bosch., *Titols de Honor*, p. 190.

Digitized by Google

valua de elles denota la differencia hi a entre lo districte, y terra de Cathalunya de la de Rossello, y Cerdanya. Ames la moneda de billo de Perpinya corr ygualment per tot Rossello, y Cerdanya, y no en Cathalunya, y aixi mateix la de Cathalunya, no en Rossello, y Cerdanya (1). »

Ceci nous explique pourquoi sur les deniers et les oboles nous voyons le nom du Roussillon figurer seul; tandis qu'il est uni comme je l'ai dit plus haut à celui de Barcelone, sur les gros d'argent.

Voici une monnaie du frère et successeur de don Alphonse, de don Juan qui était en même temps roi de Navarre.

N° 4. + IOANNES REX. Tête couronnée de Juan, à gauche.

℟. COMES ROCILI. Rameau. *Denier* de billon. Cabinet des médailles de la Bibliothèque Royale.

Don Juan était parvenu au trône d'Aragon en 1458, et les commencements de son règne furent très agités. Les Catalans se révoltèrent et se donnèrent successivement à deux princes de la maison de Portugal.

En 1471, Girone et Barcelone se rendirent à don Juan. Cependant les troupes françaises occupaient le Roussillon et la Cerdagne qui leur avaient été livrés comme garantie de la somme de deux cent mille écus d'or, que don Juan s'était engagé à payer à la France pour un secours de sept cent lances (2,800 hommes) qui lui avaient été envoyées pendant qu'il faisait la guerre contre le prince de Viane. Mais avec le temps les choses avaient bien changé de face, et dès que les Catalans eurent élu René d'Anjou, non seulement le roi de France avait abandonné le roi d'Aragon, mais il avait tourné contre lui ses armes. Les habitants d'Elne et de Perpignan se soulevèrent, et don Juan s'empressa d'accourir à leur secours. Il s'enferma dans Perpignan et soutint le siège contre les troupes de Louis XI, que Ferdinand, arrivant au secours de la ville, obligea de se retirer. Après une trêve de six mois, les Français revinrent assiéger la ville qui, après huit mois de

(1) Bosch., *Titols de Honor*, p. 492.

Digitized by Google

souffrances et d'horrible famine, finit par se rendre le 14 mars 1475.

Le roi don Juan II mourut à Barcelone le 9 janvier 1479.

Les lecteurs de la Revue se souviennent du mémoire de M. le docteur Voillemier sur une monnaie de René d'Anjou, frappée en Navarre. L'auteur de cet intéressant travail y a joint la figure d'une monnaie d'or du même prince, sur laquelle il prend le titre de roi d'Aragon (1).

+ RENATO P9 DEI GRA REX ARA. Buste de face de René.

℟. + DEVS IN ADIVTOR MEVM INTENDE. Écu d'Aragon.

C'est du moins, ainsi qu'il me semble, que la légende du revers doit être lue; quant à celle du droit, je pense qu'elle commence par RENATVS PRIMVS; quoique l'abréviation P9 puisse signifier PIVS, ce qui serait la traduction du titre de *bon*, qui avait été donné au roi provençal; il est vrai que l'usage d'indiquer le rang du prince par un chiffre ordinal était répandu en Espagne depuis longtemps. Cette monnaie d'or doit avoir été frappée par Jean de Lorraine, fils du roi René, qui mourut à Barcelone en 1470, et elle a dû avoir cours en Roussillon pendant l'occupation de cette province par les Français.

Je trouve dans Duby ce qui suit :

« Par lettres-patentes du 4 novembre 1493, le roi don Ferdinand ordonna que l'on fabriquerait à Perpignan une monnaie d'or appelée *principat*, et une monnaie d'argent appelée *real* ou *croat*. Ce *croat* devait être à la taille de soixante-douze au marc et au titre de onze deniers et une obole, comme le croat de Barcelone. Le principat devait avoir cours pour douze réaux ou croats.

(1) *Revue*, 1840, p. 347.

Digitized by Google

« Le même prince ordonna en outre la fabrication de réaux et demi-réaux au titre de onze deniers une obole comme les réaux de Barcelone, mais à la taille de soixante-quatorze au marc au lieu de soixante-douze ; malgré cette différence de poids les réaux de Perpignan étaient reçus pour la même valeur que ceux de Barcelone. »

Cette dernière assertion se comprend difficilement, surtout d'après ce que nous avons vu plus haut, que les deniers de Barcelone et ceux de Roussillon n'étaient pas reçus dans les provinces où ils n'avaient pas été frappés. Il est vrai que la différence de poids était bien plus grande.

Voici un *real* ou *croat* de Perpignan qui existe dans la magnifique collection de M. le conseiller Reichel, à Saint-Pétersbourg.

N° 5. +FERDINANDVS DEI GRACIA · R · Buste couronné de D. Ferdinand, tourné à gauche.

℟. COM ES : ROSIL IONIS. Légende divisée par les bras d'une croix cantonnée de deux anneaux et de deux groupes de trois besants ; au centre de la croix, le différent monétaire P. Argent. Voy. page 163, n° 5.

En 1468, dans les Cortès réunies à Saragosse, don Juan nomma son fils Ferdinand roi de Sicile et l'associa au gouvernement de son royaume. En 1474, il devint roi de Castille. Peut-être est-ce avant la mort de son père qu'il avait fabriqué à Perpignan ce *croat* sur lequel il ne désigne pas son royaume, n'indique pas la souveraineté de Barcelone, et se contente du titre de comte de Roussillon.

Bosch fait connaître encore quelques monnaies d'or qui avaient cours en Catalogne et en Roussillon.

« Dels privilégis de totes, y de les memories, y actes antichs consta averse fetes moltes especies de monedes différents, so es *marabotins* y altres dits *morabatins alphonsins*, lo valor, y preu dels quals consta en nostres lleys.

« Florins, y mig florins de or, de Arago, lo valor senyal, y pes, es en les pragmatiques, y privilegis dels reys don Pere dat à Valencia à 4 de les kalendes de abril 1349. Rey don

Digitized by Google

Marti dat à Perpinya, de mars 1406; altra dat a Barcelona al primer de mars 1409. Rey don Iuan dat à Valencia a 7 de abril 1393. Rey don Alphonso al provisio dada en lo castell a 8 de novembre 1453. Tatxat a raho de onse sous dit Rey ab altra pragmatica dada en la terra de Bogia a 8 de Ianer 1457. Feu la tatxa a raho de 13 sous Barcelonesos, y lo mig-florin 6 sous, 6 diners, y que 8 croats, y dotza diners fossen lo florins de dites pragmatiques, y provisions consta tambe del valor del escut de or, y aixibe en la constitucio del Rey don Fernando del any 1413 (1). »

Les *marabotins* sont les monnaies des Almoravides, princes arabes dont les Espagnols altèrent le nom, et qui s'appelaient dans leur langue *almaraboutins*, c'est-à-dire les marabouts. Les marabotins alphonsins sont les dinars d'or qu'Alphonse VIII, fils de Sancho, faisait frapper à Tolède avec des légendes arabes, qui, bien que chrétiennes, n'en sont pas moins imitées des formules musulmanes (2).

(1) Bosch, *Titols de Honor*, p. 489 et 490.

(2) Les variétés des *marabotins alphonsins* sont assez nombreuses. Quatre de ces pièces, appartenant au musée Borgia, ont été gravées dans l'ouvrage d'Adler intitulé *Museum cuficum Borgianum Velitris*. Elles ont été frappées dans les années 1223, 1224, 1229 et 1230 de l'ère safarienne (1185 à 1192 de J.-C.). Adler n'a pu lire qu'une partie des légendes, et le sens de la formule la plus curieuse lui a échappé. Assemani et le comte Borghesi l'ont bien trouvée. Je vais donner la traduction de toutes les formules, d'après un exemplaire du marabotin qui appartient à la Bibliothèque Royale.

Droit. Centre : une croix, et au-dessous, en deux lignes : *L'Imam de l'église chrétienne le pape de Rome.* Au-dessous, ALF.

Autour : *Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, en un seul Dieu; celui qui croit et qui est baptisé, sera sauvé.*

Revers. Centre : *L'émir des catholiques, Alphonse, fils de Sanche, que Dieu l'aide et le secoure.* Au-dessous, une étoile.

Autour : *Ce dinar a été frappé dans la ville de Tolède, l'an* 1241 *de Safar* (1203 de J.-C.).

M. Bohl, de Coblentz, possède une variété de *marabotin* que M. Lelewel a gravée (*Numismatique du M. A.*, t. II, p. 12), et qui diffère, si le dessin est fidèle, de toutes les pièces que je viens de citer. Elle est frappée l'an 1224 de Safar (1186 de J.-C.). Au-dessous de la croix du droit il y a trois lignes de caractères au lieu de deux, et cette augmentation est due à l'addition du mot *eladhim*, l'excellent, qui suit ceux de *pape de Rome*. Les lettres ALF ont été supprimées et remplacées par une étoile. Au revers, au lieu de l'étoile qui termine la légende, il y a quelques caractères qui forment peut-être le mot *amin*, ainsi soit-il.

Je ne sais pourquoi MM. Claproth et Kazimirski, qui avaient tenté d'expli-

Digitized by Google

Quant aux florins et demi-florins d'Aragon, ils forment une série à part qui n'a jamais été convenablement étudiée, et je donne ici la description de celles de ces pièces qui se trouvent dans le médaillier de la Bibliothèque Royale, en y joignant un gros d'argent qui s'y rattache par le type accessoire de la vache.

1336-87. — Don Pedro.

— +ARAGO REX · P. Fleur de lis à pied.

+ S. IOHANNES. B. Saint-Jean debout ; épée pour différent. Florin d'or.

1395-1412. — Don Martin.

— ARAGO REX · M. Fleur de lis.

℟. S. IOHANNFS · R · (*sic*). Saint Jean debout ; dans le champ, de chaque côté, une petite vache. Pour différent, M. Florin d'or.

M. Norblin possède un demi-florin au même type ; et jusqu'à présent je ne connais pas de demi-florins frappés ailleurs qu'en Aragon.

1412-16. — Don Fernand.

— + FERDINANDVS : DEI : GRACIA : REX · Tête couronnée de face de Ferdinand dans un entourage formé de huit cintres. Dans le champ, de chaque côté, une petite vache.

℟. + ARAGONVM : ET MAIORICARVM · Croix haussée cantonnée de quatre petites vaches et dans un entourage de cintres. Gros à la queue d'argent fin.

1416-58. — Don Alphonse.

— + ARAGO REX · A · Fleur de lis.

℟. S · IOHANNES B. Saint Jean debout ayant à sa droite un petit lion rampant, et à sa gauche une petite vache passant. M pour différent monétaire. Florin de cuivre doré.

L'épée, comme on sait, se voit aussi bien que les vaches sur les monnaies du Béarn ; ces différents monétaires se retrou-

quer ces légendes, l'un pour M. Bohl, l'autre pour M. Lelewel, ont pensé que dans la date le mot *mille* avait été supprimé, car il figure dans le dessin du savant Polonais, dont on connaît la scrupuleuse fidélité à reproduire les types.

Digitized by Google

vent ici sur les florins d'Aragon où leur présence, il faut le dire, est assez difficile à expliquer.

Je rapporte ici les passages de Bosch, relatifs à d'autres espèces qui circulaient en Roussillon, et je dirai quelques mots sur leur nature probable.

« Sous malguresos corregueren en los dits comtats dels quals se fa mencio en los demes privilegis dels Reys Don Alphonso I, Pere I, Iaume I y altres et los quals consta tambe del valor assenyaladament en lo del Rey Don Iaume dat a les kalendes de agost 1258, in virtut del qual se prohibiren dits sous en Rossello, y en lloch de elle entraren los diners de tern de Barcelona (1).

Duby dit : la monnaie de Molgone avait cours en Roussillon, mais M. Bosch en ignore l'origine. Il en est parlé dans un grand nombre d'actes. Elle fut décriée en 1268, en 1273 et en 1350. On n'a pu découvrir à quel titre était cette monnaie ; on sait seulement qu'on taillait soixante-cinq, soixante-quatre, soixante-deux, et plus ordinairement soixante sous au marc.

Il semble que l'auteur du *Traité des monnaies des barons* n'ait fait aucune attention au texte que je viens de reproduire ; il aurait reconnu dans la monnaie de Molgone les *sous Malguresos* ou sous melgoriens, c'est-à-dire la monnaie de Montpellier. Nous savons que les évêques de cette ville copiaient les types arabes. C'était un moyen pour eux de donner cours à leurs espèces en Espagne, et dans toute la marche hispanique ; partout enfin où la monnaie arabe était en bon renom. On voit d'après la prohibition du roi don Jacques, ci-dessus rapportée, que les sous melgoriens, très certainement fabriqués à un titre inférieur à celui des dirhems musulmans dont ils usurpaient la figure, s'étaient répandus dans le Roussillon et qu'il était devenu nécessaire de les repousser. Je ne connais pas un seul acte constatant le besoin d'une pareille prohibition frappant les monnaies arabes, et il m'a paru au contraire certain que l'on adoptait presque partout soit le type

(1) Bosch, *Titol de Honor*, etc., p. 460.

Digitized by Google

arabe, comme à Montpellier, à Apt, en Castille où le roi Alphonse VIII frappait des *marabotins*, soit le nom générique qui dans la langue de Makrisi signifie une monnaie, ainsi que je vais le faire voir.

Le mancus d'or est évalué dans la seconde constitution des cortès tenus à Perpignan en 1551 par le roi Pierre III d'Aragon, à seize deniers barcelonais *de Tern*.

« Sous de or, unsa, mancus, llivra, y altres especies de monedes ques fabricavan en estos constats en temps dels comtes, y lo valor de elles aportan nostres usarges, y comentadors sobre ells (1). »

J'avais publié dans le *Numismatic Chronicle* (2), une monnaie d'or qui présente, avec des légendes arabes assez bien imitées pour qu'on y retrouve la date de fabrication et toutes les formules religieuses, le nom du roi Offa de Mercie, écrit en latin : **OFFA REX.** Quelque temps après l'idée me vint que cette pièce d'or devait être le *mancuse* dont il est question dans les auteurs anglo-saxons ; et j'établissais mon opinion sur l'origine même du nom ; car *mancusa*, ou *mancus*, me paraît être le mot arabe *mancousch*, qui veut dire une monnaie frappée (du verbe *nacascha*, cudere). Du moment qu'il était prouvé qu'un roi anglo-saxon avait copié le type arabe, il paraissait probable que les espèces musulmanes étaient en faveur dans l'île, et par conséquent le nom de ces espèces avait pu se répandre avec elles. M. Akerman, dans le même recueil (3), approuva complètement mon opinion et la fortifia de considérations tirées de la comparaison du poids de la monnaie musulmane avec celui du mancus, ainsi qu'il est indiqué par l'archevêque Ælfric.

Au VIIIe siècle ce n'était pas seulement en Angleterre que les dinars arabes étaient en circulation : Théodulfe, évêque d'Orléans, envoyé vers 798 par Charlemagne, en qualité de *missus dominicus* dans les deux Narbonnaises, se plaint de ce

(1) Bosch, *Titols de Honor*, p. 460.
(2) Vol. IV, 1841, p. 232. — P. 106 du présent volume.
(3) Vol. V, 1842, p. 122. — P. 112 du présent volume.

Digitized by Google

que l'on a voulu le corrompre en lui offrant de l'or chargé de caractères arabes :

Iste gravi numero nummos fert divitis auri
quos arabum sermo, sive character arat (1).

J'ai réuni quelques notions intéressantes sur ce sujet et je compte m'en servir pour la rédaction d'un travail sur la monnaie de la Narbonnaise au moyen âge.

« M. Bosch, dit encore Duby, parle comme en passant du droit de battre monnaie, accordé à la ville de Perpignan ; mais je pense qu'il ne faut pas confondre ce droit avec celui dont jouissaient les prélats, les seigneurs et quelques villes dont j'ai parlé jusqu'ici, et que ce n'est qu'une prérogative qui consistait à fabriquer la monnaie des rois d'Aragon, comtes de Roussillon, dans l'Hôtel des Monnaies, établi par ces princes. Barcelone jouit de la même prérogative, en vertu de privilèges royaux qui lui ont été accordés en différents temps. Quelques lignes plus haut, Duby avait rappelé l'existence d'une monnaie dite *de bino*, qui, autorisée par privilège du roi, en 1528, avait encore cours en 1598 (2). Duby rapproche ce nom *de bino* de celui *de duplo*, donné à des sous fabriqués à Barcelone, en 1221, et il fait observer que la distance des époques s'oppose à ce que l'on confonde ces deux dénominations. Peut-être devrons-nous supposer que cette monnaie *de bino*, dont M. Bosch ne fait aucune mention, n'est que la monnaie *de billo*, dont le nom mal lu dans un manuscrit aura été reproduit par Xammar.

On connaît assez, au reste, les pièces de billon que Le Blanc a figurées à la suite des monnaies frappées pour Louis XIII, après la conquête de la Catalogne. Voici la description d'une de celles qui se trouvent au Cabinet des médailles de la Bibliothèque Royale :

PERPINIANI VILLE. Écu en lozanges aux armes de Perpi-

(1) Sirmond, *Varia Opera*, t. II, p. 1032. Ces vers curieux ont été tout récemment exhumés par M. Alexandre Hermand, qui les a cités dans son excellent livre intitulé : *Histoire monétaire de la province d'Artois.*

(2) Xammar, *Civilis doctrina de antiquitate, etc., inclytæ civitatis Barcinonæ*, 1644, in-4°, p. 66.

Digitized by Google

gnan, timbré d'une couronne ducale. Dans le champ la date 1598.

℟. **INTER NATOS MVLIERVM.** Saint Jean debout, tenant un agneau ; dans le champ PP. Billon.

Cette monnaie, dont il existe des exemplaires à la date de 1644, 1645 et 1646, est tantôt de cuivre saucé, tantôt de billon assez fin. On trouve dans le *Voyage pittoresque de la France* (1) que le chapitre de l'église collégiale de Saint-Jean de Perpignan, faisait frapper une monnaie de cuivre, nommée *pallfas*, qui servait à payer à chaque bénéficier la rétribution des offices, et que cette monnaie (de l'espèce des méreaux) avait cours dans toute la ville. Mais le chapitre fut supprimé en 1602, et je viens de citer des monnaies de quarante-quatre ans postérieures. Je crois donc que les pièces au type de saint Jean sont distinctes des méreaux du chapitre, et qu'il faudrait y voir ces monnaies de la ville de Perpignan dont a parlé Xammar ; supposition que la date 1598 et la légende *Perpiniani ville* rend assez plausible.

(1) Province de Roussillon, p. 40.

Digitized by Google

MANCHE DE SCEAU D'IVOIRE

(Extrait du tome Ier de la *Revue archéologique*,
1844-45, 1re partie, p. 332.)

(PL. I.)

Millin s'était procuré pendant son voyage en Italie le dessin d'un monument d'ivoire appartenant à la collection célèbre du comte Gherardesca : ce dessin n'a jamais été publié et nous le donnons dans ce recueil, parce qu'il se rapporte au travail de notre collaborateur M. Maury (1); c'est le manche d'un sceau qui paraît avoir été sculpté au XIIIe siècle dans l'Italie septentrionale. Il représente d'un côté saint Michel assis, tenant, de la main droite, une épée; de la gauche, une balance. L'archange est ici revêtu complètement du caractère de la Justice, car il tient d'une main la balance qui lui sert à peser les actions des hommes, de l'autre, le glaive qui devra châtier ceux que la souveraine et éternelle équité aura reconnus coupables. Au revers de saint Michel on a figuré un évêque debout, appuyé sur sa crosse, et levant la main droite, en faisant le geste de la bénédiction. Nous ne saurions dire si cet évêque est saint Ambroise ou tout autre saint évêque d'Italie; pour déterminer l'identité de ce personnage, il faudrait, avant tout, savoir dans quelle ville le manche de sceau a été sculpté. Mais là n'est pas la question, et nous croyons que l'on peut trouver la symbo-

(1) Voyez plus haut, p. 237, ce que cet archéologue a dit au sujet de saint Michel considéré comme grand *Ponderator*.

Digitized by Google

lique de ce monument, indépendamment de toute notion de sa provenance. La bénédiction épiscopale est essentiellement un symbole de paix; et, de fait, en imposant les mains, un évêque dit aux chrétiens : *Pax tecum.* Sur la monnaie des évêques du moyen âge le mot PAX et la main bénissante sont des équivalents. Je crois donc qu'en donnant au saint évêque l'attitude de la bénédiction, on a eu pour but d'exprimer la Paix, au point de vue chrétien, et que la réunion de cette justice et de cette paix fait allusion au onzième verset du psaume 84 : *Misericordia et veritas obviaverunt sibi;* JUSTICIA *et* PAX *osculatæ sunt.* Cette idée convient parfaitement à l'instrument qui doit servir à authentiquer des transactions où la justice doit régner, et qui sont destinées à prévenir la discorde. On pourra objecter que deux figures adossées répondent mal à l'expression *osculatæ;* mais l'essentiel est que l'assemblage soit évident; et ici l'idée de réunion est parfaitement rendue.

Digitized by Google

RELIQUAIRE DE SAINT CHARLEMAGNE

(Extrait du tome I de la *Revue archéologique*, 1844-45, 2e partie, pp. 525-532.)

(PL. II.)

Il existe au Musée du Louvre, dans une armoire de la salle des émaux, un monument du XIIe siècle, précieux à plus d'un titre.

Le soin avec lequel il a été exécuté, le souvenir du grand roi pour lequel il fut fait, l'intérêt enfin qui s'attache à la collection de portraits qu'il nous a conservée, tout concourt à rendre cet objet extrêmement remarquable.

C'est un coffret oblong, entièrement recouvert de bas-reliefs d'argent doré travaillés au repoussé et orné d'émail. Sur chacune des grandes faces, cinq arcades sont soutenues par six colonnettes engagées. Entre les colonnettes se voient cinq figures, que font reconnaître des inscriptions tracées en beaux caractères romains, et qui sont ainsi disposées :

Conrad III.	SCS PETRVS Saint Pierre.	IHC. XC. Protome du Christ.	SCS PAVL' Saint Paul.	Frédéric, duc de Souabe.
Frédéric Barberousse.	SCS. MICHAEL. L'ange Michel.	SCA. MARIA. La Vierge tenant l'enfant Jésus.	SCS. GABRIEL. L'ange Gabriel.	Béatrix de Bourgogne.

Digitized by Google

Aux deux extrémités l'artiste a placé Louis le Débonnaire et Othon III.

Willemin avait dessiné deux de ces figures dans son ouvrage sur les *Monuments français inédits*, et lorsqu'après sa mort M. André Pottier fut chargé de rédiger le texte qui devait accompagner les planches de ce livre, depuis longtemps publiées, ce savant n'examina probablement pas le monument même, et n'en put par conséquent reconnaître toute l'importance.

« Nous ne savons, dit-il en parlant du reliquaire, d'après quelle autorité on suppose qu'il a contenu un bras de Charlemagne.

« Des historiens et des légendaires peu dignes de confiance ont raconté avec des circontances assez merveilleuses que, vers l'an 1000, Othon III, étant à Aix-la-Chapelle, avait voulu s'assurer de l'endroit où l'on avait mis le corps de Charlemagne, et qu'ayant fait ouvrir son tombeau, il en avait extrait la croix d'or qui pendait au cou du monarque. C'est peut-être le souvenir de cette tradition joint à la rencontre du portrait d'Othon sur ce reliquaire, qui aura fait supposer qu'il avait contenu des reliques de Charlemagne (1). »

M. Pottier fait observer encore que les catalogues du trésor de l'abbaye de Saint-Denis ne consacrent en aucune façon cette attribution.

Rien en effet n'est plus véritable, mais il eût, ce me semble, été nécessaire d'ajouter que ces catalogues, non seulement ne parlent pas des reliques de Charlemagne, mais encore ne font nulle mention du reliquaire dont j'ai donné plus haut la description (2).

Il suffit, pour répondre à ces observations, de soulever le

(1) *Monuments français inédits*, p. 26, col. 2. M. Pottier, d'après les deux figures dont il a vu le dessin, pense que le reliquaire a été exécuté du xe au xiie siècle, par des artistes grecs.

(2) On peut consulter non seulement le chapitre relatif au trésor des reliques dans l'*Histoire de l'Abbaye de Saint-Denis*, par dom Bouillard; mais encore le catalogue publié par dom Germain Millet en 1638 et l'article *Abbaye* dans le *Dictionnaire de Paris*, par Hurtaut et Magny, t. I, p. 35.

Digitized by Google

couvercle du coffret; à l'intérieur on lit ces mots, gravés sur une plaque d'argent, en majuscules du XIe siècle :

BRACHIVM SCI ⁊ GLORIOSISIMI INPERATORIS KAROLI.

Ceci lève toute espèce d'incertitude, et montre que la tradition n'avait point tort. Nul doute, par conséquent, que ce meuble n'ait renfermé le bras du grand empereur, et je vais faire voir qu'il a été fait en 1166, alors que Frédéric Barberousse ouvrit le tombeau d'Aix-la-Chapelle pour en tirer les restes de Charlemagne.

Dans cette hypothèse, la présence sur ce monument de tous les personnages impériaux dont j'ai précédemment indiqué la disposition, s'explique très facilement par leur connexion avec l'empereur français et le prince qui voulait honorer sa très glorieuse mémoire.

Je reproduis, dans l'ordre chronologique, les inscriptions qui sont tracées au-dessus de chaque figure, et je les ferai suivre de quelques détails sur les personnages qu'elles désignent, détails qui sont indispensables dans la recherche que je me suis proposée.

LVDOVVIC' ĪPERATOR PIV'. Buste de Louis le Débonnaire.

Ce prince figure ici, non seulement comme fils de Charlemagne, mais encore comme ayant présidé à sa sépulture en 814, et fait exécuter son testament. Pendant longtemps, le nom de Louis a été écrit *Hludovvicus* ou *Hlodovvicus*, mais du vivant même de Louis le Débonnaire, ainsi que le prouvent des deniers frappés à Rome, des oboles frappées à Reims, à Bourges, en Aquitaine, à Tours et à Melle, on supprimait l'aspiration. Le surnom de *Pius*, que nous traduisons par *Débonnaire*, se trouve sur des monnaies de Louis fabriquées à Rome et à Strasbourg. C'était une réminiscence du règne des Antonins. La couronne de Louis est surmontée d'une fleur de lis.

OTTO. MIRABILIA MVDI. Buste d'Otton III.

Ce jeune empereur, qui mourut en l'an 1002, âgé de vingt-deux ans, et après dix-neuf années de règne, n'appartient ni

Digitized by Google

à la famille de Charlemagne, ni à celle de Barberousse; mais, comme on l'a déjà vu, la tradition prétend qu'en l'an 1000 il avait pénétré dans le tombeau de Charlemagne, et qu'il s'était emparé de la croix d'or de l'illustre chef des Carlovingiens (1). Élève du célèbre Gerbert, qui fut aussi le maître de Robert, fils de Hugues Capet, Otton avait, comme le roi de France, acquis sous ce précepteur illustre une science peu commune de son temps, et qui le fit surnommer la *merveille du monde*. On remarquera que c'est par ce titre seulement qu'il est désigné sur le reliquaire. C'est donc simplement comme savant, comme l'antiquaire qui avait eu le premier l'idée d'examiner la sépulture de Charlemagne, que l'on a pu introduire ici Otton de Saxe, et cette circonstance me paraît confirmer pleinement l'opinion que la tradition rapporte.

FREDERICVS DVX SVAVORV̄. Buste de Frédéric tourné à droite, et armé d'une cotte de mailles.

Le premier duc de Souabe, de la maison de Hohenstauffen, fut Frédéric de Buren (1081-1106), qui épousa Agnès, fille de l'empereur Henri IV; c'était l'aïeul de Barberousse. Son fils (1106-1147) porta le même nom que lui avec le surnom de *Borgne* et de *Grand preneur de villes*. Je ne saurais décider auquel de ces deux princes l'empereur Frédéric aura voulu faire l'honneur de le placer sur son reliquaire. Entre son aïeul, auteur premier de la grandeur de sa famille, et son père, frère de l'empereur Conrad, tous deux illustres par leur bravoure, le choix a dû être difficile pour Barberousse, et la distinction demeure impossible pour nous.

Frédéric de Souabe, père de Barberousse, était mort depuis dix-neuf ans à l'époque à laquelle je crois que la châsse fut faite, et le duc, représenté sur [illegible] monument, est armé d'une cotte de mailles et d'un [illegible] que, absolument enfin avec l'attitude et [illegible] Mathieu, duc de Lor-

[illegible] 352 Iahr; Im- [illegible] ich kommen, [illegible], etc. » Jean

Digitized by Google

raine, sur les monnaies (1) que ce prince frappa à Nancy (1155-1176). Mathieu était gendre du second duc Frédéric; mais on ne saurait rien conclure de ce rapprochement, quant à la distinction entre le père et le fils, puisque, quel que soit celui des deux princes que l'on ait voulu représenter, on lui aura donné le costume en usage en 1166; mais au moins cette similitude d'ajustement concourt à prouver que le reliquaire appartient bien certainement au milieu du XIIe siècle. Au moyen âge on ne faisait pas d'archaïsme, et un monument de cette époque ne peut être plus récent que le costume qu'il représente.

CONRAD' II ROMANOR REX. Buste de Conrad.

Conrad, oncle et prédécesseur immédiat de Barberousse, n'ayant point reçu le sacre impérial, se faisait scrupule de prendre le titre d'empereur dans ses chartes; il ne dérogeait à cette coutume modeste que dans ses relations avec les empereurs d'Orient, afin de traiter de pair avec eux. Ici comme dans les chartes il ne reçoit que le titre de roi. Cette circonstance prouve surabondamment que le reliquaire est de travail allemand. S'il eût été fabriqué à Constantinople ou même par des ouvriers byzantins venus en Occident, il est à croire que Conrad y eût été qualifié *empereur*, titre sous lequel il était connu par les Grecs. Le chiffre ordinal II, dont la présence est insolite dans une légende du XIIe siècle, est là pour indiquer que c'est bien positivement l'oncle de l'empereur que l'on a eu dessein de faire entrer dans cette composition. Conrad de Hohenstauffen est appelé *second* parce qu'alors on ne tenait pas compte de Conrad Ier, roi de Germanie.

BEATRIX ROMA IPATRIX AVG'A. Buste de Béatrix, tourné à gauche, tenant de la main droite, recouverte d'une draperie, une croix double.

En l'année 1156 l'empereur, qui avait répudié depuis trois ans Adèle de Vohbourg sa première femme, épousa Béatrix, fille unique et héritière de Renaud III, comte palatin de Bourgogne. Cette princesse mourut en 1185.

(1) V. F. de Saulcy, *Monnaies des ducs héréditaires de Lorraine*, 1841, pl. 1, n°s 7 et 8.

Digitized by Google

FREDERIC' ROMANOR IPATOR AVG. Buste de Frédéric Barberousse, tourné à droite, tenant son sceptre et le globe impérial.

Barberousse avait voué un culte véritable à Charlemagne, et, dans la chaleur de son enthousiasme pour le fils de Pépin, dont les vastes conquêtes étaient l'objet de sa constante émulation, il avait sollicité et obtenu du pape Pascal III (Guy de Crême), qu'il le canonisât. C'est qu'alors cette sanction ecclésiastique n'était en quelque sorte que l'expression la plus haute de l'estime politique, tout comme l'excommunication n'était qu'une pénalité bien souvent appliquée dans des circonstances entièrement étrangères aux intérêts de la foi.

Il faut dire que Guy de Crême (1164-1168) était un pape créé par les Gibelins et que Rome ne reconnaît pas. Cependant, depuis cette époque, on a toujours célébré la fête de Charlemagne à Aix et en plusieurs autres lieux sans que l'Église s'y soit opposée; elle accepte donc tacitement Charlemagne comme saint, et tel est l'avis de Baronius et de Bellarmin. Les Bollandistes ont placé sa fête au 28 de janvier.

Une des cérémonies, non pas indispensables, mais du moins très habituelles, qui précédaient la canonisation, c'était la translation des reliques. Nous avons un diplôme de Frédéric *de elevatione et canonizatione S. Caroli.* Après avoir énuméré toutes les vertus de Charles, au premier rang desquelles figure sa libéralité envers les églises et les abbayes, toutes ses grandes actions, les contrées qu'il a soumises à la foi chrétienne, Barberousse ajoute :

« En conséquence et attendu que nous sommes pleins de confiance dans les actes glorieux et les mérites du très saint empereur Charles, engagé par la pressante invitation de notre très cher ami Henri, roi d'Angleterre, avec l'assentiment et l'autorité du seigneur Pascal, et de l'avis de tous les princes tant séculiers qu'ecclésiastiques, pour l'élévation, l'exaltation et la canonisation de son très saint corps, nous avons célébré à Aix, le jour de Noël, une assemblée solennelle dans laquelle son très saint corps (qui avait, dans la crainte d'ennemis

Digitized by Google

extérieurs ou domestiques, été soigneusement caché, mais qui fut manifesté par une révélation divine) a été, au milieu d'une grande affluence de princes et d'une immense multitude de clercs et de peuple, tous chantant des hymnes et des cantiques spirituels, relevé et exalté par nous avec crainte et respect, à la louange et pour la gloire du nom du Christ, pour l'affermissement de l'empire romain et pour le salut de notre chère épouse l'impératrice Béatrix et de nos fils Frédéric et Henri (1). »

On voit par là que Béatrix, qui ne quittait guère l'empereur, même pendant ses expéditions militaires, assistait à la cérémonie; quant à ses deux fils, ils devaient être très jeunes, car Henri l'aîné, qui est nommé ici le second, je ne sais pourquoi, était né en 1165.

Henri II, roi d'Angleterre (1154-1189), cité dans cette charte, était fils de Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou et de Mathilde, veuve de l'empereur Henri V. Il est assez singulier que Frédéric n'ait pas jugé à propos de mentionner le prince français qui occupait alors le trône de Charlemagne. Il est vrai que depuis 1159 Louis le Jeune et l'empereur étaient divisés par des querelles religieuses; ce ne fut qu'en 1171 qu'ils signèrent un traité d'alliance à l'effet d'exterminer des bandits armés qui dévastaient la France et l'Allemagne.

Maintenant que j'ai donné un aperçu du rôle historique de chacun des personnages que représente le reliquaire, de ses rapports avec Charlemagne et Barberousse, on conviendra avec moi que ce dernier seul a pu avoir la pensée de réunir leurs images, et que cette idée ne peut lui avoir été suggérée que par le besoin de conserver un monument de la grande cérémonie religieuse à laquelle il reconnaissait le pouvoir *d'affermir l'empire romain.*

J'ai déjà dit que je croyais la châsse de Charlemagne de travail allemand, et il me paraît nécessaire d'insister sur cette opinion parce qu'il est à peu près convenu depuis une quin-

(1) *Bolland.*, t. II de janvier, p. 888.

Digitized by Google

zaine d'années de donner le nom de *byzantin* à tous les monuments que l'art a produits depuis le VIe siècle jusqu'au commencement du XIIIe, en quelque pays que ce soit. Plus j'étudie les œuvres du moyen âge, plus je me convaincs de l'absurdité de cette appellation banale. Partout au contraire on retrouve l'imitation plus ou moins grossière du style romain; c'est tout simplement la continuation dégénérée de l'art tel qu'il était né dans toute l'Europe sous l'influence du peuple conquérant.

Les gens du Xe et du XIIe siècle, pour construire et orner les grossiers monuments qu'ils nous ont laissés, n'ont pas eu besoin de l'intervention d'artistes grecs; ils n'avaient rien à apprendre, il ne leur a fallu qu'oublier.

D'ailleurs il existe des sculptures et des peintures véritablement byzantines, et il est facile de les comparer avec les ouvrages contemporains exécutés dans l'Occident.

Par exemple, le Musée des monuments français de l'Hôtel de Cluny renferme une feuille d'ivoire sculptée très certainement à Constantinople pour être envoyée en présent lors du mariage de Théophano, fille de Romain II, avec l'empereur Otton, en 972 (1). Ce monument est parfaitement grec-oriental, et le diptyque de Romain IV et Eudoxie, qui doit être de 1068 (V. *la Revue*, n° 2, pl. 4), reproduit à un siècle de distance le même type dans tous ses détails; donc les monuments byzantins avaient un caractère bien particulier et qui se perpétuait.

D'un autre côté, nous connaissons le retable d'or de Bâle, qui représente l'empereur Henri II et sa femme Cunégonde

(1) Il a été lithographié dans l'*Album*, publié par feu M. Du Sommerard, Ve série, pl. XI; malheureusement le dessinateur, qui paraît n'avoir aucune connaissance de l'alphabet grec, a tracé les inscriptions d'une manière tellement incorrecte qu'on ne peut les déchiffrer. J'ai eu recours à l'original qui porte en caractères très lisibles : OTTO IMP ROMAN AVGC (*Otto Imperator* Ῥωμαιῶν αὔγουστος); ΘΕΟΦΑΝΩ IMP $\overline{AC}$ (Θεοφάνω, *Imperatrix* αὐγούστα); $\overline{KE}$ ΒΟΗΘΕΙ ΤΟ ΔΟΥΛ $\overline{IW}$ ΧΩ ΑΜΕΜ. (Κύριε, βοήθει τῷ δούλῳ [σοῦ] Ἰωάννῃ Χωματηνῷ? *Amen*). L'invocation paraît être adressée au Christ par l'artiste auteur de cet ivoire qui s'est représenté prosterné aux pieds de l'empereur. Le mélange de latin et de grec dénote l'intention de flatter l'empereur occidental en employant sa langue. Ici l'intention d'écrire du latin ne saurait être réputée pour le fait.

Digitized by Google

(1003-1024) aux pieds du Christ (1), et le style de ce monument est tout différent de celui qui distingue les ivoires que je viens de citer. L'impératrice Théophano avait donc pu apporter en Allemagne des ouvrages d'art grecs sans que cette circonstance ait influé sur le faire des sculpteurs germaniques. Le reliquaire de Barberousse, qui offre plus d'un trait de ressemblance, quant au travail, avec le retable de Bâle, a été certainement aussi fait suivant la tradition latine.

Les couronnes impériales ne sont pas formées seulement d'un diadème de pierreries portant une croix sur le devant; elles sont fermées et celle de Louis le Débonnaire est surmontée d'une fleur de lis. Aucun des princes représentés ici n'a la tête entourée du nimbe; ce symbole de l'existence céleste est réservé au Christ, à la Vierge et aux saints qui les accompagnent.

J'ai dit, en commençant, que les catalogues du trésor de l'abbaye de Saint-Denis ne mentionnent en aucune manière le bras de Charlemagne. Il n'est pas possible d'admettre que l'on eût passé sous silence une relique aussi précieuse pour l'abbaye royale, qui considérait comme un de ses plus grands privilèges l'honneur de donner un dernier abri à la dépouille mortelle des princes français (2).

Les descriptions du trésor de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle ne parlent point de notre reliquaire, et cependant on montre dans cette église un os du bras de Charlemagne.

« Barberousse fit déterrer le grand empereur. L'Église a pris le squelette et l'a dépecé comme saint pour faire de chaque ossement une relique. Dans la sacristie voisine, un vicaire montre aux passants, et j'ai vu, pour trois francs soixante-quinze centimes, prix fixe, le bras de Charlemagne, ce bras qui a tenu la boule du monde, vénérable ossement qui porte

(1) Lors de la découverte de ce retable dans les cryptes de l'église cathédrale de Bâle, il en a été publié, dans cette ville, une excellente lithographie chez Hasler.

(2) L'historien de l'abbaye, dom Bouillard, parle même du désir que Charlemagne avait témoigné d'être enterré à Saint-Denis, près de Pépin, et il cite une charte à l'appui. *Hist. de l'Abb.*, p. XXXIJ, n° XLVII.

Digitized by Google

sur ses téguments desséchés cette inscription écrite pour quelques liards par un scribe du XIIe siècle : *Brachium sancti Caroli magni* (1). »

J'ai vu, comme l'illustre poète à qui j'emprunte ces lignes, cet os carlovingien; il est placé dans une châsse de vermeil en forme de bras, de travail moderne. Nous savons positivement que ce bras de métal existait en 1736 (2); autrement on aurait pu supposer que M. de Wailly, commissaire du gouvernement (lorsqu'il transporta à Paris le sarcophage antique représentant l'enlèvement de Proserpine, dans lequel Charlemagne avait eu les jambes plongées pendant trois siècles et demi), avait aussi emporté le reliquaire actuellement au Louvre, et que l'os seul aurait été restitué à l'église d'Aix avec le sarcophage (3).

Peut-être aussi les deux bras ont-ils été détachés du corps et ont-ils reçu des enveloppes métalliques à des époques différentes. Dans ce cas on ne saurait ce qu'est devenu l'os qui a occupé le reliquaire que j'ai décrit. Il est impossible d'acquérir maintenant d'éclaircissements à cet égard, puisque la grande châsse qui contient le squelette de Charlemagne ne s'ouvre jamais.

(1) Victor Hugo, *le Rhin*, t. I, p. 177.

(2) *Délices des Pays-Bas*, t. III, article d'Aix. — *Amusements des eaux d'Aix-la-Chapelle*, 1736, pl. XX, n° 16.

(3) Un des custodes de l'église raconte comment le sarcophage a été enlevé par Marat et Robespierre; un autre m'assura que ce monument était revenu tout seul et de lui-même. Ces gens, au reste, sont encouragés par l'exemple de leurs supérieurs. Le vicaire dont parle M. Victor Hugo me fit voir une magnifique sardoine travaillée en camée et représentant Septime Sévère en face de Caracalla, qu'il affirmait être Constantin et *sa femme;* tandis que d'une tête de Bacchus en améthyste, il faisait une sainte Hélène. J'en ai conclu qu'à Aix-la-Chapelle la science archéologique est renfermée, avec les grandes reliques, dans la châsse que l'on n'ouvre que pour les *têtes couronnées*, suivant l'expression du montreur.

Digitized by Google

LE DIT DES TROIS MORTS

ET DES TROIS VIFS.

(Extrait du tome II de la *Revue archéologique*, 1845-1846. 1re partie, pp. 243-249.)

(PL. III.)

A propos d'une figurine antique publiée dans un des précédents volumes de ce recueil (1), nous avons dit quelques mots touchant les représentations de la Mort chez les anciens. Après tout ce que l'on a déjà imprimé à ce sujet, un travail complet sur cette matière intéressante est encore à faire, et nous l'attendons du savoir de l'un de nos collaborateurs. Nous avons fait remarquer avec quelle imperfection les artistes grecs et romains imitaient le squelette sur lequel ils semblent n'avoir jeté les yeux qu'avec horreur et qu'ils ne reproduisaient vraisemblablement que de souvenir. Il est assez probable que l'usage de brûler les corps devait rendre très rares les occasions de contempler la charpente osseuse de l'homme.

Les premiers chrétiens ne brûlaient pas les cadavres, à la vérité, mais ils les cachaient avec soin pour les soustraire à la profanation, et alors même qu'ils n'eurent rien à craindre à cet égard, ils ne portèrent point leur attention de ce côté. C'est qu'il faut bien le dire, si le christianisme modifia profondément les institutions et la foi, il conserva jusqu'au XIIe siècle l'art antique et ses traditions, et pour exprimer des idées

(1) *Revue*, t. I, p. 458. — V. p. 105 du tome II des *Œuvres de A. de Longpérier*.

Digitized by Google

nouvelles il n'accrut point le cercle des représentations consacrées. Nous serions tenté d'affirmer que les artistes chrétiens des douze premiers siècles de notre ère, n'ont jamais pensé à représenter des squelettes, par la seule raison qu'il ne s'en trouvait pas dans les compositions romaines qui avaient servi de guide à leurs premiers essais.

Au XIIIe siècle, époque d'imagination, de mouvement intellectuel, de renaissance, si l'on peut s'exprimer ainsi, nous voyons tout d'un coup apparaître des images de la mort hideusement fidèles.

Jusque-là, la religion avait pu présenter à l'esprit des hommes la fin d'une existence pieuse et vouée au service du Christ, sous une forme gracieuse et faite pour exciter le zèle et le désir. Tout à coup s'opère la substitution d'une figure matérielle et horrible, calculée pour jeter l'effroi dans les âmes et faire reculer les plus endurcis dans la voie de perdition et d'orgueil où ils se sont engagés. Il s'agit d'impressionner vivement et de faire rentrer en eux-mêmes d'insolents gentilshommes qui ne songent guère qu'au luxe de la parure et de la chasse. C'est au XIIIe siècle que nous voyons paraître, dans les recueils de moralités, *le Dit des trois Morts et des trois Vifs*. Cette poésie est accompagnée d'une vignette qui nous montre trois squelettes debout exhortant trois jeunes hommes richement vêtus. Nous allons donner un aperçu du colloque qui s'établit entre ces six personnages.

Un beau manuscrit du XIIIe siècle, qui faisait autrefois partie de la bibliothèque du duc de Lavallière (1) renferme trois rédactions de la moralité qui nous occupe. La première est composée par Baudouin de Condé et contient cent soixante-deux vers ; la seconde, de deux cent seize vers, a pour auteur Nicholes de Marginal, et la troisième, de cent quatre-vingt-douze vers, est anonyme.

Nous retrouvons la version de Baudouin de Condé avec quelques variantes et deux vers de plus dans un manuscrit

(1) *Catal. de la Bibl. du duc de Lavallière*, 1783, t. II, p. 285, nº 2736.

Digitized by Google

du XIIIe siècle conservé à la Bibliothèque royale (ms. Reg. 6988[2],[2]). Ce même volume contient une quatrième rédaction, anonyme, composée de cent quarante-quatre vers, et commençant ainsi :

Compains vois tu ce que ie voi,
A pou que ie ne me desvoi;
De grant paour le cuers me tramble,
Vois tu là ces trois mors ensemble.

La pièce finit par ces deux vers :

Par raison n'est mieudres trésors ;
Hon sages s'ame doit garder.

La vignette, au lieu de trois jeunes hommes, représente trois femmes. Au reste, ce volume a été analysé par M. Paulin Pâris, dans ses *Manuscrits français* (1), et nous renvoyons à cet important ouvrage.

La vignette que nous publions aujourd'hui a été tirée, par M. Étienne Cartier, du manuscrit 175 (fonds français) de la Bibliothèque de l'Arsenal. Le texte, écrit vers le commencement du XIVe siècle, appartient à Baudouin de Condé, mais la rédaction diffère, en quelques mots, de celles que nous avons déjà indiquées. Toutefois le nombre de vers est de cent soixante-deux comme dans la première copie, et les discours sont les mêmes, quant au sens, dans toutes les trois. Voici le début :

Selonc la matere vous conte
Quil furent si com duc et conte;
Troi noble home de grant aroi
Et de riche, com fill à roi;
Et avoec moult joli et gent
Et orgueilleus vers toute gent.

Un jour, pour abattre leur fierté, Dieu leur envoya une apparition effrayante.

..... Troi mort de ver mengié,
Lait et deffiguré de cors.

(1) T. VI, p. 246 et 251.

Digitized by Google

C'était un contraste frappant avec ces trois vivants, si beaux et si nobles de visage, et nous devons dire que la vignette dessinée avec un grand soin et par un artiste certainement très habile, exprime parfaitement cette idée.

Li troi vif voient les troi mors,
De grief morsure ij fois mors;
Prime de mors, et puis de vers.

Ils considèrent d'abord ces visages décharnés, puis ils jettent les yeux sur les corps que la mort et les vers ont rongés pendant mainte saison.

Compaignon, dist li uns des trois
Vis homes. je suis moult destrois
De paour de ces trois mors la;
Veez de chascun com mors l'a
Fait lait et hideus por veoir.

Le second seigneur prend la parole, et fait remarquer que Dieu envoie ce *mirooir* pour que l'orgueilleux y reconnaisse sa destinée, et il exprime sa pensée au moyen d'une série de jeux de mots qui rappelle les allitérations dont les Orientaux font un si grand abus, dans leurs écrits poétiques surtout.

Le troisième vif, à son tour, blasonne les squelettes et fait l'énumération de tout ce qu'ils ont perdu. Le premier mort, s'adressant alors aux trois jeunes hommes, leur dit : Seigneurs, regardez-nous en plein visage.

..... Vées quel sommes,
Tel seres vous. Et tel com ore
Estes, fumes.....

Puis après quelques réflexions sur son ancien état, lorsqu'il était encore au nombre des vivants, lui, homme de cœur, qui fut duc (ses deux compagnons ont été l'un comte, l'autre marquis), il ajoute :

.... Avons aparus,
Pource que vous metons a voie
De bien; et Dieu vous i avoie.

Le second mort, ne voulant pas rester en arrière du second

Digitized by Google

vif, sous le rapport de l'esprit commence une série de jeux de mots dont la *mors* et la *morsure* d'Adam, lorsqu'il mangea la pomme, font tous les frais.

Ha! mors, male mors, grief mors sure,
Mors felenesse de morsure,
Com tu es doutragens desrois,
Quant, ainsi, mors la char des rois,
Des princes, des ducs, et des contes.
.....
Bien nous rens tous oscurs et noirs,
Mors qui venis de pere en hoirs
Et, doirs en hoirs, convient que pere,
Pour ce mal mors de notre pere
Premier, qui ot anon Adans,
Qui nous a penés, moult à dans;
Car de son mors vient nostre mors.

Il faut un jour quitter la vie, dit à son tour le troisième mort; jeunes et vieux sont soumis à cette loi. Dans la vie, d'ailleurs, il y a plus de sujets de deuil que de causes de joie. Contre la mort il n'y a qu'un seul moyen de défense, c'est d'employer sa main aux bonnes œuvres. Demeurer une heure dans le péché, c'est se vouer à une mort qui dure éternellement, et qui sera d'autant plus cruelle, que l'on aura tardé plus longtemps à se repentir :

Tout trois, de bon cuer et de fin,
Que Dieux vous prengne à bon defin.

Là se termine le poème qui est fort loin de valoir la peinture dont il est orné.

Quoique le sujet de cette moralité soit pieux au fond, on n'y remarque rien dans la forme de particulièrement clérical; nous ne savons donc réellement pas sur quel fait inconnu s'appuie M. Hippolyte Fortoul (1), lorsqu'il prétend, dans son ouvrage intitulé *la Danse des Morts*, que *le Dit des trois Morts et des trois Vifs* avait été répandu par les moines, et surtout lorsqu'il en donne la version suivante : « Un pieux solitaire avait eu

(1) *La Danse des Morts dessinée par Hans Holbein*, etc., expliquée par Hippolyte Fortoul, Paris, 1842, p. 33.

Digitized by Google

une vision dans laquelle trois princes de la terre allant à la chasse, à cheval, le faucon au poing, avaient aperçu, au milieu de la forêt, trois morts se dresser, dépouillés et nus, devant eux, pour leur faire comprendre en quel misérable état leurs richesses ne les empêcheraient pas de tomber un jour. » Le même écrivain ajoute un peu plus loin : « Comment les artistes interprétèrent-ils la légende monacale? » Nous avons étudié avec soin chaque vers des différentes copies que renferment les manuscrits de la Bibliothèque royale et de la Bibliothèque de l'Arsenal, et il nous a été impossible de découvrir dans ces œuvres de trouvères la moindre mention du solitaire auquel M. Fortoul attribue la vision des trois morts. Du moins nous croyons avoir deviné la cause de ce que nous considérons comme une erreur de la part du savant professeur de Toulouse. A défaut de faits positifs allégués par cet écrivain, nous sommes conduit à supposer qu'il fait allusion à la peinture d'Andrea Orgagna au Campo Santo de Pise. L'artiste florentin a, comme on sait, décoré, dans la seconde moitié du XIVe siècle, une partie de la muraille du célèbre cloître ; dans la grande et bizarre composition connue sous le nom de *Triomphe de la Mort*, qu'il a tracée, on remarque une scène évidemment empruntée au *Dit des trois Morts et des trois Vifs*. On aperçoit au premier plan trois cercueils découverts, dans lesquels sont des cadavres, dévorés par des vers d'une prodigieuse grandeur, et devant lesquels s'arrêtent étonnés trois cavaliers couronnés, dont l'un porte un faucon sur le poing. Ils sont accompagnés d'écuyers et de valets de chasse. Au second plan, et près des cercueils, un ermite assis tient un rouleau sur lequel on lit :

Se nostra mente fia ben accorta,
Tenendo fisa qui la vista afflitta,
La vana gloria ci sarà sconfitta
E la superbia ci sarà ben morta.

On paraît ignorer complètement en Italie (1) l'origine de

(1) V. Lasinio, auteur du texte explicatif des planches de Rossi. — Giovanni,

Digitized by Google

cette représentation que l'on considère comme un caprice de l'imagination féconde d'Andrea Orgagna ; tandis qu'il est évident pour nous que la moralité française, peut-être apportée par le Dante en Toscane, avait inspiré au peintre cet épisode de son œuvre. Le solitaire introduit là par Orgagna, et sur la présence duquel se fonde l'erreur de M. Fortoul, sert pour ainsi dire de transition entre le *Triomphe de la Mort* et la scène adjacente, intitulée : *les Anachorètes de la Thébaïde*. Dans cette partie du Campo Santo les tableaux ne sont pas séparés par des cadres comme ceux que l'on doit au pinceau de Buffalmacco et de Benozzo Gozzoli ; il a donc fallu relier entre elles des compositions d'un ordre très différent. Orgagna, faisant succéder le tableau de l'anéantissement des grandeurs humaines à celui de la pauvreté des premiers pères du désert, a fait tourner la difficulté au profit de son œuvre en donnant à l'un des solitaires le rôle de spectateur, philosophant sur l'antithèse des trois morts et des trois vifs. Le graveur Rossi, en copiant les peintures du Campo Santo, a divisé ses planches de façon que l'anachorète, auquel du reste on donne le nom de saint Macaire, est séparé de ses frères et abandonné dans la planche du *Triomphe de la Mort*. Un examen superficiel de la publication de Rossi a pu faire supposer que le saint Macaire était un personnage obligé dans la scène des *trois Morts*, tandis qu'il n'est en réalité qu'un hors-d'œuvre dont on serait fort embarrassé, je pense, de citer un exemple fourni par des manuscrits antérieurs à Andrea Orgagna. Nous trouvons encore dans l'ouvrage de M. Hippolyte Fortoul la remarque suivante :

« Le nom de saint Macaire, qui joue le *principal* rôle dans l'œuvre de l'artiste florentin, s'altéra dans la bouche du peuple et se changea en celui de Macabre, qui se répandit au siècle suivant. »

N'était-ce point pour arriver à cette conclusion que M. Fortoul, séduit par une ressemblance de nom assez peu significa-

Rosini, dans sa *Descrizione delle pitture del Campo Santo* (Pise, 1837, p. 25), ne paraît pas avoir soupçonné l'existence de la *Moralité française*.

Digitized by Google

tive, a donné tant d'importance au personnage secondaire de saint Macaire?

Nous ne nous proposons pas ici de discuter l'origine de la *Danse macabre*, mais nous dirons en passant que le mot arabe *macabra* (pluriel, *macaber*), signifiant *cimetière*, fournit une étymologie qui nous satisfait pleinement. Venu d'Orient ou bien plutôt d'Espagne, ce mot exotique a dû être d'autant plus facilement adopté qu'il servait à caractériser un spectacle étrange; sa signification du reste s'accorde parfaitement avec la nature des lieux où l'on représenta pour la première fois, à notre connaissance, la Danse macabre. Quel nom pouvait être plus convenable que celui de Danse des cimetières à cette lugubre comédie destinée aux tréteaux du charnier des Innocents?

Mais revenons à la moralité des trois Morts; nous retrouvons une vignette qui la représente dans un manuscrit de la dernière moitié du XIVe siècle, livre de prière fait pour Marguerite de Flandre, femme de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne (1). Dans cette peinture les trois seigneurs sont à cheval comme dans la fresque d'Orgagna.

Non seulement le *Dit des trois Morts* fut maintes fois peint dans les manuscrits, mais nous savons aussi que Jean, duc de Berry, le fit sculpter, en 1408, sur le grand portail méridional de l'église des Saints Innocents, à Paris. On voyait d'un côté les trois *Vifs* chassant dans une forêt, et de l'autre les trois *Morts* qui se dressent devant eux. Une inscription en vers faisait connaître la date et le sujet de cette sculpture, ainsi que le nom du prince qui l'avait fait exécuter (2). Depuis l'invention de l'imprimerie, *le Dit des trois Morts* a été souvent reproduit comme complément de la *Danse macabre*. M. Peignot a recueilli avec soin le titre de tous les ouvrages où figure cette composition (3).

Pour nous, il n'entre pas dans notre plan de suivre plus

(1) Vivant-Denon, *Monuments des arts du dessin*, t. I, pl. XLV.
(2) *Histoire de Charles VI*, par Denis Godefroy. Paris, 1633, in-fol., p. 674.
(3) *Recherches histor. et littér. sur les danses des morts*. Dijon, 1826, in-8.

Digitized by Google

longtemps l'histoire de cette fable ; il nous a suffi d'exposer les éléments principaux qui peuvent servir à l'étudier. Nous avons cru également qu'il n'était pas inutile de faire voir que le personnage de saint Macaire ne s'y rattachait par aucun lien nécessaire, et qu'il ne fallait en aucune manière attribuer aux moines une idée qui, bien que conforme aux idées chrétiennes, n'en est pas moins toute philosophique et bien assez frappante pour avoir exercé l'imagination de nos anciens poètes. Quant au nombre des *morts* que l'on pourrait rapprocher de celui des *tria fata*, nous devons dire qu'en l'absence de données positives à cet égard, nous croyons prudent de nous interdire toute hypothèse hasardée.

Digitized by Google

MEAUX

LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE. — REBAIS. — FAREMOUTIER.
JOUARRE. — JUILLY. — MONTCEAUX.

(Extrait du tome III de l'*Histoire des Villes de France*, 1845, pp. 66-83.)

On ne possède aucune donnée historique sur l'origine de cette ville; il paraît constant que les Meldes, chez qui César avait fait construire quarante barques pour passer dans la Grande-Bretagne, n'étaient point ceux des bords de la Marne; d'Anville les place près de l'Escaut, entre Gand et Bruges. On pourrait toutefois supposer que les Meldes de la Belgique et ceux qui fondèrent Meaux appartenaient à la même famille, sans chercher à déterminer cependant à laquelle des deux branches il faudrait attribuer l'antériorité. Nous aurions peut-être aussi la raison de la communauté étymologique des noms de *Bruges* et de *Brie* qui l'un et l'autre sont plus récents que celui des Meldes.

Au temps de Strabon, c'est-à-dire au commencement du 1er siècle de notre ère, il y avait un peuple de Meldes auprès des *Parisii*, et leur cité devait dès lors avoir quelque importance. Une inscription tracée en grands et beaux caractères sur une pierre longue de plusieurs mètres, mais fort brisée, fut trouvée il y a quelques années au nord de Meaux, dans l'emplacement de la ville gallo-romaine. Voici ce que l'on en peut lire encore:

.....ORIX, ORGETORI.....
....AVG.THEATRVM.CIVI...
....M.D.S.P.D. EFFECERVN...
.....AVRICVS.FIL.....

Digitized by Google

La présence de noms tout à fait celtiques dans cette inscription, aussi bien que la forme des lettres, concourt à classer ce monument épigraphique parmi les plus anciens de la Gaule. Malheureusement il ne nous fait pas connaître le nom de la cité, et nous en sommes encore réduit à celui de *Iatinum* que seul entre tous les anciens auteurs, Ptolémée donne à la ville des Meldes. Pline l'Ancien avait aussi mentionné les *Meldi Liberi*. Quoi qu'il en soit, la dénomination primitive de la ville disparut bientôt, et fut remplacée par une forme altérée du nom du peuple. Sur trois tiers de sol d'or frappés au temps des rois Mérovingiens par les officiers monétaires Betto, Martin et Gudumundus, le mot *Meldus* paraît accompagné du titre de *Civitas*. Or ce mot, devenu synonyme de résidence épiscopale au moyen âge, indique un État important à une époque bien antérieure à l'invasion des Francs.

Grégoire de Tours nous apprend que vers la fin du VIe siècle Guerpin et Gondebaud furent successivement comtes de Meaux. Gondebaud avait supplanté Guerpin, qui l'assassina et fut à son tour mis à mort par la famille de son compétiteur. Après la mort de Clovis, en 511, Meaux échut en partage à Childebert, roi de Paris; en 561, cette ville était comprise dans le royaume d'Austrasie, soumis alors à Sigebert Ier; et lorsque ce prince fut assassiné par ordre de Frédégonde (575), on retint ses deux filles, Ingonde et Clotswinde, prisonnières à Meaux. Childebert, le fils de Sigebert, habitait Meaux, quand son oncle Chilpéric tomba aussi à Chelles (584) sous les coups des assassins. Plus tard enfin le traité de paix conclu à Andelot entre Gontran, roi de Bourgogne, et Childebert, assura la possession de Meaux à ce dernier.

Voilà tout ce que nous savons de l'histoire politique de Meaux sous la dynastie mérovingienne. Un sujet tout à fait caractéristique et bien digne d'être étudié, c'est l'immense mouvement religieux qui se fit sentir à cette même époque dans le diocèse. Pendant le cours du VIIe siècle, on vit très rapidement s'élever les monastères de Faremoutier, de Rebais, de Jouarre, de Saint-Faron, d'où partirent des missionnaires

Digitized by Google

qui allèrent catéchiser l'Angleterre et l'Allemagne. D'autres moines sortis de Rebais et de Saint-Faron, fondèrent les abbayes de Pruim, de Montivilliers, de Jumièges, d'Orbais.

Les rapports continuels qui existaient, dans les premiers siècles de l'Église, entre les chrétiens de l'Asie et la Gaule sont assez connus, mais on n'a pas de notre temps fait attention aux liens religieux par lesquels la Grande-Bretagne était unie à la Brie; l'irlandais Colomban, et l'écossais Fiacre (*Ifars?*) vinrent fonder près de Meaux, l'un un monastère, l'autre une chapelle devenue célèbre comme lieu de pèlerinage; Sedred et Æthilburg, seconde et troisième abbesses de Faremoutier, étaient l'une fille, l'autre belle-fille d'Annas, roi d'Estanglie, tandis qu'Erkongate, religieuse du même monastère, était fille d'Ercomberht, roi de Kent, et sœur du célèbre Ecgberht. Nous voyons aussi que Hroswitha, femme du roi Annas, quitta la cour de son mari pour venir s'enfermer à Chelles. Wine, évêque de Winchester, avait été fait prêtre en France, et l'irlandais saint Killen habita le monastère de Saint-Faron; on voit que l'émigration anglaise sur le continent a commencé de bonne heure. Sainte Théodechilde, première abbesse de Jouarre, dont le frère, saint Agilbert, alla prêcher en Irlande, était, suivant quelques auteurs ecclésiastiques, fille de Betto, et ce dernier personnage est peut-être le même qui signait la monnaie d'or frappée à Meaux, et dont nous avons parlé précédemment. Le tombeau de sainte Théodechilde existe encore dans la chapelle souterraine située dans le cimetière de Jouarre. C'est un monument de pierre de liais, très bien sculpté, et orné de six lignes d'inscription. Quoiqu'on n'y trouve aucune date, on ne peut refuser d'admettre que ce tombeau appartient bien réellement à la fin du VIIe siècle, et les œuvres d'art de cette époque sont si rares que nous avons cru important de mentionner ce précieux échantillon du style mérovingien.

Faron était un personnage puissant qui exerçait une charge dans la maison du roi Dagobert (1). Il était marié, mais, se

(1) Mabillon cite une charte de ce roi que Faron souscrivit avec le titre de référendaire.

Digitized by Google

sentant attiré vers l'état ecclésiastique, il se sépara de sa femme et entra dans les ordres; très peu de temps après il fut nommé évêque par le clergé. C'est à ce prélat que l'on doit la fondation du monastère de Sainte-Croix ou de Saint-Faron. Cette célèbre abbaye de Bénédictins était située sur la rive gauche de l'ancien lit de la Marne, et au nord de Meaux. Suivant les annales bénédictines, Oger le Danois et Benoît, son compagnon d'armes, s'y retirèrent. La tradition est si affirmative à cet égard, et elle s'appuie sur le crédit de tant d'auteurs des deux derniers siècles, qu'il devient nécessaire de lui donner une place ici.

Il existait dans l'église de Saint-Faron un mausolée adossé au mur du chœur, et composé d'une grande tombe d'environ trois pieds de hauteur sur laquelle étaient couchées deux figures d'hommes vêtues de l'habit religieux et longues de sept pieds. Au temps de Mabillon, on ne doutait pas que cet ouvrage ne fût du commencement du IXe siècle. On faisait de l'une des figures accessoires, tenant un sceptre fleuri, un Charlemagne accompagné de sa femme Hildegarde. Un autre personnage, supportant un phylactère, passait pour représenter Oger au moment où il offrit sa sœur Auda en mariage au célèbre Roland. Telle est l'origine que la science des Bénédictins, s'appuyant sur la tradition locale, donnait à ce tombeau. Mais il nous est impossible d'admettre qu'il fût antérieur à la fin du XIe siècle ou même au XIIe siècle. C'était au moyen âge une coutume générale, dans les monastères, de se forger des titres mérovingiens ou carlovingiens, et à Saint-Faron, le roman était d'autant plus facile à accréditer qu'il s'appuyait sur un fait réel. En effet, sous le règne de Philippe Ier, un seigneur de Charmantray, près Meaux, nommé Oger, embrassa la vie monastique, et fut imité par ses deux fils et sa sœur; il vint se renfermer à l'abbaye de Saint-Faron, à laquelle il fit donation de tous ses biens. Ces faits sont constatés par une charte. Que l'on ait élevé un tombeau magnifique à ce bienfaiteur du couvent, rien de plus naturel; le nom d'Oger aura suffi plus tard pour amener l'histoire fabuleuse du paladin de Charlemagne.

Digitized by Google

Au commencement du IXe siècle, une fille de ce grand empereur était abbesse de Faremoutier, ce qui valut à cette abbaye plusieurs donations de Louis le Débonnaire, de Lothaire et de Charles le Chauve; ce dernier déclare, par une charte de 842, prendre l'abbaye sous sa garde et sa protection.

Le 17 juin 845, les archevêques de Sens, de Reims et de Bourges assemblèrent un concile à Meaux. Parmi les plaintes formulées dans les canons de ce concile, on remarque le reproche que les évêques adressent au roi de laisser piller les villes par les gens de sa suite et de loger des femmes et des personnes mariées dans les maisons épiscopales. Dans la préface placée en tête des actes de cette assemblée, les évêques citent les invasions des Normands parmi les principales causes des malheurs de ce temps. Une vingtaine d'années plus tard la Brie eut encore à souffrir d'une attaque de ces Barbares. En 862, pendant que Charles le Chauve convoquait ses gens de guerre à Senlis, dans l'intention de faire garder les bords de l'Oise, de la Marne et de la Seine, les pirates scandinaves, cantonnés à Saint-Maur, près Paris, mirent à flot leurs petites barques et remontèrent la Marne. Il faisait nuit quand ils entrèrent à l'improviste dans Meaux. Aussitôt l'incendie dissipa l'obscurité. Des habitants furent égorgés dans leurs demeures et dans les rues étroites. Le lendemain, les Normands attaquent le monastère de Saint-Faron et essayent d'y mettre le feu; mais les chevaux des païens s'arrêtent court et refusent d'entrer dans l'enceinte qui renfermait les reliques du saint évêque, et les flammes environnent l'église sans la consumer. Ce qui ne contribua pas peu, disons-le, à sauver Saint-Faron, ce fut l'intervention de Charles le Chauve. Les Normands ayant appris que ce prince leur coupait la retraite au moyen d'un barrage établi sur la Marne en face de Tril-le-Bardou, s'éloignèrent rapidement de l'abbaye. Arrivés avec lui, ils trouvèrent le passage fermé, et les rives occupées par des hommes de guerre : ils n'étaient vraisemblablement pas assez nombreux pour forcer l'obstacle; aussi leur fallut-il capituler. Ils proposèrent donc de rendre les prises qu'ils avaient faites depuis

Digitized by Google

leur entrée dans la Marne, et de quitter la Seine avec tous les autres Normands pour retourner en mer, et même de se joindre aux soldats du roi pour forcer les autres bandes de pirates à évacuer le royaume. Charles le Chauve accepta, et ils lui donnèrent des otages pour garantie de leurs engagements.

Louis le Bègue étant mort en 869, son fils Louis convoqua à Meaux les plus grands vassaux de la couronne pour se faire solennellement reconnaître, mais un parti de mécontents proposa le trône au roi de Germanie, et en définitive Louis fut appelé à régner conjointement avec son frère Carloman.

En 887, les Normands reparurent sous les murs de Meaux, et ils continuèrent de bloquer la ville, quoique, le 24 juin 888, une partie des leurs eussent été battus par le roi Eudes, près de la forêt de Montfaucon. La ville avait d'abord été défendue par le comte Teutberht, frère d'Auscheric, évêque de Paris, mais ce chef venait de mourir tandis que les maladies et la famine faisaient périr les soldats. Les habitants voyant qu'ils ne pouvaient plus opposer de résistance, résolurent de capituler. Les Normands leur accordèrent la vie sauve à la condition qu'ils quitteraient tous la ville sans exception, puis ils pillèrent et incendièrent la cité déserte, et lorsque les Meldois voulurent passer la Marne pour se retirer loin de ce théâtre de ruine, ils furent traînés en esclavage au mépris de la capitulation. Sigmond leur évêque fut emmené comme les autres, et l'on ne sait ce qu'il devint. En 891, les Normands poussent encore leurs courses jusqu'à Meaux, mais nous n'avons aucun détail sur cette nouvelle invasion.

Vers la fin du xe siècle, le pays des Meldes se ressentait encore du passage des hommes du nord. Voici un fragment du récit que fait le moine Richer de Reims d'un voyage à Meaux qu'il entreprit quinze jours avant la capture de Charles de Lorraine et de l'archevêque Arnoul, par Hugues Capet, c'est-à-dire vers le 15 mars 991. « Je partis, après avoir reçu de mon abbé pour tout secours un palefroi. J'arrivai donc dépourvu d'argent, de hardes et des autres choses nécessaires, au monastère d'Orbais, bien célèbre par la charité de ses habi-

Digitized by Google

tants. Là, ranimé par l'accueil bienveillant de l'abbé D., dont la munificence vint à mon aide, je me remis en route le lendemain pour aller jusqu'à Meaux. Mais une fois engagé avec mes deux compagnons dans les sinuosités des bois, les aventures ne nous manquèrent pas. D'abord les embranchements du chemin nous égarèrent et allongèrent notre route de six lieues; ensuite, lorsque nous eûmes dépassé Château-Thierry notre palefroi, qui jusque-là s'était comporté comme Bucéphale, commença à devenir plus paresseux qu'un âne... Je laissai là le domestique avec les bagages, et, après lui avoir dicté la réponse qu'il aurait à faire aux passants, je lui recommandai de résister au sommeil qui le menaçait, et je repris avec le cavalier de Chartres le chemin de Meaux. Il faisait à peine clair quand j'arrivai au pont de la ville. J'examinai avec soin le passage; mais je fus exposé à de nouveaux accidents; le pont présentait de si grandes et de si nombreuses ouvertures qu'il n'y eut guère que les gens ayant des relations journalières avec les citoyens qui le franchirent ce jour-là. Mon intrépide compagnon, ne manquant pas de prévoyance en voyage, chercha une barque de tous côtés, et n'en ayant découvert aucune, revint pour affronter les périls du pont. Grâce au ciel, les chevaux passèrent sains et saufs. Le cavalier couvrit de son bouclier les endroits où ce pont s'entr'ouvrait sous les pieds des chevaux; plusieurs fois il rapprocha les planches disjointes: tantôt courbé, tantôt debout; tantôt avançant et tantôt reculant sur ses pas, il parvint, moi l'accompagnant, à passer avec nos montures. La nuit était sombre et couvrait la terre de ses ténèbres quand j'entrai dans la basilique de Saint-Faron. Les religieux se préparaient encore à cette heure à faire une collation de charité; c'était pour eux un jour solennel. Ils me reçurent comme un frère, m'adressèrent des paroles de bienveillance, et m'offrirent un bon repas. »

Malheureusement pour nous, Richer n'entra pas dans Meaux dont il n'eût pas manqué de nous faire une pittoresque description : le lendemain il quitta l'abbaye ; il avait hâte d'ar-

Digitized by Google

river à Chartres où il se rendait pour étudier un manuscrit des *Aphorismes* d'Hippocrate. Élève du célèbre Gerbert, Richer, comme tout le clergé instruit, ne partageait pas le préjugé populaire sur la fin prochaine du monde, annoncée pour l'an 1000. A quoi lui aurait servi d'apprendre l'art de prolonger la vie à la veille de la destruction universelle de l'humanité?

Nous sommes arrivés à l'époque à laquelle la possession des richesses et l'organisation féodale éloignent le clergé de l'esprit d'égalité religieuse et de communauté patriarcale les temps primitifs. Un écrivain ecclésiastique nous fait un triste tableau de l'état où était l'église de Meaux pendant le XIe siècle : « Les monastères dont Dieu s'était servi pour ranimer dans le clergé séculier les premières semences de la religion, tombèrent bientôt eux-mêmes dans le relâchement le plus effroyable et dans l'abandon ouvert de toutes les règles, je ne dis pas seulement du christianisme et de l'état monastique, mais de l'honneur même et de la bienséance. » Ni la sainteté de l'évêque Gilbert, ni la science de Gautier *Saveyr,* ne purent apporter de remède à un mal dont ils ne comprirent pas, sans doute, la véritable cause. L'évêque Gautier (1045-1082) d'ailleurs, homme de cour et grand seigneur, n'était pas disposé à ralentir le mouvement féodal. Ce prélat fit au contraire acte de souveraineté temporelle en battant monnaie, usage que ses successeurs suivirent jusqu'au XIIIe siècle. Une circonstance dut vraisemblablement contribuer à augmenter la réputation de savant dont jouit Gautier Ier; nous voulons parler du voyage, fort extraordinaire pour l'époque, qu'il fit en 1047, lorsque Henri Ier l'envoya à Kief chercher Anne, fille de Iaroslaw, duc de Russie. Du reste, nous avons un échantillon de la littérature de ce temps dans les œuvres de Fulcoius, sous-diacre de Meaux : outre la vie de plusieurs saints, on y trouve des épitaphes, des épîtres et même des épigrammes, et dans ces morceaux, dont plusieurs sont remarquables, on voit percer, à travers la forme léonine, une certaine tradition antique qui décèle la lecture des bons auteurs latins.

Herbert, fils d'Herbert II, comte de Vermandois, et d'Hil-

Digitized by Google

debrante, fille de Robert le Fort, avait été seigneur de Meaux jusqu'à sa mort, arrivée en 993. Étienne, son fils, étant mort sans enfants, en 1019, Eudes II, comte de Blois, profita d'une parenté, assez éloignée déjà, qui le liait à la famille de Vermandois, pour s'emparer du comté de Meaux qu'il réunit au comté de Champagne. Pendant la guerre de Thibault IV contre le roi Louis le Gros, ce prince, accompagné de Robert II de Flandres, attaqua un jour le comte aux portes mêmes de Meaux, où il le contraignit de se réfugier à la hâte. Thibault échappa, mais le comte de Flandres qui le poursuivait tomba dans la Marne et s'y noya.

Le siège épiscopal de Meaux fut occupé vers la fin du XIIe siècle par le cardinal Pierre, homme distingué auquel le pape Alexandre III confia plusieurs importantes missions. Il l'envoya en qualité de légat, en 1173, contre les Vaudois; en 1177, pour rétablir la paix entre Henri II, roi d'Angleterre, et Richard son fils; et enfin, en 1178, pour prendre part à la prédication organisée contre les Albigeois et par laquelle on préludait à la déplorable croisade de 1210. En 1179, l'évêque de Meaux, Simon, alla à Rome assister au troisième concile de Latran. La même année vit s'accomplir un acte de la plus haute importance. Le comte de Champagne, Henri Ier, surnommé le *libéral*, établit la commune de Meaux, du consentement de Marie sa femme, et de son fils Henri. La charte comprend dans la commune Tril-le-Bardou et Charmentran, sauf les droits de l'évêque, et Chambry, Congy, Nanteuil, sans conditions. Ce code, aussi bon qu'on pouvait le faire à cette époque, soustrayait les Meldois à la judicature épiscopale et au bon plaisir des prévôts civils. Dom Toussaint Duplessis assure que cette *nouveauté* ne plut pas à bien des gens. L'évêque de Chartres, revêtu par le pape de l'autorité nécessaire, excommunia l'évêque de Champagne; mais l'évêque de Meaux eut le bon esprit de comprendre que la liberté fait la base du christianisme; il ne tint pas compte de la sentence. La charte de commune fut plusieurs fois confirmée. Les effets de cette institution se font encore sentir aujourd'hui,

Digitized by Google

et l'on peut remarquer que les habitants des trois derniers villages désignés dans la charte de 1179 jouissent d'une aisance bien rare ailleurs.

L'expulsion générale des Juifs, ordonnée par Philippe-Auguste, en 1182, s'accomplit à Meaux comme dans les autres villes; mais on sait que les embarras dans lesquels se trouva le roi le décidèrent seize ans plus tard à rappeler les enfants d'Israël. Ils revinrent certainement dans la Brie, car le censier de 1248 taxe leur cimetière à vingt-neuf deniers, et la maison du juif Robert, au faubourg de Châge, à huit deniers; un acte de 1252 mentionne une maison située dans la Juiverie; il existe encore un quartier de la ville qui porte ce nom. Enguerrand III de Coucy, qui devint plus tard (1162) vicomte de Meaux, avait établi une colonie de Juifs dans sa terre de Condé-sur-Marne.

Outre un synode tenu en 962, sur la Marne, *in pago Meldensi*, deux conciles, où l'on ne s'occupa que de la déposition de quelques évêques, avaient été réunis à Meaux, en 1080 et 1085, sous la présidence du légat du pape. En 1204, la cour de Rome fit convoquer un autre concile à Meaux par son légat, à l'occasion du jugement de la cour des pairs, qui ordonnait la confiscation de tous les domaines du roi Jean-sans-Terre au profit de Philippe-Auguste. La réunion prochaine de cette assemblée alarma Anseau, évêque de Meaux; craignant que le légat ne favorisât le roi d'Angleterre, il en appela au pape et partit même pour Rome afin de soutenir personnellement son appel. Cette patriotique intervention porta ses fruits : Innocent III excommunia Jean et voulut même le dépouiller de son royaume d'Angleterre.

Ceux d'entre nos lecteurs auxquels la topographie de Meaux est familière, ont dû remarquer que dans notre récit nous avons mentionné deux faits, l'arrivée de Richer à Saint-Faron et la mort de Robert de Flandres, qu'il est impossible de concilier avec la disposition actuelle des lieux. Ceci mérite une explication. Meaux était alors situé sur la rive gauche de la Marne tandis qu'aujourd'hui la ville borde la rive droite de

Digitized by Google

cette rivière. Jusqu'au XIIIe siècle la Marne suivait son cours naturel vers le nord, au pied de la chaîne de rochers que domine Crégy; puis, parvenu à ce point, et toujours contrainte par la montagne, elle revenait au sud, et longeait la ville vers le faubourg Saint-Remi. Une charte de 1235, du comte Thibault VI, nous apprend que le chapitre de Meaux se plaignait de ce que la forteresse et ses fossés, principalement ceux de Cornillon, faisaient tort à leurs censives et à leurs moulins, par suite de la division des eaux. La Marne avait été détournée et conduite au pied du château qu'elle rendait presque imprenable, en traversant de l'est à l'ouest une portion de terrain assez basse et certainement habitée antérieurement comme le prouvent les constructions dont les plongeurs ont reconnu l'existence au fond de la rivière.

Ce château des comtes de Champagne domine toute la ville de Meaux; reconstruit presque en totalité à diverses époques, il sert actuellement de prison. Mais on voit encore sur la muraille de l'est quelques ogives en applique, soutenues par des colonnettes ornées de chapitaux à crochets. Cette décoration du XIIIe siècle est absolument semblable à celle qui distingue les constructions souterraines de Provins. La Marne, en se précipitant dans son nouveau lit, abandonna son ancien cours. Les eaux qui descendent de la montagne de Crégy se sont divisées en deux ruisseaux, lesquels vont rejoindre la rivière. En un mot, la ville qui était, avant le XIIIe siècle, située dans un grand segment limité par une courbe de la Marne, se trouve actuellement au nord de cette rivière et par conséquent en dehors de la Brie. Ce déplacement explique comment, lorsque, en 1622, on érigea le siège de Paris en archevêché, on put lui donner pour suffragant l'évêché de Meaux, qui, par sa position, avait cessé d'appartenir à la province de Sens.

La guerre acharnée des papes contre les empereurs de la maison de Hohenstauffen eut du retentissement jusque dans la Brie. En 1240, Jacques, évêque de Palestine, et légat du Saint-Siège, assembla à Meaux un concile dans le but de promulguer la sentence d'excommunication dont Grégoire IX

Digitized by Google

venait de frapper Frédéric II. On ignore si l'évêque de Meaux, Pierre de Cuisy, fut du nombre des prélats qui tentèrent de se rendre à Rome pour y seconder le pape, et qui furent forcés par la flotte impériale de renoncer à cette entreprise.

La reine Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, morte en 1205, choisit pour exécuteur testamentaire l'évêque Simon Festu, à qui la tradition, consacrée par divers écrivains, attribue l'emploi d'une somme considérable à la construction de la cathédrale de Meaux. Cet édifice, commencé au xe siècle, sous Gautier *Saveyr*, n'a pas dû être fort avancé à cette époque, car on n'en voit aucune indication dans l'édifice actuel, dont les parties les plus anciennes ne remontent pas au delà du xiiie siècle. Il est évident qu'au xive on poussa fort activement les travaux de construction et que les portions les plus importantes de la cathédrale appartiennent par leur style et par leur arrangement à cette époque élégante; ce qui semble confirmer la tradition, c'est que l'on voit au grand portail, les figures de Jeanne et de Philippe agenouillés et accompagnés de leurs deux patrons; puis, au-dessus, dans une scène du jugement dernier, la reine, suivie du roi que des anges introduisent au séjour de félicité. La reconnaissance des Meldois absolvait le petit-fils de Saint-Louis des condamnations de Boniface VIII.

Dans le temps même où les rois et les prélats dotaient les couvents et les églises, un simple bourgeois de Meaux conçut l'idée de fonder un établissement d'utilité pratique. Jean Rose institua, en 1356, un hôpital pour vingt-cinq aveugles et dix pauvres enfants, et contenant en outre douze lits pour les voyageurs malheureux. Diverses donations vinrent dans la suite augmenter la prospérité de cette maison qui était desservie par des religieux de l'ordre de Saint-Augustin.

Après la sanglante bataille de Poitiers, le dauphin Charles, pressé de toutes parts, se réfugia à Meaux, en 1357, avec la duchesse de Normandie, sa femme, Isabelle, fille du roi, la duchesse d'Orléans et plus de trois cents dames et nobles demoiselles fuyant la *Jacquerie de Beauvoysin*. D'un autre côté, les habitants de Paris, attachés au parti des Anglais, vou-

Digitized by Google

lurent s'emparer de Meaux, et, appelés par le maire, Jacques Soulas, ils vinrent en grand nombre, sous le commandemant d'un épicier nommé Pierre Gilles, pour se rendre maîtres de la ville. Le Dauphin était parti depuis quelques jours pour aller à Sens d'où il devait se porter contre l'armée anglaise; mais il avait laissé à Meaux le comte de Foix, le captal de Buch et le sire de Hangest, qui se retirèrent avec les dames dans le Grand-Marché, lieu défendu de tous côtés par la rivière et formant comme une forteresse. Là ils eurent deux assauts à soutenir, l'un de la part des Parisiens réunis aux bourgeois de Meaux, l'autre des *jacquiers* dont le nombre dépassait neuf mille. Ceux-ci, ayant pénétré librement dans la ville, se présentent à la porte du pont qui conduit au marché; mais le comte de Foix et le captal de Buch les repoussent vigoureusement, les précipitent dans la Marne ou les passent au fil de l'épée, « et en occirent tant qu'ils en estoient tous ennuyez, » dit Froissart; c'est à peine si deux mille d'entre eux parvinrent à s'échapper. Les bourgeois n'eurent pas un meilleur succès; la noblesse les défit, les poursuivit dans les rues; le château et les maisons des chanoines furent incendiés; la cathédrale échappa à ce désastre. On décapita Jacques Soulas et plusieurs habitants; d'autres furent pendus.

Le roi Jean venait souvent chasser à Germigny, près Meaux, résidence qui appartenait à l'évêché; ce fut là qu'en 1363 il donna le duché de Bourgogne au quatrième de ses fils, Robert *le Hardi*. Tel fut le commencement de cette puissante famille, si funeste à la France.

En 1374, Robert de Juilly, seigneur de Claye et grand prieur de France, fut élu grand maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Ce chevalier dont tous les historiens altèrent le nom, était originaire des environs de Meaux; il mourut en 1376 à Rhodes, où l'on voit encore son tombeau dont les Turcs ont fait une fontaine. D'autres personnages de la Brie occupèrent un rang distingué dans les ordres militaires : Renaud et Nicolas de Girême furent chevaliers de Rhodes et grands prieurs de France en 1393 et en 1460; un de leurs pa-

Digitized by Google

rents, Robert de Girême, fut évêque de Meaux, et, sous son épiscopat un membre de la même famille prit part à la défense de cette ville.

Les habitants refusaient de reconnaître l'autorité d'Henri V roi d'Angleterre : ils faisaient même des sorties, allant menacer jusque sous les murs de Paris, le prince anglais qui résolut de se venger. Il s'avança donc vers Meaux à la tête d'une armée considérable, et le 5 octobre 1420, il établit son quartier général au château de Rutel; le lendemain il vint camper à Saint-Faron; le duc d'Exeter, le comte de la Marche, et le comte de Warwick prirent position à Châge, aux Cordeliers, et à l'extrémité du faubourg Saint-Nicolas, c'est-à-dire au nord et à l'est de la ville. La place était défendue par le bâtard de Wauru, commandant en chef, le grand bailli Louis Gast, le gouverneur Perron de Luppel, Sinador de Girême, Gaichard de Chissé, Philippe Mallet, Jean d'Aunay, Bernard de Meurville, et Jean de l'Espinasse, à la tête d'environ mille combattants d'élite, sans compter les bourgeois qui tous avaient pris les armes. Parmi eux se trouvait un religieux de Saint-Denis, Philippe de Rouhaut de Gamaches, d'une illustre famille de Picardie, et dont le frère, Guillaume de Gamaches, défendait en ce moment la ville de Compiègne contre l'ennemi de la France. Les habitants de Meaux soutinrent le siège pendant cinq mois, sans laisser prendre aux Anglais le moindre avantage; à la fin cependant ils manquèrent de vivres. Au commencement de mars, le sire d'Offemont tenta d'introduire dans la place quelques provisions. Comme il montait à l'échelle pour franchir la muraille, à la faveur de la nuit, un soldat qui le précédait laissa tomber sur sa tête un sac de harengs qui le précipita dans le fossé. Au cri que poussèrent ses compagnons dans leur surprise, les sentinelles anglaises arrivèrent, et le sire d'Offemont fut fait prisonnier. Les assiégés n'espérant plus de secours abandonnèrent enfin la ville et se retranchèrent dans le Marché. Là, ils se défendirent encore pendant deux mois, puis finirent par se rendre à discrétion. Louis Gast fut conduit à Paris et eut la tête tranchée aux halles.

Digitized by Google

Sept ou huit cents personnes moururent dans les prisons, de faim ou de misère.

L'évêque de Meaux fut emmené à Londres; quant à Philippe de Gamaches, qui avait été élu abbé de Saint-Faron, il devint le prix de la ville de Compiègne, qui d'ailleurs ne pouvait plus tenir contre les forces anglaises. Le bâtard de Wauru fut pendu et nous devons reproduire ici le trait d'étrange cruauté dont le *Journal de Charles VI* accuse ce capitaine.

On rapporte qu'ayant un jour capturé un jeune paysan des environs de Meaux, et n'obtenant pas assez promptement la somme d'argent qu'il exigeait, il le fit pendre à un arbre. La femme du paysan étant venue, trop tard, apporter la rançon, fut attachée demi-nue au même arbre, dont les branches supportaient une centaine de cadavres. L'infortunée était enceinte; elle accoucha dans cette horrible situation, sans que personne osât la secourir, et les loups vinrent la dévorer ainsi que l'enfant qu'elle mettait au monde. Cette histoire, dans laquelle nous entrevoyons le commentaire exagéré d'un de ces traits barbares, malheureusement très communs au moyen âge, eut une immense célébrité. Quoi qu'il en soit, le bâtard était coupable aux yeux du roi d'Angleterre, d'avoir défendu la ville; il fut accroché à l'arbre ainsi que son cousin Denis de Wauru.

Meaux demeura dix-sept ans au pouvoir des Anglais; ils firent élire un évêque à leur dévotion, Paquier de Vaux, qui devint plus tard chancelier de Henri VI. Pendant l'occupation étrangère, la ville, ruinée par le siège, eut beaucoup à souffrir; les mœurs s'étaient tellement corrompues que, suivant dom Toussaint Duplessis, « à peine une honnête fille osait-elle mettre le pied dans le cloître des chanoines. » Enfin le 11 août 1438, le connétable de Richemont prit la ville d'assaut. Jean Talbot accourut de Normandie pour secourir ses compatriotes, et six cents Anglais parvinrent à se maintenir dans le marché jusqu'au 14 septembre, qu'ils capitulèrent. L'année suivante, ils se rendirent encore maîtres de la ville; mais le connétable les en chassa une seconde fois, le 6 septembre. Au

Digitized by Google

siège de 1420, les Anglais s'étaient servis pour attaquer Meaux de grosses bombardes de fer forgé, à l'aide desquelles on lançait des boulets de pierre. Le connétable de Richemont fit usage de machines de la même espèce, avec lesquelles il battit deux tours en brèche. Quelques-unes de ces pièces, conservées à Meaux pendant quatre siècles, ont été récemment apportées au Musée d'artillerie. A la suite des Anglais vinrent les Bourguignons, qui ravagèrent le pays et incendièrent les archives de l'abbaye de Jouarre, après avoir dispersé les religieuses. Pendant la dernière moitié du xve siècle, l'histoire de Meaux ne se compose que du récit très peu intéressant des luttes du clergé régulier contre l'autorité épiscopale, et des vaines réformes que celui-ci tentait d'opérer dans l'organisation des couvents. Ces conflits incessants peuvent être comparés aux craquements précurseurs d'un édifice prêt à s'écrouler. Il se préparait, en effet, un grand mouvement dans l'Église, et l'on va voir que Meaux y prit une part importante. Le diocèse de Meaux est le premier, en France, qui ait donnée asile aux réformateurs. Ce fut sous l'épiscopat de Guillaume Briçonnet, prélat instruit et zélé, que quelques étrangers distingués dans les lettres vinrent apporter dans la Brie, avec le goût des études classiques et bibliques, les premiers germes de la doctrine que Zwingle et Luther propageaient en Allemagne. Le célèbre Guillaume Farel, Jacques Fabri, Arnaud et Gérard Roussel séduisirent, par leur érudition, l'évêque de Meaux ; il leur donna des charges dans son église, et il n'en fallut pas davantage pour le faire accuser d'hérésie. Il est vrai que, tout en protestant contre les innovations des réformés, il voulait forcer les curés à la résidence, et qu'il gémissait de l'état religieux de son diocèse, où « il ne se trouvait pas quatorze prêtres en état d'enseigner. »

En 1521, Clément VII ayant accordé des indulgences à toute la chrétienté, à la condition d'un jeûne de trois jours, quelques Meldois déchirèrent les affiches placardées à cette occasion, et en exposèrent d'autres dans lesquelles ils déclaraient que le pape était l'antéchrist. On les saisit, et, un arrêt

Digitized by Google

du parlement les condamna à être fouettés publiquement, à Paris, trois jours de suite, par la main du bourreau; après cette exécution on les renvoya à Meaux, où ils furent de nouveau fustigés, puis marqués d'un fer chaud et chassés hors du royaume. L'un d'eux, Jean le Clerc, se retira à Metz où, ayant brisé quelques images, il fut condamné à mort; il eut le poing coupé, le nez arraché, les bras, les cuisses et la poitrine tenaillés; enfin il fut brûlé à petit feu. Ce fut le premier martyr protestant de France. Deux ecclésiastiques de Meaux, Mathieu Saulnier et Jacques Pauvant, accusés d'hérésie, furent conduits à Paris, et là le dernier fut brûlé en place de Grève.

A ces malheurs, d'autres non moins terribles étaient venus se joindre. De 1522 à 1525, la peste ravagea Meaux et ses environs. Nous ne savons si ce fut pour conjurer le fléau que Guillaume Briçonnet fit brûler vif Denys de Rieux et Philippe Papillon, chanoine de la cathédrale. Vingt ans après, Charles-Quint parut à la tête de son armée, près des bords de l'Ourcq : pendant le mois de septembre 1544, quelques impériaux s'avancèrent même jusqu'à la Ferté-sous-Jouarre. Les habitants de Meaux abandonnèrent leur ville, mais leur terreur ne fut pas de longue durée; quelques jours plus tard la paix était faite.

Comme on le pense bien, les rigueurs excessives de l'officialité n'avaient fait qu'enflammer le zèle des réformés; aussi malgré les auto-da-fé, s'étaient-ils considérablement accrus. En 1546 on se saisit de quarante hommes et de dix-neuf femmes qui furent condamnés, par acte du parlement en date du 4 octobre, quatorze d'entre eux à mort, d'autres à faire amende honorable en chemise et la torche au poing, quelques-uns au bannissement et au fouet. Les quatorze condamnés, en tête desquels figuraient Pierre le Clerc et Étienne Mangin, que l'on traîna sur une claie au lieu du supplice, furent brûlés au Grand-Marché, après avoir subi la question extraordinaire. Un enfant fut pendu par les aisselles et fouetté par le bourreau. La maison de Mangin fut rasée. L'arrêt du parlement parut encore trop doux et les exécuteurs reçurent l'ordre de

Digitized by Google

couper la langue à huit de ces protestants, sous prétexte qu'ils ne s'étaient pas confessés. L'évêque Jean de Buz qui avait accusé ces réformés d'idolâtrie, fit brûler sur le Pré-des-Mortiers, le 22 mars 1549, le nommé Mallé, convaincu de sorcellerie. Du reste, ce prélat, fort déréglé dans ses mœurs, mourut bientôt après d'une façon qu'on nous saura gré de ne pas rapporter.

Le frère de l'amiral Coligny et du cardinal de Châtillon, d'Andelot, colonel de l'infanterie française, était, en 1558, au château de Monceaux, près de Meaux, où la cour de Henri II résidait alors. Interrogé par le roi au sujet de la religion catholique, il fit une réponse un peu brusque. Henri, transporté de colère, saisit une lance et voulut en frapper d'Andelot qui esquiva le coup, tandis que le Dauphin fut blessé. Le colonel fut envoyé en prison à Meaux, sous la conduite de Jean Babou de La Boudaisière. Charles IX, ayant, au mois de janvier 1562, permis aux protestants le libre exercice de leur culte, le prince de Condé célèbra la cène à Meaux avec Coligny, d'Andelot, et le vicomte de Rohan; les huguenots construisirent un temple au faubourg Cornillon. Pendant plusieurs années on les vit détruire les chapelles, dépouiller les églises, chasser les prêtres catholiques, mais au milieu de leurs excès, ils ne versèrent pas de sang. Les catholiques s'en prenaient de préférence aux personnes. En 1563, un grand nombre de calvinistes assiégés dans le château de Signets, s'étaient rendus à la condition qu'ils auraient la vie sauve; on ne leur tient point parole; amenés à Meaux, il y furent étranglés ainsi que l'échevin Jean Cavilier.

Le coup de main que tentèrent les calvinistes en 1567 est devenu célèbre. Charles IX était au château de Montceaux, où il se préparait à tenir un chapitre général de l'ordre de Saint-Michel; le prince de Condé et l'amiral résolurent de s'emparer de sa personne; mais le maréchal de Montmorency amena à temps six mille Suisses, et le roi, après avoir passé une journée à Meaux, se retira vers Paris, marchant avec toute la cour au centre d'un carré que la cavalerie du prince harcela sans pouvoir le rompre.

Digitized by Google

En 1572, Charlotte de Bourbon, fille de Louis II, duc de Montpensier, abbesse de Jouarre, abandonna son couvent, et, suivie de quelques religieuses, elle se retira chez l'électeur palatin; toutes abjurèrent la religion catholique. Charlotte de Bourbon s'étant rendue à Brielle, y épousa Guillaume de Nassau, prince d'Orange et stathouder de Hollande.

On pourrait croire que la fuite de l'abbesse de Jouarre et de ses religieuses fut motivée par le soupçon de persécutions nouvelles contre les calvinistes; dans ce cas, l'événement aurait justifié sa conduite : ce fut en effet quelques mois après que s'accomplirent les massacres de la Saint-Barthélemy. Meaux eut extrêmement à souffrir : des rues entières furent dépeuplées. Le lieutenant général du bailliage Cosset, et son sergent Denys Rolland, se mirent à la tête des meurtriers. Dès le 24 août, on remplit les prisons de calvinistes : le lendemain on fit main-basse sur les femmes de quelques-uns d'entre eux qui avaient pu s'enfuir; elles furent violées et l'on en poignarda vingt-cinq. Jean Maciet, procureur au bailliage, fut mis en pièces dans la rue. Le 26, la populace se porte aux prisons; là on appelait par leurs noms les calvinistes qui y étaient renfermés, et à mesure qu'ils sortaient, ils étaient assommés à coups de leviers ou passés au fil de l'épée. On en égorgea ainsi environ quatre-vingts, parmi lesquels se trouvait Nicolas Ozanne, élu, et le greffier Nicolas Maciet, ainsi qu'un grand nombre de bourgeois. Quelques années plus tard de nouveaux troubles désolèrent la ville; les chanoines prêchèrent la ligue en février 1577. Cette innovation répondant au besoin de mouvement qui tourmentait les esprits, fut accueillie favorablement, et puis c'était un prétexte pour les processions de pénitents et les exécutions, genre de spectacle très recherché de tous. Scipion de Meaux, seigneur de la Ramée, fut saisi les armes à la main ou moment où il enrôlait force gens pour s'emparer de la ville. Il fut décapité le 22 juin 1580, devant l'église cathédrale, « au même lieu et du même glaive choisis pour l'exécution de son père, dix-huit ans auparavant. »

Digitized by Google

En 1585, le duc de Guise et le cardinal son frère vinrent intriguer auprès des habitants de Meaux pour obtenir d'eux qu'ils embrassassent leur parti, ou du moins qu'ils s'engageassent à refuser une garnison royale : la ville, par une espèce de transaction, se maintint neutre assez longtemps. En 1587, Henri III y reçut le duc de Guise. A la nouvelle de la mort de ce dernier prince et du cardinal son frère, les Meldois célébrèrent un service funèbre en leur honneur, et se déclarèrent pour le duc de Mayenne, contre le roi. Ils reçurent alors pour gouverneur le sire de Villarceaux. On apprit le 26 mai 1589, que les troupes royales commandées par La Noue, Longueville et autres, venaient assiéger Meaux. D'abord elles s'emparèrent du faubourg Saint-Remi et de son église, d'où elles tirèrent force coups d'arquebuse contre la ville, mais on leur répondait du haut des tours. Le lendemain le Marché fut pris par les royalistes qui, après avoir remonté la Marne depuis Mareuil, forcèrent la barricade élevée au bord de la rivière par le chevalier de Thury. Celui-ci fut contraint de se retirer vers la ville. Pendant qu'il tenait tête aux assiégeants, on tirait de tous côtés sur les remparts. La Neuville somma les habitants de se rendre. Le sire de Villarceaux demanda trois jours pour en conférer avec ceux de Paris, délai qui lui fut refusé. Alors on tint conseil, et le chevalier de Thury menaça de faire jeter dans les fossés quiconque parlerait de capitulation. On résista donc, et quelques jours après, les troupes royales, craignant l'arrivée de Mayenne, levèrent le siège et s'éloignèrent.

La ville, persévérant dans son engouement pour la Ligue, proclama, après la mort de Henri III, le cardinal de Bourbon, et refusa l'entrée aux troupes du roi de Navarre. Le 1er août 1590, le duc de Mayenne prit la Ferté-sous-Jouarre après avoir tué une trentaine d'hommes qui défendaient le château et pendu le capitaine à une fenêtre, puis il vint établir à Meaux son quartier général; c'est en ce lieu qu'il fut rejoint, vers la fin du même mois, par le prince de Parme à qui la garnison, le clergé et le corps de ville rendirent des honneurs

Digitized by Google

royaux. Au mois de septembre de la même année, le duc d'Aumale imposa aux gens de Meaux le sieur de Rentigny comme gouverneur; et ce fut quelques jours après que la garde wallonne du cardinal Caïetan pilla le faubourg Saint-Nicolas et brûla le prieuré de Sainte-Céline.

Pendant quatre années, les ligueurs de Meaux livrèrent des combats continuels aux troupes royales cantonnées dans les châteaux des environs; les coups de main, les assauts, les engagements de troupes se succédèrent sans relâche; enfin, le 12 décembre 1593, Vitry, qui commandait Meaux, étant allé trouver Henri à Mantes, convint de lui rendre la ville, et, l'assemblée, convoquée à l'hôtel de ville le jour de Noël, approuva cette résolution. On écrivit à Mayenne pour lui faire savoir que l'on abandonnait son parti. Le duc déchira avec les dents, dit-on, les lettres des bourgeois de Meaux. Le dernier jour de décembre, les échevins, accompagnés d'une vingtaine de notables, allèrent trouver Henri IV à Dammartin. Le lendemain, 1er janvier 1594, le roi se présenta à cinq heures du soir au faubourg Saint-Nicolas; trois cents habitants de Meaux allèrent à sa rencontre : Bertrand Grandin, président au siège présidial, lui adressa une harangue qu'Henri écouta attentivement et à laquelle il répondit : « Vous avez été ci-devant abusez par mes ennemis sous prétexte de religion; mais vous avez bien connu qu'il y a de l'ambition et qu'ils n'ont d'autre but que de mettre mon roïaume aux mains de l'étranger. Vous vous en êtes retirez des premiers, et pour cette cause, je vous veux non seulement maintenir et conserver en vos privilèges anciens, mais je veux vous les augmenter. » Alors, s'avançant vers la porte de Meaux, il la franchit avec son cortège, puis il alla, au bruit de l'artillerie et au milieu d'une foule immense, jusqu'à la cathédrale où le clergé l'attendait. Une belle porte, en forme d'arc de triomphe, avait été construite à l'entrée de la ville pour rappeler ce souvenir; elle a été détruite, il y a une dizaine d'années, sous prétexte d'utilité publique.

Henri IV venait souvent au château de Montceaux qu'il avait

Digitized by Google

fait reconstruire pour Gabrielle d'Estrées, marquise de Montceaux et dame de Meaux ; on voit encore dans le parc de cette résidence royale une allée en pente rapide que le roi fit parcourir à grands pas au duc de Mayenne le 31 décembre 1595. Malgré la saison, le duc, qui était fort gras, ne put supporter cet exercice, et il finit par avouer qu'il n'en pouvait plus. « Mon cousin, lui dit Henri IV, je vous jure que voilà tout le mal que je vous ferai pour celui que vous m'avez fait quand vous étiez chef de la Ligue. » Le duc, rassuré par ces paroles, et considérant qu'il n'y avait pas grand avantage à lutter contre un capitaine qui marchait si bien, se rallia dès ce moment tout à fait au roi, qu'il suivit depuis avec fidélité.

Lorsque l'avènement d'Henri IV eut donné une forte unité au gouvernement, les villes des environs de Paris disparurent du théâtre politique, et Meaux, plus que toute autre peut-être. La Ligue y avait régné souverainement; la Fronde n'y produisit aucune sensation. Pendant la première moitié du XVIIe siècle, on semble n'avoir eu d'autres préoccupations que de fonder des maisons religieuses qui se multiplièrent, tant dans la ville qu'aux environs, d'une manière incroyable. La reine Anne d'Autriche vint faire un pèlerinage à Saint-Fiacre, petit village où les femmes vont demander à Dieu d'être fécondes, et c'est à l'accomplissement de ce devoir religieux qu'elle attribuait la naissance de Louis XIV.

En 1681, l'évêché de Meaux fut donné à Bossuet. Quoique l'éloquent prélat n'ait pas toujours fait sa résidence dans son diocèse, il est intéressant de savoir comment il l'administra. Bossuet commença par poursuivre l'abbesse de Faremoutier, qui lui refusait le droit de visite ecclésiastique : puis, après avoir eu gain de cause, il tourna son zèle contre les calvinistes. Ceux-ci qui, comme on se le rappelle, avaient tenté leurs premiers établissements dans le diocèse de Meaux, venaient d'y tenir un synode très important par sa durée et l'affluence des docteurs : cette assemblée devait être la dernière où il leur serait permis de discuter publiquement leurs intérêts. L'évêque de Meaux s'occupait à opérer force conversions;

Digitized by Google

il fut puissamment secondé dans ses travaux apostoliques par le roi Louis XIV. Après la révocation de l'édit de Nantes, en octobre 1685, Bossuet, en moins de deux mois, obtint plus de neuf cents abjurations dans sa ville épiscopale. L'illustre orateur s'en prit aussi aux doctrines des quiétistes. Sa lutte avec Fénelon est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'en raconter les circonstances ; puis vint le tour des jansénistes, puis celui de l'abbesse de Jouarre, qui prétendait rester complètement indépendante de la juridiction épiscopale. Henriette de Lorraine invoquait, en sa faveur, des précédents nombreux et anciens ; mais Bossuet porta l'affaire devant le parlement, qui lui donna raison. Néanmoins, lorsqu'il se présenta devant l'abbaye, l'entrée lui fut refusée, et l'évêque, pour se faire ouvrir les portes, dut attendre un nouvel arrêt du parlement. Le 2 mars 1692, il vient accompagné du lieutenant général de Meaux et de tout son clergé, mettre le siège devant le monastère, dans lequel il pénètre après avoir fait forcer les portes à deux reprises. L'abbesse ne se rend pas toutefois ; elle bat en retraite de cellule en cellule ; enfin, elle quitte pour toujours son prieuré de Jouarre et se retire à Port-Royal. Bossuet fit encore un procès à l'abbé de Rebais, à propos de la juridiction, puis il força quelques chanoines qui affectaient de revêtir des soutanes d'une teinte ambitieuse, à revenir à un appareil plus modeste ; il remit aussi dans la droite voie les chanoines de Dammartin. On voit que tout grand écrivain qu'il était, l'évêque de Meaux ne négligeait aucun détail d'administration. Son goût prononcé pour toute espèce de polémique trouvait à s'exercer de bien des manières. Quand ce prélat mourut à Paris, en 1704, on apporta son corps à Meaux, et il fut enterré dans le chœur de la cathédrale où si souvent il avait fait entendre ce magnifique langage dont il a emporté le secret.

Lorsqu'en 1774 le chancelier Maupeou exila le parlement, ce fut à Rebais qu'une partie des membres de cette célèbre compagnie vint se retirer. En 1789, la ville de Meaux envoya aux états généraux, comme députés du clergé, Barboux et l'abbé

Digitized by Google

Rualhem ; pour la noblesse, Daguesseau et Clermont-Tonnerre; pour le tiers, Houdet, lieutenant criminel, Desécoutes et Ménager. Au mois de novembre de la même année, la municipalité de Meaux décerna à Nicolas Tronchon une médaille d'or en reconnaissance des secours en grains que ce généreux cultivateur avait procurés à la ville pendant un moment de disette. M. Tronchon fut nommé, en 1791, député à l'assemblée législative : il fit partie de la chambre des représentants de 1815 et de la Chambre des députés en 1817 et en 1822. A l'assemblée nationale, en 1791, la ville de Meaux était représentée par Regnard-Claudin et Béjot. Houdet, qui fut élu maire, et Desécoutes, sont les seuls députés de Seine-et-Marne qui aient assisté à la mémorable réunion du Jeu de Paume. Louis XVI s'arrêta à Meaux avec sa famille et y passa la nuit du 24 juin lorsqu'on le ramena de Varennes à Paris.

Le 4 décembre 1792, un corps de gendarmerie vint de Paris à Meaux demander la mort de tous ceux qui, à titre de suspects, étaient enfermés dans les prisons. La municipalité s'y opposa, mais elle ne put réussir complètement, et quatorze personnes furent massacrées. Dans la nuit du 27 janvier 1793, on arrêta huit habitants de Meaux, prévenus d'avoir pris part à ces meurtres, et quelques-uns furent condamnés à mort par le tribunal criminel établi à Melun. Ce fut dans l'abbaye de Saint-Faron que les électeurs se réunirent pour nommer un député à la Convention ; leur choix tomba sur Bailly, de Juilly, qui dans le procès de Louis XVI vota pour l'appel au peuple, la réclusion et le bannissement, et enfin pour le sursis. Une lettre du procureur-syndic de Meaux dont Barrère donna lecture à la Convention le 17 septembre, nous apprend que 40,000 habitants du district s'étaient levés en masse pour aller battre le pays que des malveillants disaient être ravagé par les Bataves. Le Comité de salut public saisit cette occasion pour présenter une loi contre ceux qui répandaient de fausses nouvelles, et Bourdon de l'Oise voulut même faire appliquer, par un effet rétroactif, le décret qui fut voté alors, aux conspirateurs de Meaux.

Digitized by Google

Jusqu'en 1795, cette ville contesta à Melun le rang de chef-lieu de Seine-et-Marne ; pour terminer le différend, les électeurs du département furent chargés de se choisir un chef-lieu, et Melun l'emporta de deux voix. Meaux est aujourd'hui le siège du troisième arrondissement de Seine-et-Marne, dans lequel on compte plus de 93,400 habitants. Sur ce nombre, 4,105 appartiennent à la ville de la Ferté-sous-Jouarre, et 2,604 au bourg de Jouarre. Rebais et Faremoutier, qui ne contiennent guère chacun plus de 1,000 âmes, font partie de l'arrondissement de Coulommiers (1).

Napoléon avait traversé cette ville lorsqu'il se rendait en Allemagne en 1812 ; il y repassa à son retour de Moscou. Les ressorts de sa voiture se cassèrent à Saint-Jean, à trois lieues avant Meaux, et il fut obligé de continuer la route dans un mauvais cabriolet, le seul que le maître de poste de Saint-Jean eût à sa disposition.

Le 24 février 1814, Blücher ayant jeté trois ponts de bateaux sur l'Aube, y fit passer toutes ses forces, et se dirigea sur Meaux, que défendaient le duc de Raguse et le maréchal Mortier. Blücher ordonna aux généraux Sacken et Langeron de se diriger sur la ville qui fut attaquée le 27 février dans la soirée. Le combat eut lieu au moulin de Cornillon sur la route qui mène à Coulommiers.

L'artillerie ennemie, placée sur la hauteur, tirait sur la ville et pouvait la foudroyer; on mit le feu au pont construit sur le canal, au pied du moulin qui fut pris et repris trois fois. Enfin les Français ayant placé leurs canons sur la montagne de Blamont de l'autre côté de la rivière, dirigèrent un feu soutenu sur l'ennemi qui fut forcé de se retirer. Le lendemain les Russes en grand nombre attaquèrent le faubourg Saint-Nicolas ; mais un corps de troupes qui arrivait de la bataille

(1) Grégoire de Tours. — *Vita Sancti Faronis.* — *Annales de Saint-Bertin.* — Suger, *Vie de Louis le Gros.* — Dom Toussaint du Plessis, *Histoire ecclésiastique de Meaux.* — Chronique de Richer, moine de Reims. — Manuscrit de 1630, de la bibliothèque du séminaire de Meaux. — Manuscrit de Pierre Janvier. — Manuscrit de M. Veillet-Deveaux. — Chronique de Froissart. — Prud'homme, *Journal de la Révolution.* — *Moniteur.*

Digitized by Google

de Montmirail les battit complètement sur la route de May et de Lizy, et les rejeta dans les marais et les bois de Crouy. Quelque temps après, l'armée russe, profitant d'un moment où Meaux était dépourvue de troupes, revint par la route de la Ferté-Milon, prit la ville et fit sauter le magasin à poudre : les Russes pillèrent plusieurs maisons et séjournèrent dans le pays jusqu'à la capitulation de Paris. Ils étaient là pour faire les honneurs de la ville au comte d'Artois, lorsqu'il vint y passer deux jours avant de faire son entrée dans la capitale.

Après la bataille de Waterloo, les généraux Vandamme et Excelmans, qui opéraient leur retraite, traversèrent Meaux en bon ordre ; quelques jours après, un régiment de hussards prussiens occupa les faubourgs. Les portes étaient fermées par de fortes palissades ; la garde nationale occupait plusieurs postes. Un adjoint et le commandant de la garde nationale, qui s'étaient portés au-devant des ennemis comme parlementaires, furent retenus prisonniers, maltraités, attachés à la queue des chevaux, et traînés au quartier général de l'ennemi à Marché-morel. De généreux citoyens se dévouèrent alors pour sauver leurs compatriotes et la ville qui courait risque d'être brûlée. MM. de Pinteville, ancien maire, Lhoste, président du tribunal civil, Boudet, procureur du roi, Pourcelt, conseiller municipal, offrirent de se charger de cette dangereuse mission, et ils partirent, accompagnés de M. René de Longpérier, commandant de la garde nationale à cheval. Ils arrivèrent fort à propos pour sauver la vie des deux prisonniers qu'ils ne purent cependant pas faire rendre. Après des menaces de mort et de knout on leur permit de se retirer. Le 15 juillet, un corps d'armée bavarois vint s'établir à Meaux sous les ordres du général Zoller ; celui-ci frappa la ville d'une contribution de deux millions, somme qu'il était impossible d'acquitter et pour la garantie de laquelle on s'empara de six otages : MM. Dassy, Griotteray, Buffaut, Veillet-Deveaux, Boullangez, et Beaudinot. Ces citoyens furent emmenés à Melun au milieu des troupes qui poussaient contre eux des cris de mort. Le général Paultre de Lamotte écrivit alors à l'empereur de

Digitized by Google

Russie pour lui demander la grâce de la ville et de ses otages. Alexandre avait, dit-on, le caractère chevaleresque ; peut-être trouva-t-il piquant d'accorder une faveur au brave officier-général qui avait chargé en tête d'une division de cuirassiers à la bataille de la Moskowa : quoi qu'il en soit, sa réponse fut prompte ; il ordonna de rendre les otages à la liberté, et dispensa Meaux de la contribution de guerre.

Le général Lafayette, un des commissaires envoyés par le gouvernement provisoire auprès des généraux étrangers, apprit, en passant par Meaux, qu'il y avait encore deux prisonniers au quartier général de Marchémorel ; il intervint en leur faveur : quelques jours après, Blücher les renvoya dans leurs familles. La ville n'a pas oublié ce service ; elle choisit plusieurs fois pour son député l'illustre général, et quelque temps avant sa mort, elle fit frapper une médaille en son honneur.

Meaux est actuellement dans un état très florissant ; il doit cette prospérité à l'agriculture et au commerce des deux principaux produits du sol, les grains et les laines, dont l'écoulement sur Paris est facilité par le canal de l'Ourcq. La ville renferme de nombreux moulins et une filature. La population fixe est d'environ 9,000 âmes, outre une garnison de cavalerie logée dans de beaux quartiers. A l'exception de quelques ruines d'églises gothiques, il ne subsiste, en fait d'anciens monuments, que la cathédrale et le chapitre ; mais depuis quelques années, on a vu s'élever un magnifique hôpital général, le plus complet, peut-être, que l'on connaisse, un marché, un théâtre, un temple protestant. Ajoutons à cela la restauration entière de l'église Saint-Nicolas, le percement de trois puits artésiens, la distribution du gaz, et l'on aura le tableau des améliorations qui contribuent à donner à ce chef-lieu d'arrondissement un aspect en rapport avec sa richesse industrielle, à laquelle une nouvelle activité va être donnée par l'établissement d'un chemin de fer.

Les personnages éminents nés à Meaux ou dans l'arrondissement ne sont pas nombreux ; on peut cependant nommer *Jehan de Brie* (1379), né à Villers-les-Rigaux, auteur d'un traité

Digitized by Google

sur les bêtes à laine; *Pierre d'Orgemont* (1389), né à Lagny, qui fut chancelier de France; *Denis du Moulins,* patriarche d'Antioche, né à Meaux, en 1442; deux filles de Charles VII, nées à Meaux; *Antoine de Navarre*, père de Henri IV, né à la Ferté-sous-Jouarre; *Nicolas de la Trousse*, grand prévôt de France sous Henri II, né à Meaux; *Chéron,* peintre en émail, né à Meaux; sa fille *Sophie*, peintre estimée, fut reçue *académicienne* à Paris, en 1702; *Sauvé de la Noue* (1710), comédien et auteur dramatique, né à Meaux; *Antoinette Poisson*, marquise de Pompadour, née à la Ferté-sous-Jouarre; le poète *de Nesle*, né à Meaux, mort en 1767; le mathématicien *Le Camus*, né à Crécy, mort en 1768, membre de l'Académie des sciences; *Rochard,* médecin et naturaliste, compagnon de voyage du bailli de Suffren; le général *Plicque*, né à Villenoy; le général *Courtier*, né à Charmentran.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LES FIGURES VELUES

EMPLOYÉES AU MOYEN AGE

DANS LA DÉCORATION DES ÉDIFICES, DES MEUBLES ET DES USTENSILES.

(Extrait du tome II de la *Revue archéologique*, 1845-46, 2e partie, pp. 500-519.)

Un membre distingué de l'Académie royale de Bruxelles, M. le chanoine de Ram, présenta l'année dernière, à cette savante compagnie une figurine de bronze trouvée, en 1841, à Casterlé, et communiqua en même temps une courte note (1), dans laquelle il émettait l'opinion que ce monument représente l'Hercule-Ogmius des Gaulois. Nous reproduisons ici la figure de cet Hercule, d'après le dessin qui accompagne le travail de M. de Ram dont nous allons tout d'abord exposer la manière de voir.

Suivant le savant académicien, « cette statuette, haute de 21 centimètres, est presque entièrement semblable à celle qui a été trouvée en 1839 par des ouvriers occupés à creuser le canal du port de Calais, et qui fut publiée par M. Pagart (2). Cette dernière cependant n'a que 13 centimètres de hauteur. » Nous ne répéterons pas ici la description de la figurine de Casterlé, puisque le dessin ci-après la rend superflue. Remarquons seulement que dans le monument de Calais « le bras droit est levé et la main percée d'un trou qui très vraisemblablement

(1) *Bulletin de l'Académie royale de Bruxelles*, t. XI, n° 2, p. 38 et suiv., avec une pl. lith.

(2) *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, t. V, p. 351.

Digitized by Google

était traversé par une verge métallique, faisant partie soit d'une arme, soit d'un attribut quelconque, et que la pose du bras gauche, dont la main est fermée, paraît indiquer que la partie inférieure de l'objet que tenait la main droite passait aussi dans la main gauche.

N° 1. Bronze, 21 cent.

Les deux figurines ont cela de commun, qu'elles sont percées verticalement d'un trou cylindrique, assez large, dont l'orifice entame le sommet de la tête.

« A en juger par la planche insérée dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, dit M. de Ram, le monument de Casterlé est travaillé avec plus de soin que celui de Calais. On pourrait en déduire qu'il serait peut-être un peu moins ancien. »

Nous citons à dessein cette phrase parce qu'elle contient l'énoncé d'une théorie archéologique que nous considérons comme complètement erronée, à savoir, que plus un monument est grossier, plus il faut le placer haut dans l'échelle chronologique.

« *Sans aucun doute*, continue M. de Ram, l'une et l'autre statuette représentent la même divinité gauloise. M. Pagart, auquel nous avons emprunté la description du monument de Calais, croit que sa statuette est *du siècle qui a précédé l'invasion romaine dans les Gaules* ou de la première moitié du siècle qui l'a suivie. Il ajoute qu'elle appartient à l'*art gaulois pur*, mais non pas, si l'on veut, à cet art dans son enfance, et tel qu'il nous apparaît dans les médailles gauloises, qui offrent un travail vraiment barbare, et où les figures sont ce que l'on peut voir de plus informe et de plus disgracieux, mais à une époque où les artistes gaulois, sans faire beaucoup mieux que des

Digitized by Google

ébauches grossières, avaient néanmoins eu connaissance des produits de l'art romain et cherchaient à l'imiter.

Nous demanderons ce que c'est que l'*art gaulois pur* et comment il serait *pur* s'il était basé sur l'imitation des œuvres romaines, ou bien encore comment les Gaulois auraient *cherché à imiter* l'art romain un siècle avant l'invasion.

Tout ce passage, qui au reste n'appartient pas à M. de Ram, présente un tissu inextricable de contradictions, et nous croyons, qu'après un examen plus approfondi qu'il n'a peut-être pu le faire, le savant chanoine eût renoncé à le citer.

M. de Ram, adoptant toujours l'avis de M. Pagart, croit, comme nous l'avons dit plus haut, que la statuette de Gasterlé représente l'Hercule Ogmius; il lui semble que la description que Lucien donne de ce dieu, *convient presque en tous points* aux statuettes trouvées à Calais et à Casterlé.

Ici encore nous sommes d'un avis différent. Que dit Lucien : « Les Gaulois, dans leur langue, nomment Hercule *Ogmius,* mais ils figurent ce Dieu d'une façon tout à fait étrange. C'est, suivant eux, un vieillard parvenu au dernier degré de l'âge (γέρων ἐς τὸ ἔσχατον), chauve sur le devant de la tête, ayant complètement blancs les cheveux qui lui restent, ridé et hâlé jusqu'au noir comme sont les vieux marins; on supposerait que c'est Charon ou Japet, sortant des profondeurs du Tartare, ou toute autre chose, plutôt qu'Hercule. Cependant, bien que fait de la sorte, il n'en a pas moins reçu tout l'attirail d'Hercule. En effet, il est revêtu de la peau du lion et tient de la main droite une massue; il porte un carquois suspendu (1), et de la main gauche il présente un arc tendu, et en cela c'est véritablement un Hercule (2). »

Qu'y a-t-il dans tout ce passage qui se rapporte à la figurine

(1) C'est du moins ainsi que nous traduisons : τὸ ῥόπαλον ἔχει ἐν τῇ δεξιᾷ καὶ τὸν γωρυτὸν παρήρτηται; la version donnée par M. Pagart porte : « Sa massue de la main droite, son carquois et son arc dans la gauche ; » ce qui n'est pas exact, et, de plus, a l'inconvénient d'être contraire aux idées antiques. Nous ne connaissons pas de figure de divinité tenant son arc et son carquois à la main. Hercule, au contraire, est souvent représenté portant un carquois sur le dos ou suspendu à la hanche.

(2) Lucien, LV, 1.

Digitized by Google

de Casterlé? rien absolument, si ce n'est la massue qu'elle a perdue. Mais où sont la peau de lion, le carquois, l'arc que la main gauche tendait en avant? Au lieu de ces attributs caractéristiques, que remarquons-nous dans cette figure? une épaisse chevelure retenue par une torsade, et surtout une villosité complète que Lucien n'eût pas oubliée, si elle eût appartenu à son Ogmius. Certainement ce n'est pas là un vieillard brisé par l'âge, et nous ne pouvons y voir qu'un être fort robuste.

Ce n'est pas tout : dom Martin, l'auteur du *Traité de la religion des Gaulois*, prétend que Lucien, trompé par les attributs, a donné à tort le nom d'Hercule à Ogmius, et que ce nom doit s'appliquer au Mercure barbu des Gaulois. Quant à Hercule, dom Martin pense qu'il n'a jamais été représenté dans les Gaules autrement qu'à Rome et dans la Grèce.

Lorsque notre savant collaborateur, M. J. de Witte, eut connaissance de l'article de M. de Ram, il se rappela un Mémoire que nous avions publié en 1840 sur des *Figurines de fer* (1) prétendues gauloises, et que nous avons restituées au moyen âge; et, frappé de la ressemblance qui existe entre ces figures et celles que décrit M. de Ram, il adressa à l'Académie royale de Bruxelles dont il a l'honneur d'être le correspondant, une note (2) ainsi conçue : « L'on sait aujourd'hui, d'une manière certaine, que toutes ces figurines d'un travail grossier et barbare, représentant, la plupart du temps, une espèce d'Hercule d'un caractère sauvage, loin de remonter à l'époque des anciens Gaulois, appartiennent toutes, sans exception, à l'art peu avancé du XIVe et du XVe siècle. »

Le savant chanoine ayant inséré dans le *Bulletin de l'Académie* une réponse dans laquelle il priait M. de Witte de fournir les *preuves* sur lesquelles son opinion se fonde (3), ce

(1) *Mém. de la Société roy. des Antiquaires de France*, t. V de la nouvelle série, p. 388 et pl. XII. Un exemplaire du tirage à part de cette notice a été offert à l'Académie royale de Bruxelles, ainsi que le constate l'accusé de réception signé de M. Quételet, en date de 1841. — V. p. 48 du présent volume.

(2) *Bullet. de l'Acad. roy. de Brux.*, t. XI, p. 214.

(3) *Ibid.*, p. 215, et t. XII, p. 338.

Digitized by Google

dernier se rendit promptement à ce vœu, et la dissertation qu'il fit paraître à ce sujet (1) aurait pu convaincre un esprit moins prévenu que ne semble l'être celui de M. de Ram en

N° 2. Collection Lorne; fer, 15 cent.

N° 3. Fer, 16 cent.

faveur de l'antiquité celtique des monuments de Casterlé et de Calais.

La figure publiée par M. Pagart, on se le rappelle, a les bras disposés de telle façon que l'on reconnaît qu'elle a dû porter une tige passant à la fois dans la main droite et dans la

(1) *Bulletin de l'Acad. roy, de Bruxelles*, t. XII, p. 544.

Digitized by Google

main gauche; cette particularité se remarque, en effet, dans la statuette appartenant autrefois à M. Alfred Lorne et que nous reproduisons sous le n° 2. Lorsque nous la décrivîmes pour la première fois, cette figure nous parut moderne en raison de sa ressemblance avec une autre qui l'est certainement (puisqu'elle est encore fixée sur un montant de serrure fabriqué au xve siècle). Aujourd'hui nous pouvons fournir une preuve plus concluante encore à l'appui de notre opinion. Un de nos collègues de la Bibliothèque royale, M. Duchalais, possède une paire de grands chenets de fer, forgés, très vraisemblablement au commencement du xvie siècle, et qui sont ornés chacun d'une figure velue tenant une massue transversale, précisément semblable à notre n° 2, qui provient certainement aussi d'un chenet comme le prouve l'attache qui existe au dos du personnage.

N° 4. Coll. Lorne; fer, 106 mill.

M. de Witte s'était servi, dans sa réponse, des arguments que lui fournissait notre travail, imprimé en 1840, ainsi que nous l'avons dit, alors que nous n'avions à nous occuper ni de la figure de Casterlé ni d'autres figures de bronze semblables qui nous étaient connues, mais qu'il n'entrait pas dans notre plan de décrire, puisque nous voulions simplement faire revenir les archéologues sur l'antiquité celtique attribuée à certains monuments par la raison qu'ils sont de fer. Ce métal ne paraît pas avoir été employé par les Romains pour la fabrication des statues; sa rudesse et sa couleur sévère répondent d'ailleurs à l'idée que l'on se fait des mœurs d'un peuple barbare, voilà sur quoi l'on se fondait. Nous croyons avoir démontré que l'origine des figurines de fer ne

Digitized by Google

remonte pas jusqu'aux temps celtiques, et du moins avons-nous été assez heureux pour convaincre M. de Ram en ce qui concerne deux des personnages velus appartenant à M. Lorne (les nos 3 et 4 ci-dessus). Le savant chanoine, dans un troisième article (1), ne fait de réserves qu'en faveur de la plus grande des trois (V. le n° 2 ci-dessus), et celle-là précisément est du XVIe siècle, tout comme les chenets de M. Duchalais.

D'abord M. de Ram demandait à M. de Witte des *preuves* de son opinion. Celles-ci fournies, le savant académicien réclame, dans son dernier article, des *preuves positives*. Nous ne connaissons qu'un genre de preuves qui pourraient satisfaire un antiquaire aussi rigoureux que M. de Ram; elles consisteraient à exhiber le procès-verbal de fabrication de la figure de Casterlé, et de notre côté nous pourrions exiger cette garantie pour croire à l'antiquité celtique du monument. Mais nous sommes moins sévères, et nous consentirions bien volontiers à reconnaître cette figure pour gauloise, si l'on pouvait nous indiquer autant de figures seulement analogues, indubitablement antiques, que nous en montrerons d'incontestablement modernes. Nous cesserons donc pour un instant de nous occuper de la statuette découverte à Caterlé, et nous nous bornerons à exposer nos observations sur les *figures velues*, de quelque matière et de quelques dimensions qu'elles soient.

Il y aurait un bien curieux chapitre à écrire sur le besoin que semble éprouver l'art de puiser dans le domaine du merveilleux lorsqu'il s'agit d'enfanter l'ornementation. Il semble que l'image des objets réels que produit la nature soit impuissante à satisfaire le caprice de l'œil, et qu'il faille y suppléer par des combinaisons monstrueuses dont les lignes bizarres échappent au contrôle de la raison. Aussi dans l'antiquité

(1) *Bull. de l'Acad. roy. de Brux.*, t. XII, 2e part., p. 84 et suiv. On remarquera que l'une des figures que M. de Ram admet comme modernes porte un bouclier orné d'une espèce d'armoirie composée d'un losange ou fusée et d'un chef contourné. L'autre, fixée sur un montant de serrure, portait certainement une massue transversale comme la statuette de Calais et celles qui ornent les chenets de M. Duchalais.

Digitized by Google

voyons-nous les gorgones, les harpies, les sphinx, les centaures, les sirènes et les hippocampes régner sur les frises, les antéfixes, les étoffes, les bordures de toute espèce.

Le moyen âge reçut tous ces types, et, tout en leur ôtant quelquefois leur caractère mythologique, il ne les conserva pas moins dans leur forme générale jusqu'au temps où la renaissance vint leur rendre leur pureté classique.

Entre les types fantastiques employés au moyen âge dans la décoration des meubles et des édifices, il en est un cependant qui (comme le diable) semble avoir été étranger à l'antiquité, du moins quant à la forme extérieure; nous voulons parler d'un homme velu à l'aspect sauvage. Il y a plusieurs raisons pour que les anciens ne l'aient pas figuré. En général, ils évitaient de représenter des images répugnantes et contraires au principe du beau. Les gorgones, par exemple, présentent quelquefois l'ensemble le mieux calculé pour inspirer l'effroi, mais encore leurs traits sont-ils réguliers, n'ont-ils rien de dépravé. Un vase grec, il est vrai, nous montre Apollon en présence d'une figure grotesque, dont la tête est ceinte de bandelettes, qui tient une lyre à la main, et qui est revêtu d'une peau de bête (1). Mais il y a tout lieu de croire que ce monument retrace une scène de théâtre, où quelque infortuné et ridicule Marsyas paraissait avec une peau d'emprunt, afin d'être écorché en public. Nous avons néanmoins voulu citer cette exception pour que l'on ne pût pas nous l'opposer.

La villosité donnée aux figures qui nous occupent est une suite de leur état de nudité, parce qu'aux yeux des gens du moyen âge la nudité rapprochait l'homme de la brute. Dans l'antiquité il n'en était pas de même; la nudité n'exprimait pas l'état sauvage. Les dieux, les héros, les rois étaient représentés nus; tandis que les habitants des contrées éloignées des centres de civilisation étaient figurés avec une profusion de vêtements qui ne laissait pas apercevoir la moindre partie du corps. De là ce *barbare* de convention qui se voit

(1) *Élite des Monuments céramographiques*, t. II, pl. 61. — Passeri, tab. 123.

Digitized by Google

sur tant d'arcs de triomphe, muni d'un bonnet, d'un pantalon, de bottes, d'une blouse à manche; en un mot, beaucoup plus vêtu que ses vainqueurs.

Le sauvage velu est une création contemporaine de la chevalerie; une fois les paladins errants inventés, il leur a fallu des adversaires en dehors des données communes de l'humanité. Cette villosité, symbole de force, de coertion, apparaît au XIIIe siècle dans les vignettes du *Roman de la Rose*. Nous extrayons d'une belle copie de cet ouvrage, conservée à

N° 5. Bibl. de Meaux. Ms. sur vélin, 91 mill.

la Bibliothèque municipale de Meaux, une des peintures où se trouve *li vilain dangier* (dominus, dominator, domiger, dangier); dans ce volume tous les personnages masculins ont

Digitized by Google

le menton rasé; le *dangier* seul porte une barbe touffue, et sous sa robe on voit passer de longs poils. Cette particularité qui pourrait être contestée nous a semblé évidente, non seulement dans cette vignette, mais dans une autre encore où l'on voit : *comment le vilain dangier chaça lamant hors du vergier.* Dans l'une et l'autre, le dangier, bien que velu, porte une courte tunique; c'est là un effet de la pudeur du XIIIe siècle, et dans le même ouvrage nous voyons Vénus, *la mère au dieu d'amour*, habillée comme la Vierge. D'ailleurs il n'y a qu'analogie et non pas parité entre le *dangier* et les sauvages enchanteurs.

N° 6. Coll. de Boze. Ivoire, 10 cent.

Ceux-ci ne sont pas méconnaissables dans une scène de roman retracée sur une plaque d'ivoire, travaillée en bas-relief

Digitized by Google

vers la fin du XIIIe siècle. Une princesse gémit dans le château fort, gardée par deux farouches geôliers; elle joint en vain les mains dans une attitude suppliante. Au premier plan, un chevalier cherche à délivrer la princesse, en perçant de sa lance un enchanteur qui la retient et se défend à l'aide d'une massue (1). Un autre ivoire, dont nous regrettons de ne pouvoir donner ici le dessin, existe chez un marchand d'antiquités de Paris (2); environ trois fois plus large que celui dont nous venons de parler, et sculpté au XIVe siècle, il représente un chevalier, la tête couverte d'un bassinet, armé d'un écu et d'une épée, à l'aide de laquelle il vient frapper un sauvage entièrement velu qui de la main droite lève une massue au-dessus de sa tête. De la blessure de l'enchanteur sort un flot de sang qui tombe dans un grand vase sphérique à très petite ouverture et s'échappe ensuite à droite et à gauche par des dégorgeoirs en forme de gargouilles. De l'autre côté de cette singulière fontaine, le chevalier (ou son écuyer) se fait remettre une clef par un individu barbu et vêtu d'une longue robe, qui nous paraît un enchanteur travesti. Cette clef doit ouvrir la porte qui donnera vraisemblablement passage à une princesse injustement retenue prisonnière. C'est là, en effet, le fond de la question. Le sauvage velu et géant (3) est essentiellement *gardien*. Aussi, au XIVe siècle même, le voyons-nous chargé de *tenir* l'écu de France sur différents mereaux; armé d'une épée, comme le roi sur les *écus* d'or, il semble préposé à la garde de l'emblème national. Un mereau qui (aussi bien que les deux autres) existe dans la collection de M Arnold Morel-Fatio, nous montre un sauvage velu placé sous une ogive, entre deux arbres, et portant dans sa main droite un petit cube que nous croyons être

(1) *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XVIII, p. 322 et pl. annexées. Cinq bas-reliefs d'ivoire provenant très certainement d'un coffret, avaient été achetés par M. de Bose, et Levesque de la Ravalière les a commentés d'une manière fort intéressante.

(2) M. Malinet, quai Voltaire, n° 9.

(3) Voir ce que nous avons dit de ce caractère : *Mém. de la Soc. roy. des Ant. de France*, t. V, p. 392 et suiv. — V. pages 52 et suiv. du présent volume.

Digitized by Google

un poids, à en juger par la légende ✠ POIT PORTROT POIT ROI qui se lit au revers autour d'une croix fleurdelisée; ici l'on confiait au sauvage la garde du poids-étalon.

N° 7. Coll. Morel-Fatio. Bronze.

Peu à peu on se familiarisa avec les terribles sauvages et l'on se plut à les représenter captifs. Dans notre premier travail sur les figurines de fer nous avons fait allusion à la célèbre aventure de Charles VI, mais nous croyons utile de rapporter ici les expressions mêmes de Juvénal des Ursins qui nous en a transmis le récit.

« Audit temps (1392) le Roy avoit aucunement recouvert santé et luy donnoit-on le plus de plaisance, comme dict est, qu'on pouvoit. Et fut ordonnée une feste au soir en l'hostel de la Royne Blanche, à sainct Marcel, près Paris, de hommes sauuaiges enchaisnez, tous velus. Et estoient leurs habillements propices au corps, velus, faicts de lin, ou d'estoupes attachées à poix résine, et engressez aucunement pour mieux reluire..... Et d'iceux hommes sauuaiges est à noter que le Roy en estoit un » (1).

La description de cette *mommerie* est complétée par Froissart en ces termes :

« Les cottes estoient couvertes de delié lin, en forme et couleur de cheveux..... quand ils furent tous six vestus de ces cottes (qui estoient faites à leur point) et ils furent dedans cousus et joints, et ils se monstroient estre hommes sauuages, car ils estoient tous chargez de poil, depuis le chef iusques à la plante du pié » (2).

(1) Juvénal des Ursins, *Hist. de Charles VI*, Paris, 1614, in-4°, p. 115 et 116.
(2) Froissart, liv. IV, chap. 52.

Digitized by Google

Peut-être est-ce en souvenir de cette *mommerie* que nous voyons figurer dans un jeu de cartes numérales, gravé sur bois vers 1440, et qui appartient à M. d'Hémuville, trois personnages entièrement velus, le roi et la reine de cœur et le valet de trèfle. Le roi qui est couronné et porte un très court manteau, s'appuie sur un tronc d'arbre déraciné; la reine tient à la main une torche qui fait, *peut-être* disons-nous toujours, allusion au funeste et mémorable rôle que jouèrent les torches dans la mascarade de Saint-Marcel. Quant au valet, il porte sur l'épaule une énorme massue (1).

Au xve siècle le sauvage était un type tout à fait à la mode; on le voit figurer sur un grand nombre d'édifices de ce temps. Nous avons copié sur la façade d'une maison de Tours que l'on attribue à Tristan l'Ermite (2), et qui dans tous les

cas est bien certainement de son époque, une figure d'homme velu armé d'une massue qui s'apprête à frapper un monstre entre les terribles dents duquel il a son bras gauche engagé.

(1) *Jeux de cartes tarots et de cartes numérales du* XIVe *au* XVIIIe *siècle*, publiés par la Société des bibliophiles. Paris, 1844, in-4°, pl. 20. Il est à remarquer que dans certains jeux le trèfle est remplacé par la massue et qu'en anglais la figure qui correspond au valet de trèfle se nomme *the knave of clubs*, le valet de massues.

(2) Voir la *Revue archéologique*, t. I, p. 762.

Digitized by Google

Deux autres sauvages ont été sculptés dans le chapiteau de l'élégant pilier qui soutient la chapelle de l'hôtel de Cluny; ils tiennent l'un et l'autre l'écu d'Ambroise, de gueules à trois pals d'or. On connaît aussi la date de cet ouvrage de pierre, car la chapelle fut construite sous Charles VIII par Jacques d'Amboise, abbé de Cluny (1).

Au reste l'usage de ce genre de représentation était encore dans toute sa force au commencement du XVIe siècle. C'est ainsi qu'à Rouen nous avons remarqué sur une des faces de l'hôtel que fit bâtir Guillaume le Roux, seigneur du Bourgthéroulde, un sauvage velu qui s'accroche à un pilastre; une frise basse de cet édifice représente, comme on sait, l'entrevue du camp du Drap d'or, ce qui en détermine l'âge d'une manière certaine. A Blois, nous avons dessiné une autre figure placée à l'angle inférieur d'une fenêtre de la maison qu'habi-

tait Florimond Robertet d'Alluye, trésorier de Louis XII. Cet hôtel qui sera prochainement le sujet d'un savant travail, annoncé par M. de la Saussaye, présente toute l'apparence d'un monument des premières années du XVIe siècle (2). Le sauvage de l'hôtel d'Alluye a le corps ceint d'une double branche tor-

(1) Voir la *Revue archéologique*, t. I, p. 28.

(2) L'historien des châteaux de Blois et de Chambord travaille, comme on le sait, à une publication intitulée : *Églises, Châteaux et Hôtels du Blésois.*

Digitized by Google

due. Ce détail exprime le caractère forestier du personnage. Nous voyons de même une ceinture de feuillage autour des reins de ce géant velu, gardien des mines du Hartz, qui forme le type si pittoresque de bon nombre de thalers, frappés au nom des princes de Brunswick et de Hanovre. Sur ces monnaies, trop connues pour qu'il soit nécessaire de les figurer ici, le géant tient à la main un arbre qui paraît être un pin déraciné, emblème parlant du lieu qu'il habite. C'est probablement à la tradition de ce singulier génie, sujet de tant de légendes et de ballades, que la petite ville de Wildemann, située dans le Hartz, doit son nom. Hors de la forêt Hercynienne, les sauvages n'avaient pas de raison pour s'armer d'un arbre résineux; aussi regarderons-nous comme fabriquée en France la figurine du musée de Dijon qui tient une grande branche de chêne, cet arbre si français. On remarquera le soin avec lequel une feuille de cette branche vient couvrir le bas-ventre de la figurine, particularité qui tient, selon nous, à l'influence des idées de chasteté chrétienne. Parmi toutes les figures que nous avons réunies ici, et nous pouvons le dire parmi toutes celles en bien plus grand nombre que nous connaissons, deux seulement présentent une indication de sexe; nous les avons données comme des exceptions dont on ne trouverait peut-être pas un exemple parmi les figures de bronze, plus soignées, en général, que celles de fer et destinées à être vues de plus près que ces dernières. Nos numéros 3 et 4 appartiennent, il faut le dire aussi, au xve siècle, âge fort naïf sinon peu scrupuleux, qui vit tailler

N° 10. Musée de Dijon. Bronze.

Digitized by Google

dans la pierre, sur la façade d'une habitation royale et jusques dans les appartements d'une reine, les peu décentes représentations que l'historien du château de Blois n'a pas cru devoir livrer à la publicité. Mais voici la différence que nous établissons : à Blois, il est évident que l'intention de l'artiste a été de provoquer le rire par une grossière plaisanterie, tandis que l'attitude grave de nos figures exclut toute idée d'une semblable nature. Sur la statuette du musée de Dijon, les poils sont figurés par des entailles sinueuses pratiquées dans le bronze; le département des antiques de la Bibliothèque royale possède une figure de fer, armée d'un bouclier et d'une massue, et qui est encore plus inhabilement traitée. De simples petits coups de ciseau à froid sont destinés à représenter la fourrure du sauvage. On voit que ce détail était tellement connu et accepté qu'il suffisait de la plus imparfaite indication pour satisfaire l'imagination de ce côté-là et rappeler immédiatement à la mémoire un type généralement admis, ainsi que l'exprime si bien Froissart lorsqu'il dit: « Ils se monstroient estre hommes sauuages, *car* ils estoient tous chargez de poil, depuis le chef iusques à la plante du pié. »

N° 11. Bib. roy. Fer, 134 mill.

Un antiquaire auquel nous avons communiqué la collection de figures que nous publions ici, pense que quelques-unes d'entre elles, particulièrement les numéros 4, 11, 12 et 13, ont pu servir au xve et au xvie siècle de cimier, à certains casques allemands.

Il est évident qu'alors que les chevaliers chargeaient le timbre de leur heaume de tant de figures singulières, le Wil-

Digitized by Google

demann a dû être choisi par plusieurs guerriers de la nation germanique, qui plus que tout autre adopta la mode des cimiers. Il est aussi fort connu qu'un grand nombre de familles allemandes ont encore aujourd'hui un homme sauvage velu et armé pour cimier de leurs armoiries (1).

Néanmoins nous ne croyons pas que les figurines susmentionnées aient été employées à l'usage dont nous parlons. Un examen attentif de leur état actuel nous fait rejeter cette explication. D'ailleurs, comme nous l'avons déjà dit, les sauvages de fer ont servi à orner, soit des chenets, soit des serrures. Quant à ceux de bronze ce sont des fractions de chandeliers. Le trou cylindrique qui les traverse tous verticalement recevait une tige plus ou moins longue terminée par une bobèche, et cette pratique, qui subsiste encore aujourd'hui, n'est pas d'origine moderne assurément, car nous connaissons bon nombre de candélabres étrusques (2), dont la tige est supportée par une petite statue.

Toutes les figures de chandeliers ne sont pas dans la même attitude. Les unes sont debout, les autres à genoux. Parmi les premières, nous citerons la statuette conservée dans le cabinet Denon, parce qu'elle est munie d'un bouclier en forme de grand pavois découpé; la massue manque. La statuette de Casterlé, si l'on en juge par la pose de son bras abaissé, a dû tenir un pavois semblable. Quant au bronze du cabinet Denon, il a été fondu et ciselé au XVIe siècle. C'est un fait que nous osons avancer, parce qu'il résulte pour nous du style même du monument. Si l'habitude de considérer comparativement des œuvres d'art antiques, du moyen âge et de la renaissance, a pu permettre de distinguer un bronze romain d'un bronze de Florence, une pierre gravée grecque d'une intaille de Pikler

(1) Nous citerons entre autres les Aichman, Berckman, Eckhardt, Eisengrein, Hœltzel, Hammer, Heimhofer, Holdten, Lindenmayr, Lindner, Schwartzman, Schmeizer, Stengel, etc.; pour presque toutes l'homme sauvage et sa massue sont comme on voit des arme parlantes.

(2) V. J. de Witte : *Catalogue Durand*, n°s 1895, 1896 (actuellem. à la Bibl. roy.), 1897, 1913 (Bibl. roy.). — Le même, *Catalogue Canino*, n°s 257, 258, 259, 261, 262, 264, 265.

Digitized by Google

ou de Girometti, une médaille antique d'une contrefaçon de Padouan ou de Becker, c'est que, par cette habitude, on a appris à reconnaître certains caractères difficiles à définir, mais qui sont inhérents à toute création humaine. C'est ce que l'on nomme le *faire*, c'est l'empreinte du siècle, ce que l'ar-

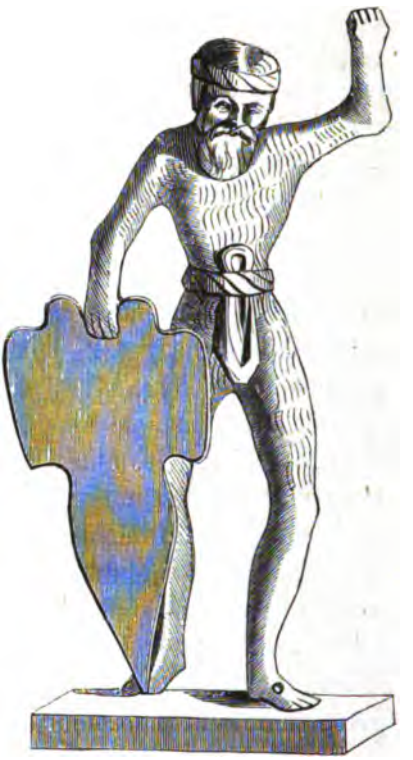

N° 12. Coll. Denon. Bronze, 102 millim.

tiste a mis dans son œuvre à son insu, en dépit de lui-même souvent. — Ici, les caractères qui déterminent l'âge sont si évidents, que nous n'éprouvons aucun scrupule en nous prononçant comme nous l'avons fait.

Les figures agenouillées sont un peu plus rares que les autres; nous n'avons pu en découvrir que de très peu anciennes. L'une d'elles, de très grandes dimensions, nous avait été confiée par M. Signol; elle est entrée depuis dans le cabinet

Digitized by Google

d'un antiquaire fort instruit, M. Carran. Il est assez difficile de déterminer ce que cette figure, qui nous paraît être de travail allemand du XVIe siècle, pouvait tenir de la main gauche. Quant au bras droit, qui, actuellement, est cassé, il était très certainement armé d'une massue, ainsi que l'on pourra s'en con-

N° 13. Coll. Carran. Bronze, 21 cent.

vaincre en considérant notre numéro 14, qui, bien que beaucoup plus petit que la statuette de M. Carran, présente avec elle une très grande analogie. Cette forme de chandeliers n'était pas particulière à la France ou à l'Allemagne, et l'Angleterre en a connu l'usage. Si nous en croyons Douce, le commentateur de Shakspeare, « the favorite forms of these inanimate candleholders were those of armed warriors. Sometimes they were *hairy savages*, a fool *kneeling on one knee*, etc. » (1).

(1) *Illustrations of Shakspeare*. London, 1807, t. I, p. 502.

Digitized by Google

Le savant anglais écrivait cette note explicative à la suite de deux vers du drame de Henri V :

> Their horsemen sit like fixed candlesticks
> With torch-staves in their hands (1).

Le reproche que le poète place dans la bouche de Grandpré ne serait guère compréhensible, si l'on ne connaissait pas une catégorie de chandeliers un peu plus anciens que ceux que nous avons décrits et dans lesquels les lumières étaient tenues par des varlets dont les deux bras sont étendus. C'est de cette classe de figures que le docteur Klemm a fait des *dieux germains de forme perse :* Götterbilder, in persischer form (2), nous citons textuellement. Pour être juste nous devons expliquer comment un érudit aussi distingué que l'est le bibliothécaire de Dresde a pu être amené à employer cette bizarre dénomination. Son erreur n'est pas toute personnelle; elle découle de la combinaison de deux erreurs antérieures à ses travaux. Un connaisseur éminent, doué d'un vif amour de l'antiquité, mais qui vivait à une époque où l'archéologie orientale était encore à créer, le comte de Caylus a publié dans son recueil quelques figurines de bronze qui lui avaient été envoyées de Rome comme des monuments rapportés de Perse par un missionnaire (3). Le savant français possédait déjà une

(1) *Henri V*, act. IV, sc. II.

(2) *Handbuch der germanischen Alterthumskunde*. Dresde, 1836, in-8°, p. 351. Les idoles germaniques occupent les planches XIX, XX, et XXI. La première contient les figures de chandeliers de la fin du XIVe siècle; la seconde, quatre hercules agenouillés; la troisième un hercule velu, la main droite levée, la gauche abaissée pour tenir un bouclier (*voyez* notre n° 12); à côté, nous voyons une petite figurine avec manches et haut-de-chausses tailladés à la façon du XVIIe siècle naissant; au-dessous, l'auteur a placé deux figures qui paraissent gnostiques. — Tout récemment, M. Joh. Erasmus Wocel a publié à Prague un livre intitulé : *Grundzüge der bœhmischer Alterthumskunde*, in-8°, dans les planches duquel nous avons retrouvé plusieurs divinités germaniques sur lesquelles il est bon de fournir des éclaircissements. Tab. II, n° 1, nous trouvons un dieu du Tonnerre, *Pérun*, qui n'est autre que la figure ordinaire du sauvage velu. M. Wocel croit que la main levée (la massue est perdue), devait lancer la foudre. Les n°s 3, 4, 5, désignés comme des prêtres païens, sont des pieds de chandeliers du XIVe siècle; enfin, le n° 8 est un *fol* avec un bonnet à grelots, portant sous le bras une cornemuse ou une outre, ouvrage du XVe siècle.

(3) *Recueil d'antiquités*, t. V, pl. XXXI, n° 1 et 4. Figures à bonnet pointu,

Digitized by Google

figure semblable qu'il avait jusque-là rangée parmi les produits du gnosticisme; mais plein de confiance dans le récit de son correspondant italien, il n'hésita pas à rendre à la Perse cette figure qui, aussi bien que les deux autres, existe au cabinet des antiques de la Bibliothèque royale. Aujourd'hui il n'est pas un archéologue en France ou en Angleterre qui ne sache que les prétendues statues perses de Caylus sont des chandeliers de la fin du XIVe siècle. D'autre part, des auteurs, que le savant Schœpflin accuse de manquer de critique, avaient donné le nom de *Krutzmann* à une figure de la même espèce qui existait à Strasbourg et ils faisaient de ce *Krutzmann* un dieu germain. Malgré l'opinion si positivement exprimée du célèbre auteur de l'*Alsatia illustrata* (1), beaucoup d'écrivains allemands se sont autorisés du Krutzmann pour enrichir le panthéon germanique de toutes les figurines barbares, velues ou non, que l'on a retrouvées de l'un et de l'autre côté du Rhin. M. Klemm ne s'est probablement pas senti le courage de combattre cette erreur, et comme il n'avait pas sous les yeux (et ne pouvait par conséquent pas critiquer) les bronzes que Caylus donne pour perses, il a cru que l'unité indo-germanique, à laquelle appartenaient les Perses et les

chausses longues et collantes; ceinture métallique en bandeau au milieu des cuisses. Le n° 1 faisait partie d'un flambeau à deux branches; le n° 2 ne tenait qu'une bobèche. — Pl. XXXII. Figure du même genre que les précédentes; le bonnet diffère cependant, il se rapproche du camail. Cette figure est fixée sur une table triangulaire à trois pieds. On a tracé partout des hiéroglyphes *faux* et par conséquent illisibles. On avait assuré au comte de Caylus que ces hiéroglyphes étaient *sans aucun mélange*, et il croyait en conséquence que cette figure avait pu être fabriquée par les Perses après la conquête de l'Égypte, *mais dans leur pays*. — T. VI, pl. XXVIII, grande figure de candélabre; barbe fourchue, tête nue; un bras levé, l'autre à la hauteur de la hanche; ceinture roulée en torsade au milieu des cuisses; jaquette fermée par dix gros boutons; souliers à la poulaine. Caylus en fait un *Bacchus égyptien traité par les Étrusques*. — L'auteur du *Traité de la religion des Gaulois*, dom Martin, a publié (t. I, p. 470, fig. 2), un sauvage velu, dont la main droite est levée. Le savant bénédictin n'a pas supposé un instant que ce fût un Hercule gaulois, il en fait une figure consacrée au culte de Mithra. — Le même auteur donne comme la représentation d'un Gaulois déguisé, en l'honneur de Mithra, la statuette d'un jeune Chinois (Pl. 20, fig. 1).

(1) Prudenti ergo lectori ea, quæ de Crutzmann ab historicis nostris passim referuntur, non possunt non suspecta, imo, si recte inspiciat, falsa videri. T. I, p. 76.

Digitized by Google

Allemands, allait jusqu'à la communauté de religion. De là le petit excès de synthèse contre lequel nous nous sommes élevé.

M. Klemm consacre une planche de son ouvrage à la reproduction de quatre personnages velus agenouillés, tenant des massues, qui sont, suivant lui, des hercules germains. Les planches du *Manuel d'archéologie germanique* sont extrêmement faibles sous le rapport du dessin, et l'on pourra s'en faire une idée en comparant la figure que nous donnons ici à

N° 14. Bibl. roy. Bronze, 115 millim.

celle qui porte le n° 1 de la pl. XX de cet ouvrage. L'une et l'autre représentent la même statuette de bronze, qui, du cabinet de Caylus, est passée dans celui de la Bibliothèque royale.

On remarquera que cet Hercule porte la barbe taillée comme le duc Jean Frédéric de Saxe, le célèbre chef des réformés dont il reste de si belles médailles. Il est à peine besoin d'a-

Digitized by Google

jouter que la raison de cette conformité, qui n'aurait pas dû échapper à l'œil d'un antiquaire allemand, dérive de l'âge de notre statuette qui, elle encore, est un pied de chandelier. La tête est un peu baissée et le trou dans lequel entrait la tige, au sommet de laquelle était placée la lumière, passait au milieu des épaules.

Voici donc ces cruels sauvages, ces enchanteurs menaçants humiliés, agenouillés et servant de varlets ou de fols aux chevaliers qui n'allaient plus les combattre au fond des forêts. C'est la dernière expression de ce type, dont nous avons esquissé l'hstoire et que nous croyons inutile de suivre dans son rôle héraldique.

Quant à la figure de Casterlé, nous pouvons dire maintenant qu'elle nous paraît tout prosaïquement avoir supporté un flambeau. Les nombreuses variantes de cette même idée que nous avons réunies ici, ne sont pas à la vérité la reproduction exacte de la statuette publiée à Bruxelles, mais elles lui ressemblent avec cette différence de rapport qui existe entre la similitude et l'égalité. Nous avons à dessein recherché des nuances diverses d'un type, et l'on peut appliquer à notre collection le mot de Goëthe : C'est l'unité constante variée à l'infini. Si l'on arguait de ces variantes contre nos conclusions, il faudrait alors désespérer, à tout jamais, d'appliquer une dénomination quelconque à une figure. Les Vénus d'Arles, de Médicis, du Capitole, ne pourraient aspirer à l'honneur de représenter la même divinité, encore moins serait-ce le droit des Vénus de toutes les dimensions et dans toutes les attitudes que l'art de huit siècles a enfantées. Nous avions autrefois décrit des figurines de fer et l'on s'appuyait sur la différence de métal pour nous combattre; aujourd'hui nous citons des sauvages velus de bronze, d'ivoire, d'argent, de pierre; πίθηκος γὰρ ὁ πίθηκος, κἂν χρύσεα ἔχῃ σύμβολα.

En nous appesantissant si longtemps sur une question qui, pour beaucoup de nos lecteurs, est déjà jugée dans la pratique, nous avons voulu répondre à l'honneur que nous a fait le savant académicien de Bruxelles, en nous invitant à continuer

Digitized by Google

la discussion des faits qui ont paru intéresser plusieurs de ses collègues. Nous espérons que notre démonstration sera acceptée. S'il était cependant quelques points sur lesquels il paraîtrait nécessaire que nous donnassions des développements ultérieurs, nous nous efforcerions d'arriver à une exposition plus claire de notre pensée.

Digitized by Google

Lettre à M. de la Saussaye à propos de la notice de M. A. Durand sur quelques Pièces satiriques relatives a la révolution française.

(Extrait du tome XI de la *Revue numismatique*, 1846, pp. 81-84.)

Funny indeed, very!
(Paul. Pindar. X, 17.)

Mon cher ami,

C'est avec un véritable intérêt que j'ai lu la notice de M. A. Durand sur quelques *pièces satiriques relatives à la Révolution française*, et comme preuve de cet intérêt même, je vous demande la permission de vous soumettre quelques remarques qui ne seront pas, je crois, inutiles à l'explication complète de ces bizarres monuments.

Le premier token (1) porte la légende THE WRONGS OF MAN, autour d'un livre sur lequel est inscrite la date du 21 janvier 1793. Il me semble indispensable de faire observer que le mot *Wrongs* fait opposition à *Rights* dans la phrase *the Rights of man*, les Droits de l'homme, titre du livre de Thomas Paine (2). *To be rigth* signifie *avoir raison*, et *to be wrong*, *avoir tort*. Il y a là un jeu de mots par voie d'allusion (3) qui échappe à toute tentative de traduction, et qui implique en définitive une accusation contre Paine et ses écrits. On en pourrait conclure que *les droits de l'homme* ont eu pour *tort* la mort de

(1) Pièce *acceptée*, monnaie de confiance analogue à nos monnerons. — Voyez la pl. XXII du vol. de 1845.

(2) *Rights of man, being an answer to M. Burke's attack on the french revolution.* London, 1792.

(3) Comment ne pas se rappeler à ce propos le mot du pape Grégoire XVI à votre jeune compagnon de voyage, M. R.? — Saint-Père, je fais mon *droit*. — Prenez garde, mon jeune ami, de le faire de *travers*.

Digitized by Google

Louis XVI; reproche d'autant plus absurde que Thomas Paine n'avait pas voté pour la condamnation du roi.

Sur le second token nous lisons : MAY THE KNAVE OF JACOBIN CLUBS NEVER GET A TRICK. Si l'inventeur de cette devise avait entendu seulement surnommer Paine, *valet du club des Jacobins*, il eût, à coup sûr, construit sa phrase autrement et dit : *may the knave of the Jacobin club*, etc.; mais on a voulu faire un calembour sur l'expression *knave of clubs* qui signifie le *valet de trèfle*, parce qu'autrefois, dans les *tarots*, c'était une massue (*club*) qui distinguait la *couleur* dont on a fait depuis le trèfle.

La légende peut donc se traduire de deux manières : *Puisse le valet de trèfle Jacobin ne faire jamais une levée!* ou bien : *Puisse le misérable des clubs Jacobins ne jamais réussir une infamie!* (1) car *knavish trick* signifie une basse action. Le petit trèfle, qui est gravé à la partie supérieure du token, appuie mon explication; c'est la clef de l'énigme.

Après les plaisanteries que je viens de vous faire reconnaître, vous ne trouverez pas singulier probablement que je cherche un double sens aux légendes des autres tokens. Le n° 3 représente un homme vêtu de bas à jarretières et d'une chemise recouverte d'un gilet; ce qui manque à la toilette de ce personnage en fait un sans-culotte, titre que mérite, aux yeux du satiriste anglais, un singe encore moins vêtu. Tous deux semblent sautiller sur des bouts de planches. Substituez à PAIN le mot *pane*, qui se prononce de même, et vous aurez : *Nous dansons, la planche brandrille* (2), et l'on sait que, pour

(1) En fait de souhait exprimé à l'aide de jeux de mots, il n'y a rien de plus ingénieux, je crois, que le toast porté par les pensionnaires de Newgate : *May the tree of liberty be planted in King's bench, and every one allowed to cut his stick out of it!* ce qui du reste est d'une acuïté si grande qu'on ne saurait le traduire.

(2) Peut-être *Pane* peut-il s'appliquer à la jaquette!

..... him all repute
For his device in handsoming a suit,
To judge of lace, pink, panes, print and plait,
Off all the court to have the best conceit.
(Donne.)

Peut-être aussi, dans une acception qui nous est inconnue, *painswing* signifie-

Digitized by Google

lancer les condamnés dans l'éternité, on fait basculer le panneau qui est sous leurs pieds). Tandis qu'en prenant l'orthographe *Paine*, c'est le député du Pas-de-Calais qui se balance au bout d'une corde (qui *la danse*, pour exprimer la trivialité du mot).

Le type du n° 4 est inexpressible en anglais; il y a encore là une allusion au sans-culottisme de Paine. C'est de cette fameuse portion du vêtement anti-républicain que le satiriste fait sortir, comme de la boîte de Pandore, tous les maux qui doivent affliger la France; on en voit tomber une tête tranchée par le fer de la guillotine, une corde et une pique. La légende joue sur les mots *Pandora's breaches* et *Pander's breeches* (1). La première phrase indique la terrible influence de Pandore; quant à la seconde, je n'oserais véritablement la traduire; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle est très peu flatteuse pour celui à qui elle s'adresse.

La cinquième pièce, avec sa légende *End of Pitt*, prouve qu'en Angleterre, les mêmes gens qui attaquaient les défenseurs de notre révolution, ne craignaient pas d'injurier un ministre dévoué à son pays; pour certains esprits, il est plus facile de dénigrer les grandes choses que de s'y associer.

Si je ne me trompe, les tokens de M. Durand, ainsi commentés, acquièrent un degré de curiosité de plus. N'est-il pas cependant bien téméraire de la part d'un Français de tenter l'interprétation de plaisanteries étrangères, appartenant à une époque et à un ordre d'idées déjà bien loin de nous? Je réclame donc instamment et votre indulgence et celle de vos lecteurs.

Votre bien dévoué ami,

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

t-il une danse forcée, pénible, désagréable; expression qui s'appliquerait à chacun des sujets représentés sur les deux faces.

(1) On connaît la signification d'entremetteur qui s'attache au nom de Pandarus, personnage de Shakspeare dans *Troïlus et Cressida* : « If ever you prove false to one another, since y have taken such pains to bring you together, let all pitiful goers-between be called panders after my name. » Ce vœu a été exaucé et le nom personnifie le rôle.

Digitized by Google

CROSSE DOUBLE DU XIIIE SIÈCLE

(Extrait du tome IV de la *Revue archéologique*, 1847-48.
2e partie, pp. 816-824.)

(PL. IV.)

Il existe dans le cabinet de M. Dugué un monument dont la singularité attire tout d'abord l'attention des archéologues admis à visiter cette collection choisie avec tant de goût. C'est une crosse de bronze doré ornée de cabochons, dont le fût se divise en deux volutes qui se recourbent en sens opposé.

Nous ne ferons pas ici l'historique de la crosse épiscopale en général; on sait en effet que cet insigne est une sorte de compromis entre la houlette des pasteurs et le *lituus* des augures, qui peut être en relation avec la qualité d'ἐπίσκοπος. Il a fallu, comme on le pense bien, plusieurs siècles de fréquentation avec les païens pour que les chrétiens aient adopté ce sceptre sacerdotal. On en trouve des traces positives vers le VIe siècle. Mais jusqu'à présent, on n'avait pas rencontré de crosse à double volute; aussi plusieurs antiquaires ont-ils cru que celle dont M. Dugué a bien voulu nous autoriser à publier le dessin, n'était pas un insigne épiscopal, mais plutôt le sommet d'un bâton de chantre. C'est là une supposition que nous ne saurions admettre, car le bâton cantoral ayant une forme parfaitement connue, on ne ferait que déplacer la difficulté sans la résoudre; et avant de créer un bâton de chantre tout

Digitized by Google

à fait insolite, il est bon d'examiner si les évêques ou les abbés n'ont pas pu faire usage d'une crosse qui ne diffère de la crosse ordinaire qu'en ce qu'elle est double. C'est ce que nous allons essayer de faire.

On connaît des monnaies épiscopales dont le type consiste en deux crosses adossées (voy. pl. IV, n°s 1, 2, 3, 5, 6). Tel est d'abord le denier de Rainaud, évêque de Meaux (1158-61), frappé par un prélat qui avait été abbé de Jouy-sur-Morin, et que l'histoire représente comme ayant toujours conservé son caractère monacal. Ce denier est le seul entre toutes les monnaies meldoises qui porte deux crosses ; aussi avons-nous fait remarquer déjà que cette addition avait pour but de rappeler qu'avant d'être évêque, Rainaud possédait la crosse abbatiale (1). Vient ensuite une *maille* de Saint-Omer (XIIIe siècle), dont le type est considéré comme exprimant l'autorité de l'évêché et de l'abbaye de Saint-Bertin (2). Puis un denier de Noyon (n° 5) et une obole de Tournay (n° 6), où se trouve symboliquement indiquée l'union de ces deux sièges. Enfin un denier bractéate de Constance (n° 3), dont le type fait allusion à l'ancien évêché de Windisch, absorbé par celui de Constance. Il est évident pour nous que, sur les monnaies, deux crosses adossées indiquent la réunion de deux gouvernements ecclésiastiques. On comprend encore que l'on ait figuré, comme sur le denier bractéate (n° 7) de Lutpold, archevêque de Mayence (3), qui fut en même temps évêque de Worms (1202-1217), un prélat tenant une crosse de chaque main, mais cela était bon pour une représentation numismatique seulement, et l'on concevra facilement qu'un évêque n'ait pu, dans les cérémonies d'église, porter, comme un héros d'Homère ou comme les guerriers des vases grecs et des bas-reliefs assyriens, deux hastes qui eussent rendu impossible

(1) *Revue numismatique*, 1841, p. 140. — P. 80 du présent volume. — Voy. au sujet de cet évêque dom Toussaint Duplessis, *Hist. de l'église de Meaux*, t. I, p. 158. On n'avait pas vu dans cette ville d'évêque qui eût été moine, depuis Hildeger (854-69); Rainaud conserva des moines pour chapelains et fut enterré à Jouy.

(2) *Revue numismatique*, 1843, p. 438. — *Revue numismatique belge*, t. II, p. 309.

(3) Cf. Joannis, *Rerum mogunt.*, t. III, tab. I, n° 12.

Digitized by Google

l'accomplissement du rite. L'expédient le plus naturel a donc été de réunir sur une même hampe les volutes de deux crosses, et le beau monument du cabinet de M. Dugué n'est pas l'unique preuve de cet usage. Un autre denier bractéate de Constance, frappé au XIIIe siècle (pl. IV, n° 4), nous montre la double crosse parfaitement distincte. Or, ce denier appartient incontestablement aux évêques (1), et l'on ne pourrait admettre qu'ils eussent placé sur leur monnaie les insignes du grand-chantre ou de tout autre dignitaire ecclésistique.

De ce qui précède, nous tirerons donc les conclusions que voici :

1° La double crosse est épiscopale;

2° Elle exprime l'union des deux pouvoirs dans les mêmes mains.

Au sommet de la crosse, l'artiste a placé saint Michel foulant aux pieds un dragon ailé qu'il perce de sa lance. Le saint porte au poing gauche un écu chargé d'une croix, le même dont se couvrent ordinairement saint Georges et saint Maurice, et qui nous fait connaître les armoiries de la famille céleste. C'est une conséquence toute naturelle des idées du XIIIe siècle ; lorsque l'on donnait à Dieu le père la tiare des papes ou la couronne des empereurs, on devait armer en chevalier monseigneur saint Michel, qui combattait comme un baron si brave. Chaque époque s'est fait un ciel à son image. Les ailes de l'archange ont été brisées, mais on en voit encore les traces. Il foule aux pieds, comme nous venons de le dire, un dragon ailé. M. l'abbé Texier, décrivant une belle crosse du musée d'Amiens, dont le sujet principal est la victoire de saint Michel, dit que le saint combat « le monstre infernal figuré sous les traits d'une *salamandre*; des animaux semblables délicats et légers, ajoute-t-il, courent avec agilité autour du pommeau et trois de ces monstres rampent le long de la douille (2). » Quoique assurément l'assimilation avec les sala-

(1) H. Meyer, *die Bracteaten der Schweiz*, etc., Zurich 1845, p. 55 et suiv., taf. III, n° 159.

(2) *Essai sur les argentiers et les émailleurs de Limoges*. Poitiers, 1843, p. 141.

Digitized by Google

mandres des démons vivants dans le feu éternel, ne manque pas d'exactitude, je ne pense pas que les artistes du XIIIe siècle aient eu l'intention de représenter autre chose que des dragons. Pour les anciens, il n'est pas douteux que les *dragons* ne fussent des serpents. Ainsi le surnom de δρακοντογένας donné aux Thébains faisait allusion au mythe de Cadmus, et sur les monnaies de Samos (1) ce héros est représenté combattant un véritable serpent; ainsi Apollon recevait l'épithète de δρακοντολετής pour avoir tué Python, que de nombreux monuments nous montrent sous la forme du serpent ordinaire (2). Les géants *anguipèdes* sont appelés δρακοντοπόδοι; les furies dont la tête se hérisse de reptiles ophidiens, sont désignées par l'expression poétique δρακοντώδαι; enfin les Grecs nommaient δράκοντες ces élégants bracelets en forme de serpent, tels que celui qui orne le bras de la célèbre Ariadne endormie, longtemps considérée comme une Cléopâtre mordue par l'aspic (3). Les doutes que l'on pourrait entretenir sur la synonymie de *dragon* et de *serpent* doivent s'évanouir en présence du passage de l'Apocalypse dans lequel saint Jean prend la peine de nous expliquer le premier de ces mots : « et factum est prælium magnum *in cœlo*, Michael et angeli ejus præliabantur cum *dracone*, et *draco* pugnabat et angeli ejus..... Et projectus est *draco* ille magnus, *serpens antiquus*, qui vocatur diabolus et satanus, qui seducit universum orbem (4). » Le mot *antiquus* fait certainement allusion au rôle que le serpent joue dans le troisième chapitre de la Genèse; à l'époque de saint Jean, l'identification du reptile tentateur et de Satan était établie et personne ne sera tenté de prendre l'ὄφις du paradis pour une salamandre. C'est, je le pense, à la lecture du passage de l'Apocalypse cité tout à l'heure, qu'est due l'idée de

(1) Eckhel, *Doct. Num. vet.*, t. II, p. 569.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 79 et t. III, p. 5. Cf. Lenormant et J. de Witte, *Élite des Monuments céramographiques*, t. II, pl. I et I A.

(3) Voy. dans Gruter, LXX, 8, l'inscription de Riez en Provence dans laquelle Symphorus et Protis déclarent qu'ils ont dédié à Esculape TORQVEM AVREVM EX DRACVMCVLIS. Voy. le bas-relief du musée des Antiques du Louvre, no 254.

(4) *Apocalyps.*, XII, 7, 9.

Digitized by Google

ces ailes attribuées au serpent satanique. Dès l'instant qu'il combattait dans l'air, *in cœlo*, il fallait qu'il eût un moyen de s'y soutenir; d'ailleurs la nature membraneuse de ces ailes empruntées aux plus dégoûtants nocturnes offrait aux artistes un motif bien tranché à opposer à l'aspect gracieux et éclatant du plumage des anges. On retrouve ce dragon ailé sur deux des plus belles monnaies d'or de Philippe de Valois, le *florin Georges* et l'*ange*; on voit aussi plusieurs monstres semblables grimpant le long des piliers placés à l'entrée de la nef de la cathédrale de Meaux; cette partie de l'édifice a été construite aux frais de l'évêque Jean du *Drac* (vers 1465) dont le nom est exprimé par ces armes parlantes (1).

Très souvent le *nœud* des crosses est entouré de serpents qui s'enlacent; c'est là un sujet appartenant en propre au XIIIe siècle. Dans le livre de *recettes*, intitulé *Diversarum artium schedula*, le moine Théophile indique (2) parmi les différents ornements usités de son temps pour l'orfèvrerie *dracones concatenati collis et caudis*, ce que M. de l'Escalopier rend, dans sa traduction, par *des dragons enchaînés par le cou et la queue*. Il nous a paru nécessaire de combattre cette manière d'interpréter le passage que nous avons cité, parce qu'elle donnerait l'idée de reptiles retenus par des chaînes comme le crocodile des monnaies de Nîmes, et ferait méconnaître un type très caractéristique qui sert à fixer la date de l'ouvrage composé par Théophile. Le nœud de la crosse double est, actuellement, formé d'un beau morceau de cristal de roche. Nous disons actuellement parce qu'en effet il nous semble que ce quartz a dû être substitué vers le XVe siècle à un nœud métallique plus en rapport avec les autres parties du monument; cependant nous ne prétendons rien affirmer à cet égard.

Les deux volutes contiennent une scène de la légende de sainte Valérie, patronne de Limoges. « Valérie, dit le cha-

(1) Toussaint Duplessis, *Hist. ecclés. de Meaux*, t. I, p. 301.

(2) « Theophili presbyteri et monachi *Diversarum artium Schedula.* » Paris, 1843, in-4o, lib. II, cap. LXXIV, p. 242. Dans le chapitre *de Opere quod sigillis imprimitur*, titre qu'il eût fallu traduire par : *du Travail qui* s'exécute *à l'aide de poinçons* et non pas : *du Travail qui s'imprime aux sceaux.*

Digitized by Google

noine Collin (1), fut fille du proconsul Léocade et de Susanne, et recueillit seule les opulentes successions de ces proconsuls, du costé de son père; de celuy de sa mère Susanne, elle fut héritière des biens de Manilius... Or encore bien que Susanne ne fût pas encore esclairée du flambeau de l'Évangile, elle ne laissoit pas pourtant d'avoir esté nourrie dans la vertu, en la manière qu'elle estoit pratiquée parmy des personnes qui n'avoient pas encore la connoissance du vray Dieu. Car les Gentils, tous Idolâtres qu'ils estoient, faisoient grand gloire de certaines loüables habitudes ou vertus morales, pour estre distingué du commun des hommes... et ces vertus morales sont comme les sauvageons sur lesquels on ente heureusement les plus beaux greffes de toutes sortes de vertus chrétiennes...

« Valérie, profitant tous les jours autant des exemples que des instructions de sa bonne mère, adjousta aux beautez de son corps, dont la nature l'avoit excellemment pourveuë, toutes celles de l'âme, autant que la sombre luëur de la Gentilité où elle vivait le luy pouvoit permettre. Elle vivoit donc ainsi doucement dans le Chasteau de Limoges sous l'aile de sa mère; et le vieux manuscript de l'abbaye de S. Martial tesmoigne que dans cette vie privée ellés avoient gagné l'amitié de tout leur voisinage...

« Or, comme la charge de Proconsul des Gaules estoit vacante, par le déceds de Léocade, l'empereur Claude Tibère en pourvut *Junius Silanus* (2), son parent proche et très-capable de l'exercer. Il dressa donc son équipage et vint au païs, où il en prit possession. En faisant ses visites dans son gouvernement, il ne manqua pas de voir Susanne comme es-

(1) *Histoire sacrée des saints principaux et autres personnes plus vertueuses qui ont pris naissance, qui ont vécu ou qui sont en vénération particulière en divers lieux du diocèse de Limoges,* par M. I. Collin, doct. en théol. Limoges, 1672, in-12, p. 679 et suiv.

(2) *Silanus* est un surnom qui a été porté par un grand nombre de membres illustres de la famille Junia. L'un fut beau-frère de Caligula, un autre fiancé d'Octavie, fille de Claude; ils furent tués à Rome. Quatre autres furent encore assassinés sous le règne de Claude et de Néron. Aucun d'eux n'eut la fin chrétienne indiquée par la légende. Claude eut un esclave nommé Étienne dont parle Fl. Josèphe; mais il n'était pas chrétien.

Digitized by Google

tant veufve de son prédécesseur, avec sa fille Valérie ; mais la bonne grâce de cette jeune damoiselle luy donna si for dans la veuë, qu'il fut incontinent surpris de son amour, et, ayant appris les grandes sucessions que luy estoient escheuës, il creut que ce party luy pourroit estre avantageux, s'il estoit si heureux que de l'avoir en mariage. Il obtint aisément le consentement de l'empereur pour l'espouser, et Susanne et Valérie ayant tenu ses recherches à un très-grand honneur, les fiançailles furent célébrées avec toute la pompe convenable...

« Mais la Providence Divine, qui vouloit que la mère et la fille fussent deux très-belles lumières dans l'Église, leur fit naistre une occasion avantageuse pour passer à une perfection plus haute... Car saint Martial, estant pour lors dans le Limosin, eut un commandement exprez de la part de Jésus-Christ, qui luy apparut pour cet effet, de se transporter dans la ville de Limoges, et y prescher son évangile. Il y fut donc, et d'abord se logea près du Chasteau, chez une bonne dame nommée Radégonde (1). Mais il n'y eut pas demeuré un jour pour se disposer à sa première sortie, qu'il entendit un bruit extraordinaire dans le Chasteau, et s'estant enquis de ce que c'estoit, on luy dict que c'estoit un pauvre frénétique qui faisoit ce désordre, et qu'il estoit de fois à autre si cruellement tourmenté de sa maladie que personne n'en osait approcher, qu'on avoit mesme esté contraint de l'attacher : et encore y avoit-il bien de la peine à le tenir, et que la Dame du lieu n'espargnoit quoy que ce fût pour le faire traicter. Saint Martial se persuada qu'il estoit à propos de commencer sa Mission par cette première visite. Il fut donc là dedans, et voyant ce pauvre malade ainsi lié, comme il estoit, il en eut grand pitié, et faisant dessus luy le signe de la croix, ces chaisnes dont on l'avoit attaché se rompirent incontinent, et en mesme temps il se trouva remis dans l'usage de son bon sens.

(1) Ce nom ne prouve pas en faveur de l'authenticité du récit : le nom juif de Susanne donné à la mère de Valérie est aussi fort extraordinaire pour une Gauloise du Ier siècle. Quelque controuvée que paraisse la légende, l'essentiel pour l'explication de la crosse, est qu'elle ait eu cours dans le Limousin pendant le XIIIe siècle.

Digitized by Google

« A ceste veuë, Susanne et Valérie furent ravies d'avoir expérimenté l'efficace du signe de la croix, et toutes estonnées du miracle, donnèrent à Saint Martial, par leurs curieuses demandes, l'occasion de leur descouvrir les Mystères de nostre Sainte foy. Et comme la grâce du Saint-Esprit agissoit puissamment dans leurs âmes, le saint apostre n'eut pas beaucoup de peine à leur persuader de l'embrasser. Elles luy demandèrent donc le baptesme, que le saint leur donna volontiers, après les avoir suffisamment instruites pour ces premiers commencemens : et six cents de leurs domestiques suivirent à mesme temps l'exemple de leurs deux maistresses.

« ... L'on donne mesme pour constant que sainte Valérie, ayant un jour ouy parler cet homme (saint Martial) des louanges de la virginité, elle s'obligea par un vœu exprès qu'elle en fit, de la garder inviolablement toute sa vie : renonçant par ce moyen à l'alliance du Proconsul et à toutes les grandeurs qu'elle pouvoit espérer dans un si riche mariage...

« Or le Proconsul estant de retour, pensant reprendre les premières erres de son mariage, fut bien estonné quand on luy dict que sa maistresse prétenduë avoit fait de nouvelles amours et changé de dessein. Ces nouvelles non attenduës outrèrent cet esprit altier, qui pour s'esclaircir du fait l'envoya quérir sur-le-champ, ayant de la peine à croire qu'il se fut trouvé dans la Province qui que ce fût qui eût osé courir sur ses brisées et luy desbaucher sa maistresse. Elle vint donc en sa présence, et avec un maintien modeste et sérieux, se jetta à ses pieds ; mais luy, la voyant dans ce changement, jettant feu et flamme par les yeux, luy demanda d'un ton de voix qui descouvroit assez l'altération de son âme, s'il estoit vray qu'elle eût un autre serviteur? et quel estoit celuy qui avait esté si hardy de courir sur son dessein. Mais elle, prenant la parole avec une modestie angélique, luy dict qu'elle n'avoit jamais cru mériter l'honneur de ses recherches, qu'elle s'estimeroit la plus malheureuse Damoiselle de la Province, si elle avoit jamais pensé de luy préférer quelque autre que ce fût : qu'au reste il estoit véritable qu'elle avoit donné son cœur et toutes

Digitized by Google

ses amours, au fils du Roy du ciel, qu'elle prétendoit d'avoir pour espoux : mais qu'elle ne luy faisoit point de tort à luy Proconsul, si elle luy préféroit le Créateur du Ciel et de la terre, etc... Mais la colère qui emporta cet homme outré de douleur ne permit pas à sainte Valérie de parler plus longtemps. Il la fit donc oster de là, et commanda à son Escuyer de l'aller faire mourir en quelque part. Elle allait à la mort en riant comme si elle fût allée à noces. Jamais on ne la vid plus satisfaicte... En chemin mesme, elle dict à celuy qui la conduisoit à la mort, qu'il estoit bien abuzé s'il pensoit qu'elle s'en alloit perdre la vie : C'est toy-mesme, luy dit-elle en riant, qui mourras aujourd'huy, et je ne commenceray qu'à vivre... A mesme temps on ouyt en l'air une voix, qui luy dict : Courage Valérie, voici les Anges qui t'attendent pour la conduire (l'âme) à ton espoux. L'estafier luy avale la teste avec un revers, et l'on ouyt les Anges faisant un très-agréable concert, et son âme fut veuë de toute l'assistance montant en guise d'une boule de feu dedans le ciel... Mais la bienheureuse martyre prit sa teste toute coupée qu'elle estoit entre ses deux mains ; et d'un pas ferme et sans broncher passa de la sorte au travers de la ville, et alla se rendre au lieu où saint Martial prioit Dieu de luy donner la constance dont elle avoit besoin dans un si dangereux combat... Mais l'escuyer Hortarius, tout estonné de tant de merveilles qu'il avoit veuës, alla les raconter au Proconsul, luy disant mesme que, comme il la conduisoit à la mort, la Vierge luy avoit dict qu'il mourroit à ce mesme jour, et il n'eut pas achevé le mot, que le voilà qui tombe roide mort à ses pieds. »

On comprend l'étonnement du proconsul ; quelques chrétiens lui conseillent d'envoyer chercher saint Martial. Celui-ci, touché des prières du gouverneur romain et saisissant l'occasion qui se présentait d'accomplir sa mission apostolique, prend Hortarius par la main en lui ordonnant de se lever au nom de Jésus-Christ. Le mort revient à la vie et, se prosternant aux pieds du saint, confesse qu'il est serviteur du vrai Dieu. A la vue de ce miracle, le proconsul Silanus embrasse

Digitized by Google

la religion chrétienne et reçoit au baptême le nom d'Étienne, « et fit ruiner les Temples des Idoles, et donna à saint Martial de grands thrésors pour en faire bâtir des temples au vray Dieu. » Telle est, dans toute sa naïveté, la légende que M. l'abbé Texier a trouvée représentée en sept tableaux sur les deux faces principales d'une petite châsse émaillée. Le quatrième compartiment contient un sujet exactement semblable à celui de la crosse. Saint Martial debout, mitré, vêtu de ses habits épiscopaux, devant un autel à pied circulaire sur lequel est un calice recouvert du corporal, ouvre deux doigts de la main droite en signe de bénédiction (1). Vis-à-vis, sainte Valérie décapitée, soutenue par un ange, porte sa tête qu'elle semble présenter au saint prélat. Cette même composition se voit en haut-relief sur le tombeau de Bernard Brun, évêque de Noyon, monument du XIVe siècle qui existe dans la cathédrale de Limoges (2). C'est aussi très certainement dans cette ville qu'a été fabriquée la crosse double de M. Dugué. Il reste à éclaircir pour quel personnage elle a été faite, et je dois avoir dit que, parmi les évêques de Limoges, je n'en trouve point à qui elle convienne, d'après le système que j'ai exposé plus haut. Il est vrai que la fabrique de Limoges fournissait des bronzes et des émaux aux églises de tous les points de la France; et de ce que cette crosse représente les patrons du Limousin on ne peut absolument conclure qu'elle n'ait point été destinée à un autre diocèse.

C'est au type des monnaies que nous avons eu recours pour expliquer la précieuse crosse de M. Dugué, et ce n'est pas la première fois que la numismatique vient en aide aux autres branches de l'archéologie. Les monnaies nous ont fourni les éclaircissements que nous cherchions quant à la forme insolite de ce monument; elles nous restitueraient jusqu'au nom même de la crosse s'il venait à être oublié. Un denier frappé à

(1) C'est ce que le moine Théophile désigne par *dextera signans* (lib. III, cap. XXV), c'est-à-dire une main bénissante et non pas une main *symbolique*, comme l'a dit le traducteur.

(2) Voy. Texier, *Essai sur les argentiers*, etc., pl. IV et V.

Digitized by Google

Groningue pour Bernard, évêque d'Utrecht (1027-1054, représente le sceptre épiscopal accompagné du mot BACVLVS (voy. pl. IV, n° 8), type curieux que nous a récemment procuré la découverte d'un trésor du XIe siècle, faite près de Rome dans l'église de Saint-Paul-hors-des-Murs (1).

(1) San Quintino, *Monete del decimo e dell' undecimo secolo scoperte nei dintorni di Roma*. Turin, 1846, pl. IV, n°s 9 et 10.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

UN MOUTON D'OR INÉDIT

FRAPPÉ EN NORMANDIE

POUR HENRI V, ROI D'ANGLETERRE (1).

(Extrait du tome V de la *Revue archéologique*, 1848-49, 1re partie, pp. 257-265.)

Parmi les monnaies qui sont mentionnées le plus fréquemment dans les actes et les textes du commencement du XVe siècle, on peut citer les *moutons d'or* qui devaient leur nom à l'agneau pascal qu'ils ont pour type et leur grande renommée au titre excellent que saint Louis avait donné aux *agnels* qu'il fit le premier fabriquer. C'est en effet le *denier d'or à l'agnel* de Louis IX qui est sans cesse rappelé comme étalon dans les ordonnances de ses successeurs. En général le titre des *moutons d'or* fut plus respecté par les souverains que celui des autres monnaies et l'on en changea la figure aussi peu que le permirent les modifications involontaires du style de l'art. Le nom du prince réduit à quelques lettres et relégué dans une place secondaire permettait, à chaque nouveau règne, de produire des imitations très rapprochées du type accoutumé.

Voici la description du petit mouton tel qu'il avait cours sous Charles VI; nous prenons comme exemple une pièce de la collection de M. Rousseau, portant un point secret indiquant le lieu où elle a été frappée.

+ AGN : DEI : QVI : TOLL : I'ECAT : MVDI : MIS : NOB : agneau nimbé tenant une bannière à croix tréflée; sous les pieds de l'agneau K. F. RX. Point sous l'V de *mundi*, vingtième lettre.

(1) Cet article a été reproduit dans le t. XII du *Numismatic chronicle*, 1849, pp. 6-19, sous le titre : *Remarks on an unedited mouton d'or*, etc., etc.

Digitized by Google

℟. + XPC. VINCIT. XPC. REGNAT : XPC. INPERAT. Croix fleuronnée, anglée de quatre fleurs de lis, dans un entourage composé de quatre cintres et de quatre angles; *or;* poids : 2,54 grammes. (Fabrication de Sainte-Ménehould, mai 1418.)

On conçoit aisément combien un pareil type était fait pour tenter les imitateurs étrangers, aussi voit-on dans plusieurs pays circuler des contrefaçons du *petit mouton* français.

C'est dans cette catégorie que nous rangerons la monnaie suivante qui a été découverte il y a quelques années et qui appartient aujourd'hui à M. Rollin.

+ AGN. DEI. QVI. TOLIS. PECA. MVDI. MISE. NOB. Agneau nimbé tenant une bannière; sous les pieds de l'agneau hRI. REX; le tout dans un entourage de neuf cintres; annelets sous la deuxième lettre.

℟. + XPC. VINCIT. XPC. REGNAT. XPC. INPERAT. Croix fleuronnée anglée de quatre fleurs de lis, dans un entourage composé de quatre cintres et de quatre angles; annelet sous la deuxième lettre. *Or;* poids :2 ,50 grammes.

Cette monnaie examinée par quelques numismatistes a été diversement appréciée.

On a voulu l'attribuer à Charles VI, en lisant, sous les pieds de l'agneau pascal : KRI. REX, pour *Karoli rex*, barbarisme forgé à plaisir. Ailleurs on y reconnaissait le nom d'un Henri, roi d'Angleterre, mais sans pouvoir rendre compte de l'absence des léopards qui sur les autres monnaies d'or anglo-françaises, cantonnent la croix du revers.

Nous croyons qu'en effet cette monnaie appartient bien réellement à Henri V, roi d'Angleterre, qui l'aura fait frapper en Normandie lors de son invasion de 1415. L'abréviation hRI.

Digitized by Google

REX pour *Henricus rex* n'a rien qui doive nous étonner, puisque le *petit parisis* de Henri VI porte au centre la légende hERI.

Dans un manuscrit conservé à l'hôtel des monnaies et qui contient des extraits du *Registre entre deux ais*, on trouve le passage suivant :

Item fit ouvrer ledit Henry en la même année (1415), *en les monnoyes de Normandie, moutonnets pareils à ceux du roy Charles, la grande croix de devers la croix anglée de quatre fleur-de-lys. Et ont été faits à* 22 *karats et pour différence ont trois* C *sur la bannière.*

Sur la marge du manuscrit sont des dessins postérieurs au texte et souvent inexacts. La bannière du *mouton* de Henri y est figurée et sur la flamme on voit un C, tandis que les deux autres sont placés en sens contraire, C, Ɔ, aux extrémités de la croix qui termine la hampe. Les bras horizontaux de la croix en coupant ces lettres leur donnent l'apparence de deux ϵ lunaires.

Or, dans la vignette que nous avons insérée plus haut, on remarque précisément une bannière dont la hampe est surmontée d'une croix ayant les trois bras terminés par des ϵ. Il est vrai que la flamme ne présente aucune trace de C. Malgré cette petite différence, il ne subsiste pas moins un fait capital, c'est qu'Henri V a fait fabriquer des *moutons d'or* portant au revers une croix *anglée de quatre fleur-de-lys*, ce qui permettait de dire que ces monnaies étaient pareilles à celles du roi Charles.

On aurait pu s'étonner de ce que le monnayeur de Henri, ayant à imiter le *mouton* du prince français, a placé sous les pieds de l'agneau une légende de six lettres, tandis que le modèle n'en aurait présenté que quatre. Cette particularité s'explique par l'existence, jusqu'à ce jour inconnue, d'un *mouton d'or* de Charles VI, que M. Rousseau vient de faire entrer dans sa riche collection et qui porte les types que voici :

+ AGN. DEI. QVI. TOLIS. PECA. MVDI. MISE. NOB. Agneau nimbé tenant une bannière surmontée d'une croix, dont les trois bras supérieurs sont terminés par des D; sous l'agneau,

Digitized by Google

KRL.X; RE le tout dans un entourage de neuf cintres. Annelet sous la seconde lettre.

℟. + XPC. VINCIT. XPC. REGNAT. XPC. INPERAT. Croix fleuronnée, anglée de quatre fleurs de lis, dans un entourage de quatre angles et de quatre cintres. Annelet sous la seconde lettre. *Or*, poids : 2,55 grammes.

Lorsqu'on sait combien, au xve siècle, les lettres K et H ont de ressemblance, on comprend que la variante qui distingue les groupes KRL et HRI se réduit en quelque sorte à la suppression du trait inférieur de la lettre L.

Il faut encore observer que, dans la légende du revers, les mots *vincit* et *regnat* sont, sur l'une et l'autre monnaie, écrits avec des N, ce qui établit un rapport de plus entre la copie et l'original.

La date de ce dernier nous est indiquée par celle de la monnaie anglo-normande qu'il a dû précéder de bien peu de temps, puisque les *gros d'argent*, frappés en vertu de l'ordonnance du 11 juin 1413, furent les premières monnaies royales qui reçurent, sous une des lettres de leurs légendes, la marque ou *différent* de la monnaie que l'on appelle *point secret* (1).

Il paraît probable que, pour se soustraire à la confusion

(1) Lecointre-Dupont, *Lettres sur l'histoire monétaire de la Normandie*, 1846, p. 53. Cela doit s'entendre pour la Normandie seulement, car il existe des points secrets bien antérieurs; c'est ainsi que dans la collection de M. Rignault se trouve un *guénar au point clos*, marqué sous la seizième lettre sur chaque face, et que M. Delombardy rapporte à la ville de Tournai, octobre 1389. On remarque aussi dans la collection de M. Rousseau des *guénars* de Poitiers, de Toulouse, de la Rochelle avec *points secrets* et appartenant à des émissions comprises entre 1390 et 1410. Cependant il résulte de la présence de l'annelet sous la deuxième lettre des *agnels* de Charles et de Henri une assez grave difficulté que voici. Avant l'invasion anglaise, la marque de Rouen était un *point* sous la quizième lettre, et celle de Saint-Lô un *point* sous la dix-huitième. Le roi anglais, pour qui ces villes étaient en France des capitales, fit transporter la marque secrète sous les deux premières lettres des monnaies qu'il y faisait fabriquer. Mais Henri ne prit Rouen que le 13 janvier 1419, et il ne mit en activité l'atelier de Saint-Lô que le 20 janvier 1420, ou plutôt le 18 avril de la même année. A cette époque les *moutons d'or* auraient dû porter au centre de la croix du revers un H. On ne peut donc résoudre la question même en supposant que le *mouton* avec la légende KRL.REX est une première copie anglaise d'une monnaie de Charles VI que nous n'aurions pas encore retrouvée. Il faut aussi observer que la bannière des deux *moutons* avec KRL et HRI est raide et divisée en trois banderoles comme au temps de saint Louis, ce qui ne se

Digitized by Google

amenée par les *copies* ordonnées par le roi anglais, Charles VI fit modifier la légende de ses *moutons* en substituant à KRL. REX les quatre lettres K. F. RX, ainsi que nous le remarquons sur la pièce frappée à Sainte-Ménehould en 1418, pièce qui a été décrite au commencement de cette notice, l'F initiale de *Francorum* constituant une sorte de protestation contre le prince étranger.

Les monétaires de Henri V, persistant dans leur œuvre d'imitation, durent, à leur tour, réduire la légende hRI. REX; ils adoptèrent donc le tétragrammate h. F. RX qui avait encore l'avantage d'exprimer la prétention de Henri au titre de roi des Français.

Il est, sans doute, arrivé plus d'une fois que des types monétaires ont été changés pour combattre l'effet des imitations. C'est, du moins, ce que nous avons essayé de montrer ailleurs (1), à propos des deniers de Charles le Chauve et de Charles le Simple comparés aux contrefaçons émises par Pépin II d'Aquitaine et Raoul.

Au mois de novembre 1415, Henri V repassa en Angleterre et consacra près de deux années à traiter avec le duc de Bourgogne. Assuré de l'appui de ce prince, il revint en France en 1417 et s'empara de presque toute la Normandie.

C'est vraisemblablement alors qu'il fit fabriquer les *moutons d'or* dont voici la description.

+AGN. DEI. QVI. TOLL. PECA. MVDI. MISE. NOBIS. Agneau nimbé tenant une bannière surmontée d'une croix ornée de deux fleurs de lis et d'une croisette; sous les pieds de l'agneau h F. RX.

℟. +XPC. VINCIT, etc. Croix fleuronnée, anglée de deux fleurs de lis et de deux léopards dans un entourage formé de quatre cintres et de quatre angles. *Or*, poids : 2,56 grammes; l'exemplaire que nous décrivons ici existe dans la collection du

revoit plus sur les pièces de 1418 et 1419 de Charles et de Henri, qui sont conséquemment postérieures.

(1) *Notice des monnaies françaises composant la collection de M. J. Rousseau, accompagnée d'indications historiques et géographiques*, p. 145 et 213.

Digitized by Google

British Museum; c'est une pièce d'une excessive rareté (1). Il en a pu être frappé pendant deux années environ.

Par une ordonnance donnée au château de Gisors, en date du 25 septembre 1419, Henri V modifia le type de ses *moutons d'or*.

Henry, à tous, etc.,... *Come après nostre joiueuse conqueste et entrée faite en nostre ville de Rouen nous eussions ordonné et comandé que l'en fist faire à nostre Monoye, à Rouen, or et argent monoyés en petis moutons et en gros* (2), *étant par la fourme et manière qui ils estoient à devant de nostre dicte conqueste et entrée tant en lay que en poys, sans diminucion ne amenuissement faire sur ce, et semblablement sans amenisser le droit de nostre seigneur* (3), *sauf les différences qui par nous furent lors ordonné y mettre : Savoir faisons que, pour certaines causes ad ce nous mouvans, par l'advis et délibération de nostre Conseil, nous avons ordonné et par la teneur de ces présentes voullons et ordonnons que, en toutes noz monoyes que l'en fera pour le temps advenir, tous moutons d'or, gros et demy gros, quart de gros d'argent, mansoys et petis deniers, que en yceulx soit mis dedeins le grant crois, en milieu d'icelle, une H au plus juste que faire se pourra avecque les différences qui par nous autrefois ont esté ordonnés faire..... Item que les petis moutons qui ont cours à présent pour* XII *gros aient cours et soient prins pour* XVIII *gros de nostre monoye dessusdicte qui valent* XXX *sous tournois. Et donnerons à chascun changeur et marchand fréquantant nos monoyes, pour chascun marc d'or fin,* VI^XX XVIII *livres tournois. Et demourront les moutons dessusdict de poy et de lay en*

(1) C'est à tort que plusieurs numismatistes ont avancé que la Bibliothèque nationale de Paris possède un *mouton d'or* de Henri V. Les seuls exemplaires de cette monnaie que nous connaissions sont ceux du *British Museum* et de la collection du général Ainslie. On ne nous a jusqu'à présent point fait connaître si ces deux pièces portent des points secrets. — Il a dû être fabriqué une quatrième variété du *mouton* anglo-français après le traité de Troyes (21 mai 1420), sans le titre de roi de France, suivant le système des monnaies d'argent qui ne portent que *hæres franciæ*, petits moutons, qu'en conséquence Charles VI, par une ordonnance du 13 juillet 1420, prescrit de recevoir sous peine d'amende et de forte punition.

(2) C'est-à-dire en *gros d'argent* ou *gros blancs*.

(3) Le *seigneuriage*, droit que le roi prélevait sur la monnaie qu'il faisait fabriquer.

Digitized by Google

la fourme et manière qu'ilz ont de présent, lesquielx sont à XXII *karras et de* IIII^XX *et saize au marc de Troyes, aux remèdes acoustumés* (1).

Cependant jusqu'à ce jour, on n'a pas retrouvé de *mouton* portant, au centre de la croix du revers, un H initiale du roi d'Angleterre, quoique on remarque cette particularité sur les *gros blancs*, *doubles* et *deniers* du même prince.

Pendant la période de 1417 à 1422, dit M. Delombardy dans un travail récemment publié (2), il convient de distinguer plusieurs monnayages qui s'exercèrent simultanément : 1° Monnaies d'Isabeau au nom de Charles VI. 2° Monnaies du duc de Bourgogne dans quatre villes; les profits de la monnaie et la surveillance des monnayeurs appartiennent au duc; les espèces sont frappées au nom de Charles VI et les deniers de boite jugés à Paris. 3° Monnaies du dauphin comme régent du royaume; frappées au nom de son père. 4° Monnaies du dauphin en son propre nom comme dauphin du Viennois. 5° Monnaies du duc de Bourbon à Trévoux, pour le compte du dauphin; frappées au nom de Charles VI. 6° Monnaies de Henri V en Normandie, d'abord au nom de Charles VI, puis en son propre nom (3).

Outre le *mouton d'or*, purement royal, que nous avons décrit au commencement de cette notice, et les pièces du roi anglais qui en sont la copie, il existe encore dans la collection de M. Rousseau quelques monnaies au même type qui se rattachent aux diverses séries dont nous venons de transcrire l'indication. Par exemple, celle-ci :

+ AGN. DEI. QVI. TOLL. PCCAT MVDI. MISE : NOBIS. Sous les pieds de l'agneau une barre au-dessous de laquelle sont les

(1) Rymer, *Fœdera, conventiones*, etc., 1729, t. IX, p. 798. *Rotuli patentium Normanniæ anni septimi Henrici V*. Parte I, membr. 19, dors.

(2) *Catalogue des monnaies françaises de la collection de M. Rignault*, 1848, p. 19.

(3) M. Lecointre-Dupont dit qu'après la prise de Rouen (13 janvier 1419), le roi d'Angleterre s'empressa de faire frapper à son profit dans cette ville des *petits moutons d'or* d'abord tout pareils, sauf de très légères différences prescrites, à ceux que l'on y fabriquait auparavant pour le roi de France; puis que bientôt la lettre H fut substituée à la lettre K. Cet auteur établit qu'il n'en fut pas de même pour Saint-Lô dont l'atelier restait inactif. (*Lettres sur l'hist. mon. de la Normandie*, p. 54.)

Digitized by Google

lettres : K. F. RX. Le tout dans un entourage composé de neuf petits cintres et se terminant à la barre.

℟. + XPC. VINCIT, etc. Croix fleuronnée, anglée de quatre fleurs de lis dans un entourage formé de quatre cintres et de quatre angles. Point sous la seizième lettre. *Or;* poids : 2,46 grammes. (Fabrication de Tournai, 1422.)

Cette monnaie a été frappée par le parti de la reine Isabeau de Bavière ; celle qui suit appartient au dauphin déshérité ; elle a été émise entre la mort de Henri V, *hæres franciæ*, arrivée le 29 août 1422 et la proclamation de Henri VI, comme roi de France, qui eut lieu à Paris le 12 novembre de la même année. Ce *mouton d'or* du dauphin Charles est frappé dans une province dont il est le seigneur particulier.

+ AGN. DEI. QVI TOLL. PCA MVDI. MISE. NOBIS. Agneau nimbé tenant une bannière surmontée d'une petite croix. Sous les pieds de l'agneau, K. F. RX ; le tout dans un entourage de onze cintres. Annelet sous la troisième lettre et sous la dix-huitième. Revers semblable au précédent ; annelet sous la quatrième lettre. *Or;* poids : 2,49 grammes. (Fabrication d'Embrun, octobre 1422.)

Enfin nous donnerons la description d'une pièce extrêmement rare et fort intéressante que le duc de Bourbon ou peut-être sa mère, fit frapper pour le compte du fils de Charles VI. L'initiale du roi a été supprimée et l'on n'observe sous les pieds de l'agneau que l'abréviation de *Francorum rex*.

+AGN. DEI. QVI. TOLL. PECAT. MVDI. MISE. NOBIS. Agneau nimbé tenant une bannière surmontée d'une croix fleurdelisée ; sous les pieds de l'agneau FR. RX ; le tout dans un entourage de onze cintres.

℟. + XPC. VINCIT., etc. Revers semblable au précédent. *Or;* poids : 2,42 grammes. (Fabrication de Trévoux, octobre 1422.)

Le duc de Bourbon Jean Ier, ayant été pris à la bataille d'Azincourt et conduit en Angleterre, où il mourut après vingt ans de captivité, Marie de Berry, sa femme, et ensuite Charles, comte de Clermont, son fils, lorsqu'il fut majeur, gouvernèrent en son absence ses États de Dombes et de Beaujolais.

Digitized by Google

Cet événement n'avait pas arrêté la fabrication de la monnaie : un inventaire dressé en 1664 par ordre de Mlle de Montpensier, alors souveraine de Dombes, apprend que sur un registre conservé dans la chambre du trésor de Trévoux, on voyait les *mutations des monnaies et les poids et lois auxquelles elles furent faites, du* 16 *juillet* 1414 *jusqu'en* 1422 (1).

On était, dit M. Mantellier (2), à une époque difficile pour la monnaie ; en France, les ateliers, privés par la guerre des ressources qui les alimentent, ne subsistaient qu'au moyen des refontes ; et indépendamment de ses embarras particuliers, le duc de Bourbon tenait aux affaires du roi par des liens trop intimes pour ne pas ressentir en Dombes le contre-coup de cette détresse. Il est peu étonnant d'ailleurs, que ce prince, qui passa les premières années de sa vie à la guerre contre les Anglais, les dernières dans les intrigues du dauphin et fut mêlé à tous les événements d'alors, ait manqué de temps et d'argent pour monnayer.

Ces détails historiques rendent compte de la rareté excessive du *mouton d'or* que nous publions ici et qui constitue une importante acquisition pour la numismatique du xve siècle.

Henri V étant mort le 31 août 1422 et Charles VI le 21 octobre suivant, le jeune Henri VI fut proclamé roi de France le 12 novembre et le duc de Bedford fit frapper monnaie au nom du prince anglais partout où s'étendait son pouvoir. Cependant, en Normandie même, quelques places fortes étaient restées fidèles au dauphin. De ce nombre était le Mont Saint-Michel qui ne se rendit jamais aux troupes étrangères. L'atelier monétaire, établi en ce lieu, continuait à frapper au nom de Charles VII ainsi qu'on le voit par différentes chartes (3). Il est probable que la pièce suivante, conservée dans la collection de M. Rousseau, a été faite au Mont Saint-Michel.

+ AGN.DEI.QVI.TOLL.PCAT.MVDI.MISE.NOBS. Agneau nimbé tenant une bannière surmontée d'une croisette ; sous

(1) Mantellier, *Notice sur la monnaie de Trévoux et de Dombes*, 1844, p. 18
(2) *Ibid.*, p. 20.
(3) Lecointre-Dupont, *Lettres sur l'hist. mon. de Norm.*, p. 133, 138, 139, 142. Quatre chartes relatives à la monnaie du Mont Saint-Michel.

Digitized by Google

les pieds de l'agneau : K. F. RX ; le tout dans un entourage de onze petits cintres. Point sous la dix-huitième lettre.

℟. ✠ XPC. VINCIT., etc. Croix fleuronnée, anglée de quatre fleurs de lis, dans un entourage composé de quatre cintres et de quatre angles à l'extérieur duquel sont placés six fleurs de lis, une croisette et un groupe de trois points. Point sous la dix-huitième lettre. *Or*; poids : 2,56 grammes. (Fabrication de mai 1423.)

Cette monnaie dont le style est relativement récent convient parfaitement aux premières années du règne de Charles VII; mais, comme, d'une part, il n'est plus question de la fabrication des *moutons d'or* après l'ordonnance du 26 octobre 1428 et que, de l'autre, Charles ne rentra en possession des villes monétaires de la Normandie qu'en 1449, la présence du *point* sous la dix-huitième lettre, qui est la marque *française* de Saint-Lô, ne s'expliquerait pas. Il est assez naturel de penser que ce point secret, devenu sans emploi par suite de la spoliation anglaise, fut attribué au lieu qui avait remplacé Saint-Lô dans la liste des ateliers français.

Nous voyons, en effet, les officiers royaux, qui avaient exercé leurs fonctions au Mont Saint-Michel, réclamer, en 1453, contre la nomination de deux gardes de la monnaie de Saint-Lô, faite le 30 juin 1450 (1). A cette époque cette dernière ville avait abandonné l'*annelet* sous la seconde lettre, *différent* des Anglais, pour reprendre le *point* sous la dix-huitième lettre et le Mont Saint-Michel cesse de figurer parmi les villes monétaires. De cette coïncidence il paraît résulter que ces deux ateliers n'ont battu de la monnaie française qu'à l'exclusion l'un de l'autre.

Si nos conjectures sont justes ce *mouton d'or* aurait été frappé l'année même où Louis d'Estouteville et ses cent dix-neuf gentilshommes, aidés par les religieux de l'abbaye, repoussèrent, avec un courage resté célèbre, les attaques désespérées des Anglais.

(1) *Recueil des ordonnances*, t. XIV, p. 257.

Digitized by Google

DESCRIPTION

DE

QUELQUES MONNAIES DE PICARDIE

(Extrait du tome IX des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1848.)

Le zèle infatigable avec lequel les antiquaires des villes de la Picardie recherchent les monnaies frappées au moyen âge dans cette belle province, a déjà procuré à la science de nombreux résultats. La numismatique de douze villes, Abbeville, Amiens, Beauvais, Boulogne, Corbie, Laon, Montreuil, Noyon, Péronne, Saint-Quentin, Senlis, Soissons, s'est enrichie, en moins de dix années, de types variés, dont quelques-uns sont extrêmement importants pour l'histoire du pays. L'absence de nom d'homme sur les deniers de plusieurs de ces villes est un fait, qui, tout embarrassant qu'il ait paru d'abord, n'en n'a pas moins été très profitable à la science en général. L'exemple de Duby et de tous les numismatistes qui conservent sa méthode, prouve combien la lecture pure et simple des noms d'hommes sur les monnaies est une ressource insuffisante pour établir une classification. Les monnaies anonymes, au contraire, ont excité l'esprit d'investigation et le désir que l'on a éprouvé de les classer, en forçant à étudier le *style de la fabrique*, a préparé les découvertes les plus intéressantes. L'examen attentif de la composition des trésors monétaires, substitué à l'observation individuelle des monuments, a révélé l'âge véritable d'un grand nombre de pièces qui paraissaient incertaines; c'est une méthode qui, appliquée

Digitized by Google

au classement des deniers consulaires, par MM. Cavedoni et Borghesi, avait réussi d'une façon remarquable, et l'on devait naturellement compter sur un égal succès, dès que l'on voudrait l'adopter pour l'intelligence des monnaies de notre pays. On en est arrivé à pouvoir dire d'un ensemble de monnaies, qu'il appartient à tel ou tel siècle de notre histoire, à en juger seulement par le *style;* et abstraction faite de la lecture des légendes. La discordance apparente que celles-ci présentent quelquefois avec l'âge des monuments qui les portent, et dont l'époque est fixée préalablement par l'appréciation *extérieure* de la fabrique, a fait acquérir une notion nouvelle. On s'est bientôt aperçu que certaines légendes nominales, certains monogrammes, se sont conservés, perpétués pour ainsi dire, dans la localité qui les avait une première fois adoptés et qui s'y était habituée comme à un type convenu. Ainsi donc un denier peut porter le nom, le monogramme, la formule royale de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, de Lothaire, et n'appartenir en aucune manière au règne de ces princes, être postérieur de deux ou trois siècles à leur mort. En définitive, l'étude des monnaies anonymes a servi à contrôler l'attribution de celles qui présentent des noms de princes, et de la sorte ce qui paraissait un grave obstacle à l'avancement de la science, a singulièrement contribué à son perfectionnement.

Les numismatistes de la Picardie ont été sans doute frappés, comme moi, des avantages qu'offre la connaissance des curieuses monnaies de leur province, et la conscience de cette utilité explique la persévérance si louable avec laquelle ils les rassemblent et les publient.

Je rends grâce à l'heureux hasard qui me permet de leur venir en aide en donnant ici la description de quelques monnaies inédites dont l'importance a déjà été appréciée par notre savant ami M. le docteur Rigollot.

En publiant ces monnaies, je ne donnerai, en fait de détails historiques, que ce qui sera strictement nécessaire pour établir les attributions que je propose ; faire plus serait peut-être au-dessus de mes forces et probablement inutile, puisque

Digitized by Google

j'adresse ce travail à ceux-là même qui sont le plus compétents pour en tirer partie. A mes yeux le devoir de l'antiquaire consiste surtout à classer le plus exactement possible les monuments qui nous restent des siècles passés. A l'historien revient la tâche de composer, comme un patient mosaïste, de grands tableaux avec les parcelles que nous lui préparons.

COMTES D'AMIENS.

Gautier III (1035—1063).

: VVALTERIVS C; croix.

℟. † ANBANIS CIVTAS. Temple sur deux degrés.

Denier d'argent. Poids, 1,12 gramm., page 276, n° 1.

Waleran, comte de Vexin, que l'on croit descendant de Charlemagne, épousa Hildegarde, fille, soit d'Arnoul, comte de Flandre, et d'Alix, fille d'Herbert, comte de Vermandois, soit de Guillaume Longue-Épée, duc de Normandie, et de Liutgarde, autre fille du même Herbert; quoi qu'il en soit, cette princesse apporta en dot à Waleran les comtés d'Amiens et de Crépy en Valois.

Ce seigneur eut un fils du nom de Gautier, qui lui succéda vers 965, et qui, étant venu à Amiens en 985, y prononça sur quelques difficultés qui s'étaient élevées entre l'abbaye de Corbie et les vicomtes Roricon et Saxwalon; ce Gautier prend dans les chartes le titre de *Comes Ambianensis*.

Gautier II, surnommé *le Blanc*, fils du précédent, lui succéda vers 990; il était avoué de Jumièges, et mourut en 1027, laissant de sa femme Alix, fille d'Herbert, comte de Senlis, issu de Charlemagne, quatre fils, dont l'aîné, nommé Dreux, devint comte de Vexin et d'Amiens; deux autres : Foulques et Gui, furent évêques de cette ville.

Le roi Henri Ier ayant cédé à Robert Ier, duc de Normandie, la suzeraineté du Vexin français, le comte Dreux devint feudataire de ce dernier prince auquel il était allié par les femmes. Robert et Dreux conçurent une vive amitié l'un pour

Digitized by Google

l'autre, et firent ensemble le pèlerinage de Jérusalem. Tous deux moururent empoisonnés, en Bithynie, au mois de juin 1035. Dreux avait épousé Edith, fille d'Ethelred II, roi d'Angleterre, dont il eut Gautier III, Raoul, Foulques (qui devint évêque d'Amiens, après ses oncles Foulques et Gui) et Amaury.

Gautier III, fils de Dreux, eut en partage le Vexin et le pays d'Amiens. Il s'affranchit de la suzeraineté du duc de Normandie Guillaume le Conquérant, et prit parti pour le roi de France.

Gautier voulut s'emparer du Maine, en 1062, après la mort d'Herbert II, son beau-frère; mais le duc de Normandie, dont le fils Robert était fiancé à Marguerite, fille unique d'Herbert, défendit les intérêts de cette jeune femme, et vint en 1063 mettre le siège devant la ville du Mans, dont il se rendit maître. Gautier, tombé au pouvoir de Guillaume, fit en vain avec lui un traité; conduit à Falaise, il mourut par le poison, à ce que l'on pense, et sans laisser de postérité.

Après la mort de Gautier III, ses possessions furent partagées. Raoul, comte de Crépy, petit-fils de Gautier II, en recueillit la plus grande partie. Waleran II, comte de Meulant, eut une portion de Mantes. Le *temporel* d'Amiens fut laissé à Gui, qui était évêque de cette ville.

J'attribue au troisième Gautier la monnaie que j'ai plus haut décrite, parce que son style me paraît se rapporter complètement au XIe siècle (1035-1063), et que d'ailleurs cette monnaie a été découverte à Rome, en 1844, dans un amas très considérable de deniers français et étrangers appartenant à des seigneurs ou à des prélats qui ont vécu pendant la première moitié du XIe siècle: entre autres :

Henri Ier, roi de France . . . . . 1031 — 1060.
Henri III, roi de Bourgogne . . . 1038 — 1056.
Édouard, roi d'Angleterre . . . . 1042 — 1066.
André, roi de Hongrie . . . . . 1047 — 1061.
Pons, comte de Toulouse . . . . 1037 — 1060.

Digitized by Google

Eudes, duc de Bretagne . . . . . 1040 — 1065.
Rainaud, comte de Sens . . . . . 1012 — 1055.
Hugues, évêque de Besançon . . 1031 — 1066.
Hermann, évêque de Cologne . . 1036 — 1066.
Herbert, comte du Maine . . . . 1051 — 1062.

Cette liste me paraît nécessaire à faire entrer ici, comme une des meilleures preuves à l'appui de l'attribution que je propose, non pas qu'il ne se trouvât dans le trésor de Rome aucune pièce antérieure aux princes dont j'ai cité les noms, puisqu'on y a recueilli une obole de Robert, frappée à Paris, et quelques deniers d'Étienne, roi de Hongrie, mort en 1038, mais parce qu'à ces exceptions près, la masse des monuments numismatiques qui composait ce trésor appartient bien évidemment à l'époque de Gautier III (1). Le denier de ce comte offre aussi, quant à la forme des caractères et à l'aspect du métal, une ressemblance très notable avec les monnaies de Gautier Ier, évêque de Meaux (1045-1085), et de Thibaut Ier, comte de Champagne (1047-1089).

Le type du temple qui, depuis le IXe siècle qu'il avait été rapporté d'Italie en France, n'avait presque point cessé d'être employé par les princes impériaux de la famille carlovingienne, fut au XIe siècle continué par les seigneurs. On le trouve sur la monnaie des Richard de Normandie, d'Hugues de Dreux, d'Amaury de Nogent, de Renaud de Sens, d'Eudes de Rennes. Or le temple que porte la pièce de Gautier est, pour la forme, un intermédiaire entre celui de Rouen et celui de Dreux et de Nogent. Cette particularité s'explique à la fois par la date de tous ces monuments et par la position relative des villes qui les ont fait fabriquer.

(1) Les numismatistes qui connaissent les détails de la découverte seront peut-être étonnés de cette assertion, puisqu'ils se rappelleront que dans le trésor de Rome figurent des Charles de Melle et de Troyes, des Eudes de Limoges, des Lothaire de Bourges, des Louis d'Angoulême, de Langres, de Nevers. Je me hâte de prévenir toute observation à ce sujet en assurant que toutes ces monnaies appartiennent par leur style, par leur poids, par leur métal, à la première moitié du XIe siècle, et que ce sont des copies assez dégénérées des monuments carlovingiens primitifs.

Digitized by Google

1

2

3

4

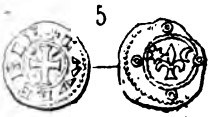
5

6

7

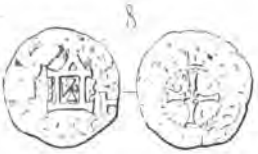
8

9

Digitized by Google

Remarquons en passant qu'en France, le temple se trouve sur des monnaies de seigneurs laïques parfaitement certains, tandis qu'il ne se voit point accompagné d'un nom d'évêque, ce qui rend au moins douteuse l'opinion de quelques numismatistes qui considèrent les deniers carlovingiens, portant ce type, comme émanant de l'autorité épiscopale; idée contre laquelle, au reste, s'élèvent bien d'autres objections qu'il serait déplacé de rapporter ici.

ÉVÊQUES D'AMIENS.

Foulques II (1031—1058).

FVLCO EPISCOPI. Croix.

℟. **AMBC.**? Type composé de deux frontons de temple, opposés, entre lesquels sont deux T.

Denier d'argent bas. Poids 0,70 gramm., page 276, n° 2.

Ce qui frappe au premier coup d'œil, dans ce denier, c'est sa ressemblance avec les deniers de Normandie qui se trouvaient en assez grande quantité dans le trésor de Rome. Ces monnaies, qui remplissent deux planches de la *Revue numismatique* (1), présentent des légendes barbares, dans lesquelles, en comparant entre elles toutes les variétés, on reconnaît le nom de Richard, extraordinairement altéré, accompagnant un temple tellement déformé qu'il serait méconnaissable, sur plusieurs deniers, si l'on n'avait pas de points de comparaison. On admettra sans peine qu'il a fallu, pour que ce type monétaire dégénérât de cette façon, un temps assez considérable, et l'on comprendra par conséquent la raison qui me fait attribuer ces deniers aux princes Richard III, Robert et Guillaume le Conquérant (1027-1087).

Maintenant, s'il eût existé parmi les archevêques de Rouen du xie siècle un prélat nommé Foulques, on aurait pu revendiquer pour lui la monnaie que j'ai précédemment décrite, et dont la légende, au revers, est, il faut le dire, tellement usée

(1) Article sous presse.

Digitized by Google

qu'on ne peut en tirer de motif *certain* en faveur d'aucune ville. Mais dans la liste des archevêques de Rouen on ne trouve pas de Foulques, et parmi les évêques suffragants d'Avranches, de Bayeux, de Coutances, d'Évreux, de Lisieux et de Seez, on ne connaît qu'un Foulques, à Lisieux, en 1250, et un autre prélat du même nom, à Avranches, en 1358, dates beaucoup trop modernes pour notre monnaie. Dans les évêchés voisins de la Normandie, le nom de Foulques est tout aussi rare; et l'évêque de Beauvais qui l'a porté pourrait seul nous arrêter, quoique l'époque à laquelle il a vécu (1089-1095) soit peut-être un peu récente.

Que l'on considère, d'un autre côté, les dates extrêmes de Foulques II, d'Amiens (1031-1058), qui coïncident d'une manière si exacte avec celles des princes dont les monnaies composent le trésor de Rome, l'origine de ce prélat qui était fils de Dreux, comte de Vexin, et neveu d'Édouard, roi d'Angleterre, frère de Gautier III, comte d'Amiens, par conséquent un puissant seigneur, et l'on ne s'étonnera pas de cette attribution qui lui donne une monnaie, trouvée avec celles de son frère et de son oncle et portant un type en usage chez le duc de Normandie, suzerain des comtes d'Amiens.

Je ne parle pas de la légende du revers parce que, ainsi que je l'ai déjà fait observer, elle est trop fruste pour fournir une preuve; telle qu'elle est cependant, elle ne détruit aucunement ma conjecture, puisque les débris de caractères que l'on y reconnaît semblent la favoriser. Le seul fait embarrassant qui surgisse dans cette question, c'est l'existence parallèle des deux monnairies, du comte et de l'évêque, dans la même ville, surtout lorsqu'on lit dans une charte de Henri Ier (1050) : *adhortante nos Fulcone, episcopo Ambianensi, et Galtero comite, ad quem Ambianicæ civitatis administratio pertinebat, concedente*. A moins toutefois que les *privilèges* mentionnés dans cet acte ne comprennent le droit de monnayage que semble impliquer l'administration de la cité. On se rappellera aussi qu'à Reims, à Narbonne, à Carcassonne, les droits monétaires ont été exercés par les comtes et les évêques.

Digitized by Google

ABBÉS DE CORBIE.

Foulques (1048—1085).

+ FVLCO..... Crosse entre deux croisettes.
℟. CORBEI..... Clef.
Denier de billon. Page 276, n° 3.
+ FVLCO..... Crosse entre deux croisettes.
℟. + CENOB.COЯBE. Clef.
Denier de billon. Poids, 1,30 gramm., page 276, n° 4.

Il y a deux Foulques parmi les abbés de Corbie; l'un dont les dates extrêmes sont indiquées en tête de ce paragraphe; l'autre qui a gouverné l'abbaye de 1198 à 1200. Il suffit d'examiner les deniers qui portent le nom de Jean (1158-1172) et de Josse (1187-1193), pour se convaincre de l'impossibilité qu'il y a d'attribuer au second Foulques des pièces d'un style aussi ancien que celles qui viennent d'être décrites. Je n'hésite donc nullement sur l'époque qu'il s'agit de leur assigner; ce sont bien sûrement des monnaies de cet abbé pendant l'absence prolongée duquel Évrard se fit mettre à la tête de la communauté.

La première de ces pièces m'est depuis longtemps connue; je l'ai découverte parmi des monnaies incertaines appartenant à M. Dassy, et j'en avais pris une copie avant la mort de cet amateur regretté. J'ai trouvé la seconde tout récemment chez M. Rousseau. Malheureusement elles sont toutes deux en mauvaise condition; l'une est considérablement rognée; l'autre porte une empreinte trèflée par le ressaut des coins. Aussi est-ce avec la plus grande réserve que je proposerai la lecture de la légende *Cenob... Corbe...* quoiqu'elle n'ait rien d'extraordinaire en elle-même, puisque les deniers de Cluny nous fournissent *Cluniaco cenobio.* C'est là ce que, sans prévention aucune, je crois apercevoir et l'existence de monnaies semblables mieux conservées peut seule décider si je me suis trompé; dans tous les cas le mot CORBEI est certain sur le denier appartenant à M. Dassy, et l'altération de la légende

Digitized by Google

de plusieurs monnaies de l'abbé Évrard justifie l'état barbare de la légende *Cenob... Corbe...* dans laquelle on trouve trois lettres retournées.

Les deniers d'Évrard publiés par MM. Rigollot et Desains, nous montrent au revers le nom de saint Pierre, patron de l'abbaye; sur les pièces que je fais connaître ici, le type de la clef supplée le nom du grand apôtre.

Avant d'abandonner le chapitre de Corbie, me sera-t-il permis d'oser proposer une restitution qui enrichirait encore la numismatique de la célèbre abbaye? Ce n'est pas sans hésitation, on le concevra facilement, que j'émettrai une opinion nouvelle sur un monument qui a déjà passé sous les yeux des plus habiles antiquaires, et que je ne connais que par le dessin qu'en a publié mon excellent ami le docteur Rigollot (1). Je veux parler d'une petite maille du XIIe siècle (page 276, n° 5) sur laquelle on a lu jusqu'à présent **LAVREBIE**, et qui me paraît porter en réalité : **ꞒAVREBIE**, c'est-à-dire le nom de Corbie écrit en français, avec une substitution de voyelles analogues pour le son, inverse de celle qui a fait *Orléans*, d'*Aurelianis*. Les mailles d'Amiens sont assez connues pour qu'il soit inutile de les citer ici à l'appui de ma nouvelle attribution (2). Quant à l'emploi de la forme française *Caurebie*, bien qu'elle soit fort défectueuse, elle n'étonnera que médiocrement ceux qui se rappelleront les deniers de Philippe-Auguste, avec les noms d'*Arras*, de *Mouturuel*, de *Perone* et de *Seint-Omer*.

SAINT MÉDARD DE SOISSONS.

CAPAT.SCI MEDARDI. Tête de saint Médard tournée à droite.

℟. **SIGNVM ƧEBSTN.** Lance avec flamme, dont la hampe coupe le grenetis circulaire; dans le champ, une croisette.

Denier de billon. Page 276, n° 6.

(1) *Notice sur une découverte de monnaies picardes du* XIe *siècle*, etc., n° 90 des planches.

(2) On se souvient du règlement de l'abbé Évrard qui établit la monnaie de Corbie *juxta legem et pondus Ambianensis monetæ*. L'existence des mailles d'Amiens, fait supposer la fabrication d'une monnaie de même valeur à Corbie.

Digitized by Google

Lorsqu'en 1841, M. Rigollot s'occupait de la publication de son intéressante *Notice* sur des monnaies picardes du XIe siècle, je fus assez heureux pour lui communiquer le dessin d'une monnaie qu'il jugea utile à son travail, et dont en effet il donna une excellente publication. Cette monnaie (page 276, n° 7), dont les légendes jusqu'à présent inexpliquées, sont formées de sigles, a pour type une lance, qu'il est naturel de rapprocher de celle qui se voit sur les deniers de l'abbaye de Saint-Médard, soit tenue par une main, soit accompagnant une crosse, mais toujours entourée des mots SCSBASTIAN'. En effet « cette lance, dit M. Rigollot, est celle de saint Sébastien, qui rendait jadis des services signalés à l'abbaye. On connaît l'histoire de Gothelon, duc de Lorraine, à qui la peur de la lance dont saint Sébastien le menaça dans une vision, fit restituer à saint Médard, vers l'an 1039 ou 1040, la propriété de Donchery-sur-Meuse, que le roi de France Henri lui avait concédée (1). »

Cependant mon attribution conjecturale et l'explication du docteur Rigollot avait besoin, pour être acceptées par tout le monde, d'une preuve décisive, évidente même pour ceux qui, tout en aimant nos antiquités nationales, n'ont pu en faire une étude assez approfondie pour se laisser convaincre par des arguments de *style*. Or, le hasard, cette providence des antiquaires, vient de me mettre en possession de cette preuve. M. le prince Théophile Gagarine, qui a la bonté de me tenir au courant de tout ce qu'il découvre à Pétersbourg en fait de monuments inédits, m'a envoyé un cliché d'un très beau denier dont j'ai donné plus haut la description, et sur lequel une lance, *exactement* semblable à celle que M. Rigollot a si bien interprétée, se voit, accompagnée, non plus de sigles obscurs, mais des mots caractéristiques : SIGNVM SEBASTIANI. Sur l'autre face, le *chief sainct Médard* désigne parfaitement

(1) *Notice* précitée, p. 50. C'est peut-être en mémoire de cet événement que le type de la lance a été adopté sur la monnaie. Il serait peut-être trop recherché de voir dans le mot *signum* un double sens d'*enseigne* et de *prodige?* Certainement la monnaie a été frappée à une époque bien voisine de l'événement miraculeux qui impressionna si vivement le duc de Lorraine.

Digitized by Google

l'abbaye. Il n'y a donc plus à hésiter sur la patrie qu'il convient d'assigner à ces deniers avec légendes composées de ligatures, et qui ont pour type un temple. Ils ont très certainement été fabriqués à Soissons tout comme la *variété* qui représente une lance; M. Rigollot a donc encore raison sur ce point. Je joins ici (v. la page 276, n° 8) la figure d'une obole inédite, portant un temple et au revers la croix qui paraît formée de quatre I liés par une croisette, entre deux bras de laquelle est la lettre S (1).

Un autre denier de Soissons publié sous le n° 77 dans la *Notice sur les monnaies picardes du* XI*e siècle,* est également chargé d'un temple avec la légende SVESIO CIVIT, et, au revers, d'une croix entourée de caractères dans lesquels M. Rigollot a cru distinguer les traces du nom de Guillaume, tandis qu'il me semble n'y voir que le mot CORONATVS rétrograde. Ce qui donne quelque consistance à cette supposition, c'est que dans le *Mémoire sur de nouvelles découvertes de monnaies picardes,* je remarque l'indication d'une seconde pièce au même type sur laquelle on lit VNO SVT, ce qui pourrait bien n'être que la fin de [COR]ONATVS. Si cette lecture était admise, il faudrait appliquer cette épithète à saint Sébastien que d'anciens monuments représentent avec le caractère de *Martyr couronné* (2). Devrait-on encore laisser à la ville de Saint-Quentin les monnaies avec un saint tenant une lance à banderolle, au revers desquelles on trouve pour toute légende : MARTIR CORONATVS?

(1) Je ferai remarquer que dans son *Mémoire sur les nouvelles découvertes de monnaies picardes,* p. 7, M. Rigollot me fait honneur de l'attribution à l'évêque de Soissons Ursion (1079-1083), de quelques deniers avec la légende TRINITAS. Or je n'ai fait qu'emprunter au savant docteur une opinion qu'il a consignée dans sa *Notice* aux pag. 54 et 56, opinion présentée par lui avec beaucoup de réserve, mais qui ne m'en a pas moins paru très ingénieuse.

(2) V. Séroux d'Agincourt, *Peintures,* pl. CLVIII, n° 5. Saint-Quentin était diacre, peut-être même évêque; comment serait-il représenté tenant une lance à banderolle, un étendard? Il est vrai que la figure est assise et qu'un sceau du chapitre de Saint-Quentin montre le saint cloué par quatre clous sur un siège.

Digitized by Google

COMPIÈGNE.

✝ LVDOVICVS RE. Croix cantonnée de deux annelets et de deux fleurs de lis.

℟. ✝ CVMP:IENE. Temple déformé? ou Château.

Denier de billon. Page 276, n° 9.

La monnaie carlovingienne de Compiègne est depuis longtemps connue, sa légende COMPENDIO PALACIO indique suffisamment le lieu précis où elle a été frappée et l'autorité dont elle émanait. Cependant on sait qu'en 917 Charles le Simple confirma la donation que Frédérune sa femme avait faite à l'église de Compiègne de la moitié de la monnaie; donation qu'en 1120, Louis le Gros renouvela (1). Faut-il entendre par cette moitié de la monnaie le partage des bénéfices que procurait l'émission du numéraire, ou bien le droit de frapper un nombre de deniers et d'oboles égal à celui que le *château* mettait en circulation? On sera en droit de se décider pour la première alternative tant que l'on n'aura pas trouvé de monnaie avec le nom de Saint-Corneille ou de quelque abbé. La monnaie unique que je publie ici et que j'ai trouvée parmi des *incertaines* appartenant à M. Alfred Caron (2), me semble frappée, comme les deniers de Charles le Chauve, *in palacio*. Le type n'offre aucun élément religieux et si le champ du côté du nom de la ville n'était pas malheureusement si usé au centre, on distinguerait très probablement, ce que je ne puis que soupçonner, un *castrum* analogue à celui qui se voit sur les deniers des rois de Castille, au commencement du XIIIe siècle. Les deux fleurs de lis qui cantonnent la croix et l'aspect général de la pièce me portent à la classer au règne de Louis VII.

(1) V. Mabillon, *Diplomatique*, p. 562 et 598.

(2) Cette pièce est entrée depuis cette époque dans la riche collection de M. Gouault qui l'a acquise à un prix très élevé.

Digitized by Google

ÉTUDES

SUR

QUELQUES MONNAIES CARLOVINGIENNES

(Extrait du tome V de la *Revue archéologique*, 1848-49, 2e partie, pp. 495-499.)

LOUIS LE DÉBONNAIRE.

RATISBONNE.

Il est peu de villes plus célèbres dans l'antique empire d'Allemagne, plus souvent citées dans les annales politiques ou religieuses que Ratisbonne. Cette ville, qui figure dans l'*Itinéraire d'Antonin* et dans la *Table théodosienne* sous le nom de *Reginum*, est appelée *Castra Regina* dans la *Notice de l'empire*. Il est assez probable qu'elle est d'origine romaine; sa position au centre de la Germanie, sur le Danube, aux abords de la forêt Hercinienne, en faisait une place importante qu'un peuple consommé dans l'art militaire devait apprécier. Cependant il restera toujours difficile à déterminer si *Castra Regina* est la traduction d'un nom germanique primitif ou si *Regensburg* a succédé au nom latin. Dans tous les cas on y reconnaît l'indication du voisinage de la rivière Regen (*Reginus*). Charlemagne établit un évêché à Ratisbonne qui devint un poste avancé du christianisme. On ne sait trop sur quels témoignages se fondait le pape Léon III lorsque, dans une bulle, il consacrait une tradition relative à la fondation de Ratisbonne par Tibère : *Juxta muros*, dit-il, *Tiburniæ civitatis, quæ a Tiberio Cæsare Augusto ædificata est ; quæ modo*

Digitized by Google

vulgo adpellata est Reginaspurch (1). On voit que dès lors le nom allemand l'avait emporté dans l'usage. *Les Annales de Fould* (à l'année 869), parlant des cloches que Louis le Germanique fit sonner en réjouissance de la mort de Gundachar son ennemi, disent : *Signis etiam cunctarum in Reganesburg ecclesiarum concrepantibus.*

Cette dernière forme du nom de Ratisbonne se voit sur un denier unique de Louis le Débonnaire appartenant à la belle collection de M. Bigant, conseiller à la cour d'appel de Douai,

monnaie d'autant plus précieuse que l'on n'en connaît pas d'autre frappée par les Carlovingiens dans l'Allemagne intérieure (2).

Les monnaies mérovingiennes frappées à Strasbourg portent la légende *Stradiburg,* et Grégoire de Tours mentionne, en effet, plusieurs fois cette ville sous son nom germanique (3); sur un denier de Louis le Débonnaire on lit STRATBURGUS, tandis que sur ceux de Louis de Germanie (900-912), de Charles le Simple (912-923), de Henri l'Oiseleur (923-936), on trouve : ARGENTINA CIVITAS (4), par une sorte de retour aux idées classiques. Les monnaies de Ratisbonne

(1) On trouve ce nom orthographié *Raganesburg* dans la *Chronique de Moissac* (*Hist. de Fr.,* t. V, p. 72, 73), dans une charte de Charlemagne (*Hist. de Fr.*, t. V, p. 751); — *Ragenisburg* dans une charte du même empereur (*Hist. de Fr.*, t. V, p. 755), et dans une de ses lettres (t. V, p. 623); — *Reganesburg* dans les *Annales de Metz* (*Hist. de Fr.*, t. V, 346, 347), *Annal. franç.* (t. V, p, 46, 47, 48). Voy. aussi *Hist. de Fr.*, t. VII, p. 164, 169, 174.

(2) Louis le Débonnaire qui, pendant son règne, ne paraît pas avoir dépassé Francfort, avait été du vivant de son père, en 791, à Ratisbonne : *Interea anno hunc sequente, patri regi rex Ludovicus Engelheim occurrit, inde Ranesburg cum eo abiit.* (Vita Ludov. Pii; *Hist. de Fr.*, t. VI, p. 89).

(3) Lib. IX, cap. XXXVI et lib. X, cap. XIX.

(4) Voy. les monnaies de ces trois princes, *Notice des monn. de la collection Rousseau*, p. 234, 235, 238. — Cf. p. 133.

Digitized by Google

présentent un fait analogue, puisqu'après avoir, sous le fils de Charlemagne, reçu la légende *Reganesburg,* elles prennent, sous Conrad I (914-917) et sous le duc de Bavière Arnoul (912-939), l'inscription *Regina civitas* (1).

Lelewel a remarqué que le règne de Conrad fournit le premier exemple d'une monnaie royale frappée à l'est du Rhin (2); c'etait aux yeux du savant polonais un *incident particulier* digne d'attention. Maintenant nous en comprenons la cause ; c'est qu'au confluent de la Regen et du Danube il existait un atelier monétaire carlovingien que le roi de Germanie avait intérêt à faire revivre.

CHARLES LE CHAUVE.

ALZEY.

M. Rousseau a acquis, il y a quelques mois, un denier d'argent au type ordinaire de Charles le Chauve, c'est-à-dire portant le monogramme de ce prince entouré de la légende + GRATIA D-I REX ; mais au revers duquel se lit un nom de lieu tout à fait nouveau : + ALTI-EI CIVITVS (*sic*), autour d'une croix à branches égales, renfermée dans un grènetis. Le poids de ce denier est de 1gr,69; essayons de déterminer en quel lieu il a été fabriqué.

Un décret de l'empereur Valentinien Ier est daté d'*Alteium;* on a pensé qu'il y avait à faire une correction, et qu'il fallait lire Altinum, nom d'une ville située près de Trévise. Godefroid, observant qu'à l'époque à laquelle le décret a été rendu, Valentinien résidait dans les provinces rhénanes, a cherché, dans *Alteium,* Eltz ou Altzheim (3). Cependant on a découvert, en 1783, à Alzey, petite ville située à gauche du Rhin, entre

(1) Lelewel, *Numism. du moyen âge*, t. II, p. 122.

(2) *Ibid.*, p. 120, 137. Il est bien entendu que Lelewel n'a voulu parler que de l'Allemagne, car il existait au delà du Rhin, dans la Frise, un atelier monétaire à Utrecht.

(3) Il existe près de Doullens et d'Orreville le bourg d'Authie, *Alteia vicus*, qui est mentionnée dans les textes carlovingiens (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 139, 468).

Digitized by Google

Mayence et Kaiserslautern, non loin d'Oppenheim, une stèle votive dont voici l'inscription :

IN. H. D.D
DV. NYMPHIS
VICANI ALTIAIENSES
ARAM. POSVER
CVRA. OSTONI. LI
BERTI. T. OSTONI
CASSI. X. K. DEC
MAXIMO ET AELIANO. C

Cette inscription du 22 novembre de l'an 223 de notre ère prouve qu'Alzey s'est appelé *Altiaium*. Emele, Steiner et plusieurs autre écrivains allemands en ont conclu que c'était à Alzey que Valentinien avait publié son décret *De actoribus, procuratoribus et actoribus rei privatæ* (1). De mon côté je proposerais l'attribution du denier décrit plus haut à cette même ville, quoique je ne me dissimule nullement que la présence du mot *civitas* est embarrassante.

Altiaium était un *vicus* peu considérable, qui n'est pas même cité dans les itinéraires. A quelle époque aurait-il pu prendre le titre de *civitas?* Serait-ce un de ces évêchés comme Arisitum dont parle Grégoire de Tours (2), et qui n'a pas laissé d'autre trace de son histoire ecclésiastique? Peut-être *Altiaium* aura-t-il été la résidence de quelque évêque arien ; peut-être, pendant quelque moment de troubles, le siège de Mayence y a-t-il été transféré temporairement : mais nous n'avons aucun renseignement à cet égard. Il faut faire remarquer en passant que deux villes de la Hesse, Geismar et Schmalkalden (3), s'intitulent *civitas* sur leurs monnaies, qui sont à la vérité bien moins anciennes que le denier de Charles le Chauve.

A part cette difficulté, la légende s'explique fort naturellement, et nous reconnaissons dans *Altiei* une forme qui diffère

(1) *Cod. Theod.*, lib. X, tit. IV, § 3. *Datum pridie non. april.* Alteio; *Valentiniano et Valente Coss.*

(2) *Hist. Franc.*, lib. V, cap. V.

(3) Jacob Hoffmeister, *Hessische Münzkunde*, Cassel, 1847, p. 35, 36.

Digitized by Google

très peu du nom moderne. Le voisinage du T et de l'I a fait naître le Z ; comme dans *Saletio* qui est devenu Selz. Les monnaies mérovingiennes et carlovingiennes ont cela de très intéressant qu'elles nous donnent continuellement la clef des transformations qui ont produit les noms géographiques actuels.

CHARLES LE GROS.

TRIESTE.

Le nom antique de Trieste est *Tergeste,* ainsi que le prouvent plusieurs inscriptions (1). Cependant Étienne de Byzance et Denys le Périégète ont écrit *Tegestra* (Τέγεστρα). Un très précieux manuscrit de l'*Itinéraire d'Antonin,* copié au xe siècle et conservé à la Bibliothèque nationale (2), donne sur la route d'Aquilée à Salona, par l'Istrie, le nom de Trieste écrit *Tergesius.* Cette variante explique le curieux denier d'argent que M. Rousseau vient de faire entrer dans sa collection.

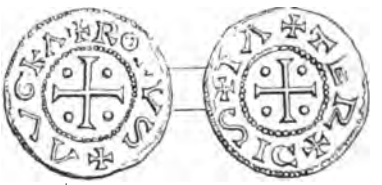

Cette pièce porte d'un côté KAROLVS AVG et de l'autre TERCISIA ; elle a été frappée vers la fin du ixe siècle (880-888), ainsi que son style l'indique ; ce qui s'accorde assez bien avec l'âge du manuscrit. On voit par là que vers la fin de la seconde race le nom de Trieste avait subi, comme tant d'autres noms, un certain adoucissement ; mais cela ne fut pas de longue durée ; les évêques de Trieste revinrent sur leurs monnaies, dont les plus anciennes datent du xiiie siècle, à la forme classique qui est aussi la seule que mentionnent les historiens.

(1) Gruter, CCCLX, 1. — CCCLXXXVIII, 1. — Murat., MLXXXV, 7, 8. — MLXXXVI, 1. — R. P. Ireneo della Croce, *Istoria antica e moderna,* etc., *della citta di Trieste.* Venetia, 1698, p. 132, 137, 159, 169, 171.

(2) Reg. 7230, A. provenant du fonds de Noailles.

Digitized by Google

Le père Ireneo della Croce, après avoir soutenu que *Tergeste* avait pour étymologie *ter egestum*, se serait bien gardé de rapporter la moindre variante qui s'éloignât de ce sens. Aussi avance-t-il que le nom de Trieste n'a jamais changé (1).

Après la défaite de Didier, roi des Longobards, le Frioul et l'Istrie appartinrent à Charlemagne, et ces provinces, qui eurent des ducs particuliers, reconnaissaient cependant l'autorité des empereurs carlovingiens. Ainsi l'on a trouvé à Pola cette inscription (2) :

AN INCARNT. DNI. DCCCLVII
IND. V. REGE. LOVDOVVICO. IMP. AVG
IN. ITALIA. HADEGIS. HVIVS. AECCE
ELEC. P. CONS. EPS. SED. AN. V.

Malgré les troubles du règne de Charles le Gros, je ne pense pas que Trieste ait pu méconnaître sa suprématie impériale ; cependant il se pourrait que cette ville eût conservé sur sa monnaie le grand nom de Charlemagne pendant plusieurs siècles après la mort de ce prince ; c'est ce que la découverte d'autres monnaies de Trieste pourrait seule nous faire reconnaître d'une manière certaine.

(1) *Hist. de Trieste*, p. 38 et suiv.
(2) Muratori, MCMLXXXIII, 3.

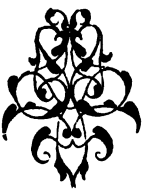

Digitized by Google

DISSERTATION

SUR DEUX DENIERS

FRAPPÉS EN PROVENCE

POUR LES COMTES DE FORCALQUIER.

(Extrait du XXe volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1849.)

I

MONNAIE DE LA VILLE DE MANOSQUE.

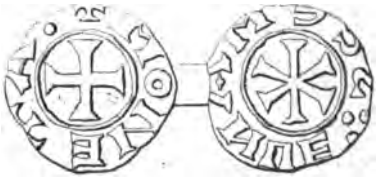

Quelques mois avant sa mort, M. C. J. Dassy, cet antiquaire si plein de zèle, si ardent à la recherche des monuments de notre numismatique nationale, avait acheté deux deniers d'argent fin et de grand module dont le type singulier était fait pour attirer l'attention. M. Dassy n'eut pas le temps d'étudier ces monnaies; et, lorsque après sa mort, en 1842, sa famille me permit de prendre quelques empreintes dans ce médaillier qui allait cesser d'être accessible, je trouvai les deux deniers en question classés parmi les pièces à déchiffrer. Soit inhabileté de ma part, soit parce que les empreintes, prises à la hâte sur des monnaies dont le flan est très irrégulier, ne donnent qu'un résultat fort imparfait, je n'avais pu réussir à expliquer les légendes des deux monnaies qui n'offrent entre elles que

Digitized by Google

de légères différences de coin; le mot **MONETA** (1) qui occupe une des faces se distinguait seul clairement.

J'ai tout récemment repris l'étude de ces empreintes et, favorisé cette fois par une de ces heureuses inspirations qui sont si nécessaires aux numismatistes, j'ai lu la légende rétrograde qui se trouve sur la seconde face; cette légende est **MANUE·:·SCE**; jointe à l'inscription du premier côté, elle donne + *moneta manuescæ*, monnaie de Manosque.

Il est vrai que le nom de la ville se trouve coupé par un groupe de trois points qui déroute le lecteur au premier abord et tend à faire prendre les trois dernières lettres, **SCE**, pour l'abréviation de *sanctæ* (2).

Cependant le fait des légendes divisées par des croix ou des points n'est pas nouveau. Je citerai comme exemples auxquels on pourrait en ajouter beaucoup d'autres : un tiers de sol de Charibert frappé à Bannassac en Gévaudan sur lequel on lit **CH+ARIBERTVS** (3); des deniers de Charles le Chauve avec les légendes **VIRDVNVM CIV+I** et **S+VESSIN·CIVTIV**; un autre denier du même prince où l'on trouve : **+·MEL·DIS·CI·VI·TAS·** (4); une monnaie de Charles le Gros à la légende : **KA+ROLVS+AVG** (5); un denier de Louis VII, au revers duquel on voit + **CVMP:IENE** (6). On trouve sur un denier épiscopal de Lodève frappé vers la fin du XIIe siècle, **EPS·LODOVE** (7). Enfin, et c'est l'exemple qui offre l'analogie la plus décisive avec la légende qui nous occupe, le beau denier d'ar-

(1) On a d'autres exemples de l'emploi du mot *moneta* comme légende de l'un des côtés de certaines monnaies; je citerai comme les plus connus ceux que fournissent un denier incertain au nom de Baudoin publié par J. Lelewel, *Atlas de la numismatique du moyen âge*, planche IX, n. 13, et la *maille* d'Amiens décrite par M. Rigollot, *Mém. de la Soc. de Picardie*, t. V.

(2) Voy. **SCE MARIE** sur un denier carlovingien : *Notice des monnaies françaises composant la collection de M. J. Rousseau*, page 218. — Sur un denier archiépiscopal de Reims, *Revue numismatique*, 1840, pl. XXII, n. 3 et pag. 338 — P. 99 du présent volume.

(3) Voy. Leblanc, *Traité des monnaies*, pag. 39, n° 2.

(4) *Revue numismatique*, 1840, pl. VIII, n. 5. — P. 70, n° 5, du présent volume.

(5) *Revue archéologique*, 1848, pag. 499. — P. 288 du présent volume.

(6) *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, tome IX, pl. I, n. 9. — P. 276, n° 9, du présent volume.

(7) *Revue numismatique*, 1844, pl. V, n. 12.

Digitized by Google

gent pur, qui a aussi pour type une rosace à six lobes et pour légende PODI.˙.ЄNSIS, pièce dont il sera question plus loin.

Je ferai remarquer en outre qu'une monnaie de Gap, ville voisine de Manosque, qui a pour le type beaucoup d'analogie avec celle que j'explique actuellement, présente aussi une légende rétrograde.

Lorsqu'il y a douze ans je publiai dans la *Revue numismatique* cette monnaie de Gap (1), je pensais que « la rosace du revers pourrait bien n'être qu'une altération du monogramme du Christ que l'on trouve sur un denier de Vienne décrit par Duby ; » et l'aspect du type que porte la monnaie de Manosque serait bien fait pour donner à cette supposition une apparence de réalité.

Toutefois, il faut remarquer que cette rosace se trouve un peu modifiée sur la monnaie de villes qui sont placées sous l'invocation de la Vierge, telles que Gap, Orange, le Puy en Velay. Sur les deniers frappés dans ces trois villes, assez éloignées pourtant l'une de l'autre, on lit au revers de VAPIENSIS. PRINSEPS AR (2), PODI.˙.ENSIS (3), la même légende : BЄATЄ MARIЄ, ce qui ne contribue pas peu à donner à la monnaie de ces villes l'air de ce qu'on nomme *monnaie de convention*, c'est-à-dire frappée en vertu de ce que dans l'antiquité

(1) *Revue numismatique*, 1837, pl. XII, n° 7 et pag. 367. — P. 9 du prés. volume.

(2) J'ai autrefois exprimé des doutes sur l'attribution à Orange du denier qui porte la légende PRINCEPS AR ; en effet, si le nom antique de cette localité est *Arausio Cavarum*, on le trouve toujours écrit *Aurasica* sur les monnaies, les sceaux et dans les chartes. Mais il y a peu de temps j'ai vu dans une collection particulière un très beau denier d'argent pur, qui nous donne la certitude de l'existence du denier publié par Duby (toutefois le type a été mal reproduit par cet auteur). Dans le mot abrégé AR il existe un trait qui barre la lettre R et tient sans doute la place de l'U qui a été omis en cette seule occasion, probablement dans une intention de contrefaçon monétaire. On sait que les princes d'Orange ont été les plus hardis imitateurs entre tous les seigneurs du moyen âge.

(3) La belle monnaie du Puy dont il est ici question a longtemps figuré dans le cabinet de M. Faure, de Villefranche ; à la mort de cet antiquaire elle est passée chez M. J. Rousseau qui l'a cédée à la Bibliothèque nationale avec l'excellente collection qu'il avait formée. On connaît encore des petits deniers noirs de la même ville. Ils portent également le type de la rosace au revers d'une croix et les légendes POIЄS et DЄL PVЄI : on trouve ces pièces dans le Velay.

Digitized by Google

on eût appelé une *ligue monétaire* (1). La pièce de Manosque ne porte pas l'inscription *Beatæ Mariæ*, mais il n'en est pas moins vrai qu'elle est frappée dans une ville où il existait une Notre-Dame célèbre sous le nom de *Virgo romigeria* (2). La rosace de toutes ces monnaies pourrait donc être considérée comme un emblème de la Sainte Vierge, la *Rosa mystica* ou la *Stella matutina;* peut-être cette signification n'aurait-elle été donnée au type que vers le XIIIe siècle, époque à laquelle ont été frappés les deniers de Gap, d'Orange et du Puy, et cela par suite d'une fausse interprétation du type primitif arrivé à un degré de défiguration qui le rendait méconnaissable (3). Les monnaies de Manosque me semblent incontestablement plus anciennes que celles dont je viens de faire l'énumération, et le type qui se voit sur le revers de ces monnaies présente bien plus d'analogie avec le chrisme qu'avec une rose. Je citerai comme point de comparaison le monogramme du Christ qui se voit sur un tiers de sol d'or mérovingien portant la légende + MERIS MONET — + NEIOIALO CAS FIT qui fait aujourd'hui partie des collections de la Bibliothèque nationale et que j'ai attribué à Najejouls ; et ceux qui figurent au revers des deniers mérovingiens de Chalon-sur-Saône, et du tiers de sol de Creteil (4).

(1) Telles étaient dans l'antiquité les monnaies frappées par les villes qui faisaient partie de la ligue achéenne; telles encore les demi-drachmes fabriquées en Lycie dans toutes les villes avec le type uniforme de la lyre dans un carré creux.

(2) En français, *Notre-Dame de Romigier;* c'est une vierge noire, à ce que je crois. Voy. Colombi, *Opuscula varia*. Lyon, 1668, p. 59. Ce révérend père donne de ce surnom une étymologie plus ou moins contestable. Il assure que la figure de cette vierge, perdue à l'époque de l'invasion des Sarrasins, fut retrouvée par un pâtre dont les bœufs étaient engagés dans des buissons qui se nomment *romis* en provençal.

(3) La Vierge du Puy est célèbre; le *Gallia christiana* rapporte une inscription gravée sur un pilier de la cathédrale de cette ville :

Civitas hæc non vincitur,
Nec vincetur : sic legitur;
Per Mariam protegitur,
Hæc privilegiata.

(4) Voy. *Notice des monnaies franç. de la collection de M. J. Rousseau*, pag. 87 et pl. II, n. 198. — Voy. encore Conbrouse, *Monétaires mérovingiens*,

Digitized by Google

Manosque est, comme on sait, une petite ville de Provence, située dans un lieu très pittoresque entre Sisteron et Aix. On croit y reconnaître le *Bormannicum* cité par Pline, et l'*Alaunium* de l'Itinéraire d'Antonin. Ses historiens l'identifient avec le *Macaovilla* mentionné par Grégoire de Tours, nom dont Paul Diacre a fait *Machovilla* (1). On prétend aussi que cette ville fut reconstruite vers le VIIIe ou le IXe siècle avec les ruines de quatre villages, et que c'est pour cette raison qu'elle porte quatre mains dans ses armes. Il n'est pas besoin d'une grande expérience en fait de blason pour voir que ces mains, *manus*, sont les armes parlantes de Manosque (2).

Quoi qu'il en soit de ces conjectures sur lesquelles la critique moderne pourrait longuement s'exercer, nous voyons Manosque figurer dans l'histoire d'une manière certaine à une époque assez reculée. En 979, Guillaume, comte de Provence, y tint un plaid solennel.

En 1065, les comtes Guillaume et Geofroi accordaient à l'abbaye de Montmajour une part de droits sur la terre de Manosque (3). En 1149, Guigues, le premier des comtes de Forcalquier qui se soient fixés dans cette ville, en fit don aux chevaliers de saint Jean. Il s'exprime ainsi dans une charte qui nous a été conservée par le père Colombi : *Dono hospitali Ierosolymitano Manuescam, burgum et castellum et totas auras*

pl. XVIII, n°s 13, 14, 15; pl. XX, n° 10; pl. XXIII, n° 25; pl. CCXL, n° 6. — Un denier d'argent sans légendes avec le chrisme sans P, au revers, Conbrouse. *Monét. mérov.*, pl. I, n. 8. — Les deniers fabriqués à Milan et à Pavie pour les empereurs Béranger et Rodolphe, portent le monogramme du Christ. Ces pièces qui avaient certainement cours en Provence et en Dauphiné, ont peut-être donné naissance au type de Vienne et de Manosque.

(1) Plin., *Hist. nat.* — Anton., *Itin.*, Wessl, 343, 388. — Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. IV, cap. XXXIX. — Paul. Diac., *De gestis Longobardorum*, lib. III, cap. III.

(2) C'est ainsi que Bapaume porte de gueules à trois mains d'argent, par allusion à la syllabe *paume*.

(3) Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, *ad* p. 28. « Ego Willelmus et ego Gaufredus comites reddimus et donamus totam decimam de villa quam nominant *Pertuso*, quod olim avus noster Willelmus dederat monasterio Montis majoris; adjungimus ad hanc donationem quatuor mansos, cum medietate decimi de una medietate quam pater noster Bertramnus dedit in villa, quæ vulgo nominatur Manuesca, et propter hanc donationem, accepimus centum solidos a monachis ipsius monasterii. »

Digitized by Google

cum territorio et omnibus ad Manuescam pertinentibus. Bertrand renouvela cette donation en 1168; il était sur le point de partir pour la terre sainte et il laissa par testament le reste de ses possessions à Guillaume son frère, à la charge de ratifier cette disposition. Mais ce dernier seigneur ne se conforma pas d'abord à la volonté du croisé, et ce ne fut qu'en 1180 qu'il confirma la donation faite aux hospitaliers, tout en se réservant, sa vie durant, la possession de Manosque. Le 5 février 1206, il souscrivit une charte en faveur des habitants de la ville; quelques jours après, il confirme de nouveau la donation et réitère cet acte en 1208, s'exprimant ainsi : *Confirmo donationem quam Guigo bonæ memoriæ comes Forcalquerii avunculus meus domui Hospitalis fecit de Manuesca, burgo scilicet et castello et de totis auris cum territoriis* (1).

La question qui nous reste à examiner est celle-ci : Les deniers dont nous publions l'empreinte sont-ils antérieurs ou postérieurs à 1149, en d'autres termes, ont-ils été frappés par l'autorité des comtes de Forcalquier ou appartiennent-ils aux chevaliers du Temple, ce qui serait une nouveauté numismatique?

Quoique ce type du chrisme puisse paraître un argument en faveur de la seconde supposition, je dirai que la fabrique des monnaies me paraît un motif suffisant de les attribuer aux comtes du XIIe siècle. Si ces pièces, au lieu d'avoir une origine méridionale, étaient frappées dans une ville située de ce côté-ci de la Loire, je n'hésiterais même pas à les faire remonter jusqu'à la première moitié du XIe siècle (2). Mais il faut faire

(1) Colombi, *Opusc. var.*, pag. 482. — Voy. aussi les faits rapportés par l'abbé Féraud, *Hist. civ. polit. relig. et biog. de Manosque.* Digne, 1848, in-8°. On regrette de ne trouver dans ce volume aucun renvoi aux textes originaux. — On ne remarque pas le même défaut de critique dans l'ouvrage d'Arbaud-Damasse intitulé : *Études hist. sur la ville de Manosque; première époque, la Commune,* 1844. — Le père Colombi écrit toujours *Manuasca,* ce qui tient, je crois, à un système étymologique; mais Bouche et d'autres auteurs ont adopté la forme *Manuesca,* qui est aussi celle fournie par les monnaies et qu'en conséquence j'ai cru devoir préférer.

(2) La lettre U à base carrée se trouve même sur une monnaie de Guillaume, comte de Bourges, qui appartient au Xe siècle. Voy. *Revue numismatique,* 1839, pag. 366. — P. 40 du présent volume.

Digitized by Google

observer que dans les royaumes de Provence et d'Aquitaine le style des monnaies s'est modifié plus lentement. Ainsi nous ne pouvons nous flatter d'avoir retrouvé une monnaie du puissant ordre de Jérusalem, et nous devons nous contenter d'avoir encore accru d'un nom nouveau la liste des villes monétaires françaises.

II

MONNAIE DE LA VILLE DE SEYNE.

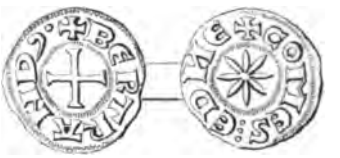

L'attribution de la monnaie de Manosque aux comtes de Forcalquier s'appuie encore sur l'existence d'un denier de style beaucoup plus moderne et qui porte le nom de l'un de ces princes. Si, à la fin du XIIe siècle ou même au commencement du XIIIe, époque à laquelle appartient, selon nous, cette seconde monnaie, les comtes de Forcalquier continuaient de battre monnaie, on doit reconnaître que c'est à leur autorité que le denier de Manosque, certainement antérieur à l'établissement définitif des hospitaliers, devait son origine.

La monnaie dont il est question a pour légendes, d'un côté, autour d'une croix : +BERTRAND'· et de l'autre : +COMES : EDNE avec une étoile à huit pointes dans le champ.

Il existait depuis très longtemps un denier et une obole à ce type, dans la collection de la Bibliothèque nationale, sans que l'on connût la provenance de ces pièces, lorsqu'en 1837 on découvrit à Rochegude, près Avignon (1), un vase de terre

(1) Cette localité est située dans le canton de Barjac, arrondissement d'Alais (Gard). Je donne ici la véritable date de la découverte. Une partie des monnaies a été vendue au musée Calvet d'Avignon et M. Requien, administrateur de ce musée, a publié quelques-unes de ces pièces dans la *Revue numismatique*. 1844, p. 120.

Digitized by Google

noire contenant plusieurs kilogrammes de monnaies parmi lesquelles on remarquait, outre des deniers anonymes de Vienne, de Valence et d'Anduse, un nombre plus ou moins considérable de pièces appartenant aux seigneurs suivants :

Alphonse d'Aragon, comte de Provence.	1167—1196
Guillaume II, comte de Forcalquier. . . .	1150—1208
Raimond VI, comte de Toulouse	1194—1215
Guillaume IV, prince d'Orange.	1182—1218

M. de Rochegude a eu l'obligeance de m'apporter une grande partie de ce trésor numismatique, et j'y trouvai quelques deniers à la légende *Bertrandus comes Edne* dont l'explication n'a pas laissé que d'embarrasser les antiquaires. A deux reprises différentes, en 1841 et en 1844, on a donné ces pièces à Bertrand, comte de Toulouse (1105-1112), en supposant que la légende du revers, en partie composée de lettres initiales, pouvait signifier COMES : Et Dux Narbone (1). Cette classification avait pour moindre inconvénient d'attribuer à un personnage qui a vécu tout au commencement du XIIe siècle, des deniers qui, se faisant distinguer par leur excellente conservation au milieu de monnaies qui portent le nom des quatre princes, cités plus haut, ne peuvent les avoir précédées de près d'un siècle dans la circulation. Il est de plus évident que EDNE ne peut signifier *et dux Narbonæ*. Nous avons vu plus haut que très souvent dans la légende des monnaies, il existe des points ou des croisettes au milieu des lettres d'un même mot, mais on ne peut pas prétendre établir la réciproque, c'est-à-dire qu'une série d'*initiales* soit juxtaposée sans points ni marque d'abréviation. Un E seul pour exprimer la conjonction *et* serait une forme anormale. NE pour *Narbone* n'est pas plus admissible. Excepté *Rex* qui se trouve quelquefois, faute de place, écrit RX, et il ne s'agit là que d'un monosyllabe dans lequel une voyelle est supprimée, on citerait difficilement un mot représenté par l'accouplement de sa première et de sa dernière lettre.

(1) *Revue numism.*, 1841, p. 373 et 1844, p. 127.

Digitized by Google

Ainsi donc, d'une part les monnaies à la légende *comes Edne* sont de style trop récent pour être classées au commencement du XIIe siècle, et elles ont été découvertes mêlées à des monnaies frappées à la fin de ce siècle ou au commencement du XIIIe.

D'autre part, l'interprétation de la légende qui pouvait favoriser leur attribution à Bertrand, comte de Toulouse, est contraire aux données qui résultent d'une étude attentive de la numismatique.

Nous allons exposer, en peu de mots, une opinion nouvelle qui, nous l'espérons, paraîtra plus acceptable.

On trouve dans la célèbre inscription du trophée des Alpes, rapportée par Pline au livre III (chap. XX), de son *Encyclopédie*, le nom des *Edenates*, et sur l'arc de Suse, *Adanatium* figure parmi les peuples soumis au roi gaulois Cottius. D'Anville a déjà remarqué (1) qu'il n'y avait point de différence à faire entre les *Adanates* et les *Edenates*, et il admet complètement le rapprochement que l'historien Bouche avait proposé, entre *Edena* et *Sedena*, nom assez ancien de Seyne, petite ville, chef-lieu d'une viguerie, dans le nord de la Provence, au diocèse d'Embrun.

« La ville de Seyne, dit Bouche, assez ample et considérable, aux montagnes de cette province du diocèse d'Embrun, estant la principale de plusieurs villages voisins, vulgairement dite *chef de viguerie;* elle s'appeloit anciennement *Sedena*, comme il appert du catalogue des couvents de l'ordre des frères prescheurs où il y a *conventus Sedenæ* de l'an 1444, et ainsi il ne s'y ajoute qu'une lettre S au mot *Edenates* (2). »

Mais à quelle époque cette lettre S a-t-elle été soudée au nom d'*Edena?* c'est ce que nous n'avons pu établir. Dans quelques pièces en langue provençale transcrites par M. de La Plane à la suite de son *Histoire municipale de Sisteron*, on voit

(1) *Notice de la Gaule*, p. 288.

(2) *Histoire de Provence*, t. I, p. 104. — C'est ainsi qu'au temps de Tzetzès un Σ s'était attaché parmi les Grecs au commencement du nom des Alpes, ce qui a fait dire à cet écrivain : Ἄλπια, οὐ Σάλπια, ὄρη Εὐρωπαῖα τῆς Ἰταλίας μεγάλα.. (*In Lycophr.*, V. 1361.)

Digitized by Google

figurer à la date du 28 août 1391, et du 21 mars 1392 : *lo pays de Sestaron et de Seyna* et la *Baylia de Seyna* (1).

Entre la rédaction de ces actes et la fabrication des monnaies qui composent le trésor de Rochegude, il s'est écoulé environ deux siècles, et si nous voyons que dans la langue vulgaire du XIVe siècle le D, lettre essentiellement évanescente, ait disparu du nom de Seyne, le catalogue des couvents dressé au milieu du XVe siècle prouve que dans le latin cette lettre avait résisté à l'action du temps.

Nous n'hésitons pas à penser qu'au XIIe siècle le nom antique était moins altéré encore et que la légende *comes Edne* signifie comte de Seyne.

Cette ville, comme Embrun et Manosque, appartenait aux comtes de Forcalquier.

C'est à Bertrand IV (1150-1208), l'un de ces comtes en la personne duquel finit la maison, puisque les seigneurs de Sabran qui prétendirent succéder au titre ne possédèrent pas le domaine utile; c'est à Bertrand IV, frère de Guillaume dont la monnaie a été aussi retrouvée à Rochegude, que nous attribuons les deniers de Seyne.

C'était ce comte Bertrand qui, en 1168, ainsi que je l'ai dit plus haut, étant sur le point de partir pour la terre sainte, fit donation par testament de la ville de Manosque aux chevaliers de l'Hôpital, laissant le reste de ses possessions à son frère Guillaume, à la charge de ratifier cette donation (2).

Malheureusement la monnaie de Guillaume ne porte pas de nom de lieu (3), et l'on ne peut savoir si elle est postérieure au départ de Bertrand ou si elle a été frappée dans une des villes que Guillaume régissait en particulier à l'époque où les deux frères possédaient en pariage le comté de Forcalquier.

(1) *Hist. mun. de Sisteron*, pag. 212, 213, 215.

(2) M. l'abbé Féraud (*Hist. civ. polit. relig. et biog. de Manosque*), fait mourir à Saint-Gilles (Gard), Bertrand IV, en 1168, peu de temps après avoir écrit sa seconde donation en faveur des hospitaliers. Ainsi ce prince ne serait pas allé à la terre sainte; mais cette opinion qui n'est appuyée sur aucun texte, est d'ailleurs contredite par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*.

(3) *Revue numismatique*, 1844, p. 126. — Fauris de Saint-Vincens, pl. I, nos 7, 8.

Digitized by Google

Il est aussi très difficile de déterminer strictement si les deniers de Seyne ont été frappés avant 1168 ou bien dans le temps qui s'est écoulé entre le retour de Bertrand et 1208, date présumée de sa mort. On doit seulement remarquer que ces deniers sont très certainement imités des monnaies fabriquées à Suse (1), par Humbert III, comte de Savoie (1148-1188); ce qui prouve que vers le XIIIe siècle, comme à l'époque de Cottius, Seyne se rattachait encore à la cité qui avait été la capitale du monarque gaulois; et ce qui démontre surabondamment que les monnaies de Bertrand ne peuvent appartenir à un comte de Toulouse mort au commencement du XIIe siècle.

Quant à la qualification de comte de Seyne, prise par un seigneur de la maison de Forcalquier, elle n'a rien d'étonnant, puisqu'elle se rapporte à un moment où le pays était, comme nous l'avons déjà fait observer, possédé en pariage par plusieurs frères. Il faut ajouter que dans les chartes, Bertrand III, père du prince auquel nous attribuons la monnaie de Seyne, prend le titre de comte de Forcalquier, d'Avignon, d'Embrun, de Gap, faisant ainsi l'énumération des différentes parties de son domaine.

Au XIVe siècle, les comtes de Provence ont fabriqué des monnaies particulières pour Forcalquier; on connaît un carlin de Robert et un florin de Jeanne, qui portent le nom de ce comté (2); mais la description de ces monnaies ne rentre pas dans le cadre de notre notice.

(1) Voy. Promis, *Monete di Savoia*, pl. I, n° 1. — Les monnaies des comtes de Savoie ont été, à diverses reprises, copiées par des seigneurs provençaux ou dauphinois du *serment de l'empire;* je citerai en passant Bertrand, prince d'Orange, et Dragonet de Montauban, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, qui, pour imiter un gros d'Amédée V, sur lequel se voit une croix cantonnée des lettres AMED, plaçaient entre les bras de la croix toute semblable qui figure sur leurs gros les lettres AVEM (*ave, Maria*), et AMEN.

(2) Voy. Fauris de Saint-Vincens, pl. V, nos 3, 4. — Duhy, pl. XCVI, n° 2; XCVII, nos 2, 4; XCVIII, nos 2, 3, 9, 10, 12.

Digitized by Google

LETTRE A M. LECOINTRE-DUPONT

SUR

DES MONNAIES NORMANDES INÉDITES

(Extrait du tome XIV de la *Revue numismatique*, 1849, pp. 40-49.)

Monsieur, parmi tous les érudits qui s'occupent de l'histoire de nos monnaies, il en est peu dont le suffrage me paraisse aussi précieux que le vôtre. Chacun de vos écrits, en éclaircissant un point de la numismatique en particulier, contient encore des notions applicable à notre science dans sa généralité. Nul ne procède avec plus de méthode ; aussi nul n'a-t-il servi la théorie plus que vous ne l'avez fait. Permettez-moi donc de vous dire que l'approbation presque complète que vous avez bien voulu donner au travail sur les *monnaies normandes* que j'ai publié dans cette Revue (1), m'a été un puissant encouragement; je regarde maintenant comme un devoir de vous faire part de découvertes nouvelles qui viennent enrichir la collection neustrienne.

Vous avez remarqué dans votre dernière publication (2) que les notices sur des monnaies normandes, imprimées avant vos savantes lettres, sont dues à des numismatistes étrangers à la Normandie, et je ne considère pas cette observation comme un reproche. On a sans doute, lorsqu'on parle des antiquités du pays que l'on habite, une force spéciale qui se fait recon-

(1) V. année 1843, t. VIII, p. 52. — P. 144 du présent volume.

(2) *Lettres sur l'histoire monétaire de la Normandie et du Perche.* Poitiers, 1846, p. II de l'introduction.

Digitized by Google

naître dans les plus petits détails, et vos articles en sont, Monsieur, la meilleure preuve; mais on ne doit pas oublier que toutes les provinces appartiennent aujourd'hui à la France, et que c'est une obligation sinon une droit pour tout antiquaire de livrer à la connaissance du public studieux les monuments que le hasard lui met entre les mains. Je regretterais donc seulement le retard que j'ai été forcé d'apporter à la publication de monnaies qui sont gravées depuis près de trois ans, si je ne trouvais une compensation dans l'occasion qui m'est offerte de répondre à quelques-unes de vos bienveillantes critiques.

Depuis 1843, plusieurs deniers que j'ai décrits (les nos 4, 6 et 7) sont passés à l'étranger, mais ils ne sont pas perdus pour la science, car ils font actuellement partie de la riche collection du prince de Fürstemberg, à Donaueschingen.

Heureusement la Bibliothèque nationale a acquis une belle variété du no 4 (V. p. 303, no 1), qui provient du cabinet de M. Kestner, chargé d'affaires de Hanovre à Rome. Ce beau denier, admirablement conservé et d'argent à bon titre, porte un nom de prince, plus correctement écrit que celui qui se lisait sur la monnaie de M. de Saulcy. Du reste, au revers, toujours cette légende bizarre RCDƆMCORI qui se trouve encore sur un beau denier d'argent fin qui appartient, comme presque toutes les pièces que je vais décrire, à M. Barthélemy Le Carpentier, à Honfleur. Au droit de cette pièce (V. p. 303, no 2), on voit + SCA....NORTI, légende qui me paraît difficile à expliquer. La barre qui traverse le C indique une abréviation; le second jambage de l'N est surmonté d'un trait. Faut-il chercher ici le nom d'un saint comme sur les deniers 3 et 8 (1843, pl. v), qui appartiennent à M. de Reichel et au musée de Rouen?

Le denier qui vient ensuite (p. 303, no 3) a pour légendes: + RATOMS et ƆORTRS; il est de bas aloi, et a été trouvé dans le Bugey. Mlle de Rostaing en a fait présent à la Bibliothèque nationale.

Ce denier et le suivant portent une croix, cantonnée de

Digitized by Google

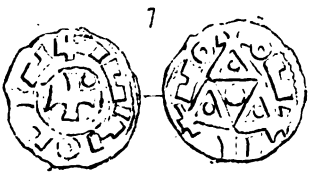

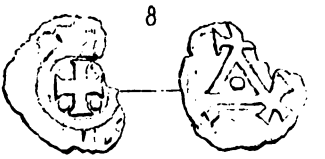

Digitized by Google

deux points et de deux croisettes. Ils se rapprochent en cela d'un denier (V. 1843, pl. v, nº 6) que j'attribuais à Richard II, et que vous proposez de restituer à son successeur Richard III.

Le nº 4 de la p. 303, et le nº 11 de la p. 305 faisaient partie d'un trésor découvert à Rome, dans l'église Saint-Paul-hors-les-Murs, trésor qui paraît avoir été enfoui avant 1060, et qui se composait d'un nombre très considérable de monnaies de toutes les parties de l'Europe, frappées pendant la première moitié du xiᵉ siècle. Il n'y a rien de surprenant à ce que parmi ces différentes monnaies il s'en soit trouvé quelques-unes de Richard III; seulement il faut choisir celles qui, portant le nom de Richard, sont en même temps les plus barbares, celles dont le type est le plus dégénéré; c'est ce qui m'avait conduit à désigner pour ce prince le denier gravé sous le nº 7 de la pl. v (1843), denier dont j'ai retrouvé depuis un exemplaire mieux conservé. Cette dernière pièce, qui a été achetée en Angleterre (V. p. 305, nº 12), est en tout semblable à celles qui furent découvertes en 1815, à Halton-Moore, à cinq milles de Lancastre (1), et elle provient très probablement de ce lieu. Un vase de métal, déterré à Halton-Moore, contenait 860 deniers d'argent, dont 400 furent apportés à Londres et examinés par les antiquaires qui reconnurent 379 pièces de Cnut, et 21 qui leur semblaient d'origine danoise indéterminée. C'étaient des deniers barbares de la fabrique de Rouen; on n'en peut douter lorsque l'on jette les yeux sur la planche de l'*Archeologia*, dans laquelle ils ont été représentés.

Cnut, qui régna de 1015 à 1036, était beau-père et beau-frère de Richard II, duc de Normandie, auquel il survécut près de dix années (2). Il est donc tout naturel de trouver mêlés à ses

(1) *Archeologia*, t. XVIII, p. 199, pl. xvii, nᵒˢ 4 et 5.

(2) Tous ces princes barbares étaient très zélés pour le Saint-Siége. En 1032, Cnut écrivait à ses sujets d'Angleterre : « Je vous prie et je vous adjure, par la foi que vous devez à Dieu et à moi, de faire en sorte qu'avant mon retour toutes vos dettes envers Dieu soit acquittées, c'est-à-dire les droits de l'Église suivant les anciennes lois... le denier dû à saint Pierre par chaque maison de ville ou de village... Si ces droits n'étaient pas exactement payés à l'époque prochaine de mon débarquement, ma royale puissance s'exercerait contre les retardataires et punirait sévèrement selon la rigueur de la loi et sans aucune grâce. »

Digitized by Google

Digitized by Google

monnaies des deniers appartenant à Richard II (996-1027), à Richard III, et même à Robert (1028-1035). On comprend cependant que les monnaies de Richard III, frappées pendant la seule année 1027, doivent exister en très petite quantité. Je laisse à votre sagacité l'examen de cette question.

Les nos 13 et 16 de la p. 305 pourraient être attribués à Robert; mais toujours avec des doutes.

Quant aux deniers figurés sur la p. 303, sous les nos 5 à 8, et sur la p. 305, sous les nos 9, 10, 14, 16, 17, 18, ils faisaient partie du trésor de Saint-Paul-hors-les-Murs, et par conséquent ils doivent avoir été frappés comme les autres monnaies en compagnie desquelles ils avaient été enfouis, entre 1031 et 1060 (1). Ce sont, à coup sûr, de toutes les monnaies au type normand, les plus barbares et les plus variées. Je les considère, pour ce motif, comme les plus récentes, et je pense en même temps qu'elles doivent leur origine à une fabrication qui a duré pendant un certain nombre d'années. Sans rechercher si dans la légende VIVIOMIV (n° 6), plus ou moins altérée, il ne serait pas possible de reconnaître le nom de *Wilelmus*, j'attribue, en raison seulement du style, tous ces deniers à Guillaume le Conquérant.

C'est assez vous dire, Monsieur, combien je suis loin de me rendre à l'opinion de Ducarel, malgré l'appui que vous lui avez donné (2), en ce qui touche le beau denier de Rouen, à la

Ainsi s'explique l'envoi à Rome, au XIe siècle, de ces deniers appartenant à tous les points de l'Europe chrétienne.

(1) Les monnaies trouvées à Saint-Paul appartenaient aux princes suivants:

Henri Ier, roi de France	1031—1060
Henri III, roi de Bourgogne	1038—1056
Édouard, roi d'Angleterre	1042—1066
André, roi de Hongrie	1047—1061
Pons, comte de Toulouse	1037—1060
Gautier III, comte d'Amiens	1035—1063
Foulques II, évêque d'Amiens	1031—1058
Eudes, duc de Bretagne	1040—1065
Rainaud, comte de Sens	1012—1055
Hugues, évêque de Besançon	1031—1066
Hermann, évêque de Cologne	1036—1066
Herbert, comte du Maine	1051—1062

(2) *Lettres sur l'hist. mon. de la Norm.*, etc., p. 28.

Digitized by Google

légende **WILELMVS**. (V. Rev., 1843, pl. v, n° 1.) Cette pièce est, ainsi que je l'ai déjà dit, « d'un travail encore tout carlovingien. Les caractères sont nets et les grenetis bien formés : c'est sans contredit la plus ancienne des monnaies normandes qui nous restent (1). »

Vous avez pensé que, d'après la forme des lettres qui composent ses légendes et les caractères de sa fabrication, ce denier devait être contemporain de certaines monnaies du Poitou qui sont incontestablement du xie siècle. Sur celui-là, comme sur ces dernières, disiez-vous, la pureté des caractères, la netteté de la fabrication ne sont nullement en désaccord avec la loi de la dégénérescence des types, car le type de la croix, tant à l'obvers qu'au revers de la monnaie, ne se rencontre que sur cette seule pièce normande ; elles confirment seulement une observation que l'on peut faire sur les monnaies de presque tous les siècles de l'histoire : c'est que la beauté ou la barbarie de la fabrication des monnaies est généralement en rapport avec la puissance ou la faiblesse du prince et du peuple qui les ont fait frapper. Ce principe posé, la monnaie, sous Guillaume le Conquérant, a dû atteindre un degré de perfection qu'elle n'avait pas sous les ducs de Normandie qui l'ont précédé.

Il y a là une observation générale très juste, quant à l'influence de la puissance des princes et de la prospérité des États sur la bonté et la beauté des monnaies ; mais je ne crois pas qu'elle puisse s'appliquer à Guillaume, qui en Normandie n'était que le continuateur d'usages parfaitement établis, et qui, en Angleterre même, où il était devenu chef d'une dynastie, n'a fait que copier la monnaie d'Harold, ce qui est bien plus extraordinaire.

A n'en juger que par la gravure que j'ai publiée, je conçois qu'on puisse établir un certain rapprochement entre ce denier à la légende **WILELMVS** et les monnaies du Poitou, frappées au xie siècle ; mais si l'on compare les originaux, on remarque une telle différence de style que l'on ne peut plus admettre de contemporanéité.

(1) *Rev. num.*, 1843, t. VIII, p. 56. — V. p. 148 et 151, n° 1, du présent volume.

Digitized by Google

L'épaisseur du flaon, le relief des lettres du denier de Rouen n'ont d'analogues que dans les monnaies de Raoul, de Louis d'Outre-Mer, ou des pièces anglaises de la même époque.

Je citerai en particulier un denier d'Ethelweard, roi d'Estanglie (870-895?), découvert à Gravesend, en 1838, qui porte

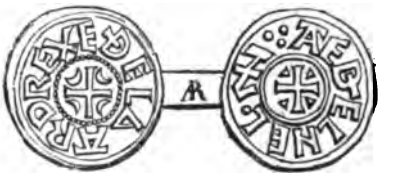

une croix sur chaque face, absolument comme la monnaie de Guillaume. Cette communauté de type est concevable pour des monnaies frappées, à une trentaine d'années de distance, par des princes voisins; mais elle serait bien étonnante si l'on reconnaissait que la pièce de Rouen est plus récente d'un siècle et demi que le denier anglais.

Au surplus, j'ose dire, et vous voudrez bien excuser ma franchise, qu'une démonstration presque irréfutable de mon opinion résulte de l'ordre même que vous avez assigné aux monnaies de Normandie dans la planche que vous avez fait graver sous le n° 1, pour accompagner vos *Lettres sur l'Histoire monétaire*. En effet, les pièces figurées sous les n°s 1, 2 et 4 à 9 sont ordonnées suivant une progression de barbarie parfaitement sensible, tandis que le n° 10, le denier de Guillaume, vient produire un contraste des plus extraordinaires. L'œil n'éprouverait pas une sensation plus vive à contempler un gros-tournois de saint Louis, placé à la suite des plus ternes gros-blancs du roi Jean.

Je comprends combien il est difficile de déterminer l'âge d'une monnaie, d'après un dessin, quelque bien fait qu'il soit d'ailleurs ; aussi est-il bien probable que si, depuis l'impression de vos lettres, vous avez pu, Monsieur, examiner dans le musée de Rouen le denier anonyme de Saint-Romain (*Rev.*, 1843, pl. v, n° 8 (1); *Lettres sur l'Hist. mon.*, pl. I, n° 3), vous

(1) P. 151, n° 8, du présent volume.

Digitized by Google

aurez compris pourquoi j'en faisais descendre la fabrication jusqu'au XIe siècle. Cette pièce est, en effet, mince et plane comme les monnaies de Robert et d'Henri Ier. Sa croix archiépiscopale est semblable à celle des deniers et oboles avec le nom de Troyes, qui faisaient partie du trésor de Saint-Paul-hors-les-Murs ; encore ces monnaies de Troyes, que j'ai eues entre les mains, paraissent-elles antérieures au denier de Saint-Romain. A votre sens, Monsieur, ce denier remonterait aux premières années de Richard II, c'est-à-dire au Xe siècle. Pardonnez-moi de persister dans ma première manière de voir à l'égard des deniers de Guillaume et de Saint-Romain. Ce n'est pas, croyez-le bien, que je veuille me soustraire à la critique et que je prétende ne me jamais tromper; mais je crois devoir défendre l'étude *du style de l'art,* qui se trouverait dans ce cas méconnue, et à laquelle je pense qu'en archéologie on doit subordonner toute considération historique.

Avant de terminer, je dirai quelques mots encore des célèbres deniers de Paci-sur-Eure, sur lequels on a déjà tant écrit sans avoir épuisé le sujet. Examinant, il y a une année environ de cela, les exemplaires qui ont été généreusement offerts à la Bibliothèque nationale, je m'aperçus qu'une des pièces, celle qui a pour légende RIHARDVS—RCDƆMCORI, et qui est copiée du n° 5 de la pl. LXIX de Duby, avait été frappée sur un flaon qui avait porté une autre empreinte. Or on distingue, au-dessus des lettres soi-disant normandes, MCO, les caractères beaucoup plus modernes, ...I.D.G.... qui, à en juger par leur forme, ont appartenu à la légende *Henricus IIII. d. g. Fran. et. Na. rex.* Le faussaire s'est donc servi de vieilles pièces de six liards préalablement martelées, et celle que je signale ici a existé en qualité de douzain d'Henri IV, *avant* qu'un parrain aux instincts rétrospectifs ne lui eût fait remonter six siècles dans l'échelle des temps ; *ab uno disce omnes.*

Le denier gravé sous le n° 15 de la p. 305 a été trouvé à Amiens, et m'a été communiqué par M. Fernand Mallet. Sans attacher à cette provenance plus d'importance qu'elle n'en a réellement, il est bon de remarquer qu'à l'époque où cette

Digitized by Google

pièce a dû être fabriquée, suivant moi, Thiéry, abbé de Jumièges, offrit à Drogon, comte d'Amiens, soixante-deux livres de monnaie de Rouen. La charte de 1030, que vous rappelez dans vos savantes *Lettres sur l'Histoire monétaire,* atteste ce fait. J'ajoute que la monnaie que j'ai attribuée à Foulques II, évêque d'Amiens (1031-1058) (1), est une imitation du denier normand qui figure ici sous le n° 13 de la p. 305.

Il serait fort à souhaiter que M. Thomas, qui conserve à Rouen une série très intéressante de deniers normands de l'époque de Guillaume le Conquérant, voulût bien publier ces curieuses monnaies. On ne peut pas douter que l'appréciation des circonstances dans lesquelles s'est faite la découverte de ces pièces n'apporte de nouvelles lumières sur l'histoire monétaire de la Normandie.

RÉCAPITULATION ET POIDS

DES DENIERS FIGURÉS SUR LES PAGES 303 ET 305 ET CLASSÉS SUIVANT LEUR TYPE.

		Grammes.
P. 303, n° 1.	— Bibliothèque nationale	1,15
n° 2.	— Collect. Le Carpentier	1,05
P. 305, n° 11.	— *Id.* (Publié par San Quintino, pl. v, n° 10.)	1,00
n° 12.	— *Id.* (Publié dans l'*Archeologia.*)	1,00
P. 303, n° 3.	— Bibliothèque. (Trouvé dans le départ. de l'Ain.)	0,80
n° 4.	— Collect. Le Carpentier. (Publ. par S. Quintino, pl. v, n° 11	0,76
P. 305, n° 13.	— *Id.*	0,90
P. 303, n° 5.	— *Id.*	0,85
n° 6.	— *Id.*	0,77
n° 7.	— *Id.*	0,87
P. 305, n° 9.	— *Id.* (brisé)	0,75
P. 303, n° 8.	— *Id.*	0,55
P. 305, n° 10.	— *Id.*	0,60
n° 14.	— *Id.* (Voy. Duby, pl. LXIX, n° 10.)	0,82
n° 15.	— Collect. Fernand Mallet	1,02
n° 16.	— Collect. Le Carpentier	0,87
n° 17.	— *Id.*	0,85
n° 18.	— *Id.*	0,95
n° 19.	— *Id.*	0,97

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie,* t. IX, pl. I, n° 2. — P. 276, n° 2, du présent volume.

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES SAINTS

DONT LES NOMS FIGURENT

SUR LES MONNAIES ET LES MÉREAUX DU MOYEN AGE.

(Extrait de l'*Annuaire de la Société des Antiquaires de France pour* 1851.)

Les villes de l'antiquité plaçaient fréquemment sur leur monnaie l'image des dieux auxquels leurs habitants rendaient un culte particulier. Souvent aussi ces images étaient accompagnées du nom de la divinité, et Mionnet, dans ses *Tables générales*, a relevé, avec soin, la liste des noms divins que nous fournit la *Numismatique grecque*. L'utilité de cette liste, si fréquemment reconnue par ceux qui s'occupent de l'archéologie, nous dispense d'entrer dans de longues explications au sujet du *Catalogue* que nous publions ici. Il arrive souvent que l'on ne peut déchiffrer dans la légende d'une monnaie ou d'un méreau, qu'un nom de saint; et, dans ce cas, il devient nécessaire de recourir à un nombre plus ou moins considérable de livres dont l'examen peut demander beaucoup de temps. La liste que nous avons dressée, à titre d'essai, a pour but d'abréger les recherches et même d'associer, dans la mémoire des numismatistes, le nom des villes à celui des saints qu'elles ont choisis pour protecteurs. Notre travail n'a pas d'autre mérite que son utilité même, et nous espérons que les correspondants de la Société des Antiquaires voudront bien lui fournir le moyen d'en publier une autre édition considérablement augmentée.

Digitized by Google

A

S. ABVNDIVS.....	2 avril.....	— Como.
S. ADALBERTVS.....	20 juin.....	— Pologne.
S. AINIANVS.....	17 novembre.	— Saint-Aignan.
S. ALBERTVS.....	24 novembre.	— Maëstricht.
Sa ALDEGVNDIS.....	30 janvier...	— Maubeuge.
S. ALEXANDER.....	18 mars .. .	— Dezana.
S. AMATVS.....	13 septembre.	— Douai.
S. AMBROSIVS.....	5 avril.....	— Milan.
S. ANDREAS.....	30 novembre.	— Gueldres.
Sa ANNA....	26 juillet....	— Autriche, Brunswick, Hainaut, Hildesheim, Honstein, Luxembourg, Maëstricht, Rome.
S. ANSCHEIR.....	3 février....	— Corbie.
S. ANSELMVS.....	20 avril.....	— Mantoue.
S. ANSOVINVS.....	13 mars.....	— Camerino.
S. ANTONIVS (Pad.).....	28 mars.....	— Parme, Plaisance.
S. APOLLINARIS.....	23 juillet....	— Valence (Drôme).
S. AREDIVS.....	25 août.....	— Saint-Yrieix.
S. ARNOLDVS.....	16 août.....	— Maëstricht.
S. AVCTOR.....	10 août.....	— Brunswick.
S. AVDOMARIVS (Omer)....	9 septembre.	— Saint-Omer.

B

Sa BARBARA (Barbe).... ..	4 décembre.	— Mantoue.
S. BARTHOLOMEVS.....	24 août.... .	— Maëstricht, Liége.
S. BASSIANVS.....	19 janvier ..	— Plaisance.
S. BENIGNVS...	3 novembre.	— San-Benigno.
S. BERNARDVS.....	20 août.....	— Romans.
S. BERNWARDVS.....	20 novembre.	— Hildesheim.
S. BERTRANDVS ?..... ..	22 janvier...	— Romans.
S. BESSVS.....	1er décembre	— Ivrée.
S. BLASIVS.....	3 février. ..	— Raguse.
S. BONIFACIVS (ep.)	5 juin.....	— Groningue.
S. BRVNO..... ..	18 juillet.. .	— Rome.

C

S. CAROLVS (Bor.)....	4 novembre.	— Guastalla, Savoie.
S. CAROLVS MAGNVS.....	28 janvier...	— Aix-la-Chapelle, Munster, Osnabruck.
S. CASSIVS.....	15 mai.....	— Bonn.
Sa CATHARINA.....	25 novembre.	— Bologne, Guastalla, Sabionette.
S. CERBONIVS.....	10 octobre...	— Massa.

Digitized by Google

S. CIRICVS (Cyr.)	16 juin	— Issoudun.
S. CLAVDE	1er juin	— Saint-Claude.
S. COLVMBANVS	21 novembre.	— Irlande.
S. CONRADVS	26 novembre.	— Constance.
S. CONSTANTIVS	18 septembre.	— Saluce.
S. COSMVS	27 septembre.	— Florence.
S. CRESCENTINVS		— Urbino.
S. CRISTOPHORVS		— Brunswick.
Sa CRVX	3 mai	— Avignon, Dezana, Louvain, Monaco, Poitiers, Rottweil.

D

S. DAMIANVS	27 septembre.	— Florence.
S. DARIA	25 octobre	— Reggio.
O. A. ΔΗΜΗΤΡΙΟΣ (Dimitri)	8 octobre	— Constantinople.
S. DEODATVS	19 juin	— Saint-Diez.
S. DIONYSIVS	3 octobre	— Liége, Saint-Denys.
S. DOIMVS	7 mai	— Spalatro.
S. DOMITIANVS	7 mai	— Huy.
S. DONATVS	7 août	— Arezzo, Bruges.
Sa DOROTHEA	6 février	— Dezana.

E

S. EDMVND	20 novembre.	— Saint-Edmond.
S. EGIDIVS (Gilles)	1er sept.	— Toulouse, Saint-Gilles.
S. ELIGIVS (Éloi)	1er décembre	— Limoges, Paris, Marseille.
S. EMIDIVS	5 août	— Ascoli.
S. ERASMVS	25 novembre.	— Gaëte.
S. ERICVS	18 mai	— Stockholm.
S. EVCHARIVS	8 décembre.	— Trèves.
O. A. ΕΥΓΕΝΙΟΣ (Eugène)	15 novembre.	— Trébizonde.
S. EVGENDVS (Oyant)	1er janvier	— Saint-Oian-de-Joux.
S. E[ustachius]		— Paris.
S. EVASIVS	2 décembre.	— Montferrat.
S. EXVPERANTIVS	30 mai	— Cingula.

F

S. FAVSTINVS	15 février	— Brescia.
S. FELIX (presb.)	23 avril	— Valence (Drôme).
S. FELIX		— Zurich.
S. FERRVTIVS (Fargeon)	16 juin	— Bourgogne.
S. FERREOLVS (Fargeau)	16 juin	— Bourgogne.
S. FINDANVS	17 février.	— Kleggau.
S. FINTANVS		— Rheinau.
S. FIRMINVS	25 septembre.	— Amiens.

Digitized by Google

S. FLAVIANVS	18 février	— Recanati.
Sa FLVRA	24 novembre.	— Monn. mérov.
S. FORTVNATVS	23 avril	— Valence (Drôme).
S. FRANCISCVS (Assis.)	4 octobre	— Valditaro.
S. FRANCISCVS (Xav.)	2 décembre.	— Plaisance.
S. FRIDOLINVS	6 mars	— Glaris.
S. FVLCRANVS	13 février	— Lodève.
S. FVRSEVS (Fursy)	9 janvier	— Péronne.

G

S. GALLVS		— Saint-Gall.
S. GAVDENTIVS	25 octobre	— Novare, Rimini.
S. GAVGERICVS (Géry)	11 août	— Cambray.
S. GEMINIANVS	31 janvier	— Modène.
S. GENES	11 octobre	— Clermont.
O. A. ΓΕΩΡΓΙΟΣ (Georges)		— Antioche, Constantinople
S. GEORGIVS	23 avril	— Dezana, Ferrare, Liége, Mansfeld, Ochsenhausen, Saint-Dié, Serbie, Tregiano, Viglievano.
S. GERMANVS	31 juillet	— Dezana.
Sa GERTRVDIS	17 mars	— Gertruidenberg, Nivelles.
S. GERVASIVS	19 juin	— Mans, Milan, Paris.
S. GREGORIVS PAPA	28 novembre.	— Bosnie ou Dalmatie?
S. GRISANT S. (martyr)		— Reggio.
S. GVDVLA	8 janvier	— Bruxelles.

H

Sa HELENA	18 août	— Trèves.
S. HENRICVS	15 juillet	— Brederode.
S. HERCVLANVS	7 novembre.	— Pérouse.
S. HERMAGORAS	12 juillet	— Aquilée.
S. HILARIVS	21 février	— Parme.
S. HILAR	14 janvier	— Poitiers.
S. HVBERTVS	5 novembre.	— Dezana, Liége.
S. HYMERIVS	17 juin	— Crémone.

I

S. IAGO		— Chili.
Sa ILDA	3 novembre.	— Fischingen.
S. ILARIVS	21 février	— Parme.

J

S. JACOBVS		— Liége, Pesaro.
S. JANVARIVS	19 septembre.	— Naples.

Digitized by Google

S. JOACHIM.....	20 mars	— Bohême.
S. JOHANNES (Bapt.).....	24 juin.....	— Belley, Breslau, Florence, Perpignan, Paris, Rhodes, Turin, Valditaro (1).
S. JOHANNES (ep.).....	6 mai.....	— France, Montferrat.
S. JOHANNES (Nep.).....	19 mai.....	— Rome, Prague.
S. JOSEPHVS.....	20 juillet....	— Verdun.
S. JOVITA.....	15 février....	— Brescia.
S. JVDA.....	28 octobre...	— Goslar, Magdeburg.
Sa JVLITA.	6 mai.....	— Issoudun.
S. JVLIANVS.....	28 août.....	— Macerata, Rimini, Tournon.
S. JVSTVS.....	18 octobre...	— Trieste.
Sa JVSTINA.....	7 octobre...	— Plaisance.

K

S. KILIANVS.....	8 juillet....	— Wurtzbourg.
S. KIRIACVS.....	4 mai.....	— Ancône.

L

S. LADISLAVS.....	27 juin.....	— Hongrie.
S. LAMBERTVS.....	17 septembre.	— Donzère, Huy, Liége.
S. LAVRENTIVS.....	10 août.....	— Serbie, Viterbe.
S. L[azarus].....	17 décembre.	— Autun.
S. LEO PAPA.....	17 juillet....	— Sicile.
S. LEODIGARIVS (Léger)...	2 octobre...	— Lucerne, Murbach.
S. LEONARDVS.....	15 octobre...	— Dezana.
S. LIBORIVS..... ..	23 juillet....	— Paderborn.
S. LONGINVS.....	15 mars.....	— Brunswick.
S. LVCAS..... ..	18 octobre..	— France, Reutling.
S. LVCIVS (ep.)	11 février....	— Coire.
Sa LVCIA.....	13 décembre.	— Mantoue.
S. LVDGERVS.....	26 mars.....	— Werden.
S. LVDOVICVS.....	25 août.....	— France.
S. LVDOVICVS (Gonz.).....	21 juin.....	— Castiglione.

M

S. M.....		— Boulogne.
S. MAGNVS (Maing)	16 avril	— Rome.
S. MAIOLVS.....	11 mai.....	— Souvigny.
S. MAMMES.....	17 août.....	— Langres.
O. A. MAPKOΣ.....		— Corcyre.

(1) Ne sont point comprises dans cet article les villes qui ont frappé des florins d'or portant le nom Saint-Jean.

Digitized by Google

S. MARCVS.....	25 avril	— Albanie, Candie, Cattaro, Corfou, Dalmatie, Trévise, Venise.
Sa MARIA.....	16 janvier....	— Antoing, Augsburg, Beaune, Brunswick, Clermont, Gap, Goslar, Gottingen, Hameln, Hasselt, Hervorden, Hongrie, Huy, Liége, Nordheim, Orange, Paderborn, Pesaro, Pise, Pouille, le Puy, Reims, Ruremonde, Spire, Strasbourg, Venise, Verdun.
S. MARTIAL.....	1er juillet...	— Limoges.
S. MARTINVS.....	11 novembre.	— Amiens, Bannassac, Dezana, Erfurt, Heydt, Liége, Lucques, Magdeburg, Mayence, Montferrat, Paris, Tours, Schwytz, Unterwald, Uri, Utrecht.
S. MATHEVS.....	21 septembre.	— France, Rome.
S. MATHIAS.....	24 février....	— Goslar.
S. MAVRELIVS.....	6 mai	— Ferrare.
S. MAVRICIVS.....	22 septembre.	— Appenzell, Dezana, Havre, Magdebourg, Savoie, Vienne.
S. MAXIMILIANVS.....	12 mars	— Cambrai.
S. MEDARDVS.....	8 juin.....	— Soissons.
S. MEDERICVS (Méry).....	29 août.....	— Autun, Paris.
S. MEINVLPHVS (Mainon)...	5 octobre...	— Paderborn.
S. MELLONVS.....	22 octobre...	— Pontoise.
S. MER.....		— Ferrare.
O. A. MIXAHA.....		— Naples, Constantinople,
S. MICHAEL.....	8 mai	— Batenburg, Bénévent, Salerne, Saint-Mihiel, Thorn, Zug.

N

S. NAZARIVS.....	28 juillet.....	— Autun, Castiglione.
O. A. ΝΙΚΟΛΑΟΣ.....		— Messine, Bari.
S. NICOLAVS.....	9 mai.....	— Dezana, Liége, Paris, Fribourg, Sicile.
S. NICOLAVS (Tol.).....	10 septembre.	— Amiens, Dezana, Sabionette

Digitized by Google

S. NICOLAVS (Flu.).....	21 mars.....	— Uuterwalden-ob-dem Wald.

O

S. OLAVS.....	29 juillet.....	— Drontheim, Norvége.
S. OMER.....	9 septembre.	— Saint-Omer.
Sa OPPORTVNA.....	22 avril.....	— Paris.
S. OSWALD.....	5 août.....	— Berg, Zug.
S. OTHMARVS.....	16 novembre.	— Saint-Gall.

P

S. PATRICIVS.....	24 août..... / 31 octobre...	— Irlande.
S. PATROCLVS.....	22 janvier....	— Soest.
S. PAVLVS.....	29 juin.....	— Avignon, Bologne, Cluny, Liége, Munster, Rome, Saint-Pol, Sarreburg.
S. PAVLINVS.....	22 juin.....	— Sinigaglia.
S. PELAGIVS.....	28 août.....	— Constance.
S. PETRONIVS.....	4 octobre...	— Bologne.
O. A. ΠΕΤΡΟΣ.....		— Antioche.
S. PETRVS.....	29 juin.....	— Ancône, Avignon, Bohême, Bologne, Brunswick, Cluny, Cologne, Corbie, Dezana, Genève, Guastalla, Liége, Liverdun, Lucques, Massa, Munster, Pouille, Regensburg, Remiremont, Rome, San-Severino, Sicile, Stade, Trèves, Troyes, York.
S. PETRVS C[elestinus].....	19 mai.....	— Aquila.
S. PHILIBERTVS.....	20 août.....	— Jumièges, Tournus.
S. PHILIPPVS.....	1er mai.....	— Anvers, Maëstricht.
S. PIVS.....	11 juillet.....	— Rome.
S. PONTIANVS.....	19 novembre.	— Spolète.
S. POSEIDON.....	16 mai.....	— Mirandole.
S. PRIVATVS.....	21 août.....	— Mende.
S. PROSDOCIMVS.....	7 novembre.	— Carrare, Padoue.
S. PROSPER.....	25 juin.....	— Reggio.
S. PROTASIVS.....	19 juin.....	— Mans, Milan.

Q

S. QVENTINVS.....	31 octobre...	— Saint-Quentin.
S. QVIRIACVS.....	4 mai.....	— Ancône.
S. QVIRINVS.....	4 juin.....	— Cologne, Correggio.

Digitized by Google

R

Sa REGVLA		Zurich.
S. REMACLVS	3 septembre.	— Verviers.
S. REMI	28 octobre...	— Saint-Remi.
Sa REPARATA	8 octobre...	— Correggio.
S. ROMANVS	23 octobre....	— Rouen.
S. ROMARICVS	8 décembre.	— Remiremont.
S. ROMVALDVS	7 février....	— Rome.
S. RVDBERTVS S. RVODBERTVS S. RVPERTVS	27 mars.....	— Salsburg.

S

S. SACRAMENTVM		Liége.
S. SALVATOR		Bourges.
S. SATVRNINVS (martyr)		Weissenau.
S. SAVINVS	11 décembre.	— Castri, Fermo, Plaisance.
S. SEBASTIANVS	20 janvier....	— Oettingen, Soissons.
S. SECVNDVS	29 mars...	— Asti.
S. SERVATIVS	13 mai.....	— Maëstricht, Quedlinburg.
S. SEVERVS	25 août.	— Maëstricht, Vienne.
S. SEVERINVS	24 / 27 novembre	— Paris.
S. SIMON	28 octobre...	— Goslar, Magdeburg.
S. SIMPHORIANVS	22 août.....	— Trévoux.
Sa SPERANDIA	11 septembre.	— Cingula.
S. STEPHANVS	26 décembre.	— Besançon, Bourges, Cattaro, Épinal, Marsal, Meaux, Metz, Halberstadt, Serbie.
S. SYRVS	9 décembre.	— Pavie.
O. A. ΘΕΟΔΩΡΟΣ	17 juillet.....	— Constantinople.

T

S. TEODORVS		Montferrat.
S. TEONESTVS	30 octobre...	— Lavagna.
S. TERENTIVS	24 septembre.	— Pezaro.
S. THEOBALDVS	8 juillet.....	— Tann.
S. THEODOLVS	16 août.....	— Sion.
S. THEODORITVS	23 octobre...	— Uzès.
S. THEONESTVS	30 octobre...	— Lavagna.
S. THOMAS	21 décembre.	— Parme.
Sa TRINITAS	3 juin.....	— Soissons.
S. TROPHIMVS	29 décembre.	— Arles.
S. TRIPHON	3 juillet.....	— Cattaro.

Digitized by Google

U

S. UBERTVS (episc.).....	3 novembre.	— Dezana.
S. URBANVS.....	25 mai.....	— Maëstricht.
S. URSICINVS	1er octobre..	— Bâle.
S. URSINVS..... ..	9 novembre.	— Bourges.
Sa URSVLA	2 octobre...	— Cologne.
S. URSVS.....	13 avril.....	— Soleure.

V

S. VALERIANVS	15 septembre.	— Tournus.
S. VENANTIVS.....	13 octobre...	— Camerino.
S. VIANVS.....		— Parme.
S. VICTOR....	30 septembre. 21 juillet.....	— Batenburg, Dezana, Soleure.
S. VINCENTIVS...	22 janvier....	— Berne, Cortone, Grenoble.
S. VINOCVS		— Bergues-saint-Vinoc.
S. VITVS	15 juin.....	— Corvey.
S. VITALIS	4 novembre.	— Parme.
S. VVLTVS		Lucques.

W

Sa WALBVRGA	1er mai.....	— Audenarde.
S. WENCESLAVS	28 septembre.	— Bohême.
S. WIGBERTVS.....		— Hersfeld.
S. WILHADVS.....	8 novembre.	— Stade.

Z

S. ZENO.....	12 avril.....	— Vérone.

Digitized by Google

OBSERVATIONS

SUR UNE

MONNAIE MÉROVINGIENNE

TROUVÉE A ELSEGHEM PRÈS D'AUDENARDE.

(Extrait de la *Revue de la numismatique belge*, 2e série, t. II, 1852, pp. 129-133.)

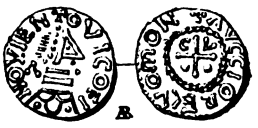

La monnaie inédite que M. Edmond Vanderstraeten nous a fait connaître (1) avec un zèle dont les antiquaires doivent lui savoir gré, m'a paru tout-à-fait digne d'être étudiée, et c'est le résultat de ce nouvel examen que je demande aux lecteurs de la *Revue*, la permission de leur soumettre.

En premier lieu, je leur ferai part du doute qui s'est élevé dans mon esprit sur la nature même du métal qui a servi à fabriquer cette monnaie. Quelque blanc qu'il soit, il me paraît difficile de le considérer comme de l'argent, car le type de la pièce n'est pas de ceux qui sont affectés à ce métal. Je puis me tromper, et l'on conçoit que je ne voudrais rien affirmer au sujet d'une monnaie que je n'ai jamais vue, mais je suppose qu'en l'examinant bien attentivement on reconnaîtrait qu'elle est faite d'un or très pâle, ou qu'elle a été dorée. Au reste cette remarque n'a pas une grande importance, puisqu'il a pu en tout temps exister des monnaies fausses.

(1) *Revue de la numismatique belge*, 2e série, t. I, p. 330.

Digitized by Google

Quant au lieu où cette monnaie, ce tiers de sol, si l'on veut m'accorder de l'appeler ainsi, a été frappé, je ne pense pas que ce soit *Novicentum* ou *Novigentum*, aujourd'hui Saint-Cloud. Le type de la pièce trouvé à Elseghem ne serait pas en rapport avec cette provenance. Depuis quelques années les collections de monnaies mérovingiennes ont pris une extension si grande que l'on peut, en les étudiant scrupuleusement et, je ne crains pas de le dire, systématiquement, établir des catégories de fabrication en groupant autour des monnaies sûrement attribuées à chaque *cité* ou ville épiscopale, les pièces dont le style est tout à fait analogue. On arrive ainsi à se façonner l'esprit et les yeux à percevoir très rapidement les caractères propres à chaque division territoriale de la Gaule, et l'on peut dire presque à coup sûr d'une monnaie dont on n'a pas encore lu les légendes, qu'elle a été fabriquée en Bretagne, en Auvergne, en Languedoc, etc. L'habitude que l'on a prise de classer les monnaies mérovingiennes par ordre alphabétique, oppose, comme on le comprend bien, un obstacle à l'intelligence de ces monuments; c'est pour cette raison que, lorsqu'il y a quelques années, je rédigeais la *Notice des monnaies françaises de M. J. Rousseau*, j'ai pris sur moi d'introduire une nouvelle méthode de classification qui m'avait fourni à moi-même de si importants résultats. Que chaque numismatiste en fasse autant, car il faut le concours de tous, et bientôt il ne subsistera presque plus d'incertitudes dans les attributions géographiques des monnaies mérovingiennes.

La monnaie publiée par M. Vanderstraeten présente, à mon avis, tous les caractères qui constituent le style *lorrain*. Ce style se distingue par une certaine maigreur dans la gravure; le buste est toujours allongé et les traits qui le forment sont désunis. Au revers, la croix presque toujours à branches égales et pommetée, est placée au centre d'un double grenetis ou d'une couronne de feuillage; elle est en outre cantonnée de deux lettres C A plus ou moins bien tracées, quelquefois retournées ou en sens rétrograde. Ces deux lettres sont difficiles à expliquer; M. Duchalais croit qu'elles signifient *crux*

Digitized by Google

adoranda; mais, bien que cette opinion soit ingénieuse et appuyée sur l'existence de monuments épigraphiques, j'ai souvent cherché si ces deux lettres ne pourraient pas être les initiales de *Catalauni*. C'est là une idée qui a besoin d'être discutée.

Dans les monnaies de style *lorrain*, la lettre M a cette forme particulière ꟽ, qui a fini par être généralement adoptée au XIVe siècle.

On pourra se convaincre de la réalité de ces divers détails en comparant entre elles les monnaies dont voici la liste :

Metz : ꟽETTIS CIVITATI.
CONBROUSE, *Monétaires*, pl. XXXI, nos 1, 2, 3, 4, 5, 9.

Charpagne : SCARPONNA FIT.
Ib., pl. XLI, nos 20, 21.

Campion : ꟽALLO CAꟽPIONE.
Ib., pl. XXIX, no 8.

Brehain : BRIENNONE PAGO.
Ib., pl. XV, no 22.

Bouzonville : BODESIO VICO.
Ib., pl. XV, no 12.

Dieuze : DOSO VICO.
Ib., pl. XXIII, nos 22, 23.

Evrange : EBORECACIVST.
Ib., pl. XXIV, no 7.

Marsal : ꟽARSALLO VICO.
Ib., pl. XXIX, nos 14, 15, 18, 19.

They : TICA CASTRO.
Ib., pl. XLIV, no 2.

Toul : TVLLO CIVITA.
Ib., pl. XLVI, no 9.

Mouson : ꟽOSOꟽO CASTRI XBE.
Ib., pl. XXXII, no 17.

Marney : VILLA MADRIN.
Notice des monnaies de la collection Rousseau, no 151, pl. II.

Digitized by Google

Maizières : MALLO MATIRIACO.

Ib., n° 152.

Moyenvic : MEDIANO VICI.

Ib., n° 153.

Sarrebourg : SAREBVRGO.

Ib., n° 154.

Incertaines.

CONBROUSE, *Monétaires*, pl. XLV, n° 8, et pl. XLVIII, n° 3. — REICHEL, dans les *Mémoires de la Société impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg*, t. V, pl. I, n° 7.

M. Cartier a donné dans la *Revue numismatique* (de France) la description d'un tiers de sol portant les légendes POCCIACO et VRCOLENVS, avec une croix cantonnée des lettres C A, qui pourrait encore se rattacher à la série que nous venons d'indiquer. Ce serait une monnaie de Pioche près Metz. Cependant comme nous ne connaissons cette pièce que par une brève mention et que nous ne savons pas si, outre les lettres C A, elle présente les autres caractères du style lorrain, il serait imprudent d'affirmer.

Je reviens à la monnaie publiée par M. Vanderstraeten. La légende NOVIENTO VICO FI me paraît s'appliquer très rigoureusement à l'un des deux villages nommés *Novéant* qui existent en Lorraine; à savoir : *Novéant sur Moselle*, près Metz, et *Novéant-aux-Prés* près Pont-à-Mousson.

La grande beauté de la pièce trouvée à Elseghem me ferait pencher pour celle des deux localités qui est la plus voisine de Metz. Quant à *Nogent* ou Saint-Cloud, on ne peut lui attribuer que des monnaies de style parisien.

Je terminerai par une observation sur le nom de l'officier monétaire que M. Vanderstraeten a lu : AVCCIORESCO MON. Quoique les noms mérovingiens soient encore bien peu expliqués pour nous, et que chaque jour il s'en découvre de nouveaux, cependant il est permis de s'éclairer par la comparaison. Un des caractères du style *lorrain* est l'emploi du Δ grec, à la place du D latin. Il me semble qu'il faudrait lire ΔVCCIORELLO. On connaît déjà un officier monétaire nommé *Duccio*

Digitized by Google

(voy. *Notice de la collection Rousseau*, n° 116). *Ducciorellus* serait une forme diminutive de ce premier thème, comme *Canterellus* et *Marcellus*.

Je soumets cette réflexion à ceux qui, plus favorisés que moi, auront pu voir en original la monnaie qui fait le sujet de cette note.

Digitized by Google

NOTE

SUR UNE

BAGUE D'OR MÉROVINGIENNE

(Extrait de l'*Annuaire de la Société des Antiquaires de France* pour 1853, pp. 155-156, séance du 9 déc. 1853.)

M. de Longpérier met sous les yeux de ses confrères une bague d'or mérovingienne représentant une colombe qui porte dans son bec un rameau tout à fait analogue pour la forme à celui qui se voit sur les monnaies gauloises des Volces-Arécomiques. La légende gravée en creux autour de la colombe est SALBA ME (*Salva me*). Comme cette colombe est assurément celle que Noé fit sortir de l'Arche et qui revint apportant un rameau d'olivier, on ne pouvait trouver un type plus expressif pour l'appliquer à la devise *Salva me*. La figure de colombe gravée sur cette bague est identique à celle qui se trouve sur un denier d'argent du VIIe siècle frappé à Chartres, et sur lequel on a prétendu reconnaître la colombe de Reims portant la sainte ampoule. M. de Longpérier, s'appuyant sur l'autorité de M. Lenormant, rappelle que la légende de la sainte ampoule insérée pour la première fois par Hincmar dans la vie de saint Remi est postérieure d'environ deux siècles au denier frappé à Chartres. Il attribue ce denier à Adeodatus, qui fut évêque de Chartres vers 666. On pourrait voir, dit-il, dans le choix de la colombe apportant le rameau de la réconciliation, une allusion au nom d'Adeodatus. Dans tous les cas, un type emprunté à l'Ancien Testament convient mieux pour une monnaie fabriquée à Chartres au VIIe siècle que la représentation de la colombe de Reims qu'on n'a jamais trouvée sur les monnaies de cette ville même.

Digitized by Google

OBSERVATIONS

SUR QUELQUES POINTS D'UN ARTICLE INTITULÉ :

FRAGMENTS DE NUMISMATIQUE SÉNONAISE[1].

(Extrait du tome XIX de la *Revue numismatique*, 1854, pp. 364-369.)

Procédant dans le même ordre que l'auteur dont j'examine le travail, je ferai remarquer qu'il se donne une peine véritablement superflue en combattant d'avance l'attribution à Sion en Valais d'un denier de Pépin sur lequel on lit **SENOIS**. D'abord il faudrait lire la légende à rebours, sans tenir compte du sens dans lequel l'**E** est tracé, et ensuite on obtiendrait **SIONES**. Or *Siones* ressemble à la vérité au nom français moderne Sion : mais quelle raison aurions-nous de croire que cette forme récente existait au temps de Pépin? Si les premiers Carlovingiens avaient battu monnaie à Sion, leurs deniers nous montreraient soit la forme antique Sidunum plus ou moins altérée (2), soit la forme germanique Sitten. Quant à **SENOIS**, il est bien entendu qu'il faut le lire *Senonis*, car, par suite d'une disposition commune à tous les peuples d'origine indo-européenne, l'**N** a pu, dès les temps les plus reculés, être omis dans l'écriture sans que la prononciation des mots où ce caractère doit entrer en fût altérée. Je ferai en passant observer que les légendes du denier mérovingien de Sens ne sont pas *Antelinus mon-Racio eglisi Seno;* mais **ACTELINVS MON—**

(1) Ph. Salmon, *Rev. num.*, 1854, p. 186.

(2) Voy. la description de quatorze tiers de sou avec les légendes SIDVNIS FIT; SIDVNINSIVM CIVITATE, etc. H. Meyer, *Die Bracteaten der Schweiz*, Zurich, 1845, p. VII.

Digitized by Google

RACIO ECLI SENO. La première lecture provient de l'examen d'une monnaie mal conservée ; j'ai eu entre les mains un denier à fleur de coin qui appartient au musée de Copenhague, et j'en ai déjà donné ailleurs l'indication (1). C'est un détail peu important, et je ne le relève ici que parce que l'occasion toute naturelle s'en offre à moi, et que d'ailleurs c'est la troisième fois que je vois cette fausse leçon se reproduire.

Je passe ensuite à une autre question, celle de savoir si les deniers de Charles le Chauve avec la légende **SENNES** sont frappés à Sennheim ou à Sens. Quant à Sennheim, je n'insisterai pas lorsqu'on me fournira le moyen de substituer à ce nom celui d'une localité plus rapprochée de Mayence, car je maintiens que les deniers aux deux types et le nom **SENNES** offrent une analogie frappante avec ceux qui portent la légende **MOGONTIA.** M. Salmon fait observer que la croix se trouvant sur les monnaies des empereurs byzantins avec la légende **SALVS MVNDI**, *a donc pu être adoptée partout*, et qu'en conséquence la ressemblance des croix sur deux monnaies ne peut amener à aucune conclusion (2). Je trouve que M. Salmon est bien modeste, et j'irai tout de suite plus loin que lui, en affirmant que la croix non seulement a pu être adoptée, mais a été représentée en effet sur des monnaies frappées dans tout le monde chrétien; cela ne m'empêchera nullement, entre tant de monnaies qui portent une croix, de distinguer celles qui sont de fabrique analogue.

Plus loin, M. Salmon voulant prouver qu'il n'est pas difficile de rencontrer des noms de ville dont l'orthographe varie dit : n'a-t-on pas dans le même temps, sous Charles le Chauve, **TRIODORO, TORNODOR** et **TORNANDORTI** pour Tonnerre? Je réponds à cela que la légende *Tornandorti* n'existe pas. Je connais **TORNAΓI PORTI, TORNAII PORTI**, c'est-à-dire *Tornaci porti*, plus ou moins altéré, sur des deniers de Tournay; mais *Tornandorti* ne se voit que dans des gravures inexactes. Si on doit lire sur un autre denier *Triodoro*, on peut assurer

(1) *Notice des monn. fr. compos. la collect. de M. J. Rousseau*, p. 46.
(2) *Revue numismatique*, plus haut, p. 192.

Digitized by Google

qu'il n'est pas de Tonnerre; mais si le groupe dans lequel figure le caractère singulier qu'on prend pour un R, est un sigle ꝛI équivalant à ORN on aurait alors *Tornodoro* (1); cela constituerait une variante d'écriture, mais non pas une variante d'orthographe. On a attribué aussi autrefois à Tonnerre les deniers de Tongres avec la légende TVNIERAS CIVITAS; toutefois je ne pense pas qu'on y veuille revenir. De tout cela, il résulte que le nom de Tonnerre ne s'orthographie sur la monnaie de Charles le Chauve que d'une seule façon.

Plus loin encore, M. Salmon voulant réfuter une objection qui n'a pas été faite au sujet de l'absence du mot CIVITAS à la suite de SENNES, au lieu de faire remarquer que Mayence, qui, non seulement est une *cité*, mais la *métropole* de la première Germanie, a fabriqué des monnaies au même type sans ce mot *civitas*, nomme des villes qui ont frappé des deniers à un type tout différent et parmi elles, (sur quatre), METALLVM, DORESTATVS, comme si l'on connaissait, comme si l'on pouvait découvrir des monnaies de Melle et de Duersted portant le mot *civitas!* Ceci est bien plus grave qu'une erreur de lecture ou d'attribution, ou plutôt c'est l'effet d'une simple distraction, car je ne puis admettre que l'auteur écrive sur la numismatique carlovingienne sans avoir étudié la division ecclésiastique des provinces, ou examiné avec plus de soin qu'il n'en laisse paraître les légendes des monnaies françaises.

J'arrive enfin à l'argument capital sur lequel s'appuie M. Salmon. La chronique de sainte Colombe nomme Sens sous la forme *Sennes*, et cela précisément à partir du règne de Charles le Chauve. Il n'y aurait en effet rien à répondre si l'on produisait une inscription carlovingienne avec cette orthographe; mais point du tout, il s'agit d'un manuscrit en écriture des XIe, XIIe et XIIIe siècles, en fort mauvais état à ce qu'il paraît (2), et

(1) La légende est évidemment fort incorrecte, puisqu'on y voit ASTEI pour CASTEL; au revers CATIA D-I IPEX; ce ne sont pas là des variantes de mots latins, mais des mots latins mal gravés.

(2) *Bibliothèque historique de l'Yonne* ou *Collection de légendes, chroniques et documents divers...* publiée par la Société des sciences hist. et nat. de l'Yonne, sous la direct. de M. l'abbé Duru. Auxerre, 1850, in-4o, p. 200, sq., 213, sq.

Digitized by Google

dans lequel on *a lu* le nom de Sens de diverses façons, ce qui prouve peut-être que le texte contient des abréviations, mais ce qui ne prouve pas que *dans la même année*, par exemple, le nom latin de Sens ait eu deux formes, car on conviendra que c'est un fait inadmissible. Je vais, à mon tour, citer tous les fragments de la chronique de sainte Colombe où il est question de Sens, en y rétablissant les passages que M. Salmon n'aurait pas dû omettre.

Ann. 829. — Jeremias *Senonicæ* ecclesiæ archiepiscopus...
868. — Nam *Senonis* civitate inventi sunt... Igitur mense maio *Senonis* civitate modius frumenti... panis novus oblatus est *Senis* ad benedicendum.
882. — ... in archiepiscopatu *Sennensis* ecclesiæ...
886. — Ascenderunt Nortmanni *Sennis* a Parisiis.
895. — Richardus princeps Burgundiæ recepit *Sennis*...
922. — ... a Gualterio archiepiscopo *Senonum*.
977. — Anastasius archiepiscopus *Sennensis* (ms. de Rome).
978. — Anastasius archipræsul *Senonensis* (ms. de Sens).
996. — ... nardus comes civit... *Senn.* (ms. de Rome).
996. — Raynardus comes *Senonis* (ms. de Sens).
1015. — Facta est tradicio *Senonice* urbis...
1032. — Obiit archiepiscopus *Senonum* Teotericus.
1055. — ... infra urbem *Senonicam*...

On voit qu'en 868 (si toutefois la chronique de sainte Colombe pouvait prouver quelque chose), on écrivait *Senones* deux fois dans le même paragraphe, et une fois *Senis* qui par conséquent ne peut être qu'une abréviation. Je m'étonne de ce que M. Salmon n'a pas cité l'acte d'excommunication de Raynard, comte de Sens, et de deux chanoines de la même ville, dans lequel on trouve : *Sanctus Sennensis ecclesiæ locum ingredi* (1), au moins dans le texte imprimé. Je lui indiquerai encore une médaille de la collection de M. Rousseau, frappée au nom du comte Raynard, au revers de laquelle on lit TEN.NS CILVI ; ici l'O est réduit à l'état de *point*, et au besoin on pourrait le considérer comme non avenu. Mais tout cela ne nous

(1) Baluze, *Capitularia reg. franc.*, t. II, p. 672.

Digitized by Google

tire pas de la difficulté que fait naître l'attribution déjà plusieurs fois proposée et que reproduit M. Salmon. En effet, on connaît des deniers :

De Pépin, avec la légende.	**SENOIS.**
De Louis le Débonnaire	**SENONES.**
De Charles le Chauve	**SENONES CIVITAS.**
De Charles le Gros.	**SENONES CIVITAS.**
D'Eudes	**SENONES CIVITAS.**
De Raoul.	**SENONIS CIVITAS.**
De Henri Ier.	**SENONIS CIVITAS.**
Du comte Raynard.	**SENONES CIVITAS.**
De Philippe Ier.	**SENONIS CIVITAS.**

Il faut surtout examiner le style des deniers portant le monogramme de Charles le Chauve avec la légende **GRATIA D-I REX**, et au revers **SENONES CIVITAS**, pour bien comprendre comment il n'est pas possible d'attribuer à Sens ceux qui présentent la légende **SENNES**. Sans doute la forme des noms de lieux a changé progressivement, en passant du latin au français ; sans doute encore il y a des monnaies barbares dont les légendes sont altérées comme par exemple, le denier d'Avallon sur lequel on lit **AVVIONS** pour **AVALONS** (1), mais cela n'a jamais fait imaginer qu'à la même époque un nom ait eu deux formes régulières.

Or la fabrique des deniers à la légende **SENNES** ne permet pas de les considérer comme des pièces barbares ; on ne peut voir dans l'omission de l'**O** la conséquence du manque de place, pas plus que l'effet d'une distraction du graveur, puisqu'on a des deniers à deux types différents ; donc ces deniers n'ont pas été frappés à Sens.

Je termine en avertissant les numismatistes que les monnaies sur lesquelles on avait cru lire le nom de Reims, **RHEMIS CIVITAS**, au revers de celui de Troyes, portent en réalité la légende **MELDIS CIVITAS**. J'ai vu la pièce originale publiée par M. de San Quintino.

(1) *Notice des monn. franç. de M. Rousseau*, p. 164.

Digitized by Google

Je dois dire encore, pendant qu'il est ici question des monnaies de la Champagne, que le denier de Troyes décrit par M. Poey d'Avant et M. Fillon (1) ne porte pas la légende **TRECAS CIVI TERO**, mais bien **TRECAS CIVI TEBO**. C'est le nom du comte de Champagne Thibaut Ier (1047-1089) placé à la fin de l'inscription circulaire, comme le nom d'Eudes, duc de France, se trouve sur le denier d'Orléans, après la formule royale : **GRATIA D-I REX ODO**, autour d'un monogramme de Charles. J'ai déjà dit qu'il n'y avait pas de relations entre le nom d'Eudes et cette formule : *Gratia dei rex* (2). Le denier de Troyes est encore une preuve du système d'intercalation que j'ai proposé d'admettre.

(1) *Descript. des monn. franç. compos. la collect. de M. Poey d'Avant*, 1853, in-4°, p. 325, n° 1505. *Catal. des monn. seign. franç. de la collect. de M. Poey d'Avant*, Luçon, 1853, in-8°, p. 130, n° 1190.

(2) *Notice des monn. franç. compos. la collect. de M. J. Rousseau*, p. 259, n° 608.

Digitized by Google

MONNAIE D'OR

DE RAIMON, COMTE DE BARCELONE.

(Extrait du tome I (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, 1856, pp. 63-67.)

Plus d'une fois déjà je me suis occupé de l'imitation des monnaies arabes faite par les chrétiens, et des types empruntés aux chrétiens par les Arabes (1); c'est un sujet qui pourra longtemps encore exercer le zèle des numismatistes. Il faut établir aussi une classe pour les monnaies bilingues à légende latine ou grecque, et arabe, telles que celles qui ont été frappées par les émirs d'Afrique et d'Espagne, au commencement de la conquête; celles qu'émirent, en Sicile, les rois normands et allemands; les monnaies d'or et de cuivre d'Alphonse VIII, roi de Castille; les monnaies des tzars moscovites. Sur ces pièces, les légendes, plus ou moins abrégées, conçues dans les deux langues, ont été tracées avec intelligence. Enfin il existe une troisième catégorie de monnaies aussi bilingues, en apparence

(1) *Trésor de numism.*, 1844. *Hist. de l'art monét.*, p. 129. — *Zeitschr. für Münzkunde*, Berlin, 1845, p. 217. — *Revue archéolog.*, 1846, p. 409. — *Rev. num.*, 1844, p. 278. — *Numismatic Chronicle*, 1841, p. 232, et 1842, p. 122. — *Mém. de la Soc. des ant. de France*, 1840, p. 245, etc. — V. t. I des *Œuvres de A. de Longpérier*, pp. 369, 399, et ce présent volume, p. 106, 108 et 112.

Digitized by Google

plutôt qu'en réalité, sur lesquelles l'une des deux langues ne figure que par suite de l'imitation et se trouve par conséquent assez maltraitée.

C'est une monnaie de cette espèce dont le dessin est placé en tête de notre notice. Il en a été trouvé, à Barcelone, plusieurs exemplaires ; l'un deux, le mieux conservé, est entré dans le riche médaillier de l'Académie de l'Histoire, à Madrid, où je l'ai copié en 1851 ; un autre appartient à don Manuel Vidal Ramon ; un troisième que j'avais vu aussi en Espagne a été apporté à Paris, et acheté par la Bibliothèque impériale. La provenance de ces monnaies est importante parce qu'on a proposé de les rapporter aux comtes de Toulouse ; et qu'à part toute autre considération, il est plus naturel de les attribuer aux princes sur le territoire desquels on les découvre. La monnaie porte la légende *Raimundus comes*, écrite de droite à gauche à la manière des Arabes ; on n'y voit aucun signe de christianisme. Les caractères latins offrent beaucoup d'analogie avec ceux qui sont gravés sur les monnaies des derniers Wisigoths. Les légendes horizontales, qui sur chaque face occupent le centre de la pièce, sont une imitation de celles qui se lisent sur la monnaie d'or du prince hammoudite, Yahia, roi de Malaga.

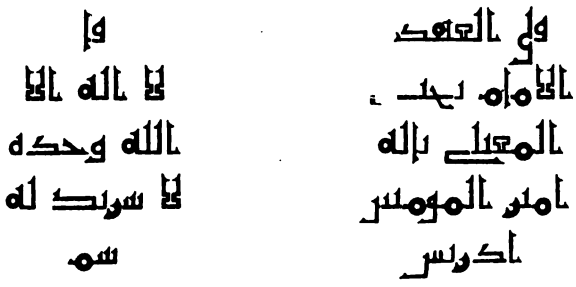

On reconnaît parfaitement encore sur la pièce du comte de Barcelone l'imitation de la formule religieuse et du nom قاسم, *Casem*, dont une moitié est placée à la première ligne et l'autre moitié à la cinquième. Le titre et le nom de ادريس, *Edris*, ولي العهد, *héritier présomptif*, se reconnaissent aussi, à la première et à la dernière ligne du revers. Or la pièce

Digitized by Google

arabe a été frappée a Ceuta سبتة, en l'an de l'hégire 414 (26 mars 1023 ou 14 mars 1024 de J.-C.) (1).

La monnaie d'or de Yahia que possède la Bibliothèque impériale est extrêmement rare; car dans le cours de mes recherches en Espagne, je n'en ai trouvé qu'une seule, aussi frappée à Ceuta et qui faisait partie d'une collection déposée chez un notaire de Séville après la mort de l'antiquaire qui l'avait formée. Conde, dans son *Mémoire sur les monnaies arabes*, a publié un dinar de Yahia frappé à Ceuta, qu'il a pris à tort pour une monnaie d'El Hakem fabriquée à Zehra. La gravure qui accompagne ce Mémoire, quoique très incorrecte, démontre suffisamment l'erreur dans laquelle est tombé l'historien espagnol (2); je n'ai toutefois pu retrouver cette pièce à Madrid.

Du moment qu'il est établi que la monnaie de Raimon est la copie de celle de Yahia, il devient impossible de l'attribuer à un des comtes de Toulouse. Il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler la chronologie de ces princes :

Raimond Ier	852—864.
Raimond II	918—923.
Raimond III	923—950.
Raimond IV	1088-1105.

Les trois premiers sont antérieurs à Yahia, et, par cela même, écartés de la discussion; le quatrième n'arrive que soixante ou quatre-vingts ans après le roi de Malaga, et il n'est pas probable qu'une monnaie aussi peu répandue que les dinars de Yahia attirât, après tant d'années, l'attention des imitateurs. C'est la monnaie du temps, la monnaie en circulation que l'on a intérêt à copier. La belle pièce d'or du roi de Mercie Offa, que j'ai publiée dans le *Numismatic chronicle* de 1842, contient, dans sa légende arabe très légèrement altérée, la date

(1) Voy. *Revue num.*, 1850, p. 435, et *Documents numism. pour servir à l'hist. des Arabes d'Espagne*, in-4°, 1851, p. 9. — T. I des *Œuvres de A. de Longpérier*, p. 426.

(2) *Memorias de la Real Academia de la Historia*, t. V, 1817. *Mem. sobre la moneda arabiga y en especial la acuñada en España por los principes Musulmanes*, p. 252, pl. I, n° 8.

Digitized by Google

157 qui correspond à l'année 774 de J.-C. et Offa a régné de 755 à 796 ; c'est-à-dire que la monnaie du khalif de Bagdad, copiée en Angleterre, avait été fabriquée pendant la vie même d'Offa. On peut remarquer encore que les grands dinars arabes d'Alphonse VIII, les *marabotins alfonsins*, sont des imitations de la monnaie du roi de Mursie son contemporain.

Examinons maintenant auquel des Raimon de Barcelone notre monnaie d'or peut être attribuée. Voici la liste de ces seigneurs :

Raimon Borrell.	993—1017.
Béranger Raimon.	1017—1035.
Raimon Béranger.	1035—1076.
Raimon Béranger II	1076—1093.
Raimon Béranger III	1093—1130.
Raimon Béranger IV.	1130—1162.

Le premier n'a aucun droit à une monnaie imitée du dinar de Yahia. A partir de l'an 494 de l'hégire (1100 de J.-C.) la monnaie d'or des Almoravides, plus belle que celle de leurs prédécesseurs, se répandit dans toute l'Espagne et bientôt après dans le Midi de la France sous le nom de *marabotins* (1) et les princes chrétiens n'auraient eu garde d'imiter alors les petites monnaies du roi de Malaga. On pourrait donc hésiter entre les comtes qui ont possédé Barcelone depuis 1023 jusqu'en 1100. Mais je pense qu'il faut s'en tenir à Béranger Raimon (1017-1035), contemporain de Yahia. Son père, Raimon Borrell, et son oncle, Ermengaud, avaient été les alliés de Mohammed el Medhi ; et c'est grâce à leurs secours que ce dernier avait vaincu Soléiman dans la bataille d'Abkat-el-Bakar. La sœur de Béranger Raimon avait épousé un prince normand, nommé Roger, qui, en 1018, avait obligé les musulmans à demander la paix, et, lorsqu'en 1023, le jeune comte de Barcelone prit les rênes du gouvernement, il a pu se trouver en relation d'amitié avec le roi hammoudite de Malaga

(1) Voy. *Revue num.*, 1844, p. 288, et *Trés. de num., art monét.*, p. 129. — P. 168 du présent volume.

Digitized by Google

et inaugurer son avènement en frappant de la monnaie d'or. Au reste, l'histoire de ces temps de troubles est fort obscur, et ce n'est que lorsque les ouvrages arabes relatifs à l'Espagne auront été complètement étudiés que l'on pourra savoir à quel parti se rattachait chacun des princes chrétiens. Je dois faire remarquer encore que c'est bien la monnaie de 414 que Raimon a imitée, car sur les pièces d'argent de Yahia de 415 et de 416, on ne trouve plus le nom de قاسم, *Casem*. Ce nom est disposé singulièrement, comme je l'ai déjà fait observer ; قا se voit à la première ligne, et سم après le symbole religieux ; un dinar du prince Almoravide Ali ben Youssef, frappé à Grenade en 515, offre un fait analogue. Cette curieuse pièce qui existe dans la collection de M. Alexandre de Saint-Laumer, porte le nom مالك, *Malik*, dont la première syllabe ما est gravée d'un côté de la monnaie, au-dessus du symbole religieux, et la seconde لك est reléguée à la dernière ligne du revers.

Digitized by Google

QUELQUES DENIERS

DE PÉPIN, DE CARLOMAN ET DE CHARLEMAGNE.

(Extrait du tome I (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, 1856, pp. 180-189.)

(PL. V.)

Les monnaies carlovingiennes, quoiqu'elles soient pour la plupart dépourvues de portraits et de figures, n'en sont pas moins très dignes de l'attention des archéologues, je ne dirai pas seulement à cause des personnages historiques dont elles rappellent le souvenir, mais parce que ces monnaies constituent d'importants documents pour la géographie et pour l'étude philologique de notre langue.

Nous croyons donc faire une chose utile en livrant à l'examen des numismatistes le dessin de quelques monnaies carlovingiennes inédites, ou en rectifiant la description de pièces déjà connues.

M. Frédéric Troyon, le savant explorateur des cimetières antiques de la Suisse Romande, a eu la bonté de me donner les empreintes de belles monnaies de Charlemagne trouvées par lui dans un tombeau à Bel-Air, près Lausanne. Ces pièces étaient au nombre de dix, dont sept semblables au n° 9 de notre planche V. Les trois autres sont gravées sous les n°s 3, 5 et 6. J'ai profité aussi, comme on va le voir, des recherches qu'il m'a été permis de faire au sujet de plusieurs monnaies très précieuses appartenant à M. Gouaux.

Digitized by Google

PÉPIN. — Argentoratum. Strasbourg.

R. P. en monogramme. *Revers.* **ARGRAT. CIV.** autour d'une petite croix (pl. V, n° 1). Cette pièce a été publiée par Mader (1), mais avec la fausse leçon **CIVARORAT.**

De là, la lecture *Civitas Arrat.*, et l'attribution du denier de Pépin à Arras, quoique sur les monnaies d'Eudes, de Charles le Simple et de Lothaire on lise encore **ATREBAS.**

M. Alexandre Hermand, le savant historien des monnaies de l'Artois, loin d'accepter sans contrôle une attribution qui tendait à grossir la numismatique de son pays, a le premier combattu l'opinion de ses devanciers. « Je suis loin, dit-il en terminant, d'être positivement convaincu que le denier de Pépin ait été fabriqué à Arras (2). » M. Hermand avait parfaitement raison d'exprimer cette défiance. J'ai pu examiner le denier original dans la collection de M. Gouaux, et reconnaître que la troisième lettre de la légende est un **G** et non un **O**. Dès lors, cette légende ne présente plus de difficultés. Eginhard dit : *Argentoratum urbem quæ nunc Strasburg appellatur...* (3). peu Grégoire de Tours s'était exprimé à près dans les mêmes termes : *Argentoratensem urbem quam nunc Strateburgum vocant* (4). La double dénomination se trouve bien représentée sur les deniers de Charlemagne qui offrent les inscriptions **CIVI ARGE** et **STRTBVRG**. Déjà sur la monnaie mérovingienne on trouve *Stradiburg*. Mais le chef de la seconde race se montre plus classique que ses prédécesseurs.

CARLOMAN. — Lugdunum. Lyon.

CARLEMAN en monogramme. *Revers* **LVG**; au-dessus, une barre (pl. V, n° 2).

(1) *Kritische Beitræge zur Münzkunde des Mittelalters*, t. IV, p. 5.
(2) *Hist. monét. de la province d'Artois.* Saint-Omer, 1843, in-8°, p. 58.
(3) *Hist. transl. beat. Marcell. et Petri*, 14, apud Boll., *Act. Sanct.*, I Jun., col. 181 sqq.
(4) Lib. X, cap. 19.

Digitized by Google

Le denier de Carloman, frappé à Arles, qu'a publié Le Blanc dans son *Traité historique des monnaies de France*, est resté pendant plus de cent cinquante ans l'unique monnaie connue du frère de Charlemagne. La pièce dont je donne le dessin, découverte à Lyon par M. Thibaut, il y a une dizaine d'années, est entrée dans la collection de M. Gouaux. Ce denier, comme on le pensé bien, a vivement attiré l'attention des numismatistes ; il paraît aussi avoir éveillé la cupidité d'un faussaire, car il existe également dans la collection de M. Gouaux une contrefaçon des deniers de Carloman aux caractères secs, grêles, tels en un mot que ceux qui, fort heureusement, distinguent les imitations de monnaies carlovingiennes si nombreuses depuis quelques années. Le denier faux dont je parle, porte au revers ARE, avec un A à barre brisée, un trait fort court au-dessus de l'R, et un ϵ lunaire. M. Gouaux savait bien ce que vaut cette pièce, et il ne l'avait achetée que pour la montrer aux antiquaires à côté de son excellent denier de Lyon.

ARLEMAGNE. — Cenomani. Le Mans.

CAROLVS, en deux lignes. *Revers*. CINOMNI, en deux lignes courbes, entourant une petite croix (pl. V, n° 3).

J'ai décrit un denier de Pépin, frappé au Mans, sur lequel le nom de la ville est tracée en une ligne composée de caractères liés les uns aux autres (1). Cette attribution a rencontré l'approbation de M. B. Fillon (2). J'ai proposé aussi de lire le nom du Mans sur un denier de Charlemagne qui nous montre des caractères disposés d'une façon très irrégulière : CN au rang inférieur, O au centre, MAI à la ligne supérieure (3). Le denier recueilli par M. Troyon offre encore une autre combinaison dans laquelle le nom du Mans se distingue très facilement.

(1) *Notice des monn. franç. de la collect. de M. J. Rousseau*, p. 100, n° 223. Ce denier avait été attribué à Amiens.

(2) *Lettres sur quelques monn. franç. inéd.*, 1853, p. 119.

(3) *Notice des monn. de M. J. Rousseau*, p. 111. Voir le dessin de cette monnaie, *Revue num.*, 1846, pl. X, n° 15.

Digitized by Google

Cette monnaie a très peu de relief, et la croix qui occupe le centre du revers se fait remarquer par sa forme singulière pour cette époque.

Chogae. Les Choges.

CAROLVS, en deux lignes. *Revers*, CHOGIS, en deux lignes; au centre, un point (pl. V, n° 4). Ce denier, acquis par M. C. Rollin, à Vienne (Autriche), vient d'être cédé à M. J. Rousseau, qui a eu l'obligeance de m'en donner une empreinte.

Dans le troisième volume du catalogue de sa précieuse collection, M. Reichel a décrit un denier semblable, mais il a pris le premier caractère de la seconde ligne du revers pour un D, et lit en conséquence CHODIS, que, dans une courte note, il propose de rapprocher du nom de Chaudes-Aigues, petite ville de la Haute Auvergne (1). M. Reichel a été trompé par une fausse apparence; mais on sait de plus que le nom ancien de Chaudes-Aigues est *Aquæ Calidæ*. D'ailleurs, la monnaie porte en réalité le nom de *Chogis*, qui est un pluriel, et qui me semble convenir au lieu dit *Les Choges*, situé près de Randans (Puy-de-Dôme). Nous n'avons pas de senseignements sur l'antiquité des Choges; mais nous rappellerons que dans l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, on trouve cité une *mutatio* du nom de Chogeæ, placée sur la route de Nicée de Bithynie à Dablæ, et très voisine de la frontière de Galatie (2). Le nom de cette localité pourrait être celtique comme celui des Choges.

Un G semblable à celui qui entre dans le mot CHOGIS se rencontre sur une très petite monnaie de cuivre portant GR, frappée pour Guillaume III, fils de Tancrède, roi normand de Sicile (3).

(1) *Die Reichelsche Münzsammlung in Saint-Petersburg*. Dritter Theil, I Band. 1850, pl. I, n° 2.

(2) Wesseling, *Vet. Rom. itin.*, Amst., 1735, p. 573.

(3) Prince de San Giorgio-Spinelli. *Mon. cuf. batt. da princ. Longob. norm. e sueri*. Naples, 1844, p. 197, n° 2, et p. 219.

Digitized by Google

CONDATE. Condé.

CAROLVS, en deux lignes. *Revers*, **CONDAT**, en deux lignes séparées par une barre ; à gauche, une hache (pl. V, n° 5).

Le mot inscrit en abrégé au revers de ce denier, peut se lire de différentes façons : *Condate*, *Condatiscum*, *Condatomagus*. En nous en tenant à la première lecture, il pourrait se rapporter à un nombre très considérable de localités. *Condate* s'est en effet altéré de diverses manières, suivant les propensions dialectiques, devenant *Condé*, dans le nord, *Candé*, *Cosne* dans le centre de la France, et *Condat* dans le midi.

Ainsi on connaît des lieux nommés *Condé* dans les départements du Cher, de l'Indre, de la Somme, de la Marne, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise, de la Manche, de la Meuse, de la Moselle, du Nord ; deux *Condé* dans l'Eure ; trois dans chacun des départements de l'Aisne, de l'Orne, du Calvados et des Ardennes. *Condat* se trouve dans la Corrèze, le Lot, le Lot-et-Garonne, la Haute-Vienne, le Cantal, la Gironde ; deux fois dans le Puy-de-Dôme et dans la Dordogne.

On connaît *Cosne* dans la Nièvre, dans l'Allier, dans la Côte-d'or ; *Candé* dans la Vienne, la Charente-Inférieure, Loir-et-Cher et Maine-et-Loire. Il faut ajouter à ces listes, *Coudes* (Puy-de-Dôme), *Candes* (Indre-et-Loire), *Condac* (Charente et Vienne), *Cognac* (Charente), *Cunac* (Tarn) ; puis les *Condate*, qui sont devenus Rennes, Montereau, Monistrol d'Allier et Conflans Sainte-Honorine ; et enfin *Condate*, situé entre Genève et Yenne.

Comment choisir entre tant de lieux, tous anciens, à coup sûr, puisqu'ils portent un nom gaulois, et parmi lesquels il en est beaucoup qui ont pu battre monnaie au VIIIe siècle ! C'est un problème qui pourrait demeurer insoluble, si nous n'avions pour nous guider d'autre donnée que la légende même du denier. Mais on a remarqué que cette légende est accompagnée d'une petite hache, type que nous sommes habitués à voir sur les deniers de Duersted et de Bonn. Quoique le sens de ce type

Digitized by Google

ne soit pas encore expliqué, il n'en est pas moins vrai qu'il a un caractère germanique ou septentrional bien marqué.

On ne peut s'étonner de voir la francisque ou streitaxt sur des monuments originaires des bords du Rhin. S'il était possible d'établir qu'au VIIIe siècle Coblentz a traduit son nom antique de *Confluentes* par *Condate*, ce serait à cette ville, si voisine de Bonn, que nous devrions attribuer le denier de M. Troyon. Mais on admettra aussi que Condé sur l'Escaut, peu éloigné de Duersted, est dans des conditions qui nous autorisent à lui donner ce denier. On ne peut affirmer que le denier de Charles le Chauve portant la légende **CONDATO MONETA**, se rapporte bien positivement à Condé en Hainaut. Plusieurs textes, en effet, présentent la forme particulière *Condatum*, s'appliquant tantôt à Condé en Hainaut (1), tantôt à Condé sur Vègre (village de Seine-et-Oise) (2). Seulement, l'importance de la première de ces deux localités, qui, par la convention de 870, fut dévolue à Charles le Chauve, doit être prise en considération.

Deonantum. Dinant.

CAROLVS, en deux lignes. *Revers*, **DEO NEN**, en deux lignes séparées par une barre (pl. V, n° 6).

Les monnaies de Charles le Chauve frappées à Dinant portent **IN VICO DEONTNIT** et **NO VICO DEONITII**; dans la portion du royaume de Lothaire, attribuée à Charles par le partage de 870, on voit figurer Sancta Maria *in Deonant*. Un texte beaucoup plus ancien, celui de l'Anonyme de Ravenne, nous fournit la forme *Dinantis* (3). On connaissait déjà les deniers

(1) Baluze, *Capit. II*, col. 224. Partage du royaume de Lothaire. — *Annal. Bertin.*, ap. D. Bouq., *Hist. franç.*, t. VII, p. 110.

(2) *Præcept. Pippini reg. Hist. franç.*, t. V, p, 708. — *Chart. Caroli magni*, ibid., p. 727. Cf. t. VII, p. 372.

(3) *Anonym. Ravenn. qui circa sæc. VII vixit de Geograph.*, lib. V. Paris, 1688, in-8, p. 188. Dans le même passage on trouve cité *Nasaga, Dinantis, Oin, Namon, Neonsigo, Trega;* l'étude des monnaies de Charlemagne, de Charles le Chauve, de Louis le Bègue et des chartes de ces princes, nous donne lieu de croire que ces noms désignent Nassogne, Dinant, Huy, Namur, Viset et Maestricht.

Digitized by Google

de Charlemagne frappés à Maestricht, TRIIECT, et à Tournay, TORNACO; j'ai publié un denier de Liége, LEODICO (1). On voit que la numismatique belge de Charlemagne prend une certaine extension; mais, en même temps, que la monnaie de Liége ne saurait être considérée comme une exception faite par le grand empereur en faveur de sa ville natale. Il est malheureusement évident que les monnaies ne peuvent être d'aucun secours pour déterminer en quel lieu naquit le fils de Pépin et de Berthe (2).

Ucetia. Uzès.

CAROLVS, en deux lignes. *Revers*, VCECIA, en deux lignes séparées par une barre (pl. V, n° 7).

Les monnaies d'or d'Uzès que MM. Lelewel et de Saulcy ont les premiers publiées sont trop connues pour qu'il y ait besoin de les rappeler ici. Le denier que je viens de décrire, et qui fait partie de la belle collection de feu M. Gouaux, porte au revers une légende semblable à celle de ces pièces d'or; mais sans ornements.

Quant au denier de Charlemagne de la collection de M. Henri Morin, qui offre, au revers, une croix cantonnée des quatre lettres VICE, pièce que M. Fillon attribue à Uzès (3), je serais porté à le croire plutôt frappé à *Viceliacum*, Vezelay. Il n'y aurait cependant rien d'impossible à ce que la même ville ait deux types différents, et d'ailleurs je ne voudrais pas insister au sujet d'une monnaie dont je ne connais que le dessin.

Venasca. Venasque.

CAROLVS, en deux lignes. *Revers*, VINSCO CI, autour d'une croix (pl. V, n° 8).

(1) *Notice des monn. de M. J. Rousseau*, p. 107, n° 233.

(2) Voy. le savant écrit de M. L. Polain, intitulé : *Où est né Charlemagne?* rapport lu à la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique. Bruxelles, 1856, in-8°.

(3) *Lettres sur qq. monn. franç. inéd.*, 1853, p. 120, pl. VII, n° 8.

Digitized by Google

Eckardt, qui a publié ce denier, y lisait COCIVINS, ce qui signifie, suivant lui, *Colonia civitas* (1). Lelewel y voit NaGOnCI CIVItas; c'est-à-dire *Mogoncia civitas* (2). Il m'a semblé qu'en admettant l'absence d'un A comme dans NRBO pour *Narbo*, PRISVS pour *Parisius*, KLA pour *Kala*, STRTBVRG, pour *Stratburg*, PRMA pour *Parma*, etc., on pouvait facilement trouver sur cette monnaie le nom de Venasque. Le titre de *civitas* convient à cette ville, puisque dès le VIe siècle, les évêques de Carpentras se disaient évêques de Venasque; c'est ainsi que les actes du concile tenu à Paris, en 573, sont souscrits par *Tetradius, episcopus ecclesiæ Vendascensis*, et ceux du synode de Châlon-sur-Saône (sous Clovis II), *Licerius episcopus ecclesiæ Vindauscencis*.

La seule difficulté que me présente cette attribution, c'est la terminaison neutre de *Vinascum;* car l'absence du D montre seulement que la forme moderne tendait à s'établir dès le VIIIe siècle, et il suffit de parcourir les diplômes carlovingiens pour recueillir beaucoup d'exemples analogues.

Il y avait, dans la trouvaille faite à Bel-Air par M. F. Troyon, sept deniers semblables à celui qui est gravé sous le n° 9 de la pl. V. Cette pièce se distingue par son grand module et par la forme de ses caractères, dont les extrémités sont pour ainsi dire bifurquées. On ne s'est pas jusqu'ici occupé de rechercher où les deniers de Charlemagne, qui portent au revers REX F et RX F ont pu être frappés. Cependant il existe des pièces comme celles qui se trouvent dans la collection de feu M. Gouaux (pl. V, nos 10 et 11), sur lesquelles on remarque de petites lettres qui doivent indiquer des noms de villes. C'est ce qu'on peut du moins conclure de l'examen d'une monnaie dont j'ai publié la description en 1840 (3), et sur laquelle on distingue bien clai-

(1) *De reb. Franc. orient. comment.*, t. II, p. 92, n° 31.
(2) *Num. du moyen âge*, t. I, p. 98.
(3) *Monn. franç. inéd. du cab. de M. Dassy*, 1840, p. 8.

Digitized by Google

rement le mot **PARM** formé de lettres toutes semblables (pl. V, n° 12). Le **V** du n° 11 pourrait être l'initiale de Verceil ou de Vérone. Quant à l'**I** du n° 10, il est plus embarrassant, car les noms de lieux commençant par cette lettre sont aussi rares en Italie qu'en France; dans la numismatique carlovingienne, on ne pourrait guère citer que Iotrum et Impuriæ. Au VIIIe siècle, Ivrée se nommait encore *Eporedia* (1); Gênes a, dans Eginhard, la forme *Genua*, et M. G. C. Gandolfi, le savant historien de la monnaie de cette ville, n'a pas trouvé d'exemple de *Ianua* antérieur au Xe siècle (2). D'un autre côté, nous ne proposerons ni *Ingelheim* ni *Iopila*, parce que le style du denier qui porte le caractère **I** est trop conforme à celui de la monnaie frappée à Parme. C'est là une question que la découverte d'autres monnaies permettra de résoudre.

(1) Eginhardi *Ann. franç.*, ap. Pertz, *Monum. Germ. hist.*, t. I, p. 190.
(2) *Della moneta antica di Genova*, 1811, t. I, p. 79.

Digitized by Google

DE L'S BARRÉ DE HENRI IV

JETONS ET MÉDAILLE QUI S'Y RAPPORTENT.

(Extrait du tome I (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, 1856, pp. 268-276.)

(PL. VI.)

Dans un article fort intéressant que M. Édouard Fournier a consacré aux *chiffres de Henri II et de Catherine de Médicis* (*Moniteur* du 10 janv. 1856, p. 39), j'ai remarqné le passage suivant, que je demande la permission de transcrire :

« Henri IV, aussi hardiment amoureux de Gabrielle d'Estrées que Henri II l'avait été de Diane, et non moins ardent à arborer partout les insignes de sa passion, avait semé de tous côtés, à Fontainebleau, à Saint-Germain, au Louvre, les devises, les chiffres, les emblèmes qui la rappelaient. D'abord, ils avaient été assez hiéroglyphiques ; ils consistaient en un S traversé d'un trait, et il fallait de bons yeux d'héraldiste pour trouver dans ce rébus galant le nom de la favorite, le mot *Estrées* (S, trait) ; mais bientôt l'amour du roi s'enhardissant, ils devinrent plus distincts ; il venait d'ailleurs de divorcer avec Marguerite de Valois et divorce valait veuvage. Au lieu du calembour figuré dont nous venons de parler, il fit mettre partout l'initiale de son nom entrelacée avec l'initiale du nom de sa maîtresse. »

Je dois commencer par avouer que le jeu de mots monumental attribué à Henri IV, est tout à fait dans le goût du temps ;

Digitized by Google

il m'en coûte même d'avoir à en contester l'authenticité ; car j'apprécie les calembours des grands hommes, et j'ai toujours su bon gré à Macrobe de nous avoir conservé ceux d'Auguste et de Cicéron. Mais il faut quelquefois faire taire ses sentiments intimes, et s'incliner devant l'éloquence des faits matériels.

L'explication de l'S barré donnée par M. Fournier n'a d'autre autorité qu'une note de M. Vatout, qu'il indique sans la reproduire, et qui est ainsi conçue :

« C'est ce chiffre mystique d'une S traversée par un trait, comme allusion au nom de d'*Estrées*. La mode du temps peut justifier cette interprétation. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans toutes les lettres de Henri IV, qu'elles soient écrites à Gabrielle d'Estrées, à Henriette d'Entragues, à Marie de Médicis, ce signe symbolique se retrouve, tantôt au commencement des lignes, tantôt à la fin, et que la signature est entourée de quatre S barrées, comme celles qui sont sur les lambris de Fontainebleau (1). »

M. Vatout ne s'était pas rappelé qu'on ne prononçait pas plus *Es-trées* qu'on ne prononçait *Es-pée*, *Es-toile* ou *Es-tranger*, en sorte qu'il n'y avait guère de motif pour que l'idée vînt de représenter le nom de Gabrielle d'Êtrées par un S et un *trait*.

« Henri IV, dit M. Vatout, prit en affection la grand'chambre ovale où la reine avait donné le jour au Dauphin : il la fit orner de paysages par Paul Bril, et de quinze grands tableaux par Ambroise Dubois, représentant les amours de Théagène et de Chariclée. On y remarque aussi divers emblèmes où le souvenir de Gabrielle d'Estrées *se trouve mêlé au chiffre de Marie de Médicis*. »

Puis vient la note que nous avons rapportée plus haut; or M. Éd. Fournier a, dans son article du *Moniteur*, transcrit le passage de Sauval, qui nous apprend que Marie de Médicis faisait effacer les chiffres de Gabrielle sculptés avant son mariage. Quelle apparence y a-t-il que le roi eût fait à sa nouvelle épouse

(1) *Souvenirs hist. des résidences royales*, t. IV, *château de Fontainebleau*, p. 203.

Digitized by Google

l'injure de répandre le symbole de ses anciennes amours sur les parois de la chambre où elle avait donné le jour au Dauphin? Après avoir posé ces questions préjudicielles, j'arrive aux preuves solides, irrécusables :

Il existe dans la collection de jetons de la Bibliothèque impériale de Paris, six pièces dont voici la description.

1° IANNE. P. LA. G. DE DIEV ROYNE D. NAVAR. Buste de Jeanne d'Albret.

Revers † GRATIA DEI SVM ID QVOD SVM. 1565. Dans le champ deux S barrés et placés en sens opposé; le champ diapré de rinceaux. Argent (planche VI, n° 1).

2° IEHANNE PAR LA G. D. DIEV R^E D. NAVAR ·:· Buste de Jeanne d'Albret.

Revers. HASTA LA MVERTE. Dans le champ, un grand S barré. Cuivre (planche VI, n° 2).

3° DIEV EST LA FIN DE MON COMPTES. Chiffre composé d'un H, au milieu duquel est posé un grand S fermé; le tout entre deux branches de laurier; au-dessus une couronne royale.

Revers. CE Q. SVIS P. LA GRACE DE DIEV SVIS. 1565.

Écu aux armes parties de Navarre-Bourbon et de Béarn-Albret, timbré d'une couronne royale fermée. Argent (planche VI, n° 3).

Henri de Bourbon, né le 13 décembre 1553, avait perdu son père, Antoine de Bourbon, en 1562. Jeanne d'Albret, sa mère, était depuis lors reine de Navarre, et il ne lui succéda qu'en 1572. Bien que le jeton qui vient d'être décrit ne porte pas le nom en toutes lettres du jeune prince, on ne saurait hésiter à le lui attribuer, car l'H couronné ne peut, à la date de 1565, se rapporter qu'à lui seul.

4° CATHARINA REG. SOR. VNIC. NAVAR PRINC. Dans le champ, groupe composé de quatre C qui s'entrecoupent, accompagnés de quatre S barrés.

Revers. CATENIS TANDEM LILIA GAVDENT. Écu en forme de lozange, parti de France et de Navarre, accompagné de deux branches de laurier, et timbré d'une couronne ouverte. Argent (planche VI, n° 4).

Digitized by Google

Catherine, fille d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, était née le 7 février 1558. Lorsque ce jeton a été frappé, elle était encore fille, ce que montre bien la forme de son écu, et portait le titre de princesse de Navarre. Il est probable toutefois que son frère était déjà roi *de France* puisque la brisure de Bourbon a disparu de ses armes. La Navarre, d'ailleurs, ne fut réunie à la couronne de France que par un édit de Louis XIII donné au mois d'octobre 1620. On peut donc chercher l'époque de fabrication de cette pièce entre 1589 et 1599. La légende du revers fait allusion aux chaînes qui figurent dans les armes de la Navarre.

5° **CATHERINE SOEVR VNICQVE DV ROY.** Deux écus, l'un aux armes de Lorraine, l'autre écartelé de France et de Navarre, surmontés d'une couronne ouverte ; au-dessous un chiffre composé d'un **H** et de deux **C**.

Revers. **IMPERSVASIBILIS.** Grand **S** barré, formé par un serpent, surmonté d'une couronne ouverte, et accompagné de deux palmes ; au-dessous, un cartel sur lequel est inscrit 1600. Argent (planche VI, n° 5).

Le 29 janvier 1599, Catherine de Bourbon avait épousé Henri de Lorraine, marquis de Pont-à-Mousson, duc de Bar, qui devint duc de Lorraine, en 1608, quatre ans après la mort de sa femme. La princesse était donc assez nouvellement mariée quand ce jeton fut frappé ; comme elle était protestante fort zélée, il est probable que la légende *impersuasibilis* et la figure du serpent, symbole de prudence, font allusion à la résistance qu'elle opposait aux entreprises de ceux qui auraient voulu la faire changer de religion.

« Charles III avait espéré convertir sa belle-fille ; toutes ses tentatives furent vaines. Soutenue dans sa foi religieuse par Duplessis Mornay, elle se contentait de répondre à toutes les instances dont elle était accablée : *J'irai à la messe quand Mornay la dira.* On finit par se lasser de persécuter sa conscience (1). » Il est à remarquer que c'est le 4 mai 1600, année

(1) F. de Saulcy, *Rech. sur les monn. des ducs héréd. de Lorraine,* 1841, in-4°, p. 157.

Digitized by Google

pendant laquelle notre jeton fut frappé, qu'eut lieu à Fontainebleau, en présence de la cour, la célèbre controverse théologique entre Duplessis Mornay et du Perron, évêque d'Évreux. Les deux palmes du jeton faisaient sans doute encore, dans l'esprit de la duchesse de Bar, allusion à la lutte qu'elle avait à soutenir.

Le chiffre, composé de l'H d'Henri de Lorraine et des deux C croisés de Catherine, est une imitation exacte du chiffre bien connu de Henri II et de Catherine de Médicis, au sujet duquel nous rappelons l'intéressante et si utile dissertation de M. Lenormant (1). Les jetons que nous décrivons ici nous font voir qu'il ne faut pas toujours attribuer au temps de Henri II les monuments ou les ustensiles sur lesquels ce chiffre se rencontre. Il s'agit avant tout de savoir si par leur style ils appartiennent au milieu du XVIe siècle ou aux quatre premières années du XVIIe.

6° Mêmes types. Ce côté est frappé avec le coin qui a servi pour le jeton décrit sous le n° 5.

Revers. ARDENS EVEXIT AD ÆTHERA VIRTVS. Champ semé de flammes, au milieu desquelles est placé un chiffre composé d'un H et de deux C. Argent (planche VI, n° 6).

La légende de ce jeton paraît se rapporter à la mort de Catherine qui eut lieu à Nancy, le 13 janvier 1603; elle est empruntée à ce passage de Virgile :

> ... *Pauci, quos æquus amavit*
> *Juppiter, aut ardens evexit ad æthera virtus,*
> *Dis geniti potuere....* (2).

Les flammes qui entourent le chiffre de Catherine et de Henri, en même temps qu'elles conviennent à cette moderne *consecratio*, rappellent l'ancien symbole de la maison de Bourbon (3).

7° On trouve encore à la Bibliothèque impériale une paire de

(1) *Rev. numism.*, 1841, p. 424.
(2) *Æneid.*, VI, 129-131.
(3) Ach. Allier, *Anc. Bourbonnais*, t. II, p. 264. — E. Tudot, *Enseignes et inscript. mur. de Moulins*, 1855, p. 7. — Mantellier, *Notice sur la monn. de Trévoux*, 1844, pl. I; pl. II, nos 1, 3, 6; pl. III, n° 1.

Digitized by Google

bracelets ornés de camées en coquilles, et vulgairement attribués à Diane de Poitiers. Ces bracelets, dont le travail indique la fin du XVIe siècle, ont appartenu à Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, ainsi que le prouvent les deux C entrelacés, placés entre une palme et une branche de laurier, et accompagnés de quatre S barrés, qui sont gravés à l'intérieur de l'*un* d'eux (planche VI, n° 7).

C'est une restitution que je propose en passant.

Comment l'attribution de ces bracelets à Diane de Poitiers a-t-elle pu s'accréditer? C'est ce que l'on n'a jamais dit; il semble que l'on ait ignoré pendant longtemps l'existence du chiffre que je viens de mentionner (1). Cependant la description qui accompagne la figure de l'un de ces bracelets dans le *Magasin Pittoresque* (2) pourrait nous mettre sur la voie. On y trouve que « sur une plaque d'or, au revers de chacun des fermoirs, sont gravés en creux deux croissants enlacés..... Aux quatre coins de la couronne, on remarque un S de forme gothique dont on ignore la signification. » Il est fort possible que les deux C croisés, pris anciennement déjà pour des croissants, aient fait penser à Diane de Poitiers. C'est ainsi qu'un dragon ailé, pris pour une salamandre, animal avec lequel il n'offre aucune ressemblance, a fait donner le nom d'armure de François Ier à un casque accompagné d'un bouclier et d'une épée, envoyés de Hollande à la Bibliothèque de Paris en 1795. On remarquera le rapport qu'offrent les palmes du jeton à la légende IMPERSUASIBILIS avec l'un des rameaux qui entourent, sur la plaque intérieure du bracelet, le chiffre de Catherine.

La duchesse de Bar avait laissé, en sortant de France, des dettes contractées dans Paris; elle avait envoyé de Lorraine des joyaux pour être engagés et servir à satisfaire ses créanciers. Après la mort de Catherine, Sully fut chargé par le roi d'en dresser l'inventaire et fut aidé dans son travail par Mme de

(1) *Notice sur la Bibl. royale et partic. sur le Cab. des méd.*, par Dumersan, 1836, p. 45. — *Hist. du Cab. des méd. antiq. et pierres grav.*, par le même, 1838, p. 124, n° 591.

(2) 1838, p. 99, col. 2.

Digitized by Google

Panjas, qui lui remit un mémoire très exact des bagues et joyaux de la princesse. Ces bijoux restèrent en dépôt entre les mains de Sully jusqu'à l'année suivante, que la reine s'en étant accommodée, le duc en fut déchargé par acte daté du 28 juin 1605 (1). C'est ainsi que les bracelets de la duchesse de Bar ont dû être conservés dans la collection royale.

8° M. Barthélemy Le Carpentier possède, à Honfleur, une assez grande médaille de plomb représentant les bustes de Henri IV et de Marie de Médicis, et au revers de laquelle on voit, avec la légende IO. POLIGNEVS. R. CONS. D. F. 1608, le chiffre de Marie de Médicis et de Henri (H. MA.) surmonté d'une couronne fermée et accosté de deux grands S barrés.

9° Enfin il existait dans la collection de M. Debruges-Dumesnil, décrite d'une manière si attachante par M. Jules Labarte, un coffret émaillé en bleu, tout parsemé d'S barrés, et décoré, en outre, du chiffre d'Anne d'Autriche entre quatre S (2).

On voit donc qu'en 1565, neuf ans avant la naissance de Gabrielle, Jeanne d'Albret et son fils Henri, alors âgé de douze ans, plaçaient l'S barré sur les jetons qu'ils faisaient frapper comme souverains de la Navarre.

Qu'après comme avant son mariage avec Henri de Lorraine (l'écu en losange indique une femme non mariée ou veuve), Catherine de Bourbon faisait usage du même signe symbolique.

Que neuf ans après la mort de Gabrielle, une médaille frappée, non par le roi, mais par un particulier, en l'honneur d'*Henri* et de *Marie*, présente les mêmes S.

Qu'enfin on les retrouve sur un petit meuble à l'usage d'Anne d'Autriche, qui n'avait aucune raison de faire revivre la mémoire de la duchesse de Beaufort.

(1) *Mémoires des sages et royales œconomies d'Estat*, etc. Première édition, in-fol., t. II, ch. xxx, p. 191, 206, 219.

(2) *Descript. des objets d'art qui composent la collect. Debruges-Dumesnil*, 1847, in-8°, p. 608, n° 774. « L'S barré, dit M. Labarte, est la première lettre de la devise de la maison de Navarre, SPES, et aussi de la devise de la maison de Bourbon, SVM QVI SVM. » Il y a évidemment là confusion. Sur divers édifices construits par les ducs de Bourbon, on trouve le mot *Esperance*, et sur les monnaies de Henri d'Albret et de ses successeurs : *Gratia dei sum id quod sum*. Ces devises ne commencent ni l'une ni l'autre par un S.

Digitized by Google

Au château de Monceaux, Henri IV avait fait sculpter en bien des endroits son chiffre uni à celui de Gabrielle (à l'intérieur s'entend, car à l'extérieur on n'avait figuré que le chiffre de la reine Marie). Très souvent, dans mon enfance, j'ai visité les immenses ruines de Monceaux; j'en ai exploré tous les détails, avant que les belles clefs de voûte ne fussent brisées pour être envoyées à Paris sous forme de petits moellons soigneusement toisés. Or je puis affirmer que dans cette importante ruine, on ne voyait pas d'S barrés; et ç'eût été là pourtant qu'on aurait dû les rencontrer s'ils se fussent rapportés à Gabrielle.

Étienne Tabourot, sieur des Accords, au chapitre de ses *Bigarrures*, intitulé : *des Rébus de Picardie*, dit que cet S fermé d'un trait signifiait *fermesse* pour *fermeté;* la légende espagnole du jeton de Jeanne d'Albret, *hasta la muerte* (jusqu'à la mort) et la devise *impersuasibilis* qui se lit sur le jeton de Catherine de Bourbon, donnent beaucoup de vraisemblance à l'opinion du bizarre écrivain. On sait de quelle fermeté fit toujours preuve la reine de Navarre, et il est tout naturel que ses deux enfants aient conservé sa devise. Comme échantillon du goût de ce temps, on peut citer le frontispice de la première édition des *Mémoires* de Sully. Cette édition, sans date, et qui porte la fausse indication *Amstelredam*, a été en réalité imprimée au château de Sully. Sur le titre, on a placé trois grands V soigneusement peints en *vert* sur tous les exemplaires, et surmontés d'une couronne d'amarante : au-dessous, on a écrit : *Aux trois vertus*, ce qui explique assez clairement le sens des *trois verts V;* et ce qui montre de quelle faveur jouissait l'art des rébus dans l'esprit des plus grands personnages.

Digitized by Google

*Observation insérée à la suite d'une Lettre de M. le baron Chaudruc de Crazannes, adressée à M. de Longpérier au sujet de sa Dissertation sur l'*S *barré de Henri IV.*

(Extrait du tome II (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, 1857, pp. 177-180.)

Je crois devoir joindre à l'intéressante communication de M. le baron de Crazannes, un renseignement qui m'est fourni par un ouvrage sorti il y a quelques jours des presses de M. Perrin, de Lyon, un des typographes les plus distingués de notre pays.

Je veux parler des *Œuvres du chanoine Loys Papon, seigneur de Marcilly, poëte forésien du XVIe siècle, imprimées pour la première fois, sur les manuscrits originaux, par les soins et aux frais de M. N. Yémeniz.* (Lyon, 1857, in-8°.)

A la page 81 de ce charmant volume, dont un chapitre est tout rempli de devises gravées et de vers qui les commentent, on trouve le passage que voici :

LA FERMESSE D'AMOVR.

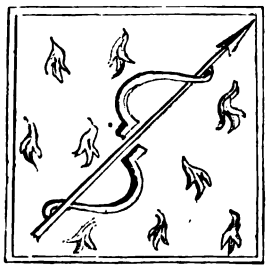

Fermesse dont l'Amour peint un *chiffre d'honneur*
Comune en l'escriture, et rare dans le cueur,

Digitized by Google

Tes liens en vertus les fidelles asseurent :
Mais ainsi que ta forme est d'un arc mis en deux,
Le dezir inconstant froisse et brise tes neudz,
Ce pendant que les mains ta *fermesse* figurent.

Ici, l'S barré est formé de deux fragments d'arc traversés par une flèche, et entourés de flammes comme le chiffre de Catherine de Bourbon, représenté sur un jeton qui a été publié, l'année dernière, dans cette *Revue* (pl. VIII, n° 6). L'arc et la flèche représentent la *fermesse d'amour*, comme le serpent de Catherine indiquait la *fermesse de prudence*. L'expression *chiffre d'honneur* fait allusion à l'origine illustre de cet emblème qui avait été mis en vogue par Jeanne d'Albret et Henri IV. Les mots *commune en l'écriture* se rattachent à l'usage de tracer des S barrés en tête des lettres et autour de la signature. Cet usage avait, à l'exemple du Roi, été adopté par des personnes privées et par des étrangers. Nous pouvons citer encore la reliure toute parsemée de chiffres et d'S barrés qui recouvre un manuscrit de la bibliothèque particulière du roi de Sardaigne.

Sur la garde d'un livre d'heures manuscrit du xve siècle que je possède, on lit, en belle écriture du temps d'Henri IV, trois quatrains qui sont suivis chacun d'un M majuscule entouré d'S barrés. Je citerai le premier.

Le Signeur qui nous abrie
Pour nous garder du soleil,
Regarde de son bon oeil
Et soustient Renée de Brie.

La lettre M ainsi trois fois répétée paraît être l'initiale du nom de la Vierge Marie, et il serait bien extraordinaire qu'une femme comme Renée de Brie dont les quatrains respirent une piété profonde, eût mêlé le chiffre de la Sainte-Vierge à des rébus galants. Donc, l'S barré n'a pas de relation avec Gabrielle d'Estrées.

Le mot *fermesse* (pour constance), dont l'authenticité est encore établie par le texte de Loys Papon, écrivain élégant et poète très docte, est bien certainement un espagnolisme intro-

Digitized by Google

duit chez nous au XVIe siècle, et peut-être par la cour béarnaise. Ce serait une forme légèrement altérée du mot *firmeza* (pron. firméça). Cela n'a rien de plus étonnant que le *Signeur* qui se rencontre deux fois dans les quatrains de Renée de Brie.

En béarnais, le rébus ne serait pas compréhensible, parce que le nom de la lettre S est *èsso*, que la troisième personne (sing.) du présent de l'indicatif du verbe être est *ey*, et que le participe du verbe *fermar*, si ce verbe existait, ne serait pas *fermo*, mais *fermat* au masculin, et *fermado* au féminin. En sorte qu'on aurait d'une part **FERMO-EY**, et de l'autre **FERMADO-ESSO**. Mais encore faudrait-il admettre l'existence du verbe *fermar*, gallicisme inconnu aux Béarnais comme aux Espagnols. **ESSO-BARRADO** serait la véritable forme; et que deviendrait alors le jeu de mots que M. le baron de Crazannes admet tout comme nous?

A propos de ce jeu de mots, on nous permettra de citer ici une pièce d'un célèbre poète catalan du XVIe siècle, Pere Serafi. Elle est intitulée *Cansò de fermeza*, et chacune des strophes qui la composent se termine par un vers où l'auteur ramène les mots *fer mes* (faire plus) :

Faréume grandissim tort
No tenint per cosa certa
Que per vos só casi mort,
Y la vida m' es incerta :
No sé perque tal negáu
Puix no vull altres mercés,
Sinó sols que conegáu
Que os am' sens poder *fer mes*.

C'est, comme on voit, toujours le même goût pour les rapprochements des sons plus ou moins exacts.

Étienne Tabourot, et Loys Papon (mort en 1599) étaient des contemporains de Henri IV ; nous pouvons, je crois, nous en tenir à leur interprétation.

Digitized by Google

MONNAIES DE LOUIS XI

FRAPPÉES A PERPIGNAN.

(Extrait du tome II (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, 1857, pp. 165-173.)

(PL. VII.)

On sait avec quelle persévérance et quelle habileté Louis XI, en travaillant à l'agrandissement de notre territoire et à l'unité de nos institutions, contribua à la reconstitution de notre nationalité gauloise presque anéantie par la barbarie féodale. Il est peu de souverains qui aient lutté plus utilement pour cette noble cause, et nous ne devons pas oublier les services qu'il a rendus à la patrie et à la civilisation.

Parmi les entreprises qui lui coûtèrent le plus de peine, se place sa conquête du Roussillon. Sacrifices d'argent, voyages personnels, correspondance, envois de troupes et de vaisseaux, négociations et traités, il ne négligea rien pour obtenir le succès.

D'abord, en 1462, un an après son avènement, il prêta à don Juan II d'Aragon, qui lui donna le château de Perpignan en gage, trois cent mille écus d'or (1) qui ne lui furent jamais rendus ; il s'engagea, de plus, à fournir au prince espagnol un secours de sept cent lances.

(1) Philippe de Commines dit 300,000 escus. — Çurita (*Anales de Aragon*), dit 200,000 (lib. XVII, feuillet 119 recto). Plus loin, il parle de 300,000 *couronnes* que don Juan demandait à ses sujets pour se mettre en état d'acquitter sa dette (lib. XVIII, f. 200 recto). Les 300,000 écus sont encore mentionnés ailleurs (lib. XIX, f. 208 recto).

Digitized by Google

Cependant les habitants de Perpignan assiégèrent le château, et Louis XI envoya le duc de Nemours avec une armée pour secourir ses gens. Après quelques jours de combats, les Français se rendirent maîtres du Roussillon et de la Cerdagne.

Dix ans plus tard, don Juan, animé par la soumission de la Catalogne, résolut de recouvrer la Cerdagne et le Roussillon. L'occasion lui paraissait d'autant meilleure que les troupes de Louis XI étaient employées contre le duc de Bourgogne et le duc de Bretagne. Sans compter que le roi d'Angleterre menaçait d'envahir la France (1).

Don Juan partit de Barcelone le 29 décembre 1472. Il se rendit en Roussillon. Les habitants de la province se soulevèrent, et les libérateurs de Perpignan eussent massacré tous les Français, c'est un historien aragonais qui l'affirme, si ceux-ci n'eussent préféré se retirer dans la citadelle que les Espagnols assiégèrent en vain pendant toute une année (2). Elne, Argelès, Canet se rendirent à don Juan. Collioure et Salces restèrent aux Français.

Louis XI, apprenant que la *ville* de Perpignan et la cité d'Elne s'étaient soumises au roi d'Aragon, fit entrer en Roussillon une armée de trente mille hommes qui, après avoir repris quelques châteaux, entoura les villes. L'archevêque de Saragosse vint prendre part à la défense d'Elne, et les Catalans supplièrent le roi de Sicile de marcher au secours de son père, qui ne voulait pas s'éloigner de Perpignan.

Le roi de Sicile (on nommait ainsi, depuis 1468, Ferdinand, fils de don Juan) (3) ne mit pas beaucoup de promptitude à se

(1) Çurita, lib. XVIII. « Y el Rey esperava que con sola su presencia cobraria aquellos estados; y era en tiempo que el Rey de Francia estava muy opresso : y los duques sus enemigos en mucha prosperidad; y esperavan que el Rey Eduardo de Inglaterra passaria por su persona à la empressa. » T. IV, f. 191 verso.

(2) Çurita, lib. XVIII. « Y huvieran passado á cuchillo todos los soldados que estavan en Perpiñan de guarnicion, sino tuvieran tan cerca el Castillo, que está dentro de la Villa, y acongieronse á èl. » T. IV, f. 191 verso.

(3) Çurita, lib. XVIII. « Se vino al Rey á Zaragoça... y por mas honrar á su hijo, le dió el titulo y dignidad de Rey de Sicilia y se concertó con el que fuessen los dos juntamente Reyes de aquel Reyno, y todas las ciudades, villas, y castillos sé entregavan al Principe, como á conregnante. » T. IV, f. 156 verso.

Digitized by Google

rendre à cet appel. Cependant il rassembla des troupes et passa les hauteurs de la Mançana le 24 juin 1473, jour de la Saint-Jean. Il apprit alors que les Français qui entouraient la ville de Perpignan levaient le siège et il entra dans Elne; puis, le 28 de juin, il alla rejoindre son père, qui lui fit une brillante réception.

Le 14 juillet, les Français et les Espagnols conclurent une trêve qui devait durer jusqu'au 1er octobre. On convint que pendant ce temps chaque parti conserverait les places et châteaux qu'il possédait alors. Ce fut dans la cité d'Elne que don Juan jura d'observer cette trêve. A la fin du mois de juillet, le roi de Sicile retourna en Catalogne, et don Juan demeura dans Perpignan, jusqu'au moment où il eut fait avec Louis XI un accord, suivant lequel les comtés en litige devaient être confiés à la garde d'un gouverneur neutre, choisi par le roi d'Aragon sur quatre candidats présentés par le roi de France. A l'occasion de ce traité, les gens de Barcelone décernèrent un triomphe au vieux don Juan, qui fit dans cette ville une entrée solennelle, monté sur un char magnifique (octobre 1473), « porque, dit le chroniqueur Çurita, entendieron las gentes, que mas fue triunfar de la malicia de su adversario, que de aver echado los enemigos de Rossellon. »

Tout le commencement de l'année 1474 fut signalé par des hostilités réciproques et des discussions diplomatiques qui n'aboutirent à rien; après quoi la guerre fut reprise, et à la mi-juin l'armée française s'approcha de Perpignan et d'Elne.

A la fin de septembre, des renforts considérables furent envoyés par Louis XI; le roi don Juan jugea prudent de rester à Castellon de Ampurias, et Ferdinand de Sicile se retira à Saragosse. Elne, assiégée, fut forcée de se rendre, et le 5 décembre les Français y firent leur entrée; maîtres de cette place importante, ils purent concentrer leurs efforts vers Perpignan, qui, après un long blocus, capitula le 10 mars 1475. Au commencement de 1476, les Français, ayant pris Salces, se trouvèrent en possession de tout le Roussillon.

Cependant Ferdinand avait été, le 2 janvier 1475, reconnu

Digitized by Google

roi de Castille et de Léon, et, à partir de cette époque, il n'est plus désigné par le titre (purement honorifique) de roi de Sicile.

Cet exposé historique, un peu long sans doute, malgré la suppression de tant de détails, était nécessaire pour faire bien comprendre l'explication d'une série de monnaies frappées au nom de Louis XI que nous entreprenons ici de classer.

Nous devons d'abord rappeler un gros d'argent que nous avons publié en 1844 dans la *Revue numismatique* (1) et dont voici la description :

+ FERDINANDVS. DEI GR.... I : R : Tête couronnée de Ferdinand, tournée à gauche.

℟. COM-ES : R-OSIL-IONIS. Croix au centre de laquelle est un P, cantonnée de deux anneaux et de deux groupes de trois besants. Argent. Cabinet de M. Reichel, à Saint-Pétersbourg. (Voy. pl. VII, n° 1.)

A cette pièce, dont la légende, du côté de la tête, est malheureusement très usée, il faut joindre un autre gros d'argent retrouvée par M. Poey d'Avant, et publiée par lui en 1853 dans son remarquable catalogue.

+ FERDINANDVS. DEI : GRACSI : R : Tête couronnée de Ferdinand tournée à gauche.

℟. COM : - ES : RO-SILIO-NIS : E. Croix au centre de laquelle est un P, cantonnée de deux anneaux et de deux groupes de trois besants. Argent. (Voy. pl. VII, n° 2.)

M. Poey d'Avant pensait que cette pièce pouvait être la même que celle que nous avions fait connaître; mais outre que cette dernière est, ainsi que nous l'avions indiqué, en Russie, la nouvelle variété présente des différences bien tranchées dans la légende du revers. Elle est aussi beaucoup mieux conservée, et nous fait voir que Ferdinand porte sur ces gros le titre de roi de Sicile. J'ignore si le dessinateur a oublié des points entre GRAC et SI : R; mais il est évident qu'il faut séparer ces mots et lire *dei gracia Siciliæ rex.*

Ferdinand avait reçu le titre de roi de Sicile dès 1468, il est

(1) V. p. 167 du présent volume.

Digitized by Google

vrai; mais alors les Français étaient maîtres de Perpignan et d'Elne; le 2 janvier 1475, il était devenu roi de Castille; il eût mentionné cet important changement sur ces monnaies si elles eussent été fabriquées après le 2 septembre 1493, époque à laquelle Charles VIII remit au prince espagnol toutes les places du Roussillon, ce qui n'empêcha pas Ferdinand et Isabelle de trahir le roi de France. « Grand tort avoient, dit Commines, les dist roy et reyne d'ainsi s'estre parjurez envers le roy, après ceste grande bonté qu'il leur avoit faite de leur avoir rendu le dit pays de Roussillon, qui tant avoit cousté à réparer, et garder, à son père : lequel l'avoit engagé pour trois cens mille escus, qu'il leur quitta : et fit tout cecy afin qu'ils ne l'empeschassent point à la conqueste qu'il espéroit faire du dit royaume de Naples. »

Il nous semble que la fabrication des gros de Ferdinand doit se placer aux mois de juin et de juillet 1474, après que le jeune roi de Sicile eut fait son entrée dans Elne et dans Perpignan. La lettre E, placée à la fin de la légende du gros publié par M. Poey d'Avant, serait, suivant ce système, la marque d'Elne, ville qui, à la vérité, se nomme *Helena* en latin; mais il n'y a rien d'extraordinaire à ce qu'on ait, au xve siècle, adopté la forme espagnole. Il est possible que le vieux roi don Juan ait fait frapper ces gros pour faire honneur à son fils, au moment où celui-ci venait de lui amener une armée de secours. Elne et Perpignan sont inséparables dans l'histoire.

Nous allons maintenant donner la description d'une série de monnaies d'or, d'argent et de billon, frappées pour Louis XI, et présentant au centre de la croix du revers ce P qui, nous venons de le voir, est l'indice monétaire de la capitale du Roussillon. C'est donc aussi à Perpignan qu'ont été fabriquées les monnaies suivantes :

Couronne au commencement de la légende LVDOVICVS DEI GRA FRANCORVM REX, écu de France timbré d'une couronne; au-dessus, un soleil. Dans le champ, à la droite de l'écu, une croisette. Point sous la seconde lettre.

℟: XPS VINCIT XPS REGNAT XPS IMPERAT. Croix fleur-

Digitized by Google

delisée au centre de laquelle est un P. Point sous la première lettre. *Écu sol d'or*. Poids, 3gr,40. (Pl. VII, n° 3.)

+ LVDOVICVS DEI GRA FRANCORVM REX. Trois fleurs de lis sous une couronne. E dans l'R de REX.

℟. SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM. Croix fleurdelisée au centre de laquelle est un P. *Gros d'argent*. Poids, 3gr,51. (Pl. VII, n° 4).

Couronne au commencement de la légende LVDOVICVS FRANCORVM REX. Trois fleurs de lis dans un entourage formé de trois cintres; au-dessus, un soleil. Point sous la première lettre.

℟. SIT NOMEN DEI BENEDICTVM. Croix dans un entourage formé de quatre cintres. Au centre de la croix, un P. Point sous la seconde lettre. *Blanc au soleil*. Poids, 3gr,56. (Pl. VII, n° 5.)

Le style un peu rude de cette pièce rappelle tout à fait celui des grands blancs du Béarn.

LVDOVICVS FRANCOR REX. Dauphin surmonté d'une couronne.

Fleur de lis au commencement de la légende LVDOVICVS FRANCOR REX. Dauphin.

℟. Fleur de lis au commencement de la légende SIT NOMEN DEI BENEDITV. Croix cantonnée de deux fleurs de lis et de deux couronnes; P au centre de la croix. *Liard*, 1gr,17. (Pl. VII, n° 6.)

+ LVDOVICVS REX, astre. Deux fleurs de lis et un P.

℟. + SIT NOMEN DEI. Croix au centre de laquelle est un P dans un entourage formé de quatre cintres. *Denier*. (Pl. VII, n° 7.)

On trouve encore dans le *Traité* de Le Blanc, parmi les monnaies de Louis XII, la figure d'une petite pièce de billon dont voici la description :

+ LVDOVICVS FRANCORV REX. Deux fleurs de lis et au-dessous, un P suivi d'une croisette (il s'en trouve une aussi sur l'écu d'or décrit plus haut). Un P et une + (appartenant au mot *pax* altéré) se voient de même sur les deniers de Morlas.

Digitized by Google

℟. Fleur de lis commençant la légende **SIT NOMEN DNI BENDITVM.** Croix au centre de laquelle est un **P**, dans un entourage formé de quatre cintres. (Voy. pl. VII, n° 8.)

Le Blanc donne cette pièce comme étant un *patard* de Provence. Mais il ne dit point sur quel document s'appuie cette attribution.

M. Conbrouse reproduit dans son *Catalogue des monnaies de France* (2e partie; monnaie tournois, p. 46, n° 582) l'attribution de Le Blanc; mais la description de la pièce, qu'il indique comme existant à l'Hôtel des Monnaies de Paris, est abrégée de façon qu'on ne puisse savoir si les légendes sont conformes à celles qu'avait fait graver l'auteur du *Traité des Monnaies.*

Le dernier que nous avons trouvé dans le médaillier de l'Hôtel des Monnaies, a pour légendes **LVDOVICVS REX** et **SIT NOMEN DEI.** Il porte, au-dessous des deux fleurs de lis un **P** sans croisette, et au revers un **P** est placé au centre de la croix, ce qui forme, à ce que supposait M. Combrouse, une espèce de chrisme; cette pièce ne diffère de celle qui est gravée sous le n° 8 de notre pl. VII, qu'en ce que la légende *Ludovicus rex* est suivie de deux points de forme trifoliée au lieu d'un astre.

Il paraît certain que c'est la lettre **P** qui a conduit Le Blanc à considérer cette pièce comme frappée en Provence. Mais il est à remarquer que les monnaies fabriquées dans ce pays donnent au roi le titre de *comte*. D'ailleurs, le véritable *patard* a été retrouvé, et il a été décrit dans l'excellent catalogue de la collection de M. Rignault, rédigé avec tant de soin par Delombardy (1).

Si l'on admet avec nous que le denier gravé dans le Traité de Le Blanc a été frappé à Perpignan, il devient impossible de l'attribuer à Louis XII, puisque ce prince n'a pas possédé le

(1) *Catal. des monn. franç. de la collect. de M. Rignault, comprenant les monnaies royales et nationales d'argent, de billon et de cuivre, depuis le XIIe siècle jusqu'en 1848, avec les attributions de temps et de lieu et le résumé des ordonnances qui intéressent leur fabrication*, p. 32, n° 235. Paris, 1848, in-8°.

Digitized by Google

Roussillon qui ne revint à la France que sous Louis XIII, en 1642.

Le gros d'argent que nous avons décrit plus haut (pl. VII, n° 4), ainsi que le denier figuré par Le Blanc, s'il porte réellement la légende *Sit nomen dni benedictum* peuvent avoir été frappés entre 1462 et 1473. Quant à l'*écu d'or*, au *grand blanc* et au *denier* qui tous trois portent un *soleil* (pl. VII, n°s 3, 5, 7) ils sont nécessairement postérieurs à l'ordonnance du 2 novembre 1475, publiée huit mois après la capitulation de Perpignan. Malheureusement, nous n'avons pas encore retrouvé les ordonnances qui concernent la monnaie française du Roussillon. La légende *Sit nomen* DEI *benedictum* constitue un trait distinctif auquel il faut faire attention.

On peut remarquer encore les formes *Beneditu* et *Benditum* qui se rapprochent tant du *Bendito* espagnol, et conviennent si bien à la contrée où nous pensons que les *liards* de Louis XI ont été frappés.

Digitized by Google

MONNAIES ÉPISCOPALES

DE STRASBOURG ET DE CONSTANCE.

(Extrait du tome II (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, 1857, pp. 319-345.)

(PL. VIII.)

L'examen d'un certain nombre de deniers du xe siècle, frappés à Strasbourg, dont j'avais, depuis quelques années, classé les empreintes dans un ordre que m'indiquait leur style de fabrication, m'ayant fait reconnaître sur plusieurs de ces pièces le nom d'évêques qui se trouvaient tous rangés suivant leur date historique, j'ai été conduit à faire de la monnaie strasbourgeoise une nouvelle étude ; et je soumets aux lecteurs de la *Revue numismatique* quelques résultats obtenus par ce travail.

Les deniers frappés avec la légende HLVDOVVICVS PIVS (sans les titres *roi* ou *empereur*) et portant de plus au revers la légende ARGENTINA CIVITAS, ont été, depuis Le Blanc jusqu'à nos jours, décrits bien des fois, et attribués tantôt à Louis le Débonnaire, tantôt à Louis le Germanique. M. Reichel, dans une addition manuscrite à l'exemplaire de son catalogue qu'il a bien voulu me donner, reportait un de ces deniers à Louis d'Outremer. Le savant numismatiste de Saint-Pétersbourg avait senti combien le style de cette monnaie convenait mal au commencement du IXe siècle. Néanmoins, il la plaçait un peu trop bas, ainsi qu'on peut s'en assurer en comparant le

Digitized by Google

denier au nom de *Louis* avec ceux de Henri l'Oiseleur, frappés dans la même ville, et qui sont évidemment plus récents. Or le prince saxon est mort en 936, l'année même de l'avènement de son gendre, Louis d'Outremer. D'ailleurs, la tentative que fit ce dernier pour s'emparer de l'Alsace, en 938, échoua complètement, et bien que Ruthard, évêque de Strasbourg, fut personnellement favorable à la cause du roi de France, ce prélat n'en avait pas moins été obligé de conduire ses troupes au camp d'Otton, fils de Henri l'Oiseleur, et son souverain effectif.

D'autre part, depuis Mader, on attribue à Charles le Gros des deniers et des oboles qui présentent la même légende bilinéaire **ARGENTINA CIVITAS**, deniers dont la fabrique ne convient en aucune manière au IXe siècle, puisqu'ils diffèrent à peine des monnaies de Henri l'Oiseleur, dont la date ne peut être contestée. On n'a pas remarqué que si ces deniers appartenaient réellement à Charles le Gros, il serait tout à fait impossible de laisser à Louis le Débonnaire des monnaies de même style.

Il m'avait paru que toute difficulté se trouvait levée, si l'on classait les deniers dont je viens de parler au règne de trois princes qui, à partir du commencement du Xe siècle, ont possédé consécutivement le *Lotharii regnum* : c'est à savoir :

Louis de Germanie	900—912
Charles le Simple	912—923
Henri l'Oiseleur	923—936

Si l'on range les monnaies dans cet ordre, on reconnaît que leur module s'accroît progressivement aux dépens de l'épaisseur; que les caractères des légendes se modifient aussi peu à peu, de telle façon que les noms des trois princes, bien que rattachés l'un à l'autre par un lien indissoluble, ne sauraient cependant être intervertis sans qu'il en résultât un effet discordant, choquant pour des yeux tant soit peu exercés (1).

(1) Voy. pl. VIII, nos 1, 2, 4.

Digitized by Google

Je ne saurais dire si ce classement, proposé depuis dix-huit ans, n'a pas rencontré l'approbation de quelques-uns de ces numismatistes qui examinent avec attention, et sans parti pris, les questions relatives aux monnaies du moyen âge, mais j'ai remarqué qu'un certain nombre de catalogues avaient reproduit les anciennes attributions à Louis le Débonnaire et à Charles le Gros, quoiqu'elles ne reposent sur aucune démonstration. Louis de Germanie, fils d'Arnoul et arrière-petit-fils de Louis le Germanique, ne jouira jamais, je le crains, de la popularité numismatique de Louis le Débonnaire; mais, à nos yeux, ce n'est pas une raison pour ne pas rechercher avec soin les monnaies qui peuvent lui appartenir. Quant aux pièces de Strasbourg en particulier, on peut affirmer que celles qui portent, avec le nom de Louis, la légende ARGENTINA CIVITAS, ressemblent aux deniers de Louis le Débonnaire comme les écus de Louis XV ressemblent à ceux de Louis XIII.

Il y aurait encore un détail à examiner. Ne serait-il pas essentiel de savoir si, à l'époque de Louis le Débonnaire, l'adjectif *Argentina* était déjà en usage? C'est de quoi on ne s'est guère inquiété; il est vrai que lorsqu'on ouvre la *Notice* d'Adrien de Valois, la question ne paraît plus douteuse; au synode de Cologne, en 346, Amandus aurait signé comme *episcopus Argentinensium*. Mais il est toujours bon de vérifier les textes, même après qu'ils ont été cités par des hommes tels que le savant Valois; et si nous consultons les actes des conciles, nous nous apercevons bien vite de l'utilité de cette prudente méthode (1). En effet, diverses circonstances inconciliables, relevées dans les actes du synode de Cologne, ont fait penser aux critiques qui les ont édités, que nous n'avions là qu'une compilation relativement récente (2). On y trouve aussi l'évêque de Verdun désigné par ces mots : *Sanctinus Articlavorum*, et le premier exemple authentique du nom d'*Urbs*

(1) Adrien de Valois a dit : « Plerique recentissimi scriptores vitiosa affectatione novitatis ab antiquitate recedere et *Argentinam* quam *Argentoratum* appellare maluerunt. » *Notitia*, p. 42.

(2) Labbe, *Concil.*. II, p. 615 et 618.

Digitized by Google

Clavorum est fourni par une monnaie de Thiéry, évêque de Verdun (1046-1088) (1). D'ailleurs, un fragment des actes du synode de Cologne provenant d'une autre rédaction, qui n'a pas soulevé de doutes, contient la mention d'Amandus *Argentoratensium* (2). A partir du xe siècle, le nom d'*Argentina civitas* a été si généralement attribué à Strasbourg, et il a persisté chez les gens du moyen âge avec un tel accord, que c'est comme par miracle que la véritable forme *Argentoratum* a pu quelquefois se conserver dans les copies faites pour les cartulaires. Quant aux chartes fausses, il est bien entendu qu'elles emploient *Argentina* (3). Ainsi, on peut citer le testament de l'évêque Eddon, écrit en la onzième année du règne de Pépin (763 ou 65), pièce dans laquelle le prélat s'intitule : *Eddo peccator vocatus Argentinensis urbis episcopus*. Mais il faut considérer que l'on ne connaît ce testament que par une transcription faite en 1121 et vidimée en 1457. Dès lors, on ne peut plus s'appuyer sur ce document, quand même on le croirait bien authentique (4). Il est à remarquer d'ailleurs qu'au concile d'Attigny, en 765, le même Eddon souscrivait *episcopus Stradburgi* (5), et que les diplômes qu'il nous a laissés ou

(1) Saulcy, *Note sur quelques monnaies trouvées à Tronville*. Metz, 1833, p. 14, fig. 14.

(2) Labbe, *Concil.*, II, p. 618.

(3) Voir, par exemple, le faux diplôme de Dagobert. Bruckner, *Versuch einer Beschr. hist. Merkw. der Landsch. Basel.*, p. 2722. — Grandidier, *Hist. de l'Égl. de Strasbourg*, t. II, preuves, p. CCCXXIII. — Les fausses chartes de Louis le Débonnaire, Grandidier, *ibid.*, p. CLVI et CLXVIII. — Schœpflin, *Als. diplom.*, p. 105. — Nous ne connaissons que par une copie faite au XIIIe siècle, sous l'évêque Henri, la charte donnée, en 845, par Louis le Débonnaire, pour le monastère de Schwarzach; elle est d'ailleurs signée des noms dont Schœpflin dit : Nomina hæc inter cancellarios et archicancellarios Ludovici pii nunquam occurrunt.

(4) Cette ancienne pièce, dit Laguille, auteur de l'*Histoire de l'Alsace*, ne fait pas seulement connaître l'insigne piété et la magnifique libéralité de l'évêque Eddo; mais elle nous apprend encore *que la juridiction des évêques de Strasbourg s'étendait bien au delà des bornes qui, de nos jours, limitent le diocèse*, etc. En effet, Eddo aurait donné au monastère d'Etenheim des églises situées au delà du Rhin, sur la rivière d'Elz, et même bien avant dans la Suisse. Ces prétentions à des juridictions extraordinaires sont précisément la source vive des fausses chartes.

(5) Labbe, *Concil.*, t. VI, p. 1702.

Digitized by Google

ceux que Charlemagne lui adresse emploient le nom germanique Stradburg ou Strazburg.

Nous devons encore citer le testament de Rémy, qui est daté du 15 mars 778, et dans lequel le prélat se qualifie *episcopus argentinensis*. Cette pièce, lorsque Grandidier l'a imprimée, en 1778 (1), était encore inédite, quoiqu'elle fût conservée dans les archives de Saverne, où les historiens de l'Alsace avaient étudié tant de documents, et où plusieurs d'entre eux l'avaient vue. Les auteurs du *Gallia Christiana* ne parlent pas du testament dans lequel l'évêque raconte qu'il a rapporté de Rome, sur ses épaules, le corps de sainte Sophie, dont il fait don au monastère d'Eschau. On montrait effectivement dans cette abbaye la tombe qui contenait les corps de sainte Sophie (ἡ ἅγια σοφία) et de ses trois filles, Fides, Spes et Charitas. Il n'est pas difficile de voir, en lisant ce testament, qu'il est aussi apocryphe que les quatre saintes (2).

Après avoir expurgé la collection des documents publiés relatifs à Strasbourg, voici le relevé qu'on peut faire, en consultant les textes et les monuments numismatiques.

	Itinéraire d'Antonin	Argentoratum.
	Ptolémée	Ἀργεντόρατον.
346.	Actes du synode de Cologne (fragment)	Argentoratum.
	Notitia dignitatum imperii	Argentoratum.
	Grégoire de Tours	Argentoratum et Strasburgus.
	Tiers de sou mérovingien	Stradiburg.
Vers 660.	Fragment de charte de Childéric II	Strasburgus.
748.	Lettre du pape Zacharie	Strateburgus.
748.	Charte de l'évêque Heddo	Stradburg.
765.	Concile d'Attigny, souscription d'Eddo	Stradburgus.

(1) *Hist. de l'égl. de Strasbourg*, t. II, preuves, p. cxxx.

(2) « Basilica.... ubi condidi Domnam meam sanctam Sophiam preciosissimoque corpori ejus locum sepulture dedi, quam Domnus Adrianus papa pontifex summus mihi dedit ad serviendum et ego ipse ab urbe Roma in hanc regionem super humeros meos cum ministris meis cum magno decore transtuli. » — Les auteurs du *Gallia Christiana*, s'en rapportant sans doute aux légendaires qui avaient enchéri sur les termes du testament, disent : « Ubi legitur etiam *quatuor sanctarum corpora* quæ Roma rediens reportaverat sanctæ scilicet Sophiæ et trium ejus filiarum Fidei, Spei et Caritatis. » t. V, p. 785.

Digitized by Google

	Denier de Pepin	Argentoratum.
	Denier de Charlemagne	Arge[ntoratum].
	Denier du même empereur	Stratburgus.
773.	Diplôme de Charlemagne à Eddo	Strazburgus.
774.	Bulle du pape Adrien	Argentoratum.
775.	Diplôme de Charlemagne à Etto	Strazburgus.
788.	Codex de l'évêque Rachio	Argentoratum.
791.	Donation de Théothard	Strazburga.
801.	Autre charte du même	Strazburga.
	Eginhard	Argentoratum et Strasburg.
816.	Privilège de Louis le Débonnaire	Argentoratum sive Strasburgus.
823.	Autre charte du même empereur	Strazburgus.
825.	Autre du même	Strazburc.
	Denier de Louis le Débonnaire (814-40)	Stratburgus.
829.	Concile de Mayence, souscription de Bernold	Strasburgus.
Vers 830.	Liste des monastères alliés de Reichenau	Argentoratum.
831.	Charte de Louis le Débonnaire en faveur de Bernold	Strazburgus.
840.	Diplôme de l'empereur Lothaire	Strazburc.
840.	Autre charte du même	Strazburg.
845.	Charte de confirmation du même	Argentoratum.
	Denier de Lothaire II, roi (855-69)	Stratburgus.
859.	Charte du même roi	Strasburg.
860.	Concile de Tusey, souscription de Ratald	Stratburgus.
861.	Décrétale du pape Nicolas I	Argentoratum.
862.	Synode d'Aix-la-Chapelle	Argentoratum.
868.	Concile de Worms, souscription de Ratald	Strasburgus.
870.	Charles le Chauve et Louis le Germanique (division du Lotharii regnum)	Stratsburch.
873.	Chartes de Louis le Germanique	Strazburgus.
888.	Concile de Mayence, souscription de Beltramm	Strazburgus.
895.	Actes du concile de Tribur, souscription de Baldramm	Strasburgus.
898.	Donation d'Herimuodt	Strasbuurug.
900-904.	Diplômes de Louis de Germanie	Strazburg.
916.	Concile d'Altheim	Strasburgus.
922.	Concile de Coblentz, souscription de Richwin	Strazburgus (1).

(1) Cette liste résulte de l'examen des textes *imprimés* dans les ouvrages de dom Bouquet, de Schœpflin, de Laguille, de Grandidier, de Pertz, de Schaten, etc., dans le *Gallia christiana*, et le recueil des conciles. Je ne puis faire un renvoi pour chaque pièce, faute d'espace; mais je me permets de dire que j'ai, autant que cela est possible sur un texte imprimé, examiné l'authenticité de tous les écrits dans lesquels j'ai puisé ces mentions. A cet égard, j'ai fait quelquefois de longues recherches pour arriver en définitive à m'abstenir de

Digitized by Google

Argentina n'était pas d'abord un nom (pas plus que la forme allemande *Silbertina*), c'était une épithète née d'un jeu d'esprit, comme *Chrysopolis* pour Besançon, *Urbs clavorum* pour Verdun, *Civitas equestris* pour Lausanne, et *Herbipolis* pour Wurtzbourg. Nous connaissons un exemple daté de *Chrysopolis*, dans la lettre adressée à Charles le Gros, par le pape Jean VIII, lettre écrite pendant la XIIIe indiction, c'est-à-dire en l'an 880 (1). Dans deux diplômes de l'empereur Arnoul donnés en 889 et en 891, nous voyons paraître *Argentina civitas;* puis enfin cette expression passe sur la monnaie de Louis de Germanie (2) et de Charles le Simple, pour remplacer ensuite complètement l'antique *Argentoratum*. Les lettrés du xe siècle étaient charmés de cette substitution; mais en 982, le rédacteur d'une charte d'Otton II jugeait qu'un petit commentaire n'était pas inutile pour se faire comprendre du public : *Argentina civitas*, dit-il, quæ *rustice* Strazburc vocatur alio nomine (3).

De tout ceci il résulte, et c'est ce que nous voulions démontrer, qu'un denier portant *Argentina civitas* ne peut pas appartenir à Louis le Débonnaire.

Lothaire II étant mort, ses deux oncles, Charles le Chauve et Louis le Germanique, se partagèrent ses États en 870. Strasbourg échut à Louis, et l'évêque Ratald, qui sut se mettre dans les bonnes grâces d'un prince qui avait besoin d'avoir des amis dans ses nouvelles possessions, alla trouver à Aix-la-Chapelle le petit-fils de Charlemagne qui l'accueillit très

citer un document dont la sincérité me paraissait suspecte. — Il faut tenir compte, non pas des événements rapportés ou des personnages cités, mais de l'époque à laquelle appartient le rédacteur. Ainsi, dans le *Chronicum saxonicum*, on trouve *Argentina* cité à l'année 835; or, la première partie de cette chronique où se trouve ce nom, a été écrite dans la dernière année du xe siècle, en 999. Voy. D. Bouquet, *Rec. des hist.*, t. VI, p. 221.

(1) San Quintino a retrouvé la première monnaie portant le nom de CRISOPOLIS; elle est de l'évêque Hugues I (1031-66). *Monete del X e dell' XI sec. scop. nei dint. di Roma*, p. 38, pl. IV, n° 3.

(2) Ce prince qui, en 900 et 904, écrit *actum Strazburg civitate*, dit, en 902, *actum Argentina civitate*.

(3) Schœpflin, *Alsat. diplom.*, t. I, p. 131. — Grandidier, *Hist. de l'égl. de Str.*, t. II, p. 41.

Digitized by Google

favorablement. Ratald fit au roi un récit qui peut être sincère; mais qui, on doit en convenir, a bien l'apparence d'une fable intéressée. Suivant l'évêque, le dépôt des chartes de l'église de Strasbourg aurait été entièrement détruit par le feu, et il venait demander de nouveaux privilèges : « Vir venerabilis Rataldus Strazburgensis urbis episcopus nostram adiit excellentiam, referens Mansuetudini nostræ qualiter ob incuriam ministrorum ipsius ecclesiæ *omnia munimina cartarum* quæ inibi haberi videbantur, *igne concremata fuerint.* » Louis le Germanique accorda à l'évêché de très importantes immunités, et il y ajouta le droit de battre monnaie, qui nous explique l'existence des deniers dont on trouvera plus loin la description : « Concessimus quoque, est-il dit dans la charte, venerabili episcopo Rataldo, vel successoribus ejus rectoribus scilicet jam dictæ ecclesiæ ut in quacunque placuerit villa Episcopii sui monetam statuat quatenus pro mercedis nostræ augmento utilitati ipsius ecclesiæ deserviat (1). » Ce document est souscrit et daté ainsi : « Helarhardus cancellarius ad vicem Luitberti archicapellani recognovi. Data II idus Junii anno, Christo propitio, XXXIV regni Domini Hludowici serenissimi regis in orientali Francia regnante, indictione VI »; c'est-à-dire qu'il est du 12 juin 873. On a proposé de le reporter à l'année 853; mais c'est une opinion qui tombe devant la première étude des documents contemporains.

D'abord, Helarhardus n'était pas encore chancelier en 853; ensuite cette année ne correspond pas à une sixième indiction. Cette indiction tombe en 858 et en 873. « Louis le Germanique, disent les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, datoit ses diplômes suivant diverses époques. La première est de la fin de 825; la deuxième de l'an 833 ou 34, la troisième de l'an 838 ou 39, la quatrième de l'an 840 après la mort de son père. » Il est facile de voir que le chancelier Helarhardus se servait de la troisième ère, celle de 839. Deux chartes souscrites par lui à Aix-la-Chapelle, datées de la XXXIVe année du règne et de la VIe indic-

(1) Mabillon, *De re dipl.*, suppl., part. II, p. 97. — D. Bouquet, *Rec. des Hist.*, VIII, p. 422. — Grandidier, *Hist. de l'égl. de Str.*, t. II, preuves, p. CCLVII.

Digitized by Google

tion, ont été publiées par Schaten dans les *Annales de Paderborn* (1), et l'une d'elles, donnée le XVI des calendes de juillet, c'est-à-dire, comme l'a remarqué Grandidier, postérieure de quatre jours à la concession monétaire qui nous occupe, porte en outre cette indication : *Anno ab Incarnatione Dominica* DCCCLXXIII. En 853, Louis le Germanique n'avait rien à voir dans les affaires de Strasbourg qui appartenait à son frère le puissant empereur Lothaire. Cette ville fut ensuite depuis 855 au pouvoir de Lothaire II, qui y habitait, comme nous le voyons par un acte de 858 et qui y frappait monnaie. On se ferait une idée bien fausse du droit des gens pendant le moyen âge, si l'on pensait qu'un souverain eût toléré que, dans sa ville, un évêque ait joui de prérogatives obtenues d'un prince voisin (2). En 873, au contraire, Louis le Germanique était, par suite de son accord avec Charles le Chauve, depuis trois ans maître de Strasbourg où il se rendit, quelques mois (3) après avoir octroyé à l'évêque Ratald les privilèges qu'il lui appartenait alors d'accorder (4).

(1) Pages 177 et 178. — Dans les copies publiées de la charte qui contient la concession monétaire, on a imprimé anno XXXVI pour anno XXXIV, par suite de l'interversion de deux caractères. Les chartes reproduites par Schaten n'offrent pas cette incorrection, et l'indiction étant la même, il est facile de voir où se trouve l'erreur.

(2) Il faut voir en quels termes Charles le Simple parle d'Hilduin, qui s'était fait nommer, par Henri l'Oiseleur, évêque de Tongres, quoique ce siège fût situé dans le domaine du prince français. « Unum qui nobis nostris visceribus serpentinum virus infudit,..... qui contra regalem agens potestatem, contra quoque apostoli dicta..... et adversus citharædi David dicta..... minimeque reminiscens sacramentorum suorum nobis promissorum, eaque retro dorsum abjiciens ab Heinrico inimico nostro Episcopium Tungrensis ecclesiæ expetiit, suaque Damnatione *contra omnia statuta* tam sacrorum patrum *quam Regum videlicet antecessorum nostrorum usurpavit*.... nova gibborum genera.... nefandæ tyrannidi se intumescens, etc. » Hilduin, pour se tirer d'affaire, avait juré devant son métropolitain que Charles lui avait donné l'évêché de Tongres. Voy. Baluze, *Capitul.*, t. II, col. 295 à 297, et le pape Jean X excommunia Hilduin; Frodoard, *Chron.*, anno DCCCCXXII.

(3) Anno DCCCLXXIII : Rex per Alsatiam transiens Argentoratum venit. *Annal. Fuld.* Dom Bouquet, *Rec. Hist. Fr.*, t. VII, p. 178.

(4) Une autre charte donnée à Frankfort en faveur de l'église de Strasbourg par Louis le Germanique est datée, suivant toutes les éditions, de la IVe indiction. Les années du règne varient. Pendant le règne de Louis, la IVe indiction se présente trois fois en 841, en 856 et 871. Laguille, le premier éditeur, adoptait la 23e année du règne; Grandidier préfère la 8e. Ce diplôme ne se

Digitized by Google

Voilà donc l'évêque de Strasbourg autorisé, en 873, à battre monnaie et à appliquer les bénéfices que lui procurerait cette opération au bien de son église. Mais il n'est pas dit qu'il eût le droit de frapper monnaie en son nom, ou avec son nom; et jusqu'à présent, les deniers de l'évêque Erkenbald (965-991) sont les plus anciens que l'on connaisse dans la série épiscopale de Strasbourg. La charte en vertu de laquelle Erkenbald fabriquait ces deniers nous a été conservée; c'est un acte de l'empereur Otton II, donné à Diligenburg en 974. La teneur en est remarquable : « Ad *episcopium* Argentinensis civitatis, quod est constructum in honore sanctæ Mariæ virginis, cui episcopatu præsenti tempore præesse dinoscitur vir venerabilis et amator divinæ legis Erchenboldus episcopus, *quasdam res juris nostri*, hoc est monetam, quod hactenus *ad ipsius præfatæ civitatis compertinere et servire videbatur*, cum omni integritate nihil extra dimittentes, per hanc nostræ auctoritatis paginam in servitium Dei ad prælibatæ Christi genitricis ejusque famulantium, in perhenne proprium donavimus et *reddidimus*, et in jus jamdicti sacrosancti episcopii firmavimus, atque transfudimus (1). »

Dans l'acte de Louis le Germanique, l'autorisation de battre monnaie est accordée à l'évêque personnellement. Mais il est probable que lors de l'exil de l'évêque Ruthard, Othon I avait annulé cette permission. Plus tard, un homme très habile, l'évêque Erkenbald, avait intéressé la conscience de la veuve d'Otton I, lui avait inspiré des craintes pour le salut de l'âme du feu empereur, et avait obtenu de cette princesse qu'elle plaidât la cause épiscopale auprès de son fils Otton II; c'est du moins ce qui ressort du texte de la charte : « Qualiter nos divino nutu compuncti, et *per interventum dilectissimæ genitricis nostræ Adelheide* nec non cæterorum consiliariorum nostrorum, pro Christi honore, et *beatæ memoriæ* pii genitoris

comprend bien que si l'on corrige 23 en 32, ce qui correspondrait à 871. L'archi-chapelain Grimald, qui y est nommé, ne mourut qu'en 872, suivant la petite chronique de Saint-Gall. Au reste, Heumann, *De re dipl.*, t. II, p. 44, et Eccard, *Rer. francic.*, p. 449, doutent de l'authenticité du document.

(1) Schœpflin, *Als. illustrata*, t. III, p. 125.

Digitized by Google

nostri Ottonis imperatoris augusti, aliorum prædecessorum nostrorum *æterna retributione*, *et animæ nostræ remedio*, ad episcopium, etc. » L'empereur conféra donc, comme nous l'avons plus haut rapporté, les droits monétaires à l'évêché: « Ut ab hodierna die, per immortalia temporum curricula, nullave majoris minoris ordinis contradicente persona memoratæ res, sub jure ac dictione prælibati *episcopii* ejusque rectorum persistant, atque *inviolabiliter* permaneant.

Erkenbald profita de l'autorisation, et l'on a publié, depuis longtemps même, diverses monnaies à son nom (1). MM. de Berstett, Reichel et B. de Kœhne ont décrit des deniers frappés par ses successeurs immédiats, Widerold (991-999), et Alutwic (999-1001) (2); on connaît aussi un denier de Wernher (1001-1028) (3).

Mais revenons à des temps plus anciens ; entre la charte de Louis le Germanique, donnée en 873, et celle d'Otton II, concédée en 974, il s'est écoulé un siècle pendant lequel la numismatique strasbourgeoise semble présenter de considérables lacunes. L'attribution que nous avons faite à Louis de Germanie, à Charles le Simple et à Henri l'Oiseleur des deniers cités précédemment, comble une partie de ce vide; mais de nouvelles variétés de ces monnaies nous amènent à discuter le monnayage de cette époque à l'aide d'éléments qui avaient manqué à mes prédécesseurs; et je crois, pour plus de clarté, devoir procéder en prenant pour base la chronologie épisco-

(1) Schœpflin, *Als. illustr.*, pl. I, n° 8. — Lelewel, *Num. du m. d.*, t. II, p. 144, pl. XVIII, n° 16. — Berstett, *Versuch einer Münzgeschichte des Elsasses*, 1840, pl. VII, n°s 139, 140, 141. — J. Friedlænder, *Der Fund von Obrzycko, Silbermünzen aus dem zehnten christlichen Jahrhundert*. Berlin, 1844, pl. II, n° 12. — Kœhne, *Zeitschr. für Münzkunde*, 1845, t. V, p. 84, pl. III, n° 3.

(2) Berstett, *Vers. einer Münzgesch. des Els.*, pl. VII, n° 142. — Reichel, *Die Reichelsche Münzsammlung*, 1842, t. VII, p. 314, n° 1896. — OTTO IMP. AV. ℟. ERCHNBALD EPIS. n° 1897, REX OTTO. ℟. WIDEROLDVS EP. n° 1898, OTTO IMP. ℟. ALV... CVS ES. Kœhne, *Uber die im Russischen Reiche gefundenen abenlændischen Münzen des X, XI und XII Jahrhunderts;* Saint-Pétersbourg, 1850, p. 133, n° 299. — J. Friedlænder und Müllenhoff, *Der Silberfund von Farve*, Kiel, 1850, pl. I, n° 7, p. 38, n° 40.

(3) Cette pièce, sur laquelle on ne distingue plus que .....NER EV, et au revers .....ENTINA, demeure bien peu certaine. Voy. Berstett, *Versuch*, etc., pl. VII, n° 143.

Digitized by Google

pale combinée avec celle des souverains auxquels Strasbourg a appartenu, à partir de 873, date de la concession.

RATALD, 873-874. — *Louis le Germanique*, 873-874.

Ratald, évêque depuis 840, peut avoir profité pendant deux années environ du privilège que Louis le Germanique lui avait accordé le 12 juin 873 (1). Mais il ne marquait pas la monnaie à son nom. On pourrait attribuer à Ratald ou à son successeur Réginhardt le denier publié par Le Blanc, qui porte pour légendes : HLVDOVVICVS PIVS autour d'une croix, et au revers SITPA / ILIICIIT, que je considère comme une altération de STRATB / CIVITA, qu'on lit sur la monnaie de Lothaire II (855-869). Le denier qui porte cette légende altérée convient par sa fabrique, par son poids, à la fin du règne de Louis le Germanique. Il offre beaucoup d'analogie avec le denier sur lequel on lit HADTVREGVM, en deux lignes, pièce frappée par Louis le Germanique après le partage de 870.

RÉGINHARDT, 874-888. { *Louis le Germanique*, 874-876. *Charles le Gros*, 876-887. *Arnoul*, 887-888.

Nous venons, dans l'article qui précède, de parler d'un denier au nom de Louis, qui pourrait avoir été frappé par l'évêque Réginhardt aussi bien que par Ratald. Nous ne connaissons pas de monnaie frappée à Strasbourg qui puisse convenir à Charles le Gros, et on n'en a pas encore retrouvé au nom d'Arnoul.

(1) Ratald enrichit beaucoup son église; un de ses successeurs, non moins zélé, Erkenbald, a dit de lui, dans un de ses poèmes :

. . . . . *Sua facta patent*
Ecce locis istis subvenit rebus opimis,
Mens quia præsagi mira jubebat agi.
Gemma sacerdotum, gemmas hic auxit et aurum,
Sunt ut adhuc quales cernere fecit opes, etc.

Schilter, *Script. rer. germ.*, 1702, p. 129.

Digitized by Google

BALDRAMM, 888-906. { *Arnoul*, 888-895.
Zwentebald, 895-900.
Louis de Germanie, 900-906.

On connaît des actes d'Arnoul de 888 et de 891 concernant Strasbourg ; Zwentebald, en 896, datait une charte de cette ville, que les rédacteurs de ces documents appellent tantôt *Argentaria civitas* (1), tantôt *Argentina civitas*. Mais la monnaie strasbourgeoise de Zwentebald manque encore. Les deniers et les oboles de Louis de Germanie ont pour légendes + HLVDOVVICVS PIVS autour d'une croix, et au revers ARGEVTINA CVNAS (*civitas*) en deux lignes dans le champ (*Voy*. pl. VIII, n° 1 ; Bibliothèque impériale). La forme de la croix est toute particulière, et ne se trouve sur aucune monnaie de Louis le Débonnaire ou de son temps. Les chartes de Louis de Germanie nous font voir que ce prince vint à Strasbourg en 900, en 902, en 904. A cette dernière date il confirma, par un diplôme, tous les privilèges accordés par ses prédécesseurs aux sujets de l'évêché. Baldramm dut s'empresser de reconnaître cette faveur en frappant monnaie au nom du jeune roi.

OTHBERT, 907-913. { *Louis de Germanie*, 906-912.
Conrad, 912-913.
Charles le Simple, 912-913.

L'évêque Othbert a droit, comme son prédécesseur Baldramm, à une partie des monnaies qui portent le nom de Louis de Germanie. On ne connaît pas de deniers de Conrad frappés à Strasbourg pendant son invasion. Quant à la monnaie de Charles le Simple, elle a pour légendes + MROLVS PIVS REX ; au revers ARGENTINA CVITS (*civitas*) en deux lignes (*Voy*. pl. VIII, n° 2, Bibliothèque impériale). Nous n'avons pas cru nécessaire de reproduire dans notre planche les oboles

(1) *Argentaria* (qui est le nom de Horburg), a été, pendant la seconde moitié du IXe siècle, transporté à Strasbourg. C'est un premier essai d'altération du nom antique, qui disparut bientôt pour faire place à *Argentina civitas*. Voir les actes du concile de Toul, en 859, et la lettre de Salomon, évêque de Constance, écrite vers 886.

Digitized by Google

de Louis et de Charles; ces pièces sont déjà publiées, et les deniers suffisent comme point de comparaison.

GODFRIED, 913. — *Charles le Simple*. 913.

« Le premier usage (dit Grandidier) que Charles le Simple fit de son pouvoir en Alsace, fut de placer Godefroi, son parent sur le siège de Strasbourg, vacant depuis le mois [le 30] d'*Auguste* 913 par la mort d'Othbert, à qui Godefroi succéda le 13 septembre de la même année. »

Godfried était neveu d'un empereur Charles : *Imperatoris utique Karoli sororis filius*, suivant l'épitaphe que composa Erkenbald, un de ses successeurs; et cette circonstance, qui paraît avoir déterminé son élévation à l'épiscopat, a aussi influé, je le crois, sur le type des monnaies strasbourgeoises, L'évêque carlovingien, profitant de ses relations avec le roi de France, ou cédant peut-être au sentiment de son origine, introduisit son nom sur la monnaie. C'est là un fait tout nouveau, mais bien évident.

J'ai trouvé, dans la collection de M. Gouaux, un grand denier de Charles le Simple, dont voici la description :

+ .... ROLVS P — VS REX; croix.

℟. ARGENTINA CIVIT, en deux lignes; au-dessus et au-dessous de cette inscription bilinéaire, G D. (*Voy*. pl. VIII, n° 3.)

Ces deux caractères G D sont bien certainement la marque de Godfried; ils ne peuvent s'expliquer autrement, et l'on va voir ailleurs qu'ils inaugurent un système qui a été continué.

Godfried mourut, suivant Erkenbald, le VI des ides de novembre (c'est le 8 de ce mois). Mais on ne sait pas précisément en quelle année. Suivant le continuateur de la chronique de Reginon, l'évêque Othbert n'aurait été tué qu'en 914 (1). Le petit-fils de Charlemagne n'occupa le siège de Strasbourg que

(1) « Anno 914, Otbertus Strazburgensis episcopus occiditur. — Salomon episcopus captus est. » — Les annales de Saint-Gall offrent un synchronisme : « Anno 914, Salomon episcopus captus est. » Voy. Pertz, *Monum. germ. hist.*, t. I, p. 614 et 77.

Digitized by Google

pendant deux mois environ : « *Octo septimanis episcopatum gubernàns,* » dit son épitaphe. Cela explique pourquoi ses monnaies sont si rares, mais ne constitue pas cependant un obstacle à l'attribution que je propose. L'addition de deux lettres sur les coins tels qu'ils existaient auparavant, n'exigeait pas une journée de travail. J'ai montré ailleurs que les monnaies gravées avec le buste de saint Pierre et les noms de l'empereur Lambert et du pape Jean IX avaient été émises pendant l'espace de trois mois, qui s'est écoulé entre l'élection de l'un et la mort de l'autre (1).

RICHWIN, 914-933. { *Charles le Simple,* 914-923. *Henri l'Oiseleur,* 923-933.

Richwin, fils du célèbre Rainier, duc de Lorraine, succéda à Godfried. Il en est fait mention pour la première fois dans les actes du synode d'Altheim, tenu en 916. Puis on sait, par ses souscriptions, qu'il assista aux conciles de Coblentz en 922 et d'Erfort en 932 (2). Richwin a certainement frappé, sous Charles le Simple, des deniers que je n'ai pu encore retrouver, mais qui existent peut-être dans quelques collections de l'Alsace. Par contre je puis décrire deux variétés de ses monnaies frappées du temps de Henri l'Oiseleur.

+ HEINRICVS REX. Croix.

℟. ARGENTINA CIVITS en deux lignes. Au-dessus et au-dessous de cette légende bilinéaire, R S. (*Voy.* pl. VIII, n° 4.) Hôtel des monnaies de Paris.

Autre. HEINRICVS REX. Croix.

℟. ARGENTINA CIVIT ; au-dessus et au-dessous de cette inscription bilinéaire, R S rétrogrades.

(*Voy.* pl. VIII, n° 5) collection de M. Gouaux.

Le nom de Richwin est écrit dans les documents de son époque *Richwinus*, *Riwinus* et même *Rinus*. Les caractères R S

(1) *Notice des monnaies de la collection Rousseau,* p. 257.

(2) Richwin figure encore dans la transaction entre les monastères d'Etenheim et de Waldkirck, en 926, Ve indiction.

Digitized by Google

sont une abréviation de ce nom, moins frappante sans doute que celle du nom de Godfried, mais satisfaisante cependant. Richwin, d'après son épitaphe rédigée par Erkenbald, occupa l'évêché pendant dix-neuf ans et demi « *Decimo nono et dimidio episcopatus sui anno* » et mourut le III des calendes de septembre, c'est-à-dire le 30 août.

EBERHARD, 933-934. — *Henri l'Oiseleur*, 933-934.

Après la mort de Richwin, il existe une lacune considérable dans les annales de Strasbourg; les Hongrois à cette époque ravageaient la France et l'Allemagne, brûlaient les églises et les monastères (1). Il est pour la première fois question de l'évêque Ruthard, successeur de Richwin, à l'occasion du siège de Breisach où il accompagna l'empereur Otton en 938. Jusque-là on ne sait qui gouvernait l'église de Strasbourg. Cependant j'ai trouvé dans la collection de M. Rousseau, le beau denier dont voici la description.

+ HREISICICVS [R]EX. Croix.

℟. ARGENTINA CVTI (*civitas*) en deux lignes; au-dessus et au-dessous de cette inscription bilinéaire, VEB⁻. (*Voy.* pl. VIII, n° 6.)

A l'époque qu'indique la fabrique du denier, ces caractères VEB⁻ ne semblent pouvoir s'appliquer qu'à Eberhard qui, déjà sous l'épiscopat de Richwin, était prévôt de la cathédrale de Strasbourg. Les historiens de cette ville et ceux du monastère d'Einsiedlen, dont Eberhard devint le premier abbé, représentent ce personnage comme appartenant à une grande famille de la Souabe. Otton I, dans ses diplômes de 946, de 961 et de 965, le nomme *Dominus Eberhardus*, et Otton II, dans une charte de 975, lui donne le titre de *Vir illustris*. Suivant la chronique d'Hermann Contract, il quitta Strasbourg dans l'an-

(1) Annal. Wirzeburg. Anno 928. Hungarii totam Franciam, Galliam, Alsatiam atque Alamanniam gladio et igne devastant. — A. 938, Ungarii Franciam Alammanniam, Galliam usque ad Oceanum et Burgundiam devastantes, per Italiam redierunt. Monasteria Sci Galli et Sci Bonifacii cremantur. — Pertz, *Mon. germ. hist.*, t. II, p. 241.

Digitized by Google

née qui suivit la mort de Richwin « Anno 934, Eberhardus Argentinensis præpositus primus incola Cellæ Maginradi venit. » Avant cette retraite, Eberhard aurait pu, à la faveur des troubles causés par les incursions des Hongrois, inscrire son nom sur la monnaie de son église, qu'il faisait fabriquer *sede vacante*. L'objection la plus forte qu'on puisse faire serait fondée sur la forme du nom; je ne saurais, en effet, citer d'exemples de la variante Ueberhard; cependant je suis très porté à croire à l'existence de cette forme lorsque je vois sur les monnaies émises au XIe siècle à Bolsward, à Leuwarden, à Staveren par Ekbert, comte de Frise, tantôt **EGBERTVS** et tantôt **VEGBERTVS**; l'analogie est frappante (1). Peut être-rappellera-t-on qu'un évêque nommé Gebehard a siégé de 1131 à 1141, mais le style de notre denier ne permet pas qu'on l'attribue au XIIe siècle; et, malgré l'incorrection de sa légende royale, on ne peut le séparer des monnaies de Henri l'Oiseleur. A la vérité, au Xe siècle, le nom Gebehard était fort commun en Allemagne et en Alsace; mais le V, qui à cette époque et dans ce pays est une voyelle, ne s'échange pas avec le G comme ferait le double W. La découverte d'autres monnaies, la lecture de quelques documents que je n'ai pas encore su trouver, viendront sans doute nous aider à résoudre ces questions.

Ruthard, 937-950. — *Otton Ier*, 937-950.

Plusieurs fois déjà il a été question de Ruthard et de sa présence au camp d'Otton à Breisach, en 938, alors que Louis

(1) B. von Kœhne, *Über die im Russischen Reiche gef. abendl. Münzen*, etc., p. 88, 89, pl. IX, nos 6 à 12. — Voy. plus loin, p. 384, la note, sur les noms de la forme Uoto, Uebertus, etc. — M. de Kœhne, dans un intéressant article du *Zeitschrift für Münzkunde* (1845, t. V, p. 88, pl. III, no 6), a publié un précieux denier trouvé à Kopitkowo, et qui a pour types, d'un côté, une mitre entourée du nom VICELINVS, et au revers, ARGENTINA disposé en croix. Le savant numismatiste a fort bien reconnu que ce denier avait été frappé par l'évêque Hetzel ou Hezzilo (1047-1065), et nous trouvons là encore un exemple du V initial. En définitive, ce dernier évêque se nommait Iselin. — Dans le nom VODALRICVS, inscrit sur un denier de Saint-Ulrich, évêque d'Augsbourg (923-972), la diphtongue UO est écrite en monogramme, de manière que l'V se croise

Digitized by Google

d'Outremer tentait de conquérir l'Alsace. Frédéric, archevêque de Mayence, et Ruthard, s'enfuirent pendant la nuit, abandonnant leurs tentes et leurs bagages, et se rendirent à Metz, où ils espéraient se réunir aux ducs Giselbrecht et Eberhard, qui étaient du parti de Louis. Mais ils apprirent la mort de ces officiers et la reddition de Breisach, furent bientôt assiégés dans Metz par Otton, et voulurent se réfugier à Mayence; on les arrêta. Otton envoya les deux prélats en exil, Frédéric à l'abbaye de Fulde, et Ruthard à l'abbaye de Korwei. Ceci se passait en 839. C'est vraisemblablement après l'exil de Ruthard, qu'Otton fit frapper à Strasbourg, le denier suivant sur lequel ne figure pas le nom de l'évêque.

+ OTTO REX PACIFICVS. Tête d'Otton tournée à gauche.

℟. ARGENTNA CIVIT. Type de la cité (1).

Nous ne savons pas si cette fabrication dura longtemps, et si Otton restitua l'hôtel des monnaies à Ruthard. Toujours est-il que les deniers portant le nom de cet évêque ont, s'ils existent, échappé à mes recherches.

Ruthard mourut en 950; Erkenbald qui fait de lui un pompeux éloge, dans une épitaphe en dix vers léonins, et qui ne négligea rien pour accroître la puissance épiscopale, paraît avoir conservé le souvenir d'une infraction à la charte de Louis le Germanique; et nous avons montré plus haut en quels termes il fit parler Otton II dans son diplôme de restitution.

Uoton, 950-965. — *Otton Ier*, 950-965.

Uoton, petit-fils de Gebehard, comte de Franconie, appartenait à une grande famille, qui avait rendu d'importants services aux souverains de la France orientale. Gebehard était mort en 910, sous Louis de Germanie, dans un combat livré

avec la partie supérieure de l'O; Friedlænder, *der Fund von Obrzycko*, pl. II, nº 6. — Ce même monogramme s'est retrouvé sur un denier de Conrad, frappé à Strasbourg: Friedlænder, *der Silberfund von Farve*, p. 38.

(1) Schœpflin, *Alsat. illustr.*, t. II, pl. I, et p. 458. — Joachim, *Groschenkabinet*, I, suppl. nº 22. — Berstett, *Versuch einer Müntzgeschichte des Elsasses*, pl. VI, nº 129.

Digitized by Google

aux Hongrois. Udon et Hermann, ses fils, avaient pris une part active à la défaite des ducs Giselbrecht et Eberhard, partisans de Louis d'Outremer, et l'évêque de Strasbourg était fils de cet Udon. Il était allié au fils d'Otton I, Ludolf, duc de Souabe et d'Alsace après Hermann (1). Un prélat si puissant ne pouvait manquer de ressaisir des droits, qui, du reste, n'avaient pas été abrogés régulièrement sans doute. Aussi voyons-nous paraître son nom sur la monnaie strasbourgeoise. Il existe au Cabinet royal des médailles de Berlin un très beau denier, dont voici la figure et la description :

OTTO REX PACIFIC N (*noster*). Buste diadémé d'Otton tourné à gauche.

℟. **ARGENTNA VOTO.** La cathédrale de Strasbourg surmontée d'un lis en l'honneur de la Vierge (2).

M. B. de Koehne, qui, en 1841, a publié cette précieuse monnaie dans son intéressant *Journal de Numismatique* (3), croyait que la légende du revers devait se lire *Argentina urbs Ottonis*, et cela était fort naturel, puisque, jusqu'à présent, on n'avait pas admis de monnaies épiscopales avant Erkenbald. Maintenant, toutefois, il n'est pas possible de méconnaître le nom d'Uoton sur ce denier. Dans les listes modernes, cet évêque

(1) Hermann, oncle d'Uoton, frappait monnaie à Breisach : HERIMAN DVX-OTTO. ℟. PRISACHA. Voy. Lelewel, *Num. du M. A.*, Atlas, pl. XVIII, n° 37. — Ludolf, fils d'Otton le Grand et gendre d'Hermann, continua cette fabrication. *Ibid.*, pl. XVIII, n° 38. — Voir surtout, pour les monnaies de ces deux personnages, Fr. v. Pfaffenhoffen, *Die Münzen der Herzoge von Alemannien*, 1845, pl. I et II.

(2) On a beaucoup discuté l'origine de la fleur de lis de Strasbourg, sans jamais en donner une explication conforme aux idées du moyen âge. Que l'on étudie les anciennes monnaies de Reims, de Senlis, de Paris, et l'on reconnaîtra que le lis se rapporte toujours à une Notre-Dame.

(3) *Zeitschrift für Münz-Siegel-und Wappenkunde*, t. I, pl. III, n° 3, et p. 107.

Digitized by Google

est nommé Uthon ou Vodon ; mais là-dessus nous devons croire qu'il en savait plus que qui que ce soit; or au concile d'Augsbourg, en 952, il souscrivait *Voto Argentinensis ecclesiæ episcopus*; et dix ans plus tard, en 962, il inscrivait au bas du diplôme, par lequel l'empereur Otton confirma les donations que Pépin et Charlemagne avaient faites au saint-siège, *Signum Votonis Argentinensis ecclesiæ episcopi* (1).

Un autre denier d'Otton I, publié par Mader et Lelewel, doit être rapproché de celui qni se voit au Cabinet des médailles de Berlin. Sur cette seconde pièce il existe, après ARGEN+NA (le graveur a employé la sigle + pour T I, comme dans les inscriptions antiques) un petit espace vide effacé, trop étroit pour avoir contenu le nom de Voto tout entier, mais où ce nom devait être indiqué par deux caractères. Les monnaies d'Uoton sont très importantes pour la thèse que je soutiens, car le nom épiscopal qui y est inscrit et qui est à l'abri de toute contestation, consacre les interprétations que j'ai proposées pour les caractères tracés sur les autres monnaies.

ERKENBALD, 965-991. { *Otton I*, 965-973. *Otton II*, 973-983. *Otton III*, 983-991.

Me voici parvenu au temps où la numismatique épiscopale de Strasbourg est, sinon parfaitement étudiée, du moins généralement reconnue. Diverses monnaies d'Erkenbald ont été publiées; je n'ai pas de variétés nouvelles à décrire. On sait qu'il existe de ce prélat, non seulement des deniers sur lesquels son nom est écrit en toutes lettres au revers du type des

(1) Dans le nécrologe de Strasbourg, on lit : « VII kal. Sept., Voto episcopus obiit. » Grandidier, *Hist de l'égl. de Str.*, t. II, p. 338, et dans le nécrologe de l'abbaye de Fulde : « Anno Domini 965, Voto episcopus VII kal. Septemb. » Leibnitz, *Script. rer. Brunswic.*, t. III, p. 764. — C'est une forme de ce temps : « Voto comes filius sororis Ruodulfi III Burgondiam invadit. » Pertz, *Mon. germ. hist.*, t. I, p. 83. — Voto archipresb. Halberstadt. *Lamberti annales*, anno 1059. *Ibid.*, t. VII, p. 61. On écrivait aussi Uodalrichus, Uolricus, Uobertus, Uodelbertus, Uota, Chuonradus, Ruotbertus, Ruothardus, etc. — Dans le serment prêté par Charles le Chauve en 842, on trouve *bruodher* et non *bruder*.

Digitized by Google

Ottons, mais une pièce qui ne porte que le nom épiscopal et celui de la cité (1). Erkenbald n'est plus, comme on l'avait cru jusqu'ici, le premier évêque de Strasbourg qui ait placé son nom sur la monnaie, le premier qui ait mis à profit la concession de Louis le Germanique; mais il paraît être le premier qui se soit dispensé d'inscrire le nom royal sur ses deniers. Nous avons rappelé plus haut comment il obtint d'Otton II une charte qui restituait à l'évêché les droits monétaires en termes qui font deviner toutes les inquiétudes que l'avenir inspirait à l'évêque: en vain il obtint une charte de confirmation d'Otton III; peu d'années après sa mort, pendant l'épiscopat de Wernher (1001-1029) et de Wilhelm (1029-1047), Henri II et Conrad (2) frappèrent à Strasbourg un grand nombre de monnaies royales et impériales sur lesquelles ne figure pas le nom des évêques (3).

Je m'arrête donc ici; je n'ai point entrepris, on le sait bien, d'écrire une histoire des personnages qui ont occupé le siège épiscopal de Strasbourg, ni même de donner la monographie complète des monnaies qu'ils ont fait frapper. Cette tâche ne peut être accomplie que par celui qui aurait la faculté d'étudier à loisir tous les documents originaux existant encore en Alsace. Mais j'espère fermement que les idées émises dans ce travail feront examiner avec soin les deniers strasbourgeois conservés dans les collections, et découvrir bientôt de nouvelles richesses numismatiques. Ce sera là l'utilité du système d'explication que je viens d'exposer.

(1) Berstett, *Versuch einer Münzgesch.*, pl. VII, n° 141.

(2) Outre les pièces publiées par Mader, Lelewel et Berstett, voir les beaux et grands deniers du Cabinet royal de Berlin et de la collection de M. de Rauch, publiés par M. B. de Kœhne, *Zeitschr. für Münzkunde*, 1841, I, p. 109 et 220, pl. II, n° 9, et pl. V, n° 2. — Cf. Holmbœ, *Mynter frà Middelalderen fundne ved Eggersund*, Christiania, 1836, p. 336, n° 25.

(3) Il est probable que l'évêque Iselin profita des grands troubles du règne de Henri IV pour frapper la monnaie dont il a été question ci-dessus. Ce denier ne diffère que par la substitution d'une mitre à une couronne du denier d'Henri publié par Joachim, *Groschenkabinet*, I, suppl. 47, et Berstett, *Versuch*, etc., pl. VII, n° 130. — Dans la trouvaille de Farve, M. Friedlænder a remarqué une obole de Henri III, au revers de laquelle le nom de Strasbourg, disposé en croix, est accompagné d'une croisette, d'une *crosse* et de deux

Digitized by Google

SALOMON III, évêque de CONSTANCE, 891-920. { *Arnoul*, 891-899. *Louis de Germanie*, 900-912. *Charles le Simple*, 912-920.

Les plus anciennes monnaies épiscopales de Constance qui soient connues, sont celles qui portent l'effigie et le nom de Ruthard (1018-1020). Elles ont été publiées par M. Thomsen, par M. Mayer dans son livre sur les bractéates de la Suisse, et par M. de Koehne dans son recueil de monnaies étrangères trouvées en Russie (1). Je puis faire remonter le monnayage de Constance d'un siècle en arrière, et montrer ainsi que les évêques de Strasbourg n'étaient pas les seuls qui eussent obtenu des rois de Germanie l'autorisation de mettre des espèces en circulation.

La pièce sur laquelle je m'appuie est un denier cédé l'année dernière à M. Rousseau par notre collaborateur M. le Dr Colson. En voici la description :

+ HHLVIIOVVIICCVS; croix.

℟. SALOMON en deux lignes dans le champ. (*V.* pl. VIII, n° 7.)

L'aspect de ce denier est tout à fait germanique, et dénote le commencement du xe siècle; ainsi nous ne pouvons y voir un monument de la révolte de Louis, fils de Charles le Chauve, qui, en 858, se ligua contre son père avec Salomon, roi des Bretons. Temps et lieu s'y opposent.

Si, au contraire, après avoir constaté l'analogie de style qui unit cette pièce au denier de Louis de Germanie, frappé à Strasbourg, nous cherchons dans les environs du Rhin un personnage du xe siècle, nous rencontrons immédiatement Salomon, évêque de Constance, prélat considérable par son talent, possédant de grands biens, revêtu de grandes dignités par le roi Louis et son successeur Conrad (2). Reginon dit, en

fleurs de lis. Cette *crosse* semble indiquer que l'évêque avait une part dans la fabrication de la monnaie (*Der Silberfund v. Farve*, pl. I, n° 8, p. 39, n° 42.)

(1) Thomsen, *Grotes Blætter für Münzk*, 1837, p. 144, pl. IV, n° 56. — Meyer, *Die Brakteaten der Schweiz*, 1846, p. 55, pl. III, n° 152. — Kœhne, *Uber die im Russ. Reiche gef. abendl. M.*, p. 133.

(2) Le nom de Salomon figure dans des chartes de Louis de Germanie, en date de 902, 905, 910. — Voir les actes du concile de Tribur, les annales de

Digitized by Google

parlant de lui dans sa *Chronique* : « Vir non solum nobilitate, verum etiam prudentiæ ac sapientiæ virtutibus insignitus. »

Un des numismatistes les plus distingués de l'Allemagne, M. J. Friedlænder, a publié un denier frappé par Brunon, frère d'Otton I, et archevêque de Cologne (953-65), pièce qui offre d'un côté le nom de l'empereur Otton; de l'autre, **BRVNO ARCHEPS** en deux lignes, dans le champ, sans nom de ville (1). On sera frappé du rapport qui existe entre cette monnaie et le denier épiscopal de Constance.

Salomon était l'ami dévoué de Baldramm, évêque de Strasbourg; ces deux évêques, qui s'adressèrent tour à tour des pièces de poésie extrêmement remarquables, auront manifesté leurs sentiments d'union jusque dans leurs monnaies. Rien de plus naturel, et nous avons tout lieu de penser que notre attribution sera admise sans contestation. Seulement on s'étonnera peut-être de ce que Salomon, qui passait pour le plus excellent peintre de son temps, n'ait pas fait graver ses deniers avec plus de soin. Mais ne pouvons-nous pas, au contraire, juger, par le style de cette monnaie, du goût et du talent d'un artiste vanté dans la Germanie du xe siècle.

Fulde, celles de Saint-Gall; le continuateur de la chronique de Reginon et les annales de Weingarten; de 890 à 920, dans Pertz, *Monum. germ. hist.*, t. I, p. 66.

(1) *Der Fund. v. Obrzycko*, pl. II, n° 3.

Digitized by Google

MONNAIE D'ARGENT

DE PHILIPPE DE ROUVRES

DUC DE BOURGOGNE.

(Extrait du tome II (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, 1857, pp. 451-456.)

Duby, dans son *Traité de la monnaie des barons,* attribue deux pièces à Philippe de Rouvres : un gros blanc aux fleurs de lis et un double tournois, copiés tous deux des monnaies frappées par le roi de France Jean (1). M. Anatole de Barthélemy n'a point partagé l'opinion de Duby, et dans son *Essai sur les monnaies des ducs de Bourgogne*, il classe ces mêmes pièces dont je viens de parler au duc Philippe le Hardy, n'accordant à Philippe de Rouvres qu'un seul et unique denier tournois qui a pour légendes **PHS. DVX. E. COMES** autour d'une croix, et au revers **TVRONVS BVRG** avec les *tournelles* (2); type parlant de la monnaie tournois, qui nous rappelle ces vers :

Les portes furent entaillées
A grands tournelles bataillées (3).

(1) T. II, pl. 50, nos 6 et 7.
(2) *Essai sur les monn. des ducs de Bourgogne.* Dijon, 1849, in-4°, pl. IV, n° 11.
(3) *Ovide manuscrit,* cité par P. Borel, *Trésor de recherches et antiquités gauloises*, etc. Paris, 1655, p. 430.

Digitized by Google

Ce denier, dit M. de Barthélemy, paraît fort rare, ce qui n'a rien d'étonnant, puisque Philippe ne frappa à son nom que de 1360 à 1361.

Un cahier des archives de Bourgogne, analysé par notre savant collaborateur, dit que *le roi Jehan fut baillistre d'icelui jeune duc, et comme baillistre, et pour ce, et ou nom du dit jeune duc fist forgier et monnoyer en ladite monnoye de Dijon.* « Mais, ajoute M. de Barthélemy, ces termes sont fautifs; le roi Jean frappait monnaie en Bourgogne comme tuteur de Philippe Ier, mais au *coin royal*, ainsi que le prouve non seulement l'usage à cette époque, mais aussi des documents contemporains. En effet, c'est ce qui résulte des chartes données en 1350 et 1354 : dans cette dernière on voit ce passage, qui ne peut laisser aucun doute : « Monetam nostram propriam cudere inceperimus, a tempore quo ballum predictum habuimus, et eodem ballo durante cudere facere intendamus. » On remarque en outre qu'en 1359, la rançon payée par les Bourguignons aux Anglais était comptée en *moutons d'or*, c'est-à-dire qu'un an avant la majorité de Philippe la monnaie de Bourgogne était au type royal (1). »

Un numismatiste distingué, M. Anselme Durand, conservateur du Musée de Calais, vient d'avoir l'obligeance de nous communiquer, en nous invitant à la publier, une précieuse monnaie d'argent qui nous paraît appartenir incontestablement à Philippe de Rouvres.

Au droit de cette pièce, on voit l'écu de Bourgogne ancien (bandé d'or et d'azur de six pièces à la bordure de gueules) complètement couché et surmonté d'un heaume de face, muni de volets, timbré d'une couronne fleurdelisée, et ayant pour cimier un grand-duc ou chouette et un vol; la légende circulaire est + MONETA. PHILIPI. DVCIS.

(1) Le roi Jean, au reste, n'entendait pas continuer cette fabrication après la majorité de son pupille : « Intentionis nostre non exestit, quod finito dicto ballo dictam monetam in dicto loco cudree amplius faciamus, nec quod per hujusmodi actum cudendi, carissimo filio nostro Philippo duci Burgondie vel ejus successoribus aliquid prejudicium generetur, aut nobis vel successoribus nostris Regibus Francie ejus novum acquiratur. « Dom Plancher, *Hist. gén. de Bourgogne*, t. II, *preuves*, p. CCXXXX.

Digitized by Google

Au revers on lit : + ET . COMITIS . BVRGONDIE, autour d'une croix potencée et fleuronnée.

Argent. Poids, 2gr,13.

Comme caractères propres à déterminer l'attribution de cette pièce, nous ferons d'abord remarquer l'écu de Bourgogne ancien, puis la chouette qui surmonte le casque. Le cimier des ducs de Bourgogne de la seconde race était une fleur de lis, ainsi qu'on peut s'en convaincre, non seulement par l'examen des sceaux (1) et des peintures de manuscrits, mais encore en voyant le casque même de Philippe le Hardy conservé au Musée de Dijon (2). Dans sa *Vraye et parfaite science des armoiries*, Palliot remarque, d'après Scohier, l'auteur de l'*État et comportement des armoiries*, que « les bastards du bon duc Philippe de Bourgogne et leur postérité, quoy que chevaliers de la Toison et honorés des tiltres de marquis et de comtes, ont porté iusques en son temps une chouette pour le cimier. » « Il dit vray, ajoute Paillot, et s'en voit une au naturel becquée et membrée d'or, sur les armes d'Anthoine, bastard dudit duc, lesquelles sont peintes au rang des chevaliers de cet ordre, au chœur de la sainte chappelle du roy à Diion. » Les ducs de la seconde race avaient donc donné à leurs bâtards le cimier des ducs de la première race. Ce cimier se trouve en effet sur un gros d'Eudes IV, grand-père de Philippe de Rouvres (3); on a pris la chouette pour un aigle; mais les plumes disposées en forme d'oreilles qui se voient là comme sur la pièce que nous publions, ne laissent aucun doute sur l'espèce de l'oiseau représenté.

Les sceaux et contre-sceaux de Philippe de Rouvres nous montrent le heaume de ce prince surmonté d'une chouette entre les ailes d'un vol, exactement comme sur la monnaie (4).

(1) Lenormant, *Trésor de num. Sceaux des grands feud.*, pl. XIV, 3 à 6, et pl. XV, 2 à 4.

(2) *Mém. de la Société des antiq. de France*, 2e série, t. I, pl VII, n° 11.

(3) Monnaie du cabinet de M. le comte de Vesvrote. V. Barthélemy, *Essai sur les monn. des ducs de Bourg.*, pl. III, n° 15.

(4) L. Deschamp de Pas, *Sceaux des comtes d'Artois*, Paris, 1857, in-4°, pl. IV, n° 13.

Digitized by Google

D'ailleurs cette monnaie, par son métal, son style de gravure, son module, son poids, se rattache à la série des *gros au cavalier* frappés pendant la première moitié du XIVe siècle.

Devons-nous considérer cette précieuse et singulière monnaie, ainsi que le denier tournois dont il a été question au commencement de cette note, comme les seuls monuments numismatiques appartenant à Philippe de Rouvres? C'est une question susceptible de controverse. Pour ma part, je suis très porté à croire que le gros blanc aux fleurs de lis et le double tournois publiés par Duby, le florin d'or au saint Jean, le gros blanc à la couronne, et le gros blanc à la fleur de lis (*patte d'oie*), doivent être conservés au dernier duc de la première race.

Eudes IV, mort en 1349, ne peut avoir aucun droit à l'attribution du gros blanc à la fleur de lis (sans nom de prince), copie bien évidente de la monnaie émise par le roi Jean en 1358. Les autres gros blancs sont aussi des imitations de monnaies royales fabriquées en 1355 et en 1358, puis décriées en 1360. Philippe le Hardy n'a pas dû contrefaire la monnaie paternelle, et il n'aurait eu aucun intérêt à reproduire le type de « monnaies défendues et prises seulement pour billon. » Charles de Blois et Jean de Montfort, ducs de Bretagne, n'ont contrefait ces mêmes gros blancs qu'à l'époque où ils avaient cours. Il ne faut pas oublier que depuis le 19 septembre 1356 jusqu'au 27 octobre 1360, le roi Jean a été prisonnier des Anglais; et que sa charte de 1354 pouvait bien être aussi peu respectée qu'il respectait peu lui-même les ordonnances par lesquelles il promettait de la forte monnaie. Quant au payement de 1359 stipulé en moutons d'or, on n'en doit pas conclure que toute la monnaie bourguignonne fût frappée au coin royal. Il s'agissait pour la rançon de la province d'une somme immense, de *cent mille moutons d'or;* on ne pouvait pas la compter en monnaie de billon; il fallait en outre satisfaire des étrangers, qui voulaient de la forte monnaie; le mouton d'or était alors la meilleure. Lorsqu'en 1433 la duchesse Isabelle de Portugal réclamait trois cents *francs* pour compliment de sa première

Digitized by Google

gésine à Dijon, le maieur de la ville répondait : « Quoique elle a un peu de sa volonté et tienne le gouvernement, monseigneur le duc absent, on ne lui fera nul don gracieux, à quoy la ville n'est tenue, mais bien lui donnera cent *saluts d'or* pour éviter son indignation (1). »

Philippe le Bon ne frappait ni *francs* ni *saluts*, et Charles VI n'avait pas battu monnaie à Dijon. Voilà quelques-unes des considérations qui résultent de l'examen des monnaies émises par les ducs de Bourgogne du nom de Philippe, et qui me paraissent déterminer la part qui doit être faite au petit-fils de Jeanne de France.

Ce n'est pas, au reste, sans hésitation que je me suis placé en contradiction sur ce point avec M. de Barthélemy, non parce que cet antiquaire si distingué est un de mes meilleurs et plus anciens amis, mais parce que l'estime que j'ai pour son savoir me fait examiner avec défiance une opinion opposée à celle qu'il a adoptée. Il faut dire aussi que depuis neuf ans, nos idées sur la numismatique du moyen âge ont été complétées et modifiées par de nombreuses découvertes, et surtout par les études intéressantes qui se publient de toutes parts.

(1) *Registre de l'hôtel de ville de Dijon*, 17 novembre 1433.

Digitized by Google

EXPLICATION

DE LA

LÉGENDE DES DENIERS FRAPPÉS PAR PONS

COMTE DE TOULOUSE (1037-1060).

(Extrait du tome III (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, 1858, pp. 71-76.)

Parmi les nombreuses monnaies du moyen âge découvertes en 1843, dans les restes de la basilique de Saint-Paul, à Rome, se trouvaient quelques deniers d'argent portant le nom d'un comte Pons, **PONCIO COMES**. M. de San Quintino publia l'un de ces deniers qui, au revers, offre la légende **VRBS TOLOSA** (1). Un autre denier, recueilli d'abord par M. Kestner, chargé d'affaires de Hanovre à Rome, me fut apporté à Paris et j'ai eu la satisfaction de le faire acquérir par la Bibliothèque impériale; il porte au revers la légende circulaire + **AIANRGO** et au centre **REX**. Le style des deux pièces est tellement identique que je ne pouvais hésiter à les considérer comme frappées par le même comte et dans la même ville. Aussi ai-je mentionné comme étant fabriqué par Pons, comte de

(1) *Monete del decimo e dell' undecimo secolo scoperte nei dintorni di Roma*, 1846, in-4°, pl. I, n° 5.

Digitized by Google

Toulouse (1037-1060), le denier dont je reproduis ici la figure (1). Mais si cette attribution était toute simple et toute naturelle, l'explication de la légende du revers n'était pas aussi facile ; à diverses reprises, cette légende a été discutée par de fort habiles numismatistes qui ne sont point parvenus à en trouver la signification. On a dit que les caractères qui la composent ne présentaient aucun sens, on a aussi voulu y trouver le mot ARAGONI ; enfin moi-même j'ai cru reconnaître dans + AIAN RGO une copie très altérée du XPICTIANA RELIGIO si commun sur les monnaies carlovingiennes.

Je suis heureux d'avoir aujourd'hui à remplacer cette interprétation hypothétique par une explication qui, je l'espère, ne paraîtra pas contestable à ceux qui connaissent bien la France méridionale.

Il m'a semblé que puisque, d'un côté de la pièce, nous trouvons PONCIO COMES, légende dans laquelle le nom est à l'ablatif et le titre au nominatif, nous sommes autorisés à lire de l'autre côté AIANRGO REX avec le même mélange de cas ; d'autant plus que nous voyons encore VVILMO COMES sur la monnaie de Guillaume Taillefer, père de Pons. Cette observation une fois acceptée on ne peut se refuser à reconnaître dans AIANRGO REX une forme méridionale, languedocienne, du nom du roi de France contemporain de Pons, c'est-à-dire de Henri Ier, fils de Robert (1031-1060).

[L'autorité des chartes que je vais indiquer plus bas, me paraissait tellement décisive que j'avais rédigé ma notice, en considérant la restitution du nom comme un fait acquis, lorsque voulant comparer le denier de Pons avec le dessin que j'en avais fait autrefois, j'ai trouvé dans le médaillier de la Bibliothèque impériale un second denier acheté plus récemment, pièce qui est tout à fait semblable à la première quant au côté qui porte le nom du comte, mais qui au revers nous montre la précieuse variante + AIANRIGO. Nous ajoutons ce revers à notre vignette.]

(1) *Notice des monn. de la collection Rousseau*, p. 160 et 207. n° 509.

Digitized by Google

AIANRGO est très certainement une forme altérée; et il est assez curieux de la trouver non seulement sur le denier découvert à Saint-Paul, mais encore sur une obole qui a fait partie de la collection de M. Poey d'Avant (1). Il semble qu'il y ait là un système qu'il ne faille pas confondre avec un oubli du graveur. Ou, si l'on veut considérer l'omission d'un I comme le fait de la négligence de cet artiste, il faudra admettre que les coins de la *maille* étaient gravés en même temps que ceux du *denier*, de telle sorte que l'erreur ne pouvait être reconnue qu'au moment où l'on tirait à la fois des épreuves des uns et des autres.

J'ai dit que VVILMO, PONCIO, AIANRGO ou AIANRIGO étaient à l'ablatif; c'est une expression grammaticale pour indiquer la terminaison de ces noms, qui s'autorise encore de ce que la forme moderne de *Willelmus* et de *Poncius* était *Guillem* et *Ponz*. Cependant nous ne devons reconnaître, dans cette terminaison, que le résultat d'une ignorante confusion.

Reportons-nous aux protocoles que les graveurs de monnaies pouvaient lire, ou entendre lire, dans les chartes publiées de leur temps.

Année 1036. — *In mense octobris, regnante AIANRICO rege, in placito apud Tolosam, miles nomine Bernardus Odalricus* (2), etc.

Nous voyons la formule *regnante Aianrico rege* dans des actes de 1035, 1036, 1041, 1048, 1051, 1052, 1053, 1054 (3); regnante Francorum rege *Aianrico*, en 1042 et 1049.

Nous pourrions citer vingt documents écrits en Languedoc où se trouve cette forme du nom d'Henri Ier. Des chartes de 1032 à 1034 et de 1048 nous fournissent : regnante *Aienrico rege*. Deux chartes du cartulaire de Beaulieu, abbaye située

(1) *Description des monn. seign. franç.*, pl. XV, n° 1. — Cf. pl. XXVI, n° 2; texte, p. 213, et Supplément, p. 458.

(2) Voyez cet acte et ceux qui sont cités à la suite dans l'*Histoire générale du Languedoc*, t. II, *preuves*, colonnes 187 à 225.

(3) Les deux actes de 1054, dans l'un desquels on trouve mentionné *Solidos viginti de denarios Tholosanos*, proviennent des archives de l'abbaye de Monolieu. Voy. A. Mahul, *Cartulaire des communes de l'anc. dioc. de Carcassonne*, n-4°, 1857, t. Ier, p. 82.

Digitized by Google

à l'extrémité méridionale du Limousin, nomment Henri Ier, *Aianricus;* un autre acte du même recueil porte *Aienricus* (1). Enfin dans le cartulaire de l'abbaye de Lezat, près de Pamiers, existait une pièce écrite vers 1035, et portant : *regnante Anrigo rege*. Cette dernière forme nous ramène à la légende des deniers dans laquelle un G est substitué au C.

C'est, on le remarquera, un acheminement vers la forme italienne *Arrigo*. La lettre N d'*Anrigus* aura été entraînée, absorbée par la force de l'R que nous trouvons redoublé dans le nom d'Henri de Bourgogne tel que nous le donne l'antiqne poème du Cid : el conde don *Anrrich* (2), ce qui montre l'intensité de la prononciation.

Si nous consultons les chartes de Toscane, nous rencontrons en 1021, *Einrigo* gratia dei mangnus imperator Augusto; en 1024, *Enrigus* gratia dei imperator; en 1054, tempore *Erigi* gratia dei magnus imperator augusti; en 1057, *Enrigo* felicissimo regem; en 1066, Regnante domno *Einrigo* regem (3), etc. Le G aspiré toscan rendait mieux que le C l'articulation allemande CH.

Le nom germanique *Heinrich*, donné par le duc Otton de Saxe à son fils né en 876, paraît avoir été apporté dans la famille royale de France par Gerberge et Hedwige, filles de Henri l'Oiseleur. Gerberge, femme de Louis d'Outremer, eut à Laon un fils qui reçut le nom d'Henri et qui mourut peu de temps après son baptême; sa sœur Hedwige, femme de Hugues le Grand, donna le même nom au second de ses fils. Plus tard, Guillaume Taillefer, père de notre comte Pons et de Constance, femme de Robert, avait aussi nommé un de ses fils Henri (4).

(1) Max. Deloche, *Cartulaire de Beaulieu*, nos LXXX, CXXI et CXIX.

(2) Sanchez, *Coleccion de poesias castellanas*, 1779, t. I, vers 3013, 3048, 3120, 3508. — Damas-Hinard, *Poème du Cid*, Paris, 1858, p. 200 à 232.

(3) Cosimo della Rena, *Serie chronologico- diplomatica degli antichi duchi e marchesi di Toscana*, 1789, t. I, p. 52, 53, 2e partie, p. 36, 61, 64, 65. Je reproduis les textes tels qu'ils sont rapportés dans cet ouvrage.

(4) A la fin d'un acte rédigé à Carcassonne vers 984, on trouve cité comme témoin Henricius qui dicitur Leutarius. *Hist. gén. du Languedoc*, t. II, *preuves*, col. 138.

Digitized by Google

Pour mieux faire comprendre cette transmission de nom, nous plaçons ici un tableau généalogique des princes dont nous avons parlé :

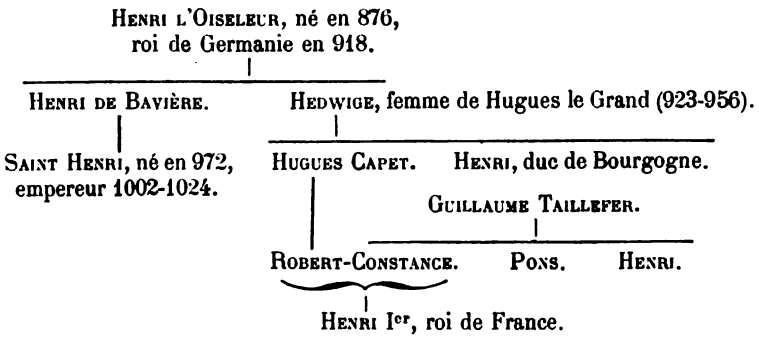

On voit clairement par ce tableau le lien de famille qui unissait le roi de France Henri Ier à Pons de Toulouse, et il paraît probable que cette parenté aura contribué à déterminer le comte à placer sur sa monnaie le nom du roi de France dont, au reste, il reconnaissait la souveraineté dans ses actes publics. Malheureusement l'histoire de Henri Ier est extrêmement obscure ; ni Guillaume de Jumièges, ni Raoul Glaber ne nous ont appris quelle part il a pu prendre dans les affaires du Languedoc.

L'existence du nom d'un roi de France sur une monnaie baronale n'est pas un fait entièrement nouveau. Nous avons, en 1842, fait connaître un denier d'Hervée, évêque de Beauvais, sur lequel on lit HVGO REX HERVEVS (1) et nous pensions que : « la présence des deux noms indique un simple hommage de la part de l'évêque, plutôt qu'un partage du droit monétaire et des revenus qui en étaient la conséquence. » Cette opinion, émise il y a seize ans, nous pouvons la reproduire au sujet des deniers de Pons de Toulouse portant le nom du roi Henri Ier.

(1) *Revue numismatique*, 1842, p. 103. V. p. 139 du présent volume. — M. Bigot, dans son *Essai sur les monnaies du royaume et duché de Bretagne*, a publié, p. 97, un denier aux armes de Dreux, sur lequel on lit le nom de saint Louis; mais on n'y voit point le nom du duc de Bretagne, et l'auteur considère cette monnaie comme une contrefaçon.

Digitized by Google

On remarquera que le P barré figuré au centre de notre denier, est l'initiale du nom de Pons, et reproduit en même temps le monogramme du Christ, tel qu'on le voit sur tant de lampes chrétiennes et sur la monnaie d'or de Constantin, de Constance, d'Arcadius, d'Anthemius et d'autres empereurs.

Digitized by Google

MÉDAILLON INÉDIT DE GRAZIA NASI

OEUVRES DU GRAVEUR JEAN PAUL POGGINI.

(Extrait du tome III (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, 1858, pp. 89-104.)

En 1838, M. Charles Lenormant acheta à Florence le curieux médaillon de bronze dont nous donnons ici la gravure. Cette belle pièce, qui n'a pas de revers, est conservée au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale où, jusqu'à présent, elle est restée sans attribution. Elle représente le buste d'une jeune femme élégamment parée, accompagnée de l'inscription bilingue :

גרציאה . נשיא . A. Æ. XVIII (anno ætatis [suæ] duodevigesimo).

Digitized by Google

Sur la partie tronquée du bras on remarque la signature P.

La première question à résoudre pour l'explication de ce médaillon était celle-ci :

La légende hébraïque, par suite d'une fantaisie que l'érudition du XVIe siècle ferait comprendre, exprime-t-elle le nom d'une dame chrétienne, ou bien nous oblige-t-elle à chercher, parmi les familles israélites, une personne à laquelle puissent convenir les noms qui, du reste, se lisent sans difficulté, *Grazia Nasi?*

On pense bien que nous avons dû porter notre examen des deux côtés, et que ce n'est pas sans quelque peine que nous sommes parvenu à trouver le renseignement qui nous était nécessaire. Quelque bref qu'il soit, il est néanmoins de nature à nous éclairer assez complètement. Nous y rattachons d'ailleurs diverses indications subsidiaires qui en facilitent l'intelligence, et, une fois l'attention fixée sur ce point, il est probable que d'autres découvriront des textes qui ont échappé à notre première enquête.

Dans son ouvrage intitulé *Nomologia o discursos legales* Imanuel Aboab, après avoir rapporté des faits accomplis sous le gouvernement de Côme le Grand, duc de Toscane (1537-1564), s'exprime ainsi :

« Presque dans le même temps, notre nation [juive] jouit de la libéralité d'une très généreuse dame, qui fut la très illustre Señora Doña Gracia Nasi, sur les vertus excellentes et les nobles actions de laquelle on pourrait écrire des livres de grand exemple. Elle ne voulut pas accorder son illustre et unique fille, pour femme, à de très riches comtes et marquis de familles étrangères (1) qui la lui demandèrent. Le Seigneur lui donna pour gendre son propre neveu, l'illustrissime et digne d'immortelle renommée Señor Don Joseph Nasi, très méritant duc de Nacsia, couronne très honorable des Hébreux portugais.

« En ces mêmes temps, un peu auparavant, et ce fut en l'année 5292, suivant le comput chrétien 1532, » etc. (2).

(1) Le texte porte « *de otras gentes.* » Je pense qu'il s'agit là de personnages étrangers à la race israélite.

(2) *Nomologia o discursos legales, compuestos por el virtuozo H. H. Imanuel*

Digitized by Google

Nous traduisons cette dernière portion de phrase qui n'a plus de rapport avec notre sujet, pour montrer que Grazia Nasi florissait après 1532. Mais la phrase est tellement vague qu'elle nous fournit seulement une limite supérieure sans nous permettre d'établir une distinction claire entre l'époque où Grazia Nasi s'illustra par sa générosité et celle où elle devint la belle-mère de don Joseph. Celui-ci, d'ailleurs, ne prit le titre de duc de Nascia qu'en 1567, ainsi que nous le verrons plus loin.

Nous devons faire remarquer la forme de la légende hébraïque.

גרציאה (Grazia) est un nom féminin à l'état absolu comme s'il était suivi du mot בת *fille ;* car נשיא (Nasi) est au masculin et se rapporte, par conséquent, non pas à Grazia personnellement, mais à son père. L'usage du nom de famille n'existait pas réellement chez les juifs à cette époque, et si leurs relations avec les chrétiens les ont amenés à s'en servir, c'est une sorte de fiction qui disparaît ordinairement dans l'hébreu, par exemple dans les inscriptions funéraires (1). Cependant ici on s'est conformé à la coutume européenne qui consiste à appliquer un nom masculin à une femme.

Le nom de Nasi est connu parmi les bonnes et anciennes familles florentines. Dans le catalogue des maîtres de la monnaie de Florence nous trouvons, de 1385 à 1491, quatorze membres de la famille Nasi qui gouvernèrent la *zecca* pendant vingt et un semestres (2). Suivant Scipion Ammirato, Mazo Albizi, mort en 1491, avait marié sa cinquième fille, Bartolomea, à Filippo Nasi (3) qui ne figure pas parmi les *domini*

Aboab D. G. M., segunda edicion, coregida y emendada por Raby Dr Ischak Lopes. En Amsterdam, anno 5487 (1727), p. 328.

(1) Les noms de villes employés comme *surnom personnel* pour des *hommes* paraissent déjà vers le milieu du XVIe siècle ; mais ce ne sont pas encore des noms de famille comme nous les entendons. Voir à ce sujet le très curieux petit volume, publié par M. Koppelmann Lieben, sous le titre de *Sépher Galed; Grabsteininschriften des prager israel. alten Friedhofs*, Prag. 1856.

(2) Giovan. Villani e Gerardo Gentili, *Istoria del fiorino d'oro*, publiée dans le recueil d'Argelati, 1752, t. IV, p. 50 à 70.

(3) *Delle Famiglie nobili fiorent.*, part. Ia, p. 42, C.

Digitized by Google

monetæ : mais il y a ceci à noter que Nasi qui, chez les chrétiens, a une origine grecque ou latine, est aussi la *transcription* du mot hébreu נשיא, *prince*, qui est un surnom, comme le chaldéen *cohen* affecté aux descendants d'Aaron, et n'a aucune relation qu'une ressemblance de son avec le nom italien. D'ailleurs ce surnom, comme tous les mots sémitiques, n'a pas d'orthographe en caractères latins; on le rend, suivant la prononciation du pays où on le transcrit, par Nasi, Nassy, Naxi. Grazia et son neveu don Joseph ne sont donc pas de la famille florentine dont nous venons de parler (1). Don Joseph, qui joua un rôle très important dans les événements accomplis pendant la seconde moitié du XVIe siècle, n'a pas été l'objet d'études bien approfondies de la part des historiens; les chrétiens en parlent avec rancune, les musulmans l'acceptent comme le favori de leurs sulthans; les juifs (ceux du moins dont nous avons pu consulter les ouvrages) gardent le silence sur son origine. Voici comment s'exprime Mézeray dans son *Histoire des Turcs :*

« Vn Iuif et Espagnol, ou sorti des Iuifs, que iadis Ferdinand chassa d'Espagne, nommé Iean Micqué, lequel n'avoit laissé Prouince Chrestienne où il ne se fust arrêté, non comme vn passant ou pour y trafiquer, mais pour épier ce qui s'y faisoit, afin d'en faire apres son profit. Ayant doncques négocié à Lion, puis à Marseille, et de là passé à Rome, visité la Sicile, et demeuré quelque temps à Venise, où il fut sollicité de se faire Chrestien : finalement il s'en alla à Constantinople, où il trouva moyen d'estre présenté à Selim, auquel il sceut faire entendre tant de choses, comme il auoit l'esprit subtil, que ce Prince le prit en affection. Voyant doncques vn si bon commencement à ses entreprises, ce meschant garniment se fit premièrement Turc, puis il commença à solliciter Selim contre le duc de Necsie (2). » Claude Haton, prêtre de Provins au XVIe siècle, dit

(1) Il y avait aussi des Nassi en Dalmatie. Un coup de canon tiré sur un petit vaisseau turc par la galère de Simon Nassi, de Zara, fut, dit-on, une des causes qui déterminèrent Soliman II à faire la guerre aux Vénitiens. Mezeray, *Hist. gén. des Turcs*, t. I, p. 545. — Hammer, *Hist. de l'emp. ottom.*, t. V, p. 266.

(2) *Hist. gén. des Turcs*, 1662, in-folio, t. I, p. 685.

Digitized by Google

dans ses *Mémoires* que Selim II se disposa à la conquête de l'île de Chypre, à l'instigation du Portugais Jean Michez, grand seigneur de sa cour (1). Dans le rapport d'un ambassadeur vénitien (1566), conservé dans les archives d'Autriche, on remarque ces mots : « Il povero duca di Naxos arrivato à Costantinopoli per dir le sue ragioni contra quel *Ebreo Giovani Miches*, *quondam Giuseppe Nassy*, per esser stato datoli solemnamente Naxos ed Andros (2). » Dans la correspondance du duc de Ferrare, notre personnage est nommé Zuan Miches. On trouve dans un rapport d'Albert de Wyss, ambassadeur de l'empereur Maximilien en 1567 : « J. Miches christianus allicitus *hebraico virginis conjugio*, olim Josephus de Nassis, gulosus, apud Selimum dum adhud Magnesiæ ageret, dux Nassiæ creatus. » Albert de Wyss, qui était Flamand et ne connaissait pas bien les familles de la Toscane, paraît avoir pris don Joseph pour un des Nasi chrétiens de Florence. Le rabbin Almosnino dit : « Don Jose Nassi, judio de nacion. » Une note en italien, étudiée aux archives de Turin et traduite par M. de Maslatrie, contient ce passage : « Le Visir remit à Cocjno une lettre de créance, en date du 28 novembre 1563, et signée de Joseph Naxi, juif portugais, appelé autrefois Jean Michel, alors puissant à la cour du grand Turc et en relation avec le Piémont (3). » Enfin un firman turc, adressé au doge de Venise par le grand vizir et traduit par M. de Hammer, désigne ainsi don Joseph. « Le modèle des personnes de qualité le bey franc Yasif Nasi (4). »

M. de Hammer, dans un autre endroit de son livre, s'exprime ainsi : « Joseph Nassy, *né en Portugal*, où il portait le nom de don Miguez et l'un de ces juifs appelés Moranas, aux-

(1) *Mémoires de Claude Haton*, publiés par Félix Bourquelot, 1857, in-4°, p. 609. Le prêtre de Provins s'exprime ainsi à propos de la conquête de Chypre : « Ce que j'en ai pu dire ci dessus a esté par le recueil que j'en ai faict de plusieurs personnes qui se vantoient d'y avoir esté présentes, tant de la nation françoyse que espagnolle et italienne, avec lesquelles je me suis trouvé à diverses fois. »

(2) Cité par Hammer, *Hist. de l'emp. ottom.*, t. VI, p. 385.

(3) *Hist. de l'île de Chypre*, 1855, t. III, première partie, Documents, p. 557.

(4) *Hist. de l'emp. ottom.*, t. VI, p. 118.

Digitized by Google

quels la force avait imposé une conversion apparente au christianisme, s'était rendu avec son frère à Constantinople à l'époque où Souleiman régnait encore. Là son amour pour une juive aussi riche que belle le fit bientôt rentrer dans la foi de ses pères (1). »

Imanuel Aboab dit bien que don Joseph était un juif portugais, mais non pas qu'il fût né en Portugal, ce qui est fort différent, puisque la première de ces expressions indique un rit ou communion. Néanmoins laissant de côté Zuan, forme dialectique italienne de Giovanni, remarquons que Miguez signifie en portugais *fils de Michel* (il faut donc dire non pas don Miguez, mais dom Joaô Miguez), et paraît bien indiquer une origine lusitanienne (2). Ce que nous savons positivement, c'est que la juive épousée par le favori de Sélim était la fille de Grazia Nasi; et si don Joseph s'était réellement fait chrétien, on comprend très bien comment sa tante aura repoussé les grands seigneurs qui lui demandaient la main de sa fille unique, dont le mariage devait ramener à la loi de Moïse un membre de sa propre famille.

Le savant historien de l'empire ottoman nous apprend encore que, par suite d'une correspondance qui s'était établie entre Roustem-Pacha, gouverneur de Bude, et le duc de Ferrare Hercule II, ce dernier écrivit, le 6 mars 1558, au grand vizir qu'il accordait, conformément à sa demande, au frère du juif Zuan Michez la permission de quitter Ferrare *colla famiglia* (3).

Nous avons dit en commençant que le médaillon de Grazia Nasi porte la signature P. Cette signature se retrouve, avec la date 1554, sur un très beau médaillon d'Hercule II, duc de Ferrare, de Modène et de Reggio, qui fait partie de la collection de M. Le Carpentier, et qui a été publié par M. Conbrouse dans ses *Monuments de la maison de France*. On recon-

(1) *Hist. de l'emp. ottoman*, t. VI, p. 383.

(2) Miguez est formé de Miguel comme Perez de Pedro ou Pere, Sanchez de Sancho, Velasquez de Velasco, Rodriguez de Rodrigo, Hernandez de Hernan.

(3) *Hist. de l'emp. ottom.*, t. VI, p. 118. Note.

Digitized by Google

naît, au premier coup d'œil, que les deux portraits sont bien évidemment l'œuvre du même artiste. La forme des lettres latines, des virgules qui séparent les mots, le grénetis perlé, la richesse et le style de l'ornementation, tout en un mot concourt à établir une ressemblance évidente et remarquable; cette analogie de style et d'ajustement se distingue mieux encore dans la médaille frappée à l'occasion du mariage d'Isabelle de France avec Philippe II, roi d'Espagne (1559). Cette dernière pièce est signée I. PAVL. POG. F. et M. Conbrouse, qui en a trouvé un exemplaire dans la collection de M. Ferdinand Bursio, l'attribue, aussi bien que le médaillon d'Hercule II signé P, au graveur Poggio (1). Mais nous pensons que ces deux monuments numismatiques sont, comme le portrait de Grazia Nasi, l'œuvre de Giovanni Paolo Poggini, orfèvre et médailleur de Florence, qui, avec son frère Domenico, avait commencé par travailler pour Benvenuto Cellini; car nous ne connaissons pas de graveur de médailles nommé Poggio. Nous constatons néanmoins que M. Conbrouse était complètement dans la vérité lorsqu'il attribuait au même auteur la médaille d'Hercule II, et celle d'Isabelle de France. Le comte Cicognara, dans sa *Storia della Scultura*, et après lui Stefano Ticozzi (2) et M. Nagler (3), dans leurs dictionnaires des ar-

(1) *Monuments de la maison de France, collection de médailles, estampes et portraits*, 1856, in-folio. pl. 22, 28. — Cette pièce, dont il existe un bel exemplaire d'argent à la Bibliothèque impériale, a été publiée par Cicognara, *Stor. della Scult.*, t. II, pl. 85, nº 4.

(2) *Dizionario degli architetti, scultori, pittori d'ogni età et d'ogni nazione.* Milano, t. III, 1832, p. 164-165.

(3) *Neues allgemeines Künstler Lexicon*, t. XI, p. 443.

Cet article (d'un ouvrage fort utile), contient quelques erreurs empruntées à Ticozzi par M. Nagler. Lucrezia et Leonora d'Este sont indiquées comme étant filles d'Alphonse II, qui est leur frère; l'auteur mentionne une médaille de Philippe II d'Espagne et de sa femme *Anne* de Portugal. Or, *Marie* de Portugal était morte en 1545, treize ans avant l'arrivée de Poggini en Espagne (1558); la reine se nommait alors Marie d'Angleterre. Quant à Anne d'Autriche, dont on connaît la médaille gravée par Poggini, elle épousa Philippe en 1570. M. Nagler cite encore une médaille représentant le pape Clément VII, au revers de Philippe II, frappée en 1559, à l'occasion de la paix conclue entre la France et l'Espagne. Clément VII était mort en 1534, vingt deux ans avant l'avènement de Philippe. Ticozzi dit que le portrait du pape était fait d'après Cellini. Ceci nous montre l'origine de l'erreur que nous relevons et qui provient d'une

Digitized by Google

tistes, assurent que J. P. Poggini exécuta des médailles représentant Alphonse II d'Este et sa femme Lucrezia de Médicis (1558); les sœurs de ce prince, Lucrezia et Leonora; qu'il en fit encore pour François de Lorraine, gendre d'Hercule II, pour Bona Sforce, pour Marguerite d'Autriche, pour les princesses de Gonzague et d'Urbin, et pour beaucoup d'autres belles dames de ce temps. Cicognara possédait environ cinquante médailles qu'il attribuait à cet artiste éminent, dont il dit : « All' occhio degli intelligenti il suo largo e saporito stile si conosce da lunge (1). » Effectivement le style des médaillons signées par Poggini est si caractérisé, si saisissant, qu'après avoir vu ces médaillons, on reconnaît sans difficulté les œuvres anonymes du même artiste au milieu de celles de Pompeo Lioni, de Jacopo Trezzo, de Domenico di Polo, ses émules ou ses contemporains. Cicognara nous apprend que c'est à J. P. Poggini qu'il faut attribuer la plupart de ces charmants médaillons, exécutés en cire de couleur et décorés de perles fines et de filets d'or, que souvent l'on a fait passer pour des ouvrages de Benvenuto Cellini. Or on peut observer que, dans ses médaillons de métal, Poggini a prodigué ces mêmes ornements, qui donnent, pour ainsi dire, un air de parenté à tous ses portraits de femmes. On pourrait même, à cet égard, reprocher au médailleur florentin non seulement une trop grande unité de style, qui finit par devenir monotone, mais encore une reproduction beaucoup trop identique des ajustements, qui semblerait impliquer l'absence d'imagination. Nous ne savons si c'est l'étiquette espagnole qu'il en faut accuser; mais il est certain que c'est à peine si on peut distinguer l'effigie d'Isabelle de

fausse interprétation d'un passage de Cicognara. Cet écrivain dit en effet qu'en 1559 Poggini avait copié, pour placer au revers de la tête de Philippe II, le type allégorique que Cellini avait composé en 1527 pour servir de revers à une tête de Clément VII. Cicognara a soin de donner la gravure des deux médailles (pl. 85, nos 2 et 7), ce qui ne laisse aucun doute sur l'esprit du lecteur attentif. Seulement, la médaille de Clément VII est de 1534. Ticozzi a donc fourni à Nagler l'indication d'une médaille imaginaire. Cellini avait représenté sur sa médaille l'*arc* de Janus; Poggini a donné une preuve de son érudition en substitant à cet *arc* la représentation du *temple* de Janus copié des monnaies de Néron.

(1) *Stor. della Scult.* Venezia, 1816, in-folio, t. II, p. 408.

Digitized by Google

France, modelée en 1559, de celle d'Anne d'Autriche exécutée onze ans plus tard, en 1570.

En 1558, Poggini alla s'établir en Espagne, à Tolède probablement, car ce ne fut qu'en 1560 que la cour fixa sa résidence à Madrid. C'est dans ce pays qu'il fit la belle médaille d'Isabelle de France, qu'il a signée I. PAVL. POG. F., et une autre médaille, non moins précieuse, pour doña Juana, fille de Charles-Quint et veuve de dom Joaô, prince de Portugal ; cette pièce, dont il existe un très bel exemplaire de bronze doré à la Bibliothèque impériale, est signée I. PAV. P. L'artiste, n'étant plus alors dans sa patrie, croyait utile de se recommander à l'attention publique, et de constater la marque de confiance que lui avait donnée le monarque espagnol en le chargeant de graver sa médaille de mariage. A Ferrare, où il était bien connu, il se contentait d'inscrire sur ses œuvres l'unique lettre P, ou même il ne les signait pas du tout. En effet, nous avons retrouvé à la Bibliothèque impériale diverses médailles qui se rapportent aux indications fournies par Cicognara, et d'autres que cet auteur ne cite pas, toutes du même travail et accusant une même origine. L'une de ces médailles représente Lucrezia de Médicis au revers d'Alphonse II, qui l'épousa en 1558. Cette pièce a été frappée du vivant même du duc Hercule II, car Alphonse n'y porte que le titre de *prince* de Ferrare ; Bellini, qui l'a publiée et qui la classe à l'année 1558, n'a donné aucune indication sur son auteur (1) ; la pièce, à la vérité, est sans signature ; mais la coiffure de la princesse et l'arrangement de sa robe se retrouvent exactement dans le médaillon de Grazia Nasi. Une autre nous offre les portraits des deux sœurs, Lucrezia et Leonora, filles d'Hercule II et

(1) *Delle monete di Ferrara.* Ferrare, 1761, in-4°, p. 207. — Voir la note de la page 210. Bellini n'a fait aucune observation au sujet de la signature P qui se voit sur les *monnaies* d'Hercule II publiées par lui, n°s 5, 6, 7 et 10. Ces monnaies sont l'œuvre de Poggini. Son frère Domenico continua la gravure des coins après le départ de Jean-Paul pour l'Espagne ; sa signature se voit sur les *monnaies* d'Alphonse II frappées en 1564 et en 1565. Bellini qui les publie, p. 217 et 218 de l'ouvrage cité plus haut, n'a donné à ce fait aucune attention. — Voy. aussi Litta, *Famiglie celebre ital.*, fasc. XXVI, n° 35. — *Trés. de num., Méd. ital.*, t. I, pl. xxx, n° 2, p. 25.

Digitized by Google

petites-filles de notre roi Louis XII; cette dernière pièce porte la date 1552, et la signature P qui paraît n'avoir pas été remarquée (1). Sur une autre encore nous voyons les traits d'un frère de ces princesses, Louis d'Este, qui devint plus tard cardinal et archevêque d'Auch. Un médaillon sans revers nous montre Alphonse d'Este, neveu du duc Alphonse, avec la date 1557. Une médaille d'argent, faite en 1554, représente un frère d'Hercule II, François d'Este, marquis de Massa, ainsi que le buste de son neveu Alphonse, alors prince de Ferrare (2); enfin, dans les planches de Litta nous trouvons une médaille du même François d'Este, avec la date 1554, ayant au revers, la tête du jeune Louis, que nous venons déjà de mentionner (3), et une autre d'Annibal d'Este, âgé de quatorze ans (1556) (4). C'est aussi la date de 1556 qui est tracée sur le beau médaillon sans revers représentant Bone Sforce, femme de Sigismond Ier, roi de Pologne (5), pièce mentionnée par Cicognara et qui existe à la Bibliothèque impériale. Entre les mots qui composent les légendes tracées autour des portraits de François et d'Annibal, on observe ces mêmes virgules dont nous avons signalé la présence sur les médaillons d'Hercule II et de Grazia Nasi. Toutes les pièces que nous venons de citer ont un style commun si caractérisé, qu'on les peut séparer sans hésitation, comme nous l'avons déjà dit, de celles qui ont été modelées par d'autres artistes contemporains, et notamment par Domenico Poggini, dont les œuvres ont un tout autre aspect. Toutefois, il est un monument numismatique qui se distingue

(1) Litta, *Famiglie celebre ital.*, fasc. XXVI, nos 42, 43. — *Trés. de num.*, *Méd. ital.*, t. II, pl. xxv, no 4, p. 23. — La médaille porte les légendes LVCRETIA ESTENSIS A. A. XVII, 1552, et ELEONORA ESTENSIS A. A. XV. Cette pièce est indiquée comme représentant Lucrezia de Médicis qui, cependant à cette époque (1552), n'était pas encore princesse d'Este.

(2) *Trés. de num.*, *Méd. ital.*, t. II, pl. xxv, no 3, pl. 23.

(3) Litta, *Famiglie celebre ital.*, fasc. XXVI, no 45. — Dans le *Trésor de num.*, *Méd. ital.*, t. I. p. 26, ce prince Louis, second fils de Renée de France, a été pris pour Alphonse, son frère aîné, malgré le nom inscrit dans la légende.

(4) Litta, *Famiglie celebre ital.*, fasc. XXVI, no 13. — La légende est ANIBAL ESTENSIS-A-A-XIII, 1556. Au revers, INTEMPESTIVA VENIS. Le jeune prince repousse la mort qui vient pour le saisir.

(5) *Trés. de num.*, *Méd. allemandes*, pl. X, no 4, p. 18.

Digitized by Google

par une liaison plus étroite encore avec le médaillon de Grazia Nasi : c'est une pièce d'argent qui représente Isabelle d'Este avec la légende **ISABELLA. RAM. D. EST.** et la date **MDLVI.** Costume, ornements de la coiffure, forme des caractères, grènetis, tout enfin jusqu'à la signature **P** inscrite sur le bras tronqué et qui n'avait pas encore été signalée, concourt à produire une ressemblance frappante (1).

On voit donc que de 1552 à 1558, J. Paul Poggini a reproduit l'image des princes de Ferrare. D'un autre côté, on se rappelle qu'en 1558 le duc Hercule autorisait le frère de Joseph Nasi à quitter cette capitale avec sa famille; dès lors on est autorisé à croire que Grazia résidait dans la même ville, et était comprise dans cette famille à laquelle on permettait de se rendre à Constantinople. Nous ferons remarquer que le voile donné à Grazia par Poggini se retrouve sur la médaille de doña Juana, fille de Charles-Quint et mère du célèbre dom Sébastien. Cette princesse, lorsque Poggini passa en Espagne, était, depuis quatre ans (1554), veuve de dom Joaô, cinquième fils de dom Joaô III, roi de Portugal. Sans doute le voile était un signe du veuvage de doña Juana, et nous sommes disposé à croire qu'il avait le même sens dans le portrait de Grazia qu'Imanuel Aboab nous représente comme une *generosissima matrona*, sans nous parler de son mari. J. P. Poggini, arrivant de Florence à Ferrare, à une époque qui nous est inconnue, aura accepté avec empressement l'occasion qui se présentait à lui de faire avantageusement connaître son talent en exécutant le portrait d'une riche et belle juive; c'est peut-être à ce travail, accompli avec habileté, qu'il a dû la commande du médaillon représentant les deux filles du duc Hercule, Lucrezia et Leonora, médaillon qui ouvre la série que nous avons tenté de reconstituer. Si Grazia avait dix-huit ans (l'âge indiqué par notre médaillon) vers 1552, sa fille pouvait être née l'année précédente, et avoir atteint l'âge de seize ans en 1567. C'est alors que cette jeune personne, arrivée à Constantinople avec

(1) *Trés. de num., Méd. ital.*, t. I. pl. XXX, n° 4. — La pièce existe à la Bibliothèque impériale.

Digitized by Google

sa mère, aura épousé don Joseph, son cousin, qui venait d'être fait duc de Naxia.

Le titre de duc donné à un israélite au XVIe siècle paraît assez extraordinaire pour qu'il soit utile d'entrer dans quelques détails à ce sujet.

En 1207, le Vénitien Marc Sanudo s'était emparé de l'île de Naxos (nommée aussi Nacsia ou Naxia), et reçut de Henri, empereur de Constantinople, le titre de duc, que sa postérité conserva jusqu'en 1372. Le duché passa alors à François Crispo, et un de ses descendants, Jean Crispo, devint tributaire de Soliman II, après que Khaïr-ed-Din (Barberousse) se fut emparé de l'île, ainsi que le malheureux duc le raconte dans une longue lettre adressée en 1537 au pape et aux princes chrétiens (1).

Jacques Crispo reçut de Jean, son père, le duché de Naxos, et le conserva, comme tributaire du sultan, jusqu'en 1566 qu'il fut appelé à Constantinople, où Joseph Nasi sollicitait, dit-on, contre lui. Crispo fut jeté en prison, dépouillé de ses biens, et sa principauté fut donnée au favori de Sélim, qui avait un instant rêvé la possession d'un titre plus brillant encore. Alors que le fils de Soléiman était gouverneur de Kutaya, don Joseph ne cessait de lui prodiguer les ducats de Venise, et le vin de Chypre que le jeune Osmanli aimait beaucoup trop et qui causa sa mort. Le juif représentait combien il était facile de se procurer en abondance l'or et le vin en faisant la conquête de l'île qui les produisait, et Sélim s'écria un jour : « En vérité, si mes désirs s'accomplissent, tu deviendras roi de Chypre ! » Cette promesse remplit le juif d'espérances si ambitieuses, qu'il fit suspendre dans sa maison les armes de Chypre, avec cette inscription : « Joseph, roi de Chypre (2). » Don Joseph

(1) Tournefort, *Relat. d'un voyage au Levant.* Lyon, 1727, t. I, p. 254. — Sur a conquête de Naxos par Barberousse, voy. Hammer, *Hist. de l'emp. ottom.*, t. V, p. 281-283, et la lettre de Jean Crispo dans Buchon, *Recherches et matériaux pour servir à une histoire de la domination française dans les provinces démembrées de l'empire grec*, 1840, première partie, p. 360 et suiv.

(2) Hammer, *Hist. de l'emp. ottom.*, t. VI, p. 384, et les autorités citées par le savant orientaliste dans la note 1 de la page 523.

Digitized by Google

Nasi, « qui exerça une haute influence sur toutes les affaires, décida quelquefois des question de paix et de guerre, » mourut en 1578 (1). Son duché, qui comprenait Naxos, Paros, Antiparos et autres Cyclades, fut d'abord partagé entre trois defterdars; plus tard, il passa à la famille espagnole Coronello, qui se perpétua à Naxos et fut longtemps chargée de la gestion du consulat de France (2).

On a pu remarquer que dans leurs rapports de 1556 et de 1557, les ambassadeurs vénitien et allemand disent, en parlant de don Joseph, *quondam Giuseppe Nassy, olim Josephus de Nassis*. M. de Hammer pense « que le nom antérieur du juif a été confondu avec son nom ultérieur (3). » Mais il me semble, au contraire, que les ambassadeurs ne se sont nullement trompés. Le surnom Nasi appartenait à la famille de don Joseph, puisque sa tante Grazia le portait ; c'est là un fait que la médaille démontre. Si don Joseph a plus tard évité de prendre un titre hébraïque comme *Nasi,* et s'il a indiqué sa filiation à la manière portugaise, ç'a été sans doute pour se soustraire à l'attention malveillante des chrétiens pendant le séjour qu'il fit à Lyon, à Marseille, à Rome, en Sicile et à Venise. C'est dans cette dernière ville qu'il aurait été sollicité de se faire chrétien, à ce que nous dit Mézeray, qui paraît bien informé. Toutefois, en accusant don Joseph de s'être fait *turc*, c'est-à-dire musulman, nous croyons que l'éminent historien s'est un peu trop laissé aller à sa mauvaise humeur contre le spoliateur de Jacques Crispo, et qu'il abuse du droit de commenter les événements par voie d'induction.

En définitive, le médaillon conservé à la Bibliothèque impériale se trouve complètement expliqué. Nous savons en quel temps, en quel lieu, pour quelle personne et par quel artiste il a été exécuté ; c'est une sorte de problème numismatique que nous cherchions à résoudre ; et si nous avons donné

(1) *Ibid.*, t. VI, p. 119; t. VII, p. 59.

(2) Tournefort, *Relat. d'un voyage au Levant*, t. I, p. 263. — Buchon., *Rech. sur la domin. franç. dans les prov. de l'empire grec*, première partie, p. 368.

(3) *Hist. de l'emp. ottom.*, t. VI, p. 386.

Digitized by Google

quelques développements aux faits historiques, c'est qu'ils devaient amener le lecteur à conclure comme nous l'avons fait. Quant à l'œuvre du médailleur Jean-Paul Poggini, que nous croyons digne de toute l'attention des numismatistes, il faudrait, pour en bien faire comprendre l'importance, retrouver et décrire les nombreux monuments indiqués si brièvement par Cicognara ; il faudrait, en un mot, entreprendre, au sujet de cet artiste, une monographie comme celles que M. Julius Friedlænder a dernièrement consacrées à Andrea Guacialoti et à Benvenuto Cellini.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME QUATRIÈME.

Pages.

1. — (1837.) Monnaies inédites de quelques prélats français. (Vignettes.) 1

2. — (1838.) *Gold Triens with* « Dorovernis ». (Vignette.) 11

3. » Numismatique 13

4. » Monnaies inédites de quelques prélats dauphinois. (Vignettes.) 17

5. — (1839.) Jean Goujon 23

6. » Sceaux des monnayeurs. (Vignette.) 33

7. » Restitution à la ville de Saintes d'une monnaie attribuée à Autun. (Vignette.). 35

8. » Monnaie de Guillaume, comte de Bourges. (Vignette.) 40

9. — (1840.) Triens de Dorovernis 44

10. » Figurines de fer. (Vignettes.) 48

11. — (1841.) Liste par ordre alphabétique des noms des lieux où l'on a battu monnaie depuis l'invasion des Francs jusqu'à la mort de Charles le Chauve. 57

12. » Recherches sur les monnaies de Meaux. (Vignettes.) . 67

13. » Notice sur quelques monnaies inédites de Reims. (Vignettes.) 94

14. » *Remarkable gold coin of Offa*. (Vignette.). 106

15. — (1842.) *Note on some coins of the Cuerdale find* 109

16. » *The gold mancus* 112

Digitized by Google

Pages.

17. — (1842.) Description de quelques monuments émaillés du moyen âge. (Vignettes.) 115

18. » Vision de Sainte-Bathilde. (Vignette.) 132

19. » Lettre à M. le Directeur du *Cabinet de l'Amateur et de l'Antiquaire*, sur un denier frappé en Aquitaine . . 136

20. » Denier d'Hervé, évêque de Beauvais, frappé avec le nom de Hugues Capet. (Vignette.) 139

21. — (1843.) Monnaies normandes. (Vignettes.) 144

22. — (1844.) Observations sur le type de quelques deniers de Pépin, roi de France. (Vignette.) 155

23. » Monnaies frappées pour le comté de Roussillon par les rois d'Aragon, comtes de Barcelone. (Vignettes.) 158

24. » Manche de sceau d'ivoire. (Pl. I.) 174

25. — (1845.) Reliquaire de Saint-Charlemagne. (Pl. II.) 176

26. » Le dit des trois morts et des trois vifs. (Pl. III.) . . . 186

27. » Meaux 195

28. — (1846.) Notice sur les figures velues employées au moyen âge dans la décoration des édifices, des meubles et des ustensiles. (Vignettes.) 223

29. » Lettre à M. de la Saussaye à propos de la notice de M. A. Durand sur *quelques pièces satiriques relatives à la Révolution française*. 247

30. — (1848.) Crosse double du XIIIe siècle. (Pl. IV.) 250

31. » Notice sur un mouton d'or inédit frappé en Normandie pour Henri V, roi d'Angleterre. (Vignette.). . . . 261

32. » Description de quelques monnaies de Picardie. (Vignettes.) 271

33. — (1849.) Études sur quelques monnaies carlovingiennes. (Vignettes.) 284

34. » Dissertation sur deux deniers frappés en Provence pour les comtes de Forcalquier. (Vignettes.) . . . 290

35. » Lettre à M. Lecointre-Dupont sur des monnaies normandes inédites. (Vignettes.) 301

36. — (1851.) Liste alphabétique des saints dont les noms figurent sur les monnaies et les méreaux du moyen âge. . 311

37. — (1852.) Observations sur une monnaie mérovingienne trouvée à Elseghem, près d'Audenarde. (Vignette.) 320

Digitized by Google

Pages.

38. — (1853.) Note sur une bague d'or mérovingienne. 325

39. — (1854.) Observations sur quelques points d'un article intitulé: *Fragments de numismatique sénonaise*. 326

40. — (1856.) Monnaie d'or de Raimon, comte de Barcelone. (Vignette.). 332

41. » Quelques deniers de Pépin, de Carloman et de Charlemagne. (Pl. V.) 337

42. » De l'S barré de Henri IV. Jetons et médaille qui s'y rapportent. (Pl. VI.) 346

43. — (1857.) Observation insérée à la suite d'une lettre de M. le baron Chaudruc de Crazannes, adressée à M. de Longpérier au sujet de sa dissertation sur l'S barré de Henri IV. (Vignette.). 354

44. » Monnaies de Louis XI frappées à Perpignan. (Pl.VII.). 357

45. » Monnaies épiscopales de Strasbourg et de Constance. (Pl. VIII et vignette.). 365

46. » Monnaie d'argent de Philippe de Rouvres, duc de Bourgogne. (Vignette.) 388

47. — (1858.) Explication de la légende des deniers frappés par Pons, comte de Toulouse 393

48. » Médaillon inédit de Grazia Nazi, œuvre du graveur Jean-Paul Poggini. (Vignette.). 399

ANGERS. — IMP. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.

Digitized by Google

Digitized by Google

Ch. Vernier del. Lemaitre sculp

MANCHE DE SCEAU D'IVOIRE

Paris Imp. Marcilly aîné

Digitized by Google

Digitized by Google

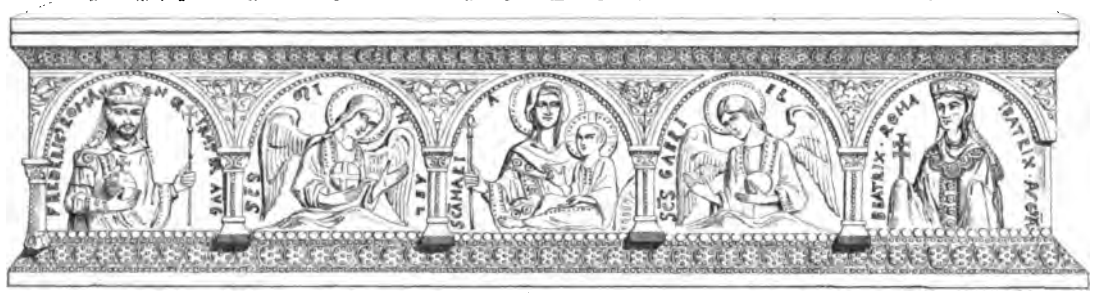

1

2

3

Vernier del

Lemaitre sculp

RELIQUAIRE DE CHARLEMAGNE

Digitized by Google

Digitized by Google

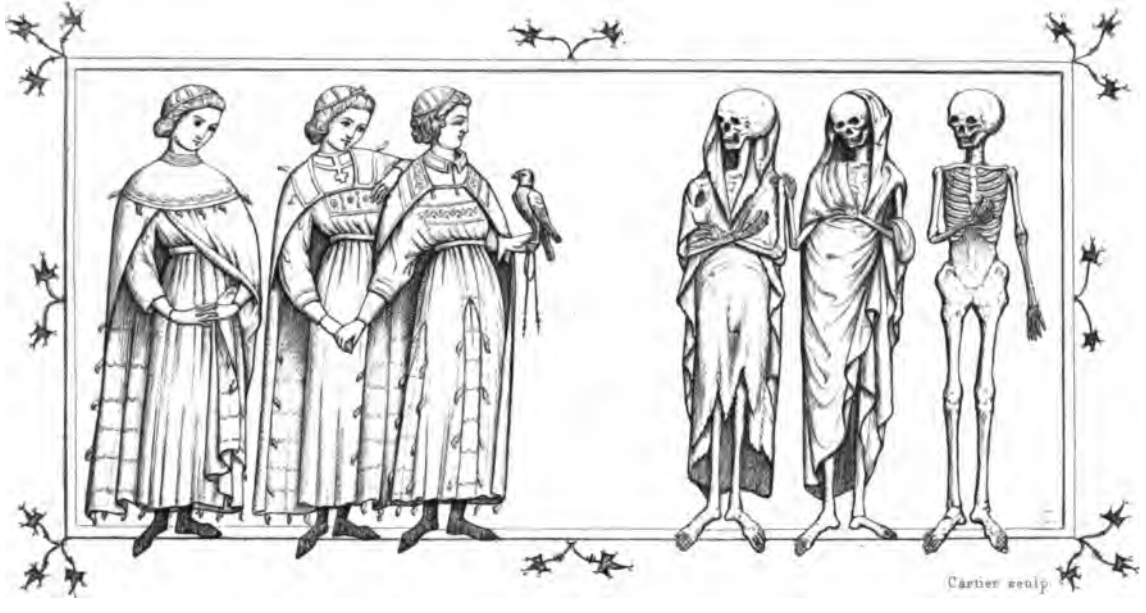

LES TROIS MORTS ET LES TROIS VIFS.

PL. III

Paris Imp. Marcilly aîné

Digitized by Google

Digitized by Google

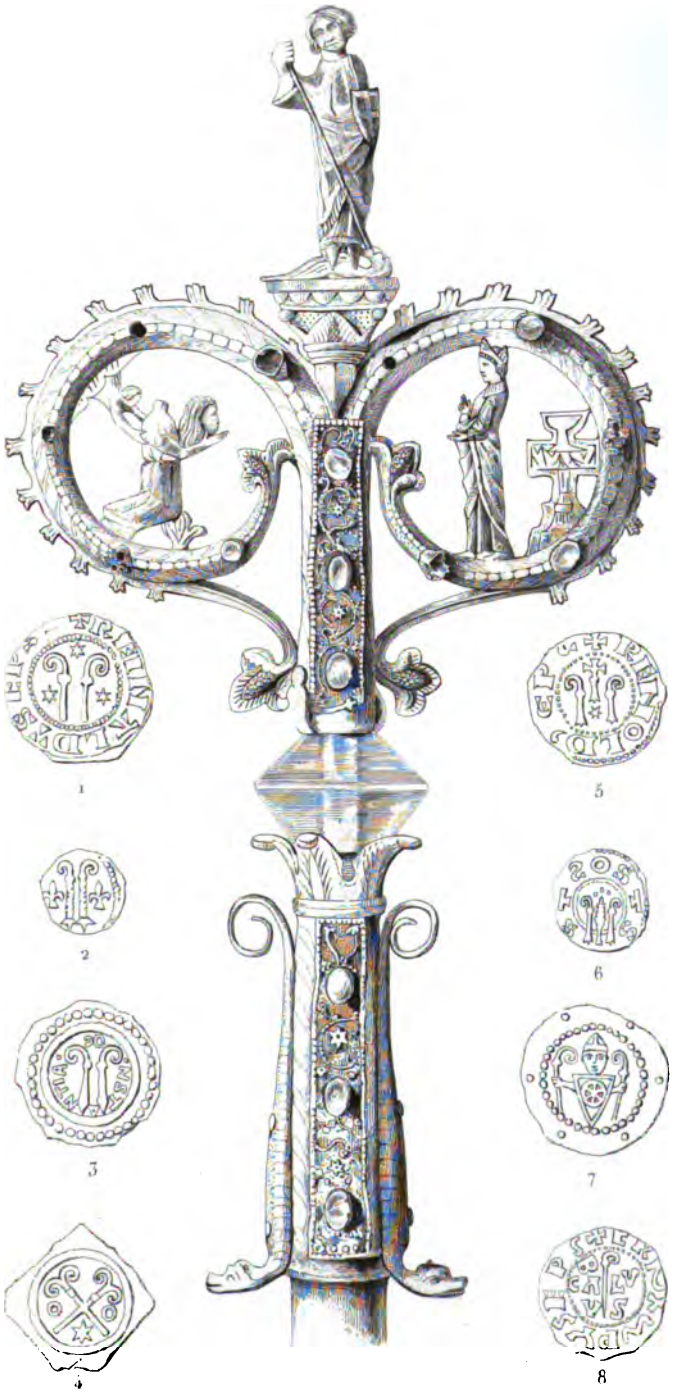

CROSSE DOUBLE DU XIIIe SIECLE.

Digitized by Google

Paris Imp. Marcilly aîné

Digitized by Google

L. Dardel sc.

Paris Imp. Marcelly aîné

PÉPIN, CARLOMAN, CHARLEMAGNE

Digitized by Google

Digitized by Google

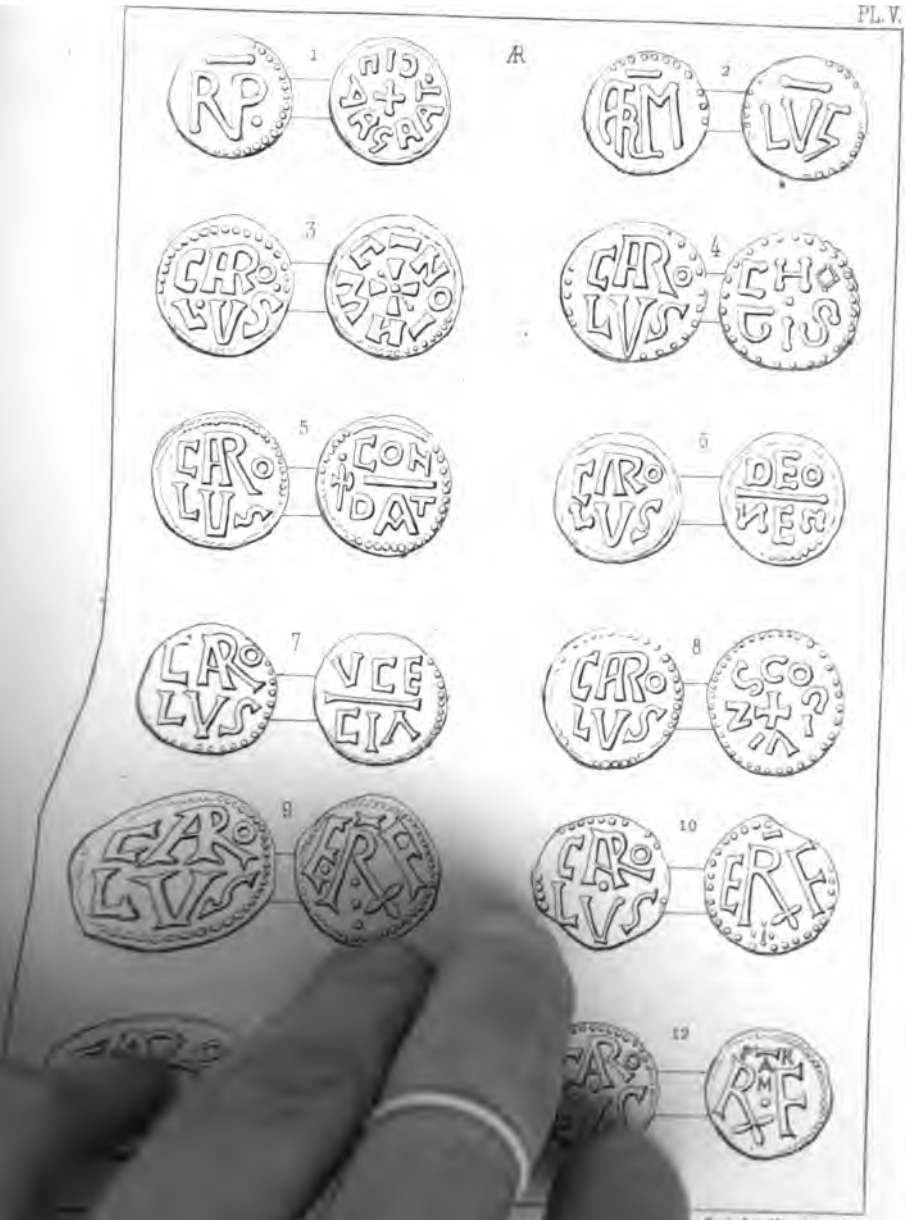

Paris Imp. Horrally aine

Digitized by Google

Digitized by Google

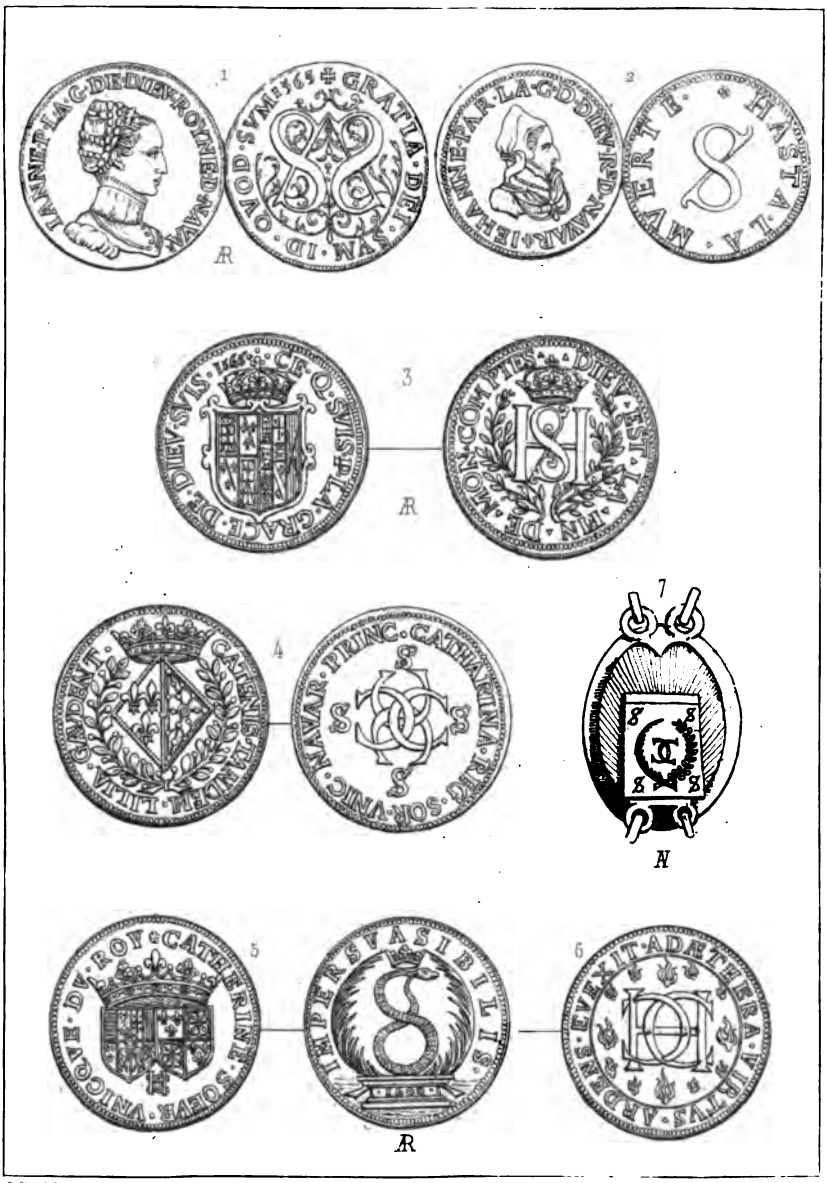

L. Vardel sc. Paris Imp. Marcilly aîné

JEANNE D'ALBRET, HENRY ET CATHERINE.

Digitized by Google

Digitized by Google

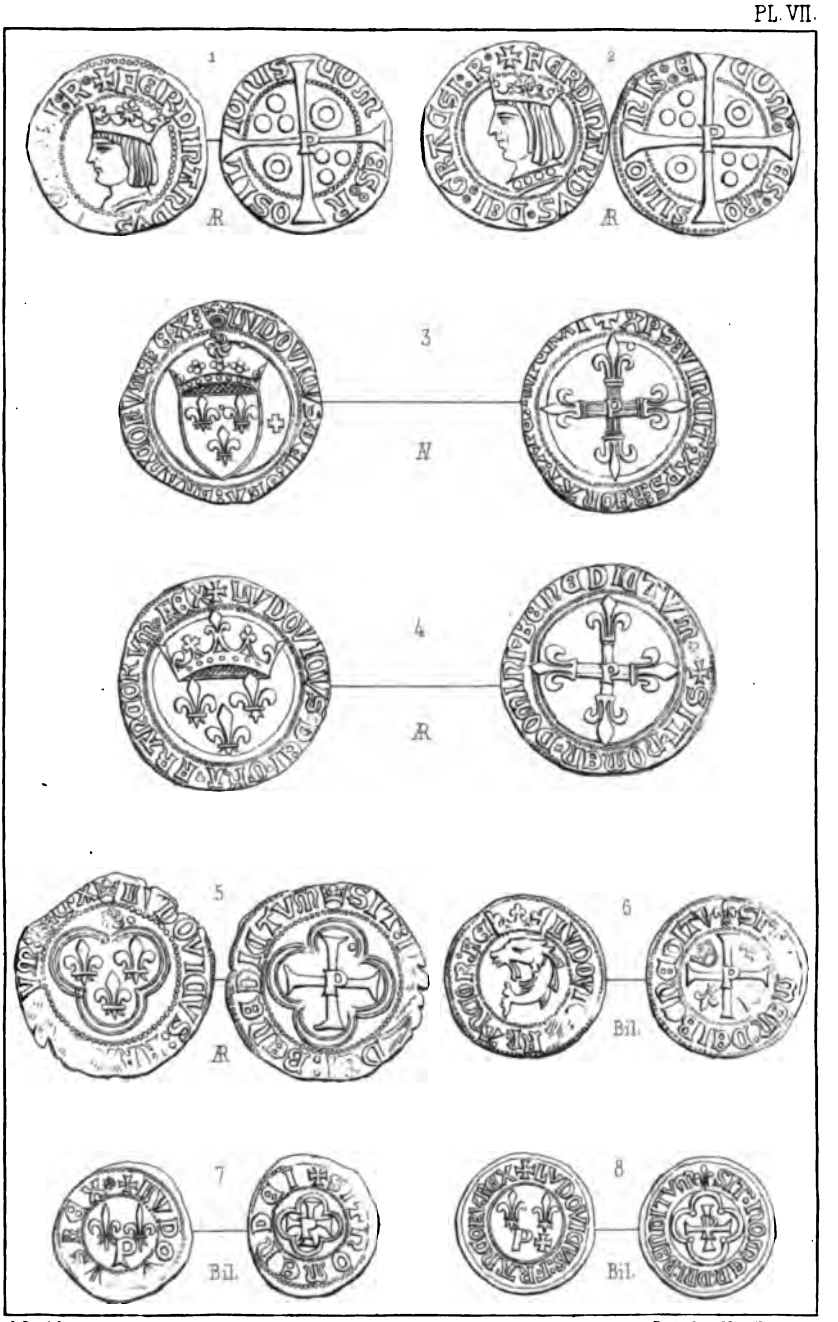

L. Dardel sc. Paris. Imp. Marcilly aîné

MONNAIES DE LOUIS XII,

FRAPPÉES A PERPIGNAN

Digitized by Google

Digitized by Google

L. Dardel sc. Paris Imp. Marcilly aîné.

STRASBOURG ET CONSTANCE

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

FEB. 25 1886
~~MAY 2 '57 H~~
Digitized by Google

Digitized by Google